



HAL
open science

Territoire et patrimonialisation en Tunisie : enjeux de pouvoir ?

Mathilde Bielawski

► **To cite this version:**

Mathilde Bielawski. Territoire et patrimonialisation en Tunisie : enjeux de pouvoir ?. Sociologie. Université de Lyon, 2022. Français. NNT : 2022LYSE2015 . tel-03934352

HAL Id: tel-03934352

<https://theses.hal.science/tel-03934352>

Submitted on 11 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2022LYSE2015

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483

Sciences sociales

Discipline : Socio Anthropologie

Soutenue publiquement le 27 mai 2022, par :

Mathilde BIELAWSKI

Territoire et patrimonialisation en Tunisie.

Enjeux de pouvoir ?

Devant le jury composé de :

Anna MADOEUF, Professeure des universités, Université de Tours, Présidente

Nicolas ADELL, Maître de conférences HDR, Université Toulouse Jean Jaurès, Rapporteur

Cyril ISNART, Chargé de recherches HDR, Aix-Marseille Université, Rapporteur

Bernadette DUFRÊNE, Professeure d'université, Université Paris 8, Examinatrice

Nabila OULEBSIR, Maîtresse de conférences HDR, Université de Poitiers, Examinatrice

Abderrahmane MOUSSAOUI, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2
ED 483 - Sciences Sociales
UFR Anthropologie, Sociologie et Science politique
Laboratoire d'Anthropologie Des Enjeux Contemporains

Territoire et patrimonialisation en Tunisie : enjeux de pouvoir ?



DJERBA TÉMOIGNAGE D'UNE ÎLE-JARDIN AU SYSTÈME URBAIN ÉCLATÉ ET REFUGE DE MINORITÉS

PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UN BIEN EN SÉRIE
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL SOUMISE PAR L'ÉTAT TUNISIEN



JANVIER 2020

Mathilde BIELAWSKI
Thèse de doctorat en anthropologie
Sous la direction de M. Abderrahmane MOUSSAOUI
Présentée et soutenue publiquement le 27 mai 2022

Composition du jury :

M. ADELL Nicolas	Maître de Conférences HDR à l'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès	Rapporteur
Mme DUFRÊNE Bernadette	Professeure à l'Université Paris 8	Examinatrice
M. ISNART Cyril	Chargé de recherche HDR au CNRS	Rapporteur
Mme MADOEUF Anna	Professeure à l'Université de Tours	Présidente
M. MOUSSAOUI Abderrahmane	Professeur à l'Université Lumière Lyon 2	Directeur
Mme OULEBSIR Nabila	Maîtresse de Conférences HC-HDR à l'Université de Poitiers	Examinatrice

Crédit photo première de couverture : Première de couverture du dossier de l'île de Djerba déposée à l'Unesco le 27 janvier 2020 pour sa candidature sur la Liste du patrimoine mondial, Photo mise en ligne sur Facebook par Adnène Ben Nejma — coordinateur technique du dossier.

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Abderrahmane Moussaoui, mon directeur de thèse, pour ses recommandations, sa disponibilité, son accompagnement, ainsi que la confiance qu'il m'a accordée tout au long de cette recherche. Son encadrement a été plus qu'essentiel pour faire de mes enquêtes de terrain un travail de recherche abouti.

Je remercie les membres du comité de suivi de cette thèse Julien Bondaz et Cyril Isnart pour leur œil expert en anthropologie du patrimoine et des conseils qu'ils m'ont adressés afin de mener à bout ce travail et la mise en place d'événements scientifiques.

Mes remerciements vont également à toute l'équipe du LADEC. Premièrement, la direction et les titulaires qui à travers l'organisation de séminaires de recherches, de journées d'étude et de colloques m'ont permis de me construire en tant que chercheuse en anthropologie. Ensuite, je remercie notre gestionnaire Claire Massard sans laquelle ce long parcours administratif qu'est également la réalisation d'un doctorat aurait pu être plus difficile. Enfin ma gratitude va envers l'ensemble de mes camarades doctorant·e·s et leurs retours sur ce travail qui n'a fait que l'enrichir.

Pour m'avoir octroyé des aides financières à la mobilité, je remercie encore une fois le LADEC ainsi que l'ED483 sans lequel·le·s je n'aurais jamais pu réaliser l'ensemble de mes séjours sur le terrain et également participer à la valorisation de ma recherche dans des colloques, séminaire et journée d'étude.

Cette recherche menée dans ce pays du Maghreb qu'est la Tunisie aurait été beaucoup plus difficile à réaliser sans l'accueil scientifique qui m'a été chaleureusement octroyé par l'IRMC. Je remercie tout d'abord sa directrice en place lors de mes séjours, Oissila Saaidia, en me permettant de côtoyer les différents chercheurs qui fréquentent ce lieu plus qu'essentiel pour la recherche en Sciences Humaines et Sociales au Maghreb. Parmi ses nombreux chercheurs, je remercie plus particulièrement Mohamed-Chérif Ferjani qui de Lyon à Tunis a rendu cette recherche, à son image, passionnante et vive de rebondissements. Ma profonde gratitude va à Hend Ben Othman et Sara Ben Jebara Boussaada pour leur disponibilité à toutes épreuves, leurs grands conseils et à leurs oreilles attentives lors de mes séjours tunisois. Un grand merci va aux nombreux chercheur·e·s que j'ai pu y croiser, et qui se reconnaîtront, dont nos échanges et leurs travaux m'ont permis d'enrichir les miens. Mes remerciements vont également à l'équipe administrative et celle des documentalistes qui m'ont toujours accueilli chaleureusement. Ces nombreux séjours tunisois n'auraient sans doute pas été les mêmes sans la présence des doctorant·e·s qui ont transité par l'IRMC, tous se reconnaîtront, mais je remercie plus particulièrement Mouna Chérif, Badr Karbi et Samia Kotele grâce auxquelles mes souvenirs de Tunis restent inoubliables.

Merci à Nozha Sekik et Hatem Ben Miled de m'avoir accueilli chez eux et me faire découvrir un havre de paix au sein de la médina de Tunis.

Mais cette recherche a débuté loin de la capitale, au Sud, sur le territoire insulaire de Djerba. Ces nombreuses années de recherches ont pu être menées, car un jour de février 2015 Naceur Bouabid, Sami Ben Tahar et Mekki Aoudi ont accepté de m'accueillir en tant que jeune étudiante en anthropologie dans les locaux de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba. Je leur suis éternellement reconnaissante de m'avoir accordé leur confiance et leur amitié après toutes ces années. Bien entendu, ma reconnaissance et mes remerciements vont à l'ensemble des membres, ami·e·s et employé·e·s de l'Assidje et plus particulièrement à : Ghada Ayari, Saïd Barouni, Anouar Ben Maïz, Aziza Ben Tanfous, Fahrât Ben Tanfous, Faouzi Boussoffara, Férid el Cadi, Jacqueline Camilleri, Sallem Chérif, Anne Devinck, Abelhamid Ghribi, Maria Grazia Casella, Nesrine Guechai, Samia Guettat, Annie Kabla, Abdelmajid Kachkouch, Mehdi Louati, Mourad Rihane, Kamel Tmarzizet et Houcine Tobji.

À tou·te·s les Djerbien·nes et amoureux·ses de cette île, je les remercie pour leur accueil légendaire Inès Bellagha et sa famille, Abderrazak Benchikh et sa famille, Habib et Seifallah

Ben Mahmoud et leur famille, Sadok Ben Mhenni, Jean-Jacques Ciscardi, Martine Gendron et Mohamed Chafikh Gouja ainsi que Claudine et Michel. Chacun des moments partagés en leur compagnie ont été enrichissants humainement et inoubliables.

Ma recherche à Djerba n'aurait pas pu être menée dans la durée sans l'accueil des époux Dutemple et de la famille Khenissi, je leur en suis éternellement reconnaissante.

Je remercie Axel Derriks, sa femme et sa fille qui sont le foyer des chercheur·e·s sur l'ibadisme. Leur rencontre et les moments passés en leur compagnie fait partie des moments pour lesquels je ne regrette pas avoir réalisé ce travail. Je ne peux remercier la famille Derriks sans remercier Virginie Prevost, il manquerait une pièce au puzzle, qui m'a donné son aide et sa confiance dès les prémices de cette recherche. Sa passion et sa gentillesse ont été une aide sans fin pour mener à terme ce travail.

Bien entendu, mes remerciements vont à l'ensemble de la « communauté du patrimoine tunisien » qui de Djerba à Tunis m'a aidé dans cette recherche, ses membres qu'ils viennent d'associations telles que l'ASM de Tunis et d'Édifices et Mémoire, ou des institutions d'État. Plus particulièrement, je remercie infiniment Adnène Ben Nejma plus passionné que jamais par son travail qui m'a confié toute sa confiance et son aide pour la réalisation de cette thèse.

Cette dernière aurait été tout autre sans l'avoir réalisée en parallèle de celle d'Iman Batita, elle entre Tunis, la Belgique et Paris et moi entre Djerba, Tunis et Lyon, nous avons toutes deux ensemble découvert la « communauté du patrimoine tunisien », et le monde de la recherche en études critiques du patrimoine. Allant de gares en aéroports, de colloques en journées d'étude, cette même passion pour le « patrimoine culturel tunisien » nous a très souvent réunies fortuitement. Merci de m'avoir accompagnée toutes ces années.

Tout·e·s les docteur·e·s connaissent l'importance d'être épaulé par des ami·e·s qui eux·elles aussi ont vécu ou vivent l'endurance de la rédaction. Sans leur patience, leur écoute et leur relecture, je ne serais sûrement jamais arrivée au bout de ce manuscrit. Diane, Jorge et Romain, muito obrigada ! Audrey, vielen Dank ! Vladimir et Hélène un grand merci !

Je n'arrive pas à trouver les mots adéquats pour dire à quel point je suis reconnaissante aux membres de ma famille de m'avoir épaulé et fait de moi une scientifique passionnée et toujours aussi curieuse. Ils ont participé à faire de moi ce que je suis devenue.

Mille mercis à mon conjoint qui a su être là dans les moments les plus difficiles de cet exercice comme dans les moments les plus réjouissants.

Enfin, ma gratitude va à ma grand-mère qui sans elle cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Toi qui es tombée amoureuse de la Tunisie et des Tunisien·nes, cette aventure je l'ai commencée avec toi et je la finis avec toi, merci pour ce cadeau.

يعطيكم صحة

Résumé et Mots-Clefs

Territoire et patrimonialisation en Tunisie : enjeux de pouvoir ?

Le présent travail de recherche se veut être une étude critique du « patrimoine culturel tunisien » en contexte « post-printemps arabe ». L'objectif est d'enrichir les connaissances sur le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine en Tunisie. C'est afin de mieux comprendre le contexte actuel dans ce domaine que la réflexion s'oriente autour de l'articulation des pouvoirs nationaux (institutions étatiques) et d'une nouvelle « société civile postrévolutionnaire » — notamment à travers les associations dites « de sauvegarde du patrimoine » — comme nouveaux enjeux des pays en transitions et mutations politiques et économiques. Cette étude anthropologique s'est déroulée de 2014 à 2020. Elle s'est concentrée sur le suivi du processus d'inscription de l'île de Djerba en Tunisie sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, afin d'amener à comprendre les enjeux de gouvernance territoriale en contexte « postrévolutionnaire ». Les enquêtes réalisées entre Tunis la capitale et l'île de Djerba au sud du pays, se sont intéressées aux relations entretenues entre les institutions d'État responsables du dossier et l'Association de Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje), partenaire de l'État tunisien sur ce projet. Cela a permis d'étudier un « patrimoine culturel » en train de se « fabriquer » et d'en saisir les enjeux de gouvernance territoriale qui y sont liés.

Mots-clefs : études critiques du patrimoine, Tunisie, processus de patrimonialisation, patrimoine mondial, « printemps arabe », transition démocratique, « société civile postrévolutionnaire », enjeux de gouvernance territoriale, décentralisation.

Abstract and Keywords

Territory and Heritagization in Tunisia: what are the power issues?

The research area of this work is the critical heritage study of “Tunisian cultural heritage” in the “post-Arab Spring” context. The objective is to contribute to the knowledge of the field of conservation and management of cultural heritage in Tunisia. To better understand the current context in this field, the study focuses on the articulation of national powers (state institutions) and a new “post-revolutionary civil society” - in particular through the so-called “heritage preservation associations” - as new challenges for countries undergoing political and economic transitions and changes. This anthropology study took place from 2014 to 2020. It focused on the monitoring of the process of inscription of Djerba island in Tunisia on the Unesco World Heritage List, to understand the issues of territorial governance in a “post-revolutionary” context. The investigations carried out between the capital Tunis and Djerba island in the south of the country, focused on the relations maintained between the State institutions in charge of the case and the Association for the Safeguarding of Djerba Island (Assidje), a partner of the Tunisian State on this project. This allowed us to analyse a “cultural heritage” in the process of being “made” and to understand the issues of territorial governance that are linked to it.

Keywords: critical heritage studies, Tunisia, heritagization, world heritage, “Arab spring”, democratic transition, “post-revolutionary civil society”, territorial governance issues, decentralisation.

ملخص والكلمات المفتاحية

المجال و التراث في تونس: قضايا السلطة؟

يضع هذا البحث في صلب اهتمامه قراءة نقدية للتراث الثقافي التونسي ما بعد الربيع العربي. يهدف هذا البحث ايضا الى اغناء مجال المعرفة حول المحافظة على التراث الثقافي في تونس وتدييره. ولهذا الغرض، ارتأينا دراسة مؤسسات الدولة و جمعيات المجتمع المدني التي تعنى بالمحافظة على التراث كمعيار لدولة في وضعية انتقالية .

ومن اجل انجاح هاته الدراسة، تم الاعتماد على منهجية انتروبولوجية و دراسة ميدانية ما بين 2014 و 2020 هدفها تتبع عملية تسجيل جزيرة جربة في تونس في قائمة التراث العالمي لليونسكو، من أجل فهم تحديات الحكم الإقليمي في سياق "ما بعد الثورة". اهتمت الدراسات الاستقصائية المنجزة بين العاصمة تونس و جزيرة جربة جنوب البلاد بدراسة العلاقة بين مؤسسات الدولة الساهرة على الملف وجمعية المحافظة على جزيرة جربة، شريك الدولة التونسية في هذا الملف. هذا يسمح لنا بدراسة التراث الثقافي في عملية "صنعه" وفهم التحديات ذات الصلة بالحكمة المحلية .

الكلمات المفتاحية: دراسة نقدية للتراث، تونس، تراث، التراث العالمي ، الربيع العربي ، التحول الديمقراطي ، المجتمع المدني ما بعد الثورة ، الحكمة المحلية، اللامركزية.

Table des Acronymes et des Sigles

Pour désigner les noms d'institutions, d'universités, de fondations, d'associations, d'organisations internationales, d'outils d'aménagement du territoire, de monnaies et de concepts, un nombre d'acronymes est utilisé tout au long de ce travail. Ils sont détaillés lors de leur première occurrence dans chaque chapitre, mais ensuite se référer à la liste ci-dessous :

AFD : Agence française de développement

Alecso : Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences

AMVPPC : Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel

ANC : Assemblée Nationale Constituante

ARCWH : Arab Regional Centre for World Heritage

ARP : Assemblée des Représentants du Peuple

ASM : Association de Sauvegarde de la Médina

Assidje : Association de Sauvegarde de l'Île de Djerba

ATPNE : Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement

CATU : Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

CATUC : Code de l'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme et de la Construction

CCL : Code des Collectivités Locales

DGU : Direction Générale de l'Urbanisme

DT : Dinar tunisien

ENAU : École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme

GCI : Getty Conservation Institut

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

Iccrom : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

Icom : Conseil international des musées

Icomos : Conseil international des monuments et des sites

Ifeda : Centre d'Information, de formation, d'études et de documentation sur les associations

IFT : Institut français de Tunisie

INAA : Institut National d'Archéologie et d'Art

INP : Institut National du Patrimoine

IORT : Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

JORT : Journal Officiel de la République Tunisienne

Loi IMR : Immeubles Menaçant Ruine

OAT : Ordre des Architectes de Tunisie

ONTT : Office National du Tourisme Tunisien

ONU : Organisation des Nations Unies

PAD : Plan d'Aménagement Détaillé ; le PAD est un outil d'aménagement du territoire qui permet de s'adapter au terrain selon les besoins et la particularité d'un lieu. Avec le PAD, il n'est pas obligatoire de passer par la municipalité pour obtenir des autorisations, elles peuvent être vues directement avec un ministère en particulier. Ce qui peut être intéressant dans le cas des secteurs à sauvegarder, car les mesures peuvent être prises directement auprès du ministère des Affaires culturelles ou le ministère du Tourisme, sans avoir à rendre de compte au ministère de l'Équipement, par exemple. Dans cette logique, les PAD sont moins contraignants à mettre en place que les PSMV et les PPMV.

PCI : Patrimoine culturel immatériel

PPMV : Plan de Protection et de Mise en Valeur ; le PPMV est un dispositif d'urbanisme qui permet la mise en place d'un secteur sauvegardé dans un espace donné dans l'objectif de protéger le patrimoine historique qu'il contient. Il sert la protection et la sauvegarde du secteur à sauvegarder par une réglementation à appliquer dans celui-ci très détaillées, allant du secteur tout entier à un édifice en particulier.

PPP : Partenariat Privé Public ; terme employé par les acteurs spécialisé dans l'aménagement du territoire pour parler de la gestion d'un espace public par un investisseur privé.

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ; le PSMV est comme le PPMV, un dispositif d'urbanisme qui permet la mise en place d'un secteur sauvegardé.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

RTCI : Radio Tunis chaîne internationale

SDA : Schéma Directeur d'Aménagement ; le SDA fixe les orientations générales de l'aménagement d'un territoire déterminé. Les plans d'aménagements permettent d'ajouter à ce SDA des précisions supplémentaires sur des zones plus restreintes en son sein. Ce sont des outils de précisions. Dans le cas de la sauvegarde du patrimoine, certains plans permettent de rendre la protection des biens opérationnels. Dans le cas de cette recherche, trois sont abordés :

- le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ;
- le Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) ;
- et le Plan d'Aménagement Détaillé (PAD).

SO.N.MI.VA.S. : Société Nationale de Mise en Valeur du Sud

UIK : Université privée d'Ibn Khaldoun

Unesco : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture

VUE : Valeur universelle exceptionnelle

WMF : World Monuments Fund

Système de Translittération

En dehors de la graphie déjà consacrée par l'usage, j'ai orthographié les mots arabes selon la transcription suivante :

ا	a	ظ	z
ء	'	ع	â
ب	b	غ	gh
ت	t	ف	f
ث	th	ق	q/gu
ج	j/dj/g	ك	k
ح	h	ل	l
خ	kh	م	m
د	d	ن	n
ذ	dh	ه	h
ر	r	ة	a/t
ز	z	و	w/ou
س	s	ي	y/i
ش	sh/ch	Prolongation de ا	â
ص	s	Prolongation de و	û/oû
ض	z	Prolongation de ي	î
ط	t	Voyelles	a/e, i, u/o

L'article défini arabe al- est assimilé sauf pour les noms propres (par exemple le nom des mosquées).

Désignation des Acteurs et des Interlocuteurs

En ce qui concerne la désignation des acteurs et des interlocuteurs rencontrés, lorsqu'il s'agit d'agissements et propos qui ont été observés et récoltés dans un cadre privé ou dans les activités fermées réservées aux membres autorisés, ils ont été anonymisés et désignés par leurs fonctions. Lorsque les propos et agissements ont été observés et récoltés dans le cadre de leurs fonctions et lors de manifestations publiques ou médiatiques, il s'agit de leur vrai nom.

Devant les prénoms masculins est souvent employé le préfixe « Si », qui est le diminutif de « Sid », c'est-à-dire « Seigneur » en arabe, terme de respect et de politesse. L'usage courant en Tunisie veut qu'il soit utilisé, la majorité du temps, avant le prénom de la personne. Il est l'équivalent de « Monsieur ». J'ai décidé de désigner les enquêtés avec ce préfixe, car même lorsqu'ils parlent français, ils se désignent toujours de cette manière-là et non avec le terme « Monsieur ». Cela diffère concernant les femmes, les termes « Madame » ou « Mademoiselle » restent la grande majorité la norme par rapport à son équivalent arabe « Lalla ». C'est pourquoi j'utiliserai « Madame », ou « Mademoiselle » pour les jeunes femmes non-mariées.

Crédit Photo

Sauf indication contraire, les photos sont celles de l'auteure.

Table des Matières

Remerciements	- 5 -
Résumé et Mots-Clefs	- 8 -
Abstract and Keywords.....	- 9 -
ملخص والكلمات المفتاحية	- 10 -
Table des Acronymes et des Sigles.....	- 12 -
Système de Translittération	- 15 -
Désignation des Acteurs et des Interlocuteurs	- 16 -
Crédit Photo	- 16 -
Table des Matières	- 18 -
Table des Figures.....	- 21 -
Prologue	- 25 -
Introduction.....	- 26 -
Partie I — Contextualisation de la « fabrique du patrimoine » en Tunisie	- 57 -
1. De l'indépendance à la « révolution ».....	- 59 -
1.1. « Patrimoine culturel », un concept importé :.....	- 59 -
1.1.1. Une notion universaliste.....	- 59 -
1.1.2. ...liée à l'histoire coloniale	- 62 -
1.2. De Bourguiba à Ben Ali :	- 64 -
1.2.1. Politiques patrimoniales.....	- 64 -
1.2.2. Stratégies économiques du patrimoine	- 68 -
1.2.3. Deux pôles principaux d'acteurs de ce système patrimonial.....	- 74 -
2. La « révolution » et le « patrimoine culturel ».....	- 78 -
2.1. Vers un renouveau ?.....	- 79 -
2.2. Un monde spécifique et opaque :	- 85 -
2.3. De la difficulté à construire un « patrimoine commun » :	- 88 -
2.4. Le cas particulier de l'Assidje :.....	- 92 -
2.4.1. La gestion d'un territoire insulaire	- 92 -
2.4.2. Lieu de rencontre d'une « élite locale indépendante » ?.....	- 99 -
Patrimoine et transition en Tunisie.....	- 106 -
Partie II - La production d' un « patrimoine mondial » à Djerba.....	- 110 -
3. L'Assidje en tant qu'« experte » ?	- 112 -
3.1. 2015 – La définition du « patrimoine culturel djerbien » :	- 113 -
3.1.1. Définir collectivement l'objet patrimonial en devenir	- 114 -
3.1.2. Définir les valeurs d'« authenticité », d'« intégrité » et la « valeur universelle exceptionnelle », ou la barrière des mots.....	- 125 -

3.2.	2016 – Inventorier, quelle méthode ?.....	- 134 -
3.2.1.	Appliquer une méthodologie commune	- 135 -
3.2.2.	La concurrence des taxinomies	- 138 -
3.3.	2017 – L’intervention des experts nationaux et internationaux :.....	- 151 -
3.3.1.	La confrontation au système onusien	- 151 -
3.3.2.	L’initiation à l’expertise internationale	- 154 -
4.	L’Assidje en tant que « militante ».....	- 158 -
4.1.	2017 – La reconnaissance nationale !	- 159 -
4.2.	2018 – La communication pour oublier le doute :.....	- 168 -
4.3.	L’engagement comme vertu du militantisme patrimonial :.....	- 177 -
4.3.1.	Le militant et ses doubles.....	- 179 -
4.3.2.	Le militantisme patrimonial, fruit de l’affect	- 182 -
	Une temporalité révélatrice de la place ambiguë de l’Assidje.....	- 187 -
	PARTIE III – Les usages émiques du patrimoine	- 190 -
5.	La dimension polysémique du « patrimoine culturel djerbien »	- 191 -
5.1.	Le « mode de vie djerbien » obsolète ou patrimoine ?	- 192 -
5.1.1.	Décliner localement la notion de « patrimoine culturel »	- 192 -
5.1.2.	Un attachement à l’ « héritage » et à la « tradition »	- 200 -
5.2.	Un « patrimoine culturel multiethnique et multiconfessionnel » :	- 204 -
5.2.1.	La promotion d’une « île de la tolérance »	- 207 -
5.2.2.	Le « patrimoine culturel » comme produit touristique.....	- 217 -
6.	La problématique d’un consensus patrimonial.....	- 225 -
6.1.	Les résistances et les usages contestataires du patrimoine :	- 227 -
6.1.1.	Les défiances envers la « patrimonialisation institutionnelle »	- 229 -
6.1.2.	La destruction et destitution comme forme de réappropriation.....	- 234 -
6.1.3.	Le <i>habous</i> , autre stratégie de conservation et de contournement	- 240 -
6.2.	Au-delà d’un consensus, les dissonances du « patrimoine culturel djerbien » :	- 243 -
6.2.1.	Le « patrimoine culturel » : bien privé ou bien public ?.....	- 245 -
6.2.2.	L’unicité d’un « patrimoine culturel djerbien commun » contestable	- 252 -
6.2.3.	Un « patrimoine multiculturel élitiste »	- 259 -
	Les « dissonances » d’un projet unique	- 266 -
	Partie IV - « Société civile postrévolutionnaire » et gouvernance territoriale.....	- 270 -
7.	Le cas des « associations de sauvegarde du patrimoine »	- 271 -
7.1.	Le projet d’inscription de Djerba, de 2019 à 2020 :.....	- 272 -
7.1.1.	Un projet « à deux vitesses »	- 272 -
7.1.2.	« Loin des yeux, loin du cœur ».....	- 283 -

7.1.3.	« Bricoler » pour avancer	- 288 -
7.2.	Exemple de la proposition de loi IMR :	- 295 -
7.2.1.	Se mobiliser pour mieux influencer.....	- 295 -
7.2.2.	Les paradoxes de « l’administration postrévolutionnaire ».....	- 304 -
7.3.	De nouvelles stratégies d’engagement politique :	- 310 -
	Le monde associatif : un palliatif aux lacunes de décentralisation en Tunisie ?.....	- 319 -
	Conclusion : L’étude critique du « patrimoine culturel tunisien », un outil de mise en perspective des enjeux de gouvernance territoriale.....	- 324 -
	Bibliographie.....	- 338 -
	Autres sources.....	- 356 -
	Annexes	- 365 -
	Annexe 1 : Chronologie du processus d’inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et des activités de l’Assidje de 2012 à 2020.....	- 366 -
	Annexe 2 : Chronologie des annonces postées sur les réseaux sociaux par les différents acteurs et institutions participants au projet d’inscription de Djerba :	- 371 -
	Annexe 3 : Retranscriptions d’entretiens, de réunions et d’événements publics	- 380 -
	Retranscription de l’entretien avec Si Férid el Cadi, président d’honneur de l’Assidje, le 12 avril 2019, locaux de l’Assidje.	- 380 -
	Retranscription de la réunion d’information publique sur le projet Djerba-Unesco pour les habitants de Houmt Souk, le 10 mars 2018, locaux de la maison de la Méditerranée.	- 390 -
	Retranscription de l’émission de Radio du 1 ^{er} octobre 2018 à 18h sur RTCI présentée par Si Hatem Bourial avec comme invité Si Adnène Ben Nejma en tant que membre de l’OAT et d’Édifices et Mémoires.	- 404 -
	Annexe 4 : Documents Projet Djerba-Unesco.....	- 411 -
	Annexe 5 : Documents additionnels	- 428 -
	Résumé de l’AGENDA 21 pour un développement durable de l’île.....	- 428 -
	Listes des sites monuments historiques de l’île de Djerba	- 434 -
	Lettre ouverte d’un émigré	- 436 -

Table des Figures

<i>Figure 1: Carte de la Tunisie, localisation de l'île de Djerba, https://www.openstreetmap.org/copyright</i>	- 55 -
<i>Figure 2: Les thermes d'Antonin de Carthage, site patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979....</i>	- 58 -
<i>Figure 3: Organigramme de l'Assidje. Les chapeaux rouges désignent les membres du bureau directeur.....</i>	- 100 -
<i>Figure 4: Vue aérienne du "mode d'occupation du sol djerbien". Les menzels sont séparés par les pistes ej-jed'das, ces dernières délimitent les houem.....</i>	- 116 -
<i>Figure 5: Maquette d'un menzel djerbien du musée du Patrimoine traditionnel de Djerba, Houmt Souk.....</i>	- 117 -
<i>Figure 6: Un menzel, son houch et une saroute, Mahboubine.....</i>	- 118 -
<i>Figure 7: Jamaâ al-Barrân, Oued Zbîb.....</i>	- 119 -
<i>Figure 8: Jamaâ Walhî, Oued Zbîb.....</i>	- 120 -
<i>Figure 9: Les toits de Erriadh (Hara Sghira) montrent les houchs agglomérés.....</i>	- 123 -
<i>Figure 10: Le centre ancien d'Houmt Souk et sa mosquée turque au premier-plan, ainsi que les clochers de l'église catholique Saint-Joseph en arrière-plan.....</i>	- 123 -
<i>Figure 11: Schéma récapitulatif dans le manuel des Orientations des éléments auxquels la VUE doit répondre.....</i>	- 125 -
<i>Figure 12: Cours de la zaouïa Sidi Abdelkader et salle de la bibliothèque du centre de documentation, aussi salle de réunion du comité de pilotage.....</i>	- 126 -
<i>Figure 13: Plan du centre-ville d'Houmt Souk avec la localisation des locaux de l'Assidje, https://www.openstreetmap.org/copyright.....</i>	- 127 -
<i>Figure 14: Le comité de pilotage sélectionnant des zones à prospecter pour l'inventaire, Photo Assidje.....</i>	- 138 -
<i>Figure 15: Zones visitées lors de l'inventaire avec la conservatrice du patrimoine et les deux architectes, document Assidje.....</i>	- 140 -
<i>Figure 16: L'équipe qui réalise les relevés.....</i>	- 141 -
<i>Figure 17: Entrée d'un houch « banal » non retenu.....</i>	- 142 -
<i>Figure 18: Houch abandonné mais retenue pour son esthétique.....</i>	- 143 -
<i>Figure 19: Intérieur d'un houch menaçant de s'effondrer et qui a été retenu.....</i>	- 144 -
<i>Figure 20: Cohabitation d'un houch « moderne » à gauche et un houch considéré « traditionnel » à droite, Guellala.....</i>	- 149 -
<i>Figure 21: Réunion avec l'experte mandatée par l'Unesco (au centre, vêtue en noir) dans les locaux de l'Assidje, Photo Assidje.....</i>	- 152 -
<i>Figure 22: Visite des différents experts lors de l'atelier maghrébin, Photo Assidje.....</i>	- 153 -
<i>Figure 23: Signature de la convention par Faouzi Mahfoudh à gauche, directeur général de l'INP et Mekki Aoudi à droite, président de l'Assidje, Photo Assidje.....</i>	- 160 -
<i>Figure 24: L'enceinte du Foundouk où se sont déroulées les rencontres-débats du festival, Photo Axel Derriks.....</i>	- 163 -
<i>Figure 25: Dépliant de la journée du 14 mai 2017 au festival "Djerba invite la France". Le nom de Naceur Bouabid, membre du comité de pilotage est écrit.....</i>	- 165 -
<i>Figure 26: Communiqué de Presse du 14 mai 2017 au festival Djerba invite la France. Le projet d'inscription de Djerba à l'Unesco y est évoqué.....</i>	- 166 -
<i>Figure 27: Réunion d'information pour le grand public, à Houmt Souk, Photo Assidje.....</i>	- 170 -
<i>Figure 28: Affiche de communication pour la soirée d'information à Paris, document Assidje.....</i>	- 172 -
<i>Figure 29 : Conférence de Presse à Tunis, au fond face au micro en bleu Si Naceur et à droite Si Adnène.....</i>	- 173 -
<i>Figure 30: Réunion du comité de pilotage avec les architectes engagés par l'INP, Photo Assidje. .</i>	- 177 -
<i>Figure 31: En compagnie d'un habitant et son troupeau de moutons à Temlel. Il utilise le vieux houch familial comme bergerie.....</i>	- 194 -
<i>Figure 32: Stockage des denrées alimentaires dans le vieux houch.....</i>	- 195 -

Figure 33: Le vieux houch d'une des deux familles de Guellala détruit en 2019.	- 196 -
Figure 34: Une ajouza qui porte le hoûlî et sélectionne des branches d'olivier pour ses chèvres. ...	- 197 -
Figure 35: Les deux ajouzet de Midoun portant leurs foutas.	- 199 -
Figure 36: La conservatrice et l'ajouza devant ez-zitouna el Féniguia.....	- 199 -
Figure 37: Entrée du site de la synagogue de la Ghriba.	- 205 -
Figure 38: L'église Saint-Joseph en arrivant de la marina.....	- 206 -
Figure 39: L'église Saint-Nicolas et son accès condamné.	- 207 -
Figure 40: Prière devant les bougies à gauche téléphones portables et appareils photos en main, à gauche ; entrée dans la grotte de la Ghriba œuf et téléphone portable à la main, à droite.....	- 210 -
Figure 41: Les membres de la chorale de la paroisse Saint-Joseph, et le curé au centre, lors de la messe de Pâques 2019.	- 213 -
Figure 42: Intérieur de l'église Saint-Nicolas.	- 214 -
Figure 43: Entrée du site de la synagogue encadrée par le dispositif de sécurité.	- 221 -
Figure 44: Procession de la Menara, à gauche ; touristes français prenant des photos avec des perches télescopiques.	- 222 -
Figure 45: Borj el Kastil, édifice protégé en tant que monument historique mais qui tombe en ruine faute de moyens. Sur le parapet a été tagué « Borj el Castil, it was built since 1307, SAVE IT! » [Borj el Castil, a été construit en 1307, SAUVEZ-LE !]......	- 232 -
Figure 46: caveaux puniques de Meninx pillés.	- 235 -
Figure 47: mosquée victime de "chasses aux trésors".....	- 235 -
Figure 48 : Un jeune potier de Guellala et un tisserand d'Erriadh.....	- 256 -
Figure 49 : Réseau routier principal de Djerba, https://www.openstreetmap.org/copyright	- 258 -
Figure 50: Ma contribution à l'Observatoire Participatif du Patrimoine. On y voit les entrées de la fiche d'inventaire en français. Borj el Kastil, © Winou El Patrimoine ? 2021.....	- 262 -
Figure 51: Flyer distribué lors de la conférence au casino. On peut y lire « mon patrimoine » en derja « patrimoini », et arabe littéral « turâthi ».	- 263 -
Figure 52: Photo Adnène Ben Nejma de la réunion du 16 avril 2019.....	- 275 -
Figure 53: Séance de travail du 23 mars 2019, Photo Assidje [Consultée le 28 novembre 2020]....	- 276 -
Figure 54: Page principale du site internet djerba-island.com.....	- 280 -
Figure 55: Photo de l'annonce par l'Assidje sur Facebook du dépôt du dossier au Centre du patrimoine mondial. De gauche à droite : Mekki Aoudi, président de l'Assidje ; Faouzi Mahfoudh, directeur général de l'INP ; un agent de l'Unesco ; Ghazi Gherairi, ambassadeur tunisien à l'Unesco ; Mehdi Najjar, directeur général de l'AMVPPC. [Consultée le 28 novembre 2020].	- 281 -
Figure 56: Le coordinateur technique avec les architectes travaillant sur la délimitation des zones, Photo Adnène Ben Nejma.....	- 291 -
Figure 57: Patio central de Dar Lasram, siège de l'ASM de Tunis.....	- 298 -
Figure 58: Post Facebook d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR incitant à signer la pétition en ligne.	- 302 -
Figure 59: Affiche d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR mettant en scène l'amphithéâtre d'El Jem.....	- 303 -
Figure 60: Affiche d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR mettant en scène la mosquée Fadhloun.....	- 303 -
Figure 61: Affiche d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR mettant en scène le théâtre municipal de Tunis.	- 304 -
Figure 62: Un abribus à Djerba mis en place suite à l'initiative de Sami Ben Yaacoub, ils ont été décorés par l'artiste Ashraf Abdeladhim.	- 322 -
Figure 63: Photo ministère des Affaires culturelles de la session de travail du 12 avril 2018 [Consultée le 28 novembre 2020]......	- 372 -
Figure 64: Photo ministère des Affaires culturelles de l'atelier du 7 septembre 2018 [Consultée le 28 novembre 2020].	- 374 -
Figure 65: Photo ministère des Affaires culturelles de la signature du dossier par le ministre [Consultée le 28 novembre 2020]......	- 376 -

<i>Figure 66: Photo Adnène Ben Nejma, [Consultée le 28 novembre 2020].</i>	- 378 -
<i>Figure 67: document Assidje.</i>	- 413 -
<i>Figure 68: Pochette pour la communication du projet d'inscription composée uniquement avec des photos du bâti, document Assidje.</i>	- 415 -
<i>Figure 69: Planches éditées sur la base de l'inventaire effectué par les architectes et la conservatrice, documents Assidje.</i>	- 416 -
<i>Figure 70: Planches éditées sur la base de l'inventaire effectué par les architectes et la conservatrice, documents Assidje.</i>	- 417 -
<i>Figure 71: Groupe 1, atelier maghrébin, document Assidje.</i>	- 418 -
<i>Figure 72: Groupe 2, atelier maghrébin, document Assidje.</i>	- 419 -
<i>Figure 73: Groupe 3, atelier maghrébin, document Assidje.</i>	- 420 -
<i>Figure 74: Groupe 4, atelier maghrébin, document Assidje.</i>	- 421 -
<i>Figure 75: Groupe 5, atelier maghrébin, document Assidje.</i>	- 422 -
<i>Figure 76: Groupe 6, atelier maghrébin, document Assidje.</i>	- 423 -
<i>Figure 77: Convention signée entre l'INP et l'Assidje pour le dossier d'inscription, Page 1, Document Assidje.</i>	- 424 -
<i>Figure 78: Convention signée entre l'INP et l'Assidje pour le dossier d'inscription, Page 2, Document Assidje.</i>	- 425 -

Prologue

Un matin, au musée de Zarzis :

Nous venons de nous garer devant le musée de Zarzis. Je descends de la voiture, mais notre ami zarzissien ne nous suit pas, ma grand-mère et moi. Je m'étonne. Il me répond qu'il va nous attendre au café un peu plus loin près du port, que tout ça, ce n'est pas pour lui, mais pour les touristes, c'est plus attrayant pour nous qui découvrons le pays. J'insiste, l'a-t-il déjà vu ? Non, mais ça ne l'intéresse pas. Un peu déçues d'effectuer la visite sans lui, nous nous dirigeons vers l'entrée de ce qui semble être une ancienne église. L'architecture intérieure et la disposition de l'espace me confirmeront cette impression. Un homme au guichet est étonné de l'arrivée de deux touristes. Il nous dit d'attendre un peu, il n'a pas encore allumé les lumières de la scénographie. Quelques minutes plus tard, il vient nous encaisser et nous donne un billet aussi épais qu'un papier de cigarette. Il nous indique qu'il nous laisse faire le tour de l'exposition, mais qu'il ne faut pas que nous hésitions si nous avons des questions à poser. La collection retrace l'histoire des villes antiques de Zitha et Gergis. Des Phéniciens aux Romains, on y découvre leurs vestiges archéologiques, principalement des poteries et de la céramique. Une autre partie du musée se concentre sur la culture millénaire de l'olivier dans la région, l'industrie de la pêche tout aussi vieille et l'histoire commerçante productive de cette ville du Sud tunisien. La couche de poussière au-dessus des installations témoigne du non-entretien régulier des lieux. En tant que visiteuses minutieuses nous mettons une trentaine de minutes pour tout parcourir. Avant de partir, je demande à l'homme s'il reçoit du monde en ce moment. Il me répond que non, depuis la « révolution » il n'y a plus beaucoup de touristes. Je le questionne sur la fréquentation de ce lieu par ses concitoyens. Il soupire, pour un « *Tunisien moyen* » aller au musée c'est une démarche plus que secondaire. Depuis que les touristes européens ne choisissent plus la Tunisie comme destination, il se sent bien seul et inutile entre ces murs.

Introduction

Le « patrimoine culturel », un objet d'étude ?

Qu'est ce qui fait qu'un individu ne se sente concerné, ni de près ni de loin, par le « patrimoine culturel »¹ de son propre pays ? Penser que l'on puisse n'éprouver aucun intérêt pour l'héritage de son pays, du lieu de sa naissance et de son enfance, me semblait alors étrange. C'est la remise en question de cette vision personnelle qui a été aux prémices de la réalisation d'une thèse de doctorat en anthropologie. Dès lors, faut-il cesser de considérer la notion de « patrimoine culturel » et les pratiques sociales qui l'accompagnent comme allant de soi ? Ne serait-il pas plutôt pertinent de l'envisager comme un concept avec ses histoires, ses transformations, ses applications, les plus diverses et variées ? C'est en lisant de nombreux exemples de lieux patrimoniaux détruits par des communautés et individus locaux que j'ai compris que la valeur d'universalité du « patrimoine culturel », prônée dans les discours des nations occidentales ou par des instances, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco), était discutable. En effet, la grande majorité des biens historiques nationaux français ont eux-mêmes subi des dégradations par la population française lors de la « révolution ». Il est possible de prendre également en exemple le contexte tunisien à l'époque d'Habib Bourguiba, premier président de la Tunisie indépendante, qui souhaitait raser les médinas, car elles étaient selon son point de vue le symbole de la vétusté et de la pauvreté de son pays.

De nombreux questionnements ont émergé : Est-ce que tout individu se sent concerné par la conservation et la sauvegarde du patrimoine, ou est-ce seulement l'intérêt des « professionnels » ? À qui appartiennent les biens classés ? Qui décide de ce qui est « patrimoine » et de ce qui ne l'est pas ? Y a-t-il toujours consensus ? Sinon, quelles sont les raisons de possibles contestations ? Le terme patrimoine signifie-t-il la même chose pour tout le monde ? Quels sont les enjeux politiques et économiques d'une « mise en patrimoine » ? Quelles en sont les conséquences sur les espaces et les communautés impliqués ? Ce foisonnement d'interrogations suggère que derrière l'idée et la notion de « patrimoine culturel »

¹ Les guillemets seront mis lorsque le terme patrimoine est à remettre en question dans le contexte dans lequel il a été dit ou produit. C'est considérer le « patrimoine » comme étant un concept n'allant pas de soi, mais étant issu d'une construction sociale donc n'ayant pas la même signification d'une communauté à une autre. Idée développée notamment dans :

Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29.

Ellen Hertz & Suzanne Chappaz-Wirthner, « Introduction: le "patrimoine" a-t-il fait son temps ? », in *ethnographiques.org*, Numéro 24 - Ethnographies des pratiques patrimoniales temporalités, territoires, communautés [En ligne], 2012, [consulté le 5 décembre 2019]. URL : <https://www.ethnographiques.org/2012/Hertz-Chappaz-Wirthner>

se cache une complexité sociale. On l'aura donc compris, il ne s'agit pas de m'intéresser au « patrimoine culturel » tel un objet tangible avec sa nature, son aspect, sa taille, etc., mais plutôt de discuter ses interactions avec les mondes qui l'entourent. Cette approche oblige à l'intégrer dans un « monde social mouvant ». Cela invite le chercheur à étudier tous les domaines qui composent ce monde social. Pour ces raisons, l'objet patrimoine permet d'éclairer le fait social à condition de l'analyser dans les contextes historiques, politiques, économiques et sociaux dans lesquels il a été produit².

De l'objet patrimoine au processus : un outil de lecture des faits sociaux

De nombreux ouvrages existent à propos de la conception du terme de patrimoine, il n'est pas question ici de dresser un état de l'art de cette notion, mais bien d'étudier le sens qu'il revêt pour les parties prenantes de ce travail³. En effet, dès les premières lectures que j'ai effectuées sur ce thème, j'ai compris qu'il était sujet d'essayer d'analyser un patrimoine en train de se faire : en pleine « fabrique »⁴. C'est également en parcourant les écrits dans ce champ d'études que j'ai saisi qu'il ne s'agissait plus de se concentrer sur l'objet patrimoine, mais sur le processus de rendre « patrimoine culturel » : « *From Object to Processes* »⁵. Cette approche offre à étudier les choix et les manières de valoriser un objet par une communauté définie. En d'autres termes, l'aborder sous cet angle permettrait au chercheur de se placer au cœur de la production et de rendre compte d'« [...] une activité humaine de sélection, de qualification et de valorisation de certains objets du réel et de penser les critères de choix, les manières de légitimer et les transformations de ces objets désignés pour représenter un groupe. »⁶. Il accéderait plus facilement aux interactions provoquées durant le processus : conflits, négociations, traductions, transformations, comme aux interrelations entre mémoire-identité-héritage-territoire⁷. Ainsi, parler de

² Julien Bondaz *et al.*, *ibid.*

Guy Di Méo, « Le patrimoine, un besoin social contemporain. Patrimoine et estuaires », in *Actes du colloque international de Blaye*, 5-7 octobre 2005, Blaye, Oct 2005, pp. 101-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281467/document> [consulté le 10 avril 2019].

Olivier Givre & Madina Regnault (dir.), *Patrimonialisations croisées. Jeux d'échelles et enjeux de développement*, Lyon, PU de Lyon, 2015.

Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], 2016, [consulté le 29 janvier 2019]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/anthropologie-du-patrimoine/>

³ Jean-Pierre Babelon & André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Levi, 2008.

Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1999.

Henri-Pierre Jeudy, *Patrimoines en Folie*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 1990.

Dominique Poulot, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998.

- *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle : du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006.

⁴ Nathalie Heinrich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

⁵ Chiara Bortolotto, "From Objects to Processes: Unesco's 'Intangible Cultural Heritage'", in *Journal of Museum Ethnography*, n°19, 2007, pp. 21-33.

⁶ Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », *op.cit.*

⁷ Sonia Catrina & Cyril Isnart, "Introduction: Mapping the Moving Dimensions of Heritage", in *Cultura, International Journal of Philosophy of Culture and Axiology*, vol. 11, n°2, 2014, pp. 7-17.

patrimonialisation revient à approcher les enjeux de pouvoir entre différents groupes d'individus souhaitant imposer une sorte de domination mémorielle, identitaire et territoriale à d'autres. L'idée de « fabrication d'un patrimoine » par des individus que développe N. Heinich peut être mise en relation avec l'expression de « machinerie patrimoniale » avancée par H.-P. Jeudy. C'est cette image littérale de la fabrique qui pénètre mon imaginaire. Comme si cet objet, qui n'est pas encore « patrimoine culturel », devait passer par cette « usine/machine » que serait le processus de patrimonialisation, une sorte de « production du patrimoine » et deviendrait, seulement *in fine* — du fait d'un ajout de valeurs — véritablement « patrimoine culturel »⁸. D'après la lecture de nombreux travaux, le processus de patrimonialisation se divise en plusieurs étapes.

Selon J. Davallon, il y a tout d'abord la découverte ou la redécouverte de l'objet qui doit être ensuite reconnu par un même groupe social. Mais cette reconnaissance ne suffit pas, car il doit être ensuite daté. L'identification d'une certaine ancienneté doit être effective afin de certifier également l'« authenticité » de l'objet, qu'il ne s'agisse pas d'un faux, qu'il s'agisse bien de l'objet d'origine. Enfin son exposition peut être mise en place, ce qui permet l'étape finale du processus qui est sa transmission aux générations futures⁹. G. Di Méo évoque ces étapes en disant qu' : « Elles vont de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation du patrimoine, en passant par les phases essentielles de sa sélection et de sa justification, de sa conservation et de son exposition (François, Hirczak et Senil, 2006). »¹⁰ Cette première phase à propos de la prise de conscience patrimoniale implique l'engagement d'acteurs dans la cause patrimoniale. Enfin, comme pour J. Davallon, les étapes qui clôturent le processus sont celles de la conservation, l'exposition, la valorisation des patrimoines. Même si la conservation est considérée comme le fondement de toute action patrimoniale, le point le plus important de l'érection d'un objet en tant qu'objet patrimonial, est sa transmission aux générations futures.

Pour D. Fabre, il s'agit d'une « chaîne patrimoniale », encore une expression qui nous rappelle l'image industrielle de cette machine à produire. Cette chaîne s'amorce, par ce qu'il nomme la phase de désignation. Ensuite, nous retrouvons le schéma vu précédemment avec

⁸ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, op.cit.

Henri-Pierre Jeudy, *La machinerie patrimoniale*, Circé, Belval, 2008.

⁹ Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine ? », in *Sciences Humaines. Hors-Série*, n° 36, Mars-Avril-Mai, 2002, pp. 74-77.

- « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », in *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>. [consulté le 10 avril 2019].

¹⁰ Guy Di Méo, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, Geste, 2008, pp. 87-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934> [consulté le 10 avril 2019].

celle de la classification, qui regroupe les opérations de recensement et de reconnaissance officielle de l'objet à patrimonialiser. Elle est suivie de la phase de conservation, une des plus difficiles, car elle est la plus sujette aux débats ou aux désaccords. Elle est étroitement liée à celle de la restauration, qui diviserait également les professionnels dans ce domaine. Enfin advient la dernière, rejoignant l'idée des deux précédents auteurs, la publicisation soit le moment du partage au public. Mais pour que ce processus soit effectif, il doit se baser sur une liste de critères et de valeurs à remplir afin que l'objet puisse devenir incontestablement patrimonial. Selon D. Fabre, c'est la première étape de la désignation est la plus cruciale, car la plus instable et sujette à des révisions. Puisque cette étape se base particulièrement sur des critères et des valeurs pour émettre ce choix¹¹.

De ce fait, l'interrogation qui se présente est de savoir quelle est la nature de ces critères et valeurs. N. Heinich en évoque justement la question. Elle y décrit, à travers l'étude du service de l'inventaire du patrimoine du ministère français de la Culture, comment un objet est sélectionné, identifié, sur la base de ce qu'elle appelle les « critères de patrimonialisation ». Il doit pouvoir y répondre afin d'obtenir le droit de figurer sur la liste des biens patrimoniaux. D'après elle, il y a deux formes de patrimonialisation : une se basant sur des critères scientifiques, et l'autre, sur des critères émotionnels. J. Davallon rejoint cette perspective en avançant l'idée d'une « patrimonialisation institutionnelle » et d'une « patrimonialisation sociale ». Ainsi, il y aurait deux niveaux de patrimonialisation, une « patrimonialisation du haut », institutionnelle, scientifique, officielle et autorisée, en opposition, à une « patrimonialisation du bas », sociale, émotionnelle, non officielle et proscrite¹².

Or, la réalité du terrain nous montre qu'il n'est plus possible de réfléchir de façon strictement binaire, avec d'un côté, les discours des instances étatiques ou officielles, et de l'autre, ceux du commun. Il est donc nécessaire de prendre en compte le « patrimoine culturel » comme une construction sociale et culturelle qui se fabrique selon la communauté qui le produit¹³. Cela se retrouve notamment chez J.-L. Tornatore. Pour lui, il est nécessaire d'aller

¹¹ Daniel Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013.

¹² Jean Davallon, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », *op.cit.*

Daniel Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, *op.cit.*

Olivier Givre & Madina Regnault (dir.), *Patrimonialisations croisées. Jeux d'échelles et enjeux de développement*, *op.cit.*

Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, *op.cit.*

Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, London, Routledge, 2006.

¹³ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21. p. 13

Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.*

au-delà de l'objet lui-même pour extraire les faits sociaux qu'il engendre. Ainsi, ce qu'il serait intéressant d'analyser sont les différentes relations qui existent, ou non, entre les individus et l'objet patrimoine. L'auteur préconise de s'intéresser au patrimoine comme expérience. D'après lui, « [...] l'expression et, en conséquence, la compréhension du patrimoine se trouvent entièrement dans l'expression et la compréhension de l'expérience qui en est faite — dans la diversité des situations qu'il importe alors de reconnaître. »¹⁴ En tant qu'expérience, l'objet est amené à changer tout comme les personnes qui le porte. Cette façon d'aborder la relation au « patrimoine culturel » permet de considérer qu'il y aurait des expériences plurielles et alternatives de vivre ces lieux patrimoniaux. Les nombreuses études critiques réalisées jusqu'à ce jour ont montré que les processus de patrimonialisation concernant un même lieu mettent en contraste des manières de voir et de vivre le patrimoine qui ne sont pas partagées par tous. C'est pour cela, qu'il serait intéressant de se concentrer sur le quotidien du patrimoine, ou en d'autres termes sur les « usages sociaux du patrimoine ». Cela permettrait de mettre au jour l'impact de celui-ci dans la vie quotidienne, et les enjeux qui y sont liés, dans un monde où il semble n'avoir jamais été aussi présent à l'échelle internationale¹⁵.

La patrimonialisation, un système normatif ?

Depuis quelques années, l'accroissement de la demande de patrimonialisation à l'échelle internationale engage dans la « machinerie patrimoniale » de nouveaux enjeux politiques, économiques et identitaires (avec leurs effets) et acteurs (avec de nouveaux rôles). La massification s'accompagne d'une complexification des processus qui invite le chercheur à être plus attentif à leurs différentes phases. D'autant plus qu'a été constatée, par de nombreux auteurs, une intensification de la standardisation du fait patrimonial sous l'influence de l'Unesco. Ils ont souligné, à de multiples reprises, et sous différents termes, la « mondialisation de la culture », l'« unescoïsation », et la « patrimondialisation ». Tous ces termes décrivent l'implication et l'influence quasi systématique, aujourd'hui, de l'Unesco dans les procédures de patrimonialisation à l'échelle internationale. Les utiliser pour pouvoir désigner un processus de patrimonialisation indique également la complexité et l'entrelacement des jeux d'échelles qui attendent ceux qui cherchent à les étudier¹⁶.

¹⁴ Jean-Louis Tornatore, « Expérier le patrimoine », *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, in Jean-Louis Tornatore (dir.), Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2019, pp. 9-65. p. 46

¹⁵ Alain Babadzan, « Les usages sociaux du patrimoine », in *Revue électronique du cerce*, n°2, 2001.

Daniel Fabre, « Introduction. Habiter les monuments », in *Les monuments sont habités*, Daniel Fabre & Anna Iuso, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, pp. 17-52.

Rodney Harrison, *Critical Approaches*, New York, Routledge, 2013.

¹⁶ David Berliner, « Perdre l'esprit du lieu », in *Terrain*, n°55, 2010, pp. 90-105.

Maria Gravari-Barbas, « “ Patrimondialisation ” et territoire. Définition et analyse du “ régime de patrimonialité ” contemporain », in *CIST2011 - Fonder les sciences du territoire*, Collège international des sciences du

Effectivement, ce qui fait la complexité de ces processus est la multiplicité des discours, usages et acteurs. Elle est doublée d'implications à diverses échelles des derniers éléments énoncés, car le processus d'unescoïisation ou de patrimonialisation ferait souvent se rencontrer deux systèmes de valeurs et de pensées très différents. C'est ce que démontre D. Berliner dans son étude de cas sur la ville de Luang Prabang au Laos, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1995, où les mesures de conservation mises en place par les experts de l'Unesco ont été perçues à l'échelle locale comme une opportunité de développement économique de la ville à travers l'arrivée du tourisme. Mais au lieu de permettre la sauvegarde des spécificités exceptionnelles de la ville, cela occasionne un paradoxe, la mise en place d'un modèle économique commun à l'ensemble de l'espace mondialisé, qui provoque la perte de « l'esprit du lieu ». Le cas du Laos appuie les travaux d'un chercheur tel que T. Winter, qui dénonce le fait que seraient appliquées, dans ces espaces, des notions et valeurs eurocentrées et occidentales qui entraînent différents effets et usages sur l'objet et les lieux patrimonialisés : gentrification, accroissement démographique, tourisme de masse, enjeux politiques et économiques, réécriture de l'histoire, standardisation des cadres légaux de la conservation du patrimoine, sentiment de dépossession de la part des habitants, ruses patrimoniales, etc.¹⁷

Tout cela laisse à penser que le patrimoine est à prendre en compte comme une notion politisée et polysémique qui s'adapte au contexte économique, politique et social du moment selon l'entité qui l'utilise. C'est pour cela que des auteurs expliquent que les processus de patrimonialisation doivent être pris en compte dans les situations politiques dans lesquelles ils sont produits¹⁸. Ce qui permet de considérer le « patrimoine culturel » non plus comme un objet, mais telle une construction sociale et culturelle. C'est ce qu'abordent I. Brianso et Y. Girault à

territoire (CIST), Paris, Nov 2011, pp. 191-193. Web. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01353323/file/cist2011-patrimonialisation_et_territoire-regime_de_patrimonialite_contemporain.pdf [consulté le 14 novembre 2019].

¹⁷ David Berliner & Manon Istasse, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », in *Gradhiva*, n° 18, 2013, pp. 124-145.

David Berliner, « Perdre l'esprit du lieu », *op.cit.*

Chiara Bortolotto, « L'Unesco comme arène de traduction. La fabrique globale du patrimoine immatériel », in *Gradhiva*, n°18, 2013, pp. 50-73.

Laurent Bourdeau, Maria Gravari-Barbas & Mike Robinson (dir.), *Tourisme et patrimoine mondial*, Laval, PU Laval, 2012.

Christoph Brumann & David Berliner, "UNESCO World Heritage – Grounded?", in *World heritage on the ground: ethnographic perspectives*, New York, Berghahn Books, 2016, pp. 1-34.

Cyril Isnart, « À l'ombre de l'UNESCO. "Patrimoine mondial" et minorité catholique sur une île grecque », in *Archives de sciences sociales des religions*, n°166, 2014, pp. 181-198.

Sarah Russeil, « Logiques d'acteurs et processus d'inscription à l'Unesco. Quelle prise en compte des enjeux sociaux dans la gestion du label Unesco à Québec ? », in *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Maria Gravari-Barbas (dir.), Rennes, PU Rennes, 2005, pp. 334-349.

Tim Winter, "Beyond Eurocentrism? Heritage conservation and the politics of difference", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n°2, 2014, pp. 123-137.

¹⁸ Julien Bondaz *et al.*, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.* p. 23

propos de la gestion du « patrimoine africain ». Ils expliquent le véritable enjeu politique de la patrimonialisation dans la gestion territoriale et de son développement, et du fait qu'il ne s'agit pas seulement d'enjeux régionaux mais également internationaux. À travers ce processus, les organisations internationales telles que l'Unesco deviennent une sorte de médiateur entre pays dits « du Nord » et pays dits « du Sud ». De ce fait, les enjeux de politique internationale sont inévitables. C'est l'exemple du Sénégal et de l'inscription de l'île de Gorée à l'Unesco qui est abordé par ces deux auteurs, puisqu'au terme de ce projet a été mis en avant la dimension diplomatique de la reconnaissance d'un tel centre de commerce d'esclaves : entamer un dialogue de réconciliation Nord-Sud sur un sujet épineux de leur histoire commune¹⁹. Le territoire local n'est plus porteur de significations seulement pour les habitants du lieu, mais a l'ambition d'être « universel ». Les projets d'inscription sont un moyen pour les États « du Sud » de prendre part au phénomène de la mondialisation lancée par les pays « du Nord ». À travers ces enjeux de territorialisation par la patrimonialisation s'en introduisent d'autres sur la mondialisation du territoire local et national. En d'autres termes :

« La patrimonialisation et ses processus ne sont donc nullement neutres. De manière tout aussi générale, on observera qu'ils reposent sur une conception occidentale, linéaire et ouverte du temps qui est largement celle de la modernité européenne. En ce sens, la patrimonialisation rejoint, comme on l'a déjà vu, l'idéologie du développement durable. Dans ces conditions, le transfert de ces notions vers des sociétés non occidentales se révèle particulièrement délicat. Il peut être justement taxé d'impérialisme ou de néo-colonialisme. Il dénote sans doute des postures dites post-coloniales, celles contenues dans le concept de patrimoine mondial de l'humanité défendu par l'UNESCO ou, plus encore, dans celui de conservation de la nature proposé par de nombreuses ONG des pays du Nord œuvrant dans ceux du Sud. »²⁰

Ainsi, la complexification des processus de patrimonialisation, la multiplication des acteurs impliqués dans ceux-ci, et l'amplification des effets qu'ils engendrent m'a conforté dans l'idée que le champ patrimonial se présentait à moi comme un pan de recherche intéressant à explorer. Mais parler de patrimoine n'est pas limpide. S. Catrina et C. Isnart rappellent que c'est une notion complexe qui a évolué pour passer de « l'objet hérité du père » à « l'héritage d'un groupe » pour finir par être « l'héritage de l'humanité entière ». De cette constatation, qu'il serait une notion de plus en plus floue et complexe, un chercheur tel que T. Winter appelle à

¹⁹ Isabelle Brianso & Yves Girault, « Instrumentalisations politiques et développementalistes du patrimoine culturel africain », in *Études de communication*, n° 42, 2014, pp. 149-162.

²⁰ Guy Di Méo, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *op.cit.* p. 2

s'engager dans la pluralisation des études du patrimoine de façon théoriquement encadrée, et de manière à mieux prendre en compte cette nature hétérogène. Puisqu'il serait transversal et transdisciplinaire, aborder l'objet patrimoine en sciences humaines et sociales nécessiterait une méthodologie et une pratique de la recherche spécifique à celui-ci. Là s'est trouvé une des principales interrogations qui m'a préoccupée : comment s'entendre pour parler de « patrimoine » ?²¹

Comment étudier le « patrimoine » ?

Cette question débouche sur les prémices de réflexion d'un nouveau champ d'étude en sciences sociales : celui des « études critiques du patrimoine » – « Critical Heritage Studies » en anglais. C'est ce que tentent d'établir des chercheurs, avec la mise en place d'un cadre de référence dans les études du patrimoine, en suggérant quelques orientations de recherche. D'autres auteurs dans leur sillage s'interrogent sur la méthode à mettre en place pour appréhender la façon dont parlent les individus du « patrimoine culturel »²². Afin de répondre à ces interrogations, j'annoncerai quelques points méthodologiques. Les études critiques du patrimoine devraient pouvoir :

- Aller au-delà d'un matérialisme scientifique de la conservation du « patrimoine hérité » du XIX^{ème} siècle ;
- Valider son développement conceptuel et développer des cadres analytiques capables de répondre aux nouvelles idéologies de la mondialisation, notamment en critiquant l'eurocentrisme du concept de « patrimoine culturel » ;
- Poser les questions « Comment ? » et « Pourquoi ? » au lieu de « Quoi ? » ou « Quel ? » De cette manière, cela permettrait de révéler tout ce qui se trouve autour de l'objet patrimoine, c'est-à-dire, les acteurs, les stratégies économiques, les politiques sociales et de développement, etc. Bref, cela permettrait de rendre compte

²¹ Julien Bondaz *et al.*, « Relocaliser les discours sur le “patrimoine” », *op.cit.*

Sonia Catrina & Cyril Isnart, “Introduction: Mapping the Moving Dimensions of Heritage”, *op.cit.* p. 7

Vincent Veschambre, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. », in *Annales de géographies*, vol. 656, n°4, 2007, pp. 361-381.

Tim Winter, “Heritage Studies and the privileging of theory”, in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n°5, 2014, pp. 556-572.

²² Rodney Harrison, “On Heritage Ontologies: Rethinking the Material Word of Heritage”, in *Anthropological Quarterly*, vol. 91, n°4, 2018, pp. 1365-1383.

Susan Pearce, “The construction and analysis of the cultural heritage: Some thoughts”, in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 4, n°1, 1998, pp. 1-9.

Emma Waterton, Laurajane Smith & Gary Campbell, “The Utility of Discourse Analysis to Heritage Studies: The Burra Charter and Social Inclusion”, in *International Journal of Heritage Studies*, 2006, vol. 12, n° 4, pp. 339-355.

- d'un processus qui se crée autour de l'objet patrimoine, par l'observation, la compréhension, et l'explication de son fonctionnement et de ses effets ;
- Émettre un discours critique et externaliste à la société étudiée, tout en mettant en place une stratégie d'« external theorist » afin de pouvoir traiter des processus de création de ce « patrimoine culturel » ;
 - Ne pas se concentrer uniquement sur le « patrimoine » des nations et les discours officiels ou « Authorized Discourses », mais aussi sur le « petit patrimoine » des petites communautés ;
 - Ce qui implique l'étude de la langue et des « vocabulaires locaux du patrimoine » afin de comprendre le cadre de pensée dans lequel le « patrimoine culturel » a été produit, mais aussi pourquoi il peut être contesté par d'autres communautés²³.

Autant de littérature sur la méthodologie à suivre pour la réalisation d'études sur le patrimoine, n'incite-t-elle pas à tenir compte d'une nouvelle déontologie en matière de recherche sur cet objet en SHS ? Dans le même esprit, n'est-il pas possible de considérer, dans la veine d'Harvey, la portée des études sur le patrimoine comme une discipline²⁴ ? Certains anthropologues se positionnent clairement pour une « anthropologie du patrimoine » ; considérant que ce champ d'études a déjà sa place en anthropologie parce que l'étude du patrimoine permet une analyse des réalités sociales et conduit à une la mise en place d'une méthodologie interdisciplinaire qui sait également être réflexive²⁵.

Pour une anthropologie du « patrimoine culturel tunisien »

La découverte de ce nouveau champ en SHS, m'a permis de construire un objet de recherche en anthropologie du patrimoine et des études critiques qui en découlent : celui du projet d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce terrain est tout à fait propice à ce genre d'étude, car il s'agit d'un projet mené conjointement par l'État

²³ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine » : traductions, négociations et transformations*, Berlin, LIT, 2015.

Christoph Brumann & David Berliner, "UNESCO World Heritage – Grounded?", *op.cit.*

Rodney Harrison, *ibid.*

David C. Harvey, "The History of Heritage", in *The Ashgate Research Companion to Heritage and Identity*, Brian Graham & Peter Howard (eds.), Hampshire-Burlington, Ashgate publishing, 2008, pp. 19-36.

Susan Pearce, "The construction and analysis of the cultural heritage: Some thoughts", *op.cit.*

Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, *op.cit.*

Emma Waterton, Laurajane Smith & Gary Campbell, "The Utility of Discourse Analysis to Heritage Studies: The Burra Charter and Social Inclusion", *op.cit.*

Tim Winter, "Clarifying the critical in critical heritage studies", in *International Journal of Heritage Studies*, 2013, vol. 19, n°3, pp. 532-545.

²⁴ David C. Harvey, "Heritage Pasts and Heritage Presents: temporality, meaning and the scope of heritage studies", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 7, n°4, 2001, pp. 319-338. p. 320

²⁵ Julien Bondaz *et al.*, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.*

Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », *op.cit.*

tunisien à travers son Institut National du Patrimoine (INP), et une « association de sauvegarde du patrimoine » locale — l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje). Ici s'imbriquent trois échelles différentes du processus, locale, nationale et internationale ; avec trois types d'acteurs qui y correspondent, experts internationaux, acteurs politiques et « société civile postrévolutionnaire »²⁶. Ce sujet est d'autant plus intéressant du fait qu'il s'inscrit dans un contexte politique en transition. Le projet a en effet commencé un an après la « révolution » de 2011, et l'île de Djerba n'a pas été le seul bien à avoir été déposé sur la Liste indicative du patrimoine mondial²⁷. Il semblait que le tout nouvel État intégrait le domaine patrimonial à sa transition démocratique. Néanmoins, j'ai pu souligner dès mes premiers pas sur le terrain une critique récurrente émise par de nombreux citoyens à propos de ces projets d'inscription. Leur propos est que ces inscriptions ne pourront pas aboutir tant que persistent les problèmes liés à l'absence d'un système de gestion décentralisée du territoire. Sur la base de ces discours, je me suis alors demandé : en quoi est-il possible de dire que l'administration du « patrimoine culturel tunisien », et sa fabrique, sont-ils considérés impactés par ce manque de décentralisation ? Qu'est-ce que cela révèle des enjeux de gestion du territoire en contexte de transition démocratique ?

Pour toutes ces raisons, ouvrir une brèche de recherche sur les processus de patrimonialisation en Tunisie m'a semblé intéressant d'un point de vue anthropologique, en suivant l'idée que les conflits et revendications produits dans ces contextes sont des clés de lecture et de compréhension des « modes patrimoniaux »²⁸. Cela donne à voir la diversité des conflits, tensions, négociations, ruses, traductions, interprétations et appropriations qui se jouent autour des gestions du « patrimoine culturel ». Le projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial n'échappe à aucune de ces problématiques. Il m'est impossible de faire abstraction des travaux publiés récemment en sciences politiques sur les questions de décentralisation en Tunisie, qui essaient de mettre au jour le rôle des pouvoirs locaux après 2011²⁹.

²⁶ Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », in *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018. pp. 9-39. p. 27-28.

Anna Bozzo & Pierre-Jean Luizard, « Introduction », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 9-30.

²⁷ La Liste indicative permet aux États parties d'indiquer à l'Unesco, quels biens ils ont l'intention de proposer pour inscription. En 2012, la Tunisie place six biens, dont l'île de Djerba. Pour en savoir plus : <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/tn>

²⁸ Céline Barrères, Gregory Brusquet, Adriana Diaconu, Muriel Girard & Ioana Iosa (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, 2017.

²⁹ Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 9-25.

Souhaïl Belhadj, « Une décentralisation au-dessus de tout soupçon ? L'enjeu du pouvoir local dans la transition

C'est pour ces raisons que la démarche adoptée ici est de partir de la gestion de l'« ensemble patrimonial » de l'île de Djerba par une association se réclamant de la « société civile » — l'Assidje — et de sa relation avec le centre décisionnaire à Tunis (INP) ; afin d'essayer de comprendre comment la gestion du « patrimoine culturel » s'opère en Tunisie à la suite de la « révolution » de 2011. En d'autres termes, ce travail se veut montrer les rapports de force entre agents investis à la fois localement, comme au centre, dans la gestion du « patrimoine culturel de Djerba ». Il vise à mettre en perspective des acteurs engagés dans le domaine du « patrimoine culturel » et dans ses institutions gestionnaires afin de percevoir les rapports de force qui se jouent entre les individus investis localement pour agir sur les entités nationales et internationales.

Le positionnement de ma recherche est d'autant plus clair, qu'elle s'effectue à travers trois orientations de ce champ d'études en anthropologie³⁰. La première se base principalement sur des données contemporaines. Selon A. Babadzan, le but de la recherche en anthropologie du patrimoine est de « Prendre pour objet le rapport au patrimoine, en interrogeant les modalités actuelles, sociales et politiques notamment, du travail de production symbolique des identités collectives, et généralement du rapport au passé et à la culture [...] »³¹. Ainsi, mon travail de terrain s'inscrit dans une observation participante au sein d'« associations de sauvegarde du patrimoine », dans l'intention de retracer l'histoire de l'élaboration d'un « patrimoine culturel », dans un contexte de transition démocratique. En d'autres termes ce travail se veut étudier un patrimoine en train de « se faire » dans une démocratie en construction.

Ce dernier point fait le lien avec la deuxième orientation. Celle de la petite échelle à travers l'analyse des « entrepreneurs de patrimoine », ce qui offre de mettre au jour :

« le rôle central d'acteurs qui prennent l'initiative, qui s'invitent dans l'espace public et qui parlent au nom des biens en danger. Bien souvent, ils se situent socialement à la frontière entre les groupes qui désirent protéger ces biens et des réseaux culturels et politiques qui leur permettent de prendre la parole au-delà du groupe. Parfois, leurs actions aboutissent à la création d'une association, à une publication, ou au classement patrimonial de leur objet, mais également à la création d'un musée, d'un parcours

post-autoritaire », in *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 275-294.

Sami Yassine Turki & Éric Verdeil, « Tunisie : la Constitution (du Printemps) ouvre le débat sur la décentralisation », in *Local Governments and Public Goods: Assessing Decentralization in the Arab World*, Mona Harb & Sami Atallah (dir.), Beirut, LCPS, 2015, pp. 11-45.

Hela Yousfi, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », in *Papiers de Recherche AFD*, n°47, Juin 2017.

³⁰ Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », *op.cit.*

³¹ Alain Babadzan, « Les usages sociaux du patrimoine », *op.cit.* p. 4

touristique ou d'un projet de développement local. »³²

Cette citation illustre la place ambiguë qu'occupent les « associations de sauvegarde du patrimoine » en Tunisie. Du fait de leur omniprésence dans ces procédés, aborder le rôle des protagonistes de ces processus est essentiel. Leur particularité est de se trouver dans un entre-deux. Lorsqu'ils sont issus du territoire dans lequel ils agissent, ils sont à la fois intégrés à la communauté locale puisque détenteurs du savoir, mais font également partie de la sphère des experts institutionnels de par leur formation et posture dans le processus. Lorsqu'ils ne sont pas issus du territoire, ils manifestent un attachement particulier à ce dernier en agissant pour sa conservation et sa sauvegarde. Ils sont le relais entre la communauté et l'administration du patrimoine, les traducteurs, les « passeurs », ils forment une « communauté de pratique »³³.

De ce fait, la présente thèse propose de combler une lacune dans le champ des études critiques du patrimoine en Tunisie. La grande majorité des travaux qui existent, à l'heure actuelle, évoquent les « acteurs institutionnels de la patrimonialisation ». En revanche, peu de ces recherches se sont penchées sur ces citoyens-acteurs de cette patrimonialisation, sur ces « passeurs », cette « communauté de pratique ». Pouvoir témoigner de leurs actions est intéressant, car même s'ils agissent en tant que médiateur, ils prennent également place à part entière auprès des experts d'institutions dans les processus de patrimonialisation. Observer, décrypter et analyser les usages sociaux et politiques qui sont partie intégrante de ces processus permettent de rendre compte des négociations et conflits à l'œuvre³⁴.

C'est en étudiant la patrimonialisation de l'île de Djerba à l'échelle internationale que j'entends comprendre les mécanismes d'adaptation, de réappropriation, et de transferts de normes locales vers des standards internationaux, soit la troisième orientation. Qu'est-ce qui fait de Djerba un objet « patrimonial » à l'échelle locale, nationale et internationale ? Comment est-il géré par rapport au contexte de production et aux jeux d'échelle qui vont s'entremêler pour le bon déroulement du processus de patrimonialisation ? Somme toute, ce travail de recherche se propose de rendre compte des multiples difficultés de ce procédé dans un contexte politique en transition.

³² Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », *op.cit.*

³³ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (eds.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

Gaetano Ciarcia, « Introduction », in *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Gaetano Ciarcia (dir.), Paris-Montpellier, Karthala-MSH-M, 2011, pp. 7-30.

³⁴ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op.cit.*

Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », *op.cit.*

Le processus de patrimonialisation en Tunisie, quelles problématiques ?

Mais pour ce faire, il est nécessaire de comprendre comment s'est introduite la notion de « patrimoine culturel » sur le territoire. Il s'avère que cette notion, telle qu'elle est construite et pensée dans certains pays du monde, a été produite dans un contexte historique et politique précis qui est celui de la colonisation, ce qui amène à s'interroger quant à la façon dont ces pays vont la faire évoluer après avoir obtenu le statut d'État indépendant³⁵. Voilà qui souligne l'importance de prendre en compte la dimension historique de la « fabrique du patrimoine » afin d'effectuer une étude contemporaine du processus dans ces régions. En ce sens, le présent terrain s'y intègre pleinement.

Effectivement, les premiers sites culturels protégés, et érigés en tant que tels, l'ont été durant le protectorat français par l'administration coloniale. Ce sont principalement les vestiges antiques qui ont alors été recensés afin de justifier d'une histoire commune permettant d'asseoir la domination française sur le territoire³⁶. Malgré ce que l'on pourrait penser, l'indépendance du pays n'efface pas cette vision occidentale. La Tunisie n'échappe pas à l'uniformisation des politiques culturelles internationales sous l'influence des instances internationales telles que l'Unesco, le Conseil international des musées (Icom), le Conseil international des monuments et des sites (Icomos), etc.³⁷ Dès 1979 la cité antique de Carthage et la médina de Tunis sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco qui, en conséquence, participe à l'entretien ainsi qu'à la consolidation d'une « vision occidentale du patrimoine » appuyée par les dirigeants du pays dans l'intention de maintenir un lien entre les rives nord et sud de la Méditerranée³⁸. « L'objectif est de faire valoir une image biface du pays susceptible d'être véhiculée à l'échelle locale et internationale. »³⁹

De cette manière, le « patrimoine culturel » mis au service de la politique extérieure devient un outil de développement à l'échelle internationale en se confondant avec le secteur économique. Les États de la rive nord y participent également à travers des programmes de développement culturel internationaux. Dans ce contexte mondialisé, le « patrimoine culturel »

³⁵ Clémentine Gutron & Ahmed Skounti, « Dossier *Patrimonialiser au Maghreb* : Introduction », in *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, pp. 11-18.

³⁶ Myriam Bacha, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes, PU Rennes, 2013.

Nabila Oulebsir, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.

³⁷ Julien Bondaz *et al.*, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.* p. 9

³⁸ Ali Mahjoubi, « Habib Bourguiba et le choix occidental », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'État national : approches scientifiques du bourguibisme*, 1 au 3 septembre 1999, Abdeljelil Temimi (dir.), Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, Zaghuan, 2000, pp. 99-107.

³⁹ Habib Saidi, *Sortir du regard colonial. Politiques du patrimoine et du tourisme en Tunisie depuis l'indépendance*, Thèse de doctorat d'Ethnologie, Université de Laval, Faculté des lettres, 2007. p. 258

est de plus en plus perçu comme une valeur monétaire. Cela se manifeste, notamment, à travers les discours et avis des « érudits locaux » sur la gestion de celui-ci. Nombre d'universitaires, fonctionnaires et professionnels de la conservation du « patrimoine culturel tunisien » conçoivent ce dernier comme un moyen de développement économique, et préconisent de l'intégrer dans l'économie du pays. Dans cette vision des choses, c'est l'activité touristique qui confère au secteur économique un rôle dans les décisions de patrimonialisation à l'échelle nationale et surtout internationale⁴⁰. La question que je me pose alors est la suivante : quels sont les effets et enjeux d'une telle industrie dans la gestion du « patrimoine culturel » en Tunisie ?

Si l'on suit la logique de développement prônée par les décideurs tunisiens, l'attrait pour les « biens culturels » est conditionné par l'intérêt des touristes étrangers. L'État tunisien se situerait, ainsi, dans la prolongation de l'administration coloniale en poursuivant la mise en valeur et l'exploitation des vestiges antiques, puisque l'Antiquité serait perçue comme la période historique que les rives de la Méditerranée ont en commun. De cette stratégie, deux discours officiels de l'histoire tunisienne se créent et cohabitent : un pour les touristes, et un autre pour les Tunisiens. Ceci a pour effet de rendre économiquement plus visible l'un des discours (le premier) au détriment de l'autre (le deuxième), et par conséquent de l'entretenir. Cela pose la question de la « hiérarchisation du patrimoine » ou des « authorized discourses » : y a-t-il un « patrimoine culturel » plus important qu'un autre ? Une « identité culturelle » au sein même du pays qui mérite d'être davantage mise en avant ? Or, tenir à l'écart une partie de son histoire, c'est mettre de côté une partie de son identité et donc, en l'occurrence, une grande partie des citoyens. En Tunisie, cela se traduit également du point de vue géographique, car les biens culturels antiques les plus mis en avant sont ceux se trouvant à proximité des installations touristiques balnéaires, ce qui a pour conséquence de laisser de côté les régions intérieures du pays, provoquant un phénomène de « façadisme »⁴¹.

⁴⁰ Myriam Bacha, « La construction patrimoniale tunisienne à travers la législation et le journal officiel, 1881-2003 : de la complexité des rapports entre le politique et le scientifique », in *L'Année du Maghreb*, IV, 2008, pp. 99-122.

Regina Bendix, "Heritage between Economy and Politics: an Assessment from the Perspective of Cultural Anthropology", in *Intangible Heritage*, Laurajane Smith & Natsuko Akagawa (eds.), Oxford, UK: Routledge, 2009, pp. 253-269.

Cyril Isnart, « Patrimoine », in *Dictionnaire de la Méditerranée*, Dionigi Albera, Maryline Crivello & Mohamed Tozy (dir.), Arles, Actes Sud, 2016, pp. 1159-1167.

Wided Majdoub, « Médina de Sousse : Les enjeux de la gestion touristique d'une ville historique inscrite au patrimoine mondial », in *Téoros*, vol. 30, n°2, 2011, pp. 47-58.

Ouidad Tebbaa, « Patrimoine, patrimonialisation et développement touristique : le cas de Marrakech », in *Hesperis-Tamuda*, vol. XLV, 2010, pp. 55-66.

Nozha Sekik (dir.), Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000, Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001.

⁴¹ Fadhel Blibech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », in

Dès lors, la question qui semble se poser est la suivante : tourisme de masse et sauvegarde du patrimoine vont-ils de pair ? D'après de nombreux professionnels tunisiens du tourisme et ceux d'organisations internationales, la réponse serait positive. Pour ce faire, la Tunisie se serait justement dotée en 1994 d'un « code du patrimoine », afin de concilier secteur touristique et conservation du patrimoine⁴². Cependant, même si les textes de loi existent, les moyens effectifs de leur application le sont moins⁴³. À cela S. Zaiane-Ghalia ajoute :

« *La diversité des textes juridiques relatifs au patrimoine tunisien et leur évolution dans le temps renforce la complexité des relations entre les différentes parties tant sur le plan national (les différents ministères : culture, tourisme, environnement, et autres), que sur le plan local (administrations d'une part, et citoyens de l'autre). Il ressort une profonde difficulté de définir la notion même de patrimoine et de responsabilités vis-à-vis de cette "Amana", cet héritage du passé [...]* »

D'après des enquêtés, tous les éléments précités seraient des constatations qui peuvent être faites du dysfonctionnement du système de gestion patrimoniale. Ce qui empêcherait la résolution de ces problèmes de gestion serait un manque de décentralisation dans ce domaine. Toujours selon leurs propos, ce qui comblerait pour certaines localités ce manque, ce serait la présence de certaines « associations de sauvegarde »⁴⁴.

En effet, même si le monde associatif de la « sauvegarde du patrimoine » n'est représenté que par une poignée d'associations reconnues par l'État avant 2011, il est tout à fait possible d'y remarquer son omniprésence, notamment à travers de grands projets de patrimonialisation. L'exemple le plus révélateur est celui de l'inscription de la médina de Tunis à l'Unesco, lancé à l'initiative de l'« Association pour la Sauvegarde de la Médina » — plus

Intérêt culturel et mondialisation. Les protections nationales. Tome I, Marie Cornu & Nébila Mezghani (dir.), Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 101-142.

Rodney Harrison, *Understanding the politics of heritage*, Manchester, Manchester University Press/ The Open University, 2010. p. 169

Habib Saidi, *Identité de façade et zones d'ombre : tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, Paris, Petra, 2017.

Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, *op.cit.*

⁴² Loi n° 94-35 du 24 février 1994 relative au code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, JORT n° 17 du 1^{er} mars 1994.

⁴³ Jellal Abdelkafi, « Portée et limites du programme Euromed Heritage, sur le patrimoine culturel de la Méditerranée », in *Conférence Régionale pour la clôture du programme Euromed Heritage 4*, 2013. http://www.euromedheritage.net/euroshared/doc/Jellal%20ABDELKAFI_Portee%20et%20Perspectives_FR.pdf [consulté le 13/03/2020]

Mustapha Khanoussi, « Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb. La Tunisie », *étude pour le bureau de l'Unesco pour le Maghreb*, secteur culturel, Rabat, 2009.

Wided Majdoub, « Médina de Sousse : Les enjeux de la gestion touristique d'une ville historique inscrite au patrimoine mondial », *op.cit.*

⁴⁴ Selma Zaiane-Ghalia, « Médiation culturelle pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine tunisien : Des initiatives citoyennes », in *Ethnologies*, vol. 38, n°1-2, 2016, pp. 127-153. p. 131 & 132

communément connue sous le nom de « ASM »⁴⁵. La ville de Tunis n'est pas le seul aperçu, il en est de même dans d'autres villes comme Kairouan, Sousse ou Sfax⁴⁶. C'est également le cas d'un espace plus vaste tel que l'île de Djerba, avec de nombreux projets de rénovations de mosquées historiques menés conjointement par l'INP et l'Assidje — comme précédemment évoqué. À travers la lecture des projets patrimoniaux réalisés sur le territoire tunisien, il semble toujours y avoir, aux côtés de l'État, la présence d'une association dite « de sauvegarde du patrimoine ». La collaboration quasi systématique paraît aussi vraie après 2011. Ainsi la question importante à poser est la suivante : effectuer une étude de la gestion du « patrimoine culturel tunisien » n'amène-t-il pas à en réaliser une de la « société civile tunisienne » ?

L'étude d'une « société civile tunisienne »

La date de 2011 marque une rupture dans le contexte tunisien, également dans le champ patrimonial. C'est dans ce contexte appelé « post-révolutionnaire », « post-printemps arabe » ou bien « post-révolution de jasmin » qu'est constatée une diversification des « acteurs non-institutionnels et non-élitaires »⁴⁷. Après cette date, a été constaté un engouement dans le fait de « faire partie de la "société civile" », explique un jeune enquêté. Cela peut en réalité s'observer par le nombre d'associations avant et après 2011. À la date du 14 juin 2019, on en dénombre vingt-deux mille six cent trente-quatre. Elles étaient deux fois moins importantes en avril 2010⁴⁸. Pour tenter de répondre à la question : qu'est-ce que la « société civile tunisienne » ? Des auteurs proposent cette définition :

«[...] la société civile comme un espace de groupements ou d'organisation d'individus "ordinaires" (associations, mouvements et réseaux sociaux, groupements d'intérêts, syndicats donc des instances collectives, lieux d'expression de sociabilités) qui expriment des besoins, attentes, revendications et défendent une cause face à la sphère politique qui, lui, gouverne et décide en son nom dans l'espace public.»⁴⁹

Ils rejoignent l'idée de D. Mouchard, selon laquelle, « la société civile » est motrice de

⁴⁵ Jellal Abdelkafi, *La médina de Tunis ; espace historique*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

⁴⁶ À travers des projets mis en place et suivis par les « ASM » de ces communes.

⁴⁷ Julien Bondaz *et al.*, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.* p. 9-10

⁴⁸ Chiffre du Centre d'information, de formation, d'étude et de documentation sur les associations (Ifeda) du 14 juin 2019. Consultable sur le site : <http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>
Sana Ben Achour, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 293-312. p. 294

Ester Sigillò, « La société civile tunisienne post-révolutionnaire : un chemin tortueux entre intégration internationale et activisme local », in *La Lettre de l'IRMC*, bulletin trimestriel n°17, 2016, pp. 5-6.

⁴⁹ Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, Paris, L'Harmattan, 2017. p. 76

contestation face à un État autoritaire⁵⁰. Cette idée prend tout son sens, dans le contexte « postrévolutionnaire » tunisien, au vu de l'« [...] émulation revendicative inédite qui s'est traduite par la création de nombreuses associations, organisations, mouvements, collectifs formels ou informels, réseaux sociaux, médias numériques, etc. se réclamant tous de la "société civile" post-autoritaire »⁵¹.

Cependant, tout chercheur ayant pratiqué le terrain tunisien sait que l'usage émiq ue du terme de « société civile » est plus complexe que la définition donnée. Ce phénomène a pris tellement d'ampleur, qu'à l'heure actuelle faire partie d'un milieu associatif ce serait forcément appartenir à cette nouvelle « société civile post-2011 »⁵². Or, comme le rappellent A. Allal et V. Geisser :

« L'une des principales difficultés à laquelle se heurte le chercheur souhaitant s'affranchir des arènes institutionnelles et des espaces confinés du politique, c'est qu'il prend conscience assez rapidement que ladite "société civile tunisienne" n'est pas uniquement une création de la Révolution ou de la "nouvelle démocratie". La "société civile tunisienne" est aussi une production de l'ancien régime qui a fortement contribué à structurer ses répertoires d'action et ses espaces de mobilisation. [...] »⁵³

Cette idée est également partagée par S. Ben Achour puisque, d'après elle, la « société civile » d'avant 2011 a été utilisée comme trompe-l'œil par les deux régimes autoritaires qu'a connus le pays après l'indépendance. Il faudrait distinguer deux types de « sociétés civiles » : « les ONG de service qui, comme leur nom l'indique, cherchent à assister les populations concernées et à leur rendre service; les ONG de plaidoyer qui se fixent pour objectif la défense de causes qualifiables de "politiques", tentent de susciter une mobilisation sociale et visent à modifier l'ordre des choses. »⁵⁴

Dans quelle catégorie se placent les « associations de sauvegarde du patrimoine » : c'est ce qui nous intéresse ici. Leur statut a-t-il été modifié à la suite de ladite « révolution » ? Sont-elles aussi présentes dans la sphère politique « postrévolutionnaire » ? Qu'est-ce que cela suppose de la gestion et la conservation du patrimoine ? Au vu des enjeux de gouvernances observables sur le terrain, ces associations n'échappent pas aux enjeux de pouvoirs. Bien au contraire, elles y participeraient, surtout lorsque cela implique l'intervention d'acteurs internationaux incontournables. Ces enjeux, entre l'échelle locale et globale, sont démultipliés et les tensions qui les accompagnent avec ; ce qui rend plus compliquée l'appréhension du

⁵⁰ Daniel Mouchard, « Société Civile », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], [consulté le 6 mai 2020], URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/societe-civile/>

⁵¹ Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », *op.cit.* p. 27-28

⁵² Anna Bozzo & Pierre-Jean Luizard, « Introduction », *op.cit.*

⁵³ Amin Allal & Vincent Geisser, *ibid.* p. 27-28

⁵⁴ Sana Ben Achour, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », *op.cit.* p. 298

processus de patrimonialisation⁵⁵. Nous l'aurons compris, voir une association issue de la « société civile » impliquée dans un processus de patrimonialisation à l'échelle internationale n'est pas exempt d'enjeux politiques, économiques et sociaux.

Un terrain partagé entre la Tunisie dite « du Sud » et « du Nord »

Mais pour saisir les enjeux territoriaux de la gestion du patrimoine, il a fallu d'abord comprendre les usages territoriaux du patrimoine. Amorcer le terrain en dehors de la capitale a été une aide. Comme j'ai pu l'évoquer précédemment, ce sont, en partie, les problèmes de gestion du « patrimoine culturel tunisien » qui m'ont interpellé afin de commencer un travail de recherche en anthropologie. Mes trois premières années passées sur l'île de Djerba se sont avérées essentielles dans l'appréhension de l'objet, je m'en suis rendu compte plus tard lors de mon premier long séjour à Tunis en 2018.

En faisant mes premières expériences de la Tunisie par le sud du territoire et non par le « centre » — comme le font la grande majorité des chercheurs travaillant dans le nord du pays — j'ai pu observer, ressentir et vivre les tensions dues aux problèmes de décentralisation d'une région excentrée de la capitale. De ce fait, je pense que si j'avais commencé le terrain par Tunis et rencontré tout d'abord les acteurs institutionnels et administratifs de la gestion du « patrimoine culturel tunisien », je n'aurais sûrement pas compris et éprouvé, de la même manière, ce que vivent les membres de l'Assidje et de l'INP à Djerba dans leurs actions quotidiennes de sauvegarde et de conservation.

Le cas du projet d'inscription de l'île de Djerba s'avère un cas d'étude qui peut rendre compte du lien inévitable entre protection du patrimoine et politique. Les membres de l'Assidje en parlent eux-mêmes, il s'agit d'une entreprise ambitieuse et compliquée qui connaît, de leur point de vue, des lenteurs administratives qui l'empêchent d'avancer. C'est un « *projet accordéon* » confie un des membres. « *Il y a des périodes où tout va trop vite, nous n'arrivons plus à suivre le rythme et il y a des longues périodes de doutes où l'on se demande si tout le travail que nous avons fourni en vaut la peine, puisque nous recevons silence radio de la part de la capitale.* » Et cela a été la principale difficulté à la bonne réalisation du travail ethnographique : réussir à savoir quand il y avait des phases d'avancement du dossier. C'était une des informations les plus intéressantes pour l'élaboration de cette étude : les relations entre Tunis et Djerba en matière de gestion du patrimoine. La complexité administrative des opérations conjuguée à la distance géographique rendent les relations inégales entre le territoire décentralisé qu'est Djerba et le

⁵⁵ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op.cit.*

« centre », Tunis.

Cette distance géographique et administrative s'est également ressentie dans le travail de la recherche, notamment pour l'accès aux multiples sources disponibles uniquement dans différentes bibliothèques de Tunis. De nombreuses fois, j'ai compris ce que peuvent ressentir mes collègues de l'Assidje lorsque, pour une démarche administrative ou autre, ils sont obligés de se rendre à la capitale en l'absence de lieu plus proche de Djerba pour les effectuer. Le choix d'une étude partagée entre le pôle décisionnaire au « Nord », et le site patrimonial (lui-même) au « Sud », s'avère donc heuristique pour essayer de saisir ce qui se joue autour de la gestion du « patrimoine culturel » de ce territoire insulaire.

Un ancrage temporel délimité par un nouveau pan de recherche en études sociales sur le Maghreb

Le premier contact avec Tunis est venu du besoin de compréhension des enjeux présents sur le terrain en allant à la rencontre des acteurs investis dans ce domaine. Ces derniers appartiennent pour les uns à la sphère administrative et étatique de la gestion du patrimoine, dont j'entends toujours parler à l'Assidje ; et pour les autres, au monde associatif se réclamant de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine. Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour me rendre compte que tous ces acteurs passent à un moment donné de l'une à l'autre sphère. Parfois, il m'est arrivé de croiser des individus avec de multiples postures. Cela sera développé dans un chapitre de ce travail.

Pour m'aider dans le bon déroulement de ma recherche à Tunis, j'ai demandé à bénéficier de deux accueils scientifiques, et à participer à une école doctorale, auprès de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC), faisant partie du réseau des Instituts français de l'étranger (Ifre). Ces accueils scientifiques m'ont ouvert un nouvel espace de travail ainsi que leur fonds documentaire. Ils m'ont également permis d'organiser un atelier doctoral sur ce sujet d'étude et d'avoir un retour sur l'avancé de mes travaux par d'autres chercheurs travaillant sur le Maghreb. Je me suis alors rendu compte que d'être auprès de l'Institut m'a offert d'accéder plus facilement à certains interlocuteurs — notamment faisant partie de la sphère institutionnelle de la gestion du patrimoine — en raison de la proximité professionnelle avec ce laboratoire.

Ces trois séjours, de 2018 à 2019, m'ont donné de nouvelles perspectives et permis de délimiter cette recherche dans un contexte temporel développé à travers de nouveaux travaux en sciences humaines et sociales sur le Maghreb. Le fait de produire une enquête dans une situation « post-révolte » ne doit pas induire une occultation de la situation antérieure à 2011. Au contraire, selon des auteurs cela n'empêche pas les chercheurs de s'engager dans une

« perspective continuiste », car pour les enquêtés la référence au passé, et particulièrement à la scission entre avant printemps et après, est récurrente. Il était donc indispensable, pour la complétude de la recherche, de tenir compte de la période antérieure. Ainsi, même si mon objet se situe dans ce « contexte post-2011 », la situation « prérévolutionnaire » a bel et bien été considérée pour éclairer la suite des événements. Pour pouvoir parler de l'actuel, il est nécessaire de tenir rigueur de la subjectivité des acteurs vis-à-vis des événements relatifs à 2011. De plus :

« Il serait tout aussi réducteur de traiter cette césure temporelle de “sens commun” sur le mode de l’univocité, comme si les représentations sociales de l’Avant et de l’Après 2011, faisaient l’objet d’un consensus. Car le découpage du temps est aussi un objet de conflit social et politique. [...] Pour le dire autrement, si la grande majorité des Tunisiens(nes) partagent ce rapport imaginaire à la césure temporelle d’un Avant et d’un Après 14 janvier 2011, s’ils tendent à légitimer le caractère exceptionnel de l’événement “Révolution”, ils se l’approprient différemment en fonction de leurs trajectoires biographiques, de leurs appartenances socio-territoriales, de leurs orientations politiques, philosophiques et religieuses mais aussi de leurs expériences sensorielles et intimes. »⁵⁶

Il faut également prendre en compte le fait que la césure temporelle que représente l'année 2011 dans l'esprit des enquêtés est omniprésente, et le processus d'inscription de Djerba n'échappe pas à la règle. N'importe quelle démarche administrative, n'importe quel choix, n'importe quelle attente, etc. sont rapportés en comparaison avec les événements de 2011. C'est dans ce contexte, décrit juste au-dessus, qu'est mené le projet d'inscription analysé dans cette thèse, et qui me permet de dire que ce travail de recherche s'insère dans un nouveau pan de recherche en études sociales sur le Maghreb.

La question de l'éthique de la recherche

Toutefois, engager sa recherche dans une démarche continuiste m'a mise face à la difficulté de savoir où placer le « curseur sociologique ». Or cela a toute son importance, puisque les relations entre la sphère politique et certaines « élites » de la « société civile » n'auraient pas totalement disparu⁵⁷. Cette ambiguïté du lien entre l'État et la « société civile » post-2011 censé « être critique envers l'ancien régime », d'après la pensée collective, m'a amenée à me questionner sur ma pratique ethnographique. Il est vrai que lors de mes premiers terrains, je n'étais pas encore bien arrivée à saisir les enjeux liés à la décentralisation qui pourraient intervenir autour de la gestion du patrimoine. Par exemple, lors de mon premier

⁵⁶ Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », *op.cit.* p. 18

⁵⁷ *ibid.* p. 27 & 28

séjour à Tunis, je me suis retrouvée face à des discours et des comportements qui ne correspondaient pas à ma vision de ce que serait une gestion éthique de la question patrimoniale ; notamment concernant le statut du « patrimoine berbère » et du « patrimoine culturel immatériel » (« PCI »). Certains individus travaillant eux-mêmes à l'INP ont porté un regard très négatif sur ces expressions culturelles, allant jusqu'au mépris⁵⁸. Je me suis alors demandé si cette manifestation dédaigneuse de ces enquêtes provenait vraiment d'un avis personnel ? Ou sont-elles au contraire l'expression d'une forme de régionalisme⁵⁹ ?

Comment ethnographier quand les personnes avec lesquelles on doit travailler représentent politiquement ce que l'on n'admet pas ? La question est assez récurrente en anthropologie. Je me suis notamment interrogé : comment rendre compte du discours de personnes qui disent réprimer les pratiques de l'ancien régime alors qu'elles ont, elles-mêmes, participé à ces actions⁶⁰ ? M. Avenza rappelle que : « Si l'historien travaille surtout par archives, l'ethnographe, pour obtenir des informations, doit “payer de sa personne, s'engager dans des relations intellectuelles, affectives et morales avec ses interlocuteurs” [Bensa, 199]. Or, comment nouer ce genre de relations avec des individus qui représentent tout ce qui politiquement vous révolte ? »⁶¹ Comment en tant que chercheuse en anthropologie puis-je appliquer une certaine observation participante ? Autrement dit, comment participer sans adhérer à des discours que l'on réproouve ? Comment se prémunir des jugements de valeur ?

⁵⁸ Un auteur tel que Saidi relève également, dans sa thèse, la connotation négative que possède le patrimoine culturel immatériel en Tunisie :

Habib Saidi, *Sortir du regard colonial. Politiques du patrimoine et du tourisme en Tunisie depuis l'indépendance*, op.cit. p. 264

⁵⁹ Dans le contexte tunisien, idée selon laquelle les régions intérieures et du Sud seraient moins considérées que les régions du Nord et du Sahel. Cela engendrerait une sorte de « compétition » des régions entre elles. Pour en savoir plus :

Habib Attia, « Réflexions à propos du développement régional de la Tunisie intérieure et méridionale », in *Le développement rural en questions : paysages, espaces ruraux, systèmes agraires : Maghreb-Afrique noire-Mélanésie*, Chantal Blanc-Pamard, Joël Bonnemaïson, Jean Boutrais, Véronique Lassailly-Jacob & André Lericollais (ed.), Paris, ORSTOM, 1984, pp. 205-223.

Myriam Baron, Sophie de Ruffray, Walid Achouri, Khaoula Saadaoui, Ali Bennis & Claude Grasland, « Complexité et enjeux des mailles territoriales. Variations à partir du cas tunisien », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 109-126.

International Crisis Group, « La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie », in *Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group*, n°177, 10 mai 2017. Web. <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/177-la-transition-bloquee-corruption-et-regionalisme-en-tunisie.pdf> [consulté le 2 mars 2020].

<https://araprism.org/2012/12/14/quelques-considerations-sur-le-regionalisme-primaire-en-tunisie/> [consulté le 2 mars 2020]

« Les territoires à l'épreuve des changements dans le monde arabe », Appel à contribution, in *Calenda*, 20 février 2015. URL : <https://calenda.org/318465> [consulté le 2 mars 2020].

⁶⁰ Éric Gobe, « L'impossible politique d'épuration », in Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 2018, pp. 155-172.

⁶¹ Martina Avanza, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in *Les politiques de l'enquête*, Alban Bensa (dir.), Paris, La Découverte, 2008, pp. 41-58. p. 43

Vis-à-vis de la question de la proximité avec l'ancien régime, il m'a paru percevoir une sorte d'amnésie collective, de syndrome d'Alzheimer. Tout le monde semble savoir qui a travaillé avec qui autrefois. Or l'attitude est de se comporter comme si cela n'avait jamais existé, l'éponge aurait été passée, les compteurs auraient été remis à zéro. Comme si faire table rase des phases plus sombres de l'histoire permettait de faire un pas en avant dans la construction de la démocratie⁶². Seulement, il y a encore et toujours une sorte de postulat selon lequel ce qui est arrivé avant 2011 est à réprimer et n'est pas à reproduire⁶³. Ce postulat semble être admis par l'ensemble des individus rencontrés. Néanmoins, très peu de personnes sollicitées ont souhaité revenir sur des événements négatifs en lien avec l'ancien régime. J'ai pour exemple un interlocuteur retraité ayant occupé différents postes hauts placés dans le domaine du « patrimoine culturel » en Tunisie qui expliquait : « *Ce qui a été dit et fait dans le passé reste dans le passé. Ce qui compte maintenant c'est ce que nous faisons maintenant.* » Lors de cet entretien, j'ai été dans une position inconfortable, entre celle de l'objectivité et celle de la subjectivité. Or comme le précise Hagberg : « *l'anthropologue ne peut pas prétendre à une neutralité stérile, mais doit s'engager dans les débats portant sur les problèmes contemporains de la société et de l'État (voir aussi Olivier de Sardan 2004).* »⁶⁴, et cela pour permettre la compréhension des phénomènes sociaux actuels. En ce sens, l'anthropologue doit se mettre dans une « posture compréhensive » d'un objet d'étude. Pour les besoins de la mission de recherche qui lui incombe ce même anthropologue doit essayer de se « [...] dégager autant que possible, pendant le temps de l'enquête, de toute condamnation morale, de tout jugement normatif. »⁶⁵

Pour une anthropologie engagée

L'étude des ouvrages autour de l'œuvre de J.-P. Olivier de Sardan permet d'aborder la question de la pratique d'une anthropologie engagée, mais non partisane⁶⁶. Comment trouver une légitimité sur son propre terrain de recherche, pouvoir continuer à participer aux débats de la patrimonialisation et pouvoir également s'y engager ? Une opportunité s'est présentée à moi

⁶² Éric Gobe, « L'impossible politique d'épuration », *op.cit.*

Bilel Kchouk, « "Si vous votez la loi d'exclusion aujourd'hui, c'est vous qui serez exclus demain" », in *L'Année du Maghreb*, n° 16, 2017, pp. 319-339.

Nicole Loraux, *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Lausanne, Payot, 1997.

⁶³ Mohamed Chérif Ferjani, « Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne », in *Confluences Méditerranée*, vol. 77, n°2, 2011, pp. 13-28.

⁶⁴ Sten Hagberg, « Comprendre sans légitimer : Corruption, impunité et une anthropologie engagée », *Une anthropologie entre rigueur et engagement : Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, in Thomas Bierschenk, Giorgio Blundo, Yannick Jaffré, Mahaman Tidjani Alou (dir.), Paris, Karthala, 2007, pp. 355-369. p. 359

⁶⁵ Giorgio Blundo & Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Marseille-Paris, APAD-Karthala, 2007. p. 10 & 11

⁶⁶ Sten Hagberg, « Comprendre sans légitimer : Corruption, impunité et une anthropologie engagée », *op.cit.*

lors de ces séjours à Tunis. En 2018, cela fait deux ans que je suis les articles et informations relayées sur la page Facebook d'un groupe appelé *Winou el Patrimoine ?* [« Où est le patrimoine ? », en arabe dialectal tunisien] C'est un ami, membre de l'Assidje, qui me met sur la piste d'Édifices & Mémoires gestionnaire de la page Facebook afin que je puisse rester informée des débats sur la gestion du patrimoine en dehors du territoire djerbien. Pour lui, cette association est intéressante, car il s'agit là de jeunes tunisiens motivés et impliqués à faire bouger les choses en matière d'action de sauvegarde et de protection, ce qui changerait de celles d'avant 2011 tenues par les mêmes membres depuis des années. Sur ces conseils, je prends contact avec l'un des administrateurs de la page. Entre le moment de cette discussion et ma rencontre avec lui, une mise à jour sur Facebook indique en effet que *Winou el Patrimoine ?* est devenue officiellement l'association Édifices & Mémoires⁶⁷.

Je me suis alors rapprochée de cette dernière qui a une vision de la gestion du patrimoine et de la participation citoyenne que je partage. Pour eux, il doit être vécu comme une expérience, et inclure : l'attachement et la place des communautés locales et des experts locaux et internationaux dans le choix de patrimonialisation, en passant par l'usage revendicatif de ce même « patrimoine culturel ». C'est également l'idée développée par J.-L. Tornatore qui ajoute dans l'équation, la question de l'expertise, de l'implication et de l'engagement du chercheur « [...] sans en passer par le jugement a priori, imposé par les équipements pratiques et discursifs de l'institution patrimoniale d'État. »⁶⁸ Adhérer à cette association m'a permis de trouver une place au sein du débat de la gestion du patrimoine en Tunisie, tout en me garantissant une certaine distance avec le discours d'une grande partie des enquêtés⁶⁹. J'ai pu mettre en place l'observation participante auprès d'un autre groupe tout en pouvant garder un accès à mon terrain original. En m'affiliant à Édifices & Mémoires, j'ai pu légitimer mon point de vue critique tout en justifiant ma place auprès des individus impliqués dans la question de la gestion

⁶⁷ Cette association existe officiellement depuis 2016, mais elle était déjà présente sur le réseau social Facebook via cette *Winou el Patrimoine ?* qui compte près de 9 000 membres à l'heure où j'écris ces lignes. Cette page est à la base de l'approche participative promue par cette association, car elle a pour but d'inviter tout citoyen tunisien ou « amoureux » de la Tunisie à signaler tout bâtiment ayant une valeur patrimoniale et désormais abandonné. Le but de l'association est d'œuvrer à la réappropriation et à la promotion du « patrimoine architectural tunisien » par les citoyens, selon ses administrateurs.

La page peut être consultée à cette adresse : <https://fr-fr.facebook.com/groups/691528380979134/>

⁶⁸ Jean-Louis Tornatore, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale : De quelques manières de s'accommoder au passé », 2007. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00122998>. [consulté le 28 février 2020]. p. 2

⁶⁹ Abderrahmane Moussaoui, « Observer en anthropologie : immersion et distance », in *Contraste*, 2012, vol. 36, n° 1, pp. 29-46. p. 34

du patrimoine. Il a été plus facile de cette façon d'appliquer une posture où j'ai pu « *comprendre sans légitimer* »⁷⁰.

Un autre point est que ma place a évolué en deux temps. Dans un premier, j'ai été là pour apprendre. Sur le terrain, certains des individus rencontrés ont été mes professeurs. En cela, mon statut de doctorante qui sous-entend que je suis encore en formation a pu m'ouvrir des portes sur ce terrain. Puisqu'en me présentant en tant que telle à mes interlocuteurs — qui sont pour la grande majorité des professionnels du domaine patrimonial — cela les a également motivés à me « former » dans ce domaine professionnel. J'ai trouvé en quelque sorte une place « d'apprentie ». De cette manière, j'ai été amenée sur des chantiers de rénovation, dans des réunions décisionnaires avec des élus, des professionnels du patrimoine, la « société civile », etc. ; plus tard, dans des réunions, séminaires, conférences, j'ai été invitée à donner mon avis sur des décisions à prendre. Je n'étais plus à former, j'étais moi-même devenue une personne-ressource. Dès ce moment, je me suis transformée en une collaboratrice, j'ai été totalement intégrée dans leurs actions. Ce que je peux dire de ma présence sur le terrain est que j'ai moi-même porté « plusieurs casquettes » : celle de l'anthropologue jeune chercheuse, mais également « apprentie » des métiers du patrimoine, tout en étant une amatrice passionnée et engagée, selon les termes de S. Pearce, pour être enfin considérée détentrice — au même titre que mes enquêtés — d'un certain savoir⁷¹.

Si mon engagement personnel me rapproche plus de l'« heritage believer » déployé par C. Brumann et que mon statut de jeune chercheuse devrait me rapprocher de « l'heritage atheist », je me décris plutôt selon la troisième voix qu'il avance, à savoir celle de l'« heritage agnosticist »⁷². Cela est à voir comme une sorte d'« implication » scientifique dans les études critiques du patrimoine. J.-L. Tornatore développe cette idée en évoquant « l'anthropologue agnostique » et en le définissant de cette manière :

« Cette voie reconduit, notons-le, sa posture de défense de la culture, une posture qui ne soit ni de célébration (on en connaît trop les dérives) ni de dénonciation (on se priverait de comprendre la fonction sociale du phénomène). En particulier l'agnosticisme patrimonial serait alors propre à éclairer des aspects importants du patrimoine culturel : “la demande populaire d'authenticité”, les “historicités profanes”, le culte du patrimoine et ses institutions, les modes d'attachement individuels au patrimoine. En somme l'empathie

⁷⁰ Sten Hagberg, « Comprendre sans légitimer : Corruption, impunité et une anthropologie engagée », *op.cit.*

⁷¹ Gaetano Ciarcia, « Introduction », *op.cit.*

Susan Pearce, « The construction and analysis of the cultural heritage: Some thoughts », *op.cit.*

⁷² Christoph Brumann, « Heritage agnosticism. A third path for the study of cultural heritage », in *Social Anthropology*, vol. 22, n°2, 2014, pp. 173-188. p. 173

anthropologique au service de la connaissance du fait patrimonial contemporain. »⁷³

Cet engagement scientifique me donne, à la fois, le désir et l'espoir que cette thèse ouvre une voie vers la recherche en anthropologie du patrimoine en Tunisie. Il faut préciser qu'il y a une grande lacune en matière de recherches en anthropologie sur l'objet patrimoine pour cette aire géographique. En ce sens, le travail de documentation n'a pas été chose aisée, car la majorité des recherches portant sur le « patrimoine culturel tunisien » provient de l'architecture et de l'archéologie⁷⁴. Peut-être y a-t-il un lien avec le fait que le « patrimoine culturel » mis en avant dans ce pays touche ces deux catégories patrimoniales ? La plupart des travaux sur lesquels j'ai dû m'appuyer émanent, en plus des deux précédentes disciplines évoquées, de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la science politique. Je me suis retrouvée dans un domaine quasi vierge de contributions anthropologiques. Les études en anthropologie sur le « patrimoine culturel tunisien » ne sont pas inexistantes, mais elles restent très marginales. De plus, elles ne viennent pas de la dernière décennie. La seule anthropologue que j'ai croisée sur le terrain et ayant travaillé pour l'INP est, à l'heure actuelle, à la retraite et rien ne semble montrer une relève par une nouvelle génération dans ce champ d'études. De ces constatations, j'espère que cette thèse va ouvrir d'inédites possibilités de recherche en sciences humaines et sociales.

Le fil de l'ethnographie comme squelette de l'écriture

Le plan de cette thèse est construit de manière à suivre mon parcours de recherche telle que je l'ai effectuée sur le terrain. J'adhère à l'idée de M. Kilani selon laquelle « *Le terrain est un format pour organiser l'écriture.* » Telle sa vision des choses, ma volonté est de montrer la manière dont le terrain s'est dévoilé à moi, dont j'ai été incluse dans les actions et discours de mes enquêtés⁷⁵. C'est permettre également au lecteur de comprendre comment j'ai saisi la complexité de la gestion patrimoniale en Tunisie dans un contexte politique en transition, plus particulièrement à travers l'expérience du montage du dossier d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial. Suivre la chronologie du projet tout en intercalant des instants précis du processus permet de vivre le fil de cette patrimonialisation avec ses instants d'incompréhension, de déception, de tension, d'attente ou d'entente. En bref, découvrir le « patrimoine » en train de « se faire ». Cette méthode permet d'étudier l'engagement bénévole selon celle préconisée par J. Ion, c'est-à-dire comprendre l'engagement bénévole non pas

⁷³ Jean-Louis Tornatore, « Expérier le patrimoine », *op.cit.* p. 26

⁷⁴ Myriam Bacha, « La constitution d'une notion patrimoniale en Tunisie, XIXe-XXe siècles : émergence et apport des disciplines de l'archéologie et de l'architecture », in *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Pierre-Robert Baduel (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Khartala, 2009.

⁷⁵ Mondher Kilani, « Du terrain au texte », in *Communications-L'écriture des sciences de l'homme*, n° 58, 1994, pp. 45-60. p. 50

uniquement à partir du pourquoi, mais à partir du comment il fonctionne, comment il se structure en se concentrant sur les modalités d'organisation de l'association (lieux et temps de l'association, signe d'appartenance, hiérarchisation des individus, etc.) amenant à se concentrer sur les rapports qu'entretiennent les individus avec les collectifs dont ils font partie⁷⁶. Cette méthode d'écriture permet de rester fidèle à la réalité vécue.

Cette méthode d'écriture implique la persistance de temps vides et de données incomplètes propre à un récit qui ne pourra jamais être omniscient, et qui ne se veut pas l'être. Tout cela parce qu'il en a été de même pour moi. Je n'ai toujours pas réussi, lorsque j'écris ces lignes, à obtenir des informations pour combler ces vides. L'une des grandes difficultés de cette recherche a été de savoir quand et où se trouver pour suivre l'avancée du projet d'inscription. Bien entendu, le fait que mon lieu de résidence principale soit la France et que pour des raisons économiques je n'ai pas pu vivre continuellement sur mon terrain en est une première cause, mais elle n'explique pas tout. Les acteurs du terrain ont mis à l'épreuve ma résilience et mon abnégation face à la carence en information. Comme si peiner à avoir l'information était une qualité de mon travail scientifique.

Mais la difficulté à trouver la source et l'information est également liée à une autre problématique de ma place en tant que chercheuse sur le terrain : savoir si ce qui m'est dit l'est parce que cela rend compte de la réalité (que je tente de saisir), s'ils me tiennent les propos que je souhaite entendre, ou ceux qu'ils souhaitent véhiculer⁷⁷. M. Kilani à El-Ksar dans le Sud tunisien a été confronté à ces mêmes difficultés. Il rappelle que l'anthropologue, pour vérifier les données récoltées, est sans cesse à la recherche des sources — qu'elles soient sous forme de documents ou de témoignage. Mais nombreux ont été mes échecs à essayer d'accéder à ces sources, ce qui a été d'autant plus frustrant pour moi que les enquêtés n'ont cessé de s'y référer. Je devais aller consulter. Tout au début de mon terrain j'étais dans la même situation décrite par l'auteur :

«Au début de mon séjour, en effet, je fus d'emblée impressionné par la valorisation extrême que les oasiens accordaient aux documents de toutes sortes, au document savant en particulier, duquel semblait relever directement leur représentation de l'histoire et de l'identité. Convaincu par mon propre rapport à la trace écrite, qui devait dans tous les cas se traduire par un contenu objectif et vérifiable, j'ai pensé y recourir dans le but de tester les affirmations de mes informateurs, leur prêtant ainsi au passage une

⁷⁶ Jacques Ion, « Introduction », in *L'engagement au pluriel*, Jacques Ion (dir.), Saint-Étienne, PU Saint-Étienne, 2001, pp. 10-20.

⁷⁷ Daniel Fabre, « L'ethnologue et ses sources », in *Terrain*, n° 7, 1986, pp. 3-13.

mémoire défaillante que le recours à la trace écrite n'entreprendrait que maladroitement. Je me mis donc activement à la recherche des documents en question. Mais mes tentatives furent rapidement déçues. Les documents n'étaient en effet jamais disponibles. Non pas que mes informateurs refusaient de me les montrer — bien au contraire, puisqu'ils n'arrêtaient pas de me les citer pour me convaincre de leurs dires —, mais il y avait invariablement une raison ou une autre qui les en empêchaient.»⁷⁸

Au fur et à mesure, j'ai compris au même titre que M. Kilani que la référence aux sources m'était donnée pour légitimer leurs propos à mon égard, parce que c'est ce qu'un scientifique cherche et ce sur quoi il se base. Cela dit, mon statut de chercheuse leur donnait en outre une certaine légitimité à parler sur le sujet. À l'image de la situation exposée plus haut, j'ai moi-même été mise à contribution en tant que messagère. J'étais devenue une alliée dans la communication de leurs actions, ma posture de chercheuse occidentale légitimait d'autant plus l'importance de leurs démarches.

Enfin, le dernier sujet qui fasse que le lecteur puisse être confronté à certains vides a pour raison la dimension linguistique du terrain. Si l'un des points majeurs de la méthode qu'est l'observation participante est l'apprentissage de la langue locale, je m'étais mise en tête que l'arabe dialectal tunisien serait la langue à apprendre sur le terrain pour le bon déroulement de mon enquête⁷⁹. Or je m'étais trompée. Celle à maîtriser afin de mener une étude de la « fabrique du patrimoine » en Tunisie a bien été le français. Ma connaissance actuelle de l'arabe dialectal tunisien, *la derja* — se résume à me débrouiller dans le cadre des tâches de la vie quotidienne, me nourrir, me déplacer — témoigne de l'omniprésence de ma langue maternelle dans le domaine patrimonial tunisien. Le français est un idiome de communication et de travail majoritairement utilisée dans des sphères scientifiques et « élitistes »⁸⁰. Ainsi, dire que je ne maîtrise pas la langue des enquêtés n'est pas tout à fait vrai. Cependant même s'il s'agit d'une réalité qui a été à mon avantage, il se peut que certaines informations ne soient pas parvenues à mon oreille du fait qu'elles aient pu être transmises en *derja*. Justement, j'ai pu noter que certains acteurs ont joué de l'utilisation de la langue, pratiquant le français afin de propager l'information que l'étranger avait le droit de savoir et le dialectal dans le cas inverse. Mais il est à remarquer que ce genre de pratique est observable parmi les Tunisiens entre eux,

⁷⁸ Mondher Kilani, « Du terrain au texte », *op.cit.* p. 48

⁷⁹ Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La politique du terrain », in *Enquête*, n°1, 1995, pp.71-109.

Jean Copans, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan, 1998.

⁸⁰ Aziz Krichen, « 12- La fracture de l'intelligentsia : Problèmes de la langue et de la culture nationales », in *Tunisie au présent : Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Camau M. (dir.), Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1987, pp. 297-341. Web. <http://books.openedition.org/iremam/2571>. [consulté le 12 février 2021].

notamment les berbérophones employant le *chelha* afin que les Tunisiens dont ce n'est pas la langue maternelle ne puissent pas les comprendre⁸¹. De ces observations j'ai pu constater un usage significatif et volontaire de la langue au sein d'un même pays et m'ont permis d'en développer une analyse dans l'un des chapitres de ce travail.

Ainsi, les périodes couvertes par cette étude vont de mon arrivée au sein de l'Assidje en février 2015 jusqu'au premier dépôt du dossier de Djerba au Centre du patrimoine mondial en janvier 2020, mon dernier séjour dans le pays remontant à décembre 2019. Il faut tout de même noter qu'à la suite de ce premier dépôt, il a été demandé à l'État tunisien d'apporter des précisions afin que le dossier puisse être présentable au Comité du patrimoine mondial. Ce dernier décide s'il y a inscription ou non. Tout ce processus ne sera pas évoqué dans ce travail, car je n'ai suivi aucune de ces étapes. Premièrement du fait de la contrainte de temps imposée par la réalisation du doctorat, deuxièmement parce que je n'ai pas pu retourner dans le pays en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

La première partie est consacrée à poser le contexte historique, politique, économique et social du champ patrimonial en Tunisie. Je m'attacherai à expliquer l'histoire du concept de « patrimoine culturel » dans ce pays du Maghreb, sa gestion par les gouvernements des deux leaders postindépendance, les politiques, les stratégies économiques et les acteurs qui y sont liés. Ce contexte décrit permet ensuite d'introduire l'événement « révolutionnaire » de 2011 et en quoi il affecte également ce domaine. La deuxième partie entre dans le cœur même du montage du dossier d'inscription auprès des membres de l'Assidje. Elle couvre la période de 2015 à 2018 de manière chronologique. Elle montre comment « se fabrique le patrimoine culturel djerbien » pour répondre aux cadres, normes et standards imposés par l'Unesco. Elle rend également compte du rapport entre l'échelle locale, nationale et internationale à travers les relations entre l'association, les experts mandatés par l'État tunisien et ceux de l'Unesco. La troisième partie aborde la rencontre avec les habitants de l'île et rend compte des manières de vivre et de penser le « patrimoine culturel ». Elle montre que si l'idée de « patrimoine culturel djerbien », telle qu'elle est définie pour le projet d'inscription, peut produire des opportunités auprès de certaines communautés en s'appropriant le discours patrimonial en production ; d'un autre côté elle ne fait pas forcément consensus et souligne la portée normative d'un tel projet. Enfin la quatrième et dernière partie prend la forme d'un seul chapitre. Elle donne, entre 2018 et 2020, à analyser la gestion patrimoniale en Tunisie en abordant la question de la décentralisation à travers l'expérience de Djerba et de deux autres « associations de sauvegarde

⁸¹ Une des nombreuses variations du *tamazight*, est en grande partie la langue maternelle des Tunisiens de la communauté berbère.

du patrimoine » : l'ASM de Tunis et Édifices et Mémoires. En revenant à l'échelle nationale cela met en évidence les rapports de pouvoir au sein des territoires par le prisme du « patrimoine culturel ». J'invite également le lecteur à ne pas hésiter à parcourir les annexes lorsque cela est indiqué, car celles-ci composées de photographies, retranscriptions d'entretiens, archives, schémas, plans, etc. appuient mon étude, et permettent d'illustrer mes propos ou ceux des enquêtés.



Figure 1: Carte de la Tunisie, localisation de l'Île de Djerba, <https://www.openstreetmap.org/copyright>

Partie I — Contextualisation de la « fabrique du patrimoine » en Tunisie

En 1964 en Égypte, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco) lance un véritable appel au monde entier : il faut sauver le temple de Ramsès II à Abou Simbel. Ce temple vieux de 3000 ans est condamné à disparaître submergé par les eaux du Nil. Une destruction inévitable due à la construction d'un haut barrage sur le fleuve à Assouan. La solidarité internationale est immédiate, le sauvetage spectaculaire. L'édifice est découpé à la main. Près de 1000 blocs du monument sont démontés et réassemblés pour le reconstruire en deçà du barrage, morceau par morceau⁸². Cette action est une sorte de prise de conscience mondiale. C'est la première fois qu'un monument historique devient l'affaire du monde entier. L'opération est un véritable succès. Ce sauvetage fait émerger une idée qui est à la base de la création du « patrimoine mondial ». Celle de préserver les lieux les plus merveilleux que l'humanité ait érigés. Cette idée s'appuie sur les sept merveilles du monde antique : la grande pyramide de Gizeh, le colosse de Rhodes, le phare d'Alexandrie, le mausolée d'Halicarnasse, le temple d'Artémis à Éphèse, la statue de Zeus à Olympie et les jardins suspendus de Babylone. Ces sept merveilles ont donc inspiré les États membres des Nations unies pour créer leurs propres merveilles grâce à la Liste du patrimoine mondial. L'aventure se poursuit en 1972 avec la création de la Convention de Paris pour la protection du « patrimoine mondial, culturel et naturel ». En 1978, les premiers sites sont proposés à l'inscription sur cette liste⁸³. Trois types de biens voient le jour : les biens culturels matériels, les biens naturels et les biens mixtes, à la fois culturels matériels et naturels. Par exemple, le château de Versailles est un bien culturel matériel, la Grande Barrière de Corail en Australie est un bien naturel et le mont Athos en Grèce est à la fois matériel et naturel, car il tient compte du monastère et de la montagne sur laquelle il est construit.

Si je remonte à la genèse de la *Convention du patrimoine mondial*, c'est qu'elle est en rapport direct avec le sujet de cette recherche. En effet, c'est en 1979, un an après les premières inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial que la Tunisie enregistre ses premiers biens sur la base de la *Convention de Paris* de 1972. Il est d'autant plus important de souligner que l'histoire de ces inscriptions tunisiennes est étroitement liée à l'Unesco. En mai 1972, soit cinq mois avant l'adoption de la Convention de Paris a lieu sur la colline de Carthage une

⁸² Ahmed Skounti, « De la patrimonialisation. Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ? », in *Hesperis-Tamuda*, vol. XLV, 2010, pp. 19-34.

L'INA éclaire l'actu, *Sauver les monuments. À la découverte de l'Unesco*, France 3 Bordeaux – Unesco (prod.), 13 février 1980 [En ligne]. URL : <https://www.ina.fr/video/CPC80053368/sauver-les-monuments-video.html> [consulté le 23 février 2020].

⁸³ <https://whc.unesco.org/fr/nouveauxbiens/date=1979&mode=list> [consulté le 23 février 2020]
<https://whc.unesco.org/fr/nouveauxbiens/?date=1978&mode=list> [consulté le 23 février 2020]

manifestation culturelle dont l'objectif est la conservation et la sauvegarde de ce qui est appelé l'ensemble Tunis-Carthage — qui comprend la médina de Tunis et le site antique de Carthage. Le ministre des Affaires culturelles et de l'information tunisien Chedli Klibi — qui est aussi maire de la commune de Carthage — et le directeur général de l'Unesco René Maheu sont présents. Ce jour-là, les deux hommes « *unirent leurs voix en faveur du projet Tunis-Carthage et firent appel à la solidarité internationale pour le réaliser.* » Sept années plus tard, cet ensemble et l'amphithéâtre d'El Jem obtiennent une reconnaissance internationale inédite à l'époque. Selon les propos d'Habib Bourguiba, premier président de la première république indépendante, ce petit bout d'Afrique du Nord, ancienne capitale de l'Ifriqiya, l'Afrique Romaine, et place forte du monde méditerranéen antique a évité une « seconde mort », et a retrouvé en quelque sorte sa visibilité internationale d'antan⁸⁴.

Ces événements permettent d'introduire la première partie de ce travail de recherche qui montre la manière dont la Tunisie indépendante s'implique dans la gestion du « patrimoine culturel ». Elle est composée de deux chapitres. Le premier chapitre tâche de comprendre dans quel contexte et comment la notion de « patrimoine culturel » a été instaurée et s'est développée en Tunisie, pour saisir les enjeux politiques et économiques d'une telle notion dans la construction d'une nouvelle nation indépendante. Le deuxième chapitre aborde ce qu'il advient de cette gestion du patrimoine à partir de la « révolution » et des modifications qui y sont constatées par ses acteurs.



Figure 2: Les thermes d'Antonin de Carthage, site patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979.

⁸⁴ Andrée Paradis, « Le projet Tunis-Carthage », in *Vie des arts*, vol. 18, n° 73, 1973, pp. 12–13. p. 12

1. De l'indépendance à la « révolution »

La notion de « patrimoine culturel » telle qu'elle est mobilisée en Tunisie pose problème depuis l'indépendance comme étant issue en grande partie de l'héritage de la colonisation, mais également de l'influence géopolitique et économique des pays occidentaux, notamment avec l'apparition du concept de « patrimoine mondial ».

C'est pourquoi une analyse de l'histoire des politiques culturelles, patrimoniales et économiques du pays d'avant la « révolution » s'impose. Elle s'appuie sur les travaux de chercheurs tunisiens ainsi que sur d'autres recherches portant sur le Maghreb. Elle permet alors d'aborder les enjeux politiques et économiques d'une telle notion dans un pays en pleine construction d'une « nouvelle identité nationale », et jusqu'où ces enjeux vont marquer l'organisation administrative de la gestion du « patrimoine culturel tunisien ».

1.1. « Patrimoine culturel », un concept importé :

L'étude critique du montage d'un dossier nécessite d'aborder le parcours de la Tunisie auprès de l'Unesco. C'est un pays connu pour son « patrimoine antique » avec pour parangon la cité antique de Carthage inscrite sur cette même liste. Revenir sur ce parcours patrimonial est un moyen de comprendre si le nouveau projet Djerba-Unesco se réalise dans une optique identique aux premiers sites, ou de savoir si la « révolution » a amorcé une rupture avec les aspirations de ces premières inscriptions.

Pour ce faire, je propose de se pencher tout d'abord sur l'apparition d'un concept, celui de « patrimoine culturel » dans ce territoire de la rive sud de la Méditerranée. Cela permet de prendre connaissance de la manière dont le terme s'est introduit en Tunisie, quelle est son histoire et sur quelles bases ces premiers sites ont été inscrits. D'autant plus qu'il ne s'agit pas de traiter de n'importe quelle catégorie patrimoniale, mais celle dite du « patrimoine mondial », un patrimoine qui se veut celui de tous, qui appartiendrait à « l'ensemble de l'humanité »⁸⁵.

1.1.1. Une notion universaliste...

Selon de nombreux auteurs, le monde des acteurs de « l'institution patrimoniale internationale » verraient dans le mot patrimoine une portée universelle⁸⁶ :

«[...] dans le monde des acteurs du patrimoine culturel, on comprend le mot

⁸⁵ Ahmed Skounti, « De la patrimonialisation. Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ? », *op.cit.*

⁸⁶ Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, « Les changements du patrimoine », in *Les confins du patrimoine*, Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, Québec, PU du Québec, 2018, pp. 1-18. p. 1 & 12

Rodney Harrison, *Understanding the politics of heritage*, Manchester, Manchester University Press/ The Open University, 2010. p. 155

“patrimoine” comme un ensemble de biens de toute société, et l’humanité dans son ensemble, selon les vues de l’UNESCO, se doit collectivement de protéger, diffusant ainsi la conception du “patrimoine culturel” entendue comme universelle, facilement et pour ainsi dire naturellement adoptable par l’ensemble des sociétés et des groupes qui peuplent la surface du globe.»⁸⁷

Ainsi, effectuer une anthropologie du « patrimoine mondial » dans un pays dit « du Sud » requiert d’être conscient que les normes, standards, critères patrimoniaux mobilisés et manipulés par les acteurs de ces territoires proviennent de théories universalistes et de constructions occidentales. Il est d’autant plus intéressant de se pencher là-dessus que ces « théories » sont élaborées et pensées dans les sièges des instances internationales de la conservation du patrimoine qui se trouvent en revanche sur les territoires des pays dits « du Nord » — Paris (UNESCO, le Conseil international des musées (Icom), le Conseil international des monuments et des sites (Icomos)), Rome (le Centre international d’études pour la conservation et la restauration des biens culturels (Iccrom)), Los Angeles (Getty Conservation Institut (GCI)) et New York (World Monuments Fund)⁸⁸. Ce constat du prétendu « universalisme » des catégories patrimoniales amène à s’interroger sur leurs conditions d’interprétation et d’application à l’échelle locale. Cette question est *a fortiori* pertinente si l’on se base sur l’idée que la pensée est associée au langage et que pour pouvoir adopter un concept il faut tout d’abord le comprendre⁸⁹. Dans le cas de l’application de celui de « patrimoine mondial », il s’agit donc de maîtriser le langage Unesco. Seulement quand on se penche un peu plus sur l’organisation de cette instance, on découvre très rapidement que leurs deux principales langues de travail sont l’anglais et le français⁹⁰. Elles ne sont pas représentatives des langues véhiculaires les plus parlées dans le monde. Même si l’anglais occupe une place importante, *quid* du mandarin, de l’hindi, de l’espagnol, du portugais et du russe entre autres (le français ne

⁸⁷ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le “patrimoine” », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29. p. 9

⁸⁸ Monica Coralli & Didier Houénou, « La patrimonialisation à l’occidentale et ses conséquences sur un territoire africain. Porto-Novo au Bénin », in *Espaces et sociétés*, vol. 152-153, n°1-2, 2013, pp. 85-101.

Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, « Les changements du patrimoine », *op.cit.*

Tim Winter, “Beyond Eurocentrism? Heritage conservation and the politics of difference”, in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n°2, 2014, pp. 123-137. p. 133

⁸⁹ Benjamin Lee-Whorf, *Linguistique et anthropologie* [« Language, thought and reality »], Claude Carme (trad.), Paris, Denoël, 1969.

Edward Sapir, *Le langage* [« language »], Guillemain Solange Marie (trad.), Paris, Payot & Rivages, 2001.

⁹⁰ Chiara Bortolotto, « Le transfert d’un standard international. Le patrimoine culturel vu par la France », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 107-122.

se trouvant qu'à la quinzième place)⁹¹ ? La dimension linguistique remet en question la portée universaliste : comment manipuler un concept qui n'a pas été pensé et créé dans la langue officielle du pays dans lequel il va être appliqué ? Malgré ce facteur, il semble y avoir un engouement pour ce concept et la multiplication de processus de patrimonialisation à l'échelle internationale le prouve⁹². En 2019 on compte mille cent vingt et un biens dans cent soixante-sept États parties⁹³. Par le biais de quelles stratégies s'est-il autant imposé ? La dimension universaliste du concept ne serait-elle donc pas réfutable ?

Pas si sûr. Premièrement quand on se penche sur la répartition des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial on constate que leur nombre est plus élevé dans les pays occidentaux que dans le reste du monde⁹⁴, puisque les pays du « Nord » maîtrisant déjà ces catégories se sont tout de suite ajustés au fonctionnement de l'institution provoquant cette inégale répartition. La difficulté scientifique de l'exercice est à souligner pour tout individu n'étant pas initié à la méthodologie du « patrimoine mondial » : « *Les instruments d'inventaire se sont inscrits dans la tradition scientifique de l' "Inventaire général du patrimoine", en laissant la rédaction des fiches aux scientifiques et un rôle secondaire aux communautés.* »⁹⁵. Deuxièmement les auteurs J. Bondaz *et al.* indiquent que l'implantation du « patrimoine mondial » se réalise à travers des transformations, négociations et traductions du concept de patrimoine. Ils parlent de trois niveaux d'interprétations qu'ils appellent les « trois idéaux-types » des « vocabulaires locaux du patrimoine » :

- Occidentaux et internationaux, qui sont le fruit de ces instances patrimoniales évoquées précédemment ;
- Non occidentaux, qui sont produits dans les contextes locaux ;
- Et les vocabulaires « [...] fruits des rencontres, négociations, confrontations entre des sphères différentes. »⁹⁶.

Ce dernier idéal-type ou « idée du patrimoine » serait une forme de « syncretisme patrimonial » entre les idéaux-types occidentaux et internationaux et non occidentaux. De cette manière, pour parler de l'interprétation des standards et normes internationales, il est plus juste de parler de :

⁹¹ Données se basant sur le classement de la revue *Ethnologue* (23^e édition, 2020)

⁹² Maria Gravari-Barbas, « " Patrimonialisation " et territoire. Définition et analyse du " régime de patrimonialité " contemporain », in *CIST2011 - Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST)*, Paris, Nov 2011, pp. 191-193. Web. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01353323/file/cist2011-patrimonialisation_et_territoire-regime_de_patrimonialite_contemporain.pdf [consulté le 14 novembre 2019].

⁹³ <https://whc.unesco.org/fr/list/> [consulté le 23 février 2020]

⁹⁴ <http://whc.unesco.org/fr/list/stat> [consulté le 3 décembre 2019]

⁹⁵ Julien Bondaz *et al.*, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.* p. 19

⁹⁶ *ibid.* p. 11

«[...] mises en pratiques localisées de l'“idée de patrimoine” (Gillman 2010) qui devraient être analysées comme des adaptations d'une certaine vision qui s'est diffusée à travers le monde à partir des applications de “patrimoine” et qui entrent en résonance de manière différente avec les catégories locales qui ont cours dans les sociétés et les groupes qui les reçoivent.»⁹⁷

L'idée d'un auteur tel que E. Amougou est que les valeurs patrimoniales occidentales ont été transférées vers les pays du « Sud », ce qui serait une sorte de continuité de la domination coloniale. Pour illustrer cela, il prend justement l'exemple de la Tunisie lors d'un colloque organisé en 1968 par l'Icomos :

«Lors de cette rencontre, M. Jellal El Kafi, (comme bien d'autres participants), représentant de l'Atelier d'urbanisme de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis, n'hésita pas à montrer l'utilité de l'action que mène la structure dont il représentait les intérêts tout en employant le discours désormais acquis des représentants des organisations internationales sur la question.»⁹⁸

M. Jellal El Kafi, plus connu dans son pays sous le nom de Jellal Abdelkafi, architecte-urbaniste de formation, a fait partie des premiers militants de la cause patrimoniale en Tunisie en tant que membre actif de l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) de Tunis, et a participé à l'inscription de la médina de Tunis sur la Liste du patrimoine mondial. Le fait que cette citation illustre la participation d'acteurs de la « société civile » des pays du « Sud » — dont il représente les intérêts comme l'indique l'auteur — à des rencontres internationales organisées sous l'égide des pays occidentaux, pose la question de l'hégémonie de la notion occidentale de « patrimoine culturel » dans ces anciens pays colonisés.

1.1.2. ...liée à l'histoire coloniale

Pour revenir à la source de l'utilisation de vocabulaires et concepts occidentaux en Tunisie, il est nécessaire d'aborder le système de gestion du patrimoine dans ce pays sous le protectorat français. M. Bacha en décrit l'histoire. Elle se base sur les travaux de N. Oulebsir quand elle écrit :

«La notion de patrimoine, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, est un objet de fabrication occidentale importé du Maghreb par les sociétés coloniales, qui diffère de la notion arabe de patrimoine, dont la traduction est “turâth”, définit un héritage qui

⁹⁷ *ibid.* p. 10

Derek Gillman, *The idea of Cultural Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

⁹⁸ Emmanuel Amougou (dir.), *La Question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, L'Harmattan, Paris, 2004. p. 43

“présente un aspect beaucoup plus abstrait que concret, fondé sur l'essence des objets, les savoirs, les modes et les rythmes de vie” (N. Oulebsir, 2003, 14).⁹⁹

De ce fait, la notion de « patrimoine culturel » apparaît en Afrique du Nord au XIXe siècle sous l'influence de la colonisation, mais également de l'« élite locale » influencée par la rive nord de la Méditerranée. Ce mécanisme a été mis en place par l'inventaire des sites archéologiques et monuments, qui a été réalisé par les contrôleurs civils du protectorat français entre 1881 et 1920. L'intérêt s'est d'abord porté sur les sites archéologiques. Ce n'est qu'à partir de 1912 qu'ont eu lieu les premiers recensements de monuments islamiques. C'est à partir de ce moment, que la notion de « patrimoine culturel » acquiert en Tunisie la même signification qu'en Europe¹⁰⁰.

C'est donc sur une vision française du patrimoine que s'effectue le classement des biens patrimoniaux tunisiens. Tout comme en France, il y a un intérêt accru sur les artefacts religieux chrétiens, mais aussi sur les œuvres d'art et l'ouverture de musées, ainsi que le classement d'édifices au rang de monuments historiques¹⁰¹. L'auteure contextualise en annonçant que ces choix ont surtout été politiques. Y. Karamti mobilise les mêmes auteurs que M. Bacha pour expliquer cela : « Quant à André Chastel et Pierre Babelon, ils signalent qu'à l'origine, la notion de patrimoine puise ses racines dans le concept chrétien de l'héritage sacré de la foi. Dans cette optique, elle se matérialise par le culte d'objets privilégiés : les écritures sacrées, les reliques, les icônes. À ce titre, on est en mesure d'avancer que la vénération fonde le patrimoine. »¹⁰² Asseoir un intérêt pour l'Islam n'est pas le but du protectorat qui veut imposer son modèle au territoire de la régence de Tunis. Ainsi, recentrer la question de la gestion patrimoniale autour de la période antique et sur l'héritage chrétien permet de mettre en exergue l'histoire européenne du territoire tunisien et plus généralement du Maghreb colonisé par la France. D'après le protectorat, les ruines antiques

⁹⁹ Myriam Bacha, *Architectures au Maghreb (XIXe-XXe siècles). Réinvention du patrimoine*. Tours, PU François-Rabelais, 2011. p.14

Myriam Bacha, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes, PU Rennes, 2013.

Nabila Oulebsir, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.

¹⁰⁰ Myriam Bacha, *ibid.*

Clémentine Gutron & Ahmed Skounti, « Dossier Patrimonialiser au Maghreb : Introduction », in *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, pp. 11-18.

Habib Saïdi, *Sortir du regard colonial. Politiques du patrimoine et du tourisme en Tunisie depuis l'indépendance*, Thèse de doctorat d'Ethnologie, Université de Laval, Faculté des lettres, 2007.

¹⁰¹ Françoise Choay, *Le patrimoine en question. Anthologie pour un combat*, Paris, Le seuil, 2009.

Yassine Karamti, *Patrimoine, Economie et Altérité : Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Tunis, Regroupement Latrach du livre spécialisé, 2009.

Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle : du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006.

¹⁰² Yassine Karamti, « “Turath”, “Patrimoine”, “Heritage” : des traductions trompeuses ? », in *Al-Mishkât*, n°6, 2008, pp. 41-59. p. 45

ne sont-elles pas une preuve d'un lien entre la rive nord et sud de la Méditerranée ? Dans ces exemples, le patrimoine a été utilisé en tant que justification de l'élaboration d'une idéologie politique coloniale¹⁰³.

Malgré ce que l'on pourrait penser, ce genre de stratégie a également été mis en place à l'indépendance du pays en 1956, comme l'indique les propos d'Azedine Beschaouch, ancien ministre de la Culture, pour qui « [...] le patrimoine de Tunisie avait en effet fait l'objet d'une utilisation politique et idéologique par les français au moment du protectorat, ainsi que par les tunisiens eux-mêmes après l'indépendance. »¹⁰⁴ C'est également l'avis des auteurs D. Abbassi et H. Saidi¹⁰⁵.

1.2. De Bourguiba à Ben Ali :

Ces deux derniers auteurs écrivent que durant les trente années qui ont suivi l'indépendance, ce sont les sites archéologiques antiques et une poignée de lieux médiévaux qui ont bénéficié d'un intérêt scientifique, culturel et promotionnel accru de la part de l'État. Les discours de l'époque portant sur l'unicité du pays laissent à penser à l'universalité du passé historique antique, et l'unité religieuse musulmane. Or la réalité historique, sociale, culturelle et religieuse est tout autre. Sur la totalité du territoire Juifs, musulmans, orthodoxes et catholiques ont notamment cohabité sur une durée de deux mille ans¹⁰⁶. En soulevant ce constat et en reprenant les travaux de ces deux auteurs, on peut noter que les politiques patrimoniales et les enjeux économiques du pays vont de pair.

1.2.1. Politiques patrimoniales

D. Abbassi nous explique qu'au moment où Bourguiba arrive au pouvoir, il se lance dans la création d'un « État moderne ». Or cet État doit se construire avec deux dimensions principales de son histoire : un passé qui s'est basé sur la culture occidentale, allant de Saint-Augustin à la colonisation française ; et un héritage arabo-musulman dont les témoins les plus

¹⁰³ Myriam Bacha, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, op.cit. p. 13

Habib Kazdaghli, « Avant-propos », in *Fabrique du tourisme et expériences patrimoniales au Maghreb, XIXe-XXIe siècles*, Cyril Isnart, Charlotte Mus-Jelidi & Colette Zytnicki (dir.), Rabat, Centre Jacques-Berque, 2018. Web. <http://books.openedition.org/cjb/1448>. [consulté le 13 janvier 2019].

Colette Zytnicki, Cyril Isnart & Charlotte Mus-Jelidi, « Penser le tourisme et le patrimoine, au Maghreb et au-delà (XIXe-XXIe siècles) », in *Fabrique du tourisme et expériences patrimoniales au Maghreb, XIXe-XXIe siècles*, Cyril Isnart, Charlotte Mus-Jelidi & Colette Zytnicki (dir.), Rabat, Centre Jacques-Berque, 2018. Web. <http://books.openedition.org/cjb/1452>. [consulté le 13 janvier 2019].

¹⁰⁴ Myriam Bacha, *ibid.* p. 13

¹⁰⁵ Driss Abbassi, *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, Paris-Aix-en-Provence, IREMAM-KARTHALA, 2005.

- « Le Maghreb dans la construction identitaire de la Tunisie postcoloniale », in *Critiques internationale* 2008/3 (n° 40), pp. 115-137.

Habib Saidi, *Identité de façade et zones d'ombre : tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, Paris, Petra, 2017.

¹⁰⁶ Notamment, Phéniciens, Carthaginois, Romains, Berbères, Numides, Vandales, Byzantins, Arabes, Normands, Espagnols, Ottomans et Français.

valorisés sont les médinas de Tunis et de Kairouan et leurs grandes mosquées, ainsi que celle de Sousse. Les politiques patrimoniales qui sont mises en place par Bourguiba vont être la résultante de la tentative d'en faire une « heureuse synthèse », afin de tendre vers cet État moderne dont rêve « le combattant suprême »¹⁰⁷. Cependant encore après l'indépendance, le cadre légal du patrimoine est hérité des vestiges du système colonial. Même si l'Institut National d'Archéologie est fondé en 1957 dans l'objectif de remplacer la Direction des antiquités créée par les autorités coloniales en 1885, au niveau juridique, il n'y a pas de modifications¹⁰⁸. Il n'y a, par exemple, aucune référence dans la constitution de 1956 (date de l'indépendance) aux termes « culture » ou « patrimoine culturel », contrairement à ce qui est observé après 2011 avec la constitution de la IIe République tunisienne¹⁰⁹. Il en va du même parcours au Maroc où l'appareil administratif de gestion du patrimoine hérite également des vestiges du système colonial. L'apparition du mot culture dans l'intitulé d'un ministère marocain se fera en 1968. C'est ce même ministère qui exerce directement le rôle de gestionnaire avec le « fonds national de l'action culturelle », qui reste la compétence de l'administration centrale, car l'intérêt du « patrimoine culturel » qu'il soit « matériel » ou « immatériel » a pour objectif de conforter la légitimité de la famille royale¹¹⁰. Mais peu de budgets sont octroyés à ce domaine : en 1998 il ne dépasse guère 0,3 % du budget de l'État¹¹¹. En Tunisie, il faut attendre 1986 et 1988 pour la rédaction d'une loi qui reconnaît « l'importance de l'ensemble du patrimoine culturel tunisien depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours et incluant aussi bien les monuments que les biens meubles. »¹¹² Mais c'est seulement trente-sept ans après l'indépendance, et sous Ben Ali que se conduit une restructuration de l'arsenal juridique et institutionnel de la gestion du patrimoine. La résultante de cette restructuration s'observe avec la mise en place d'un Institut National du Patrimoine (INP) et l'établissement d'un code du patrimoine : Loi n° 94-35 du février 1994¹¹³. Ces deux derniers éléments — INP et code du

¹⁰⁷ Driss Abbassi, *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, op.cit. p. 43

¹⁰⁸ Myriam Bacha, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, op.cit. 2013.

Nabila Oulebsir, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, op.cit.

¹⁰⁹ Abdellatif Mrabet, « Patrimoine et politique patrimoniales en Tunisie réalités et perspectives ? », in *Mondes et Cultures*, vol. 75, n°1-4, 2015, pp. 197- 212.

¹¹⁰ Loi des finances marocaines par la gestion 1993, *Bulletin Officiel* n° 3661 du 31 décembre 1992, p. 265

¹¹¹ Fadhel Blichech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », in *Intérêt culturel et mondialisation. Les protections nationales. Tome I*, Marie Cornu & Nébila Mezghani (dir.), Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 101-142.

Amina Touzani, *La culture et la politique culturelle au Maroc*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2003.

¹¹² Radhi Daghfous, « Le patrimoine archéologique et historique tunisien et le développement : définition-caractéristiques et devenir », in *Les cahiers de Tunisie*, Tunis, Alpha, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, n°184, 2003, pp. 10-18. p. 12

¹¹³ Loi n° 94-35 du 24 février 1994 relative au code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, JORT n° 17 du 1^{er} mars 1994.

patrimoine — obligent à faire une analogie avec ce qui a été déjà réalisé en France. De plus, il s'agit des mêmes notions, concepts et encadrements mobilisés dans les deux pays suscitant spontanément l'interrogation suivante : le domaine du « patrimoine culturel » en Tunisie ne serait-il pas resté profondément tributaire d'un schéma français ?

Effectivement, pour un francophone, assister et participer à une manifestation ou à une réunion menée sur le thème du « patrimoine culturel » n'est pas difficile. Dans ce domaine, la langue de travail la plus mobilisée reste le français. Même si la discussion commence en arabe, il suffit qu'une seule personne soit la première à engager des termes techniques en français pour que se poursuive le dialogue dans cette langue. Une urbaniste tunisoise explique que dans sa discipline, elle serait dans l'impossibilité de produire un rapport ou d'effectuer une présentation technique en arabe, tout simplement parce que tout son cursus universitaire a été réalisé en français. En plus de la Tunisie, elle a poursuivi ses études en France, afin de se spécialiser — ainsi que pour la réalisation d'une thèse de doctorat, soutenue en français. Il est important de constater ici que ce n'est pas la langue arabe elle-même qui est défaillante sur les termes techniques, mais bien les locuteurs qui ne maîtrisent pas les équivalents.

Peut-on y voir une forme de persistance du régime colonial ? D'après A. Mahjoubi, pour comprendre pourquoi cette langue reste tant ancrée dans l'enseignement universitaire en Tunisie, il faut revenir quelques années en arrière. À partir de 1873, Kheireddine Pacha entreprend des réformes modernistes en tant que Grand Vizir du régime beylical¹¹⁴ « destinées à arracher la Tunisie à l'obscurantisme pour la protéger dans la lumière et la civilisation et ouvrir sa jeunesse sur le monde moderne [...] »¹¹⁵. Ces réformes touchent principalement à l'éducation et créent en 1875 le collège Sadiki, où sont enseignées en français les sciences humaines et exactes. Habib Bourguiba passe d'ailleurs par cette institution ainsi que par le lycée Carnot, qui est un établissement des autorités françaises implanté à Tunis, pour ensuite poursuivre son cursus à Paris. Toujours d'après le même auteur, le cursus de Bourguiba joue un rôle dans la continuité de l'enseignement des sciences en langue française à l'indépendance. Influencé par la philosophie des Lumières, Bourguiba voit dans le projet des réformistes beylicaux du XIXe un lien avec la justice, l'égalité et la liberté prônée par les philosophes. De cette manière, avec Bourguiba « le mouvement national tunisien adopte, dans toutes ses phases, le projet moderniste conçu

¹¹⁴ Régime politique de la Tunisie de 1705 à 1881 hérité de l'Empire ottoman.

¹¹⁵ Ali Mahjoubi, « Habib Bourguiba et le choix occidental », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'État national : approches scientifiques du bourguibisme*, 1 au 3 septembre 1999, Abdeljelil Temimi (dir.), Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, Zaghouan, 2000, pp. 99-107. p. 103

par les réformistes avant 1881.»¹¹⁶ Donc en réalité, il n'y a pas que le domaine du « patrimoine culturel » qui reste profondément tributaire d'un schéma français. Ce schéma est aussi présent dans l'idée même du modernisme. Cela se perpétue, principalement, à travers les études universitaires. N. Boumaza nous rappelle que la construction maghrébine d'une approche patrimoniale est que « *Le patrimoine constitue une catégorie importée malgré l'instrumentalisation ou les usages adaptés qu'en font les acteurs institutionnels et les classes intellectuelles et dominantes.* »¹¹⁷ De la même manière que pour les autres sciences, dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire de l'art, de l'histoire et de l'architecture, l'« élite tunisienne » se forme, pour une grande majorité, dans les universités françaises. En témoignent les travaux de recherche dans ce domaine — à l'image d'une importante partie de la bibliographie mobilisée pour la rédaction de cette recherche.

Si je reprends ce qui a été vu avec M. Bacha et N. Oulebsir, la totalité des sites culturels qui ont été répertoriés par l'administration coloniale française existe toujours. À l'indépendance, le concept de « patrimoine culturel » et son cadre de pensée se perpétuent, à travers l'enseignement supérieur, comme celui développé dans la sphère francophone internationale contemporaine. Celui-ci est appliqué sur le terrain lors du retour de cette « élite » dans son pays d'origine. On retrouve donc les mêmes structures de la gestion du patrimoine du fait de transfert des cadres et normes internationales inspirés du schéma français : ministère des Affaires culturelles, Institut National du Patrimoine, code du patrimoine¹¹⁸. En ce sens, ce qu'a écrit J.-L. Tornatore sur le paysage institutionnel français des études scientifiques sur le patrimoine me fait penser à ce qui est observable en Tunisie. En reprenant D. Poulot, il nous explique que dans le système français, il y a un double rapport entre le domaine politique et scientifique. Cela serait dû, en grande partie, au fait que dans ce système c'est un État central qui gère le « patrimoine de la nation », et que le « Monument Historique » serait au centre de la définition de la notion de patrimoine. Enfin, cela reste un domaine réservé aux initiés à l'archéologie, à l'histoire, à l'histoire de l'art et à l'architecture¹¹⁹. Cette description du système

¹¹⁶ *ibid.*

¹¹⁷ Nadir Boumaza, « Expérience occidentale et construction maghrébine d'une approche patrimoniale », in *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Maria Gravaris-Barbas & Sylvie Guichard-Anguis (dir.), Paris, PU de Paris-Sorbonne, 2003, pp. 117-133. p. 119

¹¹⁸ Emmanuel Amougou (dir.), *La Question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Fadhel Blibech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », *op.cit.*
Mustapha Khanoussi, « Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb. La Tunisie », *étude pour le bureau de l'Unesco pour le Maghreb*, secteur culturel, Rabat, 2009.

¹¹⁹ Jean-Louis Tornatore, "Words for Expressing What We Care About. The Continuity and the Exteriority of the Heritage Experience" in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT,

français correspond à ce que j'ai pu observer dans le contexte tunisien. De cette façon, m'aider des définitions, théories et paradigmes développés dans la sphère francophone a fait sens. La même méthode est appliquée dans des thèses menées par des chercheurs tunisiens sur la gestion du « patrimoine culturel tunisien »¹²⁰. À travers ce pattern calqué sur le modèle français, on remarque la manière dont la forme conditionne la pensée et son organisation. Ainsi la gestion du « patrimoine culturel » ne peut s'inscrire que dans la continuité de ce qu'avaient initié les autorités coloniales.

1.2.2. Stratégies économiques du patrimoine

Le lien gardé entre la France et la Tunisie fait partie de la stratégie économique du « combattant suprême » de maintenir une relation forte avec le monde occidental¹²¹. Le « patrimoine culturel » est utilisé pour créer une nouvelle identité tunisienne qui est également au service de sa politique extérieure. « Ainsi donc, la France "ennemie" d'hier, ne l'est plus aujourd'hui. C'est même tout le contraire : elle est la référence d'aujourd'hui, et sans doute de demain, à travers le discours, entièrement orienté vers l'avenir. »¹²² Cela se manifeste, notamment, à travers la lecture de la religion et de l'identité arabo-musulmane propre à Bourguiba. Dans sa stratégie politique et contrairement aux autres pays du Maghreb ou du monde arabe, le « patrimoine islamique » ne serait pas au fondement de la nouvelle nation tunisienne. C'est un mélange de 3000 ans d'histoire qui est mis en avant et « De même, sous Ben Ali, les autorités, soucieuses de juguler le danger islamiste, mettent en avant un héritage culturel de 3000 ans, aux sources diversifiées et qui ne peut se résumer en celui de l'ère arabo-musulmane. »¹²³

Cette lecture lui permet de définir une nouvelle identité tunisienne, de définir une « "Tunisianité" de la Tunisie et refuse toute forme d'intégration dans un quelconque ensemble arabe. »¹²⁴ Cette « tunisianité » devient l'outil principal de la « renationalisation de la culture », c'est-à-

2015, pp. 31-53.

Dominique Poulot, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998.

¹²⁰ Asma Belhassine, *Développement patrimonial et images touristiques de la Tunisie au XXème siècle : hôtels et architecture*, Thèse de doctorat en Art et Histoire de l'Art, Université Côte d'Azur, 2016.

Hend Ben Mahfoudh, *Paysage, Patrimoine et Identité. Le cas de la ville de Tunis*, Thèse de doctorat en Géographie - Aménagement, Université Toulouse - Le Mirail, 2006.

Myriam Bennour, *La patrimonialisation des arbres urbains. Le cas de Tunis*, Thèse de doctorat en Sciences agronomique et Sciences et Architecture du Paysage, Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem - Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, 2014.

¹²¹ Ali Mahjoubi, « Habib Bourguiba et le choix occidental », *op.cit.*

¹²² Driss Abassi, « La conception de l'Histoire selon Bourguiba », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'État national : approches scientifiques du bourguibisme*, 1 au 3 septembre 1999, Abdeljelil Temimi (dir.), Zaghouan, Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, 2000, pp. 21-30. p. 22

¹²³ Fadhel Blibech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc. », *op.cit.* p. 113-114

¹²⁴ Ali Mahjoubi, « Habib Bourguiba et le choix occidental », *op.cit.* p. 104

dire, fédérer une unité nationale à travers la culture et l'histoire du pays appropriable par l'ensemble des citoyens tunisiens. Instauration d'un nouveau discours national historique tend à sélectionner certains éléments culturels au détriment d'autres, ce qui, indéniablement, engendre une « hiérarchisation ».

D'ailleurs, cette construction identitaire est amplifiée à l'international. En 1979, deux sites sur trois inscrits à l'Unesco sont antiques, le site archéologique de Carthage et l'amphithéâtre d'El Jem. En 1985 et 1986 sont inscrites à l'Unesco la cité punique de Kerkouane et sa nécropole. L'intérêt porté au « patrimoine antique » sous Bourguiba est tel que le « patrimoine islamique » est mis de côté. Les centres anciens des villes, les médinas, sont considérés comme des éléments urbanistiques à raser, car ne s'inscrivant pas dans une certaine modernité à atteindre. À titre d'exemple, les politiques de développement du gouvernement de l'époque conduisent à la destruction de la quasi-totalité du centre ancien de la ville de Monastir d'où est originaire Bourguiba. « *Le pays arabe qui a la plus grande tradition d'ouverture sur la Méditerranée ou l'Europe.* »¹²⁵ Une citation de A. Larguèche qui résume assez bien l'image que Bourguiba veut donner de son pays au reste du monde.

Selon D. Lesage, il faut attendre la présidence de Zine el -Abidine Ben Ali pour étendre le champ du patrimoine jusqu'à la période contemporaine :

Dans les années 1980, « [...] l'intérêt de l'architecture des XIXe et XXe siècles n'était encore perçu que par quelques spécialistes. A cette époque, pour la majorité, l'architecture des XIXe et XXe siècles ne faisait toujours pas partie du patrimoine tunisien, même si l'on peut noter que les premiers mémoires de fin d'études de l'Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme (créée en 1966 sous le nom d'Institut technologique d'art, d'architecture et d'urbanisme) sur la restructuration et la réaffectation d'édifices du début du siècle datent de 1979-1980. »¹²⁶

Cette reconnaissance s'est notamment faite à travers le classement comme « Monuments Historiques » du palais d'Erlanger à Sidi Bou Saïd, dans les années 1980, et du théâtre municipal de Tunis, dans les années 1990. A noter que les deux édifices ont été érigés durant l'occupation coloniale. Selon D. Abbassi, cette réécriture de l'histoire sous Ben Ali, lui permettrait de redéfinir l'identité tunisienne. En marginalisant ainsi l'image de Bourguiba, il

¹²⁵ Abdelhamid Larguèche, « Stratégie de valorisation du patrimoine et schéma directeur d'aménagement du territoire. Une adéquation à construire », in *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000*, Nozha Sekik (dir.), Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001, pp. 93-105. p. 101

¹²⁶ Denis Lesage, « L'entrée des XIXe et XXe siècles dans le champ du patrimoine », in *Histoire d'architectures en méditerranée XIXe-XXe siècles*, Jean-Baptiste Minnaert (dir.), Paris, la Villette, 2005, pp. 133-152. p. 136

fera place à d'autres personnages tels que Khayr al-Din, Abdelaziz Thâalbi, Farath Hached ou Salah Ben Youssef, qui permettent de faire un lien avec l'idéologie du nationalisme arabe. Le discours insiste également sur la place géographique et culturelle centrale de la Tunisie au sein de la Méditerranée. Le pays serait un pont entre l'Orient et l'Occident dans cet espace géographique et culturel, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine :

« L'héritage méditerranéen se trouve donc au cœur de l'histoire nationale. La Tunisie moderne est le produit de tous les courants venant de la Méditerranée montrant ainsi sa capacité à s'approprier et à renouveler avec intelligence ce qui est advenu sur ses terres. C'est à partir de ce postulat que l'héritage doit être récupéré. Et même si ce discours n'est pas dénué de penchants nationalistes, la finalité n'est pas un quelconque repli national. Ce dont il est question, c'est la revendication d'un ancrage à la fois plus ancien et plus élargi : l'appartenance méditerranéenne. »¹²⁷

Cette « hiérarchisation historique » des éléments patrimoniaux n'est pas sans conséquence puisqu'elle amène à une « hiérarchisation spatiale » des biens à patrimonialiser. C'est ce que note également D. Lesage lorsqu'il explique que, selon lui, Tunis et sa banlieue sont au centre de projets culturels et patrimoniaux, laissant de côté les autres centres urbains du pays¹²⁸. Par extension, une « hiérarchisation spatiale » s'effectue sur la côte au détriment de l'intérieur du pays, car les politiques culturelles vont de pair avec les politiques économiques cherchant à développer au maximum les espaces côtiers. Ce processus, H. Saidi le nomme « façadisme » pour renvoyer à : « [...] l'alignement des constructions hôtelières sur les rivages de la Tunisie. Notons en passant que le mot français "façade" résonne avec le mot arabe "fassâd" qui signifie "corruption". »¹²⁹ Les propos de A. Daoulatli, ancien directeur général de l'INP, appuient l'idée que le « façadisme » puisse être appliqué pour le « patrimoine culturel » lorsqu'il parle des sites culturels mis en avant par l'État depuis l'indépendance : « La plupart de ces biens culturels se trouvent non loin de la mer dans des régions côtières densément fréquentées grâce au tourisme de masse. »¹³⁰

La politique de Ben Ali atteste d'un « double patrimoine culturel » où la part antique serait une sorte d'image de marque internationale du pays, et où le « patrimoine arabo-

¹²⁷ Driss Abassi, « Le discours historique scolaire des années quatre-vingt-dix en Tunisie : l'invention d'une identité méditerranéenne », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre national de la recherche scientifique ; Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) (éds.), Paris, CNRS, 2003, pp. 49-64. p. 59

¹²⁸ Denis Lesage, « L'entrée des XIXe et XXe siècles dans le champ du patrimoine », *op.cit.* p. 140

¹²⁹ Habib Saidi, *Identité de façade et zones d'ombre : tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, *op.cit.* p.16

¹³⁰ Abdelaziz Daoulatli, « Patrimoine en péril : propositions pour le sauvegarder et le valoriser », in *Revue d'histoire maghrébine (époque moderne et contemporaine)*, Tunis, Publication de la Fondation Temimi pour la recherche scientifique et l'information, vol. 43, n°163, 2016, pp. 383-405. p. 383

musulman », moins prestigieux ici, serait préservé du tourisme et destiné à la population. A. Larguèche va plus loin pour parler de cette hiérarchisation en évoquant un héritage romano-africain instrumentalisé face à un « patrimoine berbère refoulé », qui est utilisé comme produit touristique¹³¹. Peuvent être pris en exemples des sites tels qu'El Jem, Kerkouane, Gightis, Oudhna et bien d'autres. Ce jeu historique s'avérait être un outil pour faire le lien entre la rive sud et la rive nord de la Méditerranée. Comme nous l'indique M. Bacha, cela est vrai pendant le protectorat : « *Au Maghreb, la patrimonialisation de l'architecture, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, résulte donc en grande partie du regard porté par les savants européens à la culture maghrébine, celle du colonisé.* »¹³² Cela a créé le mouvement orientaliste, qui selon cette même auteure, serait lié au développement du tourisme. L'utilisation du « patrimoine culturel » dans le développement touristique est d'autant plus présente après l'indépendance. L'orientation des récits historiques s'accompagne donc d'une stratégie de développement économique visant à représenter la « modernité » selon Bourguiba. C'est ce qu'indique un des informateurs de H. Saidi : « *Sa civilisation plusieurs fois millénaire, sa proximité avec l'Europe et le charisme de son président ont prédisposé la Tunisie à devenir une destination touristique.* »¹³³ L'auteur précise que Bourguiba a souhaité garder le lien avec l'Europe et a considéré les Européens comme des frères. Il a valorisé la période antique de l'histoire tunisienne, qu'il estimait être la période glorieuse que les deux rives de la Méditerranée partagent. Cela laisse à penser que le but a été de justifier d'une place importante de la Tunisie auprès des pays occidentaux, de diffuser l'idée que le pays est leur égal aux vues d'une histoire antique commune. Voici quelques mots d'un des discours de Bourguiba :

« *La Méditerranée est un miroir qui reflète l'identité plurielle de ses riverains, [...] où chacun de nous découvre sa propre identité en même temps que l'image de tous ses voisins, riverains, les uns et les autres, d'une Histoire très ancienne et qui ne fait pourtant que commencer.* »¹³⁴

Même si le tourisme trouve sa genèse auprès des autorités coloniales françaises, encore une fois, l'État tunisien perpétue ce domaine à sa manière, et jusque sous la présidence de Ben

¹³¹ Radhi Daghfous, « Le patrimoine archéologique et historique tunisien et le développement : définition-caractéristiques et devenir », *op.cit.* p. 13

Abdelhamid Larguèche, « L'Histoire à l'épreuve du patrimoine », in *L'Année du Maghreb* [En ligne], IV | 2008, mis en ligne le 01 octobre 2011, [consulté le 01 février 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/439>

Habib Saidi, *Sortir du regard colonial. Politiques du patrimoine et du tourisme en Tunisie depuis l'indépendance*, *op.cit.*

¹³² Myriam Bacha, *Architectures au Maghreb (XIXe-XXe siècles). Réinvention du patrimoine*, *op.cit.* p. 14

¹³³ Habib Saidi, *Identité de façade et zones d'ombre : tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, *op.cit.* p. 69

¹³⁴ *ibid.* p. 76-77

Ali. Selon D. Abbassi, la politique internationale est en lien avec la politique touristique et donc, par extension, patrimoniale. La Tunisie utilise les mêmes référentiels historiques pour la politique internationale que pour les politiques touristiques. Il prend l'exemple des communications données à l'international par les représentants officiels du pays qui emploient, le plus souvent, le nom de Carthage pour parler de leur pays. Une stratégie qui est spécifique à la Tunisie, car en comparaison avec son voisin maghrébin algérien, la cité antique d'Icosium qui est également un ancien comptoir phénicien devenu ensuite romain — un des plus grands vestiges archéologiques de la rive sud de la Méditerranée se situant au cœur même de la Casbah d'Alger — ne possède pas une aussi grande visibilité internationale que Carthage. C'est comme si l'histoire antique était devenue l'histoire internationale de la Tunisie¹³⁵. Ces mêmes discours diplomatiques sont servis dans les campagnes de publicité touristique menées par l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT). Les grands hôtels côtiers et les plages de sable fin sont rejoints par la promesse d'un tourisme culturel. Ce dernier est tout autant vanté par certains acteurs de la gestion et de la conservation du patrimoine.

Le « patrimoine culturel » est alors un moyen de développement économique, et un chercheur tel que M. K. Annabi, en tant que chargé de recherche à l'INP souligne cela¹³⁶. Il met en avant les initiatives de l'État qui vont en ce sens, avec l'encouragement de partenariats privés-publics (PPP) dans le secteur culturel. Il évoque également la présence de l'ONTT dans ces entreprises de gestion patrimoniale. Il n'est pas le seul fonctionnaire de l'État, travaillant dans le secteur culturel et patrimonial, à tenir ce genre de propos. En témoignent les actes d'un séminaire international organisé en 2000 en Tunisie, où plusieurs acteurs institutionnels du « patrimoine culturel tunisien » soulignent son rôle dans le développement économique du pays¹³⁷. Ils rappellent également l'accroissement de l'activité touristique depuis les années 1960 : avec quatre mille lits en 1960 pour arriver à deux cent mille lits en 2000. Le nombre de touristes passe, lui, de cinquante-deux mille en 1962 à cinq millions cent soixante mille en 1999, dont les deux tiers sont des Européens¹³⁸.

Or, en jouant la carte du tourisme culturel, c'est toute la partie intérieure du pays qui est

¹³⁵ Driss Abbassi, *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, op.cit. p. 225

¹³⁶ Mohamed Khereddine Annabi, « Patrimoine et développement », in *Revue tunisienne de sciences sociales*, vol. 119, n°36, Tunis, Publication du C.E.R.E.S., 1999, pp. 91-104.

¹³⁷ Nozha Sekik (dir.), *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international*, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000, Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001.

¹³⁸ Ahmed Smaoui, « Tourisme et patrimoine. Chance ou Mirage ? », in *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international*, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000, Nozha Sekik (dir.), Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001, pp. 53-59. p. 54-55

oubliée. Le « patrimoine culturel » devient le ciment de ce « façadisme » en train de se construire à travers le tourisme de masse. C'est ce que note A. Daoulatli :

« Il en est résulté un déséquilibre flagrant entre les régions côtières (Tunis, Cap Bon, Sahel et Kairouan) qui accaparent à elles seules environ 87 % des visiteurs et les régions de l'intérieur (ouest et sud), aussi riches sinon plus en patrimoine et pourtant délaissées et oubliées avec un taux de fréquentation ne dépassant guère les 13 %. Pour la simple raison que le taux de fréquentation est resté depuis toujours tributaire des types d'excursions organisées à partir des grandes stations touristiques liées à la mer. » À cela, il ajoute plus loin : « On a été, en effet, très loin de l'objectif intelligent et réaliste du "patrimoine au service du développement" à partir duquel le projet a démarré, pour retomber dans les mêmes contraintes des trois S (Sea, Sun, Sex). »¹³⁹

Ces nombreux exemples amènent à se demander si la manière dont est géré le « patrimoine culturel » est en lien avec le message idéologique et identitaire porté par l'État tunisien. À l'heure actuelle aucun des sites tunisiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco n'est issu d'un héritage berbère, européen ou de la période coloniale. Ces sites — puisqu'il en existe tout de même — restent marginaux parmi l'inventaire tunisien actuel. Pourtant l'histoire amazighe et coloniale de la Tunisie n'est plus à démontrer, en témoigne la littérature scientifique sur le sujet. Le développement de l'industrie touristique a effacé des esprits l'époque où l'héritage historique et patrimonial a été l'outil de l'édification de la « nation tunisienne ». À ce titre, le « patrimoine culturel » a intégré les stratégies politiques et économiques de l'État : il est plutôt perçu comme un produit touristique, support de l'identité nationale. Au même titre que tout produit touristique, on évalue principalement son évolution en termes de rentabilité : trois millions huit cent cinquante-cinq mille touristes en 1996. Et deux millions trois cent mille visiteurs de sites patrimoniaux la même année ce qui aurait rapporté 8 535 000 DT en 1997, soit l'équivalent de 3 491 250 €¹⁴⁰. Il en va de même pour le Maroc où le budget du ministère des Affaires culturelles qui s'alimente avec les recettes des sites patrimoniaux est estimé à 243 886 000 dirhams la même année, soit l'équivalent de 31 055 314 €. Sachant que les recettes du tourisme au Maroc sont dix fois supérieures qu'à celles du tourisme en Tunisie, on se rend compte que la différence entre les recettes des sites

¹³⁹ Abdelaziz Daoulatli, « Patrimoine en péril : propositions pour le sauvegarder et le valoriser », *op.cit.* p. 383 & p. 385

¹⁴⁰ Mohamed Khereddine Annabi, « Patrimoine et développement », *op.cit.*
Radhi Daghfous, « Le patrimoine archéologique et historique tunisien et le développement : définition-caractéristiques et devenir », *op.cit.* p. 16

patrimoniaux des deux pays est proportionnelle à la fréquentation touristique¹⁴¹. Ces chiffres illustrent le fait que la rentabilité touristique des sites patrimoniaux est au centre des stratégies de gestion. Cela se traduit, notamment, avec la création en 1988 d'une agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique plus connue aujourd'hui sous le nom d'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC). Son but est, justement, de travailler à la rentabilité des sites patrimoniaux mis en valeur par l'État¹⁴².

1.2.3. Deux pôles principaux d'acteurs de ce système patrimonial

F. Blibech, A. Daoulatli, et A. Mrabet évoquent le principal corps institutionnel chargé du « patrimoine culturel » comme un triptyque¹⁴³. Il est composé :

- du ministère des Affaires culturelles, l'organe politique de cette institution qui a sous sa tutelle les deux institutions suivantes ;
- l'INP, l'organe scientifique et technique de cette institution. Il est la résultante de la restructuration, en 1993, de l'Institut National d'Archéologie et d'Art (INAA). Dans une volonté de décentraliser la gestion et la sauvegarde du patrimoine, lors de cette restructuration, six inspections régionales sont créées. Ces inspections régionales sont le relais entre le terrain et l'administration centrale à Tunis¹⁴⁴ ;
- l'AMVPPC¹⁴⁵, l'organe économique de cette institution. Elle est divisée en sept directions : Technique, Promotion Culturelle, Exploitation, Production et Animation, Études et Programmation, Administration et Finances, Coordination et Suivi¹⁴⁶. Elle a également des agents détachés sur le terrain afin de s'occuper de la gestion directe des sites qui ont été mis en exploitation commerciale.

¹⁴¹ Mimoun Hillali, « Risque politique et tourisme au Maghreb », in *Téoros*, vol. 23, n°1, 2004, pp. 37-43.

Amina Touzani, *La culture et la politique culturelle au Maroc*, *op.cit.*

¹⁴² Respectivement Loi n° 88-11 du 25 février 1988, JORT n° 16 du 4 mars 1988, et Loi n° 97-16 du 3 mars 1997, JORT n° 19 du 7 mars 1997.

Habib Ben Hassen, « La politique de l'A.M.V.P.P.C. pour la promotion et la valorisation du patrimoine archéologique et historique », in *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000*. Nozha Sekik (dir.), Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001, pp. 85-92.

¹⁴³ Fadhel Blibech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », *op.cit.*

Abdelaziz Daoulatli, « Patrimoine en péril : propositions pour le sauvegarder et le valoriser », *op.cit.*

Abdellatif Mrabet, « Patrimoine et politique patrimoniales en Tunisie réalités et perspectives ? », *op.cit.*

¹⁴⁴ Mustapha Khanoussi, « Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb. La Tunisie », *op.cit.*

Fadhel Blibech, *ibid.*

¹⁴⁵ Elle est également souvent appelée sous son ancienne dénomination : ANEP (Agence Nationale d'Exploitation du Patrimoine), par les enquêtés. Ou est également appelée : l'Agence.

¹⁴⁶ <http://www.patrimoinedetunisie.com.tn/fr/presentation.htm> [consulté le 16 janvier 2019]

Ces auteurs évoquent des acteurs institutionnels secondaires, qui sont amenés à participer à la gestion du patrimoine de façon plus ponctuelle, tels que :

- le ministère de l'Équipement, de l'Habitat du Territoire et de l'Infrastructure ;
- le ministère du Tourisme, notamment à travers l'ONTT ;
- le ministère du Commerce et de l'Artisanat ;
- le ministère des Affaires religieuses ;
- et les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Il est à noter également que L'État, à travers le ministère de l'Intérieur et les collectivités locales — municipalités et établissements publics, par exemple — peuvent, sur le papier, participer à des actions de conservation et de gestion du patrimoine, mais cela reste une réelle exception dans la pratique.

La deuxième entité tunisienne très présente dans la gestion et la sauvegarde du patrimoine est la « société civile » à travers ce qui est appelé « les associations de sauvegarde du patrimoine ». R. Daghfous parle de trente-cinq associations de sauvegarde avant 2011, et P.-N. Denieuil, H. Laroussi et S. Najjar les estiment à 70 % du secteur associatif en 2017, et le centre d'Information, de formation, d'études et de documentation sur les associations (Ifeda) en dénombre quatre mille trois cent soixante-deux en 2019, ce qui les place à la deuxième place des secteurs associatifs¹⁴⁷. D'après une architecte-urbaniste, l'histoire des « associations de sauvegarde du patrimoine », après l'indépendance, commence avec celle de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis. Plus communément appelée ASM de Tunis, ou ASM tout court¹⁴⁸.

Cette association est née à la suite du projet de percée de la médina de Tunis par le président Habib Bourguiba¹⁴⁹. Un collectif de citoyens s'est formé contre ce projet en portant la médina sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1979. C'est la première association de type « sauvegarde du patrimoine » qui est créée en Tunisie après l'indépendance. Elle existe encore à l'heure actuelle et est considérée comme une référence par l'ensemble des

¹⁴⁷ Fadhel Blibech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », *op.cit.* Radhi Daghfous, « Le patrimoine archéologique et historique tunisien et le développement : définition-caractéristiques et devenir », *op.cit.* Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, Paris, L'Harmattan, 2017.

Abdellatif Mrabet, « Patrimoine et politiques patrimoniales en Tunisie réalités et perspectives ? », *op.cit.* http://www.ifeda.org.tn/fr/index.php?id_page=13&lang=fr [consulté le 15 mai 2019]

¹⁴⁸ Lorsque le sigle ASM est utilisé seul sans précisions de ville il s'agit automatiquement, dans la bouche de l'ensemble des enquêtés, de celle de Tunis.

¹⁴⁹ Jellal Abdelkefi, *La Médina de Tunis*, Tunis, ALIF, 1983.

professionnels du « patrimoine culturel tunisien ». En effet, elle s'est attirée une renommée nationale et internationale en matière de gestion du « patrimoine bâti » en Tunisie, ainsi que dans le monde arabo-musulman, notamment grâce à certains de ses membres consacrés par le prix Aga Khan d'architecture en 2010, pour leur projet de revitalisation de l'hypercentre tunisois¹⁵⁰. Toujours d'après mon enquêtée — qui est elle-même ancienne membre de l'ASM — les projets de cette association ont été tellement précurseurs dans les actions de la « société civile », qu'elle a été un exemple et a amené à la création d'autres ASM. Selon ses propos, il y a peu d'associations qui auraient vraiment pu agir de manière efficace en matière de protection du patrimoine avant 2011.

En ce qui concerne le paysage associatif dans le secteur de la conservation et de la sauvegarde, l'architecte-urbaniste classe les « associations de sauvegarde » en deux catégories : la première comprend ce qu'elle appelle les « associations gouvernementales » ; et la seconde, les « associations non gouvernementales ». La première regroupe celles soutenues par l'État ou l'un de ses organes. Elle cite les exemples des ASM de Tunis, Sousse, Kairouan et Sfax, dont les présidents ont été aussi les maires de ces communes. Ces associations ont fonctionné tels des bureaux d'études. L'enquêtée rappelle, notamment, celle de Tunis qui est devenue un atelier d'urbanisme à part entière, décrochant des appels d'offre même en dehors de son champ d'action principal qui est celui de la médina. Si elles ont été actives jusqu'à la « révolution », c'est parce qu'elles auraient eu un solide noyau technique maîtrisant les savoir-faire de la restauration et de la conservation, et qu'elles auraient également été « accompagnées » par d'autres institutions telles que les municipalités, comme nous venons de le dire, ou encore par l'INP, l'AMVPPC ou des ONG. Avec la création de ces associations, le terme d'ASM est devenu un terme générique pour désigner celles chargées de la sauvegarde et de la gestion du patrimoine. Leur présence dans les esprits est tellement forte que, par exemple, l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje) est très souvent appelée « ASM de l'île de Djerba »¹⁵¹, alors que son histoire, sa structure, son fonctionnement et son champ d'action sont complètement différents de ceux des ASM précitées.

La seconde catégorie est celle des « associations non gouvernementales ». Toujours selon notre architecte, elles ne sont pas affiliées directement à un corps de l'État. Dans cette seconde catégorie il faut encore en distinguer deux sous-ensembles : « celles qui fonctionnaient

¹⁵⁰ Le prix Aga Khan d'architecture est un prix décerné pour récompenser l'excellence en architecture dans les sociétés musulmanes.

¹⁵¹ Mustapha Khanoussi, « Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb. La Tunisie », *op.cit.* p. 39

bien» et «*celles qui fonctionnaient moins bien*». Elle donne l'exemple des « associations de sauvegarde » de Gafsa et de Djerba qui auraient été indépendantes, mais qui auraient toujours travaillé main dans la main avec l'INP — en tant qu'instance scientifique consultative dans leurs projets — soulevant ainsi des fonds auprès d'autres ONG nationales ou à l'internationales. Elle ajoute que l'Assidje aurait toujours été un cas à part, car elle s'ancre dans un espace particulier, celui de l'insularité, et aurait eu des enjeux de gestion différents des autres ASM, ce qui l'aurait obligé à se distinguer dans sa structure et dans son fonctionnement par rapport à l'institution étatique. Enfin, en ce qui concerne «*celles qui fonctionnaient moins bien*», ce serait parce qu'elles n'auraient pas eu de techniciens ni de moyens importants, et donc, ne bénéficieraient pas d'aides directes de la part de l'État. Elle donne l'exemple de celle de Gabès qui n'aurait pas eu de quoi payer l'électricité pendant un certain temps. D'après elle, ces associations étaient portées par une « élite locale » qui souhaitait faire à la manière des grandes villes et qui désirait faire du mécénat pour participer à la sauvegarde des bâtiments anciens de leur commune, mais tout cela sans techniciens qualifiés et sans moyens suffisants.

On note cependant que le statut des « associations de sauvegarde du patrimoine » semble s'homogénéiser à partir de 2011. Cette même architecte-urbaniste explique que c'est au cours de cette année qu'une nouvelle loi régissant les statuts associatifs restructure les typologies d'associations existantes et particulièrement les « ASM gouvernementales ». Un décret-loi bouleverse le cadre juridique, comptable, fiscal et social qui existait depuis 1959¹⁵².

¹⁵² « Loi n° 15 du 7 novembre 1959, loi n° 88-90 du 2 août 1988, loi n° 92-25 du 2 avril 1992. » in Sana Ben Achour, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, « TAP / Islam et Société », 2011, pp. 293-312. p. 300.

2. La « révolution » et le « patrimoine culturel »

De toute évidence, le concept de « patrimoine culturel » n'échappe pas aux enjeux des processus de décolonisation et de mondialisation. Plus encore, le terme révèle que dans le secteur culturel, la décolonisation n'a pas été vécue comme une rupture avec l'ancienne puissance coloniale. Il persiste une certaine hégémonie du monde occidental dans ce domaine, notamment à travers l'intégration ainsi que l'application des standards et normes internationales comme l'illustrent des biens culturels tunisiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'en 2011. Ces inscriptions n'ont été possibles que parce que l'État a adhéré à la notion de « patrimoine culturel » telle qu'elle est mobilisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco). Cette conception s'est également imposée pour les besoins économiques à travers l'établissement du tourisme international sur le territoire. Dans l'objectif d'intéresser les touristes étrangers, l'héritage millénaire que possède le pays a été mis en valeur en tant que « patrimoine historique et national ».

À présent, les deux questions qui se posent sont de savoir ce qu'il advient de la gestion du « patrimoine culturel tunisien » après la « révolution » ; et si cet événement est vecteur de changements dans ce domaine. Les observations du terrain interrogent sur la restructuration de la « société civile » à la suite de la publication du nouveau décret-loi 2011-88 régissant le cadre légal du statut des associations ; les modifications qu'il apporte en ce qui concerne le champ d'action des acteurs agissant au sein des « associations de sauvegarde du patrimoine » ; les nouvelles formes de relations qui voient le jour entre les institutions de l'État et ces acteurs associatifs ; et quels impacts tout cela engendre sur le système de gestion du patrimoine qui prévalait avant 2011.

Enfin, les nouveaux enjeux de gestion « postrévolutionnaire » décrits permettent d'introduire les actions de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje), son rapport avec le pouvoir central ainsi que ses antécédents avec l'Unesco, qui permettront d'entrer le cœur de ce travail de recherche : le projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.

2.1. Vers un nouveau ?

L'article du magazine web leaders, qui s'appuie sur le décret-loi 2011-88, liste les changements pour les associations tunisiennes concernant leur établissement, leurs droits et devoirs¹⁵³. En ce qui concerne le droit, ce nouveau cadre légal se distingue en permettant la libre création d'association par l'abrogation du système d'autorisation très stricte d'avant 2011, et les statuts « types » imposés par les anciens régimes comme l'explique Si Férid, le président d'honneur actuel de l'Assidje. Auparavant, chaque nouvelle association, pour exister, devait obtenir un visa délivré par le ministère de l'Intérieur qui l'obligeait à respecter une classification très stricte de leur champ d'action (culturelle, sportive, environnement, etc.)¹⁵⁴. Aucune réelle autonomie n'a été possible avant l'apparition de ce nouveau texte. Depuis sa mise en place, a été recensée une augmentation significative du nombre d'associations¹⁵⁵. C'est également ce que note une auteure :

« En effet la nouvelle loi de 2011 sur la création des associations (Décret-loi 88) a permis la simplification des modalités administratives, en rendant effectif le régime de la déclaration comme fondement d'existence de l'association. Durant l'année 2011, la Tunisie enregistre la création de près de 2000 nouvelles associations dont environ 700 après les élections du 23 octobre 2011, alors qu'elle en comptait 9600 en 2010 (IFEDA) 1. Il s'agit -là d'un véritable boom associatif. »¹⁵⁶

Parmi ce nombre, les associations de type « culturelle » (19,28 %) et de « développement » (10,42 %) — auxquelles appartiennent généralement les « associations de sauvegarde du patrimoine » — ont également été touchées par cet accroissement.

Mais même si ce texte est une aubaine pour beaucoup de citoyens, n'ayant pu créer leur association sous les anciens régimes, il n'aurait pas été reçu positivement par quelques membres de nombreuses « associations de sauvegarde du patrimoine » préexistantes. Une enquêtée,

¹⁵³ Rejeb Elloumi, « Cadres juridique, comptable, fiscal et social régissant les associations en Tunisie », in *Leaders* [En ligne], 21 janvier 2013. URL : <https://www.leaders.com.tn/article/10537-cadres-juridique-comptable-fiscal-et-social-regissant-les-associations-en-tunisie> [consulté le 4 avril 2019].
http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret-loi-num-2011-88-du-24-09-2011-jort-2011-074_2011074000882 [consulté le 4 avril 2019].

¹⁵⁴ Sana Ben Achour, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », *op.cit.* p. 300

Sarah Ben Nefissa, « Associations et ONG dans le monde arabe : vers la mise en place d'une problématique », in Sarah Ben Nefissa (dir.), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Aix en Provence – Paris, IREMAM-CNRS, 2002, pp. 7-26. p. 23

Pierre-Noël Denieul & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, Paris, L'Harmattan, 2017. p. 77

¹⁵⁵ Pour connaître les chiffres se référer aux statistiques de l'IFEDA : http://www.ifeda.org.tn/fr/index.php?id_page=13&lang=fr [consulté le 15 mai 2019]

¹⁵⁶ Ester Sigillò, « La société civile tunisienne post-révolutionnaire : un chemin tortueux entre intégration internationale et activisme local », in *La Lettre de l'IRMC*, bulletin trimestriel n°17, 2016, pp. 5-6. p. 5

ancienne membre d'une Association de Sauvegarde de la Médina (ASM), explique que les associations historiques doivent revoir l'intégralité de leurs statuts, car le nouveau texte remet en question toute la base de leur fonctionnement, et laisse à penser que certaines ont été privilégiées au détriment d'autres¹⁵⁷. Même si le texte assouplit leur instauration, il leur impose, en contrepartie, plus d'obligations juridiques, comptables, financières et organisationnelles qu'auparavant. C'est notamment le cas des ASM qui étaient dépendantes des municipalités du centre ancien dont elles ont eu la charge, comme l'explique l'étude de 2013 sur le *Dispositif institutionnel juridique et financier d'intervention dans les Centres Anciens*. L'étude précise également que le maire de Tunis a engagé, en février 2013, la procédure de reconstitution du comité directeur de l'ASM pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi. Elle évoque en particulier l'ASM de Tunis en précisant qu'elle doit « actualiser les statuts de l'association », « préciser son objet », « convoquer une assemblée générale extraordinaire », « Élire un nouveau comité directeur et un nouveau président de l'association »¹⁵⁸. Choses qui ont été faites cinq ans après ladite étude, avec l'élection d'une nouvelle « directrice générale » de l'ASM de Tunis qui est devenue, en même temps, Chef de l'Arrondissement Municipal de la Médina.

Ainsi, avec cette nouvelle loi, la Tunisie semble vouloir renouveler le monde associatif en créant une « bonne société civile »¹⁵⁹. Si d'un point de vue théorique, le changement est réel, la mise en pratique souffre encore d'une certaine inertie. L'un des fondateurs de l'Édifices & Mémoires raconte son expérience personnelle pour la création de cette association, qui se considère également « de sauvegarde du patrimoine ». Elle existe depuis le 31 décembre 2014, mais ils ont dû attendre un an et demi avant que les statuts ne soient publiés officiellement dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), le 19 mai 2016¹⁶⁰. Et cela aurait même pu prendre encore plus de temps s'ils n'avaient pas eu bien connaissance du domaine et n'avaient pas engagé un avocat pour pouvoir suivre les démarches assidûment. Mais la publication dans le JORT est nécessaire, car même si l'association est officiellement reconnue comme existante depuis 2014, ce n'est qu'à partir de la date de publication qu'elle acquiert sa personnalité morale. Le délai est problématique en ce qui concerne le bon fonctionnement de la « société civile », car, par exemple, avant cette date aucune adhésion ne pouvait être émise.

¹⁵⁷ Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, op.cit. p. 298

¹⁵⁸ Jallel Abdelkafi, Mohamed Habib Ben Abdeselem & Inchirah Hababou, « Dispositif institutionnel juridique et financier d'intervention dans les Centres Anciens. La mise en place d'un "programme de réhabilitation des Centres Anciens" », *étude réalisée pour la Direction Générale des Collectivités Publiques Locales du Ministère de l'Intérieur tunisien et en lien avec l'Agence Française de Développement en Tunisie*, 2013. p. 27-28

¹⁵⁹ Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », in *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 9-39. p. 27

¹⁶⁰ JORT n° 60, Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires, 19 mai 2016, p. 3378

De cette manière, ils ont perdu un an et demi d'action. Quand bien même le décret-loi amène de nouvelles possibilités, cet exemple d'Édifices & Mémoires montre que si la future association ne bénéficie pas d'un réseau solide pour l'aider dans ses démarches, la création reste difficile.

En ce sens, ces problématiques de mise en pratique du nouveau statut posent de nouveau la question de l'autonomie au niveau institutionnel, mais également au niveau financier¹⁶¹. Cela appuie des propos d'auteurs qui soutiennent que : « *les relations ambivalentes, parfois incestueuses, entre les élites politiques et les dirigeants des organisations dites "civiles" n'ont pas complètement disparues après 2011. Elles sont même devenues plus denses ne se limitant plus au seul rapport de dépendance (allégeance/subventions).* »¹⁶² C'est également ce qu'avancent d'autres auteurs ajoutant que cela n'aurait pas totalement changé :

« *Durant la période Ben Ali, les associations étaient sous le contrôle du ministère de l'intérieur; elles se trouvent aujourd'hui sous l'égide du premier ministre au sein duquel a été créée une "Délégation des associations". Le secteur associatif est passé d'une tutelle "de contrôle" à une tutelle "gouvernementale" voire "islamique". Il en ressort que l'action associative, déplacée de la tutelle de l'Intérieur à celle du premier ministre, reste toujours dans le giron du pouvoir politique et d'un parti.* »¹⁶³

Cette question est tout à fait légitime concernant les « associations de sauvegarde du patrimoine ». Comme vu plus haut, il y a une distinction à faire entre des associations dites « gouvernementales » et celles dites « non gouvernementales ». Pour le premier profil, la participation de l'État était indéniable puisque, ces associations ont travaillé pour l'intérêt public de la « sauvegarde du patrimoine ». Celles-ci, initialement militantes sont « *devenues une caisse de résonance de l'État* », selon les dires d'une enquêtée de l'INP. Certains de leurs membres ont été des fonctionnaires payés par l'État. Elles ont également fréquemment bénéficié d'une mise à disposition de techniciens de l'INP pour la mise en œuvre de leurs actions de sauvegarde. En ce qui concerne ce dernier point, il en a été de même pour les associations dites « non gouvernementales ». L'indépendance dans leurs actions de sauvegarde n'a pas été totale, étant donné qu'une intervention de l'INP est quasi-inévitable dans ce domaine. Concrètement, me confie un des architectes de l'institut, il est impossible d'avoir une action de conservation et de sauvegarde du patrimoine sans avoir l'accord de l'institution dont

¹⁶¹ Sana Ben Achour, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », *op.cit.*

¹⁶² Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », *op.cit.* p. 28

¹⁶³ Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution, *op.cit.* p. 83

ces actions dépendent, c'est-à-dire l'INP qui est sous tutelle du ministère des Affaires culturelles. Néanmoins, les sources de financements diffèrent pour les associations dites « non gouvernementales ». Ces dernières ont reçu moins, et voire quasiment plus d'aides de l'État pour certaines. D'après les données que j'ai pu récolter, les financements perçus par ces associations « non gouvernementales » proviendraient, en premier lieu, des adhésions des membres, ensuite du mécénat et enfin, en dernier lieu, d'ONG internationales et bailleurs de fonds tolérés par le régime en place.

Après 2011, les changements s'opèrent de sorte que :

« Les acteurs locaux peuvent simplement communiquer avec des organisations internationales; recevoir des ressources matérielles dans le cadre d'une stratégie d'intervention des bailleurs de fonds; recevoir des ressources immatérielles, comme des cycles de formation et d'autres types d'informations; être engagés directement dans des partenariats internationaux. »¹⁶⁴

Les informations recueillies auprès de trois « associations de sauvegarde du patrimoine » laissent transparaître des partenariats avec des institutions financières publiques telles que l'Agence française de développement (AFD), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), mais encore d'instituts étrangers présents sur le sol tunisien tels que l'Institut français de Tunisie (IFT) ou le Goethe-Institut. Toutes ces aides ont lieu dans le cadre de programmes et projets internationaux de développement culturel ou environnemental¹⁶⁵.

Si toutes ces nouvelles possibilités de partenariats et financements semblent envisageables pour la « nouvelle société civile tunisienne », des inégalités d'accès et de mobilisation de ces ressources pourraient persister et ainsi s'ajouter à des problématiques héritées d'avant 2011, qui peuvent se résumer ici :

- « - Le déficit de financement et le difficile accès aux ressources;*
- La faiblesse des capacités et des compétences des nouvelles associations;*
- Les besoins de formation très importants pour assumer la professionnalisation des organisations de la société civile (OSC);*
- La faible implication des femmes dans les organisations de la société civile (organes directeurs);*
- Le désintérêt et le déficit d'engagement des jeunes au sein du mouvement associatif;*

¹⁶⁴ Ester Sigillò, « La société civile tunisienne post-révolutionnaire : un chemin tortueux entre intégration internationale et activisme local », *op.cit.* p. 6

¹⁶⁵ À titre d'exemple, peut être consultée la liste des partenaires d'une association de sauvegarde telle que l'Assidje : <https://www.assidje.tn/rerelations-et-partenariats/> [consulté le 18 avril 2020]

- *La faiblesse des réseaux et des coalitions au sein de la société civile.*

Il ressort globalement de ces enquêtes, que la société civile est encore un phénomène en grande partie urbain, voire élitiste, pas encore suffisamment décentralisé.»

Ces points se vérifient assez facilement sur le terrain. La plus grande des inégalités semble être la survivance de disparités du milieu associatif entre espaces urbains et ruraux. Cela est notamment dû au fait que les associations qui ont préexisté à 2011 paraissent tout de même bien s'adapter à la réforme sur le statut, du fait de leur expérience dans le domaine politique et dans le fonctionnement des institutions, mais également parce qu'elles possèdent toujours le réseau qu'elles se sont construit que ce soit à l'échelle locale, nationale et internationale¹⁶⁶. Leur expérience et leur réseau participent alors au maintien des inégalités. En effet, les trois principales caractéristiques qu'ont en commun ces associations maintenues après 2011 sont :

- Leur ancienneté, puisque les plus connues ont été créées avant les années 1980-1990 ;
- Un ancrage fort dans le territoire, du fait de leurs actions localisées dans un secteur précisément délimité (ASM de Tunis, ASM de Kairouan, ASM de Sousse, Association de Sauvegarde de l'île de Djerba, etc.) la population de ces lieux les identifie donc comme étant les institutions en charge de ce « patrimoine culturel local »¹⁶⁷ ;
- Une activité très dense, car elles ont su diversifier leurs actions en ne se limitant pas à la protection *stricto sensu* du « patrimoine culturel ». Par exemple, la participation à des programmes de développement local et environnemental peut faire partie de leurs activités. C'est également ce qu'évoque P. Iogna-Prat en parlant de ce même secteur associatif en France : « *Leurs approches patrimoniales sont particulièrement variées car elles interviennent dans les domaines les plus divers du patrimoine, et conduisent des actions concrètes multiples et variées.* »¹⁶⁸

Néanmoins, selon une enquêtée, « *cette réforme a le mérite de mettre sur le même piédestal toutes les associations en gommant la distinction qui était faite entre "association gouvernementale" et "association non gouvernementale"* ». À présent, toutes les associations sont soumises aux mêmes droits et devoirs. Dans le cadre de celles « de sauvegarde du patrimoine », cela implique qu'elles doivent séparer leurs rôles et missions de ceux de l'INP. Les avis entre les acteurs associatifs et

¹⁶⁶ Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, op.cit. p. 79

¹⁶⁷ Guy Di Méo, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, Geste, 2008, pp. 87-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934> [consulté le 10 avril 2019].

Hervé Glevarec & Guy Saez, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française, 2002. p. 35

¹⁶⁸ Paul Iogna-Prat, « La place du tiers-secteur dans les politiques publiques du patrimoine », in Patrick Le Louarn (dir.), *Le patrimoine culturel et la décentralisation.*, Rennes, PU de Rennes, 2011, pp. 332-356. p. 349.

institutionnels sont partagés. Selon deux membres de l'ASM de Tunis, cette dernière n'aurait plus le même impact et la même efficacité dans ses missions de conservation et de sauvegarde à la suite de la réforme. Cela se vérifie particulièrement dans ses relations avec les institutions publiques et décisionnaires. Pour illustrer ce problème, ces enquêtés évoquent l'exemple du projet de loi Immeubles Menaçant Ruine (IMR) qui était débattu à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) à ce moment-là, et qui est traité plus en détail dans le dernier chapitre de ce travail. Pour résumer, il s'agit d'un texte proposé par le ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire suite à l'effondrement meurtrier d'un immeuble, qui a eu lieu en 2017 à Sousse. Or la problématique principale de ce projet, qui est dénoncé par l'ensemble des acteurs associatifs rencontrés, est qu'il ne fait aucune distinction entre un immeuble « *lambda et un à caractère historique et patrimonial* ». D'après tous ces acteurs si cette loi est votée, elle signera la fin du « patrimoine bâti tunisien »¹⁶⁹. Ces deux membres indiquent qu'en temps normal, l'ASM aurait été appelée comme experte consultante pour l'écriture du texte de loi, car elle rentre en résonance avec le leitmotiv de l'association. Or cela n'a pas été fait. Au lieu d'être au côté de l'État dans la mission de sauvegarde du « patrimoine bâti », dans ce contexte ils se retrouvent dans les rangs de l'opposition. En dépit de la multiple appartenance des acteurs aux réseaux locaux, nationaux et internationaux, il ressort une perte d'influence qui peut s'expliquer, du moins en partie, par le rabattage des cartes politiques et l'apparition dans le paysage politique du parti islamiste Ennahdha, un parti éloigné des valeurs de ces porteurs de projets associatifs.

En revanche, pour certains acteurs institutionnels, la réforme du statut des associations n'est pas perçue comme une si mauvaise chose pour « *la bonne sauvegarde du patrimoine culturel* ». Ils avouent avoir été dans la confusion afin de déterminer les limites des compétences de chaque organisme lors de projets de rénovation ou de réhabilitation de lieux patrimoniaux. Selon eux, de nombreux conflits entre les ASM et l'INP proviendraient du fait que des missions, qui normalement auraient dû dépendre des compétences de l'INP, aient été octroyées et menées par les ASM, et inversement. Ce flou opérationnel est dénoncé, toujours par les mêmes interlocuteurs, comme étant une perte de temps désavantageuse pour la mise en place de plans de sauvegarde du patrimoine. C'est notamment ce qui a été relevé par l'étude conduite par J. Abdelkafi, M. H. Ben Abdessellem et I. Hababou, anciens membres de l'ASM de Tunis, et qui émet, en prenant l'exemple de Tunis, une proposition des types de missions qui devraient être

¹⁶⁹ Frida Dahmani, « Tunisie : le patrimoine urbain menacé de destruction », in *Jeune Afrique* [En ligne], 31 juillet 2018. URL : <https://www.jeuneafrique.com/mag/606865/politique/tunisie-le-patrimoine-urbain-menace-de-destruction/> [consulté le 10 octobre 2018].

à présent attribuées aux ASM et à l'INP, dans l'objectif d'une meilleure délimitation des actions de conservation et de sauvegarde¹⁷⁰.

2.2. Un monde spécifique et opaque :

Cependant, même si la structure globale de gouvernance chargée du patrimoine semble avoir été modifiée, dans le fond cela ne paraît pas avoir bousculé le fonctionnement ni l'organisation des institutions patrimoniales. Lorsque j'ai partagé cette constatation auprès de plusieurs acteurs, institutionnels et associatifs, ils m'ont tous indiqué que pour le secteur du « patrimoine culturel tunisien », il ne fallait pas raisonner en termes de système ou d'institution, mais plutôt en termes de « communauté ». Cela rejoint les propos du directeur de l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) lorsqu'il décrit ce milieu comme étant « *la communauté du patrimoine, un monde très restreint où tout le monde se connaît.* » Effectivement, j'en ai moi-même fait le constat et l'expérience tout au long du terrain. Évoluer dans le domaine du « patrimoine culturel tunisien », c'est le faire dans une « communauté » avec son réseau propre et cela depuis l'enseignement supérieur — malgré les quelques modifications qu'ont pu apporter les « événements révolutionnaires » de 2011 dans la gouvernance du champ patrimonial, comme évoqué précédemment. Cela s'expliquerait notamment par le fait qu'il s'agisse en grande majorité des mêmes individus travaillant dans le secteur, qui mettent donc en œuvre des idéologies et des pratiques de travail identiques. Un architecte confie, en s'incluant, qu'étant donné qu'ils sont tous sortis des mêmes écoles, qu'ils ont sensiblement tous partagé une formation semblable, qu'ils ont tous des expériences proches sur le terrain, ainsi que le même réseau professionnel, voire personnel : ils appliqueraient donc tous, uniformément le travail qui leur incombe. Pour les uns, il s'agit de faire avancer la recherche sur le « patrimoine culturel », pour les autres, d'utiliser cette recherche pour agir dans la conservation et la sauvegarde de celui-ci. Il continue en expliquant que si on ajoute à cela le fait que la Tunisie est un petit pays, le milieu du « patrimoine culturel », ainsi qu'à l'échelle internationale, est forcément restreint et « élitiste ». Il n'est donc pas étonnant de retrouver des individus en charge de la recherche qui soient en même temps investis dans le domaine politique et associatif. En d'autres termes : un milieu avec des acteurs cumulant différentes fonctions qui peuvent parfois s'avérer ambivalentes. D'ailleurs ils ne sont pas que des individus isolés, on peut les considérer comme coagulés en un unique acteur collectif car ils sont en fait

¹⁷⁰ Jallel Abdelkafi, Mohamed Habib Ben Abdesslem & Inchirah Hababou, « Dispositif institutionnel juridique et financier d'intervention dans les Centres Anciens. La mise en place d'un "programme de réhabilitation des Centres Anciens" », *op.cit.*

interchangeables. De fait, le cadre importe peu puisque c'est l'entre-soi qui prédomine. Ils font partie de la même « communauté de pratique »¹⁷¹.

Il est vrai qu'en s'intéressant au parcours de chaque acteur rencontré, on observe d'énormes similitudes dans leurs origines sociales, leurs scolarités primaires et surtout secondaires, et enfin dans leurs carrières professionnelles. Il est possible d'avancer l'idée que cette « communauté du patrimoine culturel » renvoie, de nouveau, au modèle réformiste de l'éducation du XIXe siècle dont cette « communauté » est indirectement l'héritière. Un modèle qui se veut former les « élites », tel qu'en parle J. Ould Aoudia, de la nation tunisienne¹⁷². Dans l'imaginaire national, la fréquentation d'établissements tels que le Collège Sadiki, ou le Lycée de la rue du Pacha — son équivalent pour les filles — l'Université du 9 avril (sciences humaines), l'ENAU (architecture), la Sorbonne (histoire de l'art, archéologie), l'Université de Tours (urbanisme), l'école française de Rome et l'école française d'Athènes (archéologie) etc., fait partie intégrante de la formation de l'« élite tunisienne » dans les domaines précités. Dans notre cas, tous les acteurs rencontrés sur le terrain ont au moins un lien avec l'une des institutions évoquées. En ce qui concerne leur carrière actuelle, parmi ses acteurs un grand nombre sont encore en poste, ou en situation de direction, à l'INP, au ministère des Affaires culturelles, dans une ASM, ou dans un bureau d'étude. Certains exercent également des responsabilités d'enseignement et de recherche, ou de direction, au sein d'un département de recherche de l'INP, ou d'une université, d'une école, ou en étant professeurs, en poste ou invités, au sein de programmes de ces dernières. Il n'est pas inhabituel que ces mêmes acteurs, du fait de leur expérience, soient consultés en tant qu'experts pour des instances telles que : l'Icom, l'Icomos, l'Unesco, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso), etc. Ils peuvent aussi participer à des colloques scientifiques sur le sujet. Je pense ici plus particulièrement au colloque international « *Patrimoine en péril. Action publique et politiques de préservation au Maghreb.* » organisé par l'IRMC, le Centre Jacques-Berque et l'Ambassade de France en Algérie, les 13 et 14 octobre 2017 à Hammamet. Lors de cet événement scientifique une grande majorité des intervenants tunisiens provenaient des réseaux indiqués plus haut. Enfin, il n'est pas rare que ces activités soient complétées par l'adhésion à une, ou plusieurs, « association de sauvegarde » — et c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement ici. Les acteurs cumulant différentes fonctions est une caractéristique des

¹⁷¹ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (eds.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

¹⁷² Jacques Ould Aoudia, « Société civile : où sont passées les élites ? », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 313-324.

membres des « associations de sauvegarde », ce qui permet à ces dernières de faire partie d'un réseau international dans le domaine, et de constituer des passerelles entre les mondes scientifique, politique, économique et social, précisément parce que ces membres sont confrontés, dans leur quotidien, à des responsabilités dans ces différents secteurs¹⁷³.

Cependant, ce dernier élément poserait problème, dans le cadre associatif, à plusieurs niveaux du point de vue des plus « jeunes » acteurs, également membres d'« associations de sauvegarde »¹⁷⁴ :

- Les acteurs « cumulateurs de fonctions » empêchent la mobilité verticale dans les cercles de décision de ces associations. On observe alors un vieillissement des acteurs. La plus jeune tranche d'âge de ces acteurs est au minimum de 40 à 50 ans. À l'exception d'Édifices & Mémoires qui regroupent une majorité de jeunes adultes de 20 à 30 ans — rapporté proportionnellement aux jeunes démographiquement ;
- Ainsi ce sont très fréquemment les mêmes individus qui se retrouvent aux bureaux directeurs. Sur le long terme serait privilégié un « *noyau dur* » à ces places. D'ailleurs bien souvent, ces associations sont identifiées par la population locale selon leurs « *têtes d'affiche* ». Dans l'imaginaire collectif, les noms de certains membres sont automatiquement associés au nom de l'association dans laquelle ils travaillent. C'est par exemple le cas avec le nom des présidents qui s'y sont succédés ;
- Ceci créerait en fin de compte une énorme distinction entre un « simple adhérent » et un « membre actif ». Il m'est souvent arrivé d'assister à des débats au sein de ces associations, où certains « adhérents » critiquent le fait que les « membres actifs » de ces bureaux ne laissent selon eux pas assez de possibilités d'action aux autres. À l'inverse, les critiques faites par les « membres actifs » sont que les « adhérents » se reposeraient trop sur leurs épaules, et ne seraient pas assez force de propositions.

Ainsi ce que l'on entend actuellement dans les discours est que les plus jeunes dénotent un vieux fonctionnement qui ne leur laisse pas suffisamment d'espace d'expression et qui serait à la base de l'engouement pour la création de nouvelles associations, tandis que les plus anciens, se considérant comme la « génération charnière », dénoncent l'inaction des plus jeunes dans la protection du patrimoine¹⁷⁵. Ce sont deux générations qui observeraient les dégradations subies

¹⁷³ Hervé Glevarac & Guy Saez, *Le patrimoine saisi par les associations*, op.cit.

¹⁷⁴ Ici le qualificatif « jeune » renvoie à un une tranche d'âge comprise entre 20 et 30 ans.

¹⁷⁵ Hervé Glevarac & Guy Saez, *ibid.*

Jean Hannyoy, « Avoir 20 ans en Tunisie », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 31-47.

par le « patrimoine culturel », tout en se renvoyant la responsabilité de l'inaction face à ces désagréments.

Par opposition à cet antagonisme, de nouvelles associations composées ou portées par de jeunes acteurs se constituent, telles qu'Édifices & Mémoires, qui appuie la citation suivante :

« Dans ce sens, le secteur associatif se trouve aujourd'hui transformé par la génération des diplômés. Plus éduquée que la précédente, elle vit plus dans le cadre de familles nucléaires, a moins d'enfants, mais en même temps, elle est au chômage ou bien vit dans le déclassement social. Elle est plus informée, et a souvent accès aux moyens de communications modernes qui permettent de se connecter en réseau d'individu à individu sans passer par la médiation de partis politiques. »¹⁷⁶

La dernière phrase illustre les propos confiés par l'un des fondateurs et une adhérente de cette association : ils considèrent cette caractéristique, l'utilisation des moyens de communication modernes, comme étant leur force par rapport aux anciens modèles d'« associations de sauvegarde ». D'après eux, le grand atout d'Édifices & Mémoires est qu'elle aurait réussi à se faire une place et à imposer les « jeunes » dans le secteur de la conservation et de la sauvegarde du « patrimoine culturel ». Son aventure a commencé sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook avec le groupe *Winou el Patrimoine ?*¹⁷⁷ [« Où est le patrimoine ? », en arabe dialectal tunisien]. C'était pour eux un espace de débat, d'informations, d'échanges et de militantismes animés par des citoyens et des experts dans le domaine du patrimoine. D'après eux, cette forme numérique d'échange leur a permis de mettre en place une certaine dynamique de travail qui n'aurait pas été possible dans la forme « traditionnelle » pratiquée dans le milieu associatif jusqu'en 2011¹⁷⁸.

2.3. De la difficulté à construire un « patrimoine commun » :

Ces nouvelles formes de militantisme renvoient, de nouveau, aux enjeux de gestion du « patrimoine culturel » en lien avec les problématiques relatives à la décentralisation soulevées à la suite de 2011. En outre, dans les discours internationaux, nationaux et locaux, l'idée selon laquelle une transition démocratique réussie passe par une gouvernance décentralisée est récurrente¹⁷⁹. Si cela semble être une idée relativement partagée, ses modalités d'application

¹⁷⁶ Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, op.cit. p.89

¹⁷⁷ <https://www.facebook.com/groups/winouelpatrimoine/> [créé le 20 août 2015] [consulté le 15 août 2018]
Cette page comptait près de 9000 membres en août 2018.

¹⁷⁸ Anna Bozzo & Pierre-Jean Luizard, « Introduction », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 9-30. p.13

Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, op.cit. p. 166

¹⁷⁹ Souhaïl Belhadj, « Une décentralisation au-dessus de tout soupçon ? L'enjeu du pouvoir local dans la transition

diffèrent selon la catégorie d'acteur mobilisée (institutionnelle et associative) et l'aire géographique (le centre et le reste du territoire)¹⁸⁰. Inévitablement, la gestion du patrimoine n'échappe pas non plus à ce débat, dans la mesure où elle produit une dynamique conflictuelle paradoxalement inhérente à sa fabrique¹⁸¹. En soi, tous les acteurs interrogés sont d'accord sur un même point, il faut tendre « vers » du « patrimoine », mais « vers » quel « patrimoine » ? Et de quelle manière ? Puisque « la mise en patrimoine » implique une multiplicité d'individus, comme cela a déjà été constaté, le patrimoine est donc « bricolé » dans des contextes de confrontations entre les espaces décisionnaires et les acteurs locaux. Mais ce « bricolage » n'amène pas automatiquement à une patrimonialisation, car se pose la question d'un consensus, clef essentielle pour sa reconnaissance officielle. Il y a bien entendu déjà la définition officielle encadrée par le code du patrimoine de 1994, qui est le texte de référence pour tous¹⁸². Mais selon le territoire d'action de l'association, cette définition est amenée à subir des ajustements, des distorsions, des démultiplications, car « *le patrimoine non protégé fait l'objet de l'attention plus forte des associations. En effet, ce que visent avant tout les associations, c'est un "patrimoine à révéler" [...].* »¹⁸³ Prenons l'exemple de Djerba, la notion de « patrimoine culturel » sur le territoire engloberait, selon les membres de l'Assidje, une triple dimension, à la fois, matérielle, immatérielle et naturelle, intrinsèquement liée à l'insulaire du territoire. Or, cela sera développé en profondeur plus loin, cette conception du patrimoine découle de cette caractéristique insulaire, qui n'est pas partagée par le reste du territoire tunisien, en dehors de l'archipel Kerkennah, au large de Sfax. En conséquence, c'est sur les aspects du territoire et de la localité que les opinions des acteurs associatifs diffèrent de la notion de « patrimoine culturel » telle qu'elle est perçue et gérée au niveau de l'État. Puisque ce dernier se montre garant d'un bien commun national, les associations ne peuvent se distinguer des actions de celui-ci qu'en mettant à profit leur compétence dans l'espace public local, révélant la singularité de leur territoire.

Aborder la « fabrique du patrimoine » à l'échelle locale et associative, c'est donc s'intéresser à l'interrelation entre différents niveaux de patrimonialisation :

post-autoritaire », in *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 275-294.

¹⁸⁰ Hela Yousfi, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », in *Papiers de Recherche AFD*, n°47, Juin 2017.

¹⁸¹ Céline Barrères, Gregory Brusquet, Adriana Diaconu, Muriel Girard & Ioana Iosa (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, 2017.

¹⁸² Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21.

Loi n° 94-35 du 24 février 1994, *op.cit.*

¹⁸³ Hervé Glevarec & Guy Saez, *Le patrimoine saisi par les associations*, *op.cit.* p. 149

« Ainsi, voit-on divers niveaux de patrimonialisation qui vont interagir : le local auquel on peut être tenté d'associer la "communauté" et qui est l'espace de la pratique patrimoniale et de l'investissement affectif des personnes, la nation qui conserve une influence déterminante, particulièrement dans les instances internationales, et le niveau global qui est celui du marché touristique, de la diffusion des modèles, des organismes internationaux. »¹⁸⁴

D'après C. Barrères *et al.* c'est pour cela : « [...] qu'apparaissent des mises en concurrence et des tensions entre patrimoines officiels et patrimoines en quête de légitimation. »¹⁸⁵ De ce fait, il est nécessaire de penser les contestations, revendications et conflits patrimoniaux à partir de trois entrées complémentaires :

- Les conceptions du « patrimoine culturel », c'est-à-dire, les manières dont il est perçu ;
- Les supports de ces conceptions, par exemple la dimension que peut prendre le « patrimoine culturel » : « matériel », « immatériel », etc. qui sont vecteurs de conflits et de revendications ;
- Les modes d'action, qui interrogent les formes de mobilisation, les répertoires d'action et d'argumentation, les degrés d'engagement.¹⁸⁶

Dans le but de questionner les valeurs du patrimoine au-delà du référentiel institutionnel — la loi n° 94-35 du 24 février 1994 — il est nécessaire de se pencher sur les rapports entre ces différents acteurs au sein de l'action publique, et sur leur dialogue, avec les pouvoirs publics. Comme cela a été vu, avant 2011, les relations entre « associations de sauvegarde » et État ont suivi un modèle non uniforme. Mais à la suite de la réforme évoquée, étant donné que la frontière entre « associations gouvernementales » et « non gouvernementales » a été gommée, leurs relations tendent à se rapprocher du modèle que nous avons l'habitude de voir dans le monde occidental. Comme le rappellent des auteurs :

« Les liens entre associations et État ou collectivités sont essentiellement des liens financiers (subventions), des liens institutionnels (participation de fonctionnaires dans les conseils d'administration, ou de l'association dans les commissions), des liens politiques (présence du président d'association au conseil municipal, affichage associatif du maire ou

¹⁸⁴ Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, « Les changements du patrimoine », in *Les confins du patrimoine*, Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, Québec, PU du Québec, 2018, pp. 1-18. p. 15

¹⁸⁵ Céline Barrères *et al.* (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, *op.cit.* p. 8

¹⁸⁶ *ibid.*

d'un conseiller) ou des liens techniques et instrumentaux (une aide technique, une information réciproque.)»¹⁸⁷

Dans le cas tunisien la plupart de ces éléments existe déjà, et tend à être généralisée au fonctionnement de toutes les associations. Cependant, il persiste encore des survivances de l'ancien fonctionnement :

- Même si, selon les discours des acteurs, la gestion du patrimoine devrait être l'affaire de toute la « société civile » et de tous les citoyens, il reste davantage celle d'une « élite » ;
- Ces associations sont encore perçues, par la population locale d'où elles sont implantées, comme étant des succursales de l'État. Par exemple, selon les propos de plusieurs enquêtés de Djerba, ce serait le cas de l'Assidje. Cette dernière, ayant toujours collaboré avec l'INP en ce qui concerne le « patrimoine bâti et archéologique », a été totalement confondue par une grande majorité des habitants de l'île avec cet institut ;
- De plus, il persiste toujours ces réseaux d'entraide, ce qui est logique puisque le carnet de relations de ces associations n'a pas disparu avec la réforme. Cependant, selon les critiques d'enquêtés, pour prétendre à un meilleur fonctionnement l'importance de ces réseaux devrait s'amenuiser puisque l'on observe aujourd'hui des acteurs qui se contredisent au quotidien, du fait des conflits d'intérêts que provoquent leurs multiples profils ;
- Enfin, des conflits entre l'INP et certaines associations seraient liés à l'obtention par ces dernières d'appels à projets autrefois réservés à l'institution étatique. Ce phénomène serait d'autant plus important avec l'arrivée des nouveaux acteurs associatifs, désireux de négocier leur place et faisant fi des attributions historiques.

Néanmoins, il est également possible d'observer des modifications à la suite de la réforme. Il a été justement noté, par de nombreux enquêtés siégeant dans les bureaux directeurs d'anciennes associations, que les relations directes avec les acteurs institutionnels s'amenuisent tout de même, avec le temps. À présent, les contacts réguliers s'entretiennent avec les nouvelles municipalités et moins directement avec les hauts centres décisionnaires, telles que le ministère des Affaires culturelles ou celui de l'Équipement. Ceci a provoqué l'apparition d'une forme de sociabilité inédite entre les membres de ces associations. Une ancienne adhérente de l'ASM raconte qu'avant la réforme, une fédération des « associations de sauvegarde » sur tout le territoire tunisien était en préparation, mais ne parvenait pas à se constituer, car chacune des

¹⁸⁷ Hervé Glevarec & Guy Saez, *Le patrimoine saisi par les associations*, op.cit. p. 98-99

ASM bénéficiait alors d'un réseau privilégié au sein des instances institutionnelles qu'elles n'auraient pas voulu perdre. Cependant, à présent, elles se retrouvent toutes sur la même échelle administrative, ce qui crée une forme de relation horizontale — à mettre en contradiction avec la forme verticale qu'elles ont entretenue, autrefois, avec leurs réseaux institutionnels. Cette forme de relation est appelée « sociabilité participative » et voit le jour lorsque plusieurs associations luttent pour la même cause, à armes égales¹⁸⁸. C'est ce que j'ai notamment pu observer en 2018, dans le cas des actions menées contre le projet de loi IMR présenté plus haut. J'ai assisté à une réunion le 23 avril 2018 où plusieurs « associations de sauvegarde » étaient présentes et ont décidé d'unir leurs forces et compétences contre ce projet de loi. Cette forme de sociabilité comprendrait également la réalisation et la participation à des publications, des événements culturels, des séminaires, etc. en commun¹⁸⁹.

2.4. Le cas particulier de l'Assidje :

Pour mieux illustrer les éléments présentés ci-dessus et l'implication de la « société civile » dans le domaine de la conservation et la sauvegarde du patrimoine, il est nécessaire de resituer le « patrimoine culturel » dans une échelle temporelle et spatiale afin d'appréhender les décalages et les circulations entre les conceptions internationales, transnationales et locales¹⁹⁰. C'est ce que je ferai avec l'étude de cas de l'Association pour la Sauvegarde de l'île de Djerba, plus communément appelée Assidje.

2.4.1. La gestion d'un territoire insulaire

Selon Si Férid¹⁹¹, président d'honneur de l'Assidje, la création officielle de l'association est fixée par la publication dans le JORT au mois de juillet 1976¹⁹². Mais l'aventure aurait commencé en 1974, au cours d'un dîner en compagnie d'un de ses amis notable djerbien et de trois français : un journaliste, Félix Garas, qui a écrit la première biographie du président Bourguiba¹⁹³, un architecte, Pierre Vago, président de l'association internationale des architectes, et Ernst Buchmann, ingénieur agricole à la Société Nationale de Mise en Valeur du Sud (SO.N.MI.VA.S.). Échangeant à propos de la préservation de l'architecture vernaculaire de l'île et du mode d'organisation qui l'accompagne, les convives en sont arrivés à la conclusion

¹⁸⁸ *ibid.*

¹⁸⁹ J'ai notamment observé cela lors de la table-ronde : « Djerba : Réflexions sur la préservation du patrimoine tunisien. » En partenariat avec la Maison d'édition Cérès (Tunis) Le jeudi 5 avril 2018 à 15 h au Dar Lasram, siège de l'ASM de Tunis : table-ronde animée par l'historienne Virginie Prévost et le photographe Axel Derriks, à l'occasion de la sortie du livre *Djerba. Les mosquées ibadites*, paru aux éditions Cérès.

¹⁹⁰ Céline Barrères *et al.* (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits, op.cit.* p. 15

¹⁹¹ Voir retranscription de l'entretien de Si Férid en annexe page 380.

¹⁹² JORT n° 47, Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires, du 16 au 20 juillet 1976, p. 1782

¹⁹³ Félix Garas, *Bourguiba et la naissance d'une nation*, Paris, Julliard, 1956.

qu'il était nécessaire d'agir pour la protection de ces espaces gagnés par une urbanisation destructrice. Ils ont mis à profit leurs réseaux respectifs afin d'engager un séminaire sur le sujet. Le but a été d'apporter des recommandations pour la sauvegarde de l'architecture et de l'environnement de Djerba. Il en est ressorti la volonté de constituer une association locale établie sur l'île, et dont la mission première serait la publication des recommandations émises à la suite du séminaire. La démarche a satisfait les participants, principalement des scientifiques et des experts, ainsi que des notables de l'île qui ont même adhéré à l'association pour l'aider dans ce projet.

Les raisons principales qui ont engendré la création de cette association n'apparaissent pas dans l'entretien. Comme la grande majorité de celles « de sauvegarde du patrimoine », elle est le fruit de constatations de la part d'une « élite locale », à propos des conséquences d'un changement majeur qui menace un bien considéré comme précieux. Cette dimension a été évoquée dans le cas de l'ASM de Tunis, où il s'agissait d'un projet de percée dans la médina de Tunis. En ce qui concerne Djerba, il s'agirait d'un plan économique basé sur l'industrie touristique et lancé dans les années 1960, mis en place par Bourguiba — qu'il présente lui-même lors d'un discours donné à Houmt Souk, le 26 novembre 1966 — qui serait à l'origine de mutations urbaines, environnementales, sociales et culturelles¹⁹⁴. Elles ont été dénoncées comme effaçant à jamais l'image légendaire de « Djerba la douce ». C'est ce que confie Si Naceur, président de l'Assidje en 2015 :

« [...] elle a été créée dans le but justement de prémunir l'île de Djerba des risques de nuisances au moment où donc l'île a constitué un objet de convoitise. Et depuis effectivement on a dû assister à une recrudescence du nombre d'unités hôtelières et donc la poignée d'intellectuel avait évidemment dans l'esprit, l'idée d'être présent pour composer avec cette montée en puissance de l'exploitation touristique avec tout ce qu'elle en découle en matière d'exploitation des ressources naturelles de l'île. Effectivement c'était dans le but de juguler ce flux et d'être vigilant sur ce qui se faisait sur le territoire de l'île par les promoteurs touristiques dont le nombre était sans cesse croissant. »

Plusieurs études et thèses expliquent cet accroissement des infrastructures touristiques¹⁹⁵. Dans un article publié en 2018, je reviens brièvement sur les plans de modernisation mis en place par

¹⁹⁴ Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès, 1967.

¹⁹⁵ Mongi Bourgou & Abdelfettah Kassah, *L'île de Djerba, tourisme, environnement, patrimoine*, Tunis, Cérès, 2008.

Faouzi Boussoffara, *Pour une nouvelle production de l'habitat à Jerba : participation des usagers*, Thèse de 3ème cycle d'architecture, Tunis, Institut Technologique d'Art d'Architecture et d'Urbanisme, 1984.

Ali Djerbi, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, Tunis, R.M.R., 2011.

le régime de l'époque¹⁹⁶. Dans les années 1980, une multiplication par huit des capacités hôtelières sur l'île est observée. Le secteur a besoin de main d'œuvre et emploie donc des Tunisiens continentaux, ce qui engendre une immigration sur le territoire insulaire¹⁹⁷. L'île qui comptait soixante mille personnes dans les années 1960, passe à deux cent mille habitants dans les années 1990. Soit hier une petite ville, aujourd'hui la taille d'une chef-lieu et sa banlieue de département français.

D'après ce qu'explique un ancien membre de l'Assidje, à propos de Djerba, et contrairement à la médina de Tunis, si les mutations urbaines du plan de modernisation ne sont pas déjouées, elles risquent de modifier l'île de façon irréversible. La difficulté de ce projet associatif résiderait dans le fait que ce qui doit être préservé n'est pas un espace urbain délimité — toujours en comparaison avec la médina de Tunis — mais une île de 514 km². Prendre en compte cet élément serait une condition *sine qua non* de la réussite des objectifs que s'est fixé l'Assidje lors de sa création, à savoir «*Œuvrer dans tous les domaines et par tous les moyens au développement harmonieux de l'île de Djerba, en vue d'assurer la sauvegarde de son caractère original et authentique*»¹⁹⁸. Selon lui, c'est un non-sens de penser qu'un environnement insulaire puisse être géré de la même manière qu'un territoire continental. Or, c'est bien de cette façon que tend à se comporter l'État à l'égard de ce territoire depuis l'indépendance. Ce serait pour cette raison que l'Assidje se distinguerait des autres « associations de sauvegarde », par le caractère insulaire du territoire qu'elle s'est donné pour mission de « développer » tout en le « sauvegardant ».

De plus, l'Assidje se distingue des autres associations par son statut « spécial ». Ses membres fondateurs ont refusé un statut tel que celui de l'ASM de Tunis, car il imposait que le président soit systématiquement le président de la municipalité, ce qui allait à l'encontre des recommandations d'autonomie totale formulées lors du séminaire. Ils ont également refusé d'être une filiale de l'Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement (ATPNE) pour les mêmes raisons. En définitive, son statut a été décidé après avoir retravaillé l'objet de l'association. Elle n'est pas une « de sauvegarde », mais une association « œuvrant pour le développement intégré » (qui deviendra plus tard le développement durable) : son objet

Hassouna Mzabi, *La croissance accélérée à Jerba et ses conséquences sur la vie de relations avec l'extérieur*, Tunis, Publication de l'université de Tunis, 1978.

¹⁹⁶ Mathilde Bielański, « Deux représentations contradictoires d'un mode de vie insulaire. Patrimoine ou habitat sur l'île de Djerba en Tunisie ? », in *Belgeo* [En ligne], 2 | 2018, [mis en ligne le 13 juillet 2018] [consulté le 21 février 2019] URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/23941>

¹⁹⁷ Élise Bernard, « Djerba, tourisme international et nouvelles logiques migratoires », in *Revue européenne des migrations internationales*, Paris, Association pour l'Étude des Migrations Internationales, vol. 1, n°18, 2002, pp. 103-112.

¹⁹⁸ Documents Assidje.

est donc le développement de l'île, et la sauvegarde un moyen. Le président de l'Assidje en 2015, Si Naceur résume cela : « *Donc elle avait [l'Assidje] comme objectif majeur d'assurer dans cette île le principe d'un développement durable harmonieux qui tient compte des spécificités insulaires sans entraver l'essor économique et social de l'île.* » L'emploi d'un tel vocabulaire s'apparente à des usages stratégiques. S'ils utilisent ces termes, c'est parce qu'ils sont politiquement corrects. Ils servent la finalité de leur projet en s'adaptant aux mécanismes de langage usités dans la sphère internationale des bailleurs de fonds. Le développement durable est ici un moyen pour eux de se faire entendre.

Selon les propos des membres de l'association, la ligne de conduite de l'Assidje est de maintenir l'équilibre fragile de Djerba, car il serait perçu comme son atout majeur pour un développement durable. « Développement » et « sauvegarde » pourraient aller tout à fait de pair, il faudrait juste savoir les allier, c'est ce qu'affirme un autre membre du bureau directeur :

« L'enjeu aujourd'hui est de savoir préserver ce qui reste de l'île, de cet équilibre entre l'homme et l'environnement. Ce qui reste de ce patrimoine matériel qui représente une marque collective des habitants de l'île, de le conserver, de le mettre en valeur et pourquoi pas de l'intégrer et de le réexploiter dans une perspective économique. Donc voilà et ça rentre dans les centres d'intérêts de notre association. »

S'ils mettent un point d'honneur à sauvegarder les spécificités de Djerba c'est parce que, d'après eux, c'est sur ces bases que se sont construits les premiers hôtels qui ont permis à l'île de devenir une destination mondiale privilégiée du tourisme balnéaire¹⁹⁹. Dans cette logique, l'Assidje sait pertinemment que s'opposer au tourisme c'est condamner la principale source d'emploi de l'île, ce qui est inacceptable socialement et politiquement ; et le laisser se développer comme depuis les années 1960, c'est condamner les spécificités de l'île qui ont fait sa richesse culturelle, ce qui revient à tuer le gisement touristique à terme et n'être qu'une station balnéaire. Ils prônent une troisième voie qui constitue la ligne directrice de l'association. L'emprunter consisterait à orienter l'île vers un tourisme durable plus respectueux de l'environnement insulaire.

En prenant en compte les points de vue des nombreux membres de l'association et en s'appuyant sur les différents secteurs d'activité des associations tunisiennes recensées par l'Ifeda, l'Assidje entrerait dans le secteur des « associations de développement », mais

¹⁹⁹ Il est possible renvoyer au projet du club méditerranée évoqué dans l'autobiographie de Laris Kyndinys : Laris Kyndinys, *Djerba, l'île enchantée de mon enfance*, Tunis, MC, 2009.

également dans le secteur culturel et celui de l'environnement. Ce particularisme proviendrait aussi du fait qu'elle agirait selon le modèle d'un triple objectif²⁰⁰ :

- Valorisation-restauration-animation du patrimoine local ;
- Sauvegarde-défense-protection ;
- Environnement-site-paysage.

Hors entretien, Si Férid rapporte le « statut particulier » à cette condition insulaire, puisque leur ligne de conduite serait inextricablement liée et dictée par elle. Cette dernière est perçue par les membres comme un marqueur identitaire indissociable de la « culture djerbienne ». L'image de l'îlien est présente dans leurs discours, car très souvent ces derniers renvoient à des références littéraires célèbres rappelant cette insularité. Les deux références les plus citées sont celle de *L'Illiade* et *l'Odyssee* d'Homère, où Ulysse aurait effectué un passage sur l'île de Djerba ; et *Salammbô* de Flaubert, où l'une des péripéties s'y déroule. Les expressions utilisées par les membres sont liées à la littérature et sont très foisonnantes, comme le montre un article : « l'île aux sables d'or », « l'île des lotophages », « l'île oasis », « l'île verger », « l'île jardin »²⁰¹, etc. M'interpellant, un membre use d'une formule qui mobilise l'œuvre de Flaubert : « *Comment ne pas vouloir sauver l'île où l'air est si doux qu'il empêche de mourir ?* » Ces expressions littéraires sont tout autant reprises par les nombreux scientifiques et personnes de lettres ayant publié à propos de l'île : S.-E. Tlatli, K. Tmarzizet, M. Bourgou & A. Kassah, etc. Ainsi, l'imaginaire littéraire du caractère insulaire est utilisé dans la justification de leurs actions de développement et de sauvegarde, puisque ce sont à ces publications que la grande majorité des propos des membres de l'Assidje se réfèrent. Mais également afin de rappeler que Djerba ne partage pas vraiment la même histoire que le reste de l'ancienne Ifriqiya.

Il y a toujours cette volonté de se distinguer du territoire continental, et cela passe par la façon dont les Djerbiens s'identifient au territoire tunisien. D'après une auteure, c'est toujours en opposition avec le continent. L'« identité insulaire djerbienne » se construit dans et par le rapport qu'entretiennent les individus à cet espace territorial particulier en distinction avec le territoire continental²⁰². C'est également ce que note S. Ben Jebara Boussaada après l'étude de récits de voyage : « *N'est djerbi que celui qui possède des terres à Djerba.* » Elle écrit en indiquant que cela s'effectue aussi à travers l'autre, celui qui n'est pas insulaire : « *Il en ressort de ses propos*

²⁰⁰ Paul Iogna-Prat, « La place du tiers-secteur dans les politiques publiques du patrimoine », *op.cit.*

²⁰¹ Sarra Ben Jebara Boussaada, « Représentation d'une île méditerranéenne à travers récits de voyage et guides touristiques. Le cas de l'île de Djerba », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Foued Laroussi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 47-65.

²⁰² Inès Ben Rejeb, « Discours et insularité : ce qui disent les Djerbiens de leur île », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Laroussi F. (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017. pp. 95-101.

une image du Djerbien qui se détache du reste des Arabes.»²⁰³ C'est un point qui a été présenté par un ancien secrétaire général de l'Assidje lors de mes premières semaines sur le terrain. Selon lui, il serait très important que je sache vite faire la différence entre le « Djerbien de souche » et « l'autre », car :

« Seul "le Djerbien de souche" exprime un attachement inconditionnel à cette île. Parce que les "Djerbiens de souche" ce sont des insulaires, les autres ne comprennent pas ce que cela veut dire. Pas parce qu'ils ne le veulent pas, mais parce qu'ils ne le peuvent pas. Ce sont des continentaux, pour eux Djerba c'est la Tunisie comme le reste du continent, or ce n'est pas le cas. Djerba n'a jamais été comme le reste de la Tunisie et notre défi, encore à l'heure actuelle, est qu'elle le reste. »

À cela il ajoute qu'être Djerbien c'est être attaché à une mémoire collective, des traditions, des savoir-faire, qui s'expriment à travers le rapport de l'individu avec l'île. Ainsi, sauvegarder cette mémoire, ces traditions et ces savoir-faire, c'est sauvegarder ceux qui en sont les témoins : les « patrimoines culturels matériels, immatériels et naturels ».

Sur la base des précédents auteurs et de ces propos, l'île n'est insulaire que pour les gens qui le ressentent. Il y a un mirage pour les uns, et un horizon pour les autres. Les autochtones ont grandi avec cet horizon. Chez les « amoureux », ces étrangers qui ne sont pas nés sur l'île la racine n'est pas une question primordiale mais une construction. Nous sommes au cœur même d'une fabrication, où la reproduction d'un mythe est nécessaire à la maintenance et au développement d'une identité. Cette construction se base sur une perception : la représentation insulaire. Cela veut dire que les autochtones et les « amoureux » partagent la même représentation. Pour les premiers, elle provient d'un enracinement, pour les seconds, elle provient de la littérature. En ce sens, l'insularité comme représentation n'est pas une dimension uniquement territoriale, mais elle est multidimensionnelle²⁰⁴. C'est pourquoi les actions qu'ils mettent en place sont très diversifiées.

Elles sont soutenues par des bailleurs de fonds tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou la Confédération suisse. L'Assidje a déjà, à l'heure actuelle, un grand nombre de projets à son actif concernant la gestion de l'environnement. Par exemple : la création d'aires naturelles protégées pour préserver la biodiversité de la faune et de la flore, des projets sur la conservation de la diversité génétique du palmier dattier, la mise en place d'actions en lien avec le développement durable comme la gestion des déchets terrestres et

²⁰³ Sarra Ben Jebara Boussaada, « Représentation d'une île méditerranéenne à travers récits de voyage et guides touristiques. Le cas de l'île de Djerba. », *op.cit.* p. 52 & 62

²⁰⁴ Foued Laroussi, « Introduction : L'insularité, une notion multidimensionnelle », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Foued Laroussi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 7-17.

maritimes. Des actions s'orientent également autour de la réhabilitation de savoir-faire, par exemple les pêcheries fixes. Ce procédé de capture du poisson participerait au développement de la vie animale et végétale. Le système de pêcherie fixe est un système de pêche conçu pour utiliser les phénomènes de marée et de courant. Sur la partie ouest de l'île, depuis la route qui longe le littoral, il est possible d'apercevoir des formes sombres qui sortent de l'eau. Par la voie aérienne, surtout au moment du décollage ou de l'atterrissage, à l'aéroport international de Djerba, on aperçoit de grandes flèches qui se suivent dans la mer et se dirigent vers le large. Ce sont des haies de palmes plantées dans la vase du fond marin destinées à arrêter le poisson et le laisser se diriger grâce au courant de marée jusqu'aux chambres de capture. De cette façon les pêcheurs peuvent aller récupérer dans les nasses placées à la sortie des chambres le poisson qui s'est fait entraîner par le courant. Ce projet n'est pas uniquement dans l'optique de sauvegarder l'environnement marin, réhabiliter ces pêcheries c'est assurer le renouvellement des pratiques et savoir-faire ancestraux. En effet, ces actions connexes contribuent à sauvegarder l'environnement et participent à préserver d'autres dimensions de l'île, notamment son « patrimoine culturel immatériel » (« PCI »). Par exemple, pour les membres de l'Assidje, la préservation de l'architecture de l'île va de pair avec des actions de réhabilitation des savoir-faire en déshérence qui redonneraient vie au patrimoine. S'ajoute à cela, bien entendu, le « patrimoine culturel matériel » à travers la restauration d'édifices à valeur historique. Deux grands projets illustrent ces actions de restauration. Le premier étant celui du Borj Gazhi Mustapha, le second celui des mosquées toujours en collaboration avec l'INP et les trois municipalités de l'île de Djerba.

Enfin, elle s'insère dans un travail de communication auprès du grand public avec : l'organisation de forums sur les questions du développement durable, de conservation du « patrimoine culturel matériel et immatériel », la participation à des festivals culturels et à des colloques nationaux et internationaux. Les membres de l'Assidje sont également actifs dans le domaine de l'enseignement et de la recherche par la publication d'articles dans la presse universitaire ou journalistique, et dans la réalisation de films sur les projets qu'elle a pu monter²⁰⁵. Ce travail de documentation et de production scientifique existe grâce au centre de documentation qui se tient dans les locaux de l'association à Houmt Souk. Il est l'un des plus importants de l'île et de la région, en matière de littérature scientifique internationale. Il est ouvert aux jours et horaires d'ouverture de l'association à tous ceux qui le souhaitent gratuitement. Il s'agit du projet le plus revendiqué par l'Assidje, et le plus reconnu par l'« élite

²⁰⁵ Voir au centre de documentation de l'Assidje, les films sur le nettoyage du canal d'Ajim, de la réhabilitation des pêcheries fixes et sur les mosquées.

de l'île ». Il s'avère qu'en dehors de la bibliothèque municipale, c'est le seul endroit sur l'île où il est possible de trouver de la littérature scientifique, dans de nombreuses langues, très souvent enrichie et renouvelée. À l'heure actuelle, l'association a publié huit ouvrages, en français et en arabe, comprenant des études, des actes de colloque et des œuvres²⁰⁶. Le développement du centre de documentation se poursuit toujours pour répondre à la demande scientifique croissante concernant leurs fonds, mais également afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre ; l'association a lancé, en 2019, un projet de catalogue en ligne avec la numérisation des ouvrages²⁰⁷.

2.4.2. Lieu de rencontre d'une « élite locale indépendante » ?

Si l'Assidje a la capacité de couvrir autant d'actions diversifiées, c'est parce qu'elle est composée de membres aux profils aussi divers et variés. Ils sont universitaires, professeurs — exerçant aussi bien dans le primaire, le secondaire, que dans le supérieur — architectes, urbanistes, médecins, hauts fonctionnaires, entrepreneurs dans le secteur touristique ou de la culture, retraités dans ces précédents domaines ou étudiants, etc. Dans tous les cas, la grande majorité a fait ses études à Tunis ou en Europe. Ils se définissent tous comme étant des « amoureux » de Djerba. Même s'ils ne sont pas natifs de cette île, de la région, ou bien même du pays — l'association contient également des membres européens, principalement Français et Italiens — tous ont en commun d'agréables souvenirs de Djerba et sont venus s'installer, comme me l'ont avoué certains, « *par amour de l'île* » ou parce qu'ils ont fait l'expérience « *tel Ulysse du fruit du lotos* ». En s'engageant, ils veulent préserver cet héritage millénaire pour que d'autres, après eux, « *puissent faire l'expérience de l'environnement exceptionnel de l'île* ». La grande majorité de ses membres me confiait qu'ils avaient essayé de vivre ailleurs, à Tunis ou en Europe, mais que Djerba les aurait rappelés à elle. Ce sont tous des bénévoles, qui ne perçoivent aucune rétribution monétaire pour leurs actions. En 2019, ils sont 12 membres permanents, appartenant au bureau directeur, réélu tous les deux ans. À cela s'ajoutent les deux cadres administratifs salariés, ainsi que deux responsables du centre de documentation. Ces emplois sont les principales postes de dépenses de l'Assidje, auxquels s'ajoutent environ 1 200 DT par mois — soit environ 400 € — pour le maintien de l'ouverture quotidienne du centre de documentation. En ce qui concerne la provenance des fonds pour la mise en place de leur action, tout passe par leurs partenariats avec des bailleurs de fonds²⁰⁸. À chaque assemblée générale,

²⁰⁶ Pour en savoir plus consulter le site de l'Assidje à cette adresse : <https://www.assidje.tn/publications/> [consulté le 24 février 2020]

²⁰⁷ <https://www.assidje.tn/bibliotheque/> [consulté le 24 février 2020]

²⁰⁸ <https://www.assidje.tn/bureau-directeur/> [consulté le 24 février 2020]

les membres du bureau directeur mettent un point d'honneur à exposer en toute transparence le bilan financier. Ce dernier élément m'a toujours été présenté comme étant le point qui motive un certain nombre de membres à soutenir les actions de l'association, puisque d'après eux, ce comportement souligne l'éthique des membres du bureau directeur et invite à donner toute sa confiance. Ce comportement montre que le monde associatif est encore beaucoup assimilé à l'« ancienne élite » au pouvoir, corrompue. Le souci de l'Assidje étant paraître l'opposé.

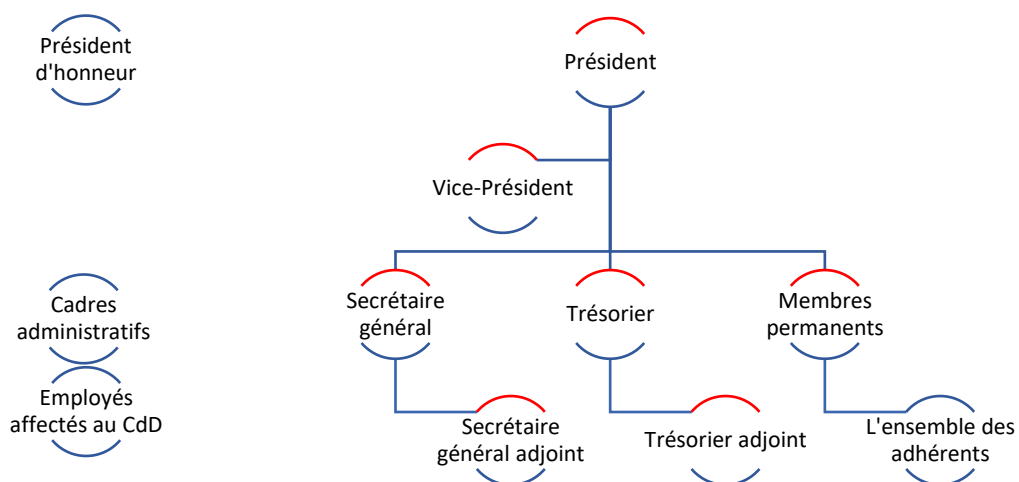


Figure 3: Organigramme de l'Assidje. Les chapeaux rouges désignent les membres du bureau directeur.

C'est ce modèle de fonctionnement qui la distingue de la grande majorité des « ASM traditionnelles », selon ses membres. Dans le modèle ASM, l'immense majorité des membres sont des professionnels du patrimoine, des techniciens qui agissent pour les municipalités. Toutefois, les membres de l'Assidje sont issus d'une « élite de Djerba ». Dans la bouche de ces membres, ce n'est pas un terme tabou, c'est même revendiqué. Ce qu'ils entendent par « élite » est le fait qu'ils ont suivi des études supérieures, qu'à présent, ils travaillent dans la production de savoir et qu'ils ont les outils nécessaires pour pouvoir mobiliser les données scientifiques qui servent leurs actions. En ce sens, selon eux, toute personne étant détentrice d'un savoir, quel qu'il soit est la bienvenue pour agir à leurs côtés. Une partie des habitants considère néanmoins l'association et ses membres comme une « élite de Houmt Souk » qui gênerait le développement économique de Djerba tout en s'enfermant dans un entre-soi.

Pour autant, en raison de ses compétences, son expérience, son comportement sérieux et la confiance qu'elle inspire, elle reste une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics,

<https://www.assidje.tn/rerelations-et-partenariats/> [consulté le 24 février 2020]

notamment de l'INP : c'est ce que confirment les propos de Si Sami, représentant local de l'INP à Djerba, lors d'une réunion d'information publique, où il indique que l'Assidje et l'INP ont toujours eu une « *collaboration étroite, stricte et fructueuse* ». C'est également l'avis que partage Madame Aziza, première représentante de l'INP à Djerba et ancienne présidente de l'Assidje. Cependant, même si une collaboration étroite existe depuis la naissance de l'association, le président d'honneur de celle-ci aime à rappeler qu'elle a toujours agi de façon indépendante, même avant la « révolution », lorsque « *la liberté d'expression n'était pas très répandue* ». D'ailleurs le premier souhait d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial dans les années 1990 est le fruit de cette posture indépendante et volontaire.

Toutefois, cela aurait justement été à cause de cette autonomie vis-à-vis d'organismes ou d'institutions gouvernementales, que ce premier projet n'aurait pas pu aboutir. D'après certains informateurs, une autre raison de cet échec aurait été le manque de volonté politique à l'échelle nationale. Il s'agissait alors de proposer une inscription globale de l'environnement insulaire et culturel de l'île, ce qui d'après eux aurait pu permettre de sauvegarder l'essence de Djerba avant les dégradations subies depuis cette période. Le projet aurait débuté en 1992 avant de s'achever en 1996. L'objectif principal était que l'intégralité du territoire insulaire soit classée sur la Liste du patrimoine mondial, sans que la promotion touristique ne soit partie intégrante. Les experts de l'Unesco sont venus sur place à deux reprises. Ils avaient adhéré à l'idée du classement de l'intégralité de l'île. Cependant, prétendre à un tel classement national aurait impliqué un changement total des politiques d'aménagement de l'île, ce qui aurait eu des incidences sur l'économie touristique telle qu'elle était conduite depuis les années 1960. C'est là que seraient apparues les premières formes de résistance à l'inscription de la part de certaines administrations nationales notamment le ministère de l'Équipement. La raison principale serait que le projet tel qu'il était mené aurait fait barrage à certains intérêts fonciers d'individus proches du pouvoir, qui auraient fait pression dans le but de l'arrêter. L'inscription aurait contraint à revoir l'ensemble des plans d'aménagements existants, complexifiant la visibilité sur de grands projets fonciers à venir. Le nouveau projet d'inscription quant à lui a été relancé par la délégation permanente de Tunisie auprès de l'Unesco le 17 février 2012 en plaçant l'île de Djerba sur la Liste indicative du patrimoine mondial²⁰⁹. L'île a été placée sur la liste aux

²⁰⁹ Plus de précisions sur le site de l'Unesco: <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5686/> [consulté le 06 février 2016] ou voir en annexe page 411.

La Liste indicative reprend tous les biens que chaque « État partie » veut proposer pour une inscription à l'Unesco. La Liste indicative de la Tunisie est consultable sur le site de l'Unesco : <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/tn> [consulté le 06 février 2016]

côtés de cinq autres biens²¹⁰. En effectuant cette procédure, d'après un bon nombre d'enquêtés, le nouvel État tunisien a voulu montrer au reste du monde une volonté d'ouverture à la politique culturelle internationale, et poursuivre son projet de démocratisation à la suite de la « révolution ».

J'ai rapidement été intriguée par les coulisses du projet d'inscription, et j'ai tout d'abord essayé de comprendre comment une association locale se retrouvait à rédiger un dossier aussi technique que peut l'être une proposition d'inscription à l'Unesco. Quelles étaient les raisons de leur implication ? J'ai très vite pu réaliser des entretiens formels et informels avec les membres du comité de pilotage du dossier. En effet, ce sont des personnes désireuses de partager leur projet avec le plus grand nombre, c'est pourquoi la discussion sur le sujet n'a pas été difficile à mettre en place. Les premières informations qui se dégagent de ces échanges sont qu'à Djerba, et qui ont été mentionnées dans le chapitre précédent, les multiples projets concernant la conservation du « patrimoine culturel djerbien » ont vu le jour à travers une collaboration collégiale et cordiale qu'il y a toujours eu entre le représentant de l'INP à Djerba et l'Assidje. Cependant durant la « révolution », les possibilités d'action des deux organismes ont été réduites et ils ont dû faire face à l'accroissement d'incivilités à l'encontre du « patrimoine culturel » : dégradations de biens publics, pillage de sites historiques et archéologiques, rénovation ou démolition de bâtiments à caractère historique sans autorisations, nouvelles constructions au-dessus de zones archéologiques, etc. Cette période de transition démocratique, entre le 14 janvier 2011 — date de la fuite hors de Tunisie de Ben Ali — et la mise en place de la nouvelle république par les décideurs politiques, a été désastreuse pour le « patrimoine culturel » selon les membres de l'association. Il a été une des victimes de cette « révolution », car symbolique d'un État, d'un système. Ces dégradations interpellent comme étant la manifestation d'un mécontentement de la part des citoyens. Le vide institutionnel d'une autorité stable faisant respecter les législations n'a pas permis de maintenir le suivi nécessaire à la bonne conservation et sauvegarde du patrimoine. L'INP et l'Assidje se sont retrouvés seuls sur le terrain face aux nombreuses problématiques et incivilités dont ont été victime les biens culturels.

Le premier constat fait sur le terrain est que l'Assidje est très souvent le lieu privilégié

²¹⁰ Les Mausolées Royaux de Numidie, de la Maurétanie et les monuments funéraires pré-islamiques (2012)

Le complexe hydraulique romain de Zaghouan-Carthage (2012)

Les carrières antiques de marbre numidique de Chimtou (2012)

Les frontières de l'Empire romain : Limes du Sud tunisien (2012)

La médina de Sfax (2012)

<http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/tn> [consulté le 18 mars 2019]

où les citoyens viennent dénoncer et se plaindre de ces dégradations. De ce fait, je suppose qu'elle a été victime d'une analogie existante dans l'imaginaire collectif, puisqu'elle a très fréquemment travaillé en coopération avec l'INP qui est une institution sous tutelle du ministère des Affaires culturelles. Dans l'esprit des habitants de l'île, elle a été assimilée à l'État dans ce domaine. D'ailleurs, c'est une confusion qui persiste encore aujourd'hui. Seulement, elle reste une association et n'a donc aucune autorité pour faire appliquer la législation. Elle n'a pu qu'essayer d'informer et de raisonner les malfaiteurs, lorsqu'elle en avait connaissance, sans garantie que le rappel à la loi ne soit respecté. Un membre du bureau directeur explique que c'est en partie pour ces raisons que l'Assidje a vu une opportunité de limiter les dégâts lorsque la Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'Unesco a décidé de placer Djerba sur la Liste indicative. Le fait que ça ait été la Délégation permanente à avoir initié la démarche en ce sens a été encourageant pour eux.

La volonté de faire cesser les dégradations à l'encontre du « patrimoine culturel » est le premier motif de l'adhésion des membres de l'Assidje à ce projet d'inscription confie un autre membre du bureau directeur :

« [...] au sein de l'Assidje, aussi au sein du comité de pilotage, on pense que c'est une occasion pour stopper l'hémorragie prendre conscience de l'importance de ce patrimoine et c'est un moyen, c'est une occasion, c'est peut-être l'occasion de sauvegarder et préserver ce qui reste et aussi donner une idée de ce que l'on peut faire de la gestion de ce patrimoine. »

Cet extrait d'entretien montre également qu'au-delà de la volonté première de protéger le « patrimoine culturel », le classement est perçu comme un label de qualité entraînant le développement local. Aboutir à la mise en place de ce classement serait de même, selon le bureau directeur de l'Assidje, un moyen de redorer le blason de la Tunisie après les malheureux événements terroristes qui se sont déroulés sur le sol du pays après la « révolution ». Ceci pourrait permettre à la Tunisie d'avoir une visibilité internationale qui soit, cette fois-ci, positive. Cette vision rejoint celle de l'Unesco qui présente le classement comme un label avec ses avantages :

*« • offrir à l'État partie et à la communauté locale la possibilité de célébrer leur bien comme l'un des sites naturels et culturels les plus précieux de la planète ;
• faire du bien l'emblème par excellence du système national de classement des zones et sites protégés, et amener ainsi la communauté à mieux prendre conscience de son patrimoine et à se soucier davantage de sa protection ;*

- susciter l'intérêt de la communauté internationale pour le patrimoine mondial, qui a souvent pour effet d'encourager la coopération internationale et les efforts conjoints en faveur de la protection du bien;
- aider à mobiliser les financements et les appuis, y compris le soutien des donateurs et du Fonds du patrimoine mondial;
- faire connaître des techniques et des méthodes de protection, de conservation et de gestion susceptibles d'être appliquées au patrimoine national et local. »²¹¹

Si Naceur, en tant que président de l'Assidje, partage les mêmes arguments dans un article de média en ligne *Kapitalis* :

« Une telle reconnaissance ne ferait que promouvoir l'image de l'île et susciter l'intérêt de la communauté internationale pour elle; elle ne serait que pour amener la population locale à mieux prendre conscience de son patrimoine et à se soucier de sa protection, que pour aider à mobiliser les financements et les appuis des donateurs et du Fonds du patrimoine mondial, nécessaires pour mettre en œuvre le plan de gestion défini et le dispositif de protection mis en place, susceptibles ensemble de garantir la pérennité du bien et sa transmission aux générations futures. »²¹²

Enfin, ériger Djerba en tant que « patrimoine mondial » est un moyen d'obtenir plus de considération de la part des politiques ainsi qu'une occasion de voir l'État à leurs côtés depuis la « révolution ». C'est aussi une façon de permettre au « patrimoine culturel djerbien » de gravir les échelons de cette « hiérarchisation du patrimoine »²¹³. Effectivement, les membres de l'Assidje perçoivent également cela comme une manière de le traiter non plus tel un « patrimoine de province », mais tel un « patrimoine national » placé au rang de Carthage et Kairouan et qui sera promu à l'international. D'autant plus que, selon eux, cela aurait pu aboutir à l'occasion des premières velléités, dans les années 1990. C'est pour cette raison que la relance du dossier est considérée comme une opportunité qui ne se représentera plus et qui ne doit pas être gâchée, et que la signature d'une convention est nécessaire pour que l'investissement de l'État dans ce dossier soit assuré. Mais pour les plus sceptiques, cette démarche ne serait qu'un effet d'annonce. Les lenteurs de l'aboutissement de ce dossier en sont la preuve. Depuis les années 1990, ils entendent parler d'un projet d'inscription, mais rien ne se concrétise. Je récolte

²¹¹ *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* (deuxième édition 2011) Titre original : *Preparing World Heritage Nomination* (Second edition, 2011) Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. p. 10

²¹² Naceur Bouabid, « Djerba, aux portes du patrimoine de l'Humanité », in *Kapitalis* [En ligne], 30 mai 2015. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2015/05/30/djerba-aux-portes-du-patrimoine-de-lhumanite/> [consulté le 1^{er} juillet 2015].

²¹³ Fadhel Blibech, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », *op.cit.*

ces propos au début de l'année 2019 et d'après ces détracteurs toujours rien de concret n'a été présenté par l'État. «*De toute façon*» me soupire l'un d'entre eux «*Ne dit-on pas loin des yeux loin du cœur?*»

Patrimoine et transition en Tunisie

Cette première partie a permis de montrer que la gestion du « patrimoine culturel » fait partie intégrante des enjeux de gouvernance territoriale « postrévolutionnaire »²¹⁴. C'est pourquoi je pense que l'étude de la gestion du patrimoine entre la Tunisie dite « du Nord » et celle dite « du Sud » est un laboratoire à ciel ouvert. C'est particulièrement prégnant à travers le cas de l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.

Premièrement, ce terrain est un sujet propice à une pareille étude précisément parce que la notion de « patrimoine mondial » — qui se veut être un concept universaliste — est en réalité pensée et développée dans les pays du Nord et principalement travaillé à l'échelon institutionnel dans deux langues : l'anglais et le français²¹⁵. Or, nous l'avons vu, dans le contexte tunisien la notion de « patrimoine culturel » s'est construite dans un rapport hégémonique hérité du contexte colonial²¹⁶. Elle s'est ensuite perpétuée à la suite de l'indépendance puisque le premier président de la toute nouvelle République tunisienne, Habib Bourguiba, a vu à travers le « patrimoine culturel » un outil de développement économique — dans le cadre du développement du tourisme international — et de politiques internationales — afin de permettre l'entretien de bonnes relations diplomatiques avec les pays du Nord²¹⁷. La même stratégie a été entretenue par son successeur, Zine el-Abidine Ben Ali. Ainsi de 1956 à 2011, le concept de « patrimoine culturel » n'est plus seulement celui d'une puissance étrangère sur une autre, elle est celle d'un État extrêmement fort et centralisé qui s'impose à toute sa population. Cette manière d'administrer le « patrimoine culturel tunisien » amène alors à se questionner quant à une démocratisation de la culture, et le rapport que peuvent avoir les citoyens tunisiens à celui-ci.

²¹⁴ Hela Yousfi, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », in *Papiers de Recherche AFD*, n°47, Juin 2017.

²¹⁵ Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, « Les changements du patrimoine », in *Les confins du patrimoine*, Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, Québec, PU du Québec, 2018, pp. 1-18. Rodney Harrison, *Understanding the politics of heritage*, Manchester, Manchester University Press/ The Open University, 2010. p. 155

Chiara Bortolotto, « Le transfert d'un standard international. Le patrimoine culturel vu par la France », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 107-122.

²¹⁶ Myriam Bacha, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes, PU Rennes, 2013.

Nabila Oulebsir, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.

Yassine Karamti, *Patrimoine, Economie et Altérité : Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Tunis, Regroupement Latrach du livre spécialisé, 2009.

²¹⁷ Ali Mahjoubi, « Habib Bourguiba et le choix occidental », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'État national : approches scientifiques du bourguibisme*, 1 au 3 septembre 1999, Abdeljelil Temimi (dir.), Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, Zaghuan, 2000, pp. 99-107.

Habib Saidi, *Identité de façade et zones d'ombre : tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, Paris, Petra, 2017.

C'est là que l'étude de la « société civile tunisienne », à travers les « associations de sauvegarde du patrimoine », permet de mettre au jour les enjeux, et de soulever le problème de la concurrence entre les territoires. La première concurrence est celle qui se joue entre l'État et la « société civile ». Il est intéressant de noter que les associations préexistent à la « révolution » puisque nombre d'entre elles ont toujours été aux côtés de l'État dans le cadre de projets de restauration, de conservation et de sauvegarde du patrimoine — tout particulièrement pour les associations dites « gouvernementales ». Le cas de l'Assidje est en ce sens intéressant, car il s'agit d'une association qui existe depuis plus de 40 ans et qui a donc vu le jour sous le joug de l'ancien régime. Même si elle se revendique comme indépendante dans ses choix et actions, elle a quand même vécu les restrictions et contrôles imposés par l'ancien régime. En effet, l'ombre de l'INP n'est jamais très loin, Si Naceur le dit lui-même, de nombreux projets réalisés par l'Assidje ont été menés : « [...] en coordination et en partenariat avec l'Institut National du Patrimoine. Cela a permis de restaurer et de relever beaucoup de monuments de leurs cendres voilà ! Maintenant ils sont, ils existent et ils résistent avec une restauration dans les règles avec la contribution évidemment technique, des techniciens de l'INP en place. » D'autres propos de ce genre, d'autres membres de l'Assidje ou fonctionnaires de l'INP, appuient le fait qu'un certain nombre d'actions de conservation et de sauvegarde à Djerba ont pu voir le jour parce que l'État à travers ses institutions délégatrices y était impliqué. Il en est de même pour une association telle que l'ASM de Tunis. Elles ont toutes deux également vécu les événements de 2011 et le changement de statut des associations qui s'en est suivi, les inscrivant dans la nouvelle « société civile postrévolutionnaire »²¹⁸.

La deuxième concurrence est celle entre institutions locales et nationales. Le cas de l'Assidje et du projet d'inscription de Djerba est tout aussi intéressant du fait qu'il y a déjà eu un premier essai dans les années 1990. La nouvelle tentative d'inscription initiée l'année suivante de la « révolution » permet alors de rendre compte des problématiques de la conduite d'un tel dossier selon deux contextes politiques et économiques dans lesquels chacun des projets a été mené. Le manque de décentralisation dans la gestion territoriale et l'emprise hégémonique de l'État dans les affaires locales sont les principaux arguments communs au non-aboutissement du premier projet et à la lenteur de l'avancée du second.

Enfin, la troisième et dernière concurrence se joue entre le territoire continental et celui

²¹⁸ Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », in *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018. pp. 9-39. p. 27
Pierre-Noël Denieuil & Houda Laroussi, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, Paris, L'Harmattan, 2017.

insulaire. Le second problème soulevé par le projet d'inscription est celui de l'île de Djerba comme un environnement à part entière à distinguer du projet de développement économique entamé sur les côtes continentales et qui a eu cours depuis l'indépendance jusqu'à la révolution. Or ce développement touristique et balnéaire qui a eu lieu à Djerba sur le modèle continental est considéré comme étant non adéquat à l'environnement insulaire. La « révolution » a permis à l'Assidje de reprendre la main et d'essayer de couper court au projet étatique qui n'était pas celui voulu par les « amoureux » et ni les locaux attachés à cette île. À travers le projet d'inscription à l'Unesco, l'association souhaite imposer un nouveau développement, celui du développement durable prenant plus en compte la caractéristique insulaire du territoire djerbien. Ainsi, la « révolution » a permis aux autochtones et aux passionnés, de construire et d'imposer une nouvelle représentation de cet espace qu'ils fabriquent en faisant appel à un récit se basant sur des mythes comme celui d'Ulysse ou de Flaubert afin de servir le développement local.

Pour conclure, cette première partie a montré de quelle manière certaines « associations de sauvegarde du patrimoine » prennent à cœur et en charge les problématiques de gestion du « patrimoine culturel tunisien », en parallèle des institutions étatiques pourtant responsables de ce même patrimoine. La présentation de l'Assidje ci-dessus, ainsi que de ses actions et de ses acteurs, indique que la production du « patrimoine culturel djerbien » n'en échappe pas, et c'est ce que tend également à démontrer la deuxième partie de cette thèse.

Partie II - La production d' un « patrimoine mondial » à Djerba

Cette partie nous permet de pénétrer au cœur de la dernière et majeure entreprise menée par l'Association pour la Sauvegarde de l'île de Djerba (Assidje) : le projet d'inscription de l'île sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco). C'est donc au sein de ce processus que je me suis impliquée depuis 2015. Les grandes phases du dossier d'inscription correspondent aux étapes d'un processus de patrimonialisation décrites par les auteurs J. Davallon, G. Di Méo et D. Fabre, c'est-à-dire, sélectionner l'objet à patrimonialiser, le qualifier selon des critères prédéfinis et le valoriser auprès du plus grand nombre²¹⁹. La phase de sélection commence par ce que nous avons déjà évoqué, c'est-à-dire, le placement du bien sur la Liste indicative par l'« État partie ». Cette liste permet aux « États parties », c'est-à-dire les États qui ont ratifié la *Convention du patrimoine mondial*, d'indiquer à l'Unesco qu'ils préparent un dossier afin de présenter le bien à la candidature pour l'inscription sur celle du patrimoine mondial au cours des cinq à dix années à venir²²⁰. L'île de Djerba a été placée sur cette liste aux côtés d'autres biens le 17 février 2012 par la délégation permanente de la Tunisie à l'Unesco, date à laquelle le projet d'inscription a officiellement démarré et dont se sont saisis les membres de l'Assidje²²¹.

Cette partie se focalisera sur la deuxième phase, celle de la qualification. Elle correspond au temps de rédaction du dossier, durant lequel sont déterminés le ou les critères auxquels doit répondre le bien qui prétend à l'inscription²²². En plus d'un de ces critères, au minimum, le bien doit posséder deux valeurs patrimoniales essentielles celles de l'« intégrité » et de l'« authenticité ». L'idéal, selon l'Unesco, est que le bien ait conservé la totalité de sa valeur d'« intégrité », c'est-à-dire, qu'il ait conservé, sans altérations, sa nature d'origine. À terme, il doit détenir une valeur d'« authenticité », ce qui signifie avoir encore quelques attributs d'origine, ne pas être totalement altéré. Ensuite, l'« État partie » doit prouver qu'il a la capacité de conserver l'« intégrité » et l'« authenticité » du bien culturel en proposant un plan de gestion

²¹⁹ Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine ? », in *Sciences Humaines. Hors-Série*, n° 36, Mars-Avril-Mai, 2002, pp. 74-77.

Guy Di Méo, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, Geste, 2008, pp. 87-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934> [consulté le 10 avril 2019].

Daniel Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013.

²²⁰ *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial (deuxième édition 2011) Titre original : Preparing World Heritage Nominations (Second edition, 2011)*. Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ce manuel est une réédition. La première version, Edition 2010, faisait référence à la version des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2008). Le présent manuel est basé sur la nouvelle version des *Orientations* (2011).

²²¹ <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/state=tn> [consultée le 3 juin 2020]

²²² Ces critères sont consultables en annexe page 412 ou sur le site officiel de l'UNESCO à l'URL suivante : <http://whc.unesco.org/fr/criteres/> [consulté le 3 juin 2020].

de ce dernier qui sera mis en place à la suite de l'inscription.

Ce travail d'identification d'un ou plusieurs critères, des valeurs d'« authenticité » et d'« intégrité », ainsi que des modalités de gestion du bien après inscription suivant les prescriptions de l'Unesco sont au cœur de l'initiative, car il permet de justifier que le bien détient une « valeur universelle exceptionnelle » (VUE). Cette dernière est la condition *sine qua non* pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. « *Les Orientations définissent l'expression "valeur universelle exceptionnelle" comme désignant une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité (paragraphe 49).* »²²³ Si la VUE du bien à inscrire n'est pas démontrée, l'inscription ne peut aboutir.

Dans le cas de Djerba, la phase de qualification a duré de 2014 à 2017, période pendant laquelle les critères ont été réfléchis et discutés lors des réunions d'un comité de pilotage composé de membres de l'Assidje et ont ensuite été présentés aux experts nationaux et internationaux lors de leur visite sur l'île. Présenter les différents temps de travail qui ont composé cette phase de qualification dans le premier chapitre de cette partie offre de plonger au sein de la « fabrique d'un patrimoine mondial », et par la même occasion, de saisir les cheminements de ce processus. Cela permet également de confronter les attentes locales de la production du patrimoine aux attentes internationales et amène à interroger la posture d'experte de l'association.

Le deuxième chapitre aborde la dernière phase qui est celle de la valorisation du projet auprès du grand public. Elle a été amorcée en 2017, et s'est poursuivie en 2018 à travers des actions de communication sur le projet d'inscription. Ces actions ont été mises en place par les membres de l'Assidje et permettent de comprendre leur engagement dans la cause patrimoniale et d'interroger la forme que prend leur militantisme patrimonial.

²²³ *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial (deuxième édition 2011), op. cit. p. 32*

3. L'Assidje en tant qu'« experte » ?

Pour espérer réussir l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le dossier technique qui est présenté par l'« État partie », dans notre cas la Tunisie, doit répondre à des exigences bien particulières présentées précédemment (critères, valeurs). Il s'agit d'un processus laborieux et complexe qui nécessite de savoir manipuler les normes et standards internationaux de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine²²⁴. Si Naceur en est conscient et l'indique dans son article évoqué dans le chapitre précédent :

« Un premier pas est certes franchi, très important parce qu'incontournable, mais beaucoup, voire le plus dur, reste encore à faire. Un dossier technique dans les règles, aussi minutieux qu'exhaustif, est à élaborer, à espérer dans les mois à venir, pour être présenté à l'appréciation du Comité du patrimoine mondial qui statuera, après examen du dossier par l'une de ces commissions consultatives, l'Icomos ou l'IUCN, en fonction de la nature du bien, sur la suite à donner à cette candidature [...] »²²⁵

Afin de mobiliser les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet, les membres de l'Assidje ont composé le 11 novembre 2013, sous les recommandations d'experts tunisiens travaillant auprès de l'Institut National du Patrimoine (INP) et de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso), un comité de pilotage réunissant des experts locaux. Parmi eux architectes, archéologues, urbanistes, historiens, géographes qui se sont chargés de ces premières étapes de sélection et de qualification. Ces derniers sont en grande majorité membres de l'Assidje. Au fur et à mesure des années, l'équipe se réduit à un noyau dur d'une dizaine de membres réguliers.

Toujours sous la recommandation des experts de l'INP et de l'Alecso, ils ont été encouragés à s'approprier le contenu du manuel des *Orientations*. Il s'agit d'un manuel édité par l'Unesco afin d'aider les « États parties » et les personnes opérant à leur côté dans la mise en place de la *Convention du patrimoine mondial*²²⁶. L'équipe réunie et les outils de l'Unesco en main, les premiers ateliers locaux ont pu être menés en 2014. L'objectif était justement de réfléchir sur la définition de la VUE et sur la méthodologie à suivre, définir un plan d'action et un calendrier, ainsi que de réfléchir au type de collaboration qui pouvait être mise en place entre l'Assidje et l'INP²²⁷. En effet, seul l'« État partie » peut présenter le dossier au Centre du

²²⁴ Françoise Benhamou, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement », in *Revue Tiers Monde*, vol. 202, n° 2, 2010, pp. 113-130.

²²⁵ Naceur Bouabid, « Djerba, aux portes du patrimoine de l'Humanité », in *Kapitalis* [En ligne], 30 mai 2015. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2015/05/30/djerba-aux-portes-du-patrimoine-de-lhumanite/> [consulté le 1^{er} juillet 2015].

²²⁶ *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial (deuxième édition 2011)*, op.cit.

²²⁷ Voir en annexe pages 413 & 414.

patrimoine mondial (organe de l'Unesco chargé des activités relatives au patrimoine mondial), l'Assidje en tant qu'organisation de la « société civile » ne le peut pas. Toutefois, étant donné l'implication de l'association sur l'île — participation au premier projet d'inscription dans les années 1990, expérience et expertise acquises en quarante ans d'existence — les membres estimèrent avoir une certaine légitimité à prendre part à ce processus. Ils souhaitèrent donc officialiser leur intervention à travers une convention les désignant comme partenaires de l'État dans cette entreprise.

Ce chapitre a alors pour objectif de saisir la posture de l'Assidje qui se positionne dans un premier temps en tant qu'experte sur le dossier. Les réunions mises en place par les membres du comité de pilotage mettent en perspective la manière dont ils définissent collectivement l'objet patrimonial en devenir. Cela permet également de voir comment les critères et les valeurs à définir et identifier peuvent faire l'objet de débats contradictoires au fur et à mesure de l'avancée du projet. Il est intéressant de montrer comment leur idée de ce qu'est le « patrimoine culturel djerbien » se confronte aux critères, normes et standards internationaux établis par l'Unesco, et en quoi cela va se transformer pour eux en une problématique de définition d'une méthodologie commune de travail.

Il s'agira donc de saisir à travers les mots des membres du comité de pilotage les différentes formes que peut prendre la notion de patrimoine, c'est-à-dire, étudier les « vocabulaires locaux du patrimoine »²²⁸. Ceci permet de confronter et de remettre en question la supposée universalité des notions patrimoniales instituées par l'Unesco par rapport aux usages locaux. Quelles sont les perceptions, les appropriations du « patrimoine culturel djerbien » par ceux qui tentent de le patrimonialiser ?

3.1. 2015 – La définition du « patrimoine culturel djerbien » :

En janvier 2015, une première réunion avec le ministre des Affaires culturelles en poste, Mourad Sakli, a lieu afin de préciser les termes de la coopération entre l'Assidje et l'INP sous tutelle du ministère. Une convention est discutée entre les deux entités pour établir les termes de la réalisation du dossier. Elle permet de reconnaître l'implication de l'Assidje, au côté de l'INP, et l'importance de son travail dans cette procédure d'une part, et que l'État tunisien se porte garant d'amener le dossier jusqu'à la candidature à l'Unesco de l'autre. Cependant, pour des raisons qui demeurent inconnues, la signature ne s'est pas concrétisée à ce moment-là, ce qui a rallongé le calendrier établi par l'Assidje en 2014. (C'est une des premières raisons de la

²²⁸ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Berlin, LIT, 2015.

durée particulièrement longue de ce processus.)

Je suis arrivée sur le terrain en février 2015, pour effectuer un stage au sein du musée du Patrimoine traditionnel de l'île de Djerba à Houmt Souk. Finalement, pour des raisons administratives, je n'ai pas pu le commencer, mais le conservateur me suggère une alternative pour tout de même effectuer ce stage dans le secteur culturel local. C'est lui qui m'a conseillé auprès de l'Assidje et qui m'a organisé une rencontre avec le président de l'époque, Si Naceur. Lors de cette première entrevue qui s'est déroulée dans les locaux de l'association, il m'ouvre les portes du centre de documentation qui pourrait, estime-t-il, m'être utile pour les recherches. Il ajoute qu'ils sont actuellement en train de travailler sur la rédaction d'un dossier dans l'objectif de soumettre la candidature de l'île sur la Liste du patrimoine mondial. Dans ce but, ils se réunissent un soir par semaine, et donc si je souhaite y assister je suis la bienvenue. C'est de cette manière que je me suis retrouvée impliquée dans le projet.

Au moment où j'intègre les réunions, ils reprennent la fiche déposée par la Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'Unesco sur la Liste indicative²²⁹. Cette fiche est en premier lieu une indication que l'« État partie » souhaite inscrire le bien culturel sur la Liste du patrimoine mondial, ce qui y a été inscrit n'est que provisoire, ce n'est qu'une sorte de brouillon à enrichir pour la proposition finale. En la reprenant, ils sont confrontés à une première problématique : quel objet est proposé à l'inscription ? Est-ce toute l'île de Djerba qui représente une surface de 514 km² ? Ou est-ce seulement un objet qui serait représentatif de la « valeur universelle exceptionnelle » de ce territoire insulaire ?

3.1.1. Définir collectivement l'objet patrimonial en devenir

Pour enrichir cette première proposition, et aider la délégation dans la sélection d'un objet patrimonial à présenter à l'inscription, les membres du comité de pilotage se réfèrent aux critères inscrits la fiche (proposés par la délégation) et qui correspondent aux attentes suivantes de la part de l'Unesco :

« Critère V - être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Critère VI - être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant

²²⁹ L'intégralité de la fiche est consultable en annexe page 411.

une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);»

Et voici l'argumentaire qui a été rédigé sur la fiche provisoire :

«Critère V - Le type d'occupation du sol à Djerba constitue un exemple éminent d'une utilisation traditionnelle d'un territoire et d'une interaction de l'homme avec son environnement. L'île de Djerba constitue l'exemple même d'un paysage culturel tel qu'il est défini par la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel.

Critère VI - Chantée par Homère, associée à de grands événements qui ont marqué l'histoire du monde méditerranéen antique et médiéval, l'île de Djerba constitue un exemple éminent d'établissement humain et d'une occupation du territoire représentatifs rendus vulnérables sous l'effet de mutations irréversibles. Son impact sur l'imaginaire universel est très grand depuis l'époque de l'Odyssée jusqu'à nos jours.»

L'objet décrit qui recouvre les deux critères et qu'ils considèrent comme étant uniques au territoire insulaire de Djerba est son « mode d'occupation du sol ». En d'autres termes, il s'agit du type d'usage qui est fait des terres par l'être humain. À Djerba, il serait unique au monde, car selon les experts du comité de pilotage aucun autre endroit sur la planète ne reproduirait le même mode d'occupation du sol tel qu'il a été pratiqué par les Djerbiens. Afin de formuler le « mode d'occupation du sol djerbien », des balades exploratoires ont été organisées par les experts.

Pour en comprendre son organisation, il est nécessaire de se perdre dans le réseau viaire de l'île qui en est une composante. Il faut parcourir les nombreuses pistes de l'île appelées *aj-jed'da* et s'éloigner des côtes pour aller vers le centre de Djerba, afin de trouver selon les experts : « des zones encore vierges de l'urbanisation et encore représentatives de l'authenticité de l'île. » Un des participants aux balades exploratoires évoque l'image des poupées russes pour expliquer l'organisation spatiale de l'habitat. L'île toute entière fait figure d'enveloppe extérieure, à l'intérieur se retrouve le quartier, une *houma* — au pluriel *houem* — dans laquelle plusieurs familles sont voisines, elle est à la base de la structure lignagère patrilinéaire. Chacun de ces quartiers est composé de *menzel*, des exploitations agricoles — littéralement : le lieu où l'on descend, d'où l'on vient. Ce qu'il est nécessaire de préciser est que cet espace, le *menzel*, correspond à la propriété dans son ensemble, habitation et exploitation agricole comprise — qui comprend différents éléments qui seront décrits ensuite — désignée par le nom de famille que l'on hérite du père. Dans chaque *menzel* cohabite une famille élargie : des grands-parents aux enfants, en passant par les parents. Bien souvent, le *menzel* d'à côté est celui d'un cousin plus ou moins éloigné, la largeur de la *jed'da* nous aide à comprendre cette proximité lignagère.

Plus la piste est étroite plus les familles sont proches généalogiquement parlant, et à l'inverse, plus la piste est large plus les familles sont éloignées. Enfin, le plus petit dénominateur commun serait l'habitation de la famille élargie, le *houch*. Ces habitations ne sont entre autres qu'un regroupement de la plus petite entité de cette hiérarchie lignagère, appelée *ad-dar*. Ce terme peut être traduit par la chambre, le logement de la famille nucléaire : le couple marié avec ses enfants non mariés. Ainsi plusieurs *dars* composent un *houch*. De chaque bord, des *jed'das* se situent de grands murs de terre sur lesquels poussent des figuiers de barbarie. Il s'agit d'*at-tabia*, elles permettent de limiter le *menzel*, de le cacher des regards extérieurs et ont également une fonction de coupe-vent.



Figure 4: Vue aérienne du "mode d'occupation du sol djerbien". Les menzels sont séparés par les pistes ej-jed'das, ces dernières délimitent les houem²³⁰.

²³⁰ Crédit photo : Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès, 1967.

Derrière les *tabias*, au sein du *menzel*, se laisse découvrir un vaste espace parsemé de bâtiments blancs et surplombé de palmiers dattiers. La couleur provient de la chaux que l'on badigeonne pour protéger le bâti de l'agression des intempéries et du temps. La première bâtisse que l'on rencontre est le lieu réservé aux invités qui se trouve à l'écart de l'habitation familiale, le *houch*. Cette bâtisse s'appelle *al-makhzen edhiaf*. Les étrangers n'ayant pas le droit de pénétrer dans le *houch*, aussi pour pouvoir recevoir dans le *menzel*, une dépendance était construite, généralement près de l'entrée de la propriété. Juste à côté se trouve le *houch* dont les *dars* s'organisent autour d'un patio central, *al-ouestia*, chaque *dar* possède au rez-de-chaussée, un emplacement pour la chambre, et la salle d'eau. Un escalier dans chacune de ces pièces mène à un étage qui ressemble à des tours de l'extérieur, appelées *al-ghorfa*. Dans ces tours se trouve un deuxième espace de couchage principalement pour l'été. La cuisine, *al-matbakh*, est partagée par l'ensemble des habitants. Il s'agit tout simplement d'une pièce voûtée composée d'un four et d'une cheminée.



Le menzel djerbien

1. *Houch*: habitation principale
2. *Makhzen Eddiaf* : maison des invités
3. *Matbakh* : cuisine
4. *Rayah* : aire de battage des céréales
5. *Makhzen* : lieu de stockage
6. *Ichoucha* : abri des animaux
7. *Majel* ou *Fesqia* : citerne à récupération des eaux de pluie
8. *Bir* : puits
9. *Jabia* et *Saroutes* : réseau hydraulique pour l'irrigation de la surface agricole

Figure 5: Maquette d'un menzel djerbien du musée du Patrimoine traditionnel de Djerba, Houmt Souk.

Aux côtés des éléments nécessaires à la vie domestique existent ceux nécessaires à la vie agricole. Il y a tout d'abord le système hydraulique. Un bassin appelé, *aj-jabia* est alimenté par le puits, *al-bir* dont le puisage était effectué par la traction d'un animal, tels le dromadaire ou l'âne (remplacé par une pompe mécanique aujourd'hui). Pour irriguer le jardin, il suffit d'ouvrir le bassin qui communique sur des rigoles, *as-saroute*, quadrillant la surface de l'exploitation : l'eau s'écoule permettant alors toute l'irrigation du *menzel*. Un autre espace d'une surface plane circulaire d'environ quatre mètres de diamètre est recouvert de chaux. Il s'agit d'*ar-rayah* qui sert au battage des céréales qui seront ensuite rassemblées pour être

stockées dans une autre bâtisse non loin, appelée *al-makhzen*, uniquement dédiée au stockage des denrées alimentaires. Jouxant le *makhzen* des voûtes ouvertes sur l'extérieur, *al-ichoucha*, servent d'abri aux animaux : dromadaires, ânes, chevaux, bœufs, moutons, chèvres et poules.



Figure 6: Un menzel, son houch et une saroute, Mahboubine.

Si la description précédente reprend toutes les « composantes traditionnelles » des *houem*, elle ne tient pas compte de certaines composantes vernaculaires²³¹. Notamment les ateliers de tissage et ceux de poterie, où respectivement leur plus grande concentration s'observe à Houmt Souk, le chef-lieu de l'île, et à Guellala. Autour de cette organisation spatiale se trouvent également de nombreuses mosquées, appelées *jamaâ*, disséminées sur toute la surface de l'île et qui font également partie intégrante de ce « mode d'occupation du sol » si

²³¹ Pour en savoir plus sur le « mode d'occupation du sol » de l'île de Djerba lire les travaux de : Mongi Bourguo & Abdelfettah Kassah, *L'île de Djerba, tourisme, environnement, patrimoine*, Tunis, Cérès, 2008. Ali Djerbi, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, Tunis, R.M.R., 2011.

Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, *op.cit.*

Hichem Yacoub, *Habiter Djerba, El Menzel, El Houch et Ed'Dar*, Tunis, Nirvana, 2015.

particulier. D'après les architectes membres de l'association, leur architecture serait unique en son genre. Leur haute forme blanche les distingue du reste du paysage, leur couleur provient également de la chaux. D'après les travaux de R. Mrabet, il y en aurait deux cent quatre-vingt-huit, ce qui a valu à Djerba le surnom de « l'île aux mosquées », un autre qualificatif parmi les nombreuses appellations qui ont déjà été présentées²³². Une autre expression souvent entendue fait allusion à leur nombre important : il y en aurait trois cent soixante-cinq ou trois cent cinquante-cinq, « une par jour de l'année » — selon si l'on se réfère au calendrier grégorien ou hégirien.



Figure 7: Jamaâ al-Barrân, Oued Zbîb.

C'est le territoire insulaire qui aurait contraint les Djerbiens à construire autant de mosquées. La position centrale de l'île entre l'Orient et l'Occident de la Méditerranée a fait qu'elle a été convoitée par de multiples puissances au cours de l'histoire : Phéniciens, Romains, Normands, Vandales, Espagnols, Ottomans, etc. C'est surtout entre le XI^e et le XVI^e siècle qu'elle a été la proie répétée de nombreux pirates et envahisseurs. Pour ces raisons, les insulaires ont développé une architecture défensive, qui s'exprime justement à travers celle des mosquées,

²³² Riyâd Al-Murâbit, « Al-qîma l-fanniyya wa-l-târîkhiyya li-masâjid Jerba », in *Dirâsât ḥawla jazîrat Jerba*, Houmt-Souk, AS.S.I.DJE., XLVI, 1996.
Riyâd Al-Murâbit, *Mudawwana masâjid Jerba*, Tunis, Wizârat al-thaqâfa – Al-Ma'had al-waṭanî li-l-turâth, 2002.

mais également à travers leur implantation sur la surface de l'île²³³. Cette structure défensive est d'abord constituée d'une première ligne de mosquées le long de la côte permettant de surveiller le large, ensuite lorsque l'on s'avance vers les terres on trouve une « ligne arrière » de mosquées « fortifiées » pouvant résister à un siège, possédant les mêmes caractéristiques qu'un château fort : contreforts, meurtrières, citernes, entrepôts, etc.²³⁴ Un historien djerbien membre de l'Assidje précise que toutes ces mosquées, parsemées sur la totalité de la surface de Djerba, sont à distance d'alerte les unes des autres afin de pouvoir prévenir l'ensemble des habitants en cas d'invasion. Cette organisation de l'espace se distingue de celle rencontrée habituellement dans les cités fortifiées du monde arabo-musulman, où la grande mosquée est le centre névralgique autour de laquelle s'organise l'urbanisation²³⁵.



Figure 8: Jamaâ Walhî, Oued Zbîb.

²³³ Axel Derriks & Virginie Prevost, *Djerba, les mosquées ibadites*, Tunis, Cérès, 2017.

Virginie Prevost, « Les mosquée ibadites du Maghreb », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 125 | juillet 2009 [mis en ligne le 02 juillet 2012], [consulté le 03 mai 2016]. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/6253>

Ali Djerbi, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, op.cit.

²³⁴ Zouhair Teghlet, « Les manifestations de la croyance religieuse dans l'architecture ibadite : l'exemple de Djerba », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Foued Laroussi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 67-94.

²³⁵ Mohamed Kerrou, « Jacques Berque et les villes de l'Islam », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 107-110 | septembre 2005, mis en ligne le 09 décembre 2011, [consulté le 26 avril 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/2834>

La question défensive ne serait pas la seule raison à cette organisation et à cette architecture. Un des architectes présent lors des balades exploratoires explique que l'enclavement a imposé une vie en autarcie. De ce fait, la vie quotidienne s'est organisée autour des activités permettant l'autosubsistance : principalement l'agriculture, l'élevage et la pêche. Ainsi le croyant, selon qu'il était en mer ou dans le champ devait pouvoir accéder à un lieu de prière à n'importe quel moment de la journée pour les cinq prières qui lui incombent.

La dimension religieuse aurait toute son importance dans l'identité insulaire djerbienne :

« Les mosquées de Djerba constituent un "système d'interaction" situant l'architecture dans une harmonie totale avec son contexte, c'est-à-dire dans un espace obéissant aux règles de la religion musulmane réadaptées et réinterprétées par le rite ibadite. Cela se manifeste parfaitement au niveau de la bonne gestion de l'espace insulaire de manière à établir un équilibre entre les ressources naturelles, d'un côté et les spécificités de la communauté ibadite, de l'autre. »²³⁶

Selon A. Djerbi, le rite ibadite est constitutif de l'identité insulaire, et on ne peut pas l'en dissocier²³⁷. C'est l'ibadisme qui aurait permis à l'individu de s'ajuster aux contraintes de l'insularité. Celles-ci imposent de vivre en autarcie et de s'autogérer, et la doctrine ibadite tend vers cela : simplicité, sobriété, modestie, utilité, travail, pudeur et tolérance ; ce sont autant de qualités requises pour survivre dans un environnement contraignant, indique un habitant de Guellala, village du sud dont la population est majoritairement d'origine berbère de doctrine ibadite. Pour illustrer cela, il donne l'exemple de la population habitant toute la moitié nord-est de l'île qui a gardé, jusqu'à maintenant, des caractéristiques de la doctrine ibadite dans sa pratique de la vie quotidienne et dans sa façon de penser, même si elle s'est convertie au sunnisme de rite malékite sous le régime beylical²³⁸. D'après lui, c'est également la doctrine ibadite qui impose la tolérance garante de la cohabitation pacifique entre les juifs de Djerba, les musulmans, et des communautés chrétiennes. Toujours selon lui, ce n'est pas un hasard si de petites communautés marginales telles que les ibadites, Juifs, Grecs orthodoxes, catholiques maltais et siciliens ont trouvé refuge à Djerba²³⁹. L'île n'est un refuge que pour ceux qui

²³⁶ Zouhair Teghlet, « Les manifestations de la croyance religieuse dans l'architecture ibadite : l'exemple de Djerba », *op.cit.* p. 86-87

²³⁷ Ali Djerbi, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, *op.cit.* L'ibadisme est la troisième voie de l'Islam, aux côtés du sunnisme et chiisme. Pour en savoir plus :

Cyril Aillet (dir.), *L'ibadisme : une minorité au cœur de l'islam*, in *Revue des mondes musulmans et de la méditerranée*, Aix en Provence, PU de Provence, vol. 2, n°132, 2012, pp. 13-195.

Virginie Prevost, *De Djerba à Oman, la troisième voie de l'Islam*, Turnhout, Brepols Publishers n. v., 2010.

²³⁸ Le malékisme et l'une des quatre écoles juridiques du sunnisme, il s'agit de l'école majoritaire au Maghreb.

²³⁹ Pour en savoir plus sur les différentes communautés religieuses de Djerba voici quelques références :

Abdelmajid Bouslama, *Les portes du menzel*, Paris-Carthage, Abencerage-Cartaginoiserie, 2011.

Jean-Jacques Ciscardi, *La légende vivante de Djerba*, Tunis, Arabesques, 2016.

travaillent, et ces communautés sont de grands travailleurs. Chacun possède son métier complémentaire à celui de l'autre, ce qui permet la survie de tous : les musulmans en tant qu'agriculteurs et éleveurs, les Maltais et Siciliens en tant que pêcheurs, constructeurs de bateaux et maçons, les Grecs en tant que pêcheurs d'éponges, et les Juifs en tant qu'artisans et petits agriculteurs. Il pense que si les trois religions monothéistes ont su cohabiter c'est parce qu'elles avaient en commun de devoir survivre ensemble dans cet environnement insulaire.

L'un des architectes pense qu'il est également important d'intégrer aux biens pour l'inscription les centres d'échanges que sont l'ensemble Houmt Souk-Hara Kbira et Erriadh, autrefois appelé Hara Sghira. Ces deux centres seraient entièrement intégrés dans le « mode d'occupation du sol djerbien ». Pour comprendre cela, il faut prendre de la hauteur, afin de constater qu'avant les années 1960 il n'y avait pas de véritable centre urbain sur toute la surface de l'île. C'était un espace ni totalement rural, puisqu'il y a tout de même du bâti de manière régulière, ni totalement urbain, puisqu'il n'y a pas de médina comme dans le reste du pays, mais un système entre les deux, qu'il nomme « *rurbain* ». Or il y a deux exceptions, Houmt Souk et les *hara*. Pour le premier, comme son nom l'indique, c'était le quartier du souk, l'endroit où les Djerbiens venaient faire affaire, vendre leur production agricole, leur pêche, bêtes, etc. Avant l'indépendance et le développement économique de l'île, seules les communautés chrétiennes maltaises, siciliennes et grecques de l'île ont vécu dans ce centre d'échange et principalement dans les caravansérails qui le composent, appelés *foundouk*. En ce qui concerne le terme *hara*, il désigne le quartier juif en arabe dialectal tunisien, *Sghirra* signifie petite et *Kbira* signifie grande. La Hara Sghira serait le fief le plus ancien de la communauté juive de l'île qui serait les descendants de Juifs cohanim ayant immigré sur l'île après la destruction du Temple de Salomon par l'empereur Nabuchodonosor II en 586 av. J.-C.²⁴⁰ En ce lieu qui est Hara Shrigha aurait été érigée, avec certains vestiges de ce temple, la synagogue considérée être la plus ancienne d'Afrique : la Ghriba. La Hara Kbira serait plus récente et aurait accueilli des Juifs sépharades venant d'Espagne. Du fait de leur domaine d'activité, bijouterie, teinturerie, matelasserie, les Juifs, artisans de métier ne se sont pas organisés comme les ibadites-agriculteurs. En effet, ils habitaient également des *houchs*, mais accolés les uns aux autres. Cela a formé une urbanisation telle une petite médina, toutefois elle ne s'est pas organisée autour d'une mosquée, mais autour de plusieurs synagogues. Ainsi que ce soit les synagogues dans le

Laris Kyndinys, *Djerba, l'île enchantée de mon enfance*, Tunis, MC, 2009.

Michèle Muscat, *L'héritage impensé des Maltais de Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Gabriel Qabla, « *La communauté juive de Djerba : secrets d'une pérennité* », in *Confluences Méditerranée*, n° 10, printemps 1994.

²⁴⁰ Paul Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie : des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1991.

cas des *hara* ou des églises dans le cas de Houmt Souk, elles sont intégrées dans le tissu urbain et le paysage. Cette réflexion rend poreuse la limite du projet de classement puisque cela les amène à intégrer dans le dossier ces autres édifices religieux, aux côtés des mosquées.



Figure 9: Les toits de Erriadh (Hara Sghira) montrent les houchs agglomérés.



Figure 10: Le centre ancien d'Houmt Souk et sa mosquée turque au premier-plan, ainsi que les clochers de l'église catholique Saint-Joseph en arrière-plan.

Ce paysage ni tout à fait rural, ni tout à fait urbain, serait alors dû aux contraintes d'adaptation à l'environnement insulaire et à la coprésence des trois religions monothéistes. Pour les experts de l'Assidje, ce « mode d'occupation du sol rurbain » est considéré comme étant le caractère spécifique de Djerba. C'est pourquoi il leur est nécessaire d'œuvrer pour sauvegarder cette caractéristique culturelle qu'ils considèrent aujourd'hui en péril du fait de l'émigration des nouvelles générations dans les grandes villes au nord du pays ou en Europe ; mais également avec l'expansion du tourisme de masse à Djerba depuis les années 1960. Ce développement économique initié par le « centre » a inévitablement eu des répercussions brutales sur sa population, ainsi que sur son environnement : « *Entre l'émigration séculaire des commerçants djerbiens, qui s'est accélérée dans la deuxième moitié de ce siècle provoquant un important processus de dépeuplement de l'île, et l'afflux de nouveaux immigrants suite à l'explosion de l'industrie touristique, l'île de Djerba change de physionomies humaine et naturelle.* »²⁴¹ Les pratiques sociales du quotidien sont également impactées par l'apparition d'un phénomène d'« hypo-insularité », qui introduit de nouvelles manières de vivre sur l'île²⁴². Les moyens de communication matériels — aéroport, bacs et chaussée la reliant au continent — et immatériels — téléphonie et internet — provoquent un désenclavement qui tend à homogénéiser les pratiques de la vie quotidienne avec celles du continent et plus largement avec celles du reste du monde. Les principaux moyens de subsistance jusqu'alors, qui ont été l'agriculture locale et la pêche traditionnelle, sont petit à petit mis de côté pour aller vers l'approvisionnement dans les supermarchés. Il en est de même pour les métiers et savoir-faire « traditionnels » — tisserands, potiers, vanniers, etc. — qui ne perdurent de plus en plus qu'à travers une dimension « folkloriste » à l'attention des touristes étrangers. L'habitat « traditionnel » est tout autant touché. Selon les membres du comité de pilotage, depuis que de nouvelles infrastructures matérielles et immatérielles ont été mises en place à Djerba, une différente façon d'occuper le sol s'est développée sur l'île et l'accroissement urbanistique est devenu inévitable, grignotant les côtes jusqu'à se diriger vers le centre de l'île. Cette dernière tend à se rapprocher de celle du continent, mais aussi d'un mode de vie occidental. Ce phénomène étant global, il touche l'habitat à la fois du point de vue physique — architecture, densité urbaine, matériaux de construction — et social²⁴³. Ces nouvelles pratiques de l'espace habitable n'ont plus rien à voir

²⁴¹ Kamel Tmarzizet, « Les Djerbiens, des migrants séculaires », in *Confluences Méditerranée*, n°5, 1993, pp. 73-78. p. 73

²⁴² Thierry Nicolas, « "L'hypo-insularité", une nouvelle condition insulaire : l'exemple des Antilles françaises », in *L'Espace géographique*, vol. 4, n°34, 2005, pp. 329-341.

²⁴³ Houitou Saghroun, *Recherche technique et matériaux de construction à Jerba*, Thèse de 3ème cycle d'architecture, Tunis, Institut Technologique d'Art d'Architecture et d'Urbanisme, 1982.

avec les « traditionnelles » *houmas* composées de *menzels* et de *houchs*. Ce phénomène a aussi eu un impact sur l'environnement naturel et principalement sur toute la côte Est de Djerba, sur laquelle ont été implantés les hôtels, détruisant l'écosystème local — impactant notamment la venue de tortues marines pour la ponte des œufs.

3.1.2. Définir les valeurs d'«authenticité», d'«intégrité» et la «valeur universelle exceptionnelle», ou la barrière des mots

En sus, des balades exploratoires, des réunions du comité de pilotage s'organisent dans lesquelles les membres débattent en langue française. En dehors de leur compétence et de la contrainte des termes techniques, c'est aussi une attention afin que je puisse suivre le fil des réunions. Comme déjà expliqué, l'assemblée est constituée d'un noyau dur de dix experts présents à chaque rencontre et de membres de l'Assidje intervenant occasionnellement. Les ordres du jour de ces réunions convergent essentiellement vers la rédaction d'arguments permettant de soutenir les valeurs d'«authenticité», d'«intégrité» et celle de la «valeur universelle exceptionnelle» (VUE).

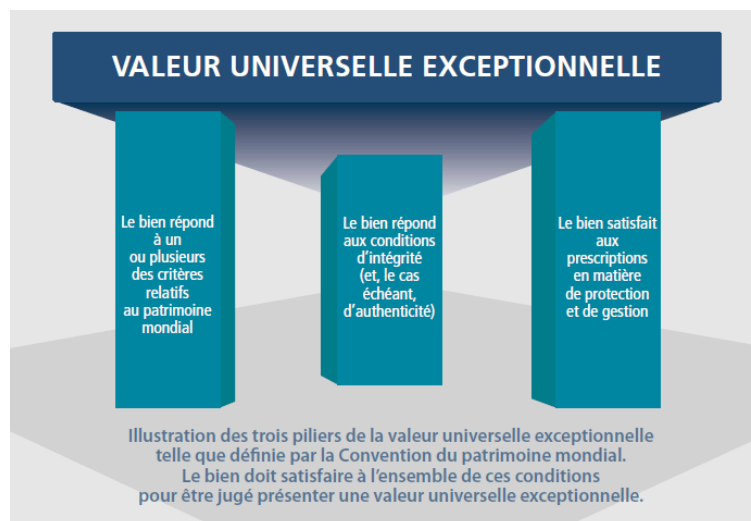


Figure 11: Schéma récapitulatif dans le manuel des Orientations des éléments auxquels la VUE doit répondre.

Pour cela, ils se réunissent un soir par semaine, le plus souvent le mardi à 18 h. Les réunions ont lieu au centre de documentation de l'association qui se trouve à Houmt Souk, à deux pas du centre ancien. Les locaux sont accolés à la maison de la culture de la ville. Les statuts de l'association stipulent que son siège se situe au Borj Ghazi Mustapha — où se trouvent actuellement les bureaux du représentant de l'INP à Djerba — mais par manque de place l'Assidje a déménagé dans la *zaouïa* Sidi Abdelkader afin de pouvoir abriter le centre de documentation²⁴⁴. Les lieux étant plus grands, c'est également là qu'a été installé le secrétariat.

²⁴⁴ À Djerba, les *zaouïas* sont des lieux de recueillement malékites autour de tombeaux de saints. On retrouve



Figure 12: Cours de la zawiya Sidi Abdelkader et salle de la bibliothèque du centre de documentation, aussi salle de réunion du comité de pilotage.

souvent ces lieux sous forme de petites bâtisses isolées dans la campagne. Mais certaines plus importantes possèdent des pièces supplémentaires, c'est le cas de celle où se trouvent les locaux de l'Assidje.



Figure 13: Plan du centre-ville d'Houmt Souk avec la localisation des locaux de l'Assidje, <https://www.openstreetmap.org/copyright>

Il a fallu amasser des données en nombre relatives à la définition de la VUE, que ce soit d'un point de vue géographique, géologique, historique, architectural, ethnographique, biologique, etc. En déconstruisant leurs réflexions sur « le mode d'occupation du sol de l'île », ils en concluent que la définition de la VUE est un point extrêmement important, puisque c'est en définissant le bien à inscrire que l'on va pouvoir traiter de la façon dont celui-ci va être préservé. Pour ce faire, certains membres du comité de pilotage appuient la nécessité de revenir à la définition précise des notions « d'intégrité » et « d'authenticité ». Ci-après les principaux fils de réflexions qui peuvent être extraits de ces réunions de travail.

Pour l'un des membres, historien, définir correctement ces deux notions revient à définir correctement la VUE, car cela amène à se poser la question suivante : « *Quel est le sens de l'intégrité et de l'authenticité?* » Il est à noter que le mot « intégrité » a été traduit en arabe par le mot « sécurité » par l'ensemble de l'assemblée. Néanmoins, selon les propos de l'historien, ce n'est pas la signification qu'on doit lui donner, il faudrait revenir à « l'intégrité » corporelle, mais aussi spirituelle. Pour le seul juriste du groupe, porter atteinte à « l'intégrité » de quelqu'un c'est porter atteinte à la personne, à sa dignité. Selon ce dernier, ce qu'entend l'Unesco à travers « intégrité », c'est le « patrimoine intègre », le « patrimoine » qui tient encore debout, qui est

toujours viable. Quant aux architectes, « l'intégrité du patrimoine » renverrait à l'état du bâti, tel qu'il permet encore sa conservation. Pour illustrer cette définition, ils prennent l'exemple des reconstructions de bâtis anciens qui porteraient atteinte à l'« intégrité » des édifices puisque la reconstruction diffère inévitablement de la construction d'origine. La reconstruction effacerait les raisons pour lesquelles l'édifice aurait été construit : « *Qu'est-ce qu'il y avait dans la tête des personnes qui l'ont érigée pour pouvoir construire cet édifice ?* » Devoir le reconstruire serait porter atteinte au fond et à la forme du monument.

Ces discussions autour de la valeur d'« intégrité » les ont amenés à aborder la conservation du « patrimoine culturel djerbien », mais également son devenir. C'est notamment l'historien qui pose la question suivante : « *Comment préserver, mais le garder fonctionnel ?* » Il faut conserver le monument, tout en lui donnant une fonctionnalité. « *Est-ce que l'on garde sa fonctionnalité d'origine ou peut-on l'adapter, la détourner pour répondre aux besoins présents ?* » Cette question leur pose bien du souci, car ils ne souhaitent pas porter atteinte à l'« intégrité » du « mode d'occupation du sol de l'île » qui est l'objet principal de cette inscription. Or, il articule toute à la fois la dimension matérielle, immatérielle et naturelle du « patrimoine culturel djerbien », c'est en ce sens que réside son unicité et dans le même temps sa complexité.

Même si la dimension immatérielle du patrimoine est régie par une autre convention de l'Unesco, l'assemblée est partagée sur cette séparation du bâti et du mode de vie qui y est lié. Pour certains experts, il convient de se focaliser sur la dimension matérielle puisque c'est l'exercice demandé par l'institution onusienne tandis que d'autres membres de l'assemblée dénoncent l'impossibilité de se saisir d'un bien matériel déconnecté de sa dimension sociale et culturelle. Ces derniers avancent la nécessité du recours à des anthropologues et des sociologues pour faire le lien entre ces dimensions patrimoniales dont seule la somme permettra de se saisir pleinement de la VUE du mode d'occupation du sol.

L'un des grands problèmes que ces réunions révèlent la question des standards internationaux et ce qu'ils produisent à l'échelle locale. Plus précisément, la question de la traduction de ces concepts par ces experts locaux. Dès le début du processus, dès lors qu'ils ont dû définir ce qu'est le « patrimoine culturel djerbien », les membres de l'Assidje ont dû trouver une sorte de compromis entre les critères, normes et standards internationaux et leur conception locale du patrimoine. Cette équipe de bénévoles s'est alors rendu compte, à la lecture du manuel des *Orientations*, des difficultés que cela représentait, dans la mesure où le dossier demande d'avoir à la fois une maîtrise scientifique et technique. Pour répondre à ces besoins, ils ont su mobiliser les ressources qu'ils possédaient déjà. Ils ont pu composer l'équipe pluridisciplinaire qu'est le comité de pilotage avec des individus ayant déjà une grande expérience dans le champ

de la conservation et la sauvegarde du patrimoine — à l'échelle nationale ou internationale — mais également dans des domaines connexes, nécessaires dans ce projet (urbanisme, juridique, communication, etc.). Malgré tout, cela leur a demandé d'acquérir une maîtrise linguistique de leur projet. En cela, je ne fais pas allusion à la maîtrise du français ou de l'arabe, puisqu'ils sont tous bilingues (voire polyglottes parlant d'autres langues européennes). Je parle du fait qu'ils ont dû apprendre à maîtriser le lexique de l'Unesco afin d'adapter les standards internationaux à leur logique de pensée et de fonctionnement²⁴⁵. Ils ont endossé le rôle d'« interprète du patrimoine » selon l'idée de A. Leblon, car c'est notamment la question de l'interprétation du vocabulaire onusien qui est leur premier obstacle²⁴⁶. Il est important d'aborder ce point, puisqu'il s'agit de la première grande difficulté rencontrée dans le processus, mais également parce que l'interprétation et la traduction des vocabulaires de l'Unesco illustrent bien, à mon sens, la transposition sur et la confrontation entre le modèle international occidental et le modèle local développé par les membres du comité de pilotage. Ces réunions conduisent donc à se poser les mêmes questions que celles formulées par C. Bortolotto :

« Quelles sont les tensions qui se créent entre une norme internationale, établie par une convention, et les pratiques et logiques institutionnelles locales qui transforment l'idée abstraite qu'elle contient en opérateur concret d'une politique ? Jusqu'à quel point et quelle façon les principes de sauvegarde établis à l'échelle internationale transforment-ils les politiques nationales ? »²⁴⁷

Le règlement du Centre du patrimoine mondial impose de soumettre le dossier soit en anglais, soit en français. Pour les membres de l'Assidje, la rédaction se fait en français, leur deuxième langue de travail. La deuxième raison, qui a été auparavant évoquée, est que le français est la langue principale de travail dans le champ du patrimoine en Tunisie. On est alors en droit de se demander en quoi ce point est problématique : si le français est déjà une langue couramment utilisée et maîtrisée dans ce domaine, il ne devrait pas y avoir de difficulté d'interprétation. Or, il s'avère que les membres du comité de pilotage se retrouvent face à un problème soulevé par les auteurs I. A. El-Fihail, N. Oulebsir & A. Swenson, celui de la dimension réductrice des concepts imposés par les catégories internationales d'un contexte

²⁴⁵ Chiara Bortolotto, « Le transfert d'un standard international. Le patrimoine culturel vu par la France », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 107-122.

²⁴⁶ Anaïs Leblon, « Du "PCI" au "finaa tawaa". Ethnographie d'une traduction patrimoniale », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 165-185.

²⁴⁷ Chiara Bortolotto, « Le transfert d'un standard international. Le patrimoine culturel vu par la France », *op.cit.* p. 108.

culturel à un autre²⁴⁸.

En effet, même si une traduction semble exister et admise, cela ne veut pas forcément dire qu'elle rend compte de la réalité conceptuelle si riche ou si diverse. De fait, certains acteurs locaux, investis dans la sauvegarde et la conservation du patrimoine, sont obligés de redéfinir les concepts pour qu'ils correspondent à leurs représentations, leur « idée de patrimoine »²⁴⁹. Pour illustrer ses propos, I. A. El-Fihail prend l'exemple de la notion de « patrimoine » dans le monde arabe : « *turâth* ». Il évoque également les discussions autour du choix de l'Unesco de l'expression « *turâth ghair/la mâddi* », « patrimoine autre/non matériel », pour formuler « patrimoine culturel immatériel » (« PCI »). Ce choix de l'Unesco n'étant pas accepté par l'ensemble des pays arabes proposant chacun leur propre traduction de « PCI ». Cet exemple montre également que quand bien même la langue commune au monde arabe reste l'arabe littéral, aucun de ces pays n'utilise les mêmes termes pour traduire cette expression.

C'est exactement le problème rencontré par les membres du comité de pilotage, lorsqu'ils essaient de définir les notions d'« intégrité » et d'« authenticité ». Ils ont du mal à trouver un terrain d'entente sur la traduction du français à l'arabe. L'historien de l'assemblée a proposé de traduire le terme « intégrité », car il n'est pas satisfait par la première version proposée qui a été réalisée à travers le mot « sécurité », « *salama* » en arabe. Lui préfère se poser la question « *Quel est le sens de l'intégrité et de l'authenticité ?* », pour donner une traduction qui serait plus proche de leur idée du « patrimoine culturel djerbien ». De cette réflexion ont émergé plusieurs pistes de traduction possible :

- *Revenir à « l'intégrité » corporelle et spirituelle.*
- *Dans le terme juridique porter atteinte à « l'intégrité » de quelqu'un, c'est porter atteinte à la personne, à sa dignité.*
- *D'après l'Unesco, « l'intégrité » c'est le patrimoine « intègre », le patrimoine qui tient encore debout, qui est toujours viable.*
- *« L'intégrité » du patrimoine serait que l'état du bâti permette encore sa conservation.*

²⁴⁸ Ismail Ali El-Fihail, "Reviving the Disagreement: A Debate on the Terminology of Intangible Cultural Heritage and the UNESCO 2003 Convention in the Arab World", in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 55-67.

Nabila Oulebsir & Astrid Swenson, « Patrimoine : voyage des mots. *Heritage, Erbe, Beni culturali, Turâth, Tigemmi* », in *Patrimoine et Architecture*, n°21-22, 2015, pp. 10-23.

²⁴⁹ Derek Gillman, *The idea of Cultural Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

- *Le bâti perd son «intégrité» dans l'idée où l'on ne peut pas reconstruire deux fois la même chose : «Qu'est-ce qu'il y avait dans la tête des personnes qui l'ont érigé pour pouvoir construire cet édifice?».*
- *Devoir le reconstruire ce serait porter atteinte au fond et à la forme du monument. Et donc se comporter de manière pas très intègre, ne pas être honnête.*
- *«Comment préserver, mais le garder fonctionnel?» Il faut conserver le monument, mais aussi trouver sa fonctionnalité. Est-ce que l'on garde sa fonctionnalité d'origine? Est-ce que l'on détourne sa fonctionnalité?*
- *Il ne faut pas mettre de côté le lien entre la dimension matérielle, immatérielle et naturelle du patrimoine, surtout dans le cas précis de Djerba.*

Ce qu'il est intéressant d'observer est que leurs discussions reprennent les deux sens que peut avoir le terme d'intégrité dans la langue française, un sens qui touche à la matérialité d'un objet ou d'un individu et l'autre qui touche à leur immatérielle. Premièrement, l'état d'un objet ou d'un individu qui reste entier qui possède encore toutes ses parties, qui n'a subi aucune altération. On touche alors à la dimension matérielle. Et deuxièmement, l'intégrité comme caractère, qualité d'une personne dont la conduite et les actes sont irréprochables, qui peut être prise comme synonyme d'honnêteté, qui ne triche pas. D'ailleurs, s'ils ont besoin de plus d'une réunion pour réfléchir à tout cela c'est parce qu'eux aussi souhaitent faire les choses de manière intègre, honnête. Ils ne veulent pas tricher, ils veulent s'ancrer dans une démarche intègre pour ce processus. On touche alors à la dimension immatérielle.

Cette dernière fait totalement partie de leur réflexion. Plus ils réfléchissent à la notion d'«intégrité» plus leurs pensées reviennent sur des dimensions autres que matérielles : l'immatérielle et la naturalité. Ils vont même remettre en question la nécessité de faire appel à des sociologues, mais vont vite avancer le fait que cela ne servirait à rien puisqu'ils ne concourent pas à une inscription sur la liste du PCI. Cela va tout de suite leur rappeler que leur propre conception du « patrimoine culturel » n'entre pas dans les catégories de l'Unesco. Mais pour l'historien, il est important de préciser qu'«un bien matériel serait toujours pourvu d'une dimension immatérielle», surtout dans leur cas précis du « mode d'occupation du sol » construite sur la structure sociale des habitants de Djerba.

Ainsi, cela illustre l'idée d'I. A. El-Fihail selon laquelle la problématique de la traduction des concepts occidentaux en langue arabe ne conviendrait pas aux usages du monde arabe. Notamment le flou qu'elle peut produire sur la nature d'un bien et sa gestion : doit-il être

géré comme un bien matériel ou immatériel ? Rien que cette question peut-être un non-sens pour certaines communautés. En suivant les idées développées par cet auteur et T. Winter, si dans le cas de l'Assidje les termes d'« intégrité » et d'« authenticité » posent problème dans la définition du « patrimoine culturel djerbien », c'est parce que ceux en français ne correspondraient pas aux approches arabes de la conservation du patrimoine²⁵⁰. La conception arabe se rapprocherait plus de l'asiatique, où le spirituel et l'immatérialité feraient partie intégrante de la matérialité d'un bien culturel. Si l'on reprend le terme de « turâth », « patrimoine » en arabe, il se rapproche plus de la définition du « PCI » tel qu'il est défini par l'Unesco, il exprimerait un héritage basé sur les traditions, les savoir-faire et les modes de vie. Il est également intéressant de noter que l'équivalent arabe de l'Unesco, qui est l'Alecso, donne également une définition de « turâth » qui se rapproche plus de la définition onusienne du « PCI ». Y. Karamti explique que :

« Dans les sociétés arabo-musulmanes, le turâth n'est pas uniquement constitué par des traces matérielles (objets, livres, papiers, documents graphiques) mais par toutes les informations qui se sont inscrites dans l'objet lors de "sa vie" au sein de la communauté qui l'a conçu, fabriqué, utilisé, que ce soit dans une fonction artisanale, industrielle ou culturelle. Dans cette perspective le turâth englobe aussi le "patrimoine scientifique", le "patrimoine technique" et le "patrimoine naturel". »²⁵¹

Après ces éclaircissements on comprend mieux pourquoi les membres du comité de pilotage se posent la question suivante concernant le « patrimoine culturel djerbien » : « Qu'est-ce qu'il y avait dans la tête des personnes qui l'ont érigé pour pouvoir construire cet édifice ? ». Ils tiennent compte des savoir-faire, des techniques, des pensées qui ont permis d'ériger cette forme culturelle qui est le mode d'occupation du sol.

Cet héritage arabe du concept de « patrimoine » à travers le terme « turâth » est perceptible dans les réunions de l'Assidje. Ils utilisent l'expression « turâth ath-thâqâfî », qui signifie en français « patrimoine culturel », au lieu de « turâth tarîkhi » pour désigner « patrimoine historique », qui littéralement est une expression composée de deux termes redondants ; il en va de même concernant les experts tunisiens travaillant sur le dossier qu'ils soient de l'INP ou

²⁵⁰ Ismail Ali El-Fihail, "Reviving the Disagreement: A Debate on the Terminology of Intangible Cultural Heritage and the UNESCO 2003 Convention in the Arab World", *op.cit.*

Tim Winter, "Beyond Eurocentrism? Heritage conservation and the politics of difference", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n°2, 2014, pp. 123-137.

²⁵¹ Yassine Karamti, « "Turath", "Patrimoine", "Heritage" : des traductions trompeuses ? », in *Al-Mishkât*, n°6, 2008, pp. 41-59. p. 55-56

- *Patrimoine, Economie et Altérité : Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Tunis, Regroupement Latrach du livre spécialisé, 2009.

du ministère des Affaires culturelles. Selon N. Oulebsir & A. Swenson cela rend compte du fait que : « la normalisation actuelle de la terminologie patrimoniale en arabe est en concordance avec la notion de biens culturels et non pas de patrimoine, afin d'intégrer simultanément les aspects matériels et immatériels que le mot Turâth couvre. » Elles précisent un peu plus loin dans leur argumentation que « Les mots patrimoine ou heritage étant connotés par le caractère juridique qui leur est associé, l'attribut "culturel" est systématiquement ajouté aux mots patrimoine, biens, heritage, inscrivant ainsi simultanément le matériel et l'immatériel que le mot turâth véhicule. »²⁵² Y. Karamti ajoute à ces deux dimensions, les aspects naturels et écologiques²⁵³.

Du fait de cet héritage conceptuel, ils ont une vision du « patrimoine culturel djerbien » qui englobe l'environnement insulaire qui induit une limite poreuse dans leurs discours entre les notions de « patrimoine matériel, immatériel et naturel ». C'est ce qui leur pose problème pour se mettre d'accord sur les définitions des concepts selon le référentiel de l'Unesco. Traduire leur impose un dilemme, celui du choix entre ces trois dimensions du « patrimoine culturel djerbien ». Ils essaient tout de même de maintenir le cap sur la dimension matérielle en se concentrant sur l'aspect architectural de ce « patrimoine », mais cela semble être un travail de Sisyphe, car leur « idée du patrimoine » ne cesse de reprendre le dessus. Cela est également lié au fait que le concept même de mode d'occupation du sol regroupe les trois dimensions. Ils savent que dans leur démarche de sauvegarde et de conservation ils doivent effectuer une sélection ; or effectuer un choix entre ces dimensions les amènerait à tomber dans un « malentendu symbolique »²⁵⁴. Pour éviter cela, ils doivent développer une forme de « syncrétisme patrimonial » qui serait leur « consensus patrimonial » des catégories onusiennes et des leurs²⁵⁵. Pour reprendre les termes de N. Heinich, ils sont bloqués dans deux systèmes de valeurs²⁵⁶ : les valeurs des administrateurs des instances patrimoniales, ceux qui sont dans les bureaux ; et les valeurs de leur statut d'experts qui sont dans la démarche d'inventaire du patrimoine à inscrire. Dans le cas des réunions ils sont en pleine confrontation de ces « valeurs

²⁵² Nabila Oulebsir & Astrid Swenson, « Patrimoine : voyage des mots. *Heritage, Erbe, Beni culturali, Turâth, Tigemmi* », *op.cit.* p. 11 & 20

²⁵³ Yassine Karamti, *Patrimoine, Economie et Altérité : Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, *op.cit.*

²⁵⁴ Françoise Benhamou, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement », *op.cit.*

²⁵⁵ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine » : traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29.

Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21.

²⁵⁶ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

patrimoniales » qu'ils négocient afin de trouver un consensus dans la définition du patrimoine en devenir. La question des valeurs se pose d'autant plus lors de la phase de l'inventaire des biens culturels à présenter pour le dossier d'inscription, qui a lieu en 2016. C'est ce qui va être abordé à présent.

3.2. 2016 – Inventorier, quelle méthode ?

Une fois que les questions relatives à la définition des valeurs d'« authenticité », d'« intégrité » et de la « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) ont été abordées, ils anticipent le but et la forme que devra prendre le classement onusien pour être bénéfique et applicable. L'avis du juriste est qu'il faut trouver des règles applicables en Tunisie qui permettent la préservation de ce « patrimoine », mais aussi les autorités compétentes pour faire respecter le plan de gestion qui sera choisi puisqu'il incombe à l'« État partie » d'en assurer le suivi. Il est convenu qu'un plan de gestion local intégré aux plans d'aménagement de l'île serait la meilleure option pour une gestion au plus près des sites classés. L'acceptabilité d'un tel plan local interroge des participants sur les conséquences directes et futures pour le secteur rural. Un architecte répond à cela qu'au dossier sera joint un plan de gestion qui statuera sur ce qu'il sera possible de faire ou non autour du bien, car l'inscription doit être perçue comme une aide au développement et non comme une muséification. Le plan doit être rédigé dans l'optique de trouver un moyen de garder un équilibre entre développement et conservation, il doit faire la passerelle entre l'histoire des lieux et l'histoire qui s'écrit aujourd'hui. Il donne l'exemple des ateliers de tissage. D'après lui, le problème c'est qu'il y en a qui sont déjà défigurés et d'autres que l'on peut préserver. Il explique qu'il faudrait qu'il y ait un lien entre l'ancienne fonction et la nouvelle. Mais une autre problématique se présente à eux : jusqu'à quel point peuvent-ils considérer qu'un élément qui compose le mode d'occupation du sol, et qu'ils appellent attribut, est encore « intègre » et « authentique » selon les critères de l'Unesco ? Sur certaines zones de l'île délaissées, la nature ayant repris ses droits, les membres de comité de pilotage ne retrouvent pas le charme du « patrimoine culturel » qu'ils souhaitent préserver. Ainsi, ce travail présente une double difficulté il doit à la fois déterminer des critères intégrants du « patrimoine culturel local », mais dans le même temps formuler des limites, argumenter sur ce qui n'est plus « authentique » ou « intègre ». Lors de mon retour auprès de ce comité en 2016 après quatre mois d'absence, l'équipe semble être en train de déterminer une même direction vers laquelle diriger l'inventaire des biens.

3.2.1. Appliquer une méthodologie commune

Pour répondre à cette problématique, un des membres a proposé de définir les attributs qui sont prédominants pour expliquer ce « mode d'occupation du sol » (*menzel*, *houch*, réseau hydraulique, etc.), et de définir jusqu'à quel degré ils peuvent être qualifiés d'« intègres » et d'« authentiques ». Dans un souhait de synthèse et d'avancement, il est requis de respecter la logique de travail présentée initialement, à savoir de rechercher les exemples concrets donnant à voir la spécificité de l'île quitte remettre à plus tard les débats sur les limites conceptuelles à intégrer au projet de classement. Ils font le choix de partir du local pour aller vers le global, car selon eux, c'est le mode de vie au sein du *menzel* et du *houch* qui a façonné l'environnement extérieur, le « patrimoine culturel de l'île ». Une fois le référentiel commun établi, le travail de terrain sera facilité. Les personnes responsables de l'inventaire sauront ce qu'elles peuvent sélectionner ou non.

Cependant, une autre difficulté est très souvent soulevée : l'organisation du travail. Ce qu'ils considèrent être leur talon d'Achille est la faible fréquence des réunions qui ne leur permettrait pas d'avancer à un rythme à la hauteur du projet. Il est regretté leur statut de bénévoles, ils subissent le rythme très chronophage de leurs activités professionnelles respectives. Pour pallier cela, il est décidé d'arrêter un groupe d'experts pluridisciplinaires — architectes-urbanistes, géographes, historiens, archéologues, sociologues-anthropologues — et locaux pour pouvoir faire la récolte de données de manière plus efficace (sous-entendant que des experts locaux connaissant mieux le terrain seraient plus efficaces).

Seul l'inventaire du « patrimoine matériel de l'île » est abordé lors de leurs rencontres. Ils profitent de l'occasion de l'inventaire du projet Unesco pour en faire un autre en parallèle qui servira à des propositions de classement de sites à l'échelle nationale. Une séance de travail a été dédiée à la préparation des supports d'inventaire que devront remplir les équipes de terrain. Des fiches comprenant un certain nombre de critères ont été mises en place pour répertorier les monuments et sites antiques de l'île : l'histoire, l'architecture, l'emplacement, mais également des plans et des photos. À la suite de cela, un des deux archéologues considère qu'un groupe peut commencer à prospecter sur le terrain pour récolter les éléments nécessaires à l'inventaire. Néanmoins, certains membres du comité restent sceptiques, deux stratégies s'opposent.

D'un côté, celle des membres qui souhaitent valider la forme de ces fiches en lien avec les exigences exprimées en annexe 5 du manuel des *Orientations* afin de répondre aux attentes de l'Unesco et de les utiliser tout d'abord pour le classement des édifices djerbiens à l'échelle nationale. Une fois ces fiches validées par les experts nationaux, il sera alors temps de les

détailler pour le classement international et d'y intégrer les éléments les plus sensibles — sous-entendus ceux relevant du « PCI ».

De l'autre, celle de ceux qui souhaitent au contraire mettre l'accent sur le mode d'occupation du sol dans tous ses aspects puisqu'il s'agit justement de l'essence même du dossier de classement. D'après eux, il faut tout d'abord travailler sur la stratification historique de l'île, qui explique cet établissement humain. Le point principal sur lequel ils doivent œuvrer est la VUE et non le recensement des édifices historiques. De fait, la première tâche à effectuer est l'analyse de la topographie, des cartes, des découpages administratifs de l'île, etc. L'autre partie leur oppose le manque de temps pour tenir cette stratégie viable d'ici les réunions nationales.

L'assemblée partage cependant un consensus sur le besoin de mettre en place une méthode objective et rigoureuse qui se base sur les critères de l'Unesco. Le consensus est rompu sur la modularité de ces critères face aux enjeux locaux. Pour certains, il est nécessaire de s'adapter aux règles de l'institution si l'on souhaite son soutien ; tandis que l'autre vision se focalise sur la VUE qui invite à décrire précisément ce qui fait l'exceptionnalité de ce site. En définitive, il est acté de doter l'équipe qui aura la charge de l'inventaire de l'annexe 5 des *Orientations*. C'est sur cette base qu'ils rédigeront leurs propres fiches adaptées aux attentes de l'Unesco. Néanmoins, le comité de pilotage définit les critères d'un « *menzel* type ». Pour cela, ils se basent sur des travaux déjà publiés sur le sujet. D'après eux, les *menzels* doivent respecter l'organisation spatiale décrite notamment dans l'œuvre de S.- E. Tlatli et les *houchs* doivent être conformes à l'architecture « traditionnelle vernaculaire » présentée dans les travaux d'A. Djerbi²⁵⁷ ; ils doivent également être construits avec des matériaux considérés « traditionnels », c'est-à-dire, bois de palmier, pierre, chaux, sable, algues²⁵⁸. Sur la base de ces travaux, il sera acté la typologie du *menzel*, exemple du « *menzel* traditionnel djerbien » représentatif du « mode d'occupation du sol de l'île de Djerba ». Un calendrier est discuté pour effectuer ce travail. Il est proposé d'organiser un atelier local trois mois plus tard pour faire le point sur la collecte. Ensuite, sur la base de ces données, les membres du groupe suggèrent d'organiser l'atelier international le mois suivant l'atelier local avec les experts de l'Unesco afin d'avoir leur retour avisé. Enfin, si l'opération se déroule comme convenu, peut-être peuvent-ils espérer déposer un dossier en fin d'année au ministère.

Loin de répondre à toutes les incertitudes, ces réunions illustrent les difficultés d'acteurs investis à s'accorder autour d'une vision et d'une méthode communes. On observe que leur

²⁵⁷ Ali Djerbi, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, op.cit.

²⁵⁸ Houitou Saghroun, *Recherche technique et matériaux de construction à Jerba*, op.cit.

intérêt tourne constamment autour du choix de la procédure à mettre en place pour la récolte des données sur le terrain. À leurs yeux, sans la méthodologie correctement définie, il ne peut y'avoir de distinction entre les biens à sélectionner pour le projet d'inscription. C'est comme si l'identification de l'objet patrimonial était intrinsèquement liée à la définition du travail méthodologique. Le raisonnement s'enlise dans un cercle vicieux puisque n'arrivant pas à se mettre d'accord sur le choix de la méthodologie, ils ne peuvent définir les critères puisqu'ils ne le sont déjà pas sur la nature des objets à inventorier. On s'en rend notamment compte avec l'épisode des fiches d'inventaire. D'après certains, les fiches d'inventaire telles qu'elles ont été rédigées permettent d'inventorier des types de bien distincts les uns des autres : monuments religieux, historiques ou sites archéologiques, et non le « mode d'occupation du sol djerbien » dans son intégralité. Cela montre bien qu'ils n'ont pas tous la même définition de ce que serait le « mode d'occupation du sol de l'île ». C'est dû au fait qu'ils soient une équipe pluridisciplinaire, ainsi chaque individu a son propre référentiel de l'inventaire qui correspond à celui de sa discipline. Par exemple, l'appartenance disciplinaire a joué un rôle dans le débat des définitions des valeurs d'« authenticité » et d'« intégrité ». À la difficulté de la traduction de normes internationales et la dimension réductrice des concepts transposée au local se conjuguent les multiples déclinaisons techniques selon leur corps de métiers. Par exemple, l'interprétation historique et linguistique de l'historien a été différente de celle proposée par le juriste. Lorsque l'historien s'arrête sur des questions étymologiques, en essayant de retracer l'historique des termes utilisés et comment ils pourront être manipulés dans le futur, le juriste lui s'intéresse davantage à la dimension procédurière du processus. Notamment, comment ce qui sera défini pourra ensuite être intégré aux outils juridiques déjà existants dans le pays. En d'autres termes, il s'inquiète plus de la mise en application de ce qui sera défini que du travail de définition lui-même.

À ces débats méthodologiques s'ajoutent des jeux de pouvoir entre les disciplines représentées par les membres dans ces réunions. Même si la discipline la plus représentée par le nombre de membres est l'architecture, celle qui semble avoir le plus de pouvoir sur les prises de décision est l'archéologie. Seulement deux archéologues siègent dans l'assemblée, mais l'un d'entre eux étant le représentant de l'INP à Djerba, il est celui qui cumule le plus d'années d'expérience sur les questions de gestion du patrimoine. En raison de son statut, il est l'interlocuteur privilégié de l'INP et du ministère des Affaires culturelles, c'est pourquoi son avis est le plus souvent suivi par l'assemblée. Il est clair que les différentes disciplines représentées amènent des spécificités et se complètent l'un, l'autre dans le travail à accomplir, il y a des enjeux d'expérience et institutionnels qui viennent s'ajouter à ces appartenances

disciplinaires et qui orientent la manière de travailler sur le dossier. On pourrait penser que la superposition de compétences techniques d'horizons variés peut se cumuler à des égouts d'experts et à des enjeux d'influence, mais c'est bien au contraire la volonté d'un regard transdisciplinaire qui complexifie les démarches.



Figure 14: Le comité de pilotage sélectionnant des zones à prospecter pour l'inventaire, Photo Assidje.

3.2.2. La concurrence des taxinomies

Nous allons voir comment l'approche techniciste est chahutée par des considérations d'ordre subjectif. Il s'agit ici d'aborder les balades de l'équipe de terrain chargée de l'inventaire avec les fiches mises en place par le comité de pilotage qui met en avant des critères techniques. En réalité, nous constaterons que cette méthodologie se confronte à des valeurs plus esthétiques que le comité de pilotage a omis de prendre en considération. Considérer que les choix se font sur la base de règles techniques objectives et universellement établies est un mythe, et les observations réalisées sur le terrain montrent qu'il est difficile de tenir ce pari, car selon un auteur tel que Y. Michaud, la valeur esthétique s'avère tout de même nécessaire. Lorsque tous les critères scientifiques ont été remplis, mais ne permettent pas de faire de choix, le critère de beauté ou d'esthète est le dernier recours quand bien même : « Constaté qu'il n'y a plus de critères esthétiques revient à dire qu'on n'a plus les moyens de faire des distinctions. »²⁵⁹ Mais il précise que le critère esthétique peut lui-même être organisé d'une manière spécialisée à travers un « jeu de langage » correspondant au domaine spécialisé auquel il appartient, il prend notamment

²⁵⁹ Yves Michaud, *Critères esthétiques et jugement de goût*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1999. p. 51

l'exemple de l'art contemporain, du dressage de chevaux espagnols ou du rap. Dans chacun de ces domaines, il existe des « jeux de langage esthétiques » qui permettent de structurer les critères esthétiques que seuls les initiés sont capables de déchiffrer et de mobiliser²⁶⁰. Dans notre cas, les chargées d'inventaire pour structurer les critères esthétiques du *menzel* et du *houch* djerbien utilisent un « jeu de langage » relatif à ce domaine, celui de l'architecture vernaculaire tunisienne liée à leurs formations respectives, et elles se réfèrent à des travaux qui y sont incontournables²⁶¹. Cela se vérifie lorsqu'elles abordent les éléments décoratifs extérieurs ou de style architectural, qu'elles considèrent une valeur additionnelle pour justifier de l'inventaire d'un bâtiment ; ou quand elles définissent la portée esthétique de l'architecture djerbienne par sa capacité d'intégration dans son environnement²⁶². À chacun de ces propos, c'est une « beauté scientifique » qu'elles décrivent²⁶³. Encore une fois, ce sont des expertes qui interviennent sur le terrain, et qui au-delà des critères techniques et objectifs font l'éloge de la beauté des lieux. Elles y intègrent cependant une « performance » de la beauté puisqu'elles réattribuent des critères objectifs à une dimension subjective. Le patrimoine observé est donc un « patrimoine d'initiés » qui demande à être caractérisé, scénarisé et théorisé. C'est ce dont il sera question à présent.

L'équipe est composée d'une conservatrice du patrimoine et de deux jeunes architectes, respectivement issues de l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU) de Sidi Bou Saïd et l'Université privée d'Ibn Khaldoun (UIK). Elles ont fait leurs études à Tunis, mais sont toutes les deux djerbiennes et ont à cœur de pouvoir commencer leur carrière d'architecte à Djerba. Elles ont reçu une carte de l'île avec les zones qu'elles doivent prospector. Ces zones sélectionnées sont à distance des trois pôles urbains de l'île que sont Houmt Souk, Midoun et Ajim. Un détail qui a son importance d'après le comité, car ces espaces se situeraient loin de l'urbanisation « anarchique » et de l'activité touristique, ce qui donnerait plus de chance de

²⁶⁰ *ibid.*

Philippe Bonnin, « L'utile et l'agréable. La question de l'esthétique dans l'enquête d'architecture rurale du musée national des Arts et Traditions Populaires (1943-1947) », in *Études rurales – Architecture rurale : questions d'esthétique*, n° 117, 1990, pp. 39-72.

²⁶¹ Ali Djerbi & Stanley Ira Hallet, *The Mosques of Djerba*, Blurb Inc, 2009.

Ali Djerbi, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, *op.cit.*

Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, *op.cit.*

Hichem Yacoub, *Habiter Djerba, El Menzel, El Houch et Ed'Dar*, *op.cit.*

²⁶² Isac Chiva & Françoise Dubost, « L'architecture sans architectes : une esthétique involontaire ? », in *Études rurales - Architecture rurale : questions d'esthétique*, n°117, 1990, pp. 9-38.

Monique Barrué-Pastor & Michel Barrué, « Esthétique, architecture et environnement montagnard. Nouveaux outils, nouveaux symboles », in *Études rurales - Architecture rurale : questions d'esthétique*, n° 117, 1990, pp. 103-117. p.103

²⁶³ Nathalie Heinich, « Existe-t-il une beauté scientifique ? De la description factuelle au jugement esthétique », in *Nouvelle revue d'esthétique*, vol. 21, n°1, 2018, pp. 30-40.

trouver des *menzels* « authentiques ». Elles vont avoir également à disposition une voiture de l'INP et son chauffeur pour se déplacer sur l'île. J'ai pu rejoindre l'équipe lors de deux sorties.

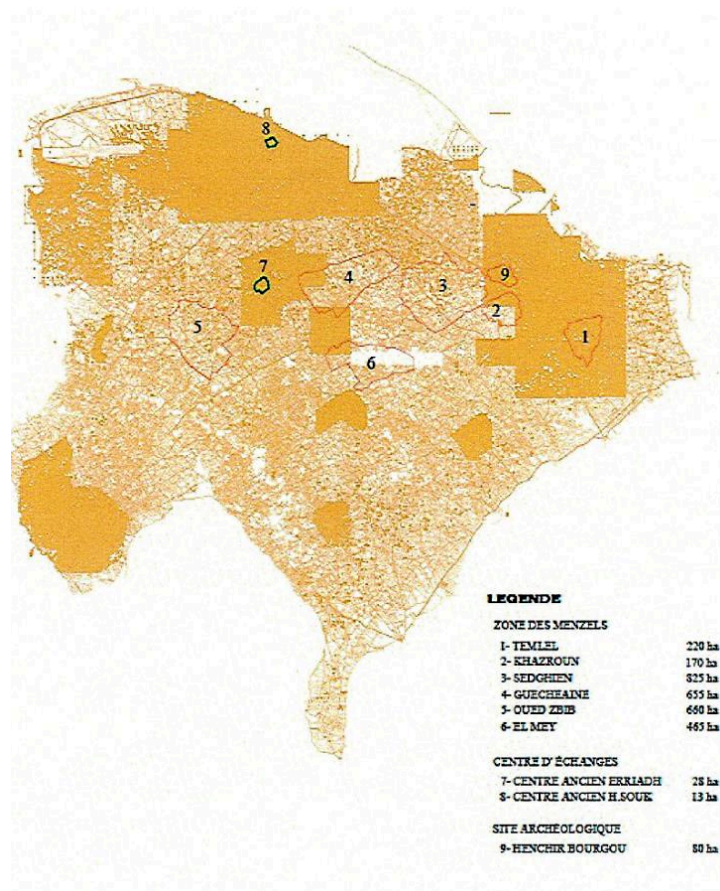


Figure 15: Zones visitées lors de l'inventaire avec la conservatrice du patrimoine et les deux architectes, document Assidje.

Le chauffeur nous dépose chaque fois au milieu de *jed'das* et nous devons continuer à pied afin de pouvoir pénétrer au sein des *menzels*. L'accès à ces espaces n'a jamais été un grand problème. D'habitude, il n'est pas permis d'accéder aux propriétés privées, mais comme ces espaces sont à présent pour la grande majorité désaffectés leur accès est relativement libre et nous avons pu l'expérimenter. La plupart du temps, les vieux *houchs* « traditionnels » sont abandonnés et servent d'entrepôts pour des objets de toutes sortes, certains servent même à parquer le bétail. Cela est en soi questionnable, car ce sont des fonctions qui dévalorisent les espaces. Lorsque nous rencontrons les propriétaires, l'accès nous était le plus souvent permis afin d'effectuer nos relevés.

Ainsi, un protocole commun a été répété pour chaque *menzel*. Les architectes procèdent aux croquis, à la prise de photos, vérifient les lieux, et si le *houch* en son sein possède les caractéristiques architecturales voulues. À titre d'exemple, il doit comporter des éléments architecturaux fondamentaux : *al-ghorfa*, *al-ouestia*, *ad-dar*, *al-mestham*, etc. sans quoi il ne

représente pas le « *houch* djerbien ». On commence par vérifier que les bâtiments sont construits en matériaux « traditionnels » : bois de palmier, pierres, chaux, etc. ce qui est le cas généralement. Mais quelquefois, les expertes constatent un problème, celui de l'abandon de ces espaces par leurs propriétaires. Or, s'ils ne sont pas chaulés régulièrement, l'enduit protecteur que fournit la chaux s'érode et les infiltrations d'eau vont pourrir le bois de palmier, ce qui entraîne à coup sûr l'effondrement du bâtiment.



Figure 16: L'équipe qui réalise les relevés.

De ce fait, la grande problématique qu'elles rencontrent est de savoir jusqu'à quel degré de dégradation du bâti elles peuvent retenir la parcelle ou non. Leur interrogation fait écho à celle des membres du comité directeur. Il semblerait qu'elles n'aient reçu aucune consigne particulière concernant le cas des habitations qui seraient complètement délaissées. D'après leur expertise, tous ces *houchs* peuvent être désignés comme « traditionnels », selon les critères émis par le comité de pilotage. Cependant, le but est que ces bâtiments puissent être présentés au classement, et ne sachant pas combien de temps va durer la procédure d'inscription, il ne faudrait pas que ces *houchs* aient disparu entre temps. La dimension du temps est importante à prendre en compte, car elle a des effets sur l'« intégrité » de l'objet à patrimonialiser. Dans le processus de patrimonialisation, le temps s'écoule sur différentes échelles : il y a le temps de l'institution internationale, le temps de l'institution nationale avec ses inerties, le temps absolu de l'environnement (comment dégrade-t-il l'objet ?), et il y a le temps des propriétaires (on ne sait pas ce qu'il va être décidé de faire de ces propriétés entre le début du processus et son

échéance). Cette dimension du temps, les architectes en ont parfaitement conscience, c'est pourquoi elles essaient de visiter le plus de parcelles possible.

L'étape suivante consiste à examiner si l'exploitation possède l'ensemble des installations agricoles du « *menzel type* » dressé par le comité de pilotage. C'est ce modèle qui va être le référentiel pour le travail d'inventaire. S'il détient toutes ces installations — et dans un état de conservation correcte, c'est-à-dire, si la bâtisse est encore debout — la parcelle est retenue. Par moment, il est arrivé que nous nous soyons trouvées dans des lieux où il manquait la majorité de ces éléments, mais les *houchs* présents sur la portion étaient tellement bien conservés, qu'ils ont été également sélectionnés. Ainsi l'interprétation subjective, personnelle, peut aussi s'immiscer dans le processus d'inventaire, parce que juger de l'esthétique ne relève pas que de critères techniques. Elles considèrent qu'ils avaient un « *attrait architectural exceptionnel* » et étaient d'un « *aspect esthétique incontournable* » justifiant l'impérieuse nécessité d'un classement. À titre d'exemple, elles ont tout de même décidé d'inventorier un *houch* dans la localité de Mezraya qui ne servait que d'entrepôt pour les propriétaires, au vu de la qualité de la conservation des ornements et modénatures autour des ouvertures sur la face principale du *houch*. Les deux architectes ajoutent que ce *houch* devait sûrement appartenir à une riche famille vu sa taille et la finesse des décorations. À l'inverse, un *houch* occupé présentant les typologies vernaculaires et où l'habitant vit encore de manière « traditionnelle » ne sera pas forcément classé. Tout dépend de la qualité architecturale du bien, si celui-ci est à même d'être le représentant de son genre. Un bien perçu comme « *trop banal* » ne sera pas retenu.



Figure 17: Entrée d'un houch « banal » non retenu.

Certains *menzels* ont été « modernisés » et comportent désormais une maison réalisée en matériaux « modernes ». Les espaces de puits et de battage des céréales ont été laissés en ruines ou réinvestis pour de nouveaux usages. Je remarque alors que dans le cadre de l'inventaire ce sont avant tout les éléments architecturaux qui sont au centre de l'attention, les pratiques associées n'étant à ce moment pas comprise dans l'inventaire au titre qu'elles ne compenseraient pas le manque de références architecturales dans le projet de classement. Particulièrement sensibilisées aux intégrations paysagères et à la beauté constructive, les deux architectes désapprouvent à la fois objectivement et subjectivement l'abandon de ce type d'habitat au profit des espaces modernes « sans âme djerbienne ».



Figure 18: Houch abandonné mais retenue pour son esthétique.

Lors de l'inventaire, mes trois accompagnatrices semblent appliquer prioritairement les critères établis par l'Assidje. Or leurs interprétations subjectives remettent en cause la rigueur de cette démarche. En effet, elles traduisent ces critères et ce modèle selon leur propre vision de ce que devrait être « un *menzel* type » « authentique » et « intègre ». Au départ, elles se sont notamment questionnées à propos du sort à réserver aux *houchs* menaçant de tomber en ruine, car ils étaient d'une esthétique qu'elles jugeaient en accord avec leur propre idée du « *menzel* traditionnel ». Dans un premier temps n'ayant pas eu de précisions, de la part du comité de pilotage, concernant ces édifices elles ne les ont pas retenus. Mais lors de la deuxième sortie, leur attitude vis-à-vis de ces bâtiments a totalement changé, elles décident finalement de les inclure dans leur inventaire malgré le risque d'effondrement. Même si leur inventaire implique une part de leur subjectivité, il est néanmoins très centré sur la matérialité du bien patrimonial. Je peux toutefois percevoir que la conservatrice est plus encline à s'intéresser à la dimension sociologique des lieux — sûrement sa formation en sciences humaines et sociales qui la rattrape. Cependant, cet aspect du terrain est tout de même laissé de côté. Elles ne veulent pas s'attarder sur les savoir-faire « traditionnels » encore pratiqués dans ces lieux.



Figure 19: Intérieur d'un houch menaçant de s'effondrer et qui a été retenu.

Au fil des visites, la difficulté de faire cohabiter des critères objectifs et la subjectivité des chargées d'inventaire s'accroît. Je relève dans leurs propos des plaintes de voir les *houchs* se dégrader, et qu'elles mettent justement le doigt sur les pratiques de savoir-faire non

perpétuées. Or, ce sont ces pratiques qui participent de la bonne conservation de ce « mode d'occupation du sol ». Pour bien comprendre ce décalage entre leurs discours et les méthodologies différentes qu'elles appliquent d'une sortie à l'autre, il faut se concentrer sur les critères et les valeurs qu'engendrent les processus de patrimonialisation.

Je propose de nous recentrer sur les discours des trois chargées d'inventaire. Durant toute la mission, il semble qu'elles étaient plus touchées personnellement par l'esthétique, particulièrement concernant les deux architectes : « *Ce houch est l'exemple de ce que l'on recherche. Il possède toutes les caractéristiques architecturales d'un vrai houch djerbien. En plus, il s'intègre parfaitement dans le paysage et d'une façon très esthétique.* » mais encore : « *Un menzel typiquement djerbien est un beau paysage ! Contrairement à ces nouvelles habitations...* » Alors que la conservatrice comme expliqué précédemment exprime une sensibilité plus forte pour la dimension sociologique : « *Quand on imagine les gens auparavant vivre en toute harmonie avec la nature et en autarcie, ce lieu à forcément de la valeur.* » ou bien : « *Les nouvelles constructions n'ont pas une âme djerbienne, elles ne racontent pas l'histoire de l'île.* » Pourtant, durant tout ce travail de terrain, nous avons pu discuter et rencontrer des habitants qui occupaient certains de ces *menzels*. Nous avons pris le temps d'écouter l'histoire de ces personnes et de ces lieux. Néanmoins, comme l'ont souvent rappelé les trois chargées d'inventaire, la sélection doit s'opérer selon les critères et le modèle imposés par le comité de pilotage, leurs affects ne devant pas être pris en compte. Ces critères se basant principalement sur d'autres travaux de relevé architectural, la dimension sociale n'a pu qu'être très peu prise en considération. Or, même si elles annoncent suivre la démarche scientifique à la lettre, elles ne s'empêchent pas de donner leurs avis personnels sur l'objet qu'elles sont en train de sélectionner ou non. Même s'il adopte une forme euphémisée ou marginale, le jugement de valeur semble inévitable²⁶⁴.

Pour expliquer cela, il faut se recentrer sur la méthodologie appliquée par les chargées d'inventaire. Pour décider de ce qui va être sélectionné dans l'inventaire et de ce qui ne va pas l'être, elles se basent sur des critères suivant une méthodologie scientifique décrite dans le manuel des *Orientations* de l'Unesco²⁶⁵, ce dernier les présente sous forme de questions auxquelles l'évaluation du dossier doit répondre :

- Les matériaux, le tissu ou la substance ont-ils changé ou été remplacés ? Si oui, dans quelles mesures ?

²⁶⁴ Nathalie Heinich, « La sociologie à l'épreuve des valeurs », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 121, n°2, 2006, pp. 287-315.

- « Existe-t-il une beauté scientifique ? De la description factuelle au jugement esthétique », *op.cit.*

²⁶⁵ *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial (deuxième édition 2011)*, *op.cit.*

- A-t-il été procédé à des réparations au moyen de matériaux traditionnels propre à la culture ?
- L'usage et la fonction subsistent-ils ou ont-ils changé et pourquoi ?
- L'intensité de l'usage et de la fonction a-t-elle changé ?
- Etc.

Ce manuel indique qu'ils doivent également se poser la question de l'ancienneté des biens, leur état, le nombre, leur conservation, etc. Ainsi sur le terrain cela se traduit dans la pratique de l'inventaire avec une attention portée sur les matériaux de construction des *houchs* et installations du *menzel*, s'ils menacent de tomber en ruine, si le lieu est encore habité, s'il est toujours entretenu, ou pas. Cette façon de faire est comparable à ce que N. Heinich a observé auprès des chargés d'inventaire du ministère de la Culture en France. Elle montre de quelle manière ces experts suivent une liste de critères « scientifiques » où l'avis subjectif n'a aucunement sa place. Dans son cas et dans celui de Djerba, c'est un « patrimoine culturel » produit dans un cadre « administratif » sur la base de critères « scientifiques » qui justifient de donner une valeur « patrimoniale » à l'objet. Pour les besoins de ce processus, seuls ces critères objectifs doivent être mobilisés. L'auteure appelle cela « la contrainte de scientificité »²⁶⁶. Ces critères permettraient la production d'un « patrimoine savant et administratif », où la subjectivité ne serait pas admise, notamment avec des critères à proscrire comme celui de la beauté²⁶⁷. Cependant, on a remarqué que dans le cas de nos trois chargées d'inventaire à Djerba, les arguments scientifiques et techniques font parfois place à de la subjectivité.

Effectuer l'inventaire sur la base de ces critères ne signifie pas forcément que les émotions n'interviennent pas dans les choix. E. Amougou avance l'idée que ces émotions engendrent des critères associés à des valeurs arbitraires et subjectives²⁶⁸. Ces émotions sont intrinsèquement liées aux valeurs, telles que celle d'ancienneté, d'authenticité, de rareté et de beauté²⁶⁹. Selon N. Heinich, elles sont les principales valeurs qui se conjuguent, à des degrés divers, dans toute logique patrimoniale. « *On peut ainsi distinguer, premièrement, l'émotion face à l'ancienneté, qui s'attache aux lieux de mémoire, à la présence du passé, au rapport aux ancêtres; [...]* » Dans le cas des architectes et de la conservatrice lorsqu'elles se désolent que les modes de vie liés à cet habitat ne soient plus perpétués. « *[...] deuxièmement, l'émotion face à la rareté, qui*

²⁶⁶ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, op.cit. p. 149

²⁶⁷ Jean Davallon, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », in *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>. [consulté le 10 avril 2019].

²⁶⁸ Emmanuel Amougou (dir.), *La Question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

²⁶⁹ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 1984.

s'attache à l'exceptionnalité; [...]» Lorsqu'elles expriment le fait que le paysage djerbien serait unique au monde. «*[...] troisièmement, l'émotion face à l'authenticité, qui s'attache à la continuité du lien entre l'état actuel et l'origine de l'objet; [...]»* Quand elles se retrouvent face à des *menzels* ayant reçu le moins de dégradations. «*[...] quatrièmement, l'émotion face à la présence, qui s'attache à la proximité avec une personne, au sentiment d'une rencontre, d'un contact avec les êtres liés à cet objet; [...]»* Notamment les émotions de la conservatrice quand nous avons interagi avec les habitants des *menzels*. Mais celle qui nous concerne le plus est la dernière émotion, car il s'agit du critère proscrit dans une démarche purement scientifique. «*[...] cinquièmement enfin, l'émotion face à la beauté, qui s'attache à la qualité esthétique de l'objet en question.*»²⁷⁰

Si théoriquement, pour effectuer leurs choix, elles doivent uniquement se fier aux critères prescrits, en pratique il est aisé de comprendre que c'est plus compliqué que cela. Elles en sont elles-mêmes conscientes, et cette réalité plus délicate les amène à se questionner continuellement sur les cadres réels du choix final : être inventorié ou ne pas être inventorié. Du fait de la difficulté de rester dans la stricte application de la méthode scientifique, vont apparaître des tensions dues à l'obligation de concilier ce que l'auteure appelle «*l'impératif méthodologique — réfléchir à la méthode*» et «*l'impératif axiologique – juger l'objet*». En d'autres termes, à chaque problème d'évaluation rencontré, elles doivent faire un choix entre «*une démarche à la fois descriptive et objective, et une démarche plus évaluative et subjective — autrement dit entre critères de tri et jugements de valeur.*»²⁷¹ Bien souvent ce choix, dans notre cas, aboutira à suivre la contrainte de scientificité qui est la liste des critères indiquée par les membres du comité de pilotage.

C'est cette démarche qui les anime dans le choix de ne pas aller visiter la localité sud-ouest de l'île – il s'agit des villages à dominance berbère et ibadite de Guellala et Sedouikech — et à mettre de côté la dimension sociale et symbolique de cette architecture²⁷². J'ai d'ailleurs posé la question à mes accompagnatrices afin de savoir si une journée était prévue pour aller prospecter la région. Elles m'ont répondu que c'était peu probable du fait de la forte urbanisation de la zone, et des importantes mutations architecturales du bâti. J'ai donc décidé de m'y rendre par mes propres moyens, j'ai fait la connaissance de deux familles guellaliennes qui ont accepté de me recevoir afin de visiter leurs *menzels*. Cette expérience a été intéressante, car lorsque l'on étudie ces *menzels* on remarque que même si l'aspect architectural d'origine n'est plus présent, le «*mode d'occupation du sol dit traditionnel*» y demeure. La famille élargie

²⁷⁰ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, op.cit. p. 66-67

²⁷¹ *ibid.* p. 153 & p. 156

²⁷² Isac Chiva & Françoise Dubost, «*L'architecture sans architectes : une esthétique involontaire ?*», op.cit.

vit toujours ensemble, la pratique de l'agriculture locale est perpétuée, les différentes installations agricoles précitées y sont toutes présentes. Je me suis rendu compte que ce mode de vie touche encore cette localité de l'île et plus particulièrement les villages berbères de Guellala et de Sedouikech et également les alentours de la ville d'Ajim. Dans les autres espaces, les mutations ont été plus radicales.

Dans ces villages, si les *menzels* détiennent les installations recherchées pour l'inventaire des « *menzels types* » et que le mode de vie liée à l'organisation du « mode d'occupation du sol traditionnel » a été conservé, le bâti a quant à lui subi des transformations à travers son architecture et ses matériaux de construction. C'est notamment le cas de ces deux familles guellaliennes. La chaux, même si elle est encore présente, a dû faire place au ciment et à l'enduit. Par ailleurs, le bois de palmier n'est plus utilisé comme toiture, l'acier est entré dans la conception des habitations, et les briques sont arrivées dans le façonnement des murs. Chez eux, le petit élevage et la petite agriculture sont toujours d'actualité, mais les animaux de tractages tels que les dromadaires et les ânes ont été remplacés par des outils mécanisés (tracteur, pompe électrique, etc.). Oliviers, orge, palmiers dattiers, amandiers, figuiers, citronniers et autres font toujours partie du paysage agricole, mais dans une moindre mesure. En ce qui concerne le système hydraulique, si certains ont gardé les citernes de récupération d'eau de pluie pour l'irrigation de l'espace agricole, en ce qui concerne la consommation en eau potable, elle a été très souvent remplacée par l'eau en bouteille. Le *makhzen*, lieu de stockage de nourriture, subsiste encore chez quelques familles qui ont gardé, pour certaines denrées comme l'huile d'olive, les mêmes techniques de conservation qu'auparavant ; réfrigérateurs et congélateurs ont pris place dans ces espaces. La cuisine, *matbakh*, a pris place intégralement dans le lieu d'habitation. Les activités artisanales « traditionnelles » que sont le tissage et la poterie qui se transmettaient de père en fils sont aujourd'hui délaissées, les plus jeunes ne désirant plus reprendre l'activité familiale. Les *houchs* ne voient plus grands-parents, parents et enfants cohabiter. Il devient le lieu d'habitation de la famille nucléaire, où chacun se voit octroyer sa propre chambre et son propre espace. C'est cette nouvelle organisation sociale et des modes d'habiter qui conduisent au réaménagement de l'espace bâti²⁷³.

²⁷³ Mathilde Bielawski, « Deux représentations contradictoires d'un mode de vie insulaire. Patrimoine ou habitat sur l'île de Djerba en Tunisie ? », in *Belgeo* [En ligne], 2 | 2018, [mis en ligne le 13 juillet 2018] [consulté le 21 février 2019] URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/23941>



Figure 20: Cohabitation d'un houch « moderne » à gauche et un houch considéré « traditionnel » à droite, Guellala.

Ainsi le mode d'occupation du sol et les pratiques qui y sont liées dans ces villages berbères sont à mettre en opposition avec les zones où l'inventaire a eu lieu. Dans le périmètre de l'inventaire, ce qui est constatable c'est que la plupart des *menzels* et *houchs* ne sont plus habités, et leurs propriétaires qui vivent dans des *houchs* « modernes » pratiquent peu, voire ne pratiquent plus, les techniques et savoir-faire du mode de vie relatif à cet habitat. Il est tout à fait notable que la dimension sociale de ce mode de vie et d'habitat ait été mise de côté. Pourtant, les cousins d'une même famille continuent d'entretenir à minima la vieille bâtisse. Or dans les villages précités, même si les *houchs* « traditionnels » tendent à se faire de plus en plus rares — du fait de leur destruction volontaire par les habitants pour reconstruire à la place — le mode de vie « traditionnel » se perpétue avec certains changements. À la suite de ces découvertes, je me suis alors posé ces questions : est-ce uniquement l'aspect architectural de cet habitat, qui se voit être reconnu comme « patrimoine de l'humanité » ; ou le mode de vie lié au mode d'occupation du sol considéré spécifique, par le comité de pilotage ? Si l'exemple de Guellala nous enseigne que l'usage peut survivre au patrimoine, force est de constater que le diktat international tend à privilégier un « patrimoine mort » plutôt que les savoir-faire qui l'avaient construit et qui eux se réadaptent aux enjeux contemporains.

Comme le rappelle très souvent les membres du comité de pilotage, l'inscription a lieu sur la liste du « patrimoine culturel matériel », et c'est pourquoi ils se concentrent particulièrement sur les aspects tangibles. Or, la distinction entre « patrimoine matériel et immatériel » faite par les institutions patrimoniales telles que l'Unesco ne tient pas la route. Le

cas du projet d'inscription de Djerba l'illustre bien. Du fait de cette dichotomie entre tangible et intangible imposée par le système onusien, l'équipe de l'inventaire se trouve dans une situation où elle ne retient que des lieux qui ne sont plus entretenus par les habitants. Elle ne compte même pas explorer les zones de l'île où les pratiques et savoir-faire sont perpétués. La problématique étant que, comme cela a déjà été évoqué, ce bâti sélectionné subit les affres du temps c'est pourquoi l'équipe essaie de travailler le plus rapidement possible dans l'espoir que les biens inventoriés soient encore sur place une fois l'inscription validée. Mais tout le monde sait pertinemment que sans la dimension immatérielle de ce « mode d'occupation du sol djerbien », ce bâti est voué à disparaître. Autrement dit, pour de meilleures chances de sauvegarde, un dossier d'inscription de bien matériel devrait réserver une attention à la dimension immatérielle qui permet la pérennité du bien. J'ai très vite constaté que je n'étais pas la seule à m'interroger, le comité de pilotage l'avait fait aussi. Lors des réunions, et à maintes reprises, les accents ont été mis sur l'importance de l'interaction entre le « Djerbien » et son environnement proche, qui serait la clef essentielle de l'établissement de ce mode d'habitat et de vie spécifique à Djerba. La confrontation aux valeurs n'est pas propre aux chargées de l'inventaire, elle vaut aussi pour les membres de ce comité comme on l'a vu lors de la définition de la VUE et des critères. Mais ayant à cœur de respecter la démarche scientifique imposée par la méthodologie de l'Unesco, ils ont tranché pour « l'impératif méthodologique » et décidé de rester concentrés sur les aspects culturels matériels du « patrimoine culturel djerbien »²⁷⁴. Cela s'observe notamment à travers les divers supports de communication produits par l'Assidje, ainsi qu'à travers les planches qui vont être éditées sur la base de l'inventaire effectué par les architectes et la conservatrice. Ces réalisations ne donnent à voir qu'exclusivement le « patrimoine bâti »²⁷⁵. C'est cette même ambivalence implicite de la définition de l'objet patrimonial qui contraint les chargées d'inventaire dans leur sélection des biens patrimoniaux. De ce fait, cette partie de mon ethnographie démontre bien qu'un processus de patrimonialisation donne lieu à des confrontations dans les différentes formes que peut prendre la notion de « patrimoine culturel » dans la bouche des interlocuteurs sur le terrain, mais également au niveau des valeurs — avec d'un côté, le système de valeur des instances patrimoniales, et de l'autre, celui des valeurs liées aux « émotions patrimoniales »²⁷⁶. Dans le cas de Djerba, les deux équipes sont en pleine confrontation de ces valeurs qu'ils négocient perpétuellement.

²⁷⁴ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, op.cit.

²⁷⁵ Voir en annexes page 416 & 417.

²⁷⁶ Daniel Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, op.cit.

3.3. 2017 – L'intervention des experts nationaux et internationaux :

De 2015 à 2017, les réunions récurrentes ne suffisent pas à atténuer l'inertie du projet. Ce long délai est dû aux nombreuses passations de pouvoir au sein de la direction générale de l'INP et du ministère des Affaires culturelles. Au total, non moins de six ministres et cinq directeurs généraux se sont succédé entre 2012 et 2020. Chaque remaniement a été vécu comme une charge supplémentaire, une menace pesante renvoyant aux mêmes interrogations : «*Est-ce que cette nouvelle personne est au courant du projet?*», «*Va-t-elle être d'accord pour le poursuivre?*», «*La signature de la convention est-elle toujours d'actualité?*» Ces modifications ont participé aux retards sur le calendrier prévu dans le «*plan d'action*», fixé par le comité de pilotage. Ainsi les temps de latence ont été nombreux et un manque régulier de suivi du dossier a été ressenti. Mais cinq ans après l'inscription de l'île sur la Liste indicative, le ministère des Affaires culturelles semble se ressaisir du projet. À la suite d'une nouvelle nomination, de nombreux experts nationaux et internationaux vont venir à Djerba pour entendre le comité de pilotage et les accompagner. La visite la plus attendue par l'équipe reste celle d'une experte mandatée par l'Unesco qui doit leur donner les outils méthodologiques afin de mener le dossier de la meilleure des façons.

3.3.1. La confrontation au système onusien

La visite de cette experte mandatée par l'Unesco a eu lieu du 5 au 9 avril 2017. L'objectif est d'apporter une assistance technique à l'équipe locale et l'accompagner dans la rédaction du dossier d'inscription. Elle s'est rendue sur le terrain pour évaluer le travail réalisé jusqu'alors et former l'Assidje dans les bonnes démarches à effectuer. Lors de son séjour, elle a suivi une visite des zones inventoriées par l'Assidje et le comité de pilotage a également présenté le travail qu'ils ont déjà effectué pour la rédaction du dossier. Une réunion de débriefing est organisée par l'experte afin de présenter ses conseils et conclusions pour les suites à donner.

En cinq jours de travail et une réunion de débriefing, le comité de pilotage est doté de nouveaux éléments méthodologiques afin d'affiner l'inventaire des biens déjà commencé qui servira pour un premier classement à l'échelle nationale, condition *sine qua non* à l'inscription au patrimoine mondial. Cette démarche a pour objectif d'assurer à l'Unesco que le bien une fois inscrit sera bien protégé par les lois en vigueur dans l'«*État partie*». Cet objectif de classement national souligne pour l'experte la nécessité qu'ont les membres de l'Assidje de travailler en collaboration avec les experts nationaux de l'INP, ce qui relance la question de la signature de la convention entre ces deux parties qui tarde à venir. Il est nécessaire pour les membres du comité de pilotage de sortir du travail strictement local et entrer dans la dynamique

d'un projet national, car il ne faut pas oublier que le règlement de la *Convention du patrimoine mondial* stipule que seul l'« État partie » est autorisé à déposer le dossier auprès de l'Unesco. Enfin, le comité de pilotage est également chargé d'organiser un atelier maghrébin afin de regrouper des experts du Maghreb ayant déjà eu des expériences dans la rédaction d'un dossier d'inscription au patrimoine mondial pour aider l'Assidje dans leur projet.



Figure 21: Réunion avec l'experte mandatée par l'Unesco (au centre, vêtue en noir) dans les locaux de l'Assidje, Photo Assidje

Cet atelier s'est tenu du 11 au 15 septembre, sont présents des experts de : l'Unesco, l'Icomos, l'Alecso et l'Arab Regional Centre for World Heritage (ARCWH - sous les auspices de l'Unesco); ainsi que de nombreux chercheurs et professionnels dans le domaine de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine des autres pays du Maghreb : Mauritanie, Maroc, Algérie et Libye. En ce qui concerne les participants tunisiens, ils ont tous un lien avec la « communauté du patrimoine culturel tunisien » décrit dans la première partie de ce travail. Ils sont soit experts auprès de l'Unesco, de l'Icomos, de l'Alecso soit fonctionnaire de l'INP. Beaucoup sont membres et anciens membres de l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) de Tunis. Le ministre des Affaires culturelles est également présent. Je n'ai pas pu y assister, mais j'ai récolté les retours des membres de l'Assidje. Lors de cet atelier, six groupes de travail sont formés entre les membres du comité de pilotage et les experts présents avec

plusieurs missions²⁷⁷ :

- Groupe 1 : définir la valeur universelle exceptionnelle potentielle et définir les limites ;
- Groupe 2 : définir les valeurs d'« intégrité » et d'« authenticité », et leur implication dans la définition des limites de la VUE ;
- Groupe 3 : définir les besoins pour la protection et la gestion du site ;
- Groupe 4 : identifier la documentation (archives, cartographie, relevés, etc.) et l'expertise existantes et requises pour la préparation du dossier de proposition d'inscription ;
- Groupe 5 : identifier les mesures juridiques et administratives (sur le plan urbain, architectural et territorial) ;
- Groupe 6 : définir l'implication de la société civile pour une gestion durable du site.



Figure 22: Visite des différents experts lors de l'atelier maghrébin, Photo Assidje.

Il en ressort une satisfaction mesurée de la part du comité du pilotage. L'événement a eu la portée internationale souhaitée. Cela a permis de retravailler et de définir correctement les attributs de Djerba, la VUE, les valeurs « d'intégrité » et « d'authenticité » ainsi que les critères onusiens. Au-delà de ces aspects techniques, cet atelier d'envergure a démontré

²⁷⁷ Les fiches des six groupes sont consultables en annexe pages 418, 419, 420, 421, 422 & 423.

l'investissement de l'État qui s'est engagé auprès d'un panel d'experts internationaux. La dimension négative, selon eux, est que cet atelier n'a pas été couvert médiatiquement sur le plan national à la hauteur de ses enjeux. Néanmoins, Si Naceur a écrit un article dans *Kapitalis* pour rendre compte de l'événement au cours duquel il a été entendu que l'INP désignera un comité de pilotage national pour soulager le travail du comité de pilotage local qui existe déjà à propos du dossier technique²⁷⁸. Galvanisés par le coup d'accélérateur donné au projet, ils attendent avec impatience un retour à ce propos pour pouvoir continuer le travail le plus rapidement possible.

Les avis de certains experts tunisiens présents indiquent qu'ils sont contents de voir au moins un des dossiers, sur les douze de la Liste indicative, enfin avancer concrètement, et reconnaissent que l'investissement de l'Assidje dans le dossier est plus que nécessaire pour le bon suivi du processus. Le projet ne pourrait aboutir sans la connaissance du terrain et de l'implication de ses membres dans le projet. C'est notamment l'avis d'un ancien archéologue de l'INP qui pense que l'atelier était un succès, mais que la mise en place d'une unité de gestion à la fois composée de l'INP et du comité de pilotage de l'Assidje est trop longue. L'institution qu'est l'INP est bloquée dans des problématiques de fonctionnement en interne. Néanmoins, il considère que le projet de Djerba a énormément de chances d'aboutir à condition que chaque partie engagée s'implique selon les conditions définies.

3.3.2. L'initiation à l'expertise internationale

La confrontation des membres du comité de pilotage avec les experts internationaux et nationaux montre que la barrière de la scientificité du processus ainsi que la barrière méthodologique sont difficilement franchissables pour toutes personnes n'étant pas armées de façon adéquate méthodologiquement²⁷⁹.

On observe, dès l'intervention de l'experte mandatée par l'Unesco, un éclaircissement de ce qui était jusqu'ici l'opacité de la dimension méthodologique. La définition de la méthodologie à appliquer était le principal point de divergence au sein du comité de pilotage. À l'issue des cinq jours d'intervention de l'experte ont été résolues des problématiques qui duraient depuis 2014. De cette petite semaine de travail, il ressort une première liste d'attributs qui aident à la délimitation de la VUE, condition *sine qua non* à la candidature ; une nouvelle

²⁷⁸ Naceur Bouabid, « Liste du patrimoine mondial : l'État tunisien doit bouger pour Djerba », in *Kapitalis* [En ligne], 23 septembre 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/09/23/liste-du-patrimoine-mondial-letat-tunisien-doit-bouger-pour-djerba/> [consulté le 21 novembre 2017].

²⁷⁹ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », *op.cit.*

ébauche des critères V et VI ; ainsi que la mise en place de fiches pour l'analyse comparative et bibliographique concernant le bien à inscrire.

Enfin, le consensus scientifique quant à l'objet patrimonial à présenter à la candidature a lieu lors de l'atelier maghrébin de septembre 2017. Une définition complète de l'objet patrimonial est arbitrée et délimitée, ainsi que le dispositif de gestion juridique, administratif et social à mettre en place à l'issue de l'inscription si elle est prononcée. Finalement, il en ressort des définitions et délimitations des critères et de la VUE tout autres que ce qui avait été une première fois déterminé par les membres de comité de pilotage en 2015 et 2016.

On constate que l'« idée de patrimoine » qui est véhiculée par ces experts lors de leurs différentes interventions sur l'île est exclusivement celle de l'institution onusienne, il est expliqué aux membres de l'Assidje qu'ils doivent strictement suivre la méthodologie de l'organisation internationale, aucune place n'est laissée à leur interprétation de ce qu'est le « patrimoine mondial » ou pourrait être Djerba en tant que « patrimoine mondial ». C'est une façon l'Unesco de se prémunir du sentimentalisme et de la nostalgie au profit d'une méthode et une d'administration en tout lieu et tout temps. Si ce genre de discours est attendu notamment de la part de l'experte mandatée par l'Unesco, il est également intéressant d'observer qu'il va également émaner des experts nationaux agissants à l'INP et d'autres tunisiens experts auprès de l'Unesco, mais encore d'institutions telles que l'Alecso ou de l'Icomos. E. Amougou appuie ces théories en écrivant que les organisations internationales :

«[...] disposent des représentants nationaux dans des pays concernés et qui remplissent les fonctions d'institutionnalisation et de reproduction des « valeurs » patrimoniales dominantes aussi bien au sein des structures administratives de l'État que dans les milieux associatifs. Il va sans dire que les discours et les pratiques qui sont au principe des actions locales de ces représentants constituent des copies conformes de ceux qui se dégagent des « hauts lieux » de construction des modèles à reproduire.»²⁸⁰

Des auteurs expliquent qu'il est courant que ces experts soient mobilisés par l'Unesco à travers des institutions européennes de recherche. Peut être prise comme exemple l'Asie en citant the « Dutch Archeological Service » ou encore « l'École Française d'Extrême-Orient ». Cela peut également s'effectuer à travers des ONG locales composées d'universitaires de ces pays du « Sud », mais formés dans la « tradition européenne » qui sont invités à prendre les places d'experts et de consultants de la patrimonialisation²⁸¹. Comme expliqué dans la première partie

²⁸⁰ Emmanuel Amougou (dir.). *La Question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes, op.cit.* p. 15

²⁸¹ Christoph Brumann & David Berliner, «UNESCO World Heritage – Grounded?», in *World heritage on the ground: ethnographic perspectives*, New York, Berghahn Books, 2016, pp. 1-34.

de ce travail, c'est le cas en Tunisie de la quasi-totalité de la « communauté du patrimoine » dont la grande partie des experts présents à l'atelier maghrébin font partie.

Ainsi, si le dossier semble avancer à grands pas, il le fait selon la méthodologie imposée par l'Unesco. De cette manière, l'intervention des experts nationaux et internationaux sur le projet d'inscription montre que même si les membres de l'Assidje détiennent une certaine expertise du territoire dans lequel ils agissent, ils sont néanmoins totalement néophytes dans la mise en place d'un tel processus qu'est celui de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cependant plus ils côtoient les experts nationaux et internationaux lors des différentes rencontres de l'année 2017, plus ils acquièrent une légitimité à agir à leurs côtés. Le processus de patrimonialisation est à voir comme une sorte de rite d'initiation. Les experts nationaux agissent comme les détenteurs d'un savoir dont ils viennent instruire les membres de l'Assidje, leur procurant les clefs de compréhension du processus. Les membres doivent passer par cette initiation pour à terme acquérir ces clefs de compréhension et une certaine légitimité à agir en tant qu'experts sur le dossier. D'ailleurs, ils reconnaissent eux-mêmes à de nombreuses reprises que tant que la convention n'est pas signée, ils ne sont pas légitimes à intervenir à certains niveaux. Mais cette initiation à l'expertise internationale les amène à être institués en tant que co-experts nationaux sur le projet aux côtés de l'État avec la signature de la convention qu'ils obtiennent finalement en mai 2017. Le point culminant de cette initiation est l'atelier maghrébin où la méthodologie et la scientificité ne sont plus une barrière opaque infranchissable, mais comme une chose limpide. Au terme de cet atelier, ils sont reconnus par les autres experts comme étant légitimes à agir sur le sujet. Ainsi, il est possible de dire que les membres du comité de pilotage de l'Assidje, en côtoyant les différents experts nationaux et internationaux, ont passé, selon les termes de Bourdieu, un rite de consécration, de légitimation ou d'institution les faisant passer de communauté locale détentrice d'une certaine expertise du territoire dans lequel ils agissent, à experts patrimoniaux initiés aux normes, standards, critères et à l'administration du patrimoine mondial²⁸².

Par ce rite ils deviennent alors des intermédiaires entre le niveau local du processus et le niveau international. Ils sont amenés à participer au projet d'inscription au nom de la communauté, car bien souvent, du fait de leur initiation, ils sont les plus à même de comprendre le cadre scientifique de la procédure d'inscription — contrairement à la grande majorité de la population locale. Ils peuvent alors être qualifiés de « passeurs de mémoire », soit d'« interprète

Tim Winter, "Beyond Eurocentrism? Heritage conservation and the politics of difference", *op.cit.*

²⁸² Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales — Rites et fétiches*, vol. 43, 1982, pp. 58-63.

du patrimoine », ou bien de « communauté de pratique »²⁸³. Cependant, nous verrons dans la troisième partie de ce travail que cette nouvelle posture et leur interprétation de ce qu'est le « patrimoine culturel djerbien » selon les standards et normes du patrimoine mondial créé un décalage entre la traduction effectuée par ces entrepreneurs du patrimoine et la pratique des locaux, puisqu'en fin de compte ce sont des niveaux différents d'interprétation de l'« idée de patrimoine culturel » qui se côtoient sur un même territoire. Mon intérêt va plutôt à présent se porter sur cette nouvelle légitimité acquise par les membres de l'Assidje qui les conduit à réclamer l'engagement de chaque partie prenante du dossier. C'est ce que j'aborde dans le chapitre qui suit.

²⁸³ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (eds.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

Gaetano Ciarcia, « Introduction », in *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Gaetano Ciarcia (dir.), Paris-Montpellier, Karthala-MSH-M, 2011, pp. 7-30.

Anaïs Leblon, « Du "PCI" au "*finaa tawaa*". Ethnographie d'une traduction patrimoniale », *op.cit.*

4. L'Assidje en tant que « militante »

En introduction de ce travail, je précise que les membres de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje) se revendiquent de la « société civile ». Pour la grande majorité, ils sont natifs de Djerba, ou bien se disent « amis et amoureux de l'île », soucieux de préserver leur territoire insulaire à travers des actions de sauvegarde de l'environnement ou de la culture locale. Le projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial fait partie intégrante des stratégies de sauvegarde de l'île. Seulement, ils ont besoin d'une visibilité sur la scène publique, ce qui leur permettrait en retour un plus fort engagement aussi bien de l'État que de la population locale : soutien indispensable pour la réussite du projet. C'est dans cette intention qu'à partir de l'année 2017, ils multiplient des actions de communications concernant le projet d'inscription.

En abordant la maîtrise des membres de l'Assidje des outils communicationnels, ce chapitre interroge la place de co-experte de l'Institut National du Patrimoine (INP) qu'a obtenue l'Assidje avec la signature de la convention. Ni tout à fait experts, ni tout à fait représentants de la « société civile », les membres de l'Assidje ont développé un militantisme patrimonial à deux facettes où ils adaptent et nuancent leur discours en fonction des différents publics qu'ils veulent atteindre. Cela se manifeste notamment à travers la langue et le niveau de langage utilisés. Nous verrons combien ces dédoublements sont inhérents au processus de patrimonialisation.

Ainsi, à travers les actions de communications de l'Assidje ce chapitre analyse la posture de militants du patrimoine de ses membres, et interroge sur comment se mobilise-t-on collectivement pour le « patrimoine culturel » ? Comment s'engage-t-on²⁸⁴ ?

²⁸⁴ Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.
Jacques Ion, « Introduction », in *L'engagement au pluriel*, Jacques Ion (dir.), Saint-Étienne, PU Saint-Étienne, 2001, pp. 10-20.

4.1.2017 – La reconnaissance nationale !

Le 9 mai 2017, à la suite de la nomination du nouveau directeur général de l'INP, une réelle coopération est établie entre l'État représenté par l'INP — sous tutelle du ministère des Affaires culturelles — et l'Assidje. Elle est officiellement confirmée avec la signature de la convention qui instaure les conditions suivantes en cinq chapitres :

1. Cette convention vise à définir les tâches de l'Assidje afin de contribuer à la préparation du dossier final d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.
2. L'Assidje est tenue de contribuer à la préparation du dossier d'inscription selon ces termes :
 - Mettre toutes les données disponibles à propos de l'île de Djerba à disposition de l'Institut National du Patrimoine ;
 - Mener des activités de sensibilisation sur l'importance de l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - Coordonner les différentes composantes de la société civile pour réaliser l'inscription définitive.
3. Les engagements de l'Institut National du Patrimoine sont les suivants :
 - Présenter les dossiers de protection et d'aménagement proposés par l'association ;
 - Encadrer des activités de sensibilisation que l'association entend mener lors de la préparation du dossier d'inscription ;
 - Impliquer l'Assidje aux travaux de tout comité chargé de la supervision et du suivi pour préparer un dossier final pour l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.
4. Les obligations financières : chaque partie fournit, dans la mesure de ses moyens, les crédits nécessaires à la réalisation des activités confiées.
5. Durée de l'accord : le présent Accord restera en vigueur jusqu'à la date d'envoi du dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.²⁸⁵

Cette étape marque le début d'une reconnaissance de la part de l'État vis-à-vis de sa « société civile », de son implication et de son engagement dans le processus d'inscription.

²⁸⁵ Traduction des cinq chapitres de la convention de l'arabe au français effectuée par Seifallah Ben Mahmoud. Voir l'originale en annexe pages 424 & 425.



Figure 23: Signature de la convention par Faouzi Mahfoudh à gauche, directeur général de l'INP et Mekki Aoudi à droite, président de l'Assidje, Photo Assidje.

Après la signature de la convention et la visite des experts nationaux et internationaux, une nouvelle dynamique de travail prend place dans les locaux de l'association. Ces visites marquent le démarrage du travail de communication du projet auprès de la « société civile ». Un nouveau membre, d'une vingtaine d'années, est désigné responsable de la communication pour l'association. Cette désignation marque le début d'une participation active de l'Assidje sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et YouTube), ainsi que la création du site internet (dont j'entends parler depuis mon arrivée). Les périodes printanières et estivales sont également celles des visites ministérielles et diplomatiques. Les ministres des Affaires culturelles et du Tourisme, le Premier ministre, ainsi que les ambassadeurs de France et des États-Unis sont venus visiter l'île au mois de mai durant les festivités du pèlerinage juif *Lag ba `Omer* qui a lieu tous les ans pour fêter Pessa'h, la Pâque juive²⁸⁶. Le pèlerinage prend place dans la grande synagogue de la Ghriba, la plus ancienne d'Afrique selon la communauté juive²⁸⁷. Plus tard, au mois d'août,

²⁸⁶ Sylvaine Conord explique que Lag signifie trente-trois en hébreu et Omer correspond à une période du calendrier juif. Donc Lag ba Omer signifie le 33^e jour de dans l'Omer.
Sylvaine Conord, « Le pèlerinage Lag ba Omer à Djerba (Tunisie). Une forme de migration touristique », in *Socio-anthropologie de l'image au Maghreb*, Katia Boissevain & Pierre-Noël Denieul (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Harmattan, 2010, pp. 105-116. p. 108

²⁸⁷ Pour en savoir plus sur la communauté juive de Djerba, lire les travaux de :
Colette Bismuth-Jarrassé & Dominique Jarrassé, *Synagogues de Tunisie : monuments d'une histoire et d'une identité*, Le Kremlin-Bicêtre, Esthétiques du divers, 2010.
Mohamed Merimi, *Juifs de Djerba et stratégies identitaires*, Tunis, Diraset, Études Maghrébines, 2011.

l'Assidje reçoit la visite de l'ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie durant l'une de ses tournées diplomatiques. Mais celle qui nous intéresse le plus est celle de l'ambassadeur de France en Tunisie : Olivier Poivre D'Arvor qui est liée au festival *Djerba invite la France*.

Les festivités débutent en avril, ce qui correspond au niveau culturel en Tunisie au mois du patrimoine, et se terminent en octobre couvrant la belle saison à Djerba. De nombreux événements sont programmés : spectacles de danse, concerts, expositions photographiques, rencontres scientifiques, etc. Le but du festival est de mettre en avant la collaboration entre la France et la Tunisie, organisé conjointement par l'ambassade de France en Tunisie, l'Institut français de Tunisie (IFT), le ministère des Affaires culturelles tunisien, l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), et la compagnie aérienne Nouvel Air, ainsi que la fédération régionale de l'hôtellerie de Djerba. Le coup d'envoi du festival est donné au siège de l'Association interculturelle tuniso-française de Djerba par l'ambassadeur français. Lors de son discours, il indique apporter son soutien au projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et salue le travail réalisé par l'Assidje. Il n'a pas fallu attendre très longtemps pour voir apparaître sur les réseaux sociaux et sur certains médias locaux l'information que l'ambassade de France apporte son soutien à l'inscription de Djerba à sur la Liste du patrimoine mondial. Pourtant, aucune nouvelle manifestation de la part de l'ambassade ne fera suite à ses déclarations quant à sa contribution au projet.

Il est important d'aborder ce festival, car c'est lors de cet événement que de nombreux membres de l'Assidje et moi-même, qui suivons le projet d'inscription de très près depuis ses débuts, avons été étonnés de l'engouement et de l'enthousiasme soudain pour le projet d'inscription. Alors que de 2012 à 2016, il a semblé plutôt prévaloir un désintéressement global de l'opinion publique — l'association opérant dans un isolement relatif pour mener cette entreprise à bien, avec le peu de moyens qu'elle possédait. Or, à partir de l'annonce du soutien officiel de l'ambassadeur de France au projet d'inscription est apparu un emballement collectif de la part de certaines autorités nationales, internationales et certains médias. Le projet qui manquait de reconnaissance par les autorités nationales se voit être reconnu par une puissance étrangère présente sur le territoire tunisien. Dès ce moment, l'Assidje est vu comme une organisation qui côtoie les plus grands, elle gagne une certaine légitimité d'actions. Cet événement montre qu'une reconnaissance par des individus porteurs d'une certaine symbolique — ici d'une puissance étrangère, par ailleurs ancienne puissance coloniale restée partenaire

Paul Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie : des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Lucette Valensi & Abraham L. Udovitch, *Juifs en terre d'islam : les communautés de Djerba*, Paris, Archives contemporaines, 1984.

privilegiée de l'État tunisien sur le plan économique, politique et culturel — influence l'intérêt commun. Le projet devient grandiose en raison de la symbolique du partenariat qu'ajoute le soutien de la France. En d'autres termes, il devient un projet politique, économique et culturel qui peut avoir de l'intérêt pour tout à chacun, et non plus un projet technique et scientifique qui n'avait d'intérêt que pour une poignée d'experts locaux, nationaux et internationaux. La journée du 14 mai illustre ce changement d'attitude envers le « patrimoine culturel djerbien » : hier, une expression culturelle confondue dans le puzzle régionaliste du pays, demain le nouvel atout de visibilité à l'international du « patrimoine culturel national ».

Cette journée débute par l'inauguration de l'exposition photographique au musée du Patrimoine traditionnel de l'île de Djerba qui est suivie par une rencontre-débat, intitulée *Les rencontres de Djerba* organisé conjointement par l'IFT, le laboratoire du patrimoine de l'Université de La Manouba et l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC). Ces rencontres ont lieu sous la forme de trois panels modérés par trois personnes différentes. Ces panels voient l'intervention de chercheurs universitaires et journalistes autour du thème des « identités plurielles de l'île ».

La première partie de la matinée est consacrée à l'exposition photographique *Toutes les créatures de Dieu sont belles*. Elle regroupe le travail de quatre photographes Marianne Catzaras, Axel Derriks, Manoël Penicaud et Jacques Perez. L'événement fait salle comble ce qui est assez inhabituel pour l'île. L'arrivée de l'ambassadeur Olivier Poivre d'Arvor annonce le début de la journée. Une grande partie des membres de l'Assidje sont présents. Bien entendu, le conservateur du musée du Patrimoine traditionnel de Djerba et la représentante régionale de L'Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel (AMVPPC) à Djerba, dont le bureau se trouve dans les locaux du musée, sont là pour accueillir l'ensemble des invités. Je reconnais également de nombreux chercheurs de l'IRMC et de l'Université de la Manouba. Seuls deux des photographes exposants sont présents, Axel Derriks et Jacques Perez. Les photographes et le corps diplomatique réalisent une visite de l'exposition, suivis par des journalistes et des djerbiens faisant partie de « l'élite » de l'île. La langue principale d'échange est le français. La matinée se poursuit au Foundouk. Il s'agit d'un ancien caravansérail de plusieurs centaines d'années qui a été restauré pour devenir un café restaurant. Il se trouve dans le centre ancien de Houmt Souk. C'est un lieu qui d'habitude accueille une clientèle plutôt branchée et aisée. L'intégralité de la cour du Foundouk a été transformée en salle de conférence. Sur la *majel*, la citerne de récupération des eaux de pluie, a été dressée l'estrade où se déroulent les communications. En face de cette estrade improvisée, les rangées de chaises pour les auditeurs se remplissent toutes, obligeant une partie de l'audience à rester debout.

L'ouverture de la rencontre est réalisée par l'ambassadeur français. Lors de cette introduction, il salue le travail de l'IFT et des partenaires de l'événement. Il aborde « *l'histoire et le patrimoine millénaires de la Tunisie qui fait que nous sommes tous réunis, ce jour-ci à Djerba, afin d'échanger autour de l'identité plurielle de cette île héritière de ce patrimoine ancien.* » Les trois religions monothéistes qui coexistent sur ce bout de terre insulaire en toute harmonie en sont le témoignage. Sauvegarder ce riche « patrimoine culturel » témoin de cette cohabitation est essentiel et c'est concomitamment qu'il annonce son soutien au projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial. Après son intervention arrive celle de la ministre du Tourisme Selma Elloumi Rekik dans laquelle elle évoque la création d'un musée judéotunisien « *qui sera un centre de diffusion d'une culture scientifique au bénéfice de notre jeunesse* ». Elle évoque également la date anniversaire des vingt ans de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site archéologique de Dougga. Enfin, elle annonce son soutien et celui de son ministère pour le projet d'inscription de Djerba en précisant que son équipe travaille d'ores et déjà sur un circuit culturel et culturel de Djerba. La dernière figure politique à prendre la parole est le ministre des Affaires culturelles, Mohamed Zine El Abidine. Il rejoint la ministre concernant le projet d'inscription. Selon lui, Djerba fait partie « *des terres où il est possible de cohabiter* », l'histoire nous l'a démontré. L'île est un territoire capable d'assimilation et de partage où « *la culture est un réemploi constant* » en citant Jacques Berque.



Figure 24: L'enceinte du Foundouk où se sont déroulées les rencontres-débats du festival, Photo Axel Derriks.

Ensuite, les trois panels prennent place. Seulement, la langue de communication étant le français, de nombreuses personnes dans l'auditoire décrochent et quittent la manifestation petit à petit. La cour bondée du début laisse de nombreuses places vacantes à la fin. De plus, certains échanges avec le public ne sont pas totalement pacifiques, plusieurs personnes demandent à prendre la parole pour dire qu'ils ne sont pas d'accord avec les interventions de certains chercheurs remettant en cause la fameuse « tolérance djerbienne ». Les communautés noires et berbères seraient, selon le discours des intervenants, des communautés laissées « en marge » ce que réfutent certaines personnes de l'auditoire.

Ces rencontres se closent avec l'intervention de Si Naceur pour présenter, au nom de l'Assidje, le projet d'inscription de Djerba. Il indique qu'il va « *prendre la parole en tant qu'activiste de la société civile de l'île de Djerba* » et qu'il va parler au nom de ses collègues, de ses amis « *qui travaillent d'arrache-pied, depuis avril 2012, pour porter à bon port ce noble projet de l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.* » Il explique à l'assemblée en quoi consiste de manière technique un projet d'inscription ; quelle est la valeur universelle exceptionnelle retenue par le comité de pilotage ; quels sont les critères de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco) auxquels l'île répond ; et enfin qu'est-ce que le « mode d'occupation de l'île de Djerba ». Il précise qu'ils ne vont pas pouvoir proposer une inscription de l'île tout entière sur la Liste du patrimoine mondial à cause des dégâts causés par l'urbanisation et l'abandon progressif de ces pratiques. C'est pourquoi ils ont opté pour une inscription d'un bien en série qui va se manifester par une sélection des zones les moins touchées par les dégradations. Il s'appuie sur la visite de l'experte internationale mandatée par l'Unesco qui les a encouragés à poursuivre le projet, en soulignant que Djerba a toutes ses chances. Il indique l'organisation d'un atelier maghrébin qui va rassembler des experts du « patrimoine maghrébin » pour les assister dans leur démarche et se réjouit du soutien de la ministre du Tourisme et par le ministre des Affaires culturelles. Il termine avec ces mots :

« Nous avons, depuis 2012, bataillé pour que ce dossier ne tombe pas à l'eau ou qu'il ne soit pas marginalisé comme d'autres biens inscrits sur la Liste indicative et qui ont fini par être complètement abandonnés faute, justement, de prise en charge par la société civile ou par le ministère de la Culture de l'époque. Avec Djerba maintenant, il y a cinq autres sites culturels sur la Liste indicative, et j'espère que l'État tunisien fera le nécessaire après vingt ans de disette, date à laquelle remonte la dernière inscription du dernier site de Dougga. Depuis vingt ans, la Tunisie n'a pas proposé de biens culturels pour inscription, c'est dire pour un pays de trois mille ans d'Histoire et plus ! Merci pour votre attention. »

L'intervention de Si Naceur a été chaleureusement applaudie par l'auditoire et conclut cette

matinée particulière qui impose un retour sur ce discours si emblématique. Avant d'être un discours pour le développement culturel, c'est un discours profondément politique qui souligne combien la « périphérie » bataille — c'est le terme qu'il utilise — avec le « centre ». En effet tout d'abord, Si Naceur prend la parole en tant que « représentant de la société civile », il se place en opposition aux représentants politiques. Ensuite, il se revendique de « la société civile de l'île de Djerba », ce qui sous-entend qu'il s'inscrit dans une régionalisation, de cette manière il s'oppose à ces représentants politiques qui eux viennent du « centre ». Il ne milite pas pour n'importe quel « patrimoine culturel tunisien », mais celui de l'île de Djerba, celui de ses collègues et de ses amis, il montre qu'il n'est pas seul et que d'autres partagent son point de vue. Enfin, la temporalité de vingt années d'inaction est mise en opposition à la richesse culturelle de trois mille ans afin d'accentuer cette inertie de la part des pouvoirs publics. En bref, c'est un discours qui prend l'opportunité de dénoncer publiquement les défaillances de l'État.

DJERBA
INVITE
LA FRANCE
UNE SAISON CULTURELLE
AVRIL - OCTOBRE 2017

**LES RENCONTRES
DE DJERBA**

Une rencontre avec des intellectuels et journalistes
autour des identités plurielles de l'île

ABDELKRIM ALLAGUI • FAOUZI BEDOUI • NACEUR BOUABID
KARIMA DIRECHE • MICHELLE FELLOUS • DOMINIQUE JARASSE
HABIB KAZDAGHLI • MOHAMED MERIMI • STÉPHANIE POUESSEL
VIRGINIE PREVOST • YOUSSEF SEDDIK • GUY SITBON
ABRAHAM UDOVITCH • LUCETTE VALENSI

DIMANCHE 14 MAI 2017
De 10h00 à 13h00
ESPACE EL FONDOUK, HOUMET SOUK

IRVIC
INSTITUT FRANÇAIS
Tunisie
Nouvelair

RENCONTRES | ATELIERS | CONCERTS | PROJECTIONS | EXPOSITIONS
suivez le programme complet sur : www.institutfrancais-tunisie.com

Figure 25: Dépliant de la journée du 14 mai 2017 au festival "Djerba invite la France". Le nom de Naceur Bouabid, membre du comité de pilotage est écrit.

14 MAI
LES RENCONTRES DE DJERBA

CONFERENCE AVEC : ABDELKRIM ALLAGUI / NACEUR BOU ABID / KARIMA DIRECHE / MICHELLE FELLOUS / DOMINIQUE JARASSE / GABRIEL KABLA, HABIB KAZDAGHLI / FAWZI MAHFOUD / MOHAMED MERIMI / CLAUDE NATAF, / STÉPHANIE POUESSEL / VIRGINIE PREVOST / YOUSSEF SEDDIK / GUY SITBON / LUCETTE VALENSI / GHAZI GHERAIRI / ABRAHAM UDOVITCH...
HOUMT SOUK // FONDOUK // 10h

Une rencontre avec des intellectuels et journalistes autour des identités plurielles de l'île, sous la forme de trois ateliers de réflexions successifs sur le thème du vivre ensemble et de la pluralité des apports dans la civilisation tunisienne.



Photo Manoel Penicaud

Cet événement est co-organisé par:
l'Institut Français de Tunis,
Le Laboratoire du patrimoine de l'Université de Manouba
et l'Institut de Recherches sur le Maghreb Contemporain (IRMC)

Pourquoi est-elle unique au monde cette île de Djerba ?

Telle est la question que se posera ce collectif d'historiens, de penseurs, de chercheurs, réunis lors des ces rencontres de Djerba.

Alors qu'une réflexion est en cours pour la reconnaissance par l'Unesco de l'île au patrimoine mondial, nous tenterons de comprendre, en compagnie d'experts, l'histoire de cette île, et son identité plurielle.

En présence de Mme Salma Elloumi, Ministre du tourisme, qui annoncera à cette occasion la mise en place d'un groupe de réflexion pour la sauvegarde et la valorisation des traces matérielles et immatérielles d'une des composantes du patrimoine tunisien riche et pluriel.



Figure 26: Communiqué de Presse du 14 mai 2017 au festival Djerba invite la France. Le projet d'inscription de Djerba à l'Unesco y est évoqué.

La suite du festival et notamment le passage à la Ghriba sera traité plus loin dans un chapitre dédié. Pour en revenir à cette matinée, à mon sens, elle marque le début de la médiatisation nationale et internationale du projet d'inscription de Djerba. Ce dernier n'était jusqu'à présent discuté que dans le cercle de quelques Djerbiens s'intéressant au domaine culturel et patrimonial. À la suite de cette matinée, la connaissance du projet s'est largement répandue à travers le pays. Il en a été question dans d'autres événements universitaires notamment, lors d'un colloque scientifique en partie organisé par l'IRMC à Hammamet en octobre 2017²⁸⁸. Lors de ce colloque intitulé *Patrimoines en péril : Action publique et politique*

²⁸⁸ Hend Ben Othman, « Patrimoines en péril Action publique et politiques de préservation au Maghreb », in *Le Carnet de l'IRMC*, n°20, juin-octobre 2017. <http://irmc.hypotheses.org/2132> [consulté le 24 novembre 2020].

de préservation au Maghreb, Si Adnène Ben Nejma, le coordinateur technique du dossier, a appelé quiconque possédant des données scientifiques, qui pourraient aider l'avancée du dossier, à le contacter. Une autre communication de S. Ben Jebara évoquait elle aussi le projet d'inscription, signe que le sujet s'exporte au-delà du territoire insulaire et du cercle fermé des experts²⁸⁹. Les festivités du 14 mai ont patrimonialisé le projet d'inscription, il a donné un coup d'envoi à la patrimonialisation de l'île, à présent, une grande majorité sait de quoi il en retourne. La publicisation de l'événement a fait passer ce projet sur un autre régime de communication, il circule à tous les niveaux : médias locaux, nationaux et même internationaux ; mais également dans tous les domaines, notamment politiques, économiques et scientifiques, puisque l'on voit apparaître dans ces différents domaines des individus qui s'affichent comme acteur ou militant du processus de patrimonialisation alors qu'en réalité ils ne sont jamais intervenus.

Les festivités passées, il est décidé de mettre en place une autre équipe de travail à propos de la tenue de réunions d'information présentant le dossier d'inscription auprès des habitants de l'île. C'est l'un des points majeurs sur lequel ils devaient se concentrer, d'après les retours de l'experte mandatée par l'Unesco, et cela fait partie des missions qui incombent à l'Assidje selon les termes de la convention signée le 9 mai. J'ai pris part à cette équipe de six, appelée comité de médiation. Elle est composée d'un urbaniste, du jeune de la communication, et de trois représentantes de la « société civile », une expatriée française, une commerçante italienne et une tunisienne toutes trois membres de l'association. Nous réalisons une seule réunion en cette fin d'année afin de définir la forme que doit prendre cette mission de communication et de sensibilisation, le reste de nos échanges a lieu par courriels²⁹⁰.

En parallèle de la planification de ces réunions d'information, un des membres du bureau directeur en a organisé d'autres pour la réalisation d'un comité de soutien. Ce comité est composé d'amis de l'Assidje et du « patrimoine culturel djerbien » qui, comme son nom l'indique, souhaitent apporter un appui à la fois moral et financier pour l'élaboration du projet d'inscription. Dès la première réunion le 26 novembre 2017, le comité de soutien a décidé de chercher l'adhésion d'autres membres, d'effectuer une collecte d'un fonds d'urgence afin de réaliser de premières activités dans le cadre de la communication du projet. Ils espèrent également solliciter une audience auprès du gouverneur de Médenine afin de l'impliquer dans le projet.

²⁸⁹ Communication de Sarra Ben Jebara, « Rôle des acteurs locaux dans le processus de patrimonialisation : cas de l'île de Djerba », in *Colloque international « Patrimoines en péril Action publique et politiques de préservation au Maghreb »*, Ambassade de France en Algérie – IRMC – Centre Jacques Berque, Hôtel Laico, Hammamet, 13-14 octobre 2017.

²⁹⁰ Le compte-rendu de la réunion est consultable en annexe page 426 & 427.

L'année 2017 est sans conteste l'année la plus riche en matière d'avancées sur le projet d'inscription. Il n'y a pas eu un seul mois sans qu'il y ait une activité ou une action qui ne soit pas en rapport avec cette opération. Lors de cette période, les membres de l'Assidje ont été au plus de fort de leur militantisme en tant que représentant de la « société civile djerbienne ». Comme ils me l'ont souvent rappelé, ils œuvrent sans relâche et avec leur plus intime conviction, tout cela en étant engagés bénévolement — et ils mettent un point d'honneur sur cette précision — pour les Djerbiens et amoureux de Djerba, afin de conserver ses caractéristiques qu'ils considèrent uniques au monde.

4.2. 2018 – La communication pour oublier le doute :

L'euphorie de 2017 a laissé vite place à la colère. En effet, la fin de cette année très intense en action, vécue comme une année prometteuse par les membres l'Assidje, laisse la porte ouverte à une période de nouveau caractérisée par le vide. Les membres du comité de pilotage sont démotivés, la plupart confient que s'ils sont encore là, c'est grâce à la dimension émotionnelle du projet, elle est la clef de voûte de leur militantisme. Ce dossier d'inscription signifie beaucoup pour eux en tant qu'individu. J'ai notamment remarqué que plus le sentiment de stagnation du dossier était fort, plus l'affect prenait de la place dans leurs réunions hebdomadaires. Je me rappelle une tout particulièrement, où ils n'ont pas eu grand-chose de nouveau à travailler, l'un des urbanistes avait apporté avec lui quelques aquarelles de l'île qu'il réalise sur son temps libre. Ces aquarelles représentent principalement des mosquées ibadites. À la vue de ces images, chacun a partagé avec nostalgie une expérience, un souvenir, leur propre madeleine de Proust de « *Djerba la douce* ». À la fin de la réunion, ils ont tous été d'accord pour dire que s'ils se réunissaient encore, malgré les difficultés, c'est parce que Djerba est un lieu pour lequel ils ont un attachement inconditionnel. Cette dimension émotionnelle qui est très importante, nous le verrons un peu plus loin, sera au centre de notre propos.

La signature tardive de la convention n'est pas le seul temps de latence qu'a rencontré le projet d'inscription. Lors de mon retour sur le terrain en février 2018, je m'étonne auprès des membres du comité de pilotage de ne plus recevoir de courriels et les comptes-rendus des réunions. La réponse de l'un des membres m'indique les réunions qui d'habitude prennent place le mardi à 18 h n'ont plus eu lieu depuis la fin de l'année 2017. Dans les locaux de l'Assidje, je ne croise régulièrement que deux ou trois membres du comité de pilotage, mais à chaque fois pour d'autres motifs que le dossier. Il ressort de nos échanges qu'ils ont été déçus de l'annonce de l'investissement et l'implication promise par de nombreuses personnes qui, finalement, ne se sont jamais manifestées dans les locaux de l'association. Un des membres confie :

« Ils ont tous crié soutenir le projet d'inscription lorsque les ministres étaient là, lorsque les ambassadeurs étaient là, mais au final aujourd'hui où sont-ils ? Elles sont où les promesses d'aide et d'implication dans le projet ? Moi je ne vois rien, pourtant l'Assidje est ouverte tu le sais bien ! C'est un lieu ouvert au public quiconque souhaite s'investir doit juste venir ici. Généralement on dit qu'on a juste à pousser la porte ! Nous on leur a facilité la tâche ! La porte est déjà grande ouverte, ils n'ont même pas d'effort à faire pour la pousser ! »

D'après ce qu'ils savent, les voyages des experts sont constamment repoussés par l'INP qui tarde également à travailler avec l'Assidje. Ils n'arriveraient pas à avoir de dates précises de la part de l'administration pour mener à bien leur mission. Notamment concernant les coordinateurs scientifiques et techniques nommés par l'INP. Ils ont eu des retours de leur part de quelques réunions qui ont eu lieu à Tunis, mais rien de plus.

La seule activité liée au dossier encore maintenue, et menée par l'Assidje, est la mission de communication et médiatisation du projet. Cela va commencer avec la conférence TEDxDjerba qui a eu lieu le 9 février 2018²⁹¹. Elle a été donnée en français par Mehdi Louati, un des quelques jeunes membres de l'Assidje. Elle est intitulée « Djerba, aux portes du patrimoine de l'Unesco ». Il s'agit du titre principal de la campagne de communication et de médiatisation lancée par l'Assidje. Le public présent est en grande majorité composé de jeunes tunisiens qui ont la vingtaine. Lors de cette conférence TEDx, Mehdi Louati se concentre sur les éléments qui rendent Djerba unique, sur sa « valeur universelle exceptionnelle ». Il présente également les points positifs de ce classement en expliquant que selon l'avis de l'Assidje l'objectif est d'instaurer un tourisme alternatif à ce que Djerba a déjà connu jusqu'à maintenant, le tourisme de masse, pour se tourner vers une offre culturelle plus respectueuse des biens, des personnes et de l'environnement. Il insiste sur le fait que le « patrimoine culturel djerbien » est issu d'une mémoire collective. Il explique qu'il ne faut pas confondre richesse et valeur. Pour ce faire, il exemplifie ses propos avec des photos d'urbanisme « moderne » présent sur l'île et les compare à des habitations « traditionnelles » : « Les bâtiments "modernes" ont de la "valeur", mais ce n'est pas une "richesse" », contrairement à l'habitat traditionnel. Il insiste sur le fait que cet habitat et son architecture sont « uniques au monde », « unique à l'île de Djerba ». Il poursuit en disant que « Djerba a de quoi être fière », malgré le fait que « dans certaines régions de l'île, il y a plus de jeunes, ils ont pris des bateaux comme à Ajim et Guellala. Nous devons faire de Djerba le lieu de ce futur. » Il termine : « Il est vrai que le monde est petit, mais sachez que Djerba est grande ; grande avec ses jeunes, grande avec ses femmes, et grande avec tous ceux qui ont eu la chance de goûter à son

²⁹¹ Mehdi Louati, *Djerba, aux portes du patrimoine de l'UNESCO*, TEDx Talks Djerba, YouTube, 2018 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=kXbwgkqpGXA> [consulté le 25 novembre 2018].

nectar.» Cette dernière phrase renvoie de nouveau à l'attachement émotionnel. Le jeune intervenant utilise l'image littéraire de l'île des Lotophages de l'Odyssée d'Ulysse : une fois qu'on y a goûté, on ne souhaite plus la quitter.

Cette campagne de communication se poursuit au mois de mars avec la première réunion d'information programmée en novembre 2017 par le comité de médiation, auquel j'ai pris part. L'événement est couvert par le média local Djerba Scoop. On y retrouve les représentants habituels de la « société civile » à l'Assidje, les différentes communautés religieuses ainsi qu'une cinquantaine de personnes. La réunion se déroule en français ce qui a pour conséquence immédiate de faire fuir une partie de l'audience²⁹². À la fin de la présentation, certains membres pensent que c'était peut-être trop technique pour le grand public. Eux « *ont tellement la tête dans le guidon* » que ces points sont devenus une évidence. Un membre du comité de pilotage espère que les interventions ponctuées de Si Férid, le président d'honneur de l'association, ont permis de rendre certains éléments plus clairs. Néanmoins, cette réunion qui a eu une valeur d'essai pour le collectif, leur a permis un premier contact avec la population locale et les a rassurés, car cela leur a permis de constater que, tout comme eux, d'autres habitants sont attachés à ce « patrimoine culturel ». Lors des temps de discussions, de nombreux habitants ont également manifesté leurs « émotions patrimoniales » en exprimant leur indignation de le voir disparaître.

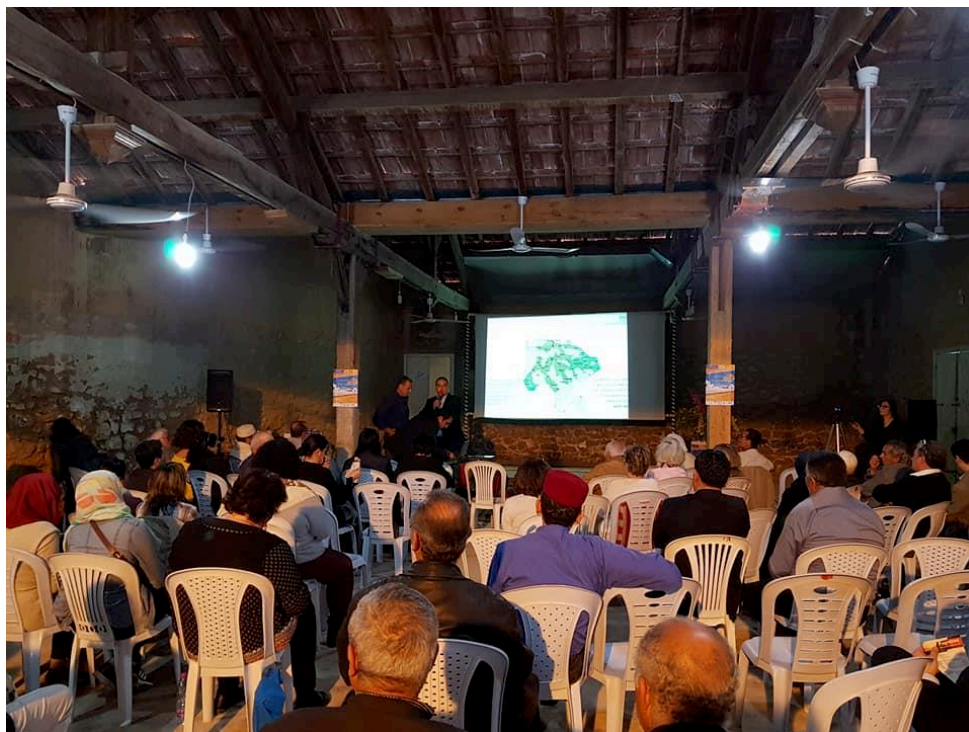


Figure 27: Réunion d'information pour le grand public, à Houmt Souk, Photo Assidje.

²⁹² Voir la retranscription en annexe page 490.

La campagne se poursuit au mois de mars et au mois de mai hors de l'île d'abord avec une conférence de presse à Tunis, puis une réunion d'information à Paris auprès de la diaspora djerbienne de France. Deux points principaux émergent de ces deux réunions : la dialectique omniprésente entre économie et culture et la récurrence des émotions patrimoniales.

La relation entre économie et culture apparaît lors de la conférence de presse avec la question d'un journaliste à propos du montant global que va coûter cette inscription au contribuable tunisien. C'est le coordinateur technique Si Adnène qui y répond avec la carte de l'humour pour éviter de donner un chiffre. Cependant, c'est lui-même qui réabordera la dimension économique lors de la réunion du 11 mai, en amorçant son discours sur la phase de délimitation des biens à inventorier qui aura un coût important, minimum 500 000 DT soit environ 150 000 euros. La question économique sera de nouveau évoquée par le présentateur de la réunion avant de la clore, en présentant les enveloppes qui ont été distribuées aux participants pour évoquer les promesses de dons. Il rappelle que le projet a besoin d'appui, et pense que les Djerbiens sont des gens généreux. Il est accompagné de l'humoriste franco-djerbienne Samia Orosemane qui est *« Ravie d'être là [...], on est tous là parce qu'on aime notre île, on est tous là pour faire que les choses avancent, pour faire que Djerba reste comme elle était. Aujourd'hui l'objectif est de faire inscrire Djerba au patrimoine de l'Unesco, si on arrive à faire ça on va avoir d'autres touristes qui vont venir voir l'île, cela va relancer l'économie, ça va aider sur beaucoup de choses et je pense que tout ça dépend que de nous donc si chacun se mobilise [...], c'est le nerf de la guerre l'argent. [...] parce qu'on aime tous Djerba, faire en sorte que Djerba ça soit dans le patrimoine de l'Unesco, pour un autre type de tourisme, pour des amoureux de Djerba qui découvrent autre chose, pour qu'elle continue d'exister, pour continuer d'être belle, elle a besoin de vous et aujourd'hui on est là pour ça. »* La réunion pose la question suivante : est-ce l'économie ou la culture qui sert l'autre ? Cette réunion qui avait pour premier objectif d'informer la diaspora djerbienne de France sur le projet d'inscription se transforme en collecte de don pour aider le projet. Le discours de l'humoriste indique également un tournant dans les stratégies de développement. Jusqu'alors, c'était le développement économique de l'île qui avait été pointé du doigt comme étant la cause de la disparition du « patrimoine culturel de Djerba ». À présent, c'est l'économie qui doit lui venir en aide, et le « patrimoine culturel » une fois instauré, sera à son tour une aide au développement économique de l'île.

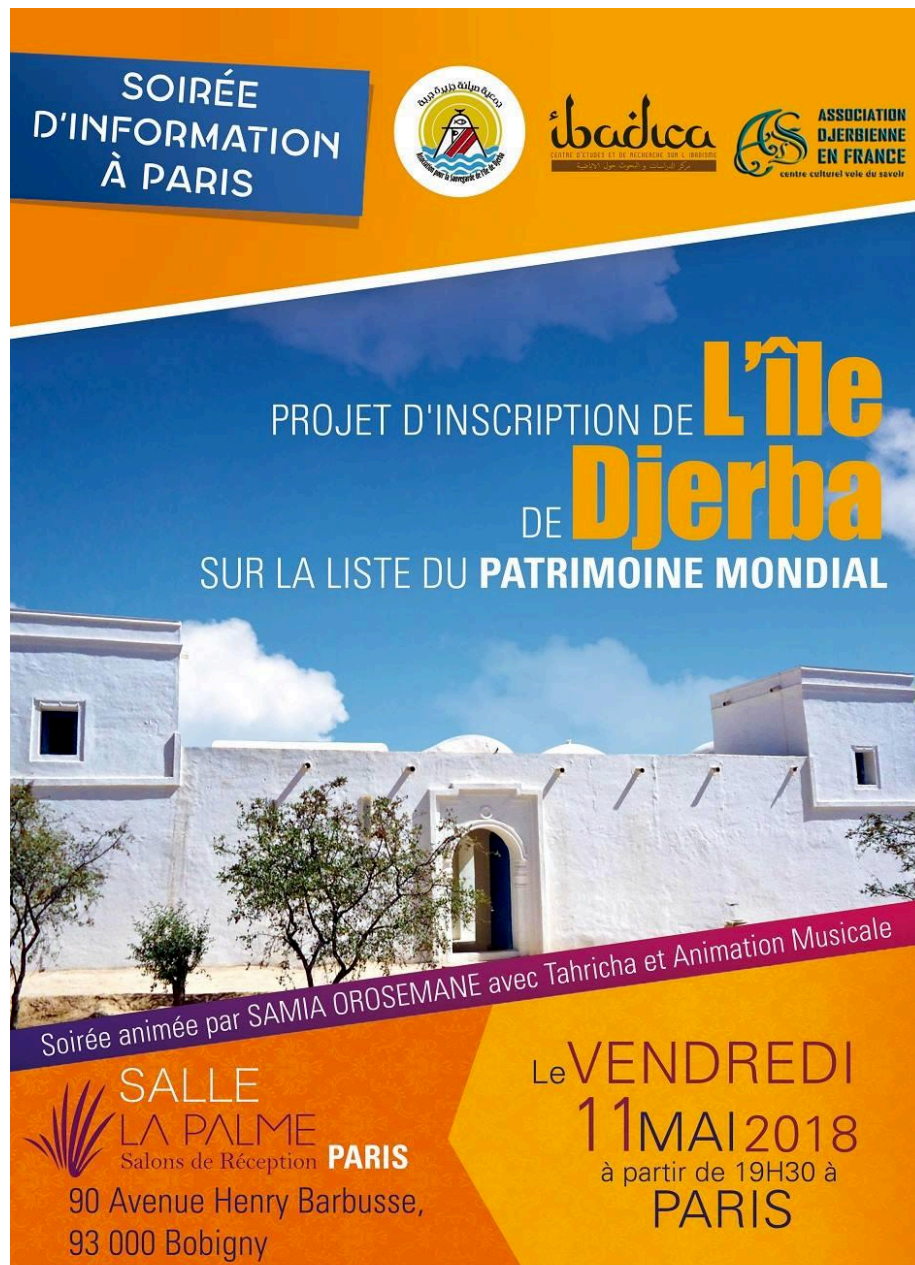


Figure 28: Affiche de communication pour la soirée d'information à Paris, document Assidje.

Le deuxième point commun entre ces deux réunions, qui s'étend également à toutes les actions de communications, c'est la récurrence des émotions patrimoniales. Cela a été tout d'abord le cas de Si Naceur lors de la conférence de presse à Tunis. La conférence s'est terminée avec par des journalistes interviewant Si Naceur, qui n'a pas lâché leurs micros. On ressent que ce projet l'affecte énormément, son langage corporel confirme sa posture de militant, que cette entreprise lui tient à cœur. Ses propos associent argumentaire scientifique, stratégie de contestation et emprise affective.

Cette emprise affective se retrouve lors de la réunion du 11 mai. Tous les intervenants vont exprimer des émotions patrimoniales lors de leur prise de parole face au public, qu'ils soient membres de l'Assidje, politiques (l'ambassadeur de Tunisie auprès de l'Unesco, le consul général de la Tunisie à Paris, le député de la première circonscription de la France et la commissaire régionale au tourisme de la région Djerba-Zarzis), ou enseignants-chercheurs (une historienne médiéviste à l'Université Libre de Bruxelles, un professeur de l'université Bordeaux Montaigne spécialiste du « patrimoine juif de Tunisie » et un professeur de l'Université de Rouen, spécialiste de l'insularité) — présentés comme experts collaborant avec l'Assidje. Après leurs interventions, un court-métrage de cette dernière sur le « patrimoine culturel djerbien » est projeté. Tout d'abord, on reconnaît les édifices principaux de Houmt Souk et la Ghriba, puis quelques membres du comité de pilotage prennent la parole pour présenter *menzel* et *houch* comme « mode d'occupation du sol ». Il y a également l'interview d'un Djerbien qui a réussi à classer son *houch* monument historique. Le film montre des édifices qui menacent ruine comme le Borj el Kastil, et nourrit un sentiment nostalgique en présentant un paysage qui disparaît et qu'il est nécessaire de préserver.



Figure 29 : Conférence de Presse à Tunis, au fond face au micro en bleu Si Naceur et à droite Si Adnène.

Le travail de communication et de vulgarisation scientifique passe également à travers l'écrit. Notamment avec la publication d'un numéro spécial Djerba dans le magazine trimestriel *Patrimoine et Créativité*, de l'association TOURATH « Patrimoine & Mécénat ». Le titre de ce numéro reprend le titre de la campagne de communication de l'Assidje qui, je le rappelle, est « Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité. »²⁹³ Tous les contributeurs sont des membres et scientifiques amis de l'Assidje. Le dossier traite principalement du processus d'inscription avec la chronologie des diverses étapes et du « mode d'occupation du sol djerbien », « patrimoine culturel » qui façonne le « paysage exceptionnel » de l'île. L'émotion patrimoniale est très fortement mobilisée comme moyen de sensibilisation :

« L'île de Djerba constitue une entité physique et culturelle singulière, spécifiquement emblématique par la place qu'elle a occupée dans l'histoire plurimillénaire de la Méditerranée. Elle forme une plate-forme de civilisations millénaires renfermant un nombre impressionnant d'éléments de grandes valeurs historiques, culturelles et naturelles, ce qui a conféré à cette île son identité plurielle résultant du croisement de ces civilisations qui l'avaient traversée et du brassage culturel qui l'avait indélébilement marquée, et que son insularité a su sauvegarder. [...] Un paysage culturel exceptionnel d'une richesse esthétique unique a ainsi été créé, constitué d'une suite de lieux que les habitants ont conformé selon leurs convenances. »²⁹⁴

Le récit littéraire fait appel à la richesse historique du lieu, raconte une histoire pour des amoureux de l'île ou du tourisme culturel et dont la formulation rejoint celle du ministère du Tourisme. Ce dossier reprend également le ton des lanceurs d'alertes comme dans l'article « *L'île de Djerba : patrimoine en péril* »²⁹⁵. On y trouve également une troisième forme de récit, celui de la narration sensible, de l'évocation nostalgique d'un paysage idéalisé et dont le but est de faire ressentir au lecteur la force des lieux :

« Vous lui diriez en quoi réside le secret d'un réveil dans l'île de Djerba et en quoi est-il différent de tout autre réveil? Elle vous répondra le cœur rempli de nostalgie : "Il est MAGIQUE! ... Se réveiller au milieu de nulle part, au milieu des arbres, des orangers, des majestueux palmiers où tous mes sens se sont réveillés. J'ai pleuré, oui j'ai pleuré une période où toute petite je venais seule avec mes grands-parents, une période où l'on se réveillait tôt le matin pour suivre sa silhouette qui flânait dans le menzel, pour l'entendre nous inviter à goûter aux délicieux fruits, œuvre de son labeur, à découvrir le puits d'eau

²⁹³ Nouredine Essaïdi (coord.), *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Tunis, MAI, n°10.

²⁹⁴ Naceur Bouabid, « Djerba aux portes du patrimoine de l'humanité », in *ibid.* p. 6

²⁹⁵ Ghada Ayari, « l'île de Djerba : patrimoine en péril », in *ibid.* p. 9

*douce... une période où des poupées confectionnées de coquelicots faisait de moi l'enfant la plus comblée du monde... que de beaux souvenirs dans le pays du menzel, dans le pays du 'houch' et des 'jeddas'..." Et soudain une peur la saisit, et si tout cela disparaissait ? Et si tout cela changeait ? Qu'advientra-t-il de tant d'émotions suscitées ?*²⁹⁶

Invitée à participer en tant qu'amie de l'association et jeune chercheuse en anthropologie, pour y écrire ma découverte en tant que « non-djerbienne » de ce que serait ce « patrimoine culturel djerbien ». J'ai moi aussi joué le jeu de l'émotion en renvoyant pour une énième fois, comme mes enquêtés, à ces références faites au fruit du Lotos et en décrivant brièvement cet attachement émotionnel des Djerbiens et le mien à cette île²⁹⁷.

Cette campagne de communication démontre bien la maîtrise des membres de l'Assidje à manipuler cette émotion patrimoniale et de la transformer en outils de communication. Les émotions patrimoniales sont omniprésentes dans les propos des membres du comité de pilotage, mais également des autres adhérents ou amis de l'Assidje et du « patrimoine culturel djerbien ». La désolation, l'indignation, la colère et la déception sont en premiers lieux celles que j'ai pu ressentir, sûrement parce que cette période est peu efficace dans la production de données techniques et dans le traitement administratif du dossier. Ces « émotions négatives » qui s'expriment à travers les champs lexicaux de la catastrophe et la guerre (« destruction », « raser », « chaos », « champ de ruines », « dégâts »), la maladie (« nuisible », « infecté », « à sauver ») et la mort (« sacrifié », « disparaître », « se meurt », « patrimoine en péril ») permettent d'appuyer leur mécontentement dans leur campagne de communication nationale et internationale²⁹⁸. Ces mots paraissent dire quelque chose, ce sont des signifiants qui laissent le champ de la signification ouvert, mais tous sont négatifs. Ils nous installent dans un registre dramatisé selon celui qui le reçoit, ou celui qui le dit. De cette manière, l'usage d'un certain registre émotionnel permet de rassembler un maximum d'individu à cette cause. Comme une manière d'utiliser l'attachement porté au territoire pour obtenir du soutien de la part des habitants, mais aussi de la diaspora et des « amoureux de l'île » afin de permettre que le projet ne soit pas abandonné. D'ailleurs, ils l'appliquent à eux-mêmes, la récurrence des réunions permet de pallier la non-action de l'État. Lorsqu'ils se rassemblent, ils se rassurent sur la bonne continuation du projet et mobilisent également ces émotions patrimoniales entre eux. Mais nous aurons le temps d'aborder l'analyse de ces émotions patrimoniales dans quelques paragraphes. En fin de compte, la réunion n'est

²⁹⁶ Sarra Ben Jebara, « Paysage et patrimoine dans l'île de Djerba : dynamique et identité », in *ibid.* p. 31

²⁹⁷ Mathilde Bielawski, « Le patrimoine djerbien qui m'a été conté », in *ibid.*

²⁹⁸ Nathalie Heinich, « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 195-210.

plus seulement un moyen, mais elle devient un agent rassembleur qui leur permet de se retrouver autour de mêmes émotions et de continuer à exister en tant que « communauté du patrimoine culturel djerbien », de donner du sens à leur action, ainsi que de leur donner des objectifs à accomplir.

Ainsi, la phase de communication et de médiation permet aussi de minimiser le fait qu'au bout de six années, ils n'ont toujours pas achevé l'étape de sélection et de qualification du « patrimoine culturel » à inscrire. Si le processus prend autant de temps, ce serait parce que l'INP n'enverrait pas assez régulièrement l'architecte qui doit travailler sur le projet. À cela, s'ajoute le manque de moyens matériels alloués par l'État. Par exemple, l'inspection régionale de l'INP du Sud-Est tunisien se partage une seule voiture de fonction pour l'ensemble des trois gouvernorats. D'après les propos de l'un des enquêtés : « *Autant de temps de perdu, c'est autant de temps de gagné pour les dégradations du patrimoine local* ». Ainsi, cette stagnation du dossier technique concorde aussi avec une année où les nerfs des Tunisiens sont mis à rude épreuve, ce qui va agir sur l'humeur générale. Cela fait sept ans que la « révolution » a eu lieu, l'euphorie de la liberté a laissé place à une forme de résignation consensuelle. Tous les Tunisiens semblent très préoccupés par la situation socio-économique du pays : l'augmentation quotidienne du coût de la vie, la faible croissance touristique internationale — l'une des principales ressources du pays qui peine à redémarrer à la suite des attentats de 2015 (Bardo et Sousse) — les grèves à répétitions des taxis et des enseignants, le fort taux de chômage d'une jeunesse surdiplômée, qui entraîne leur migration vers la rive nord de la Méditerranée parfois au prix de leur vie — la découverte de corps de migrants se faisant de plus en plus nombreux sur les côtes au sud du pays ; le fort taux de réussite aux élections municipales par le parti Ennahdha, le parti islamiste de l'opposition ; et une fin d'année ensanglantée par l'attentat-suicide de l'avenue Bourguiba visant les forces de l'ordre. Cette ambiance générale associée à la non-avancée du dossier mine l'équipe du comité de pilotage. Néanmoins, une lueur d'espoir fait son apparition avec une nouvelle réunion invitant de nouveaux architectes engagés par l'INP pour amorcer le travail de délimitation des biens sur le terrain. Elle marque le début d'un marathon pour le dépôt d'un dossier en janvier 2020, dont le titre est désormais : *Djerba, témoignage d'une île-jardin au système urbain éclaté, et refuge de minorités*.



Figure 30: Réunion du comité de pilotage avec les architectes engagés par l'INP, Photo Assidje.

4.3. L'engagement comme vertu du militantisme patrimonial :

Ces deux dernières années laissent à voir la posture militante de l'Assidje qui est assurément liée à la place qu'occupe l'association dans la « société civile tunisienne » : elle est la représentante officieuse d'une certaine « élite » porteuse d'un projet de patrimonialisation. Les membres eux-mêmes dans leurs discours privés ou publics se revendiquent de cette « élite ». Ce statut lui est également renvoyé par les habitants de l'île, notamment lorsqu'ils se tournent vers l'association pour dénoncer des pillages, des permis de construire illégaux, des dégradations de biens publics, etc. pensant à tort qu'elle est détentrice d'un certain pouvoir pour régler ou gérer ces problématiques. L'Assidje ne peut pas intervenir administrativement et légalement pour résoudre ces problèmes, elle ne peut que manifester son point de vue et aider à solliciter les autorités compétentes en la matière. Malgré cela, à la suite de la « révolution », beaucoup de citoyens mécontents se sont retournés contre elle l'accusant de ne pas intervenir face aux dégradations croissantes à l'encontre de l'environnement et du « patrimoine culturel djerbien ». Le reproche sous forme de question que j'ai le plus souvent entendu de la part des habitants est : « *Que fait l'Assidje ?* » que j'ai compris synonyme de : « *Que fait l'État ?* »

Ce serait une accusation récurrente dans le cas de militantisme patrimonial. Comme le coupable identifiable n'existe pas, la faute est reportée sur l'entité la plus proche du sujet. Dans le même temps, cela signifie qu'il y a tout de même une reconnaissance de certaines compétences, d'un pouvoir relatif à agir en la matière. Les habitants supposent que l'Assidje a la capacité de gérer le patrimoine, mais qu'elle ne le fait pas. Cette question soulève donc une

idée paradoxale qu'ils se font de l'association. Comme un grand nombre d'organisations ou d'institutions, elle est victime de cette assimilation faite par les citoyens à un pouvoir central envers lequel on est méfiant. La question qui était auparavant posée à l'État se pose dorénavant à l'association. La défiance est en marche.

Cette défiance peut être mise en parallèle avec les propos de N. Heinich : « *Face à une atteinte sans coupable identifiable autre que le hasard et les intempéries, c'est la désolation qui prime; mais dès lors qu'un coupable peut être désigné, la désolation se mue en indignation, le plus souvent contre les pouvoirs publics, suspectés de passivité.* » Elle poursuit en précisant que le militantisme patrimonial reproduit le schéma d'une « affaire » avec sa victime, le patrimoine ; son accusateur, la population ; et l'accusé, dans notre cas d'étude l'Assidje contre les pouvoirs publics ; et enfin son juge. Dans toute affaire, le juge doit être externe au conflit, l'étranger dans le cas de Djerba est les experts internationaux²⁹⁹. Les reproches de la population locale à l'encontre de l'Assidje ont tout autant été émis publiquement de la part des membres qui dénoncent les fautes de mauvaise gestion du « patrimoine culturel djerbien », soulignant que les autorités culturelles ne prennent pas leurs responsabilités — et c'est une critique qui est très récurrente dans mon ethnographie — ainsi que l'implication superficielle de l'État dans le dossier Unesco arguant la non-signature de la convention par l'INP. Ces réprobations sont notamment présentes dans un article de Si Naceur dans le média *Kapitalis* : « *instabilité institutionnelle chèrement pénalisante.* », « *vingt ans sans aucuns biens inscrits n'est-ce pas frustrant ?* », il y pose la question d'un « *désistement des autorités compétentes en la matière* », et indique la nécessité de « *mettre fin à cette inquiétante traversée du désert* »³⁰⁰.

Pareils propos expriment l'attente d'un engagement de la part des représentants politiques, et cet engagement est obtenu publiquement avec la signature de la convention. En effet, cette signature marque deux évolutions importantes. La première : l'Assidje devient officiellement partenaire de l'État dans le dossier, son statut d'experte sur le dossier est enfin reconnu et donc par extension, elle devient officiellement légitime à communiquer sur le sujet. La deuxième : à présent l'association peut publiquement déclarer que l'État tunisien s'engage aux côtés des représentants de la « société civile de l'île de Djerba » dans la protection et la sauvegarde de ce territoire. Jusqu'à maintenant, ce qui n'était qu'une déclaration d'intention devient pour eux un réel engagement public. Cet engagement est d'autant plus souligné lors des

²⁹⁹ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2009. p. 69

³⁰⁰ Naceur Bouabid, « Djerba sur la Liste du patrimoine mondial : Où en est le dossier ? », in *Kapitalis* [En ligne], 14 avril 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/04/14/djerba-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-ou-en-est-le-dossier/> [consulté le 18 novembre 2017].

annonces des représentants politiques durant le festival. Ces déclarations ayant succédé à celle de l'ambassadeur français quelques jours plus tôt.

Dans cette perspective, la dimension de l'engagement est fondamentale pour la pérennité du projet et la sauvegarde du patrimoine. Par cette démarche, les membres de l'association incarnent l'« individu engagé » tel que décrit par P. Vendramin : « *L'individu engagé est porteur d'une cause; il se distingue par une volonté d'agir en vertu de mobiles idéologiques spécifiques. C'est un individu sujet qui souhaite devenir acteur dans son environnement (Touraine, 1992).* »³⁰¹ Ainsi, l'engagement serait la vertu du militantisme patrimonial. Cependant, pour obtenir à la fois le soutien des pouvoirs publics et celui de la population locale, les membres de l'Assidje ont dû réadapter aussi bien leurs actions que les discours en fonction du public visé. Pour ce faire, ils dédoublent leur approche avec d'un côté un militantisme « au service de la citoyenneté » et de l'autre un militantisme « au service de l'expertise ».

4.3.1. Le militant et ses doubles

Dans ce contexte politique, économique et social tendu et afin de mener leurs actions et projets à bien, les membres se doivent de ne pas perdre l'adhésion de la population locale. Or dans cette optique, ils doivent maintenir une distance avec le pouvoir central, trop souvent assimilé à un système corrompible et inapte. Ce dernier est perçu comme le responsable de tous les maux touchant la Tunisie — n'oublions pas que nous nous trouvons dans un contexte « postrévolutionnaire ». En se présentant en tant qu'« *activiste de la société civile de l'île de Djerba* », Si Naceur affirme son positionnement de militant ancré dans une citoyenneté tunisienne, mais en opposition au « centre » puisqu'il s'ancre dans un certain régionalisme, celui du territoire insulaire de Djerba.

D'autre part, comme ils ne peuvent pas passer par l'adhésion politique, les membres de l'Assidje doivent se faire reconnaître au niveau de l'État par leurs compétences en tant qu'experts. Et c'est justement parce que l'association a obtenu une certaine légitimité d'agir en la matière, que les habitants se tournent vers elle. Elle se trouve dans une place d'entre-deux, ni tout à fait experte comme pourrait l'être du point de vue légal les fonctionnaires de l'INP, mais pas totalement profane non plus, car elle est considérée par de nombreuses figures de la « communauté du patrimoine » comme plus efficace que l'Institut, justement parce qu'elle peut s'émanciper du système défaillant. Certains experts de l'INP m'ont confié, et à de nombreuses reprises, que sans l'Assidje ce projet n'aurait jamais abouti. Elle serait la pierre angulaire de ce

³⁰¹ Patricia Vendramin, « L'engagement militant : la rencontre entre un individu, une cause et une organisation », in *L'engagement militant*, Patricia Vendramin (dir.), Louvain-la-Neuve, PU de Louvain, 2013, pp. 15-33. p. 21

dossier d'inscription. C'est dans ses locaux que tous les experts ainsi que les représentants politiques locaux, nationaux et internationaux se sont réunis. En d'autres termes toutes les personnes concernées, de près ou de loin, par ce projet ont dû obligatoirement (à un moment donné) transiter par l'Assidje.

C'est précisément cette effervescence autour de l'association et du projet qui engendre un dédoublement du discours de ses membres avec, pour reprendre A. Krichen³⁰² : un militantisme à destination de la population locale et un autre à destination des experts. Leur militantisme ne prend plus la même forme suivant qu'ils s'adressent à la population locale ou aux représentants et experts. Ce mécanisme devient d'autant plus vrai dès lors que la convention entre l'INP et l'Assidje est signée. Elle passe de son statut de simple association locale « non gouvernementale » à celui de co-experte impliquée au même niveau que les experts de l'INP, ce qui lui permet d'asseoir une certaine légitimité à militer auprès des experts nationaux et internationaux. J'ai pu constater ce phénomène de dédoublement avec la pratique de la langue à travers leur jeu du bilinguisme. Je tiens tout de même à préciser que le bilinguisme n'est pas une nouveauté, j'ai déjà expliqué que les réunions du comité de pilotage se déroulaient en grande partie en français soit par respect pour les non-arabophones présents, soit parce que l'utilisation de termes techniques ou le règlement de l'Unesco les y obligent. Sinon entre eux ou lors d'apparitions publiques la langue majoritairement employée est l'arabe dialectal, la *derja*. Cependant, durant cette année 2017 j'ai pu constater que la *derja* et le français sont exploités selon le contexte militant dans lequel ils agissent. En ajustant leur bilinguisme, ils peuvent ainsi jouer sur ces deux niveaux de militantisme.

Plus concrètement, la *derja* est utilisée dans des contextes de militantisme local à destination de la population et représentants locaux. Cette manière de s'exprimer n'est pas singulière à l'Assidje. S. Pouessel avait déjà relevé qu'après 2011 de nombreux groupes politiques et associatifs parlent en *derja* lorsqu'ils expriment un militantisme au service de la « citoyenneté post-2011 » afin de dénoncer un État fonctionnant sur un modèle dépassé. Ce sont exactement les revendications et la stratégie militante de l'Assidje. L'auteure explique le choix des « élites tunisiennes » pour la *derja* comme suit :

« [...] la *derja*, cette langue tounsia par essence intrinsèque à la société, endogène,

³⁰² Selon A. Krichen, avec la colonisation est apparue en Tunisie « l'ère du dédoublement », où l'élément tunisien et l'élément français ne seraient pas une simple juxtaposition mais ils seraient intimement liés. Voir : Aziz Krichen, « 12- La fracture de l'intelligentsia : Problèmes de la langue et de la culture nationales », in *Tunisie au présent : Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Camau M. (dir.), Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1987, pp. 297-341. Web. <http://books.openedition.org/iremam/2571>. [consulté le 12 février 2021].

*indigène apparaît dès lors comme la “nouvelle” langue revendiquée par l’élite bilingue dont le français était la langue de la distinction sociale. »*³⁰³

Ainsi, elle en conclut que la *derja* contrairement à son message de langue du « peuple », s’apparente davantage à une « revendication élitaire », celle d’une certaine classe sociale urbaine intégrée dans le monde francophone et anglophone.

Néanmoins, en parallèle ces « élites » perpétuent encore le schéma postindépendance des « élites historiques bourguibistes » se revendiquant nationalistes et modernistes, ces idées étant exprimées publiquement principalement en français³⁰⁴. Ce point est illustré avec les articles de Si Naceur rédigés dans le média *Kapitalis*. Ce média traite de l’actualité tunisienne exclusivement en langue française et se veut cibler « un lectorat tunisien constitué de leaders d’opinion, chefs d’entreprises, acteurs de la société civile, représentants des professions libérales (médecins, avocats, ingénieurs, architectes, etc.), étudiants et jeunes épris de progrès. »³⁰⁵

Le bilinguisme est ainsi adapté à leurs deux formes de militantisme, car il permet d’exprimer des valeurs et des idées différentes en évitant de se contredire. D’un côté, les valeurs qu’on pourrait qualifier d’« émiques », sont rattachés à la subjectivité et aux traditions, et dans l’autre cas, celles liées à leur scientificité et à l’idée de progrès, plutôt de l’ordre de l’« étique »³⁰⁶. C’est dans ce deuxième registre linguistique que leur militantisme à destination des experts et que leurs actions relatives au patrimoine mondial s’expriment. C’est un militantisme qui se fonde sur des critères « scientifiques » et « objectifs » pour justifier la nécessité de sauvegarder l’île de Djerba en tant que « patrimoine mondial » arguant le fait que sauvegarder Djerba participerait au développement durable, au développement économique, culturel et social. Alors que le militantisme à destination de la population locale s’appuie en grande partie sur l’attachement et l’affect. Il met en avant des arguments pour la sauvegarde de l’identité djerbienne, ainsi que les traditions et le mode de vie qui lui sont liés. Dans ce registre linguistique, c’est l’émotion qui joue un rôle dans la mobilisation³⁰⁷. Ces discours sont plus présents lors de la phase de communication qui a lieu en 2018 et que j’aborde ensuite.

³⁰³ Stéphanie Pouessel, « Une révolution linguistique ? Du retour en force de l’arabe tunisien (derja) dans les espaces du politique », in *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 357-376. p. 368

³⁰⁴ Stéphanie Pouessel, « Révolutions et élection en Tunisie. Le réveil d’une société résistante », in *Les carnets de l’IREMAM*, 2015. Web. <http://iremam.hypotheses.org/5645>. [consulté le 6 janvier 2021].

³⁰⁵ <http://kapitalis.com/tunisie/a-propos-2/> [consulté le 6 janvier 2021]

³⁰⁶ Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émiques », in *L’Homme*, n°147, 1998, pp. 151-166.

Aziz Krichen, « 12- La fracture de l’intelligentsia : Problèmes de la langue et de la culture nationales », *op.cit.*

³⁰⁷ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, *op.cit.*

4.3.2. Le militantisme patrimonial, fruit de l'affect

Nous avons déjà vu avec les réunions de communication que même si le processus de patrimonialisation est une démarche scientifique et technique, il n'est pas exempt d'émotions patrimoniales. Cette récurrence est à souligner, et comme annoncé précédemment, à présent nous allons pouvoir nous étendre sur l'analyse de ces émotions. En effet, pour chaque émotion exprimée, par les acteurs investis dans le projet d'inscription, correspond une valeur patrimoniale précise. Les propos des membres du comité de pilotage illustrent bien cela, notamment à travers les différents champs lexicaux qu'ils utilisent pour parler de ce « patrimoine culturel djerbien ». Les termes : « *exceptionnel* », « *unique* », « *authentique* », « *beauté* », « *patrimoine/histoire millénaire* » renvoient aux émotions face aux valeurs de « rareté », de « beauté » et d'« esthétique », d'« ancienneté » et de « présence »³⁰⁸. On retrouve tous ces points dans un seul paragraphe de la publication de Si Naceur dans le dossier spécial Djerba du magazine trimestriel *Patrimoine et Créativité* : « *L'île de Djerba constitue une entité physique et culturelle singulière [...]* », « *Elle forme une plate-forme de civilisations millénaires renfermant un nombre impressionnant d'éléments de grandes valeurs historiques, culturelles et naturelles [...]* », « *Un paysage culturel exceptionnel d'une richesse esthétique unique [...]* »³⁰⁹. Cependant, une auteure telle que I. Chunikhina suggère que le travail d'objectivité et de prise de recul semble moins évident à mettre en place par des personnes « engagées » tels que, par exemple, les membres d'associations. Ils auraient « une double connaissance des lieux », une « connaissance scientifique », de l'ordre de l'objectivité, mais également une « connaissance-expérience » qui induit le recours aux expressions de l'ordre de l'émotionnel. En retour, ces expressions nourrissent elles aussi ces formes d'engagement et de militantisme³¹⁰.

De cette manière, l'émotionnel peut tout autant servir à montrer qu'ils savent reconnaître la « valeur patrimoniale » du « patrimoine culturel djerbien » (« *valeur* », « *richesse* », « *bijoux* », « *précieux* »), mais il sert aussi à dénoncer avec le recours au vocabulaire négatif, montrant qu'il est nécessaire de protéger ce « *trésor* ». Dans tous les cas, il sert à manifester tout d'abord l'attachement indéniable à ce territoire insulaire (« *je suis un-e amoureux-euse de l'île* », « *on aime notre île* », « *on aime Djerba* »). La référence à Djerba est également un moyen de marquer une différence face à ce système centralisé d'administration du territoire et de le contester. La

³⁰⁸ *ibid.*

³⁰⁹ Naceur Bouabid, « Djerba aux portes du patrimoine de l'humanité », *op.cit.*

³¹⁰ Irina Chunikhina, « Le "patrimoine de proximité" : du "coup de cœur" au label », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 175-194.

Christophe Traïni & Johanna Siméant, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », *Émotions... Mobilisation !*, Christophe Traïni (éd.), Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 11-34.

particularité insulaire rend les frontières de leur identité d'autant plus possibles à délimiter sur la base d'un régionalisme déjà existant en Tunisie. Cette identité insulaire fait que dans leurs conduites, les membres du comité de pilotage sont plus tentés de mettre en relief une autonomie et une autarcie. Ce point sera plus amplement développé dans les deux prochaines parties de ce travail. Cet attachement au territoire insulaire se ressent lorsqu'ils éprouvent une certaine nostalgie du temps passé, comme ils ont pu le faire à la vue des aquarelles de l'un des leurs ; ou bien dans un autre article de *Patrimoine et Créativité*, c'est toute une tirade qui exprime cette nostalgie : « Elle vous répondra le cœur rempli de nostalgie [...] que de beaux souvenirs dans le pays du menzel, dans le pays du "houch" et des "jeddas"... », « Et soudain une peur la saisit, et si tout cela disparaissait ? Et si tout cela changeait ? Qu'advient-il de tant d'émotions suscitées ? »³¹¹

La littérature classique relative à Djerba alimente à la fois les émotions et le militantisme. Elle fonctionne comme une sorte de « témoignage », selon C. Traïni, afin de convaincre le public de la légitimité de leur engagement :

« On notera, pour commencer, à quel point la formalisation littéraire peut efficacement renforcer les effets de cette forme d'énonciation très particulière que constitue le témoignage. Ce type de récit, très souvent utilisé par les militants, consiste à toucher le public grâce à une description a posteriori, non seulement d'un événement qui se doit d'être connu de tous, mais plus encore de la manière dont le témoin a pu alors être affecté. Non content d'exclure la froide indifférence d'un simple compte rendu, le témoignage attise les émotions en entremêlant leurs occurrences successives : aux émotions que le témoin a éprouvées au cours de l'épisode révélé s'ajoutent, d'abord, celles qu'il ressent au cours de leur mise en récit, ensuite, celles que cette narration provoque auprès des destinataires. De fait, les militants semblent souvent se faire un devoir de relater des expériences qu'ils perçoivent comme une preuve irréfutable du caractère impérieux de leur combat [...] »³¹²

Dans le cas de l'Assidje, ils aiment à renvoyer et à rappeler des références telles que cette phrase sur Djerba dans *Salammbô* de G. Flaubert : « L'air y est si doux qu'il empêche de mourir. »³¹³ ; ou encore *l'Odyssée* d'Homer dans laquelle l'équipage d'Ulysse arrivant sur l'île des Lotophages — que serait Djerba — goûta le fruit du Lotos présent en abondance sur l'île. Une fois la dégustation faite, l'individu serait rempli d'un bien être, d'une douceur, qui lui ferait oublier tout son passé afin de vouloir rester sur l'île³¹⁴. Des émotions émergent d'un imaginaire

³¹¹ Sarra Ben Jebara, « Paysage et patrimoine dans l'île de Djerba : dynamique et identité », *op.cit.*

³¹² Christophe Traïni, « Chapitre 8. L'opposition à la tauromachie », in *Émotions... Mobilisation !*, Christophe Traïni (éd.), Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 193-213. p. 200

³¹³ Gustave Flaubert, *Salammbô.*, Paris, Michel Lévy, 1862.

³¹⁴ Homère, *L'Odyssée, vol. 1 Chant I à VIII*, Victor Bérard (trad. grec ancien), Paris, Belles Lettres, 2002.

fantasmé issu de ces œuvres, et ils peuvent facilement les partager, car il s'agit de classiques de la littérature dont une grande majorité de personnes a déjà entendu parler. C'est également le cas lorsque Mehdi Louati à la conférence TEDx dit que « *Djerba est grande par tous ceux qui ont goûté de son nectar.* » Ce dernier mot renvoie indéniablement à cet imaginaire mythologique de l'île. Les articles rédigés par les amis de l'Assidje dans le numéro spécial du magazine trimestriel *Patrimoine et Créativité* peuvent être perçus comme une forme de « témoignage » qui invite à se rappeler la Djerba d'autrefois. C. Traïni explique que le « témoignage » peut aussi passer par les arts. Cela m'a tout de suite rappelé les deux expositions photographiques de V. Prevost & A. Derriks et celle de G. Delon mise en place en collaboration avec l'Assidje. Ces expositions pouvant être qualifiées de « témoins » du « patrimoine architectural » des mosquées ibadites de Djerba dans le cas de V. Prevost et A. Derriks, puisque ces photos rendent compte d'un travail scientifique et artistique sur ces mosquées ; plus généralement du « patrimoine culturel de l'île » dans le cas de G. Delon, car il s'agit des photos prises dans le cadre d'un voyage personnel le conduisant à découvrir la « culture djerbienne ».

Tous ces discours semblent vouloir étayer le fameux « C'était mieux avant ! » de M. Serres et m'amènent à toucher aux régimes d'historicité présentés par F. Hartog, et notamment celui du présentisme : l'obsession du présent qui amène à penser au passé³¹⁵. Dans les allocutions concernant Djerba, on retrouve cette idée de sélection mémorielle du « meilleur passé » pour le transposer dans le présent afin de le rendre meilleur. Ce même auteur soulève également la question de la « fabrique du patrimoine » par les émotions au sein de ce régime d'historicité, en évoquant l'ouvrage de D. Fabre où :

« [...] se trouve une définition du patrimoine comme "sentiment démocratique du passé". Voilà une manière très claire de définir le "patrimoine" : "sentiment", il s'agit bien d'empathie, d'affect; "démocratique", c'est bien notre affaire; "du passé", et non de l'histoire, ouvre un champ vaste et vague. Cette définition inscrit le patrimoine dans le moment présentiste. D'où aussi ce qu'on pourrait appeler les "émotions" patrimoniales : le patrimoine à la fois pari sur et fait appel à l'émotion, mais il peut aussi susciter des émotions (au sens ancien), des luttes, des conflits, sinon presque des révoltes. »³¹⁶

La construction d'un présent meilleur basé sur un passé idéalisé passe à travers une émotion en particulier, il s'agit de la nostalgie (soit le souvenir d'un temps passé, regret des comportements d'autrefois, d'une économie plus florissante, etc.) J. Cleuziou évoque cette nostalgie comme

³¹⁵ François Hartog, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

Michel Serres, *C'était mieux avant !*, Paris, Le Pommier, 2017.

³¹⁶ François Hartog (entretien avec), « Patrimoine, histoire et présentisme », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.1, n°137, 2018, pp. 22-32. p. 30

étant « une définition de la modernité comme un moment du passé, antagoniste avec le moment présent. »³¹⁷ Cette émotion, qui leur permet de regretter le passage du temps, ne sert pas à pleurer la disparition des *houchs*, mais à exprimer la perte d'une époque où il y avait du travail, où les jeunes ne voulaient plus quitter l'île et étaient encore là pour s'occuper des patriarches. Parfois, il y a l'expression de souvenirs nostalgiques de l'ancien régime, sous Ben Ali. Ce sont des paroles courantes et partagées, que j'ai récoltées à maintes reprises : « Sous Ben Ali, il n'y avait pas tous ces problèmes avec les déchets sur l'île. », « Avant la "révolution", peut être qu'on ne pouvait pas s'exprimer librement, mais au moins il y avait de l'emploi. », mais encore « Avant la "révolution" nous étions une dictature et les touristes étaient nombreux, à présent que nous sommes une démocratie ils nous bourent. »

À première vue, l'Assidje et les habitants de l'île ressentiraient la même nostalgie face à la disparition du « patrimoine culturel djerbien ». En creusant dans les discours, j'ai pu transposer ces expressions nostalgiques selon une typologie émises par D. Berliner³¹⁸. Cet auteur estime qu'elle n'est pas la même suivant l'individu impliqué dans le processus de patrimonialisation. Il ne s'agirait pas d'une nostalgie patrimoniale, mais des nostalgies. La première est celle d'un passé que l'on a soi-même vécu : l'« endo-nostalgie ». Il s'agit la plupart du temps de celle des individus qui ont une histoire commune et ressentent un attachement à l'objet à patrimonialiser. Cela renvoie aux intellectuels locaux et habitants issus de la diaspora attachés à Djerba du fait de leur expérience personnelle avec ce lieu. Cette « endo-nostalgie » est justifiée à travers les lamentations de la disparition des traditions, de ce qu'ils ont connu avant leur départ. Vient ensuite l'« exo-nostalgie » : nostalgie de seconde main, qui est caractéristique des touristes occidentaux et des experts Unesco basés à Paris. Elle concernerait la passion que l'on porte à un objet d'étude. I. Chunikhina explique cela en disant que c'est se passionner pour une culture qui n'est pas la nôtre, pour le passé de ces autres qui ne se rendent pas compte de ce qu'ils perdent³¹⁹. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit du discours des expatriés à propos des *houchs* djerbiens.

Cependant, D. Berliner explique qu'un même acteur du patrimoine peut manifester ces deux nostalgies à la fois. Exprimer une « exo-nostalgie » basée sur une connaissance historique et culturelle approfondie de l'objet patrimonial. Celle-ci peut être conjuguée à une « endo-

³¹⁷ Juliette Cleuziou, « Le genre de la nostalgie. Nostalgie d'État et nostalgie postsoviétique au Tadjikistan contemporain », in *ethnographiques.org*, Numéro 34 – Philanthropies [En ligne], 2017. [consulté le 20 novembre 2018], URL : <https://www.ethnographiques.org/2017/Cleuziou>

³¹⁸ David Berliner, « Nostalgie et patrimoine. Une esquisse de typologie », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 393-409.

³¹⁹ Irina Chunikhina, « Le "patrimoine de proximité" : du "coup de cœur" au label », *op.cit.*

nostalgie » d'un lieu qu'on a connu et dont on observe les mutations. C'est de la combinaison de ces deux typologies qu'émerge le militantisme. Il s'agit alors de la nostalgie exprimée par les membres de l'Assidje étant donné qu'ils sont « *Engagés à des degrés divers dans le processus de conservation sur place, et détenteurs d'un savoir historique et culturel approfondi de la région, ils déploient le thème nostalgique de la disparition du charme de la ville, tout en le combinant à un vécu qui le rend encore plus intense émotionnellement.* »³²⁰ La cohabitation de ces deux dimensions nostalgiques donne lieu à des discours sur la conservation du patrimoine utilisant des termes tels que : « lieu unique », « ancien », « authentique », « exceptionnel », etc. Il ajoute que les locaux peuvent représenter à leurs yeux une menace pour le bien patrimonial. C'est notamment le cas, lorsque les membres dénoncent les modifications de l'architecture et des pratiques d'habiter.

Ainsi l'analyse du discours permet de mettre au jour un caractère protéiforme des investissements émotionnels et cognitifs que le projet d'inscription de l'île de Djerba à l'Unesco met en lumière. Les émotions patrimoniales sont issues de diverses formes de relations (affectueuses, madeleine de Proust, imaginaire littéraire, etc.) reliées à un « espace vécu », qui vont permettre de nourrir un militantisme patrimonial. Tous ces énoncés montrent que la part émotionnelle de ce classement fait partie intégrante du processus. Les membres de l'Assidje le revendiquent, et considèrent cette part comme étant nécessaire à l'engagement dans ce projet. Les émotions mobilisées deviennent le moteur d'un militantisme patrimonial, et légitiment leurs actions face à un État qu'ils considèrent désintéressé du « patrimoine culturel djerbien », par manque de connaissance et d'implication. Leurs émotions deviennent alors une arme « défensive » et un outil de communication afin d'essayer de faire adhérer le plus de monde à leur cause, elles sont vectrices de leur activisme³²¹.

³²⁰ David Berliner, « Nostalgie et patrimoine. Une esquisse de typologie », *op.cit.* p. 398

³²¹ Guy Di Méo, « Production des identités et attachement au lieu », in *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Yves Lamy (dir.), Talence, la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp. 247-276. Nathalie Heinich, « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », *op.cit.*

Anthony Pecqueux & Jean-Louis Tornatore, « Morale et politique dans le monument historique. L'incendie du château de Lunéville », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 283-310.

Une temporalité révélatrice de la place ambiguë de l'Assidje

Un des premiers enseignements de cette partie est qu'elle a mis en relief la place ambiguë des membres du comité de pilotage dans ce processus de patrimonialisation. Cherchant à garder ses distances avec l'État pour ne pas être assimilé à un système politique largement jugé défaillant par la population, et de l'autre côté, ne pas être confondu non plus par les instances publiques décisionnaires comme des contestataires sans compétences effectives de sauvegarde du patrimoine. Comme le rappelle un auteur concernant le militant :

« Sa légitimité tient à sa position au croisement de deux ensembles, celui de la communauté et celui de la société. Il se doit d'être originaire du même milieu que ceux qu'il doit représenter et ne peut être porte-parole que s'il présente des caractéristiques factuelles du groupe d'appartenance. Mais simultanément, il ne peut être guide que parce qu'il participe par ailleurs d'un réseau beaucoup plus large, essentiellement vertical, qui fait accéder le premier ensemble à un destin d'un autre rang. Si le militant perd les attributs du premier ensemble, le risque pour lui est de devenir apparatchik, bureaucrate de la cause. Mais s'il perd le contact d'avec le second, il est renvoyé au sort commun de ses appartenances d'origine. »³²²

En d'autres termes, concernant l'Assidje, elle est tiraillée entre une posture d'experte et entre celle de représentante de la communauté locale.

Il y a tout d'abord la place d'« expert du patrimoine culturel djerbien », que les membres de l'Assidje légitiment par la longévité de leur expérience sur le terrain, puis confirmée lors de la signature de la convention avec l'INP qui les place comme co-experts sur le dossier. De cette manière, les membres de l'Assidje, sont considérés comme les détenteurs d'un savoir relatif à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine par les experts nationaux et internationaux tunisiens. La deuxième posture est celle de représentants de la « société civile djerbienne » légitimée par l'attachement au « patrimoine culturel », et le fait qu'ils se positionnent en tant que Djerbien, ce qui les inscrit dans un régionalisme identitaire par opposition à un État centralisateur défaillant. Ce dédoublement est également perceptible à travers le jeu de langue et de langage, où le français est plutôt utilisé lors de leur première posture et la *derja* lorsqu'ils veulent se montrer dans la seconde.

Ainsi, cette partie a permis d'aborder la dualité réfléchie d'une association à la fois experte et militante. D'après moi, cette place de passeur que détient l'Assidje permet de

³²² Jacques Ion, « Intervention sociales, engagements bénévoles et mobilisation des expériences personnelles », in *Engagement public et exposition de la personne*, Jacques Ion & Michel Peroni (coord.), La Tour d'Aigues, l'Aube, 1997, pp. 77-84. p. 81

comprendre ce que produit un processus de patrimonialisation à l'Unesco auprès d'acteurs locaux qui tentent de s'en saisir. Cette position met au jour les problématiques d'une unescoïsation, et révèle la confrontation naissante entre des critères, des standards, des normes internationales d'un côté, et un système de valeurs local et ses enjeux affectifs de l'autre. Les membres du comité de pilotage sont sans cesse en train de trouver un consensus entre leur posture d'expert et celle de représentant de la population locale. Ils doivent constamment jongler entre deux systèmes de valeurs, mondialisé et local, ainsi que leurs propres relations au territoire. Seulement, ce « syncrétisme patrimonial » n'est pas sans conséquence. Ce fonctionnement peut pousser à certaines dérives de définition liées à des revendications territoriales et identitaires, jusqu'à créer des « frictions » au sein même de la communauté³²³. L'interrogation qu'il est nécessaire de poser consiste à savoir jusqu'à quel degré va ce décalage, jusqu'à quelle intensité. Bref, jusqu'où va ce « malentendu symbolique »³²⁴ ?

Le second enseignement c'est la place et le rôle de l'émotion dans la perception et la sensibilisation au « patrimoine culturel », mais aussi dans la narration et la restitution qu'en font les membres de l'Assidje dans leurs discours. On la retrouve assez prégnante dans les discours de défense du patrimoine, notamment par l'éloge et par la dénonciation. Nous l'avons vu, cette émotion pourrait même expliquer, justifier, ou encore légitimer le militantisme qui converge sur ce point-là, puisque l'un ou l'autre des deux militantismes sont au même titre le produit d'un affect d'un certain attachement à l'île. Ce dernier est perceptible à travers l'expression de diverses émotions : la désolation, l'indignation, la colère, la déception, mais également l'amour et enfin la plus présente sur ce terrain, la nostalgie. Une nostalgie qui prend des formes multiples selon qui la manifeste, mais qui rend compte d'une volonté commune, celle de voir Djerba demeurer « authentique », « exceptionnelle » et durable dans le temps.

Dans cette deuxième partie, j'ai rendu compte de mes observations effectuées auprès de l'Assidje durant son entreprise de mise en place du dossier d'inscription. Les membres du comité de pilotage revendiquent réaliser ce projet au nom des Djerbiens et pour les Djerbiens. Mais qu'en est-il de l'avis de ces derniers ? Sont-ils au courant du projet ? Adhèrent-ils à la cause ? Pour répondre à ces questions, et pour reprendre les termes de J.-P. Olivier de Sardan, j'analyserai dans le chapitre suivant les usages émiques de ce « patrimoine culturel »³²⁵.

³²³ Chiara Bortolotto, « L'Unesco comme arène de traduction. La fabrique globale du patrimoine immatériel », in *Gradhiva*, n°18, 2013, pp. 50-73.

³²⁴ Françoise Benhamou, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement », in *Revue Tiers Monde*, vol. 202, n° 2, 2010, pp. 113-130.

³²⁵ Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émiques », in *L'Homme*, n°147, 1998, pp. 151-166.

PARTIE III – Les usages émiqes du patrimoine

Lors des sorties accomplies pour les besoins de l'inventaire, j'ai également eu l'occasion de rencontrer les habitants des *menzels* en accompagnant la conservatrice du patrimoine dans le cadre de ses missions. Nos discussions m'ont confirmé le fait que la notion de « patrimoine culturel », telle qu'elle est entendue dans le contexte du patrimoine mondial, et partagée par « l'élite » de Djerba — dont les membres de l'Association de Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje) et ses sympathisants font partie — ne fait pas sens auprès des habitants de ces zones. Ces derniers ne partagent pas la classification faite d'un « patrimoine matériel et immatériel » et ne comprennent pas l'intérêt porté par l'Assidje à du bâti jugé vétuste. Je me suis alors demandé en quoi le concept de « patrimoine culturel » manipulé par les membres de l'Assidje ne fait-il pas consensus auprès de la population locale³²⁶ ?

Pour y répondre, il est inévitable de travailler sur les usages émiqes du patrimoine à Djerba, car l'analyse de la langue et des « vocabulaires locaux » est un outil indispensable pour comprendre le cadre de pensée dans lequel s'est construit le concept de « patrimoine culturel », et par conséquent pourquoi il peut être contesté³²⁷. Je me suis donc intéressée aux termes employés par les habitants de l'île pour désigner ce qui est considéré comme « patrimoine culturel djerbien » par l'Assidje, s'il existe une définition de ce « patrimoine » propre à ces habitants et, auquel cas, quelles formes prend-il ?

Procéder de cette façon permet de saisir que, même si l'idée de « patrimoine culturel » n'est pas commune à l'ensemble des individus, cela ne signifie pas que les biens qui entrent dans la catégorie de patrimoine — telle que la notion est définie par ceux qui militent pour sa conservation — n'aient aucune importance pour d'autres. Or, si l'on reste uniquement concentré sur le monde de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine en Tunisie, on court le risque de demeurer bloqué sur cette impression dichotomique générale qui opposerait ceux pour qui le patrimoine compte et qui s'en inquiètent à ceux qui n'en prendraient pas soin, voire, ceux qui l'abandonneraient, qui n'auraient aucune conscience patrimoniale, sous-entendue aucune responsabilité à l'égard de ces « biens culturels ». En d'autres termes : « *qui ne dit mot consent* » aux atteintes faites à l'encontre des « richesses patrimoniales du pays ».

³²⁶ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21.

³²⁷ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (dir.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine »*. traductions, négociations et transformations, Berlin, LIT, 2015.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émiqes », in *L'Homme*, n°147, 1998, pp. 151-166.

Emma Waterton, Laurajane Smith & Gary Campbell, "The Utility of Discourse Analysis to Heritage Studies: The Burra Charter and Social Inclusion", in *International Journal of Heritage Studies*, 2006, vol. 12, n° 4, pp. 339-355.

Cette façon de considérer la relation au « patrimoine culturel » ne prend pas en compte les expériences plurielles et alternatives de vivre ces lieux³²⁸. Ne pas adhérer au modèle du militantisme patrimonial tel qu'il existe en Tunisie, depuis les années 1960 ou depuis 2011, ne signifie pas forcément que ces lieux ne revêtent aucune sorte d'importance et qu'ils ne soient pas chers aux cœurs des locaux. Sinon qu'en serait-il des opposants à ces « associations de sauvegarde du patrimoine » ? Ces derniers ne souscrivent pas aux causes défendues par ces associations, dénonçant un militantisme « *hypocrite* » et fonctionnement basé sur « *le modèle déguisé de l'ancien régime* ». Qu'en est-il de ceux qui militent pour un retour des biens *waqf* ou *habous*, afin de permettre la pérennité des biens mobiliers tout en respectant la tradition musulmane³²⁹ ? Enfin qu'en est-il des autres formes d'« attachements » ? D'après B. Botea & S. Rojon, il ne faut pas regarder les attachements comme des liens fixés, mais plutôt comme un processus qui se crée continuellement selon des modalités variées, suivant l'expérience que l'individu se fait de son environnement³³⁰. Habiter le patrimoine n'est-ce pas avant tout habiter un lieu de vie³³¹ ? C'est ce qui sera développé à présent.

5. La dimension polysémique du « patrimoine culturel djerbien »

Pour commencer, il est rendu compte dans ce chapitre des usages sociaux actuels associés au *menzel* et au *houch* à Djerba. Rencontrer les habitants de ces espaces permet de constater que le mode d'occupation du sol et le mode de vie qui y est lié, tel que prôné par l'Assidje, ne sont plus ceux qui sont vécus par la grande majorité des occupants. Cela invite à toucher aux vocabulaires utilisés par ces Djerbiens pour désigner leur « patrimoine culturel », et à déterminer en quoi leurs désignations diffèrent de celle de l'association.

En second lieu, ce sont les discours produits autour des édifices juifs et chrétiens de l'île qui seront traités. Analyser les discours promouvant Djerba comme « terre de tolérance » révèle que si ces derniers sont émis, c'est pour justifier une appartenance identitaire qui permet aux habitants de se distinguer du reste du continent. Ces discours finissent, au fur et à mesure de l'avancée du processus d'inscription, par devenir un argument de promotion patrimoniale et touristique par les communautés religieuses auxquelles ces édifices religieux appartiennent.

³²⁸ Daniel Fabre, « Introduction. Habiter les monuments », in *Les monuments sont habités*, Daniel Fabre & Anna Iuso, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, pp. 17-52.

Jean-Louis Tornatore, « Expérier le patrimoine », *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, in Jean-Louis Tornatore (dir.), Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2019, pp. 9-65.

³²⁹ Les biens *waqf*, en arabe classique, ou *habous*, en *derja*, sont l'équivalent des biens de mainmorte dans le monde musulman.

³³⁰ Bianca Botea & Sarah Rojon, « Préambule », in *Parcours anthropologiques – Ethnographie du changement et de l'attachement* [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 13 octobre 2015, [consulté le 19 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/pa/382>

³³¹ Maria Gravari-Barbas, « Introduction générale », in Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Rennes, PU de Rennes, 2005, pp.11-18.

L'objectif de ce chapitre est de mettre à jour la polysémie de la définition d'un « patrimoine culturel djerbien » dans la bouche des différents enquêtés. Par conséquent, effectuer une ethnographie auprès de ceux qui ne participent pas au montage du dossier pour le processus d'inscription, mais qui vivent au quotidien les lieux qui sont amenés à être patrimonialisés, permet de voir les diverses et multiples manières de concevoir le « patrimoine culturel djerbien », et ainsi de rendre compte de la dimension polysémique que peut revêtir la notion de patrimoine³³².

5.1. Le « mode de vie djerbien » obsolète ou patrimoine ?

Quelle relation lie les habitants des *menzels* à leur espace de vie ? Mes observations ont été réalisées lors de rencontres avec des résidents ne vivant pas dans les nouveaux centres urbains, mais dans les zones encore très rurales d'El May, Guecheine, Mezraya, Midoun, Oued Zbîb et Temlel où j'ai pu accompagner la conservatrice. Dans toutes les zones visitées, de nombreux *menzels* et *houchs* « traditionnels » sont à l'abandon. Chaque parcelle habitée possède à la fois un *houch* « traditionnel » et un autre « moderne ». La grande majorité des habitations « traditionnelles » semblent servir d'entrepôts pour les familles résidant dans le *menzel*. Or, l'objectif de la conservatrice était de trouver des personnes qui vivent encore de « manière traditionnelle », en pratiquant la petite agriculture ainsi qu'un peu d'élevage, qui entretiennent le puits et qui logent dans un « *houch* comme autrefois », le but étant de montrer que « le mode de vie djerbien n'est pas encore totalement à l'abandon ». La dernière zone visitée, cette fois sans accompagnatrice, a été le village berbère ibadite de Guellala : commune très urbanisée au sud de l'île. Les habitants du village y pratiquent une économie rurale résiduelle, mais surtout une économie artisanale importante : la poterie.

5.1.1. Décliner localement la notion de « patrimoine culturel »

Comme précisé précédemment, une grande partie des visites ont été réalisées en compagnie de la conservatrice, elle-même présente aux inventaires de 2016 des zones à inscrire pour le projet d'inscription. J'ai donc pu interagir avec de nombreux habitants, justement parce que j'accompagnais la conservatrice lors l'une de ses missions. « Fille de Midoun », connaissant bien les lieux, sa famille est estimée par biens des habitants. À chaque rencontre, mon accompagnatrice me présente expliquant que je suis une étudiante française venant observer les coutumes locales, et que je souhaite savoir comment vivent traditionnellement les Djerbiens. De fait, elle utilise ma présence pour obtenir des réponses à ses propres questionnements sur la

³³² Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, London, Routledge, 2006.

pérennité des pratiques. Elle craint que nos interlocuteurs ne comprennent pas pourquoi elle les interroge à ce sujet, étant elle-même originaire de l'île. Si certains maîtrisent le français, d'autres non. Dans ce cas, ma guide est également mon interprète.

Ces rencontres avec les habitants révèlent que les pratiques du « mode d'occupation du sol djerbien » sont en mutation constante. Il se dégage une tendance à vouloir abandonner les habitudes quotidiennes des grands-parents et des parents pour tendre vers une idée de la « modernité ». Cependant, même si une majorité ne souhaite plus vivre comme ses aînés et n'assimile pas explicitement ce mode de vie à un « patrimoine culturel » tel que défini par une certaine « élite » — dont les membres de l'Assidje font partie — ces propos laissent transparaître diverses formes d'attachement au mode de vie d'antan, aux souvenirs qui s'y rapportent, aux traditions, aux savoir-faire, etc. Si les habitants n'utilisent pas le terme de « patrimoine culturel » ou son équivalent arabe « *turâth ath-thâqâfi* », ils en mobilisent néanmoins certains pour signifier que ce mode de vie reste important. Ils manifestent d'autres représentations, vocabulaires, d'autres idées de ce qu'est le « patrimoine culturel djerbien »³³³.

La première image que se font les locaux du « patrimoine culturel djerbien » promu par l'Assidje, est avant tout celle d'un mode de vie obsolète qui n'a aucun intérêt pour les touristes occidentaux. Pour eux, le « patrimoine culturel » doit pouvoir servir de produit touristique permettant de générer des revenus et par là alimenter l'économie insulaire. Ils donnent en exemple leur expérience actuelle de l'industrie patrimoniale et touristique de Djerba : les poteries de Guellala, les quelques *fondouks*, le fort de Houmt Souk et les plages des grands hôtels de la côte est. D'après eux, le mode de vie lié au *menzel* et au *houch* ne peut être considéré comme du « patrimoine » puisqu'il est à l'abandon. Qui peut bien s'intéresser aux vieux *houchs* familiaux à part quelques « érudits » ? Chez beaucoup, le mode de vie « traditionnel » et ses quelques survivances d'agriculture et d'élevage sont perçus comme des usages liés à une vie précaire, des activités de subsistances pratiquées pour arrondir les fins de mois.

³³³ Julien Bondaz *et al.* (dir.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, *op.cit.*

Derek Gillman, *The idea of Cultural Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
Maria Gravari-Barbas, « Introduction générale », *op.cit.*

Bien qu'il n'habite plus dans les *houchs* « traditionnels », mais dans des bâtiments « modernes » avec le tout confort (eau courante, électricité, chauffage centralisé, etc.), l'ensemble des habitants rencontrés manifeste un lien affectif avec ce « mode de vie ». Voir la bâtisse s'effondrer les touche. Pour eux, avant d'être un « patrimoine culturel » et un produit touristique en devenir, ces bâtiments sont des lieux chargés des souvenirs de leurs aïeux. C'est un attachement à un héritage familial qui est exprimé. Si le vieux *houch* n'est plus considéré comme un lieu digne d'être habité, il y perdure un certain attachement qui prend la forme d'un souvenir, celui d'un héritage familial qui les renvoie à la mémoire d'êtres chers aujourd'hui disparus. C'est pourquoi, plutôt que de détruire ces bâtisses, les locaux leur ont très souvent trouvé une autre utilité : bergerie, garage, lieu de stockage des denrées alimentaires.



Figure 31: En compagnie d'un habitant et son troupeau de moutons à Temlel. Il utilise le vieux houch familial comme bergerie.



Figure 32: Stockage des denrées alimentaires dans le vieux houch.

Dans le village berbère ibadite de Guellala, deux familles rencontrées ne sont pas attachées au bâti, mais plutôt aux savoir-faire. Leur représentation du « patrimoine culturel djerbien » est liée à la dimension immatérielle. J'ai notamment décrit leur mode de vie a été décrit dans un article publié en 2017³³⁴. Les deux familles ont fait le choix de détruire les vieilles bâtisses pour les remplacer par des édifices construits avec des matériaux « modernes ». Selon elles, la destruction du bâti « traditionnel » impacte très peu le « mode d'occupation du sol traditionnel » des *menzels*. Le plus important ce n'est pas le bâti, mais le respect de la tradition ibadite, *at-tâqâlid*. Ces familles auraient donc trouvé un équilibre entre « tradition » et « modernité ». Bien que le bâti ne soit pas de même nature, les familles respectent l'organisation « traditionnelle » au sein du *menzel*. Malgré qu'elle soit mécanisée, l'agriculture familiale perdure. Bénéficiant de l'eau courante, la consommation d'eau potable s'effectue toujours *via* les réserves d'eau de pluie. Enfin, même si la famille élargie n'habite plus dans le même *houch*, elle cohabite toujours au sein du même *menzel* et partage les moments forts qui marquent

³³⁴ Mathilde Bielawski, « Mutation du mode d'occupation du sol à Djerba : le cas de deux familles ibadites de Guellala », in *Horizons Maghrébins-le droit à la mémoire*, n°76, 2017, 33e année, pp. 143-150.

l'année : Aïd el Fitr, Aïd el Kebir, mariages, etc. Elles expliquent la continuité de ce « mode de vie » par le fait qu'il persisterait dans les villages berbères de l'île, que sont Guellala, Sedouikech et Ajim, une certaine cohésion sociale puisque la population a su y rester homogène. Contrairement aux villes d'Houmt Souk et Midoun, qui ont, elles, subi un brassage total des origines. La femme jouerait là un rôle important, car c'est elle qui est vectrice des traditions et des coutumes en les transmettant à ses enfants à travers la langue berbère : langue maternelle de la communauté ibadite de Djerba, avant l'arabe et le français. Les mères sont les premières éducatrices des enfants avant l'entrée à l'école publique. Par conséquent, avant leurs six ans, les enfants baignent dans le quotidien du foyer, domaine des femmes. Ainsi, d'après les deux chefs de famille, si le « mode d'occupation du sol et le mode de vie djerbien » perdure dans ces villages, il serait le fait d'un certain attachement de la part des habitants à leur identité berbère et ibadite.



Figure 33: Le vieux houch d'une des deux familles de Guellala détruit en 2019.

Cependant, les deux hommes observent tout de même depuis la « révolution » l'abandon des « traditions » et de ce « mode de vie djerbien » par les plus jeunes. C'est plus particulièrement l'abandon du secteur artisanal de la poterie qui est pointé du doigt. Par exemple, le potier de la deuxième famille souhaiterait que son fils prenne la relève. Or, ce dernier aspire à une autre carrière. Depuis la « révolution » et les épisodes terroristes de 2015, la fréquentation touristique dont dépendait l'artisanat du village a disparu. Seuls les potiers

ayant des commandes de particuliers arrivent à survivre. S'ils ne sont pas partis chercher du travail à la capitale, les jeunes du village ont embarqué clandestinement vers l'Europe. Il n'y a plus personne pour perpétuer la « tradition », *at-tâqâlid*.

Celles qui ne semblent pas vouloir rompre avec « le mode de vie djerbien » et le « mode d'occupation du sol traditionnel » sont les personnes âgées que sont les *ajouzet* — *ajouza* au singulier, prononcé *azouza* (ce terme désigne une vieille femme détenant un grand savoir, mais avec une connotation de savoir magique parfois occulte). Cela se ressent à travers le vocabulaire qu'elles emploient pour désigner leur attachement particulier à ce « savoir-être », à la fois nostalgie des traditions qui ne sont plus perpétuées, à la fois attachement à un « patrimoine foncier » qu'elles considèrent être leur héritage familial. Pour la conservatrice, les *ajouzet* sont plus que des grands-mères, ce sont les matriarches, les femmes les plus âgées vers lesquelles on se tourne pour être conseillé. Extrêmement respectées, elles sont considérées les détentrices des rites, coutumes, croyances, mythes, savoir-faire ancestraux.



Figure 34: Une *ajouza* qui porte le *hoûlî* et sélectionne des branches d'olivier pour ses chèvres.

L'habit traditionnel ainsi que le lien à la terre est précieux pour les *ajouzet*. À la question de mon accompagnatrice : « *chnoua turâth ?* » [C'est quoi le patrimoine ?]. Elles ont tout de suite désigné leurs vêtements, le *hoûlî* ou le *fouta*³³⁵, qu'elles qualifient même de « tradition »,

³³⁵ Grande étoffe rectangulaire, vêtement « traditionnel » des Djerbiennes, les couleurs et motifs ne sont pas les

at-tâqâlîd. *At-turâth*, c'est comme *al-wirâth* et *al-îrth* [l'héritage]. Cela désigne ce que l'on reçoit des grands-pères, c'est l'héritage des anciens. Pour elles, cet héritage est lié à la vie domestique et agricole dans le *menzel* : *al-ârz* [la terre], *al-houch*, *ez-zitouna* [les oliviers]. Par exemple, pour l'une d'entre elles, *al-îrth* c'est la terre qu'elle a héritée de son père et le collier transmis par sa mère. Une autre *ajouza*, devant un olivier considéré comme sacré par la population locale, dit : « *Hedha ez-zitouna, ez-zitouna el féniguia c'est turâth !* » [Cet olivier, l'olivier de la Féniguia, c'est *turâth* !] Elle raconte que les Djerbiens viennent ici pour faire des vœux. Ils tournent autour de l'olivier, font un vœu et déposent un peu d'huile d'olive comme offrande au pied de l'arbre. Ils laissent parfois quelques pièces de monnaie. Elle raconte que la Féniguia était une dame du village qui accomplissait des miracles et qui fut enterrée à côté de l'olivier près duquel nous nous trouvons³³⁶. Par conséquent, celui qui, aujourd'hui, souhaite demander quelque chose à la Féniguia doit faire le tour de l'arbre. D'autres occasions obligent à tourner autour d'un olivier. Lors de son mariage, la Djerbienne doit faire le tour d'un olivier pour lui porter bonheur. L'olivier est en effet très important dans la tradition djerbienne, « *et-tâqâlîd el-djerbi* ».

En d'autres termes, pour ces *ajouzet*, tout ce qui est de l'ordre du patrimoine, *at-turâth*, se rapporte directement aux traditions, *at-tâqâlîd*, et à l'héritage de leurs ancêtres, *al-îrth*. D'ailleurs, elles distinguent clairement les ruines antiques, « patrimoine culturel » au sens historique, des traditions issues d'un héritage familial. Pour elles, les sites archéologiques comme celui de Meninx³³⁷ ne sont pas désignés par le terme *at-turâth* mais par celui de *al-athâr* [les ruines]. *Al-athâr* n'appartient ni aux Djerbiens, ni à l'*'oumma* [la communauté], mais *al-roumani* [aux romains]. Cette distinction met en évidence la dimension polysémique que peut revêtir le terme de « patrimoine culturel » dans les sociétés arabo-musulmanes. Dans le cas des *ajouzet*, l'acception du terme *turâth* est intrinsèquement liée à un héritage sacré, distinct des sites archéologiques n'appartenant pas à l'*'oumma*, la communauté religieuse. Cet héritage peut toutefois se situer dans des croyances antérieures à l'islamisation de l'île, telle que l'olivier de la Féniguia. Ce dernier est reconnu comme « héritage », car la pratique qui lui est corrélée relève

mêmes selon les origines, la localité, l'âge de la femme et les tâches qu'elle effectue.

³³⁶ Pour en savoir plus lire :

Adel Besrou, « La Féniguia ou le culte de l'olivier », in *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Nouredine Essaïdi (coord.), Tunis, MAI, n°10, 2018, pp. 39-43.

³³⁷ Site archéologique qui se situe au sud de l'île de Djerba près de ladite voie romaine d'El Kantara. Fondée par les Phéniciens, la ville a perduré à l'époque romaine et byzantine. Pour en savoir plus voir :

Stefan Ritter, Sami Ben Tahar, Jörg W. E. Fassbinder & Lena Lambers, « *Landscape archaeology and urbanism at Meninx: Results of geophysical prospection on Jerba* », in *Journal of Roman Archaeology*, n° 31, 2018, pp. 358-372.

d'une certaine tradition transmise par les ancêtres. Voilà pourquoi les *ajouzet* font plus souvent appel au terme de *tâqâlid*.

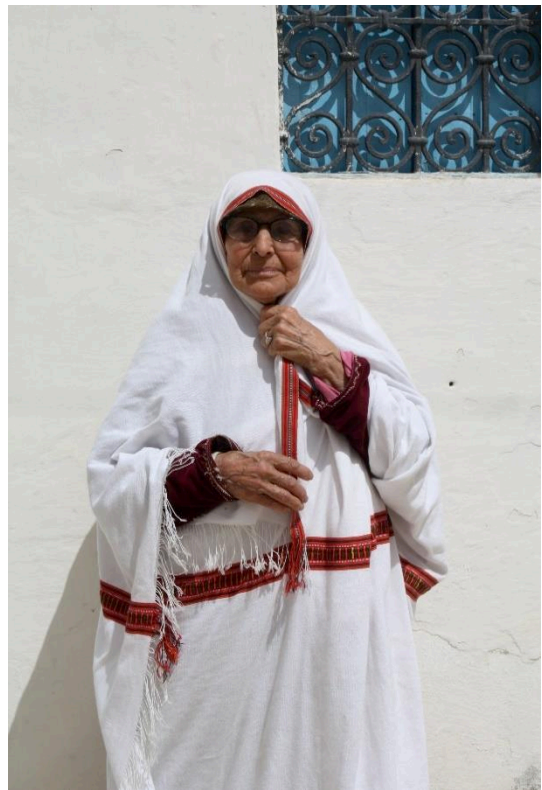


Figure 35: Les deux ajouzet de Midoun portant leurs foutas.



Figure 36: La conservatrice et l'ajouza devant ez-zitouna el Fénigüia.

5.1.2. Un attachement à l' « héritage » et à la « tradition »

Ces fragments ethnographiques des rencontres avec les habitants sont, selon moi, ceux qui rendent le mieux compte de la vision polysémique du « patrimoine culturel djerbien ». Les discours montrent que les attachements à ce « mode d'occupation du sol » sont protéiformes. Les habitants manifestent tout d'abord un attachement à leur propriété privée en tant que lieu de vie ; parallèlement cependant se dégage un rapport certain à la filiation, au lieu d'où provient la famille — le mot *menzel* signifie littéralement « lieu d'où l'on descend et où l'on descend ». Par extension, cet espace génère une attache nostalgique due aux différents souvenirs de parents disparus, ainsi qu'à leurs savoir-faire qui tendent à disparaître avec eux.

On peut alors constater que l'ensemble de ces discours convergent plutôt vers une définition immatérielle de ce « mode d'occupation du sol » que matérielle. En effet, plus que les pierres, c'est la perpétuation de la tradition qui est importante, *at-tâqâlîd*, et la transmission d'un héritage familial, *al-îrth*. D'ailleurs, certains habitants ont exprimé le fait que la notion de patrimoine, telle que mobilisée par l'Assidje, renvoie à quelque chose qui ne leur est pas destiné. Ce « patrimoine culturel djerbien » serait réservé à l'Autre, c'est-à-dire, le touriste européen ou aux « érudits ».

Cette polysémie invite à se poser la question de l'attachement sous le prisme des discours valorisant une certaine identité. J'ai pu récolter ce genre de propos dans la localité des villages berbères de Guellala, Sedouikech et Ajim. Ils revendiquent une appartenance berbère justifiée par l'identité religieuse ibadite. Ce « mode d'occupation du sol de l'île de Djerba » résulterait de cette identité ibadite qui prône un « mode de vie simple »³³⁸. Ainsi, la perpétuation et la transmission des savoir-faire relatifs à l'agriculture et la poterie relèvent d'une grande importance. La dimension immatérielle prend le pas sur la dimension matérielle. Le cas des deux familles de Guellala illustre bien ce point. En se rapportant aux critères établis par le comité de pilotage pour le processus d'inscription, leurs deux *menzels* ne correspondent pas aux canons d'un *menzel* « intègre » et « authentique », selon les standards de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco). En effet, concernant les exigences techniques et matérielles (les matériaux utilisés pour la construction, l'architecture du bâti), la grande majorité des éléments anciens constitutifs du bâti, ceux en chaux, en terre ou en bois de palmier ont été détruits pour être reconstruits dans des matériaux dits « modernes ». *A contrario*, les pratiques immatérielles induites par le « mode de vie » dans le *menzel* et les

³³⁸ Virginie Prevost, *De Djerba à Oman, la troisième voie de l'Islam*, Turnhout, Brepols Publishers n. v., 2010.

savoir-faire qui s'y rattachent — soit le « mode d'occupation du sol djerbien » tel que l'Assidje veut le préserver — y perdurent.

La question de l'identité est également évoquée par les personnes âgées, notamment par les *ajouzet* qui la mettent en scène dans leur quotidien. Pour elles, résider dans le *menzel* semble être bien plus qu'un simple mode de vie, cela dit quelque chose de leur « identité djerbienne », de leur tradition et de leur héritage (*at-tâqâlîd, at-turâth, al-îrth*). Ces propos se réfèrent à des discours mémoriels qui sont attachés à une façon de vivre qu'elles perpétuent, car autrefois commune à tous les habitants, mais désormais tombée en désuétude³³⁹. En découlent des expressions nostalgiques associées à ce « mode d'occupation du sol ». L'aspect qui semble le plus important à leurs yeux touche à l'immatérialité (savoir-faire, savoir-vivre) de ce mode de vie, mis en opposition à la notion d'*athâr* : les ruines, les vestiges antiques de la civilisation romaine et donc non-musulmane.

Ainsi, les échanges avec les habitants des *menzels* et des *houchs* montrent bien une différence de considération concernant ce qu'il serait important à sauvegarder dans le « mode d'occupation du sol de Djerba ». Un membre du bureau directeur le reconnaît lui-même : « *le problème ce n'est pas qu'il y ait un manque de conscience de la population parce que beaucoup sont attachés à leur houch.* » Selon lui, la problématique se trouve dans le décalage des projets que chacun des partis, sympathisants de l'Assidje d'un côté, et habitants non-adhérents de l'autre, a prévu pour le futur de ces zones. Un second membre du comité de pilotage, qui a une longue expérience dans la protection du patrimoine, considère que ce décalage est tout à fait logique puisqu'associations et locaux ne partagent pas la même idée de ce qu'est le « patrimoine culturel » :

« Le Tunisien a un problème avec son patrimoine parce qu'on a l'impression que le patrimoine est conçu pour être visité ou conçu pour être exploré par les visiteurs étrangers. Dans l'inconscient, dans la culture du Tunisien, l'aménagement d'un site archéologique ou d'un site historique vise plutôt un visiteur européen. On a l'impression que le Tunisien n'assimile pas, ne considère pas le patrimoine archéologique en composante de son identité. Il y a une certaine rupture, coupure entre le passé et le présent, [...] il y a un creux, il y a un fossé entre le citoyen tunisien et son patrimoine. [...] Ils [les habitants] sont porteurs d'une certaine tradition qu'ils doivent, disons... sauvegarder parce que c'est une tradition, c'est pas parce que c'est un patrimoine, c'est une tradition, c'est différent. C'est conçu dans un élan conservateur, [...]. Ce n'est pas la même approche que conserver le passé, parce que

³³⁹ Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2005.

ça fait partie de notre identité, de notre culture, etc. Ce sont deux approches différentes.

[...]»

C'est de nouveau l'étude linguistique qui permet, dans un premier temps, d'expliquer pourquoi tous les précédents interlocuteurs expriment un attachement à la dimension immatérielle de leurs lieux de vie, plutôt qu'à sa dimension matérielle. De plus, cette étude met en évidence pourquoi certains habitants considèrent que nombre de biens culturels, reconnus comme tels par l'État, sont à destination des touristes. Elle souligne, enfin, pourquoi les *ajouzet* distinguent l'héritage des non-musulmans du leur. Le chapitre trois de cette étude se réfère aux travaux d'auteurs comme I. A. El-Fihail et Y. Karamti. D'après ces derniers, la notion occidentale de « patrimoine culturel », telle que manipulée par les instances étatiques des États arabo-musulmans, a été traduite en arabe par *turâth*, terme qui renvoie à la définition du « patrimoine culturel immatériel » (« PCI »), telle qu'elle est développée par l'Unesco³⁴⁰. Les travaux menés par N. Oulebsir & A. Swenson permettent, quant à eux, de mieux appréhender la dimension immatérielle que peut revêtir le terme de « patrimoine culturel » dans les sociétés arabo-musulmanes. Les auteures précisent que le terme *turâth* peut recouvrir en français, les notions de « patrimoine culturel » et « tradition », mais qu'il se rapproche aussi de l'idée d'héritage. Il aurait, en effet, une signification associée à celui de *waratha* [hériter] et *al-warith* [l'héritier] : « *Ce troisième niveau d'interprétation des mots Waratha (hériter) et Al-Warith (héritier) peut être rapproché de la définition juridique de patrimonium. Cependant, ayant un sens large, le mot Turâth englobe tant l'héritage matériel (entre le père et le fils), qu'immatériel et spirituel (entre l'homme et le texte sacré, l'homme et le Créateur).* »³⁴¹

Cette dernière citation laisse voir la dimension spirituelle du terme *turâth*. Cela permet d'expliquer l'opposition faite par les habitants entre un héritage destiné à l'Autre, contrairement à un héritage propre aux Djerbiens. C'est pourquoi, les ruines antiques sont désignées par le terme *athâr* par les *ajouzet*, et non *turâth*, n'étant pas directement liées à la communauté des croyants. Si la spiritualité, la projection affective et la représentation d'un lien direct de transmission expliquent en partie cette distinction, l'Histoire, selon les auteures, peut-elle aussi en être la cause. Dans leur étude, les deux femmes retracent l'évolution du terme « patrimoine

³⁴⁰ Ismail Ali El-Fihail, "Reviving the Disagreement: A Debate on the Terminology of Intangible Cultural Heritage and the UNESCO 2003 Convention in the Arab World", in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». Traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 55-67.

Yassine Karamti, « "Turath", "Patrimoine", "Heritage" : des traductions trompeuses ? », in *Al-Mishkât*, n°6, 2008, pp. 41-59. p. 58

³⁴¹ Nabila Oulebsir & Astrid Swenson, « Patrimoine : voyage des mots. *Heritage, Erbe, Beni culturali, Turâth, Tigemmi* », in *Patrimoine et Architecture*, n°21-22, 2015, pp. 10-23. p. 12-13

culturel » au XXe siècle influencé par la colonisation. La gestion des biens matériels est laissée aux mains des administrations coloniales françaises ou britanniques, pendant que les « élites autochtones » s'approprient l'aspect immatériel du patrimoine *via* l'usage du terme de *turâth* :

« Comme acte de résistance contre la culture dominante des empires français et britanniques du XXe siècle et pour pallier la chute de l'empire ottoman, les registres anciens de la musique, des arts et des sciences sont envisagés comme Turâth (tradition, patrimoine) à revivifier afin de renouer avec le riche passé médiéval, un âge d'or qui a vu les musulmans assurer un rôle de passeurs de la tradition grecque. [...] Ainsi, le mot Turâth est envisagé au XXe siècle comme revivification de la tradition, favorisée par la montée des revendications identitaires et de l'idée de Nation arabe. »³⁴²

En définitive, cette analyse linguistique prouve bien l'existence de deux visions de ce qu'est le « patrimoine culturel djerbien ». La vision d'une « élite » partageant les idées de l'Assidje, pour laquelle la notion de « patrimoine culturel » est héritière d'une logique de sauvegarde et de conservation telle que prônée par l'État et les organisations internationales ; et la vision des habitants des *menzels*, qui perçoivent ces exploitations agricoles comme un héritage familial dans lesquels on continue d'évoluer dans le respect de la « tradition », renvoyant par là à une idée d'immatérialité exprimée dans l'emploi du terme.

En conséquence, les membres de l'Assidje et les habitants ne sont pas attachés aux mêmes éléments qui composent le « mode d'occupation du sol djerbien ». Pour reprendre les termes de B. Botea & S. Rojon, ces observations rendent compte de « [...] deux catégories d'attachement exclusives : soit un système d'attache enfermé dans un passé, car ne pouvant pas s'actualiser du fait de la rénovation urbaine, soit l'acceptation d'un changement supposant la reconstruction d'attaches à de nouveaux espaces. »³⁴³ L'Assidje qui considère les mutations de l'urbanisme comme une menace pour l' « intégrité du patrimoine bâti traditionnel » correspond à la première catégorie ; quant aux habitants qui arrivent à produire de nouvelles attaches à des formes d'habitat récentes, le plus important pour eux étant de perpétuer le mode de vie et les traditions, à la seconde. Toutefois, cette approche dichotomique du « patrimoine culturel djerbien » qui serait partagée entre une « vision élitiste » et une « vision traditionaliste » est nuancée par ceux qui considèrent ces modes d'habitat et de vie « obsolètes », voire, inhérents à une certaine pauvreté. C'est le cas des plus jeunes, qui à la suite de la « révolution » n'aspirent plus à cette vie « traditionnelle », mais préfèrent s'installer dans les grandes villes ou tenter leur chance à l'étranger qui, en somme, préfèrent aller vers la « modernité ».

³⁴² *ibid.* p. 14

³⁴³ Bianca Botea & Sarah Rojon, « Préambule », *op.cit.* p. 3

5.2. Un « patrimoine culturel multiethnique et multiconfessionnel » :

Les usages sociaux du *menzel* et du *houch* désormais définis, l'examen d'un autre type de biens signalé dans le dossier d'inscription s'impose : les édifices juifs et chrétiens de Djerba. Bien que la dimension religieuse ne soit pas le point central du dossier, elle n'est pas sans incidence sur le processus d'inscription. La cohabitation des trois religions du Livre est considérée, tout comme les diversités architecturales et le mode d'occupation du sol qui en résultent, « exceptionnelle ». Pourtant, dans le projet initial, les lieux religieux n'étaient pas au centre de l'attention. Seules les mosquées ibadites étaient intégrées aux premières réflexions du comité de pilotage. Au fur et à mesure de l'avancée du travail, le choix s'est arrêté sur l'ajout d'autres types d'édifices religieux, les synagogues et les églises, afin de mettre en exergue les cohabitations multiethniques (Berbères, Juifs, Arabes, Ottomans, population noire issue de l'esclavage, Grecs, Italiens, Maltais, et Français) et multiconfessionnelles de l'île.

La première fois que j'ai entendu parler de l'intégration des édifices religieux, autres que les mosquées, remonte au mois de mars 2015. Lors d'une réunion, l'un des architectes a retiré de l'oubli les centres anciens de Houmt Souk et d'Erriadh, occultés par le comité de pilotage. Selon l'architecte, ces derniers font partie intégrante du « mode d'occupation du sol djerbien ». Tenir compte de ces centres implique de travailler sur les synagogues dans le cas d'Erriadh, ou Hara Sghira (petit quartier des juifs), et des deux églises dans le cas de Houmt Souk. La première difficulté a été la question de la propriété : qui gère ces édifices ? Cette information était nécessaire afin de pouvoir adapter le plan de gestion à la suite d'un éventuel classement. L'interrogation n'a concerné que les églises, les synagogues étant prises en charge par la communauté juive. L'État peut toutefois intervenir de temps en temps, la grande Synagogue de la Ghriba étant, par exemple, classée monument historique depuis 1922³⁴⁴.

³⁴⁴ Afef Mbarek, « Entre classement et patrimonialisation : Les usages du patrimoine judéo-tunisien », in *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, pp. 55-69.



Figure 37: Entrée du site de la synagogue de la Ghriba.

La première église, Saint-Joseph, se trouve dans le centre ancien de Houmt Souk. On aperçoit facilement ses deux clochers en arrivant de la marina. Elle a été construite par la communauté maltaise au début du XXe siècle³⁴⁵. Le *modus vivendi* passé entre le Saint-Siège et la République tunisienne en juillet 1964, cède la propriété des édifices catholiques à cette dernière. Ainsi, comme toutes les autres églises tunisiennes, celle de Djerba a été nationalisée. Elle a d'abord servi de salle d'étude pour les enfants pauvres, puis de salle de sport. En 2005, un décret présidentiel rend l'église aux fidèles pour la pratique du culte³⁴⁶. Principalement fréquentée par les résidents européens, accueille parfois, depuis l'arrivée du nouveau curé en 2018, des groupes de chrétiens du Moyen-Orient. Elle a été restaurée et décorée avec des copies d'anciennes mosaïques chrétiennes trouvées en Tunisie. Se situant dans le centre ancien de Houmt Souk, elle faisait inévitablement partie du périmètre éligible pour la proposition d'inscription. Ici, le bâti appartenant à l'État tunisien, la problématique de la gestion a été rapidement écartée.

³⁴⁵ Michèle Muscat, *L'héritage impensé des Maltais de Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2011.

³⁴⁶ Décret n°64-625 du 23 juillet 1964, JORT n°36 du 24 juillet 1964.

<http://www.edusfax.com/sfaxreader/french/2005-03-19Twal.pdf> [consulté le 13 novembre 2019].



Figure 38: L'église Saint-Joseph en arrivant de la marina.

La seconde église est grecque orthodoxe et se trouve face à la marina. Elle porte le nom du saint patron des bateliers, mariniers et navigateurs : Saint-Nicolas. Construite sur le terrain d'un ressortissant grec venu s'installer à Djerba pour pêcher l'éponge au début du XXe siècle³⁴⁷, ce choix de consécration n'est pas anodin. L'église relève encore de la propriété privée, le terrain appartenant toujours aux héritiers du fondateur de l'église et propriétaire du terrain. Gardée et entretenue par un ami de la famille descendant, lui aussi, de la communauté grecque³⁴⁸. Elle n'est plus utilisée pour le culte, mais de temps à autre une bougie est allumée devant les icônes par le gardien. Saint-Nicolas ne se situe pas à l'intérieur du périmètre éligible. L'église a cependant été intégrée à la zone tampon proposée par le plan de gestion, qui ceint le centre ancien de Houmt Souk.

³⁴⁷ Habib Kazdagli, « Communautés méditerranéennes de Tunisie. Les Grecs de Tunisie : du Millet-i-rum à l'assimilation française (XVII e-XX e siècles) », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°95-98, 2002, pp. 449-476.

³⁴⁸ Pour en savoir plus lire l'autobiographie du fils du fondateur de l'église : Laris Kyndinys, *Djerba, l'île enchantée de mon enfance*, Tunis, MC, 2009.



Figure 39: L'église Saint-Nicolas et son accès condamné.

L'intégration de ces édifices dans le projet Unesco a été officialisée auprès du grand public par la publication du magazine trimestriel de *Patrimoine et Créativité*. Celui-ci s'avérait être le premier document relatif au projet d'inscription qui ouvrait la qualification de « patrimoine djerbien » à d'autres communautés religieuses que celles juive et ibadite, jusqu'alors surreprésentées dans le dossier. En effet, le magazine proposait deux articles : un premier dédié à l'histoire de la communauté orthodoxe, un second à celle de la communauté catholique. À l'été 2018, cette ouverture se confirme *via* diverses publications Facebook et articles de presse émis par l'Assidje. Débutent alors différentes activités collaboratives menées conjointement par l'association, le tout nouveau curé de la paroisse Saint-Joseph et le gardien de l'église Saint-Nicolas. Ainsi, ces églises ont changé de statut. Elles ne sont plus uniquement des lieux de culte, ni même des témoins de l'histoire chrétienne de l'île, mais font désormais partie intégrante du discours du « patrimoine culturel » à préserver.

5.2.1. La promotion d'une « île de la tolérance »

Les discours patrimoniaux ne sont donc pas le monopole de l'Assidje. Ils sont aussi formulés par différentes communautés présentes sur l'île, pour « témoigner », comme l'évoque C. Traïni, d'une histoire multiconfessionnelle du territoire insulaire³⁴⁹. Chaque communauté religieuse produit un même discours, se basant sur leur expérience de la cohabitation

³⁴⁹ Christophe Traïni, « Chapitre 8. L'opposition à la tauromachie », in *Émotions... Mobilisation !*, Christophe Traïni (éd.), Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 193-213.

multiconfessionnelle de l'île, afin de sensibiliser ceux qui n'ont pas encore goûté à « *Djerba, terre de paix et de tolérance* »³⁵⁰. Ce discours partagé par toutes les communautés a pour objectif de faire valoir les édifices religieux comme biens patrimoniaux. Seulement cet argument patrimonial ne va pas être immédiat dans les propos recueillis. Il apparaît au fil du temps, ce qui donne l'impression qu'il se forge au fur et à mesure de la prise de connaissance du projet par la population locale. Ce processus de prise de conscience donne à voir une « fabrique d'un patrimoine » en train de se faire.

Djerba est également décrite comme « terre de tolérance » de manière récurrente dans la littérature scientifique³⁵¹. Cette expression et cette idée sont spontanément évoquées par de nombreux scientifiques, habitants natifs ou expatriés. Ici, l'exemple d'une adhérente de l'Assidje appartenant à la communauté juive de l'île :

« À Djerba, on est tous des Tunisiens, on s'en fout de "il est juif, il est musulman, il est chrétien, il est noir, etc." Non ! On est tous des Tunisiens [...] les musulmans ont toujours travaillé avec les juifs et ça les dérangeaient pas [...]. Pourtant si tu prends tous les habitants : les musulmans, les chrétiens, les juifs ce sont des gens qui sont très religieux, mais ils t'acceptent avec ta religion. [...] Tout ça pour dire qu'avant d'être identifiés selon notre religion à Djerba, nous nous identifions en tant que Djerbien ! Apparemment chez les habitants des îles il paraît qu'ils font beaucoup ça. Moi ça me sort très, très... je sais pas... directement, ça te sort "Je suis Djerbienne". Il y a beaucoup qui se fâche "Pourquoi ? Djerba n'est pas en Tunisie ?" Si, mais c'est Djerba, c'est Djerba, c'est comme ça ! Je ne saurais pas l'expliquer. »

L'idée d'une tolérance commune à tous les Djerbiens a également été invoquée lors de rencontres fortuites avec des habitants de confession juive ou musulmane. Un bijoutier juif, entre autres, souligne la collaboration des deux confessions dans le monde du travail, ainsi que la bienveillance et le respect vis-à-vis des fêtes religieuses de chacun. Ce sont des propos similaires que l'on retrouve dans la bouche d'un vieux commerçant de confession musulmane, dont la boutique trône, d'ailleurs, à proximité de l'église Saint-Joseph. Pour lui, l'église incarne de nombreux souvenirs de fêtes célébrées lorsqu'il était enfant, fêtes auxquelles les habitants, toutes confessions confondues, venaient participer. Il se rappelle notamment avoir grimpé sur

³⁵⁰ Je me suis également rapidement rendu compte que cette expression est également le nom d'un festival organisé à Djerba. Est-ce que l'expression utilisée par les acteurs a été empruntée à ce festival ou est-ce le festival qui s'est inspiré ? Je ne saurais le dire.

³⁵¹ Mongi Bourgou & Abdelfettah Kassah, *L'île de Djerba, tourisme, environnement, patrimoine*, Tunis, Cérès, 2008.

Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès, 1967.

Kamel Tmarzizet, *Djerba, l'île des rêves*, Tunis, STAG, 1997.

les toits des *foundouks* attenants pour jeter des confettis. Il est particulièrement nostalgique de l'époque durant laquelle la religion n'était pas source d'altérité. Qu'il prie dans une mosquée, une synagogue ou une église, « un Djerbien reste un Djerbien », dit-il.

Initialement, ces propos sur la tolérance renvoyaient à une certaine identité djerbienne, à un état d'esprit intrinsèquement lié à la condition insulaire du territoire, à un « *savoir-vivre à la djerbienne* », expression pas encore annexée par le discours patrimonial. C'est au cours de l'année 2017, que la dimension religieuse et la promotion de la tolérance viennent habiller ce dernier, plus particulièrement le 14 mai, lors du festival *Djerba invite la France* qui prend place en parallèle du pèlerinage juif Lag ba `Omer³⁵² de la Ghriba, coutume de la Pâque juive : Pessa'h. Lors de l'événement, l'ambassadeur français a souligné la nécessité de sauvegarder ce « patrimoine culturel djerbien », témoin de la cohabitation des trois religions monothéistes. Le ministre du Tourisme a poursuivi en annonçant la création d'un musée judéotunisien. Les déclarations ne s'arrêtent pas là. D'autres acteurs politiques et diplomatiques prennent la parole devant un parterre de journalistes installés justement, au sein même de la synagogue. Tous les acteurs politiques présents ont félicité les organisateurs pour le maintien du pèlerinage composante à part entière de la « culture tunisienne » et « rassemblant toutes les communautés de Djerba ». L'origine de la Ghriba, elle-même représentative de l'histoire multiconfessionnelle de l'île, fut, elle aussi, mise en avant. *Ghriba*, à savoir « l'étrangère » aurait désigné une femme aux pouvoirs de guérison, qui, bien que n'appartenant à aucune communauté, avait apparemment côtoyé les juifs de Djerba. À sa mort, ces derniers décidèrent de l'honorer en construisant une synagogue au-dessus de sa sépulture.

C'est vers cette sépulture aux allures cavernicoles que convergent ce jour-là la majorité des pèlerines juives. La grotte se situe dans la pièce du *Hekhal*, arches saintes où les rouleaux de la Torah sont conservés. Dans les mains des croyantes un ou plusieurs œufs qu'elles déposent à tour de rôle dans la cavité tout en se faisant photographier par leurs mères, sœurs ou tantes, armées de téléphones portables. La grotte est en réalité très petite, on ne peut pas s'y mettre debout. C'est un endroit sacré pour les pèlerines. Elles y entrent avec émotions et ressortent souvent en larmes. Chacune d'entre elles a préalablement écrit des vœux sur les œufs, des souhaits de bon mariage pour leurs enfants, la venue d'un enfant, ou encore, des espoirs de guérison d'êtres chers. Plus tard, elles reviendront les récupérer pour les donner à manger aux personnes à qui les vœux sont destinés. Pratique peu courante dans le judaïsme selon certains

³⁵² Pour rappel : Lag signifie trente-trois en hébreu et `Omer correspond à une période du calendrier juif. Donc Lag ba `Omer signifie le 33^e jour de dans l'`Omer.

auteurs, cet usage se retrouve néanmoins de manière localisée au Maghreb. Il se rapprocherait de la *ziara*, qui désigne en islam un pèlerinage de recueillement sur la tombe d'un saint. Pour ces mêmes auteurs, « Une véritable symbiose judéo-musulmane explique certains rites » ce qui pose la question d'un « lieu saint partagé »³⁵³.



Figure 40: Prière devant les bougies à gauche téléphones portables et appareils photos en main, à gauche ; entrée dans la grotte de la Ghriba œuf et téléphone portable à la main, à droite.

L'annonce la plus inattendue de la journée a été celle de René Trabelsi, membre du comité d'organisation du pèlerinage, révélant le dépôt d'un dossier pour l'inscription de la synagogue sur la Liste du patrimoine mondial. Ces propos seront relayés dans les unes de certains médias, quelques jours plus tard³⁵⁴. Cependant, cette annonce publique soulève deux remarques.

³⁵³ Dionigi Albera, « Pèlerinages mixtes et sanctuaires “ambigus” en Méditerranée », in *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient : Espaces publics, espaces du public*, Sylvia Chiffolleau & Anna Madœuf (dir.), Damas, Presses de l'Ifpo, 2005, pp. 347-378.

Dominique Jarrassé, « “Lieu saint partagé” ou approprié ? La patrimonialisation de la Ghriba de Djerba et de son pèlerinage », in *Al-Sabil : Revue d'Histoire, d'Archéologie et d'Architecture Maghrébines* [En ligne], n° 8, 2019, [consulté le 20 mars 2021]. URL : <http://www.al-sabil.tn/?p=6121>

³⁵⁴ Agence Tunis Afrique Presse, « René Trabelsi : Une demande d'inscription de la Ghriba sur la Liste du patrimoine mondial bientôt sur la table de l'Unesco », in *Huffpost Tunisie* [En ligne], 13 mai 2017. URL : https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ghriba-patrimoine-mondial mg_16591308 [consulté le 15 mai

Premièrement, aucun membre de l'Assidje n'avait entendu parlé d'une quelconque volonté du ministère des Affaires culturelles de déposer un dossier exclusif à la synagogue. Deuxièmement, si volonté il y a eu, la synagogue aurait dû figurer sur la Liste indicative de la Tunisie, ce qui n'a jamais été le cas. Pour les membres de l'Assidje, eux aussi présents lors de la déclaration, il s'agit d'un coup médiatique mis en scène par le comité d'organisation visant à donner plus de visibilité à la synagogue et au pèlerinage. Cette communication imparfaite démontre, selon l'association, la méconnaissance des pouvoirs publics et des médias du processus d'inscription. Depuis le début du projet sont confondus : Liste indicative, liste définitive, biens en série et bien unique. L'exemple le plus marquant date de 2012. L'île de Djerba étant alors placée sur la Liste indicative. Pourtant, quantité de médias vantaient l'inscription de l'île sur la liste définitive. Aujourd'hui, nombreux sont les habitants qui le croient encore. Cette confusion, est-elle symptomatique d'une réelle ignorance, ou est-elle le résultat de quelques autres logiques ? Peut-elle, par exemple, consister en une stratégie de communication voulant mettre en lumière les actions positives de l'État, ceci afin de montrer aux citoyens l'engagement de celui-ci dans la gestion du patrimoine.

Il est intéressant de signaler que cette annonce d'inscription de la Ghriba sur la Liste du patrimoine mondial a amorcé un mouvement de reconnaissance patrimoniale des deux églises. La première personne ayant exposé un argument patrimonial quant à l'identité catholique djerbienne est une habitante d'origine maltaise adhérente à l'Assidje. Cette dernière était en conflit avec le précédent curé de Saint-Joseph, qui réservait l'entrée du monument aux fidèles. Elle considérait l'attitude du prêtre intolérante aux autres confessions de l'île. Pour elle, cette église fait partie de l'histoire de sa famille. Ce sont les Maltais qui ont érigé l'édifice. Tout comme le quartier maltais qui lui fait face, l'église fait partie du « patrimoine culturel djerbien ». Par conséquent, empêcher l'accès aux habitants, revient à les déposséder d'une certaine mémoire, à les soustraire de l'histoire du lieu.

À partir de l'année 2018, de nombreuses publications sur Facebook et dans la presse numérique attestent du nouvel élan patrimonial relatif aux édifices chrétiens. En ce qui concerne l'église Saint-Joseph, cela coïncide avec l'arrivée d'un nouveau curé italien, ayant fait ses études au Liban, plus ouvert à la collaboration avec les autres communautés religieuses de l'île

2017].

« La Ghriba serait inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », in *Espace Manager* [En ligne], 13 mai 2017. URL : <https://www.espacemanager.com/la-ghriba-sera-inscrite-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-de-lunesco.html> [consulté le 15 mai 2017].

« R. Trabelsi : demande d'inscription de la Ghriba sur la liste Unesco », in *Mosaïque FM* [En ligne], 13 mai 2017. URL : <https://www.mosaïquefm.net/fr/print/139516/r-trabelsi-demande-d-inscription-de-la-ghriba-sur-la-liste-unesco> [consulté le 15 mai 2017].

et, qui de plus est, arabophone. Dès son arrivée, on ne tarit pas d'éloges à son sujet, voyant en lui un prêtre «tolérant» incarnant «l'état d'esprit djerbien». Les discours suggérant une éventuelle patrimonialisation de l'église se multiplient. Les membres du bureau directeur de l'Assidje effectuent une visite de la paroisse dont Si Naceur rend compte dans un article de *Kapitalis*³⁵⁵. Voici ce qu'on y peut lire :

«L'église Saint-Joseph de Houmt-Souk est l'emblème suprême de cohésion et de cohabitation dans l'île de Djerba. Père Matteo, un jeune prêtre qui y officie, est un adepte de l'ouverture et de la bonne parole. [...] L'Assidje, de son côté, lui a témoigné de tout le soutien qu'elle est à même d'apporter au monument en tant que composante marquante du patrimoine culturel matériel de l'île, et au lieu en tant qu'emblème suprême de cohabitation. [...] Une telle rencontre n'était pour avoir lieu sans la volonté manifestée par ce jeune nouveau prêtre de rompre avec cet esprit d'enfermement farouchement prôné par son prédécesseur et de réconcilier l'église avec son environnement, comme il était de coutume lors de sa longue histoire, lorsque tous ceux qui avaient en charge la responsabilité de la paroisse avaient à cœur d'aller vers l'autre, d'être à son écoute, de s'impliquer dans la vie de l'île.»

Des paroissiens, mais aussi des non-paroissiens, sympathisants tiennent des propos similaires, «il faut ouvrir l'église à tout le monde», «elle fait partie du patrimoine djerbien», «c'est un édifice historique incontournable de l'île», etc. Certains sont exacerbés à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris en 2019. En témoigne l'affluence record à la messe de Pâques cette année-là, les fidèles ayant été rejoints par des touristes, des séminaristes, des Djerbiens de toutes confessions, ainsi que des non-croyants. Cet événement localisé, rappelle pourtant la fragilité du patrimoine dans son ensemble et souligne l'attachement des individus à ce qu'ils considèrent comme un lieu partagé.

³⁵⁵ Naceur Bouabid, « Plein feu sur l'église Saint-Joseph de Houmt-Souk, à Djerba », in *Kapitalis* [En ligne], 1^{er} septembre 2018. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2018/09/01/pleins-feux-sur-leglise-saint-joseph-de-houmt-souk-a-djerba/> [consulté le 22 mars 2019].



Figure 41: Les membres de la chorale de la paroisse Saint-Joseph, et le curé au centre, lors de la messe de Pâques 2019.

Les discours patrimoniaux sont aussi directement mobilisés par le curé. Dans le blog 1001 Tunisie, ce dernier fait le lien entre le « patrimoine antique » du pays et la décoration de l'église, qui est une copie des mosaïques exposées au musée du Bardo³⁵⁶. Un point sur la tolérance est également évoqué :

« — Aujourd'hui, il y a une démarche pour inscrire Djerba au patrimoine mondial de l'UNESCO. Celle-ci se bâtit autour d'un grand discours sur la tolérance entre les religions. Si l'île obtient le label, pensez que cela va apporter un plus y compris à la communauté chrétienne ici ?

— J'ai été invité à intervenir et m'exprimer sur cette question à plusieurs reprises. Je comprends que les Djerbiens et les Tunisiens voient dans cette inscription un bien immédiat pour eux. Moi, je regarde un peu plus loin. Cette inscription est un point positif pour le monde entier ! En effet, aujourd'hui dans le monde entier, on se demande comment peut-on vivre ensemble ? Comment peut-on éviter les conflits entre les civilisations et les religions ? Je réponds souvent que Djerba peut être considérée comme modèle. Le monde entier doit connaître l'existence de Djerba et de toute son histoire. C'est un grand signe d'espoir ! »

³⁵⁶ Amel Djait, « Père Matteo : "L'inscription de Djerba à l'UNESCO serait un point positif pour le monde entier !" », in *1001 Tunisie* [En ligne], 25 janvier 2021. URL : <https://1001tunisie.com/portraits-et-interviews/pere-matteo-l-inscription-de-djerba-a-lunesco-serait-un-point-positif-pour-le-monde-entier/> [consulté le 22 janvier 2021].

Enfin, en septembre 2020, un projet de restauration de l'église conduit par l'un des architectes membre de l'Assidje ayant participé au projet Unesco est annoncé dans *Kapitalis*³⁵⁷.

Le cas de l'église Saint-Nicolas est plus discret. Lors de ma première visite de cet édifice en 2017, peu de personnes semblaient connaître véritablement ce lieu et le discours patrimonial se limitait aux propos de son unique gardien, descendant d'un pêcheur d'éponge grec. Celui-ci entretient l'église pour le compte des petits fils du fondateur et propriétaire du terrain où se trouve l'église. Il en ouvre les portes à quiconque le demande, quelle que soit son appartenance religieuse. Ce bâtiment fait selon lui partie de l'histoire de l'île, terre d'accueil millénaire qui s'est nourrie des différentes cultures et confessions qu'elle abrite, elles qui, en son sein, vivent et vécurent en harmonie.



Figure 42: Intérieur de l'église Saint-Nicolas.

En 2018, une page Facebook concernant l'édifice est créée par le gardien. Assez rapidement, on y voit les membres de l'Assidje s'associer à un projet de restauration. Deux visites ont lieu, dont une avec le curé de la paroisse Saint-Joseph. De plus, les photographies d'un prêtre orthodoxe venu prier dans l'église sont ajoutées à la page. Les travaux de restauration des icônes commencent en 2018, ceux du bâtiment, un an plus tard. Le réseau social indique que les premiers visiteurs post-restauration devraient être les élèves de l'école de Taourit, un quartier voisin. Après leur venue, les étudiants de l'American Cooperative School

³⁵⁷ Y. N., « Djerba : projet de restauration de l'église St Joseph de Houmt Souk (Photos) », in *Kapitalis* [En ligne], 2 septembre 2020. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2020/09/02/djerba-projet-de-restauration-de-leglise-st-joseph-de-houmt-souk-photos/> [consulté le 22 janvier 2021].

of Tunis visitent à leur tour. Une autre rencontre organisée par la paroisse Saint-Joseph se tient lors de la Pâques orthodoxe. La porte d'accès à l'église, qui était initialement condamnée lors de ma première visite, a été rouverte. À ses côtés, est désormais installé un panneau explicatif avec les horaires d'ouverture. Les visites de l'église se poursuivent, comptant, parmi ceux qui font le déplacement l'actrice tuniso-italienne Claudia Cardinale. Saint-Nicolas accueille enfin la biennale internationale d'art multimédia, et est projetée à cette occasion une œuvre son et lumière interactive sur sa façade. Toutes ces rencontres participent à la mise en mouvement de la reconnaissance de l'édifice religieux en monument patrimonial.

La promotion de Djerba comme « île de la tolérance » n'est pas l'apanage des habitants. Cet argument est également utilisé par l'État dans un court-métrage et une bande-annonce de 2019 soutenant la candidature de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial³⁵⁸. Ces derniers ont été mis en ligne sur YouTube par l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT). On y voit les paysages emblématiques de Djerba : plages, mer, mosquées ainsi que la synagogue de la Ghriba ; surplombés d'un texte laconique, à la fois en français et en arabe, se dévoilant au fil des images : « une île — جزيرة », « Hors du temps — خارج حدود الزمن ». Puis, apparaissent des visages de Djerbiens en habits traditionnels accompagnés des phrases : « Refuge éternel des minorités — ملجأ تاريخي للأقليات », « Un mode d'implantation unique — تقسيم فريد للأرض », « Et tant de richesses à préserver — وثروات يجب المحافظة عليها ». Viennent ensuite, en arabe sous-titré français, les témoignages de différents représentants de la « société civile ». Ils débent par celui de madame Aziza, ancienne présidente de l'Assidje, présentée dans le film comme ancienne représentante de l'INP à Djerba. Elle parle de son *houch* traditionnel classé monument historique. Si Fahrat, secrétaire général de l'Assidje, décrit, quant à lui, un mode d'occupation du sol « unique au monde ». Après quoi, le titre : « La Djerba des ancêtres — جربة الجدود » s'affiche. Là, deux autres membres de l'Assidje interviennent. Si Saïd, tout d'abord, présenté en tant que conservateur de la bibliothèque al-Barounia, bibliothèque de recherche djerbienne en histoire islamique et djerbienne ; Si Houcine, ensuite, conservateur du musée de Guellala, invité comme chercheur en urbanisme et histoire de l'île de Djerba. Tous deux expliquent les raisons qui ont poussé l'Homme à choisir ce « mode d'occupation du sol ». Dans un *menzel*, aux côtés de Si Houcine, des Djerbiens vêtus en « habits traditionnels » travaillent la terre avec les moyens

³⁵⁸ Discover Tunisia, *Trailer : Djerba candidate à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO*, YouTube, 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=eXxe--Bvnog&fbclid=IwAR1ZKY7kD39CNFYlj4dBkb1xDruJiNCTV9xBQPEIj5nQWskosrIH7-vErQk> [consulté le 28 novembre 2020].

- *Djerba - Le Film - Candidate à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*, YouTube, 2019 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=KnElf5vg5mA> [consulté le 28 novembre 2020].

agricoles du début du siècle dernier. Les deux chercheurs parlent des composantes principales du « mode d'occupation du sol djerbien », que sont le *menzel* et le *houch*. Ils abordent ensuite l'histoire de la présence des différentes communautés vivant sur l'île : Romains, Musulmans, Juifs, Chrétiens Maltais et Grecs, ainsi que la bienveillance dont ces communautés font preuve entre elles. S'ensuit un focus sur les diverses religions représentées sur l'île. D'abord, un muezzin appelle à la prière en haut d'un escaliers-minarets sous l'annotation : « *Unie par le divin — تجمعها العبادة* ». Puis, un groupe de fidèles prie dans une mosquée ibadite. Viennent les images du Père Matteo priant dans l'église Saint-Joseph, et d'autres d'un juif dans la synagogue de la Ghriba. La parole est donnée au prêtre, ainsi qu'à un membre de l'association de la Ghriba, Si Khoudhir Hanya. Tous deux prônent la tolérance régnant sur ce territoire insulaire. La dernière partie du film aborde les « métiers traditionnels » : la pêche fixe, l'artisanat-nattier et les tisserands. Toutes les pratiques présentées sont vouées à disparaître. Les membres de l'Assidje le reconnaissent au quotidien, mais, ici, préfèrent le taire. Le plan final conclut sur des images d'enfants jouant sur le toit de la mosquée ibadite Sidi Yati à Guellala, auxquelles se joignent ces quelques mots : « *Votre soutien rend sa candidature plus forte — كلما دعمتموها, كلما تعززت حظوظها* », « *Signez le livre d'or sur — وقعوا السجل الذهبي على — djerba-island.com* », « *Djerba island — candidate à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO — مرشحة التصنيف ضمن قائمة التراث العلمي اليونسكو* ».

Ces différents exemples nous montrent qu'au fur et à mesure que le projet d'inscription se fait connaître, le discours identitaire présentant Djerba comme une « île de la tolérance », se transforme en argument patrimonial. Tout d'abord employé par le comité de pilotage pointant la tolérance comme élément participant à « l'exceptionnalité » de l'île, ce discours se propage parmi les acteurs religieux, qui se l'approprient pour mettre en avant leur lieu de culte. Cela, non pas uniquement pour en exalter la fonction religieuse, mais aussi pour en affirmer une fonction mémorielle, historique et donc patrimoniale. En d'autres termes, c'est la naissance d'une « communauté imaginée » qui se joue, construite de toute part autour d'une « identité djerbienne commune » où la tolérance serait le ciment de toutes les communautés religieuses de l'île³⁵⁹. La journée du festival *Djerba, invite la France* conjointe au pèlerinage de la Ghriba est également la preuve qu'il s'agit d'un argument partagé par tous, puisque les acteurs politiques le mobilisent systématiquement. Cependant, défendre ces édifices comme monuments historiques n'est pas la seule motivation à cette narration. Le pèlerinage de la Ghriba à lui seul permet de comprendre que l'appropriation de ces discours patrimoniaux

³⁵⁹ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (eds.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

participe à une stratégie de communication plus vaste, dont le court-métrage est l'une des constituantes. Cette stratégie vise à servir un pilier important de l'économie du pays : le tourisme international. Le « patrimoine culturel » n'est donc pas uniquement un objet identitaire, mémoriel et historique, il est également un produit touristique qu'il faut savoir promouvoir.

5.2.2. Le « patrimoine culturel » comme produit touristique

Ainsi, est-il légitime de s'interroger sur la dimension touristique que revêtent ces lieux patrimoniaux d'après les acteurs. De quelle manière, notamment, structure-t-elle l'imaginaire, les pratiques et les mesures politiques ? Cela fait sens puisque, comme nous l'avons abordé en première partie de ce travail, déjà à l'époque du protectorat, patrimoine et tourisme allaient de pair, association perpétuée dans les politiques de Bourguiba et Ben Ali. Tous deux voyaient dans le « patrimoine culturel » une source de développement économique. Ce mariage est expliqué par C. Zytnicki, C. Isnart & C. Mus-Jelidi qui écrivent à propos des expériences patrimoniales et touristiques au Maghreb que : « [...] la première s'appuyant sur la jouissance du second, le second trouvant dans la première, au-delà des usages politiques, une justification économique et symbolique. »³⁶⁰ Cette association est si solide et fréquente, que la notion occidentale de « patrimoine culturel » manipulée par l'État tunisien et l'Assidje est devenue synonyme d'exploitation touristique pour un grand nombre des enquêtés ne prenant pas part au processus d'inscription³⁶¹. En effet, plus d'un demi-siècle d'exploitation touristique de masse a laissé des traces dans les esprits. Lorsqu'on leur demande « *Chnoua at-turâth ath-thâqâfi fi Djerba?* » [Quel est le patrimoine historique de Djerba ?], les interlocuteurs citent le musée de Guellala, la ferme des crocodiles, et le fort Ghazi Mustapha³⁶². Ces lieux font partie des circuits de visites classiques proposés aux touristes étrangers en vacances sur l'île, les deux premiers mettant en scène un imaginaire du folklore local, le dernier illustrant la très faible portion de « patrimoine archéologique » présent sur le territoire insulaire. Bref, le « patrimoine historique » est à destination de l'Autre. Dans le cas de Djerba, cela ne concerne pas uniquement les édifices religieux. À mon sens néanmoins, leurs usages sociaux montrent bien l'importance que revêt la

³⁶⁰ Colette Zytnicki, Cyril Isnart & Charlotte Mus-Jelidi, « Penser le tourisme et le patrimoine, au Maghreb et au-delà (XIX^e-XXI^e siècles) », in *Fabrique du tourisme et expériences patrimoniales au Maghreb, XIXe-XXIe siècles*, Cyril Isnart, Charlotte Mus-Jelidi & Colette Zytnicki (dir.), Rabat, Centre Jacques-Berque, 2018. Web. <http://books.openedition.org/cjb/1452>. [consulté le 13 janvier 2019].

³⁶¹ Olivier Lazzarotti, « Tourisme et patrimoine: ad augusta per angustia », in *Annales de Géographie*, vol. 112, n° 629, 2003, pp. 91-110.

³⁶² Connu également sous le nom de Borj El Kébir.

dimension touristique dans les enjeux patrimoniaux locaux. C'est pour cela que j'ai choisi de me concentrer tout particulièrement sur eux.

S. Cousin et B. Réau nous expliquent qu' :

«Au départ, le concept de "patrimoine mondial" est utilisé pour "sauver" des sites de la destruction, sans qu'il y ait une nécessaire adhésion des pouvoirs locaux. Aujourd'hui, l'inscription des sites correspond plutôt à l'aboutissement d'initiatives politiques locales et/ou nationales, parce que le classement patrimoine mondial est devenu le label mondial du "tourisme culturel", un concept également promu par l'Unesco.»³⁶³

C'est tout à fait dans cette démarche que s'inscrit l'Assidje, voyant dans le projet Djerba-Unesco un moyen de développer un tourisme plus responsable, durable et respectueux de l'île. Cependant, sa démarche s'ancre tout autant dans une logique de développement économique. Ces logiques ne sont pas uniquement propres à l'Assidje. Elles sont bien évidemment attachées aux acteurs du secteur touristique, mais aussi à ceux du religieux. Dans le contexte politique et économique tunisien, « mettre en patrimoine » est dans une certaine mesure équivalent à « mettre en tourisme », comme l'argumente K. Boissevain c'«est en quelque sorte opérer une sélection et une qualification d'éléments de la culture pour présenter celle-ci à un Autre, et pas n'importe quel Autre : une personne issue d'un autre espace-temps, en situation de dépaysement, de loisir et de recherche de plaisir, bref, un touriste.»³⁶⁴ Ainsi, cette conception de l'objet touristique à destination de l'Autre, et non de soi, amène forcément le chercheur à étudier la manière dont les réalités locales sont modifiées pour correspondre aux attentes touristiques. Ce que j'ai notamment pu observer c'est que la patrimonialisation, et donc la touristification des lieux religieux produisent des opportunités, que je propose ici d'analyser.

Dans le cas des édifices religieux djerbiens, des « ruses patrimoniales » sont mises en place par les gestionnaires des lieux, afin de créer certaines opportunités servant des intérêts précis sur lesquels nous concluons ce chapitre. Ces « ruses » passent par des « stratégies d'appropriations » de l'objet religieux comme bien patrimonial, dans le but d'une promotion touristique. L'exemple le plus frappant reste la fameuse annonce faite aux journalistes par René Trabelsi, membre du comité d'organisation du pèlerinage de la Ghriba, devant les représentants politiques nationaux et internationaux. Cette dernière, rappelons-le, concernait le dépôt d'un dossier d'inscription de la synagogue sur la Liste du patrimoine mondial, alors qu'elle

³⁶³ Saskia Cousin & Bertrand Réau, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2009. p. 94

³⁶⁴ Katia Boissevain, « Attraction touristique et religion au Maghreb. Quand la dimension religieuse devient "bonne à montrer" », in *Socio-anthropologie de l'image au Maghreb*, Katia Boissevain & Pierre-Noël Denieuil (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Harmattan, 2010, pp. 17-23. p. 21.

apparaissait sur la Liste indicative³⁶⁵. Ceci fait échos aux propos de C. Isnart lorsqu'il affirme que « les usages patrimoniaux induits par le classement de l'UNESCO offrent un vocabulaire tout prêt à être adapté sur d'autres objets que l'objet classé lui-même [...] »³⁶⁶. Il est également important de préciser que René Trabelsi a opéré sa carrière professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme international en Tunisie et qu'il succède, en 2018, à la ministre du Tourisme présente ce jour du 14 mai 2017. De ce fait, il maîtrise parfaitement les outils de communications à visée touristique, ce qui suppose de manière évidente que cette annonce a été réalisée en toute connaissance de cause³⁶⁷. En effet, d'après D. Jarrassé la réussite du pèlerinage serait pour les « [...] autorités un signe de bon augure pour l'ouverture de la saison touristique. »³⁶⁸

Un après-midi du pèlerinage suffit pour saisir l'ampleur du lien entretenu avec le secteur touristique. L'événement, extrêmement suivi, crée une convergence de masse vers Erriadh. L'abondance des flux de véhicules est telle que des sens uniques et de doubles voies sont créés. En résultent tout de même d'importants embouteillages propres à décourager la plupart des chauffeurs de taxi qui, dans d'autres circonstances, auraient volontiers accepté la course. Hormis l'intérieur de la synagogue dédié à la prière, l'ambiance est festive. Les touristes de passage se mêlent joyeusement aux croyants issus d'une des trois religions monothéistes. Devant la Ghriba, comme dans les aéroports, les équipes de sécurité fouillent et vérifient les identités de tout le monde. La synagogue jouxte le caravansérail où se déroule la fête. Accrochées aux murs, les guirlandes aux couleurs du drapeau tunisien contrastent avec les tenues de combat de militaires postés sur les toits. Les souvenirs des attentats de 2002 et ceux de 2015 sont encore bien vifs dans les mémoires. La présence militaire est justifiée pour maintenir la sécurité du public et des diplomates et ministres tunisiens contre le risque terroriste,

³⁶⁵ Agence Tunis Afrique Presse, « René Trabelsi : Une demande d'inscription de la Ghriba sur la Liste du patrimoine mondial bientôt sur la table de l'Unesco », *op.cit.*

« La Ghriba serait inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », *op.cit.*

« R. Trabelsi : demande d'inscription de la Ghriba sur la liste Unesco », *op.cit.*

³⁶⁶ Katia Boissevain, « Attraction touristique et religion au Maghreb. Quand la dimension religieuse devient "bonne à montrer" », *op.cit.*

Cyril Isnart, « À l'ombre de l'UNESCO. "Patrimoine mondial" et minorité catholique sur une île grecque », in *Archives de sciences sociales des religions*, n°166, 2014, pp. 181-198. p. 193

³⁶⁷ Katia Boissevain & Cyril Isnart, « Tourisme, patrimoine et religions en Méditerranée. Usages culturels du religieux dans le catholicisme et l'islam contemporains (Europe du Sud-Maghreb) », in *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 129-1 | 2017, mis en ligne le 28 septembre 2017, [consulté le 15 novembre 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/mefrim/3423>

³⁶⁸ Dominique Jarrassé, « "Lieu saint partagé" ou approprié ? La patrimonialisation de la Ghriba de Djerba et de son pèlerinage », *op.cit.*

mais constitue aussi un moyen de « rassurer » pèlerins et touristes, tous deux générateurs de revenus pour le pèlerinage³⁶⁹.

Sur place, il est très difficile de faire la différence entre pratiques touristiques et pratiques religieuses, puisque les deux sont intrinsèquement liées. S. Conord s'est penchée sur cette problématique, décrit cela comme étant « une forme de migration touristique ». Cependant, elle précise que « les relations entre pèlerinage et tourisme sont complexes; si une part des motivations des pèlerins est d'ordre touristique, l'essentiel des raisons qui les entraînent à venir est bien d'ordre religieux. »³⁷⁰ En effet, elle explique que pour la plupart des pèlerins, il ne s'agit pas uniquement d'un voyage religieux, mais aussi de préparer un voyage touristique avec les mêmes rituels : réservation en agence de voyages, lecture du programme des animations de l'hôtel, vérification de la qualité des repas, etc. Arrivé à destination, cela se traduit principalement à travers l'utilisation du téléphone portable : photographier les autres ou de soi-même en train de prier, en train d'allumer une bougie, en train de déposer les œufs dans la grotte, accompagnant les ministres et ambassadeurs, en train de déjeuner ensemble entre amis et en famille, en train de porter la *Menara*³⁷¹. Ces clichés sont immédiatement postés sur les réseaux sociaux comme preuve de présence à l'événement, se mêlant aux portraits estivaux sur le transat de l'hôtel au bord de la piscine ou de la plage. Ainsi, les usages faits de la synagogue sont simultanément empruntés au cérémoniel religieux et aux codes du tourisme de masse international. Les membres du comité d'organisation en sont bien conscients. On retrouve d'ailleurs les mêmes services que ceux pratiqués sur les sites touristiques : vente de souvenirs, de cartes postales, de prospectus sur l'histoire de la synagogue en plusieurs langues, buvette proposant des boissons alcoolisées et sans alcool, restauration sur place et à emporter, exposition photographique. On vient au pèlerinage comme on irait à un festival sur le folklore local³⁷².

³⁶⁹ Dionigi Albera & Manoël Pénicaud, « La synagogue de la Ghriba à Djerba. Réflexions sur l'inclusivité d'un sanctuaire partagé en Tunisie », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 274, 2016, pp. 103-132.

³⁷⁰ Sylvaine Conord, « Le pèlerinage Lag ba Omer à Djerba (Tunisie). Une forme de migration touristique », in *Socio-anthropologie de l'image au Maghreb*, Katia Boissevain & Pierre-Noël Denieul (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Harmattan, 2010, pp. 105-116.

³⁷¹ Ici, il ne s'agit pas du chandelier juif à sept branches, mais d'un chandelier qui prend la forme d'une pyramide. Une procession est organisée, tel que ce qui peut être observable au pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer en France, au cours du pèlerinage avec la *Menara* qui a été préalablement recouvert de foulards par les croyants. Elle est ensuite menée par le cortège de la Ghriba vers une autre synagogue du village attenant, Erriadh. Pour en savoir plus lire :

Dionigi Albera & Manoël Pénicaud, « La synagogue de la Ghriba à Djerba. Réflexions sur l'inclusivité d'un sanctuaire partagé en Tunisie », *op.cit.*

Sylvaine Conord, *ibid.*

Lucette Valensi & Abraham L. Udovitch, *Juifs en terre d'islam : les communautés de Djerba*, Paris, Archives contemporaines, 1984.

³⁷² Dominique Jarrassé, « "Lieu saint partagé" ou approprié ? La patrimonialisation de la Ghriba de Djerba et de son pèlerinage », *op.cit.*



Figure 43: Entrée du site de la synagogue encadrée par le dispositif de sécurité.

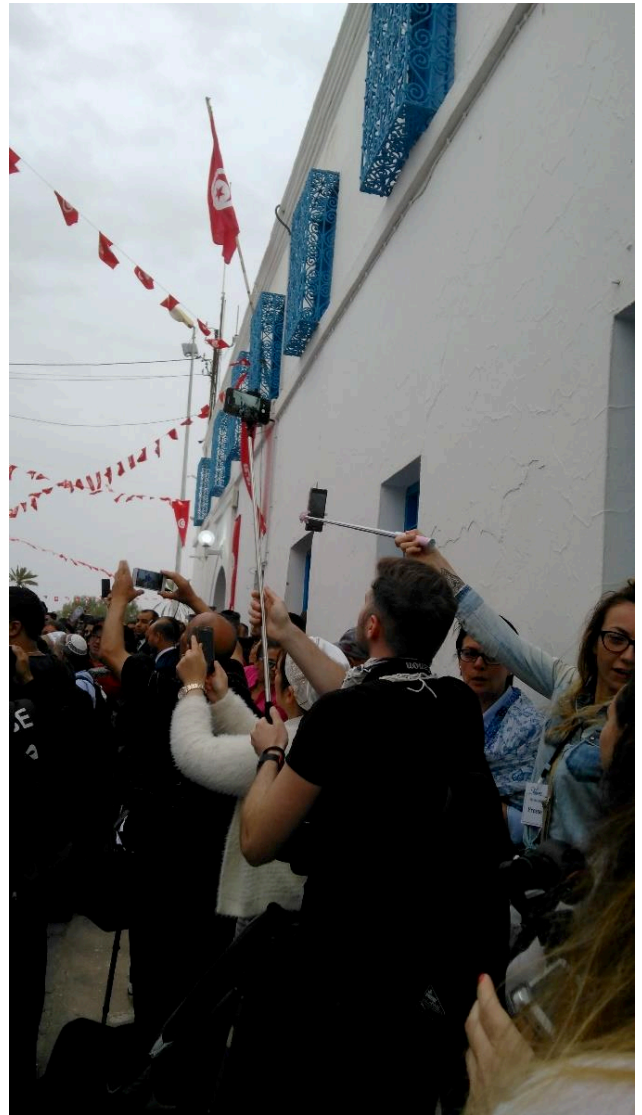


Figure 44: Procession de la Menara, à gauche ; touristes français prenant des photos avec des perches télescopiques.

Il n'y a pas que les acteurs religieux locaux qui participent de la mise en valeur de l'édifice. L'État y participe très activement c'est ce qu'explique D. Jarrassé :

«En 2019, la Ghriba a encore fait l'objet de deux mises en valeur : un film et un timbre qui a été émis et vendu lors du pèlerinage par de jolies postières en uniforme. Cette initiative sympathique atteste que la Ghriba est devenue un atout national, car c'est la première fois qu'un monument historique juif tunisien connaît cet honneur d'un timbre officiel (fig. 10). La Ghriba et son pèlerinage sont aussi apparus dans un film diffusé par Arte, Synagogues. Absence et présence, au sein d'une série de documentaires, Monuments sacrés, sur les lieux de culte dans le monde (fig. 11). Le film sur les synagogues a ainsi placé

les synagogues de Djerba au même rang que celles de Venise, Amsterdam, Budapest ou Elkins Park dessinée par Frank Lloyd Wright... »³⁷³

L'exemple de La Ghriba nous montre bien que la dimension touristique n'est absolument pas à négliger, tout comme le cas de l'église Saint-Joseph dont la récente fréquentation par les fidèles est à mettre en lien avec l'attractivité touristique de l'île. C'est la forte présence de touristes et résidents européens chrétiens qui a permis la réouverture du bâtiment pour le culte. En effet, K. Boissevain et C. Isnart indiquent que, pour ces minorités, le tourisme est une part essentielle de leur survie. Le curé de la paroisse Saint-Joseph s'est également associé au projet Djerba-Unesco en apparaissant dans les films produits pour la promotion de ce dernier à l'échelle nationale.

De cette manière, revendiquer un édifice comme lieu patrimonial est un atout, qui permet, en outre, à certains ensembles religieux de perdurer. *« Ainsi, dans certaines conditions, le patrimoine comme le tourisme offriraient un nouvel espace de transmission et de performance religieuses et complèteraient les registres d'activités dévotionnelles ordinaires et routinières, tout en élargissant ainsi le spectre du fait religieux. »³⁷⁴* Les stratégies de mise en valeur et de rénovations des deux églises participent à cette logique. Plus encore dans le cas de Saint-Nicolas, jusqu'alors plus du tout fréquentée, si ce n'est par quelques individus isolés venant prier de façon exceptionnelle. La mise en place d'une plaque explicative affichant également les horaires d'ouvertures devant la porte initialement condamnée et désormais reperçée est à mettre en relation avec ce qu'a observé C. Isnart auprès de la communauté catholique de Rhodes en Grèce. Le développement de « technologies patrimoniales » sur les autres lieux que ceux du « patrimoine culturel djerbien officiel » fait partie, lui aussi, d'une « stratégie de visibilité patrimoniale »³⁷⁵.

Tout ceci amène à poser une question également récurrente chez d'autres auteurs : *« Sommes-nous face à des usages touristiques du patrimoine ou des usages patrimoniaux du tourisme ? »³⁷⁶* Sûrement s'agit-il des deux. En tout cas, les minorités religieuses juives et chrétiennes de Djerba font indéniablement preuve de « ruses patrimoniales » tant dans l'action que dans le discours, « ruses » permettant d'intégrer leurs édifices religieux dans le discours patrimonial dominant : le projet d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine

³⁷³ *ibid.* p. 9-10

³⁷⁴ Katia Boissevain & Cyril Isnart, « Tourisme, patrimoine et religions en Méditerranée. Usages culturels du religieux dans le catholicisme et l'islam contemporains (Europe du Sud-Maghreb) », *op.cit.*

³⁷⁵ Cyril Isnart, « À l'ombre de l'UNESCO. "Patrimoine mondial" et minorité catholique sur une île grecque », *op.cit.*

³⁷⁶ Colette Zytnicki, Cyril Isnart & Charlotte Mus-Jelidi, « Penser le tourisme et le patrimoine, au Maghreb et au-delà (XIX^e-XXI^e siècles) », *op.cit.*

mondial. En reprenant les propos de K. Boissevain, et en remplaçant tourisme par patrimoine, je peux dire que mes observations ont mis au jour une capacité des acteurs religieux à s'emparer du patrimoine pour le mettre au service de leurs propres objectifs : pouvoir continuer à exister. Néanmoins, si ces communautés religieuses saisissent la patrimonialisation comme une opportunité, il ne faut pas oublier le difficile consensus que les processus d'unescoïisation provoquent. Ce sont précisément ces « postures de résistances » face au processus de patrimonialisation et de touristification que le prochain chapitre tend à mettre en lumière³⁷⁷.

³⁷⁷ Katia Boissevain, « Attraction touristique et religion au Maghreb. Quand la dimension religieuse devient "bonne à montrer" », *op.cit.*
Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op.cit.*

6. La problématique d'un consensus patrimonial

Les nombreuses études critiques sur le patrimoine réalisées jusqu'à ce jour ont montré que les processus de patrimonialisation mettent en contraste des façons de voir et de vivre le patrimoine qui ne sont pas forcément partagées par tous³⁷⁸. Elles exposent ce que J. Bondaz, C. Isnart et A. Leblon ont déjà souligné : « *En effet, lors des mises en valeur des patrimoines locaux, il y a souvent confrontation entre les représentations étatiques et l'héritage culturel, relayées par les agences internationales du patrimoine, et ce que les acteurs jugent nécessaire de transmettre et de protéger.* »³⁷⁹ Le cas de Djerba illustre bien ce phénomène, puisque, comme abordé précédemment, il existe sur un même territoire une vision polysémique du « patrimoine culturel djerbien ». J'ai également pu constater que parmi les militants pour la sauvegarde de l'île, la manière de mener à bien le nouveau projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial ne fait pas consensus.

J'ai eu l'occasion de rencontrer un ancien membre de l'Association de Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje), militant de la première heure ayant participé à l'élaboration du projet d'inscription initial dans les années 1990. Il considère que le nouveau projet s'est engagé dans une voie qui ne correspond plus aux ambitions du premier. Cet amenuisement des prétentions peut être rapproché de la problématique de la sauvegarde de l'environnement. Celle-ci n'est pas récente et faisait partie du projet initial. Elle semble cependant être devenue l'objet d'une amnésie générale parmi les membres de la « société civile de la sauvegarde du patrimoine ». L'ancien membre cite en exemple le non-respect de l'Agenda 21, programme pour la mise en place d'une stratégie de développement durable réalisé par une équipe de huit experts (géographes, ingénieur urbaniste, juriste, ingénieur agronome, biologiste, historien, géomorphologue), adopté par l'Assidje dans les années 2000 et qui ne serait plus une priorité depuis la « révolution »³⁸⁰.

En 2003, dans le sillage de l'Agenda 21, l'ex-membre rédigeait un article dans un journal indépendant où il dénonçait un écosystème de plus en plus fragilisé, l'abandon de l'autosuffisance, une désertification, un « patrimoine historique et culturel » en régression, avec

³⁷⁸ David Berliner & Manon Istasse, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », in *Gradhiva*, n° 18, 2013, pp. 124-145.

Mélanie Duval, « Enjeux patrimoniaux et identitaires autour des sites d'art rupestre sud-africains », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 83-101.

Rodney Harrison R *Critical Approaches*, New York, Routledge, 2013.

³⁷⁹ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21. p. 11

³⁸⁰ L'Agenda 21 est un plan d'action édité lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, il formule des recommandations pour l'application de mesures en faveur du développement durable. Le résumé de celui de l'Assidje est consultable en annexe page 428.

des répercussions irréversibles si les autorités compétentes ne réagissaient pas immédiatement. Pour y remédier, il recommandait des solutions qu'il revendique toujours : la mise en place d'un plan directeur d'aménagement pour toute la superficie de l'île, le classement de tous les sites et monuments historiques sans sélection arbitraire, l'instauration d'aires spécialement protégées (surtout pour les zones de *Râs er-rmal*, *Râs el-qachtîl*, *Râs el-hmâr*, les îlots *Gat'âya*), la création de parcs naturels dans des zones à vocation écologique (*Lella Hadhriyya*, les palmeraies côtières sauvages, les zones agricoles, etc.), la réalisation d'un circuit touristique et culturel, et enfin l'adoption de l'Agenda 21, élaboré par l'Assidje dans les plans et stratégies de développement local de l'île. L'objectif de ces recommandations était essentiellement de pousser l'État tunisien à classer l'île sur le plan national, en tant qu'écosystème naturel et culturel spécifique dont la gestion et les logiques de développement auraient dû être révisées et surtout repensées. Ainsi le projet initial et l'Agenda 21 allaient dans la même voie : « *L'objectif de l'ASSIDJE, de l'époque, 1996, que j'adopte, était de classer l'île dans son intégralité en tant qu'écosystème insulaire indivisible et en tant qu'une entité culturelle, sociologique, historique et anthropologique dont les éléments sont indissociables.* » Pour cet interlocuteur, ce n'est pas seulement la prise en compte des dimensions architecturales, écologiques, culturelles ou historiques qui importe, c'est aussi tout le modèle de société ancestrale cohérente et rationnelle de gestion du territoire, des ressources naturelles et des ressources culturelles, artistiques et civilisationnelles. Or le projet actuel ne tient pas entièrement compte de tous ces points. D'une entité à sauvegarder, le dossier a fini par extraire quelques sites et monuments (mosquées, *houchs*, et quelques édifices) dont on ne comprend pas les critères de sélection. Le reste (zones naturelles, côtières, etc.) est occulté. Pour cet activiste, on devrait plutôt intituler le projet : « *Classement partiel de quelques sites et monuments de l'île de Djerba* » ce qui serait plus fidèle à la réalité. De cette façon, le grand public comprendrait qu'il ne s'agisse pas d'un classement de l'île toute entière. C'est justement parce que le projet a pris l'allure d'un classement partiel qu'il a quitté l'Assidje. Pour lui, le processus dans sa nouvelle formule ne représente rien, l'envergure du projet initial étant malheureusement restée dans les années 1990.

Il faut, d'après lui, repenser la gestion de l'« environnement insulaire djerbien ». L'île ne peut pas être administrée de la même manière que le reste du continent. Elle mériterait un statut différent des gouvernorats afin d'avoir une autonomie de gestion relative à ses spécificités écologiques, historiques et culturelles, etc. Selon ses propos, cette démarche de bien en série (celle promue par le nouveau projet) a été adoptée pour ne pas entraver les stratégies de développement mises en place par l'État depuis les années 1960. Or, ce sont justement de ces stratégies, que découlent les différents plans d'aménagements appliqués jusqu'à maintenant,

eux-mêmes instigateurs des dégradations que connaît Djerba. La première mesure qui aurait dû être prise dès la « révolution » était l'arrêt de l'application des plans d'aménagement surannés pour en penser de nouveau.

Si ce premier cas montre qu'il existe des divergences de point de vue quant à l'évolution du projet, d'autres formes de désaccord ont vu le jour. Celles-ci se manifestent par le biais de « postures de résistance » ou d'« usages contestataires du patrimoine » à la « patrimonialisation institutionnelle », par crainte des effets que cette patrimonialisation génère³⁸¹. Il est important d'après moi de se pencher sur ces points, car j'adhère à l'idée selon laquelle : « *Décrire ces postures et ces pratiques patrimoniales en les inscrivant dans un continuum de résistances, de réactions et de détournements, allant des contestations de l'usage patrimonial à un recours alternatif au patrimoine, éclaire d'une façon originale les effets sociaux des patrimonialisations.* »³⁸² Après avoir expliqué les formes que prennent ces postures, j'analyserai leurs origines. Pour cela, il faut s'intéresser à leurs causes. Elles résident principalement dans l'absence de reconnaissance et d'identification d'un prétendu « patrimoine culturel djerbien » qui se veut être commun à toute la population. En réalité, ce dernier se révèle être pour beaucoup la seule vision d'une « élite », ou un moyen pour l'État d'accroître sa mainmise sur le territoire, voyant dans la « patrimonialisation institutionnelle » une forme d'expropriation. Ainsi, ce qui m'intéresse dans ce chapitre est de comprendre « *dans quelle mesure les cadres institutionnels de patrimonialisation constituent-ils des outils de résistance identitaire ?* »³⁸³ et de saisir comment les habitants « font face à » ou « font avec » la « patrimonialisation institutionnelle »³⁸⁴.

6.1. Les résistances et les usages contestataires du patrimoine :

Les résistances et usages contestataires se manifestent en grande partie à travers le rejet du statut patrimonial, car le classement est ressenti comme une forme de dépossession de l'objet, imposé par les autorités ou une catégorie d'individu. Cela a été notamment le cas du premier curé de la paroisse Saint-Joseph, qui refusait l'accès à l'église aux touristes sous prétexte qu'il s'agissait d'un lieu de culte et non d'un bien patrimonial. Certains des enquêtés

³⁸¹ Katia Boissevain, « Attraction touristique et religion au Maghreb. Quand la dimension religieuse devient “bonne à montrer” », in *Socio-anthropologie de l'image au Maghreb*, Katia Boissevain & Pierre-Noël Denieuil (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Harmattan, 2010, pp. 17-23. p. 22

Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op.cit.*

³⁸² Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, *ibid.* p. 13-14

³⁸³ Daniel Fabre, « Introduction. Habiter les monuments », in *Les monuments sont habités*, Daniel Fabre & Anna Iuso, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, pp. 17-52.

³⁸⁴ Pauline Bosredon, « Chapitre 20 - La patrimonialisation de la vieille ville d'Alep entre stratégies de développement local et pratiques ordinaires », in *Alep et ses territoires : Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Jean-Claude David & Thierry Boissière (dir.), Beyrouth – Damas, Presses de l'Ifpo, 2014, pp. 419-444.

ibadites soutiennent le même argument à propos des mosquées, expliquant qu'un projet de patrimonialisation à l'échelle mondiale va à l'encontre de la doctrine ibadite revendiquant sobriété, pureté, discrétion, et respect des « bonnes mœurs ». Ils citent en exemple certains touristes européens vêtus peu convenablement lorsqu'ils visitent les mosquées ouvertes au public non-musulmans. Aussi, ne comprennent-ils pas comment l'État pourrait prendre en charge ces quelques centaines de mosquées supplémentaires, lui qui peine déjà à entretenir les dizaines classées monuments historiques. Enfin, les dégradations de sites historiques, à l'instar des mosquées ou des sites archéologiques, sont perçues comme un acte d'opposition à l'État, en se réappropriant un peu de ces lieux considérés comme spoliés. Ces groupes contestataires soutiennent, en somme, soit des discours de positionnement, soit des actions de résistances, soit des stratégies de contournement — ou des propos encourageant ce genre de logiques — contre la « patrimonialisation institutionnelle » telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui. Examiner ces contestations, revient à entrer dans un conflit normatif sur le sens donné à la désignation « patrimoine culturel djerbien ».

Il a été plus difficile pour moi d'accéder aux formes contestataires, ces « usages » du patrimoine ayant la particularité de ne pas forcément éclater au grand jour³⁸⁵. Je n'ai pu récolter des discours de contestations que lors des deux dernières années de terrain, en 2018 et 2019. Discrets, ces individus n'apparaissent pas, à quelques exceptions près, dans la sphère médiatique de la « communauté du patrimoine culturel djerbien ». Ils ont accepté de me parler à condition de respecter strictement leur anonymat. Les prénoms utilisés ici sont donc des noms d'emprunt.

Le fait que certains n'acceptent de s'exprimer que dans l'anonymat illustre bien la réalité des rapports de forces et des divergences de conception et représentation entre une « élite », qu'elle soit officielle ou officieuse, et les usagers. Les représentations et pratiques du « patrimoine culturel » polarisent et confrontent une sphère dominante et une sphère dominée. La sphère dominante est composée des acteurs des instances institutionnelles tunisiennes (l'« élite » officielle), mais également des membres d'« associations de sauvegarde du patrimoine » (l'« élite » officieuse). Elle comprend les individus agissant sur le « patrimoine culturel », même si celles-ci peuvent tenir des discours divergents. En effet, les membres des « associations de sauvegarde » se qualifient souvent en opposition avec les discours et décisions étatiques, mais ne font pas partie de la sphère dominée. Tandis que cette dernière se compose des habitants ne participant pas au processus de patrimonialisation, mais le subissant tout de

³⁸⁵ *ibid.*

même. Ce sont eux qui ne souhaitent pas prendre la parole à visage découvert par peur d'être pointé du doigt et de perdre la face. Leur discours n'est pas acceptable dans le contexte « postrévolutionnaire », car il ne va ni dans le sens de l'État, ni dans le sens de sa principale opposition qu'est la « société civile postrévolutionnaire » dont les « associations de sauvegarde » font partie. L'adversité est admise tant qu'elle s'ancre dans ce modèle dichotomique (État/« société civile postrévolutionnaire »). Reconnaître les opinions des individus de la sphère dominée signifierait que la « société civile postrévolutionnaire » n'est pas totalement unie. Or, cela est très difficilement acceptable au lendemain de la « révolution », car c'est justement dans cette « société civile » que sont placés tous les espoirs d'une transition démocratique réussie. En leur laissant la parole, les individus de la sphère dominée remettraient publiquement en question cette réussite. Voilà pourquoi, à défaut d'avoir la parole, ces derniers s'en emparent au moyen d'actes ou d'« arts de résistances »³⁸⁶.

6.1.1. Les défiances envers la « patrimonialisation institutionnelle »

La première forme de résistance que je souhaite évoquer se compose des discours émettant des réserves quant à l'utilité du projet d'inscription de Djerba. En effet, je me suis rendu compte assez tardivement que le militantisme patrimonial à Djerba ne passait pas uniquement par les actions et propos des membres de l'Assidje ou d'autres associations culturelles telles que Djerba insolite et Djerba mémoire³⁸⁷. Il existe également à travers un discours contre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco). Qu'ils soient à Djerba ou à Tunis, les instigateurs de ces propos revendiquent eux aussi la conservation et la sauvegarde de l'île à la différence que, sous sa forme actuelle, un échec du projet serait selon eux préférable pour Djerba.

Le fait que personne ne se questionne sur les vraies raisons du non-aboutissement de la première tentative d'inscription reste, pour eux, incompréhensible. Le projet est relancé sans que le problème de fond n'ait été traité, à savoir, les intérêts de quelques parties locales et nationales influentes qui, en refusant de soutenir le dossier, encouragent les politiques dévastatrices en vigueur. Ils font partie de ceux qui ne font pas confiance aux décisionnaires. Karima confie : « *La "révolution" a chassé un premier panier de crabes, mais un nouveau est arrivé à la place* ». La preuve étant le maintien des dégradations. S'il y avait eu une réelle volonté de changer les plans d'aménagement, cela aurait été fait depuis longtemps, mais dans l'intérêt

³⁸⁶ Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

James C. Scott, *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2009.

³⁸⁷ Autres associations culturelles de l'île.

d'une poignée de spéculateurs proche des « élites » au pouvoir, rien n'a bougé. Le temps que de nouveaux schémas soient proposés, les dégâts seront tel que ces modifications ne correspondront plus à la réalité du terrain, et se retrouveront donc inapplicables.

Beaucoup partagent l'avis que les zones aujourd'hui déterminées pour le classement national, auront encore réduit le jour de la présentation du dossier devant le ministère. Toute cette opération aura été vaine. Un ancien membre de l'Assidje activiste de gauche ne croit plus à l'arrêt des dégradations. Il considère qu'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial sans objectif à atteindre n'a aucun sens. Si c'est pour faire avancer la recherche, pour avoir un effet positif mondial, cela a du sens, mais il n'y croit pas, le classement étant considéré comme une fin en soi. Pourtant, il s'agit d'un engagement de l'État envers l'Unesco. Cela incite toute la Tunisie à prendre des mesures concrètes, quotidiennes, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires. Ils en veulent pour preuve le fait que l'Unesco ait menacé de déclasser Carthage, une menace passée sous silence. La conservation et la sauvegarde ne sont pas les uniques ambitions de l'inscription. Il a été communiqué que l'Institut National du Patrimoine (INP) a mis une convention en place avec l'Assidje pour travailler avec les organismes locaux, mais pour l'heure ce n'est qu'un « effet d'annonce ». *« Nous sommes très fort en Tunisie pour l'annonce et l'effet d'annonce. Nous avons des techniciens, urbanistes, aménageurs, sociologues, mais il y a une distance entre eux et les détenteurs de la décision politique. Depuis 2011, l'État qui se dit moderne a accepté tout ce qui a été proposé sans vraiment s'engager [il insiste sur ce dernier point]. »* Cela fait écho à la déclaration annonçant le placement de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial sans préciser qu'il s'agisse de la Liste indicative, et non de la définitive. Si les détails sont tus, les titres n'en seront que plus sensationnels. Ainsi se créent les effets d'annonces.

Une autre incompréhension est l'engagement de l'État dans un processus tel que celui de l'Unesco. Comment peut-il garantir à cette organisation la future conservation des biens qu'il propose à l'inscription, alors qu'il n'arrive ni à gérer la petite vingtaine de monuments historiques dont il a actuellement la charge³⁸⁸ ? Ni à régir les éléments tunisiens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ? — Carthage étant l'exemple le plus souvent cité. D'autant qu'en se référant aux cas des *fondouks* du centre ancien de Houmt Souk, l'État participerait lui-même aux dégradations. Incompréhensible aussi, ces divisions entre dimensions matérielles, naturelles et immatérielles du « patrimoine culturel ». Cela ne fait pas sens puisque les paysages, l'organisation spatiale, l'aménagement, et le concept de *houma*, s'entremêlent tout en cochant

³⁸⁸ Voir en annexe la liste des monuments historiques de l'île de Djerba pages 434 & 435.

les trois cases à la fois. L'activiste évoque le cas d'El May dans les années 1970. Les locaux n'y achetaient pas de fruits, ça ne se faisait pas, car chacun avait des arbres fruitiers dans son *menzel* dont il partageait la récolte avec le voisin. C'était un système d'autosubsistance et de solidarité dans lequel personne n'agissait individuellement, mais pensait pour le collectif. L'organisation des mosquées n'était, par exemple, pas exclusivement dédiée à la prière, mais jouait aussi un rôle dans l'approvisionnement en eau potable. D'autres servaient de boulangerie, d'école, ou de cimetières, etc. Il y avait également deux catégories de palmiers dattiers, ceux de moindre qualité destinés aux animaux, ceux de meilleure qualité destinés aux humains. De la même façon, des oliviers y défiaient le temps en croissant depuis plus d'un millénaire. Uniques au monde, ces derniers n'en restent pas moins oubliés aujourd'hui. Toute cette dimension sociale, ces pratiques de l'agriculture, ces manières d'habiter le territoire ne sont pas expliquées dans le dossier. « Si l'on enlève la dimension sociale de ces lieux, il reste quoi? »

L'ethnographie des voix contestataires montre que les individus ont leur « idée de patrimoine » (comme vu dans le chapitre 5) qui ne correspond pas à celle de « patrimoine mondial ». Les biens cités par l'activiste sont extraordinaires. Ils relèvent du commun. La description que notre homme fait d'un « patrimoine culturel immatériel » (« PCI ») en ne pouvant le dissocier de sa dimension matérielle confirme que le processus de patrimonialisation fait ressortir des conflits définitionnels et normatifs à propos d'un même objet patrimonial. Nous sommes face à des conceptions patrimoniales en opposition. Chacun définit le patrimoine selon ses propres représentations. Le « patrimoine culturel djerbien » de l'activiste renvoie à des normes sociales liées à des lieux et des objets bien distinctes de celles embrassées et proposées par l'État, l'Assidje et les organisations internationales. Son témoignage prouve qu'au sein d'une même île, il y a une multiplicité de signifiants. Pour certains, le patrimoine se niche dans le sacré, pour d'autres, il relève du bien commun, pour d'autres encore, il se fonde dans l'héritage familial, ou alors, il fait écho à des valeurs d'historicité, d'« authenticité » et d'« intégrité ». Ces voix contestataires sont toutes d'accord pour dire que ces objets considérés de « patrimoine culturel djerbien » ont une forme d'importance, mais pas forcément la forme en tant que patrimoine ou de *turâth*. Ces individus contestataires sont donc heurtés dans leurs conceptions parce que la définition du « patrimoine culturel » qui tend à être imposée renvoie à des normes, standards et critères internationaux décidés par des individus de la sphère dominante qui ne sont pas issus de leur communauté culturelle et confessionnelle. Ce point rejoint l'argument selon lequel ce modèle international ne peut pas fonctionner à l'échelle locale puisque les habitants ne le partagent pas. Il ne peut donc pas y avoir qu'une façon commune de sauvegarder, chacun allant également de sa représentation pour le protéger.



Figure 45: Borj el Kastil, édifice protégé en tant que monument historique mais qui tombe en ruine faute de moyens. Sur le parapet a été tagué « Borj el Kastil, it was built since 1307, SAVE IT! » [Borj el Kastil, a été construit en 1307, SAUVEZ-LE !]

L'exemple concret, pour ces enquêtés, est que chaque tentative de mise en valeur des actions de sauvegarde au nom de l'Assidje, a desservi les monuments concernés. Des dégradations sont systématiquement advenues. C'est ce que souligne l'activiste qui écrivait dans le journal local *Al Jazira*, et qui a arrêté, la bonne intention s'étant transformée en destruction programmée. Il cite en exemple la mosquée Wahlî à Oued Zbîb. Au début la campagne y était magnifique. Puis, l'Assidje et l'INP sont intervenus afin que les habitants s'approprient les lieux. Résultat, l'action a engendré l'effet inverse, des personnes n'ont pas hésité à se servir dans le site. La mosquée aurait finalement été mieux conservée s'ils n'avaient pas mis la lumière dessus. À la suite de l'échec du premier essai, l'activiste ne croit plus au projet de « patrimoine mondial ». D'abord parce que, souhait d'une certaine « intelligentsia », l'idée n'a pas convaincu toute la population de l'île. Ensuite, parce qu'il n'y a jamais eu de travaux de restauration convaincants. Ainsi, son expérience lui a démontré que ne pas parler et ne pas publiciser le « patrimoine culturel djerbien » était encore un meilleur moyen de le préserver.

Ce dernier interlocuteur soulève ce que D. Berliner et M. Istasse appellent le « paradoxe de l'Unesco ». En voulant conserver, sauvegarder un bien en lui attribuant le statut de « patrimoine culturel », on provoquerait l'effet contraire : sa détérioration. Le label entraînerait également tourisme international et investissements étrangers provoquant à leur tour une gentrification du lieu et ses alentours³⁸⁹. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé avec la cité antique de Carthage. Le processus de gentrification de cette commune de la banlieue nord de Tunis s'est accéléré avec l'accès au label Unesco dans les années 1970. Ce phénomène fut tel, que désormais le célèbre port de la cité antique est ceinturé de villas « modernes » que seuls les expatriés et une catégorie très aisée de la population tunisienne peuvent acquérir. Cette forte urbanisation « dénature » le site archéologique, selon le terme employé par les experts, et le menace toujours un peu plus malgré les alertes lancées par l'Unesco auprès du gouvernement tunisien³⁹⁰. Toutefois, la mise en lumière des lieux patrimoniaux engendre d'autres formes de dénaturation.

³⁸⁹ David Berliner & Manon Istasse, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », *op.cit.* p. 133

³⁹⁰ Benjamin Puech, « Carthage, un joyau du patrimoine tunisien, menacé par les constructions illégales », in *Le Figaro* [En ligne], 28 novembre 2018. URL : <https://www.lefigaro.fr/culture/2018/11/28/03004-20181128ARTFIG00152-carthage-un-joyau-du-patrimoine-tunisien-menace-par-les-constructions-illegales.php> [consulté le 17 janvier 2020].

J.M. Ogier & C. Colnet, « Carthage : les vestiges antiques engloutis par des constructions illicites », in *franceinfo* [En ligne], 27 novembre 2018. URL : https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/carthage-les-vestiges-antiques-engloutis-par-des-constructions-illicites_3351459.html [consulté le 17 janvier 2020].

Nabil Ben Ameer, « Site de Carthage : La Tunisie devra rendre des comptes à l'Unesco », in *Kapitalis* [En ligne], 17 décembre 2014. URL : <http://www.kapitalis.com/culture/26381-site-de-carthage-la-tunisie-devra-rendre-des-comptes-a-l-unesco.html> [consulté le 3 mars 2015].

6.1.2. La destruction et destitution comme forme de réappropriation

Il suffit d'aller sur les pages Facebook des groupes se revendiquant pour la sauvegarde du patrimoine (Association des Fans du patrimoine tunisien, *Winou el patrimoine* [bâti] ?, les mosquées de Djerba, etc.) pour constater le nombre de publications évoquant des destructions d'édifices patrimoniaux antiques, médiévaux et de l'époque moderne par les citoyens tunisiens eux-mêmes. Salah m'explique que certaines de ces destructions sont liées au trafic d'antiquité qui n'a cessé d'augmenter depuis la « révolution », tout comme les nombreux pillages sur le site de Meninx et récemment près de Tozeur, ainsi que les « chasses au trésor » dans les mosquées de Djerba. Les actions de ce type ne sont même plus cachées. Les individus opèrent au grand jour, à la vue de tous sans crainte de représailles³⁹¹. C'est ce qu'a notamment vécu le précédent activiste au mausolée punique de Henchir Bourgou. Il explique qu'un individu est venu avec un camion pour extraire des pierres du monument. Les autorités locales n'auraient pas réagi. Un collectif a tout de même réussi à se mobiliser pour empêcher le « massacre », mais encore une fois, cela reste l'intérêt d'une « élite ».

Certaines actions de destruction sont le fait de propriétaires craignant que le classement ne les dépossède de leur bien. Cela engendre des actions paradoxales : par amour pour leurs propriétés, certains les démolissent plutôt que de voir l'État le faire à leur place. Ce serait pour eux moins douloureux. L'activiste du mausolée donne plusieurs exemples : un homme qui détenait une huilerie souterraine qu'il a détruite de peur qu'on ne la découvre et que l'on vienne l'en déposséder ; ou un autre qui a préféré couper son très vieil arbre fruitier avant qu'on ne le lui prenne.

³⁹¹ Sami Ben Tahar, « Le site antique de Guellala (Jerba) de la prospection à l'étude archéologique », in *Antiquités africaines*, n°55, 2019, pp. 71-95.

Agence Tunis Afrique Presse, « Saccage de l'église byzantine récemment découverte sur le site "Castilia" près de Tozeur », in *Jawhara FM* [En ligne], 24 février 2018. URL : <https://www.jawharafm.net/fr/article/saccage-de-l-eglise-byzantine-recemment-decouverte-sur-le-site-castilia-pres-de-tozeur/90/60710> [consulté le 13 mars 2018].



Figure 46: caveaux puniques de Meninx pillés.



Figure 47: mosquée victime de "chasses aux trésors".

Moncef explique que ce serait la même logique avec les *menzels* et les *houchs*. Les habitants se dépêcheraient de jouir de ces espaces comme bon leur semblent avant que l'État n'intervienne pour leur dicter comment faire, ou que l'Unesco ne s'approprie le lieu. Il précise que pour de nombreux locaux, le « patrimoine culturel » est lié à l'exploitation touristique. De ce fait, dire à des propriétaires, djerbiens de surcroît — décrits dans les études anthropologiques et historiques comme étant extrêmement pudiques et discrets — qu'on a sélectionné leurs maisons pour les classer à l'Unesco, revient à leur annoncer la mise en vitrine de leur intimité, afin qu'un nombre toujours plus grand de touristes puisse en profiter. Par conséquent, les locaux ne voient pas dans ces actions une destruction du « patrimoine culturel », mais un moyen de se réapproprier des espaces qu'ils estiment leur appartenir. Le cas des mosquées de Djerba illustre bien cette volonté de réappropriation de l'espace. Il y a d'abord les mosquées muséifiées, car classées monuments historiques, desquelles des pierres sont extraites par des particuliers pour être réutilisées chez eux. L'idée sous-jacente étant que si l'édifice n'est plus employé pour la prière, sa fonction première, autant recycler les pierres, les rendre profitables autrement. Vient ensuite le cas des mosquées en chantier pour augmenter la surface de prière ou correspondre aux nouveaux besoins des fidèles, dont les changements ne respectent pas l'architecture vernaculaire. Tous ces travaux ont été menés sans l'aval du ministère des Affaires religieuses ou de l'INP. Sont souvent citées en exemple les interventions directes de fidèles ayant conduit à la totale défiguration du monument. Pourtant, les auteurs des dégâts ne pensaient certainement pas à mal, réfléchissaient en fonction de leurs pratiques des lieux au quotidien.

Moncef indique que s'il y a autant de « dégradations » dans l'espace public depuis la « révolution » ce serait parce que les citoyens commenceraient à apprendre à y vivre. Pour ces derniers, se l'approprier c'est aussi apprendre à vivre sans le diktat de l'ancien régime sous lequel rien n'était permis sans l'approbation tamponnée de « *je ne sais qui du parti* ». À présent, les citoyens veulent s'emparer d'un espace longtemps interdit. Seulement, lorsque l'on n'a jamais fait l'expérience d'une situation similaire et que personne ne nous guide, on apprend à l'aveugle, sans savoir si nos actions peuvent être nuisibles aux autres. D'après Moncef, c'est ici que se trouve la cause des permis de bâtir privés et des travaux d'agrandissements des mosquées. Personne n'est intervenu dans l'optique d'expliquer que pour modifier une mosquée centenaire il y a un protocole à respecter. Personne non plus n'a jugé bon d'explicitier pourquoi ce protocole doit être respecté. Les citoyens ne bénéficient d'aucun accompagnement dans leurs projets. Ainsi, dans le cas de mosquées, les acteurs et militants de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine dénoncent des destructions du « patrimoine culturel ». Or, les initiateurs de ces travaux accusés de ces dégradations ne les comprennent pas toujours. À leur

sens, ils ont simplement répondu à un problème qu'ils ont rencontré dans leur libre pratique de leur culte : le manque d'espace pour la prière. Moncef poursuit en disant que si l'on veut que les gens aient une conscience patrimoniale, il faut également leur expliquer en quoi ces lieux sont importants au niveau culturel et pourquoi il est nécessaire de respecter certaines réglementations. Sans quoi, ils auront trop vite tendance à associer ces normes aux contraintes arbitraires qu'imposait l'État avant la « révolution ».

Il termine en précisant que ces cas de modifications architecturales ne sont pas à mettre dans le même panier que les problèmes rencontrés dans les mosquées de Fadhloun et d'El-Bassi, toutes deux ibadites et d'époque médiévale. Là, il s'agirait de complications politiques plus urgentes. La volonté de destruction et de destitution du « patrimoine culturel » y est réelle, au nom d'idéologies religieuses extrêmes³⁹². Il est compliqué pour moi d'expliquer clairement l'« affaire » de ces deux mosquées, car à chaque fois que j'évoquais le sujet avec mes interlocuteurs de l'INP ou de l'Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel (AMVPPC), on me répondait vaguement, comme s'il s'agissait d'un tabou, ou que l'on ne souhaitait pas me faire peur. Les seuls éléments que j'ai réussi à récolter proviennent de la presse nationale et locale³⁹³. Les événements qui ont frappé les deux mosquées se rapportent en partie à une manifestation volontaire de forme de résistance à la « patrimonialisation institutionnelle ». Les lieux de culte ont en effet été squattés par des groupes se revendiquant du courant réformiste wahhabite³⁹⁴. Il s'en est suivi dès leur arrivée des affrontements avec la population, les fidèles réguliers de ces lieux de culte. Si Naceur y consacre un article. Voici ce qu'il écrit³⁹⁵ :

Les mosquées Fadhloun et El-Bassi en proie au fanatisme [...]

Le monument a été placé depuis 2005 sous la tutelle de l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle (AMVPPC), qui l'a ouvert au public, pour devenir en si peu de temps le passage obligé de tous les visiteurs de l'île, étant situé en bord de route, donc facile d'accès. Mais, au mois de janvier 2011, des individus ont fait irruption dans la mosquée pour se proclamer les maîtres des lieux, déboulonnant au passage la plaque des tarifs et de l'horaire d'entrée, renvoyant le personnel de l'agence locale d'exploitation du patrimoine (2 guichetiers et un gardien) et reconvertissant le lieu en espace exclusif de prière. Depuis, le monument est interdit aux visites, pour les non-musulmans en

³⁹² Mohamed Chérif Ferjani, « Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne », in *Confluences Méditerranée*, vol. 77, n°2, 2011, pp. 13-28.

³⁹³ Teycir Ben Naser, « Des mosquées et des ruines : comment sauver le patrimoine ibadite djerbien ? », in *Nawaat* [En ligne], 10 septembre 2015. URL : <https://nawaat.org/2015/09/10/des-mosquees-et-des-ruines-comment-sauver-le-patrimoine-ibadite-djerbien/> [consulté le 8 novembre 2019].

³⁹⁴ Le wahhabisme est un courant réformiste de l'école juridique du hanbalisme de la doctrine sunnite. Ce courant provient d'Arabie Saoudite.

³⁹⁵ Naceur Bouabid, « Les mosquées de Djerba : Un patrimoine en péril », in *Kapitalis* [En ligne], 16 avril 2015. URL : <http://www.kapitalis.com/afkar-2/28864-les-mosquees-de-djerba-un-patrimoine-en-peril.html> [consulté le 8 novembre 2019].

particulier, une plaque ayant été vite apposée à l'entrée, stipulant en plusieurs langues : «*Interdit d'entrer pour les non-musulmans*».

Dotés d'un goût quasi inné pour la médiocrité et l'inesthétique, ces illuminés de circonstances n'hésitent devant rien pour intervenir sur le monument; ainsi, une toile de très mauvais goût a été installée à l'entrée de la salle de prière pour faire de l'ombre, et une salle pour les ablutions a été construite, mais combien incompatible avec l'harmonie ambiante des formes, combien en rupture avec la structure mère.

Joyau emblématique de l'architecture typique des édifices religieux ibadhites, la mosquée El-Bassi a connu à son tour des jours difficiles et son sort n'est pas encore scellé. Tombée entre les mains d'une bande de salafistes, semeurs diaboliques de la discorde au sein de la paisible communauté des fidèles du village de Oualagh, la mosquée n'est plus qu'un espace exclusif de prière et fief des adeptes du wahhabisme, interdit depuis lors aux visites.

Ainsi, ce haut lieu de l'islam modéré, ce remarquable espace d'érudition et de savoir qui était assurément destiné à des jours meilleurs et dont les dépendances externes devaient abriter une exposition de maquettes annotées illustrant les spécificités de l'architecture des mosquées historiques de Djerba, échappe du contrôle et rame libre.

Ainsi, après avoir été tiré de l'anonymat dans lequel il sombrait, incessamment restauré depuis 2002 par l'Assidje avec le précieux concours de l'INP, de la commune de Houmt-Souk, du gouvernorat de Médenine et des descendants de la famille El-Bassi, après avoir été paré de tous les soins savamment administrés par les responsables de la restauration pour être dans la meilleure des formes qui sied à sa vocation et à sa réputation, voilà un autre fleuron du patrimoine architectural djerbien en perdition et en proie aux dérives fanatiques.

Dans le cadre des dernières mesures prises suite au lâche massacre du Bardo, une commission sécuritaire constituée localement a fait le tour de certains lieux, objets de soupçons, dont Fadhloun, et une réunion à son sujet devait se tenir, mercredi 15 avril, au siège de la délégation de Midoun. Est-ce le début de la délivrance?

L'histoire se termine en 2018 avec la réouverture de la mosquée Fadhloun au public, le matin étant réservé aux visites et l'après-midi au culte.

Pour les habitants alentour, si ces mosquées ont été tout particulièrement touchées ce n'est pas un hasard, puisqu'elles font partie des lieux touristiques les plus connus de l'île et qu'elles recevaient de nombreux visiteurs occidentaux. Or, les adeptes du wahhabisme n'autorisent l'accès aux mosquées qu'aux fidèles. Ainsi, décrocher la plaque des visites en la remplaçant par une autre indiquant l'interdiction d'entrée aux non-musulmans, c'est affirmer et surtout revendiquer le bâtiment comme lieu de culte, en excluant ouvertement sa dimension touristique, et donc par extension patrimoniale. D'autant plus que pour les disciples de cette doctrine, toute forme de matérialisme religieux est condamnable. Ce seraient des individus

suisant cette mouvance qui incendieraient des *zaouïas* un peu partout dans le pays, car ces espaces remettraient en question l'unicité de Dieu³⁹⁶.

L'interdiction d'accès aux mosquées aux non-musulmans à la suite de la « révolution » n'est pas propre à Djerba. J'en ai moi-même fait l'expérience à la grande mosquée de Sfax. Après avoir rencontré le responsable régional pour le Sud-Est de l'INP, dont le siège est dans cette ville, celui-ci m'invite à visiter la grande mosquée classée aux monuments historiques et se situant au cœur de la médina. Devant l'entrée, après m'avoir dévisagée de haut en bas, un homme m'interdit l'accès estimant que ma tenue vestimentaire trahirait mes origines non-musulmanes. Je lui précise alors que je suis envoyée par le responsable de l'INP lui-même, tout en lui montrant la plaque indiquant que l'édifice est classé monument historique, donc autorisé à la visite en dehors des heures de prières. L'homme me rétorque violemment que c'était peut-être le cas avant la « révolution », mais que depuis ce n'est plus à l'État de décider qui doit entrer ou non dans les mosquées. J'ai connu une mésaventure similaire lorsque j'ai voulu visiter celle de la médina de Sousse, qui se trouve pourtant dans le périmètre inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce genre de témoignage a été récurrent dans la bouche des nombreux touristes que j'ai rencontrés. Ainsi, si de prime abord empêcher l'accès aux mosquées aux touristes occidentaux peut être analysé comme une forme de destitution du lieu comme objet patrimonial, il faut y voir en réalité un acte de résistance à l'autorité étatique, une opposition au régime et aux symboles de sa gestion. On clôture par là le long processus de mise à mort de l'État. Dans le cas de ces deux mosquées Fadhloun et El-Bassi, le coup est double : le premier contre l'État, le second contre une minorité musulmane. C'est une reconquête totale de l'espace et de ses symboliques. Pour certains, voilà une manière de signifier que l'État n'a plus les pleins pouvoirs, et qu'ils peuvent, eux citoyens, reprendre en main la gestion de l'espace public³⁹⁷.

³⁹⁶ Mohamed Ben Abderrazak, « Il y a huit ans, des salafistes présumés incendient le mausolée de Sidi Bou Saïd », in *Tunisie numérique* [En ligne], 12 janvier 2021. URL : <https://www.tunisienumerique.com/il-y-a-huit-ans-des-salafistes-presumes-incendient-le-mausolee-de-sidi-bou-said/> [consulté le 8 novembre 2021].

Thierry Brésillon, « Tunisie : le mausolée de Sidi Bou Saïd incendié », in *Rue 89* [En ligne], 24 janvier 2017. URL : <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-tunisie-libre/20130113.RUE2441/tunisie-le-mausolee-de-sidi-bou-said-incendie.html> [consulté le 8 novembre 2021].

³⁹⁷ Anna Grasso, « Le contrôle public des mosquées après 2011 : vers une nouvelle politique religieuse de l'État tunisien ? », in Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 2018, pp. 259-274.

6.1.3. Le *habous*, autre stratégie de conservation et de contournement

Les stratégies de contournements ont été abordées par quelques habitants qui préféreraient revenir au système des *habous* afin de conserver certains biens au sein de la communauté et éviter que l'État n'intervienne dans leur gestion. Ces discours sur le bâti de l'île sont apparus en 2018-2019, lorsque le projet d'inscription avait déjà bien été publicisé. Les *habous* équivalent aux biens de mainmorte chez les catholiques, appelés *waqf* au Machrek :

« L'objectif du waqf est de subventionner, "à perpétuité", un ou des bénéficiaires désignés par le fondateur (wâqif) de l'institution afin de soutenir telle ou telle tendance politique, sociale ou religieuse, ou tout simplement de subvenir aux besoins de ses familles, parents ou autres. » ; « En dépit de sa dénomination de waqf qui signifie "immobilisation", la fondation du waqf était loin de représenter un retrait permanent du marché de la propriété en question. Par sa raison d'être, le waqf devait rapporter, et de manière constante, des redevances afin de subventionner les bénéficiaires désignés au départ par le fondateur dans son document de waqf (la waqfiyya ou le kitâb al-waqf). Il était de la responsabilité des gérants des waqfs de veiller avant tout à la préservation des biens possédés par les fondations et d'en assurer leur rentabilité. »³⁹⁸

En d'autres termes, les *habous* désignent un bien foncier ou immobilier, figé sous forme de propriété inaliénable, les bénéficiaires ne peuvent plus tirer profit que de l'usufruit³⁹⁹. Du fait de cette particularité, en 1957 le tout nouvel État tunisien décide d'abolir ce système afin de remettre la main sur des terres *habous* dans le but de les réintégrer à l'économie du pays. Avec le retour d'un parti islamiste en Tunisie, une loi pour la réhabilitation des *habous* a été mise en discussion en 2013. C'est notamment la portée religieuse du projet qui était interrogé, perçu par certains citoyens comme une voie vers « l'islamisation », un « retour en arrière », et un « retour à l'aire médiévale »⁴⁰⁰.

L'une des raisons pour laquelle les *habous* étaient jadis utilisés était de prévenir la subdivision d'un bien et éviter son éparpillement entre de multiples héritiers. Ce dernier point est justement l'une des grandes problématiques dans la gestion à long terme des *menzels* et des

³⁹⁸ Randi Desguilhem, « Présentation », in *Le waqf dans l'espace islamique*, Randi Desguilhem (dir.), Paris, IFEDA Damas, 1995, pp. 15-26. p. 15 & p. 16-17

³⁹⁹ Sylvie Denoix, « Formes juridiques, enjeux sociaux et stratégies foncières », in *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n°79-80, Aix-en-Provence, Édisud, 1997, pp. 9-22.

⁴⁰⁰ Mohamed-El Aziz Ben Achour, « Tunisie : L'institution du waqf au temps des beys et du protectorat français », in *Leaders* [En ligne], 19 mars 2018. URL : <https://www.leaders.com.tn/article/24276-entre-l-ideal-et-la-realite-l-institution-du-waqf-au-temps-des-beys-et-du-protectorat-francais> [consulté le 28 janvier 2021].

« Le retour des fondations Habous en Tunisie ? », in *Leaders* [En ligne], 11 novembre 2013. URL : <https://www.leaders.com.tn/article/12589-le-retour-des-fondations-habous-en-tunisie> [consulté le 13 avril 2019].

houchs à Djerba. Sur une parcelle, plus d'une centaine de personnes peut se retrouver copropriétaires. Les *habous* viendraient ainsi apporter une solution à un problème délicat à aborder en famille. Cette piste de réflexion s'est très rapidement vérifiée auprès d'une activiste djerbienne de la première heure. Le statut de *habous* de sa propriété est une stratégie qu'elle a adoptée afin d'en permettre la pérennité, malgré le grand nombre d'héritiers. J'ai très souvent rendu visite à cette femme chez elle, mais ce n'est que lors de mon dernier séjour à Djerba en 2019 que j'ai découvert qu'elle revendiquait le statut de *waqf* — elle utilise le terme de l'arabe classique — pour la moitié de la superficie de son *menzel* de deux hectares.

Revendiquer son *menzel* comme bien *waqf* est un moyen pour qu'il ne soit ni vendu ni partagé physiquement, car même si ce statut a été aboli, il subsiste dans les croyances. Depuis qu'elle a lancé, de sa propre initiative, une procédure d'inscription de l'ensemble de la parcelle au patrimoine national, elle a recours à cette tradition pour s'épargner des difficultés avec les membres de sa famille souhaitant la division du *houch*. Pour éviter le morcellement imposé par la loi de 1957, elle a présenté le document qui atteste du statut *waqf* aux membres pieux et influents de sa famille. Pour ces derniers, rompre le *waqf* est un sacrilège qui engendre bon nombre de malédictions. La femme explique que lorsqu'ils ont vu le document, ils auraient immédiatement eu un geste de recul, par peur, et auraient décidé de respecter le caractère religieux de ce *menzel*.

Depuis la « révolution », deux nouveaux phénomènes sont apparus : des citoyens qui redécouvrent certains aspects de l'islam qu'ils méconnaissaient totalement, et d'autres qui ne pouvaient pas appliquer les lois religieuses du fait des deux précédents régimes, et qui tentent à présent de les imposer à tous. Le cas du *habous* est intéressant dans ces deux optiques. Il est revenu dans le débat politique juste après 2011, et permet aux citoyens de contourner des mesures qui ne les arrangent pas, tout en justifiant son application au nom de la religion. C'est le cas de l'activiste, pour qui le *waqf* est une arme protégeant l'« intégrité » du *menzel* sans qu'elle ne croie pour autant aux malédictions annoncées. Elle explique que *waqf* vient de « arrêter » en arabe, il en va de même dans la langue dialectale pour *habous*. On arrête de léguer à la descendance, on stoppe la mobilité de la propriété, on fige le bien, on ne peut plus le toucher. C'est ainsi qu'il demeurera jusqu'à la fin des temps. En définitive, c'est une sorte de sauvegarde de conservation d'un lieu et en cela le *habous* peut être vu comme un bien patrimonial, puisqu'il ne peut pas être modifié, il doit rester tel qu'il a été donné, il est arrêté. L'activiste n'y voit rien de négatif, si cela peut permettre de conserver le bâti vernaculaire.

Le moyen qu'elle utilise pour conserver son *menzel* ne correspond pas aux normes occidentales et internationales, mais la finalité reste la même : préserver le lieu de toute

dénaturation et dégradation, conserver son « intégrité » et son « authenticité ». Cet exemple montre que le « patrimoine culturel » en tant que bien à sauvegarder a toujours existé, même s'il sert d'autres finalités et prend des formes différentes à travers le monde. Les sociétés se donnent des moyens et des normes pour distinguer certains biens. Dans les sociétés occidentales, le statut de « patrimoine culturel » permet de conserver et sauvegarder un objet au nom de valeurs esthétiques, historiques et d'ancienneté. Dans le cas des pays arabo-musulmans, le statut *waqf/habous* permet de conserver et sauvegarder un objet au nom de valeurs religieuses. Ces deux systèmes ont en commun la dimension sacrée que revêt l'objet une fois institué en tant que bien patrimonial ou bien *waqf/habous*. En effet, certains auteurs ont montré que dans le monde occidental, plus particulièrement en Europe, la catégorie de « patrimoine culturel » est issue de la sacralité donnée à des objets religieux qui a ensuite migré sur des objets d'arts et historiques⁴⁰¹. Dans le cas du statut *waqf/habous*, on observe également cette sacralité de l'objet à sauvegarder en raison de la dimension religieuse. En d'autres termes, à l'instar de la catégorie de « patrimoine culturel » dans le monde occidental, le statut *waqf/habous* renvoie à un statut sacré particulier avec des normes et des cadres d'institution définis par la religion dans un but de conservation et de sauvegarde⁴⁰². Ce genre de stratégie de conservation a déjà vu le jour par le passé comme nous l'explique A. Temimi :

*« D'autre part, nous devons nous arrêter sur d'autres buts que les donateurs wakf ont signalés dans leurs actes comme le fait de s'occuper de la conservation et de la restauration du corpus d'archéologie islamique qui constitue l'une des références fondamentales de ce patrimoine artistique, archéologique et architectural comme par exemple Jamaa El Karawine ou la grande Mosquée Ez-Zitouna; en outre tout un corpus contenant des objets d'arts, des minbars, des lustres de bougeoirs ont été restaurés et conservés jusqu'aujourd'hui et sont ainsi dans un bon état, et ce grâce à la fondation habous qu'elle soit privée ou locale [...] »*⁴⁰³

⁴⁰¹ Jean-Pierre Babelon & André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Levi, 2008.

Nathalie Cerezales & Cyril Isnart, "Reassessing the 'Migration of the Holy'", in *The Religious Heritage Complex. Legacy, Conservation, and Christianity*, Nathalie Cerezales & Cyril Isnart (eds.), London, Bloomsbury, Material Religion Series, 2020, pp. 1-13.

Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle : du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006.

⁴⁰² Eman Assi, "Islamic *Waqf* and Management of Cultural Heritage in Palestine", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 4, Issue 4, 2008, pp. 380-385.

Khalfan Amour Khalfan & Nobuyuki Ogura, "Sustainable architectural conservation according to traditions of Islamic *waqf*: the World Heritage-Listed Stone Town of Zanzibar", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 18, n°6, 2012, pp. 588-604.

⁴⁰³ Abdeljelil Temimi, « Le système de habous et ses répercussions dans les sociétés maghrébines à l'époque moderne », in *Revue d'Histoire Maghrébine*, Zaghouan, Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'information, 29^{ème} année, n°106, février 2002, pp. 75-89. p. 81

Dans d'autres cas cependant il est pensé dans un objectif de conservation religieuse, ou un moyen de pallier les carence de l'État. C'est notamment ce qu'explique un habitant de Guellala. Le *waqf* à Djerba a eu un grand succès durant la colonisation par les Ottomans. Il avait été utilisé par les Djerbiens pour bloquer la propriété et limiter la prise de contrôle des terres de l'île. C'est un moyen de conserver sans avoir à passer par l'État. Le Guellalien précise que de nombreux Djerbiens ne font plus confiance à l'État, mais ont foi en la religion, en témoigne la large victoire du parti islamiste Ennahdha aux élections municipales. Cette observation rejoint les propos de Moussaoui lorsqu'il écrit :

« Le pouvoir déçoit les uns et les autres, les acculant à s'agripper à une échelle de valeurs, longtemps agitée par le discours officiel comme principale référence. Quand la perte est inéluctable, le groupe préfère revenir à des valeurs originelles "corrigées" à la lumière de l'expérience vécue. L'islam, à cette occasion, est revisité, et son éthique, présentée comme immuable, servira de base à une restauration du lien social. »⁴⁰⁴

Ainsi, le retour des fondations *habous* dans le débat politique est un moyen de reprendre la main sur des biens longtemps gérés par une autorité qui est jugée à présent illégitime. Dans le cas de Djerba, cela permet aux citoyens de contourner les lois civiles et les stratégies économiques de l'État, lui préférant les lois religieuses. Par ce biais, ils évitent que l'État ne vienne faire d'un objet religieux un objet touristique, et par extension, un réceptacle à comportements inconvenants envers les mœurs locales⁴⁰⁵. C'est ce que signale l'habitant interrogé lorsqu'il souligne que certaines localités de l'île — le Sud-Ouest à dominance berbère et ibadite — se méfient du tourisme de masse. Il n'y a aucun hôtel et aucun bar qui ne serve de l'alcool dans cette région encore très pieuse. Dans cette logique, on peut se demander si le *habous* n'est pas, outre une stratégie de contournements, un véritable moyen de rejet d'un système au profit d'un autre jusque-là marginalisé. Autrement dit, le recours au *habous* est à comprendre comme l'un des stigmates d'un désir de retour à une organisation fondée sur les préceptes de l'islam.

6.2. Au-delà d'un consensus, les dissonances du « patrimoine culturel djerbien » :

Voyons à présent les effets que peut produire une « patrimonialisation institutionnelle ». Nous sommes face à un cas de figure où les usages contestataires du patrimoine, manifestés par d'autres formes de militantismes que celui de l'Assidje, montrent que la valeur patrimoniale

⁴⁰⁴ Abderrahmane Moussaoui, « Du public et du privé. La notion d'intérêt général en Algérie », in *Public et privé en Islam : Espaces, autorités et libertés*, Mohamed Kerrou (dir.), Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2002, pp. 245-263. Web. <http://books.openedition.org/irmc/271>. [consulté le 10 février 2021].

⁴⁰⁵ Sylvie Denoix, « Formes juridiques, enjeux sociaux et stratégies foncières », *op.cit.*

prend place de diverses manières ou alors est remise en question. C'est aussi l'autorité de l'État dans la gestion de ce domaine qui est contestée. Outre que de trouver une réponse à ce qui semble être un manque de consensus patrimonial, ce terrain amène à se confronter à différents discours et actions visibles ou « [...] plus discrètes de "faire avec" la patrimonialisation (de Certeau 1990 : 50-68), pour exprimer des représentations divergentes. »⁴⁰⁶ En ce qui concerne Djerba, ne pas adhérer à la notion de « patrimoine culturel » comme plébiscitée par l'État tunisien et l'Assidje, donc par l'Unesco, c'est s'opposer aux pratiques de conservation et de sauvegarde telles qu'elles sont menées par ces instances en raison de ce qu'elles engendrent (tourisme de masse, dégradations volontaires et involontaires, désappropriation). Comme l'indiquent J. Bondaz, C. Isnart et A. Leblon :

« Ils mettent surtout en avant le fait que les objets patrimonialisés restent des ressources économiques, symboliques, religieuses ou identitaires et sont encore susceptibles de vouloir ou de pouvoir signifier autre chose que ce que leur statut patrimonial implique, comme si on assistait à une résistance multiforme des matériaux patrimonialisés, et comme si les effets de la patrimonialisation dépassaient largement son propre champ. »

407

Mais paradoxalement, ce que précise ces auteurs est que certains de ces mêmes individus vont mobiliser des techniques similaires, ils vont copier les stratégies des dominants pour les mobiliser en tant que revendications. Ces stratégies réemployées produisent ce que J. Deschepper appelle des phénomènes de « dépatrimonialisation » ou de « néopatrimonialisation ». Dans le cas djerbien cela se manifeste par les discours de défiances envers l'État et les organisations qui y sont associées, ou par les actions de destruction, destitution et de contournement au « patrimoine culturel institutionnalisé » qui « témoignent [...] de la dissonance de ce patrimoine avec les représentations communes. »⁴⁰⁸ Pour évoquer ces désaccords au sujet de la nature du « patrimoine culturel djerbien », je considère le terme « dissonance » utilisé par l'auteure plus approprié que celui de « discordance », n'ayant pas observé de confrontations directes entre ces individus. Toutes les expressions de désaccords se font de manière indirecte, dans un semi-secret, comme si manifester des divergences équivalait à perdre la face⁴⁰⁹. R. Bertrand, sur son terrain à la prison de Carabanchel à Madrid, propose également

⁴⁰⁶ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op.cit.* p. 15

⁴⁰⁷ *ibid.*

⁴⁰⁸ Julie Deschepper, « Mémoires plurielles et patrimoines dissonants : l'héritage architectural soviétique dans la Russie poutiniennne », in *Le Mouvement Social*, vol. 260, n°3, 2017, pp. 35-52. p. 35

⁴⁰⁹ Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Minit, 1974.

de mobiliser la notion de « dissonant heritage » développée par J. E. Tunbridge & G. J. Ashworth, en ce qu'elle a de plus large que la notion de patrimoine, et en ce qu'elle permet d'aborder les divers acteurs en désaccord. Selon lui, elle serait « plus adaptée à un terrain sur lequel il est souvent bien difficile de repérer des antagonismes et d'observer les rares moments de confrontation alors que la dissonance est permanente, à condition d'apprendre aussi à écouter les silences qui s'accordent plus ou moins facilement avec certaines notes plutôt que d'autres, voire avec d'autres silences. »⁴¹⁰

Dans le chapitre précédent, ont été abordées les différentes constructions culturelles de l'« idée de patrimoine » et les diverses conceptions de ce qu'est le « patrimoine culturel djerbien ». Nous avons alors vu que d'une communauté à l'autre, voire d'un individu à l'autre, l'« idée de patrimoine culturel djerbien » telle que prônée par l'Assidje ne fait pas consensus. Dans cette optique, selon J. E. Tunbridge & G. J. Ashworth, la notion de dissonance patrimoniale est plus appropriée du fait qu'elle véhicule les possibilités de divergence et le manque d'uniformité relatif à un élément patrimonial. La dissonance renverrait à l'harmonie musicale, où elle serait la combinaison de sons disharmonieux. La dissonance du musicien peut être mise en parallèle avec l'harmonie psychologie, le manque de cette dernière engendrant une dissonance cognitive⁴¹¹. R. Bertrand précise que « La dernière référence à la dissonance cognitive est également intéressante pour ce qu'elle cherche à rendre compte de la tendance à l'adaptation des acteurs aux disharmonies en présence. »⁴¹² Ainsi les raisons de ces disharmonies ont attiré mon attention.

6.2.1. Le « patrimoine culturel » : bien privé ou bien public ?

L'une des dissonances au projet se situe au cœur de la problématique de la mise en public des espaces privés que la patrimonialisation provoque⁴¹³. Il existe un vrai décalage entre le statut donné aux espaces à patrimonialiser par les acteurs de la patrimonialisation, et les propriétaires de ces lieux. En effet, pour ces derniers, considérer le *menzel* et le *houch* comme des biens patrimoniaux n'est pas la première idée qui s'impose puisqu'il s'agit avant tout de leur espace d'habitation, et *a fortiori*, de vie. *Menzels* et *houchs* sont leurs propriétés privées bien avant d'être l'héritage culturel matériel de toute une île. Même si les pratiques d'habiter ont changé, il est tout à fait inévitable, dans cette logique, d'observer des usages contestataires

⁴¹⁰ Romain Bertrand, *Ethnographie d'un lieu qui résiste : la prison de Carabanchel à Madrid*, Mémoire de master de recherche en Anthropologie, Université Lumière Lyon 2, 2016. p. 23

⁴¹¹ John E. Tunbridge & Gregory J. Ashworth, *Dissonant Heritage: the management of the past as a resource in conflict*, Chichester-New York, J. Wiley, 1996. p. 20

⁴¹² Romain Bertrand, *Ethnographie d'un lieu qui résiste : la prison de Carabanchel à Madrid*, op.cit. p. 23

⁴¹³ Daniel Fabre, « Introduction. Habiter les monuments », in *Les monuments sont habités*, Daniel Fabre & Anna Iuso, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, pp. 17-52.

du patrimoine surtout lorsque l'expérience touristique n'a pas été vécue positivement. L'exemple le plus éloquent est celui d'un propriétaire de Midoun évoquant des touristes en quad ne se contentant pas de circuler sur les *jed'das*. Ces derniers franchissent les *tabias* comme sur un circuit d'obstacle pour venir rouler dans l'enceinte des *menzels*, détruisant une partie des récoltes. Ces espaces pas encore investis par les stratégies touristiques de l'État sont à présent en sursis de l'être. La réunion d'information sur le projet Unesco auprès des habitants de Midoun illustre parfaitement cette crainte.

À la suite de la première réunion d'information conduite à Houmt Souk en avril 2018, une partie des intervenants de l'Assidje, ainsi qu'un expert de l'Unesco, se rassemble à Midoun le même mois pour présenter le projet d'inscription et répondre aux questions des habitants de ce secteur de l'île. La réunion se déroule en arabe et en français.

L'inquiétude des propriétaires se porte sur la manière dont seront imposées les normes à respecter pour la rénovation de leur bien. L'expert de l'Unesco et les représentants de l'Assidje expliquent qu'il existe en Tunisie des lois encadrant le classement de biens privés et que l'inscription à l'Unesco sera un prolongement de cette base légale. C'est à partir de ce socle tunisien que l'État propose un classement sur la Liste du patrimoine mondial. Les conditions sont déjà remplies. Elles seront concrétisées par un décret émis sur proposition du ministère des Affaires culturelles annonçant un nouveau secteur sauvegardé. Néanmoins en éditant ce décret l'État ne va pas déroger à la propriété. Il sera toutefois demandé aux propriétaires de respecter l'« intégrité » et l'« authenticité » de leur *menzel*. Voyant les participants craindre une ingérence de l'État dans la gestion de leur bien par le biais de l'Unesco, l'expert insiste sur le fait qu'aucun organisme international ne peut aller contre la constitution tunisienne. Cette dernière prime sur la convention internationale. Au contraire, c'est l'État tunisien qui a fait le choix d'adhérer, depuis l'existence du patrimoine mondial en 1978, à l'Unesco. Ce système de protection internationale est un mécanisme connu de l'État et il n'a jamais été appliqué en remplacement de la législation tunisienne. La protection internationale, si elle a lieu, est mise en place sur la base des textes et dispositifs administratifs tunisiens. C'est également pour cela que la rédaction d'un plan d'urbanisme et d'un plan de gestion est importante, cette organisation permettant d'encadrer les relations, les droits et les devoirs répartis entre collectivités locales et propriétaires.

Les participants s'interrogent sur l'arrivée tardive des explications et soulignent que, jusqu'à présent, personne n'est allé à la rencontre des propriétaires. Cette réunion est le premier acte de communication qui ne soit pas simplement une présentation du projet, mais un véritable travail de vulgarisation scientifique et de décryptage des droits et devoirs des parties prenantes.

Les élections municipales à venir en fin d'année 2018 sont très attendues pour mettre fin à une période d'instabilité politique locale. Elles faciliteront la coopération entre l'Assidje et les nouveaux conseillers municipaux autour des opérations de communications-sensibilisation.

Cette réunion met au jour les externalités négatives que la « patrimonialisation institutionnelle » provoque auprès des propriétaires des *menzels*. L'enjeu pour les membres de l'Assidje est de trouver un « équilibre dans l'espace », c'est-à-dire entre un espace de domesticité privé et local d'une part, et un espace patrimonial public mondial en devenir de l'autre⁴¹⁴. Nous sommes ici au cœur de la dissonance. Il y a un fossé entre l'approche partagée par l'Assidje et les autorités publiques qui intègrent ce « mode de vie » comme étant représentatif d'un héritage culturel à transmettre aux générations futures et au service d'un développement local durable par la mise en place d'un « bon tourisme »⁴¹⁵. Alors qu'en réalité, ce développement est vécu par les locaux comme une nuisance au bien-être. La patrimonialisation de leur espace de vie leur ajoute même une contrainte de gestion supplémentaire à celles qu'ils subissent déjà : les problèmes d'héritage, l'entretien de l'espace agricole, l'exode rural des jeunes, la spéculation foncière, etc. Les contraintes qu'apporte une unescoïisation pour la population locale ont été abordées par D. Berliner et M. Istasse sur leurs terrains respectifs à Luang Prabang au Laos et dans la médina de Fès au Maroc. Elles seraient d'autant plus difficiles à accepter par les locaux du fait d'une « présence absente de l'Unesco »⁴¹⁶.

En s'appuyant sur les annonces publiques des politiques et certains représentants de communautés, nous avons vu que l'inscription sur la Liste du patrimoine est perçue comme une opportunité à publiciser. Cela passe aussi par une visibilité dans l'espace urbain puisque la plupart du temps, dès que le label Unesco est obtenu, les autorités locales ne se privent pas de l'afficher dans l'espace public. C'est le cas par exemple en Ardèche, à la suite de l'inscription à l'Unesco de la Grotte Chauvet considérée comme « le premier chef-d'œuvre de l'humanité ». Bien que la grotte se situe sur le territoire communal de Vallon Pont D'Arc, de nombreuses municipalités limitrophes exhibent des affiches sur l'espace public, se proclamant fief du chef-d'œuvre. Or, si symboliquement l'Unesco est présente, matériellement il en est tout autre. En dehors de la plaque de l'organisation clouée sur le site de la réplique de la grotte, il semble n'y avoir aucune autre forme de sa présence sur le territoire. À Djerba on observe le même

⁴¹⁴ Marie Lavoie, « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », in *Sociétés*, vol. 125, n°3, 2014, pp. 137–151.

⁴¹⁵ Saskia Cousin, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel », in *Civilisations*, n°57, 2008, pp. 41-56.

⁴¹⁶ David Berliner & Manon Istasse, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », *op.cit.*

Maria Gravari-Barbas, « Introduction générale », in Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Rennes, PU de Rennes, 2005, pp.11-18.

phénomène. Notamment lors du festival *Djerba invite la France* les nombreuses annonces officielles réalisées par les personnalités publiques ont rendu visible le projet sur le territoire insulaire. Cependant, les habitants de l'île n'arrivent pas à distinguer les représentants de cette organisation qui vient d'apparaître. Elle leur est mystérieuse.

La multitude d'experts et d'expertises ajoute un flou administratif dans l'esprit des habitants. Inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial est une opération complexe, à laquelle s'adjoint ensuite la conception du plan de gestion de cet « hyper-lieu ». Bien souvent, ce processus ne leur étant pas ou partiellement expliqué, les locaux se trouvent alors dépourvus de toute grille de lecture quant aux conséquences d'un processus de patrimonialisation comme celui-là. Ainsi, tendent-ils à se débrouiller par leurs propres moyens. Vers qui devront-ils se tourner s'il y'a un problème ? À qui peuvent-ils s'adresser pour exprimer leurs craintes ? Un État en qui ils n'ont déjà pas beaucoup confiance ? L'Assidje ? Quelques individus de « l'élite locale » qui ne perçoivent pas le projet tel une contrainte, mais plutôt comme une opportunité ? On le saisit bien dans le compte rendu de la réunion d'information de Midoun. Les multiples interrogations inhérentes à la gestion des propriétés privées sont le fruit de ce qui apparaît pour eux sur le terrain comme un flou administratif.

En bref, de Djerba à Luang Prabang jusqu'à Fès « [...] *les institutions patrimoniales sont avant tout perçues comme des instances qui empêchent de "faire ceci ou cela", et des sentiments de contraintes et une rhétorique du non-respect volontaire de certaines normes animent la plupart des discussions.* »⁴¹⁷ Ce phénomène est également observable à Tunis auprès de propriétaires possédant des biens au sein de la médina classée à l'Unesco. Les contraintes d'actions des habitants de la médina sur la gestion des propriétés privées engendrées par ce classement sont régulièrement évoquées. À titre d'illustration, un collègue historien avait redécouvert dans la médina de Tunis un ancien consul. Lorsqu'il a annoncé la nouvelle à la propriétaire du bâtiment, celle-ci lui a demandé de ne pas ébruiter l'information. D'après elle, ce nouveau statut lui ramènerait plus de problèmes en matière de restauration et d'aménagement qu'un prétendu rayonnement. Ces ruses mises en place par les habitants sont à rattacher à la lourde réglementation du classement. Elles empruntent diverses formes : ne pas demander de permis de travaux, ne pas construire, ne pas reconnaître l'expertise, etc. À Djerba, elles prennent notamment corps à travers la destruction des biens par leurs propres propriétaires, ou alors avec le désir de réinstauration des fondations *habous* afin de rester dans un cadre de gestion plus familial.

⁴¹⁷ *ibid.* p. 133

Cependant, dire que les habitants ne sont pas pour un développement local serait totalement faux. Même si les touristes sont perçus comme indésirables et la source de nombreux maux, paradoxalement le tourisme est accueilli comme un moyen de développement. En discutant plus amplement du projet avec certains propriétaires, on se rend compte qu'il y a un décalage dans la perception des attentes d'un potentiel développement local. Les habitants manifestent l'espoir d'un renouvellement urbain, d'un rajeunissement des infrastructures, d'un développement de services et d'une redynamisation économique en passant notamment par la création de nouveaux emplois. Ils sont tout à fait conscients que le tourisme est une ressource pour y parvenir. Néanmoins, le projet d'inscription ne leur semble pas apte à amorcer ce renouveau puisque, justement, il entraîne une conservation urbanistique d'une part et une visibilité exacerbée de leur espace privé d'une autre⁴¹⁸.

La contrainte de la conservation urbaine est principalement financière. La sauvegarde des *menzels* et *houchs* est un fardeau économique pour les habitants. À cela s'ajoutent des problèmes d'héritage. L'entente pécuniaire que suppose l'entretien de ces propriétés est perçue comme un casse-tête dans lequel personne ne veut se plonger. Selon une membre de l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) de Tunis, c'était également le cas dans la médina de Tunis, où le coût de rénovation d'un bien inscrit se révélait si élevé, que certains propriétaires préféraient laisser leur bien tomber en ruine. Ce premier point représente bien les divergences d'attente entre experts, acteurs institutionnels et « société civile », sur ce que peut apporter un processus de patrimonialisation.

Dans les années 1960 lorsque Bourguiba avait entrepris le développement économique de l'île à travers le tourisme, la grande majorité des habitants des villages berbères y étaient opposés. Cependant, nombreux sont ceux qui ont vécu indirectement de ce secteur économique, soit en possédant des parts dans des affaires à Midoun, soit en ouvrant des commerces dans cette même ville, ou encore, en y décrochant des emplois. Enfin, l'industrie artisanale potière de Guellala a persisté principalement par la fréquentation touristique. Tout cela n'aurait pas été possible sans le développement touristique de cette région de l'île. La baisse de fréquentation touristique induite par l'instabilité « postrévolutionnaire » et les attentats montre toute la fragilité économique de l'île dont la plupart des habitants déplorent aujourd'hui une perte de revenus. Ainsi, le tourisme est le bienvenu tant qu'il n'atteint pas les espaces privés de la vie

⁴¹⁸ Pauline Bosredon, « Chapitre 20 - La patrimonialisation de la vieille ville d'Alep entre stratégies de développement local et pratiques ordinaires », *op.cit.*

Olivier Lazzarotti, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », in *Mappemonde*, n° 57, 2000, pp. 12-16.

quotidienne des Djerbiens. Donc la problématique majeure du projet d'inscription reste le fait que ce qui est exposé aux regards de l'Autre n'est pas en adéquation avec ce que les habitants mettraient dans la « vitrine patrimoniale »⁴¹⁹. Comme nous le rappelle M. Gravari-Barbas : « *Patrimonialiser c'est qualifier des espaces de manière pas toujours compatible avec les fonctions que ceux-ci assuraient dans le passé ou qu'ils en assurent encore. Du moment où la "chape patrimoniale" couvre des lieux de vie, de travail, de production, elle risque d'être porteuse de tensions et de conflits.* »⁴²⁰

Pour analyser la crainte de la mise en lumière des propriétés privées qu'amène le projet d'inscription, il faut d'abord déterminer ce que sont les sphères publique et privée dans les sociétés du Maghreb. M. Kerrou donne une première définition, en se référant au latin : étymologiquement « *publicus est ce qui concerne le peuple pris dans son ensemble* » et « *privatus est le lieu où le public n'a pas accès, n'est pas admis* ». Cependant il précise que cette vision occidentale des espaces privé et public doit être nuancée quand il s'agit des sociétés maghrébines : « *Il s'agit alors de ne pas confondre, d'un côté, public et étatique et, de l'autre, privé et individu ou famille.* »⁴²¹ Ni encore l'espace social d'un côté et l'espace domestique de l'autre. Il nous rappelle que l'espace est une construction sociale avec ses usages et pratiques qui lui sont propres. Pour illustrer ses propos, il prend l'exemple des médinas qui sont structurées de façon à ce que les espaces publics (sociaux) et privés (domestiques) cohabitent sans jamais se rencontrer — ou alors uniquement dans des lieux prévus à cet effet⁴²². Il en va de même à Djerba où, comme expliqué précédemment, le mode d'occupation du sol est structuré selon la parenté patrilinéaire (la largeur des pistes indiquant la proximité entre une famille et une autre) et où l'espace domestique est organisé de telle manière qu'il est protégé du regard par des éléments physiques (murs du *houch*, *tabias* du *menzel*). Le *menzel* et le *houch* sont les espaces de la domesticité. Or, le cœur du projet Djerba-Unesco est d'amener une mise en lumière de ces lieux à l'échelle internationale ; on comprend alors assez aisément qu'il soit perçu comme une menace pour le respect des usages de ces espaces domestiques. En résumé, les occupants ne sont pas dans un rejet total du projet tant que celui-ci n'implique pas une intrusion dans l'espace privé.

De ce fait, ma recherche appuie l'idée de M. Kerrou lorsqu'il indique que les espaces sont un réel point d'étude des enchevêtrements entre public et privé dans les sociétés maghrébines : « *Les jeux et les enjeux de l'espace traduisant les rapports d'opposition et*

⁴¹⁹ Pauline Bosredon, *ibid.*

⁴²⁰ Maria Gravari-Barbas, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale vers une gouvernance patrimoniale ? », in *Espaces et Sociétés*, n° 18, 2002, pp 85-92. p. 90

⁴²¹ Mohamed Kerrou, « Introduction », in *Public et privé en Islam : Espaces, autorités et libertés*, Mohamed Kerrou (dir.), Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2002, pp.17-42. Web. <http://books.openedition.org/irmc/249>. [consulté le 10 février 2021].

⁴²² Jellal Abdelkafi, *La médina de Tunis ; espace historique*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

d'interpénétration entre le public et le privé sont l'une des manifestations les plus éclatantes des dynamiques sociales. L'espace est le lieu de négociations et d'affrontements économiques, politiques et symboliques entre les individus, les institutions, les groupes et les sociétés.»⁴²³ En raison de l'intervention d'une candidate aux municipales favorable au projet, la réunion d'information du 21 avril 2018 à Midoun souligne bien l'aspect politique que ce dernier peut revêtir. La participation de l'expert onusien le montre d'autant plus. Ces deux prises de parole dévoilent un autre versant de la problématique de la confrontation des espaces privés et publics, notamment la question d'une gouvernance étatique dans l'espace privé, et celle des libertés individuelles.

Au lendemain de la « révolution », nous sommes au cœur du débat. En effet, l'inscription des *menzels* et *houchs* comme « patrimoine culturel », suscite chez les propriétaires une réelle crainte de perdre la main sur leurs terres. Les exemples de destructions volontaires de biens privés par les possesseurs eux-mêmes et le débat sur la remise en place des *habous* constituent un moyen pour les citoyens de contrer la mainmise de l'État dans l'espace privé. Ils utilisent leurs dernières libertés individuelles pour empêcher le pouvoir central de les dominer⁴²⁴. Ils appréhendent que ce qui a été acquis par la « révolution » soit de nouveau retirée par l'État. Dans le cadre d'étude de cas de réhabilitations urbaines et patrimoniales, P. Bosredon nous invite à considérer l'espace public « [...] comme un bien commun, dont l'accès est gratuit et ouvert à tous, que chacun peut s'approprier dans la mesure où il ne gêne pas la présence des autres ni leurs pratiques. C'est en théorie un espace partagé que l'on peut aussi définir par la négative : il n'est pas privatisé et son accès n'est pas restreint à certains groupes. »⁴²⁵ En réalité, dans l'esprit des enquêtés ce qui ne relève pas de la propriété privée se rapporte à la propriété publique dans le sens où elle appartient à l'État en tant qu'entité extérieure aux citoyens⁴²⁶. En d'autres termes, les biens publics forment pour certains les possessions privées d'un État corrompu qui ne partage pas avec les concitoyens, mais qui au contraire les vole. Dans cette optique, la question patrimoniale ne peut être que conflictuelle puisqu'elle amène à toucher aux possessions des citoyens. Les propriétaires des *menzels* ont le sentiment que l'État, avec la complicité de l'Unesco, s'approprie l'« espace djerbien » au nom d'un argument patrimonial pour les déposséder de leur propriété. Dans cette entreprise, les habitants craignent également une dépossession du

⁴²³ Mohamed Kerrou, « Introduction », *op.cit.*

⁴²⁴ Christine Demmer, « Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du parc naturel régional de Camargue », in *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n°4, 2013, pp. 416-427.

⁴²⁵ Pauline Bosredon, « Chapitre 2. L'espace public et le patrimoine », in *Les villes non occidentales : Comprendre les enjeux de la diversité urbaine*, Gabriel Fauveaud (dir.), Montréal, PU de Montréal, 2017, pp. 61-68. Web. <http://books.openedition.org/pum/11869>. [consulté le 10 février 2021].

⁴²⁶ Abderrahmane Moussaoui, « Du public et du privé. La notion d'intérêt général en Algérie », *op.cit.*

pouvoir local qu'ils détiennent. De ce fait, la problématique d'une gouvernance territoriale se transforme en problématique de gouvernance patrimoniale⁴²⁷.

6.2.2. L'unicité d'un « patrimoine culturel djerbien commun » contestable

La problématique de la gouvernance patrimoniale conduit à évoquer une deuxième dissonance concernant l'« identité djerbienne », puisque selon M. Gravari-Barbas, territoire et identité sont intimement liés. Les revendications territoriales sont les conflits les plus fréquemment rencontrés à la suite d'une patrimonialisation, car la définition de l'espace ferait partie intégrante du processus. En effet depuis les années 1960 comme le précise V. Veschambre, on assiste à une spatialisation de ces processus : « un élément patrimonialisé, c'est à la fois un espace approprié et un point d'appui dans une logique d'appropriation d'un espace plus large. »⁴²⁸ Si l'on tient compte des théories de G. Di Méo et M. Gravari-Barbas, fabrication du territoire et du patrimoine sont deux mécanismes analogues, et tous deux possèdent une double nature à la fois matérielle et idéale. Ainsi, il est important de considérer que les discours engendrés par une patrimonialisation touchent et remettent également en question la définition d'un territoire. En ce sens, les enjeux identitaires liés à la territorialisation sont pareillement les enjeux identitaires liés à la patrimonialisation : « Revendiquer la protection et la valorisation d'un espace donné, en mettant en avant les qualités patrimoniales, c'est tenter de le défendre et de se l'approprier, réellement et symboliquement. C'est tenter d'acquérir une légitimité et d'exercer une forme de pouvoir sur cet espace. »⁴²⁹ Générant des risques mêlant identité et territoire : régionalisme, nationalisme, ethnique ou refus passésistes⁴³⁰.

Cette idée rejoint celle de C. Isnart lorsqu'il affirme que la patrimonialisation « [...] témoigne également des modalités pratiques d'élection de ces biens et des conséquences en termes de construction des identités collectives et des territoires. »⁴³¹ La sélection des discours concernant les

⁴²⁷ David Berliner & Manon Istasse, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », *op.cit.*

Christine Demmer, « Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du parc naturel régional de Camargue », *op.cit.*

Maria Gravari-Barbas, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale vers une gouvernance patrimoniale ? », *op.cit.* p. 91

⁴²⁸ Vincent Veschambre, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », in *Vox Geographica* [En ligne], 2007, [consulté le 10 mai 2017]. URL : <https://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>

⁴²⁹ Maria Gravari-Barbas & Vincent Veschambre, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in *Conflits et territoires*, Tours, PU François-Rabelais, 2004, pp. 67-82. p. 68

⁴³⁰ Guy Di Méo, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espace et Société*, n°78, 1995, pp. 15-34.

Maria Gravari-Barbas, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale vers une gouvernance patrimoniale ? », *op.cit.*

⁴³¹ Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], 2016, [consulté le 29 janvier 2019]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/anthropologie-du-patrimoine/>

faits historiques des lieux et territoires patrimonialisés en est un éminent exemple. Les études de cas de D. Berliner et M. Istasse ont pu le prouver. En sélectionnant un pan du passé, on en élimine d'autres. Cette façon de faire agit forcément sur le sentiment d'appartenance aux objets patrimonialisés et par extension sur la construction de l'identité. Dans le cas de Luang Prabang, c'est le « patrimoine colonial francophone » qui est mis en avant. En revanche pour la médina de Fès, toute allusion au passé colonial est effacée en faveur de la période islamique médiévale. C. Isnart aborde lui aussi ce point indiquant que, dans le cas de l'inscription de Rhodes à l'Unesco, c'est l'époque du Moyen-Âge qui a été mise en avant au détriment des périodes byzantines et ottomanes, par exemple. Cette sélection du discours historique est également évoquée par S. Russeil, qui parle d'« *institutionnalisation du discours politique sur le patrimoine historique* ». L'expression désigne un discours choisi par les experts et validé ensuite par les instances politiques officielles pour le bon déroulement du projet d'inscription. En somme, ce discours élu vient du haut pour être imposé aux quotidiens et pratiques du bas. Mais parfois, discours du bas et du haut se battent de front, comme le montre M. Duval en Afrique du Sud pour un site d'art rupestre inscrit à l'Unesco. La population locale utilise cette reconnaissance pour appuyer leur appartenance à une communauté autochtone et obtenir des droits territoriaux. Or, ce discours entre en contradiction avec celui de l'État sud-africain, qui a inscrit le bien dans une logique universaliste post-apartheid, selon laquelle populations blanches et noires ne devraient former plus qu'une seule et même communauté⁴³².

À mon sens, le cas de M. Duval illustre bien la question d'une « dissonance identitaire du patrimoine ». L'identification et l'appropriation à un « patrimoine » sont intrinsèquement liées au discours tenu à son sujet⁴³³. Ainsi, mes observations de terrain montrent que le « patrimoine culturel djerbien » de l'Assidje se distingue totalement de celui des habitants des *menzels* et des *houchs* ou de celui des différentes communautés religieuses de l'île. Cette « dissonance identitaire » est centrale pour comprendre la non-identification au projet

⁴³² David Berliner & Manon Istasse, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », *op.cit.*

Mélanie Duval, « Enjeux patrimoniaux et identitaires autour des sites d'art rupestre sud-africains », *op.cit.*

Ellen Hertz & Suzanne Chappaz-Wirthner, « Introduction: le "patrimoine" a-t-il fait son temps ? », in *ethnographiques.org*, Numéro 24 - Ethnographies des pratiques patrimoniales temporalités, territoires, communautés [En ligne], 2012, [consulté le 5 décembre 2019]. URL : <https://www.ethnographiques.org/2012/Hertz-Chappaz-Wirthner>

Cyril Isnart, « À l'ombre de l'UNESCO. "Patrimoine mondial" et minorité catholique sur une île grecque », in *Archives de sciences sociales des religions*, n°166, 2014, pp. 181-198.

Sarah Russeil, « Logiques d'acteurs et processus d'inscription à l'Unesco. Quelle prise en compte des enjeux sociaux dans la gestion du label Unesco à Québec ? », in *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Maria Gravari-Barbas (dir.), Rennes, PU Rennes, 2005, pp. 334-349. p. 340

⁴³³ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29. p. 22

d'inscription de ceux qui n'y participent pas, ou, tout du moins, qui ne voient pas en lui une opportunité. D'après mes observations, ce manque d'assimilation est dû à la multiplicité des expressions culturelles et identitaires sur un même territoire. Précédemment, nous avons vu que l'histoire civilisationnelle de Djerba est extrêmement riche. Encore aujourd'hui, bon nombre d'habitants de l'île en sont les protagonistes, mais tous ne s'identifient pas de la même manière à cette histoire plurielle. Pour illustrer cela, revenons à l'identité religieuse. Si une certaine « élite » considère que les mosquées, synagogues et églises sont un « patrimoine insulaire djerbien » commun, un ibadite de Guellala, un juif de Hara Kbira, un malékite de Midoun, ou un chrétien de Houmt Souk ne tient absolument pas le même discours d'appartenance et d'identification vis-à-vis de ces espaces — c'est également vrai au sein d'une même confession et les édifices qui lui sont rattachés. En effet, pour un malékite de Midoun, la mosquée de son quartier ne revêt pas la même dimension symbolique et identitaire qu'une mosquée ibadite de Guellala, et inversement pour un ibadite Guellalien. De la même façon, pour un juif de Hara Kbira n'attribue pas à une synagogue de son quartier une symbolique identique à une synagogue de Hara Sghira (Erriadh). Or, nous avons vu dans le chapitre précédent que le discours prôné par le projet d'inscription produit une « communauté imaginée » en mettant en avant un « patrimoine culturel djerbien » commun en raison d'« un mode d'occupation du sol homogène », résultant, quant à lui, d'un passé communautaire idéalisé : celui d'un espace insulaire terre de tolérance où tout le monde y aurait sa place⁴³⁴.

Cependant, très peu s'identifient à cette lecture. C'est notamment la définition de ce qu'est « être djerbien » qui est au cœur de la « dissonance identitaire du patrimoine ». Pour beaucoup, il faudrait distinguer les « Djerbiens de souche » des autres. Mais qu'est-ce qui les différencierait ? Chez la plupart des enquêtes, « les autres » sous-entend les continentaux venus s'installer à partir des années 60, lors de la mise en place du plan économique de développement de Djerba par Bourguiba⁴³⁵. Or, la réalité communautaire sur l'île est plus nuancée que cette vision dichotomique, elle interroge sur ce qu'est un « Djerbien ». Est-ce un habitant originel de l'île ? Dans ce cas, qui sont ces natifs ? Les Berbères ou les Juifs ? Peut-on considérer que les descendants des Ottomans, Français, Maltais, Siciliens, Grecs, esclaves subsahariens sont Djerbiens ? Si l'on réduit l'acceptation de Djerbien à une seule communauté, et que le mode d'occupation du sol découle du mode de vie de cette « communauté djerbienne », peut-on

⁴³⁴ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (eds.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

⁴³⁵ Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès, 1967.

admettre que les « Djerbiens » qui ne vivent plus dans un *menzel* et un *houch* « traditionnels », mais perpétuent un « mode de vie » lié au « mode d'occupation du sol djerbien » peuvent prétendre appartenir à cette « communauté djerbienne » ? À l'inverse, qu'en est-il alors des Européens qui ont rénové des *houchs* notamment à Erriadh et Houmt Souk, pour en faire des maisons d'hôtes, sans toutefois recourir aux savoir-faire et traditions qui y sont liés ? Et comment considérer ces « Djerbiens » qui ne vivent plus sur l'île et ne veulent plus entendre parler de ce « mode d'habitat et de vie » qu'ils considèrent obsolète ?

Toutes ces observations contraires au discours patrimonial prouvent bien que la patrimonialisation relève de la construction des identités, des territoires et des catégories patrimoniales. L'identification à un « patrimoine culturel djerbien » unique est d'autant plus compliquée à se mettre en place, que les références identitaires sur l'île se basent sur deux dimensions : lignagère et spatiale. Un habitant de Djerba se distingue d'un autre selon la localité d'où il vient, car cette dernière renvoie à sa position dans la généalogie de sa lignée. Par exemple, il m'est très souvent arrivé d'assister à des rencontres d'habitants qui se demandent mutuellement d'où ils viennent. Bien entendu, une fois la ville ou le village indiqué (Houmt Souk, Midoun, Guellala, El May, etc.) le nom de famille est ensuite précisé, celui-ci se rattachant systématiquement à la *houma* auquel le *menzel* de l'interrogé appartient. Il est d'ailleurs nécessaire de rappeler que *menzel* signifie, entre autres, « lieu d'où l'on vient », « lieu d'où l'on descend ». De cette façon, chacun peut déterminer d'où une personne est issue, mais aussi à quelles origines culturelles (ibadite, juive, ottomane) et à quelle classe sociale (notable, artisan, agriculteur) elle appartient. Cela permet de connaître la manière dont il faut agir et se comporter avec l'autre, de définir quelle est sa place. L'identité territoriale existe parce qu'elle découle d'une appartenance familiale, d'une appartenance à un nom inhérent à un lieu.



Figure 48 : Un jeune potier de Guellala et un tisserand d'Erriadh.

Ainsi, dire que le « patrimoine culturel djerbien » correspond au « mode d'occupation du sol des habitants de Djerba » pose la question de savoir de quels « Djerbiens » l'on parle, et par conséquent, de quelles régions de l'île. Même si, d'un point de vue extérieur le mode d'occupation du sol est similaire à toutes les régions, pour un habitant, il se différencie. Le mode d'occupation du sol n'est pas commun à tous, il varie d'une région à l'autre. En ce sens, le « patrimoine culturel djerbien » construit pour le besoin du projet d'inscription est un puzzle duquel chaque pièce ne rend compte que d'une infime partie des variantes régionales internes à l'île. Le premier élément qui m'a été présenté attestant de ces divergences, est la manière qu'à la femme djerbienne de porter le *houli*. Selon la couleur et les motifs, il permet aux initiés de savoir à quelle région, famille et catégorie sociale appartient telle ou telle femme. Le second élément est l'architecture du *houch* qui varie en fonction de sa localisation. Dans la région de Mahboubine les *houchs* sont plus spacieux et plus ornés, car de nombreux *menzels* ressemblent à des propriétés domaniales ; les familles étaient effectivement très riches et disposaient d'employés pour travailler la terre. Tandis que plus l'on avance vers l'ouest et le sud, plus les activités artisanales (textile, orfèvrerie, poterie, vannerie) et les pratiques apparentées à la petite

paysannerie sont fréquentes et régulières. Cela se traduit par un bâti spécifique à ces usages, comme la forte concentration d'ateliers de tissage à Houmt Souk ou de poterie à Guellala.

Ainsi, si de manière plus générale en Tunisie l'appartenance régionale est une constituante importante des caractéristiques identitaires, il est possible de transposer ce modèle au territoire insulaire de Djerba. À l'image du pays qui n'a pas une seule et unique « caractéristique identitaire tunisienne », mais différentes caractéristiques relatives à chaque région centralisées en un point : la capitale Tunis ; Djerba n'a pas une seule et unique « caractéristique identitaire djerbienne », mais de multiples particularités régionales qui se rencontrent en un lieu : Houmt Souk. Ce centre d'échange a toujours été un point névralgique où la population se rendait de manière hebdomadaire pour se mettre en lien avec le reste de l'île, principalement pour commercer, à la fois lieu de passage et de rencontre. Il a ensuite été le fief des anciennes puissances coloniales ottomanes et françaises. Dans les esprits de tous, Houmt Souk est la ville où siègent les pouvoirs publics. Actuellement, cela se traduit par la présence d'infrastructures telles que l'hôpital, le lycée général, le centre des impôts, les différents bureaux de la sécurité sociale, le port, l'aéroport et la gare routière. D'ailleurs, cette dernière et réseau routier associé illustrent parfaitement l'idée d'un régionalisme interne au territoire insulaire, puisque tous les grands axes confluent vers cette ville. Aussi, les transports en commun locaux témoignent de cette place forte de Houmt Souk étant donné que toutes les lignes de bus convergent vers sa gare routière et les correspondances entre les différentes lignes s'y effectuent — à quelques exceptions près.

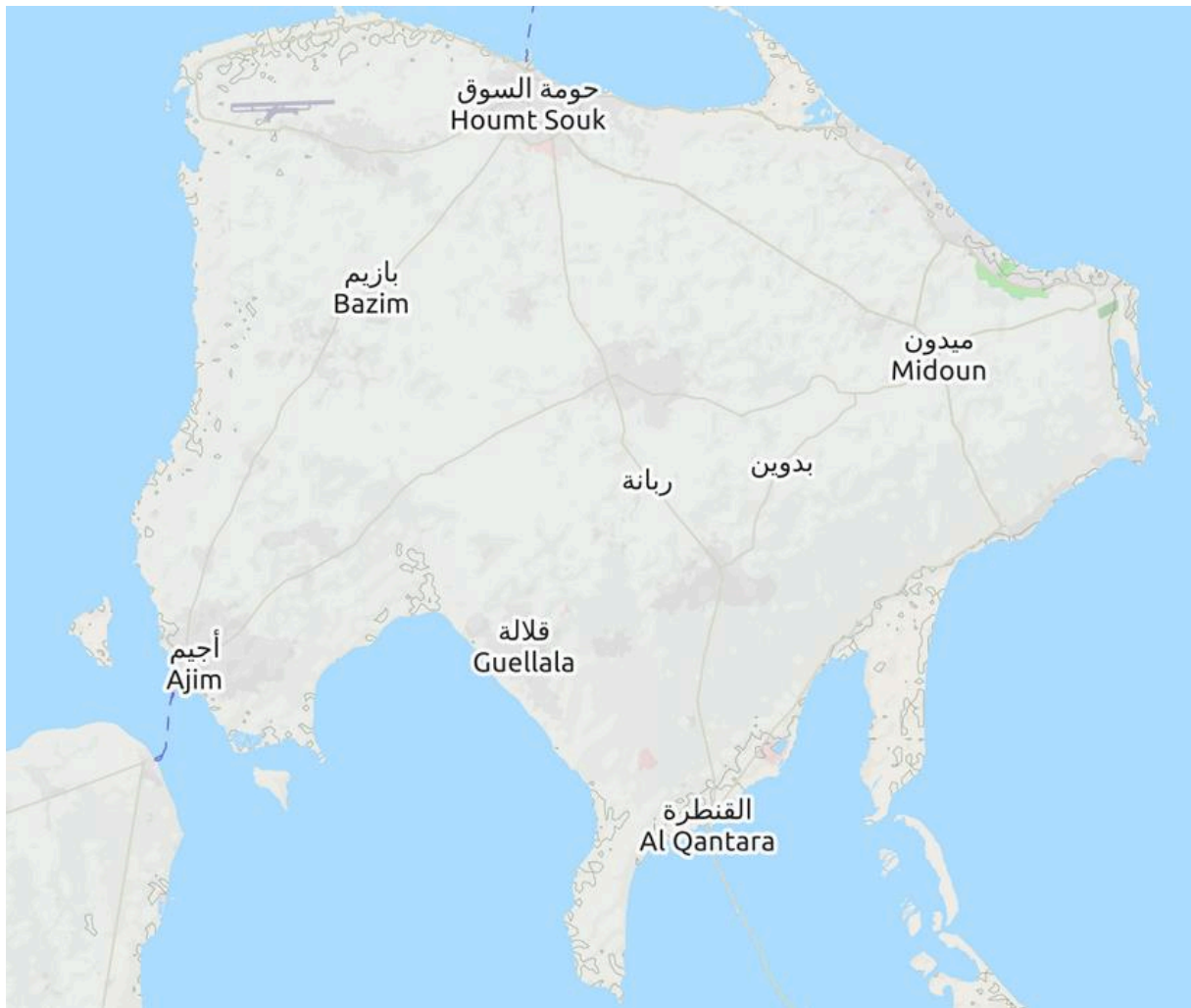


Figure 49 : Réseau routier principal de Djerba, <https://www.openstreetmap.org/copyright>

Enfin ce régionalisme interne à l'île est également perceptible à travers une concurrence admise entre les communes de Houmt Souk et de Midoun. Lors d'une réunion tenue en avril 2019 à la municipalité de Midoun, planifiée à la demande de l'Assidje pour faire le lien entre le projet d'inscription et les nouveaux représentants élus, certains conseillers se sont montrés très critiques envers l'Assidje (dont le siège est à Houmt Souk), l'accusant même de venir jusqu'à Midoun pour quémander de l'argent. La conservatrice du patrimoine présente sur place, explique qu'il y a toujours eu une sorte de «*guéguerre*» entre Houmt Souk et Midoun, la première étant le centre administratif de l'île et la seconde le centre économique. Cela s'est vérifié lorsque l'un des conseillers a annoncé que pour lui, le dossier de Djerba n'est pas celui des Djerbiens, mais celui d'une «*élite de Houmt Souk qui a toujours travaillé dans son coin*». La preuve selon lui est le manque d'implication des jeunes, et la supposée méconnaissance du projet par les Djerbiens. D'après ses dires, il n'y aurait qu'une «*petite élite de l'île qui est au courant*», «*élite*» constituée de personnes appartenant déjà au réseau de l'Assidje, ce qui provoquerait les lacunes communicationnelles mentionnées.

6.2.3. Un « patrimoine multiculturel élitiste »

Cet exemple illustre parfaitement, selon moi, le nœud des dissonances patrimoniales perceptibles à Djerba : le « patrimoine culturel » pensé pour le projet d'inscription n'est que celui d'une « élite ». Un enquêté guellalien signifie avoir certes entendu parler du projet, mais que cela ne le concerne pas, car il relève exclusivement « *des gens de Houmt Souk* ». Il me fait comprendre que lui et « eux » ne font pas partie de la même communauté. Dans sa région, le Sud de l'île, la population descend des Berbères, alors qu'à Houmt Souk, elle est héritière des Ottomans, cela est rendu visible par les noms de famille. Ainsi, il serait possible de reconnaître les familles provenant de l'ancienne administration ottomane, dont serait issue cette fameuse « élite ». Ce discours est plus que récurrent dans mon ethnographie. Comme expliqué ce pôle administratif de l'île a une place symbolique particulière dans l'esprit des Djerbiens. Historiquement parlant, c'est la ville où se concentrent le plus de traces de la cohabitation multiculturelle et multiconfessionnelle de l'île. En outre, du fait qu'elle fut le fief des anciennes puissances coloniales ottomanes et françaises, c'est le lieu vers lequel se sont toujours dressées les revendications anti-hégémoniques. Mais le principal argument fédérateur quant à l'idée selon laquelle le « patrimoine culturel » est l'affaire d'une « élite » est linguistique.

Grâce aux travaux de S. Pouessel, on comprend que la langue dialectale est considérée comme celle du « peuple tunisien », mais qu'il y a toutefois une persistance du français dans certaines circonstances⁴³⁶. C'est ce point qui est critiqué par les partisans d'une démocratisation du « patrimoine culturel tunisien ». Ils considèrent que la persistance du français entretient un fossé entre les classes supérieures et les classes moyennes, ne permettant pas aux moins aisés d'accéder aux domaines culturel et patrimonial. Il s'agit d'un argument partagé au-delà des frontières insulaires, également diffusé sur le terrain tunisois. La question linguistique n'est pas exclusive au champ patrimonial, elle fait pleinement partie du débat sur la transition démocratique tunisienne⁴³⁷. Comme expliqué dans un chapitre précédent, l'utilisation de la *derja* au détriment de l'arabe classique ou du français n'est pas sans intention et signification. J'ai d'ailleurs montré que pour les membres de l'Assidje, le bilinguisme est pratiqué selon le contexte dans lequel ils s'expriment. Eux-mêmes reconnaissent que le domaine du patrimoine reste encore très « élitiste » du fait que les études supérieures sont suivies en français. Cependant, ils m'ont confié avoir à cœur de s'exprimer auprès de leurs concitoyens en *derja*,

⁴³⁶ Stéphanie Pouessel, « Une révolution linguistique ? Du retour en force de l'arabe tunisien (*derja*) dans les espaces du politique », in *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 357-376.

⁴³⁷ Fethi Helal, « The discursive construction of ideologies and national identity in post-revolutionary Tunisia (2011–2017): the case of the Francophiles », in *Critical Discourse Studies*, vol. 16, n°2, 2019, pp. 179-200.

la langue commune aux Tunisiens, permettant la démocratisation de la culture. Par ce biais, ils évitent que la culture ne soit laissée aux mains d'une certaine classe de la société tunisienne ou aux touristes européens. Un projet d'inscription telle que celui de Djerba à l'Unesco peut en être l'illustration. Par exemple, les publications à ce propos sont faites en arabe sur la page Facebook officielle de l'Assidje, et pour la version française il faut se référer à la page à portée plus internationale : *Djerba patrimoine mondial*. Seulement, il est parfois très difficile de trouver l'équivalence des termes en *derja* ce qui pousse inévitablement à revenir au français.

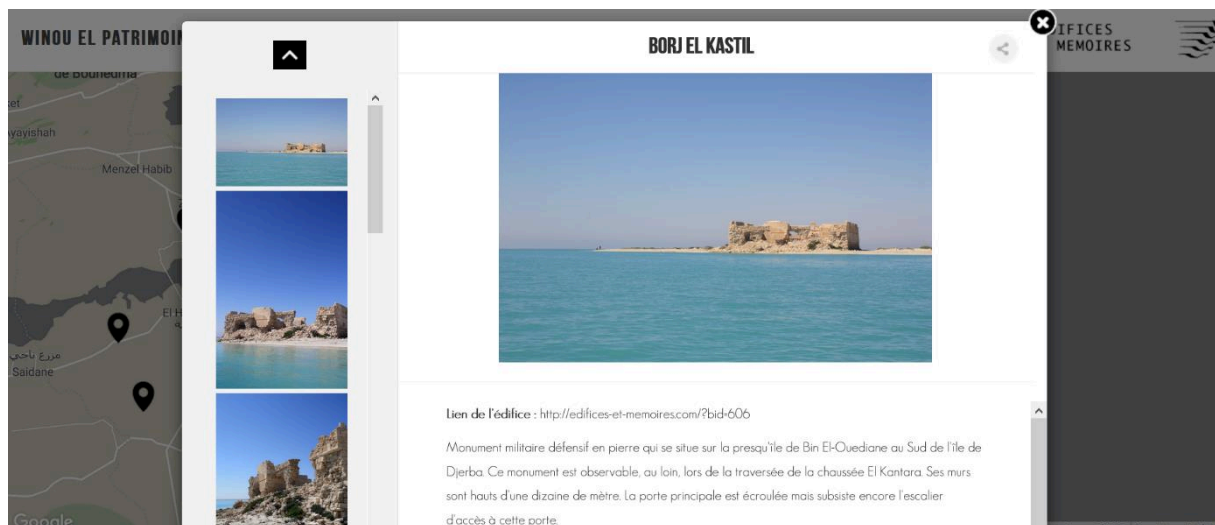
Afin de montrer que la question de la démocratisation de la culture passe par l'argument linguistique je m'éloigne un instant de mon terrain principal pour évoquer mon expérience auprès d'une autre « association de sauvegarde du patrimoine » : Édifices & Mémoires, précédemment présentée. Pour ses fondateurs, il est temps que la Tunisie casse le stéréotype d'un « patrimoine culturel antique » réservé aux touristes étrangers, et jouxtant un « patrimoine arabo-musulman » adressé aux citoyens. Ils questionnent : « *Quid du patrimoine amazigh dans toute cette histoire ?* » Les citoyens tunisiens peuvent aussi être intéressés par ces autres héritages culturels, il suffit d'y travailler. L'un des membres fondateurs de l'association donne l'exemple d'un des principaux projets. À la suite de la création de leur page Facebook *Winou el patrimoine ?* [Où est le patrimoine ?], l'*Observatoire Collaboratif du Patrimoine* voit le jour. Son objectif est que chaque citoyen qui le désire puisse participer à la collecte de données sur le « patrimoine bâti ». Le projet a débuté en partenariat avec l'Unesco et l'unité de recherche PAE3C⁴³⁸, en formant à Tunis quinze observateurs aux pratiques d'inventaire du « patrimoine bâti ». Chaque participant travaille pendant deux mois dans une région spécifique. Un nombre d'édifices à relever par semaine lui est attribué, afin de créer, à terme, une cartographie de la totalité du territoire tunisien⁴³⁹. Le but serait de sélectionner ensuite certains de ces bâtiments, pour évaluer ce qu'il est possible d'effectuer en matière de sauvegarde et de promotion. Ce serait un moyen, pour l'association, de faire prendre conscience à l'ensemble des Tunisiens, de l'abondance du « patrimoine bâti » des régions côtières comme des régions intérieures, trop souvent mises de côté par l'État, n'ayant, par conséquent, pas reçu le soutien nécessaire pour la bonne conservation de leurs sites. Cette opération est par ailleurs une façon de sensibiliser à la richesse de la diversité culturelle du pays.

⁴³⁸ <https://jamaity.org/project/lobservatoire-collaboratif-du-patrimoine/> [consulté le 15 août 2018].
<https://fr.unesco.org/events/restitution-du-projet-observatoire-collaboratif-du-patrimoine> [consulté le 15 août 2018].

Association Édifices & Mémoires, *L'Observatoire collaboratif du patrimoine*, YouTube, 2017 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=QtP8qZuF2H4> [consulté le 15 août 2018].

⁴³⁹ <https://www.edifices-et-memoires.com/> A cette URL se trouve la cartographie des édifices tunisiens, résultat de l'Observatoire Collaboratif du Patrimoine. J'y ai moi-même participé pour le territoire de l'île de Djerba.

Seul bémol, la langue utilisée dans leurs espaces numériques reste principalement le français. La prégnance de cette dernière est observable sur la page Facebook. Vient ensuite la *derja* en caractères arabes ou en *arabizi*⁴⁴⁰ puis d'assez singuliers commentaires en *tifinagh*⁴⁴¹. Sur la plateforme web où les observateurs et participants à l'*Observatoire* doivent réaliser l'inventaire, les entrées des fiches sont également en français (tendances ou styles architecturaux de l'édifice, état de conservation, classé ou protégé, valeur historique, valeur symbolique, histoire officielle documentée, etc.). Il est étonnant de voir que tout le dispositif est rédigé en français et que l'ensemble des participants, à quelques exceptions près, remplissent les fiches d'inventaires dans ce même idiome. J'en ai fait la remarque à l'un des fondateurs. Il m'a répondu que c'est un commentaire auquel ils sont souvent confrontés, qu'ils l'ont pris en considération et sont disposés à rendre les interfaces bilingues. Néanmoins, il précise que pour l'instant la plupart des membres qui échangent sur la page Facebook et participent aux activités sont des jeunes qui font leurs études dans le domaine du patrimoine et que, forcément, ils ont l'habitude de communiquer en français sur ces questions-là. Lui-même, ayant suivies ses études en langue française dans ce domaine, s'exprime automatiquement dans cette langue lorsqu'il parle de « patrimoine culturel ».



⁴⁴⁰ Ou alphabet de tchat arabe, est une façon d'écrire l'arabe à partir de l'alphabet romain et des chiffres, principalement utilisée pour communiquer sur internet en arabe dialectal.

⁴⁴¹ Le *tifinagh* est l'alphabet utilisé pour écrire le *tamazight*, la langue des Berbères.



Figure 50: Ma contribution à l'Observatoire Participatif du Patrimoine. On y voit les entrées de la fiche d'inventaire en français. Borj el Kastil, © Winou El Patrimoine ? 2021

L'autre exemple intéressant qui remet en question la langue de communication s'est lui aussi déroulé dans le cadre des activités d'Édifices & Mémoires. En effet, une fois les édifices inventoriés, les membres ont souhaité avoir l'avis du plus grand nombre de citoyens tunisiens sur une possible réhabilitation des sites à valeur patrimoniale. Dans cette optique, ils ont créé un cycle de conférences appelé *Patrimoini*, « mon patrimoine » en *derja*. L'objectif est qu'à chaque séance, un édifice abandonné soit mis à l'honneur. L'événement est ouvert à tous, le but étant de débattre des différentes formes de réaffectations possibles. C'est une démarche de participation citoyenne qui permet à chacun de se réapproprier le « patrimoine culturel » délaissé à côté de chez lui. La première conférence a eu lieu en avril 2018 au casino de Hammam Lif, en banlieue Sud de Tunis. À cette occasion, une exposition photographique autour d'autres édifices abandonnés est présentée dans l'enceinte du casino. Environ cent cinquante personnes principalement venues de Tunis et appartenant à cette « communauté du patrimoine » y ont participé. Encore une fois étonnamment, toute cette phase de présentation est réalisée en français. Cela est d'autant plus surprenant puisque, comme le revendiquaient les fondateurs de l'association, l'événement a été créé dans une ambition de démocratisation. Sa vocation fondamentale est qu'un maximum d'habitants de la ville, quelle qu'en soit la classe sociale, participe à une réflexion commune sur la réhabilitation des lieux et se sente concerné par ce projet. Il n'y avait de *derja* que le titre. Le problème a été soulevé lorsque l'assistance a pris la parole. Une jeune femme a demandé le micro. Elle s'est d'abord exprimée en arabe, puis en français, en soulignant l'incohérence : pourquoi ne pas employer la *derja* ? Pourquoi ne pas privilégier la langue commune à tous les Tunisiens ? Un autre participant lui a répondu uniquement en français que si cette langue est utilisée ici, c'est parce que l'événement est

organisé en partenariat avec le Goethe Institut⁴⁴². Puisqu'en Tunisie le français est la langue internationale la plus maîtrisée de toutes, il est plus juste et respectueux de communiquer dans cet idiome. Sur ces mots, l'un des organisateurs a pris la parole pour signaler la fin des questions et annoncer la pause-café. Les remarques de la jeune femme n'ont pas provoqué plus de réactions.



Figure 51: Flyer distribué lors de la conférence au casino. On peut y lire « mon patrimoine » en derja « patrimoini », et arabe littéral « turâthi ».

Ce que révèle cette expérience auprès d'Édifices & Mémoires montre que la question linguistique que j'ai pu toucher du doigt à Djerba n'est pas isolée, et que le champ patrimonial reste principalement, même après la « révolution » de 2011, celui d'une « élite francophone ». C'est ce que sous-entend la critique émise par la jeune femme, et par beaucoup d'autres d'ailleurs, qui pensent que le premier pas vers une démocratisation de la culture passerait par l'usage de la *derja* évitant ainsi le clivage social matérialisé par l'utilisation du français⁴⁴³. Cependant, même si les revendications pour l'emploi de la langue dialectale semblent unanimes, elle peine à s'imposer dans le débat patrimonial participant par là au maintien du fossé séparant une « élite bilingue » du reste des citoyens.

D'après moi, la question de l'usage de la langue dans le domaine du patrimoine illustre la problématique contemporaine du difficile consensus autour de la définition d'un idiome commun praticable dans l'espace politique de la Tunisie « postrévolutionnaire ». Elle constitue

⁴⁴² Institut allemand implanté dans les pays étrangers afin de faire découvrir la culture allemande et la langue allemande. Il est équivalent aux Instituts français à l'étranger.

⁴⁴³ Aziz Krichen, « 12- La fracture de l'intelligentsia : Problèmes de la langue et de la culture nationales », in *Tunisie au présent : Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Camau M. (dir.), Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1987, pp. 297-341. Web. <http://books.openedition.org/iremam/2571>. [consulté le 12 février 2021].

un sujet majeur de la transition démocratique tunisienne. C'est ce que démontrent les reproches formés à l'encontre d'une députée représentante de la diaspora tunisienne en France. En effet, comme le signale un article de presse dans *Le Courrier de l'Atlas*, depuis l'arrivée d'Ennahdha à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC), c'est essentiellement l'arabe classique qui serait accepté pour débattre dans l'hémicycle⁴⁴⁴. Des auteurs tels que F. Helal et A. Krichen rappellent la dimension politico-religieuse que peut revêtir la pratique de l'arabe dans l'espace politique tunisien : « *Étant donnée la configuration concrète des rapports de force idéologiques qui traversent la société, l'arabe apparaît comme une langue qui véhicule une culture et des valeurs féodales et cléricales — la langue du sacré —, et le français comme la langue qui permet l'accès à la modernité, au progrès et à la laïcité — la langue du profane.* »⁴⁴⁵ Dans le cas de l'ANC, la *derja* est toléré et le français fortement critiqué. Or, cette députée a été prise à partie plus d'une fois par la majorité, parce que, justement, c'est dans ces deux langues qu'elle s'exprime dans l'enceinte parlementaire. Comme beaucoup d'autres députés nouvellement élus, appelés les « retournants », elle est une enfant de la communauté tunisienne des pays européens francophones qui parlent principalement français et *derja*. La réponse de ces enfants d'émigrés est de souligner que ces deux langues n'ont pas été choisies, elles font simplement partie de l'histoire du peuple tunisien, parce que l'émigration fait partie de l'histoire de la Tunisie. Pourquoi renier la francophonie alors que Bourguiba, premier président de la Tunisie indépendante, y adhérait⁴⁴⁶. De cette manière, ces enfants d'émigrés issus des classes populaires et moyennes viennent casser l'image bourgeoise de la pratique du français. Selon S. Pouessel « *La langue française devient ainsi l'apanage de catégories sociales très diverses et non plus l'exclusivité de l'élite tunisienne bourgeoise ou de mobilité internationale.* »⁴⁴⁷ Seulement voilà, cette diaspora qui revient au pays à la suite de la « révolution » se heurte désormais à une « élite linguistique arabophone » qui, convaincue d'être majoritaire, ne veut pas entendre parler de la *derja* ou du français et encore moins du *chelha*. Cette dernière, variation du *tamazight* parmi tant d'autres, est la langue maternelle d'une grande partie des Tunisiens de la communauté berbère.

⁴⁴⁴ Stéphanie Pouessel, « Une révolution linguistique ? Du retour en force de l'arabe tunisien (*derja*) dans les espaces du politique », *op.cit.*

Naceureddine Elafrite, « Billet. Notre langue maternelle, le Tunisien », in *Le Courrier de l'Atlas* [En ligne], 8 janvier 2012. URL : <https://www.lecourrierdelatlas.com/no-data-billet-notre-langue-maternelle-le-tunisien-1632/> [consulté le 5 février 2021].

⁴⁴⁵ Aziz Krichen, « 12- La fracture de l'intelligentsia : Problèmes de la langue et de la culture nationales », *op.cit.*

⁴⁴⁶ Fethi Helal, « The discursive construction of ideologies and national identity in post-revolutionary Tunisia (2011–2017): the case of the Francophiles », *op.cit.*

⁴⁴⁷ Stéphanie Pouessel, « Une révolution linguistique ? Du retour en force de l'arabe tunisien (*derja*) dans les espaces du politique », *op.cit.* p. 372

La question linguistique s'insère donc dans des enjeux sociétaux inscrits dans des contextes globaux. La question de la langue (et de l'identité) se pose aujourd'hui avec acuité dans tout le Maghreb, pour rester dans la région. Elle interroge à la fois le passé colonial ainsi que les appartenances et constructions identitaires. Prenons l'exemple de la Grande Kabylie en Algérie. Dans cette région berbérophone, les politiques d'arabisation forcées du pouvoir central siégeant à Alger, à la suite à l'indépendance, ont entraîné des mouvements de contestation de la part de la population — le *tamazight* y étant la langue maternelle et de communication du quotidien. L'espace politique et culturel se retrouve alors investi par le français, langue coloniale devenue la langue des intellectuels kabyles pour exprimer leurs revendications et opposition à un pouvoir central arabophone⁴⁴⁸. Ainsi dans le cas de l'intervention de la jeune femme lors de la conférence d'Édifices & Mémoires, la critique formulée à l'encontre de l'utilisation du français n'est pas émise dans le but de faciliter la compréhension de tel ou tel projet, mais dans un objectif symbolique comme en grande Kabylie. La langue devient un instrument politique contre une entité institutionnelle : qu'elle soit arabe parce que supposée importée, ou qu'elle soit française parce que supposée dominante. Cela montre qu'il existe des usages de la langue se détachant du nombre de locuteurs dans le sens où, un idiome majoritairement parlé n'est pas forcément employé en priorité. L'enjeu linguistique ne réside pas dans l'élection d'une langue, parce que parlée couramment par le plus grand nombre, mais dans les revendications militantes et identitaires que telle ou telle langue véhicule. En d'autres termes, si l'on décide de parler une langue ce n'est pas par défaut, mais par choix, car l'acte de parler une langue est un acte militant.

Ces débats interrogent sur l'identité culturelle tunisienne, car en réalité l'arabe classique n'est la langue maternelle d'aucun Tunisien. La population est donc amenée à pratiquer une langue dans l'espace officiel qu'elle n'emploie jamais au quotidien. En revanche, la Tunisie est un pays aux langues maternelles multiples témoins de son histoire plurielle et composante de la richesse de son « patrimoine culturel »⁴⁴⁹. Celles-ci invitent à réfléchir à une nouvelle manière de communiquer et d'administrer le « patrimoine culturel tunisien ». Ce dernier point introduit idéalement, l'ultime chapitre de cette thèse qui cherche, quant à lui, à mettre en évidence les enjeux de la gestion du patrimoine en Tunisie.

⁴⁴⁸ Yves Lacoste, « Enjeux politiques et géopolitiques de la langue française en Algérie : contradictions coloniales et postcoloniales », in *Hérodote*, vol. 126, n° 3, 2007, pp. 17-34.

⁴⁴⁹ Fethi Helal, "The discursive construction of ideologies and national identity in post-revolutionary Tunisia (2011–2017): the case of the Francophiles", *op.cit.*

Les « dissonances » d'un projet unique

En conclusion, j'adhère à l'idée selon laquelle il est nécessaire d'accorder de l'importance à la multiplicité des signifiants des objets et lieux patrimoniaux. En d'autres termes, il apparaît essentiel de s'intéresser aux usages sociaux et émiques du patrimoine, afin de rendre compte des manières alternatives de vivre et penser ces lieux et objets par les individus qui les côtoient au quotidien. Cela a permis de montrer que même si le « patrimoine culturel » n'est pas vécu et perçu par les habitants tel qu'il est pensé par les membres de l'Assidje, les instances étatiques et l'Unesco, ce n'est pas pour autant qu'il est vide de sens et d'expérience. Bien au contraire, nous avons pu constater que les locaux expriment diverses formes d'attachement à ces biens, qu'elles soient à un habitat, à un héritage familial, à une expression et un témoignage de leur tradition ou à une identité. Même s'ils n'utilisent pas le terme de « patrimoine culturel » ou son équivalent arabe « *turâth ath-thâqâfi* », ils mobilisent d'autres représentations, vocabulaires et idées pour désigner ce « patrimoine culturel djerbien » : *tâqâlîd*, *turâth*, *wirâth*, *îrth*, *athâr*, *habous*, *waqf*. Le recours à ces différents termes confirme bel et bien l'existence d'une vision polysémique du patrimoine⁴⁵⁰.

En raison de ces attachements, des prises de position vis-à-vis du projet d'inscription apparaissent. Elles se polarisent en deux tendances : soit sous forme d'opportunités ou d'usages contestataires. Les opportunités ont été illustrées par le cas des édifices religieux de l'île, autre que les mosquées. Nous avons vu comment les communautés juives et chrétiennes ont su développer certaines « ruses patrimoniales » en calquant le discours au sujet de leurs monuments sur la rhétorique patrimoniale dominante du projet Djerba-Unesco. Ceci en vue d'assurer la pérennité de la fréquentation des lieux par le flux touristique qu'un statut patrimonial peut engendrer⁴⁵¹.

La seconde tendance recouvre les résistances et usages contestataires à la « patrimonialisation institutionnelle » faute de consensus patrimonial. Elle prend la forme, sur le terrain, de disharmonies d'opinion quant à ce que peut être le « patrimoine culturel djerbien ». J'ai choisi d'appeler ces désaccords « dissonances patrimoniales », car ils font état d'une non-

⁴⁵⁰ Alain Babadzan, « Les usages sociaux du patrimoine », in *Revue électronique du cerce*, n°2, 2001.

Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21.

Bianca Botea & Sarah Rojon, « Préambule », in *Parcours anthropologiques – Ethnographie du changement et de l'attachement* [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 13 octobre 2015, [consulté le 19 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/pa/382>

Derek Gillman, *The idea of Cultural Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émiqes », in *L'Homme*, n°147, 1998, pp. 151-166.

⁴⁵¹ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, *ibid.*

Cyril Isnart, « À l'ombre de l'UNESCO. "Patrimoine mondial" et minorité catholique sur une île grecque », in *Archives de sciences sociales des religions*, n°166, 2014, pp. 181-198.

adhésion au discours patrimonial dominant⁴⁵². Ils se manifestent à travers des propos contre-hégémoniques, méfiants, voire défiants, envers un État tunisien considéré comme corrompu. Ce dernier se voit même accusé d'utiliser le projet d'inscription comme moyen de reprendre la main sur l'espace public, pourtant récupéré par les citoyens lors de la « révolution ». Ces usages et résistances se concrétisent par des actes de destitution, de destruction du « patrimoine culturel » ou de « biens culturels publics ou privés » ; ou encore par des procédés de contournements des législations actuelles, notamment en répondant au désir de réinstaurer les fondations *habous*.

Ces pratiques appuient les théories des études critiques du patrimoine affirmant que les revendications territoriales sont les conflits les plus fréquemment rencontrés lors d'une patrimonialisation, puisque le processus suppose une redéfinition de l'espace⁴⁵³. Aussi, est-il important de réaliser que les discours engendrés par une patrimonialisation touchent et remettent en question la définition d'un territoire. Cela invite à analyser les enchevêtrements des espaces public et privé que ces mécanismes provoquent, et en quoi ces derniers interrogent la définition des identités locales. En effet, nous avons vu que l'identité à Djerba se fonde sur l'appartenance régionale et, par conséquent, familiale. De ce fait, affirmer qu'il existe un « patrimoine culturel commun » à un territoire homogène s'oppose à la démarcation d'une quelconque identité locale, donc à la possibilité d'une Tunisie non centralisée et plurielle, représentative de la diversité culturelle du pays. C'est pour cette raison que le « patrimoine culturel djerbien », tel qu'il est défini pour les besoins du projet d'inscription, est considéré par une grande partie des enquêtés comme celui d'une « élite minoritaire proche du pouvoir central ». Ce clivage met sur la table la question de l'utilisation du français au détriment de la *derja* ou du *chelha*, autres langues maternelles des Tunisiens. Toutefois, le sujet linguistique n'est pas propre au champ patrimonial, mais fait partie d'un débat plus large qui amène à repenser l'administration et la gestion territoriale du pays. Plus encore, il implique la problématique fondatrice d'une nation en tant que « communauté imaginée »⁴⁵⁴. Cette Tunisie patrie d'un

⁴⁵² John E. Tunbridge & Gregory J. Ashworth, *Dissonant Heritage: the management of the past as a resource in conflict*, Chichester-New York, J. Wiley, 1996.

⁴⁵³ Guy Di Méo, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espace et Société*, n°78, 1995, pp. 15-34.

Maria Gravari-Barbas, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale vers une gouvernance patrimoniale ? », in *Espaces et Sociétés*, n° 18, 2002, pp. 85-92.

Maria Gravari-Barbas & Vincent Veschambre, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in *Conflits et territoires*, Tours, PU François-Rabelais, 2004, pp. 67-82.

⁴⁵⁴ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (ed.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

peuple arabo-musulman dont la langue officielle est l'arabe est-elle une réalité vécue au quotidien par tous les citoyens ?

Ces exemples illustrent parfaitement le fait que les discours patrimoniaux dépendent entièrement des acteurs porteurs du projet de patrimonialisation. On aboutit alors au constat que maîtriser les « vocabulaires locaux » pour l'acteur de la patrimonialisation, revient à avoir la mainmise, le pouvoir sur l'objet patrimoine, lui-même empli d'enjeux territoriaux, politiques, économiques, identitaires et sociaux⁴⁵⁵.

⁴⁵⁵ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le “patrimoine” », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29.
Rodney Harrison, *Understanding the politics of heritage*, Manchester, Manchester University Press/ The Open University, 2010.

Partie IV - « Société civile postrévolutionnaire » et gouvernance territoriale

Jusqu'à maintenant, il a été question de la gestion du « patrimoine culturel tunisien » à travers le cas du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial. Nous avons vu que cette gestion n'est pas uniquement réservée à l'administration publique, mais implique également des acteurs de la « société civile en marge du centre ». En introduction de ce travail, j'évoquais le partage entre une Tunisie dite du « Nord » et celle dite du « Sud », ce qui entraîne de profondes inégalités au niveau des enjeux de gestion du territoire, conduisant les citoyens à réclamer une « meilleure gouvernance ». Cette demande est un sujet central de la transition démocratique tunisienne « postrévolutionnaire ». En effet, il est important de rappeler que le point de départ de cette étude repose sur les nombreux discours des membres de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje) qui soulignent que la gestion du « patrimoine culturel tunisien » doit nécessairement passer par une décentralisation des politiques administratives.

Ce sont justement ces questions qui seront discutées au cours de cette dernière partie à partir de l'analyse des actions d'« associations de sauvegarde du patrimoine ». Il sera tout d'abord question de l'Assidje dans le cadre du projet d'inscription de Djerba, et ensuite de l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) de Tunis et Édifices & Mémoires dans le cadre de la mobilisation de la « société civile du centre » contre le projet de loi des Immeubles Menaçant Ruine (IMR). Il s'agit d'un texte discuté à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) entre 2018 et 2019 et qui recommande la destruction de tous les immeubles en mauvais état. Cette proposition de loi est jugée dangereuse pour la conservation et la sauvegarde des immeubles à valeur historique et patrimoniale et par les acteurs des « associations de sauvegarde du patrimoine ».

Dans un système de gestion territoriale décrit comme encore extrêmement centralisé, mais en cours de transition démocratique, l'analyse détaillée des relations de ces associations avec les pouvoirs publics, ainsi que leurs actions en faveur d'une « meilleure gouvernance territoriale » permet d'entrer au cœur de l'action politique et de ses rapports de force comme le soulignent A. Iraki, R. Cattedra & O. Legros :

« En effet, quelle que soit la forme qu'elle peut revêtir (décentralisation, découpage administratif, municipalisation, révision des espaces d'action publique), la reconfiguration de ces territoires constitue un acte de nature éminemment politique. D'un côté, elle peut

*contribuer à l'entreprise de légitimation de ses acteurs; de l'autre — et surtout —, elle institue de nouveaux dispositifs de médiation entre l'État et la société.»*⁴⁵⁶

Dans cette logique, à partir de l'analyse des différentes modalités d'actions il sera question de s'intéresser à la manière dont ces associations appréhendent les mutations des politiques territoriales, ainsi que de saisir le passage entre un modèle d'aménagement centralisé et une gestion du territoire qui prendrait plus en considération la participation citoyenne⁴⁵⁷. En d'autres termes, à travers les nouvelles formes de l'action civile tunisienne, il sera question de mettre au jour les tensions et rapports de force qui se jouent entre les agents investis localement et les institutions gestionnaires au « centre », concernant les problématiques de gouvernance territoriale.

7. Le cas des « associations de sauvegarde du patrimoine »

Après tout ce développement, il est temps de consacrer cette dernière partie à l'analyse comparative des discours produits dans le cadre d'actions de conservation et de sauvegarde du patrimoine par les acteurs associatifs de l'ASM de Tunis et Édifices & Mémoires agissant principalement au sein de la capitale, et ceux d'un territoire éloigné du « centre » dans le cas de l'Assidje. L'étude comparative permet de mettre à jour les enjeux de pouvoir et de gestion auxquels ils sont confrontés. Il s'agit de montrer comment à travers les décalages entre l'offre et la demande d'actions publiques de deux territoires au sein d'un même pays « *on peut appréhender ce qui fait sens dans la crise du politique.* »⁴⁵⁸

Dans le cas du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial, c'est l'année qui s'écoule entre 2019 et 2020 qui illustre le mieux les demandes d'action publique en direction de l'État afin de pallier les lacunes de décentralisation, car c'est durant celle-ci que les membres du comité de pilotage en expriment le plus ce besoin. C'est par ailleurs cette année-là, dans un contexte de relations tendues entre les agents de l'État et les acteurs de l'Assidje, redoublé par les enjeux électoraux des présidentielles, que sont menées les dernières étapes du projet d'inscription permettant de déposer une première version du dossier au Centre du patrimoine mondial.

⁴⁵⁶ Aziz Iraki, Raffaele Cattedra & Olivier Legros, « Introduction », in *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], n°17, 2009, mis en ligne le 09 février 2012, [consulté le 21 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/emam/306>

⁴⁵⁷ Mourad Ben Jelloul, « L'aménagement du territoire national et les contraintes de la nouvelle gouvernance dans la Tunisie post-révolutionnaire », in *L'Année du Maghreb*, n° 16, 2017, pp. 31-52. p. 32.

⁴⁵⁸ Luc Rouban, « L'État et l'échange politique. Les mutations de l'espace public », in *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Pascal Perrineau (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 292-312. p. 295

Le cas des actions de mobilisation contre le projet de loi IMR initiées par l'ASM et Édifices & Mémoires rend également compte d'une demande d'action publique. Ces associations dénoncent des problématiques de décentralisations auxquelles auparavant elles n'étaient pas confrontées à la capitale et qu'elles considéraient être des problèmes relevant des régions « en marge du centre » : lenteurs administratives, manque de moyens matériels et humains, non prise en compte des particularités locales du territoire pour son aménagement, etc.

7.1. Le projet d'inscription de Djerba, de 2019 à 2020 :

La dernière année du projet d'inscription de Djerba se caractérise par un certain « bricolage » de la gestion patrimoniale. J'ai pu observer un travail perpétuel d'accommodements ou de recherches de stratégies de la part des acteurs de l'Assidje et experts nationaux, afin de faire en sorte que le projet soit mené jusqu'au bout par l'État. C'est également l'année où le plus d'annonces sur les réseaux sociaux — Facebook et Twitter — ont été mises en ligne par l'Assidje, le ministère des Affaires culturelles, ou des responsables du projet⁴⁵⁹. N'ayant pas pu être présente à chacune de ces étapes, j'ai tout de même suivi l'avancée du dossier jusqu'à son dépôt au Centre du patrimoine mondial à Paris en janvier 2020 grâce à ces publications en ligne. Ce qui ressort de cette année-là, c'est surtout un projet « à deux vitesses » selon les membres de l'Assidje et les experts techniques travaillant à leurs côtés. D'un côté, la vitesse des acteurs sur le terrain, et de l'autre celle de l'administration d'État qui tarde à donner les moyens nécessaires à la bonne réalisation du processus.

7.1.1. Un projet « à deux vitesses »

Les activités de l'année 2019 s'amorcent avec l'enclenchement du travail technique pour la rédaction du dossier. Le coordinateur technique, Si Adnène, réalise plusieurs séjours sur le terrain accompagné principalement de trois architectes pour l'aider dans la délimitation des zones à inscrire. Cependant, l'enjeu est de terminer ce travail avant décembre 2019, car cette date concorde avec celle prévue pour un rendu d'un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de l'île de Djerba par un bureau d'étude tunisien international, Dirasset International, désigné par le ministère de l'Équipement⁴⁶⁰. Selon le coordinateur technique, cette révision du SDA est une chance à saisir pour l'inscription de Djerba. Lors d'un entretien très détaillé sur la dimension technique du dossier, il explique « sa stratégie », mais avant de

⁴⁵⁹ Consultables en annexe à partir de la page 371.

⁴⁶⁰ C'est un document d'urbanisme qui détermine les règles locales d'urbanismes et oriente l'aménagement du territoire concerné. En d'autres termes, il permet de coordonner les projets d'urbanisme avec les politiques d'aménagement du territoire.

l'aborder, il est nécessaire de rappeler dans quel contexte administratif et juridique se trouve alors la Tunisie en matière de gestion du territoire. Pour cela, je propose de revenir en 2015.

Cette année-là, la Direction Générale de l'Urbanisme (DGU) — également sous tutelle du ministère de l'Équipement — diffuse un projet de nouveau Code de l'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme et de la Construction (CATUC) devant remplacer le Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CATU). Ces codes sont des instruments juridiques à la politique d'aménagement. Seulement, comme l'explique M. Ben Jelloul il y a un problème puisque pour la réforme du CATU, les instances et professionnels concernés par sa modification tels que la Direction Générale de l'Aménagement et du territoire, le ministère de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Locales, ou les associations spécialisées n'ont pas été consultés. Or entre temps, la Direction Générale des Collectivités Locales était en train de rédiger un nouveau Code des Collectivités Locales (CCL) prenant en compte les nouvelles mesures de décentralisation et de gouvernance territoriale. De ce fait, le CATUC s'est retrouvé en contradiction avec le nouveau CCL. Il a donc été décidé par la présidence du gouvernement de retirer le CATUC dans l'attente de la promulgation du CCL. Ce dernier code de 2018 fixe de nouvelles manières d'administrer le territoire et donne le pouvoir aux communes en matière de gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, pour qu'elles soient plus adaptées aux particularités et besoins des régions et des municipalités. Cette disposition inédite bouleverse totalement l'ordre de gestion du territoire puisqu'auparavant, dans le CATU, il était indiqué que c'était la DGU qui avait le dernier mot en la matière. D'autres échelons sont introduits au niveau des gouvernorats et des communes, avec pour conséquences l'instauration de nouveaux types de SDA⁴⁶¹. À la suite des élections municipales de 2018, il est alors nécessaire de rédiger rapidement ces SDA afin de permettre aux nouvelles municipalités de commencer à remplir leur toute nouvelle mission : gérer l'aménagement du territoire de leurs circonscriptions — laissées selon les régions quasiment à l'abandon depuis la « révolution », ce qui était le cas de l'île de Djerba, comme en témoignent toutes les constructions et rénovations hors cadre réalisées depuis 2011.

C'est là qu'intervient Si Adnène à la tête du comité technique du dossier. Il voit à travers ce nouveau SDA de l'île une opportunité de faire avancer le projet d'inscription, car sa stratégie est d'intégrer les zones des biens en série à classer dans le SDA. Sa tactique consiste à jouer sur

⁴⁶¹ Mourad Ben Jelloul, « L'aménagement du territoire national et les contraintes de la nouvelle gouvernance dans la Tunisie postrévolutionnaire », *op.cit.*

Voir loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des collectivités locales in <https://legislation-securite.tn/fr/node/104277> [consulté le 23/03/2021]

les flous juridiques actuels pour faire accélérer le classement de ces biens à l'échelle nationale. Selon lui, aucun autre territoire ne ressemble à Djerba, raison pour laquelle il faut intégrer un maximum de zones encore préservées dans le SDA pour les sauvegarder de l'urbanisation croissante. Pour débiter, avec l'équipe technique, ils étudient la répartition de ces zones afin de réaliser leur géo-référencement sur une carte. Ensuite, le comité scientifique rédige et ajuste à ces zones la valeur universelle exceptionnelle (VUE), nécessaire à la candidature au patrimoine mondial. Avec tout ce travail, ils pourraient proposer des plans d'aménagements adaptés à celles-ci (Plan de Protection et de Mise en Valeur [PPMV], Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur [PSMV] et Plan d'Aménagement Détaillée [PAD])⁴⁶². Ainsi, s'ils réussissent toute cette manœuvre, les zones pourraient être référencées dans le SDA comme secteurs à sauvegarder ; et dès lors qu'une modification de l'aménagement du territoire (travaux, rénovation, agriculture, etc.) doit être faite, elle ne le pourrait que selon une réglementation très précise et détaillée qui a pour but de permettre leur conservation et leur sauvegarde. L'enjeu est double puisque les biens ne sont pas encore inscrits et donc restent à protéger et que d'autre part l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco) demandera la mise en place d'un plan de gestion dès lors que le classement aura eu lieu. Le SDA est un outil pour l'État tunisien afin de prouver à l'organisation internationale que la gestion future des biens en série a été réfléchi et a été intégrée dans l'appareil juridique de l'aménagement du territoire de l'île. Le seul point préoccupant, comme déjà évoqué, est que ce travail doit être conclu avant décembre 2019 — date à laquelle le SDA doit être terminé et opérationnel. Pour ce faire, Si Adnène réalise des séjours réguliers à Djerba afin d'effectuer les relevés sur le terrain avec l'aide d'un cabinet d'architecture dont les deux architectes principaux sont membres de l'Assidje. Ce point souligne la continuité de la menée du projet au sein de la « communauté du patrimoine de Djerba », malgré l'intervention d'experts de l'Institut National du Patrimoine (INP).

⁴⁶² Ces outils d'aménagements du territoire sont présentés dans la table des acronymes et des sigles pages 274 & 275.



Figure 52: Photo Adnène Ben Nejma de la réunion du 16 avril 2019.

De nombreuses réunions sont menées à l'Assidje avec la présence de Si Adnène. C'est surtout la question de la temporalité qui est au centre de la discussion. Les participants soulèvent une impression d'un dossier « à deux vitesses » : celle des mots, qui vont dans le sens du bon déroulement du dossier, et celle des actes, qui peinent à suivre les engagements oraux. Cette critique fait référence à l'annonce du 23 mars 2019, lors d'une séance de travail qui s'est tenue dans les locaux de la municipalité de Midoun, par le ministre des Affaires culturelles en présence de l'Assidje, mais également des directeurs généraux de l'INP et de l'Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel (AMVPPC), de la directrice de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso) et du gouverneur de Médénine. Lors de cette séance, le ministre annonce qu'il souhaiterait que le dossier soit prêt au mois d'octobre. Sauf que cet objectif leur semble impossible à tenir. Preuve en est le manque de temps accordé par l'INP qui n'a réuni les experts nationaux et les membres de l'Assidje qu'une seule fois en deux ans. Cette stagnation dans l'avancée du dossier contraint le coordinateur technique à suivre personnellement chaque demande de matériel effectuée auprès des organismes étatiques. Ces problèmes gestionnaires seraient à la fois liés au fonctionnement opaque à tous les niveaux des institutions et aux lenteurs administratives dues au chevauchement des missions allouées à l'INP et à l'AMVPPC. Les propos entendus lors de cette réunion montrent que la gestion administrative menée par les organisations étatiques est considérée être un frein pour la bonne réalisation du dossier et pour pouvoir tenir les délais

annoncés. Pour autant, ils ne peuvent pas s’émanciper de cette collaboration puisque la « société civile » seule ne peut pas présenter le dossier auprès de l’Unesco. Seul l’« État partie » le peut. Cette configuration d’un projet « à deux vitesses » les inquiète quant à la manière dont pourrait être gérée cette inscription si elle aboutit. Le maintien d’une lenteur dans la protection effective du patrimoine reste leur principale crainte.



Figure 53: Séance de travail du 23 mars 2019, Photo Assidje [Consultée le 28 novembre 2020].

C’est également ce que soulèvent les trois architectes qui travaillent avec si Adnène sur les relevés des zones à inscrire. Leur mission concerne directement la réédition du schéma directeur d’aménagement de l’île, elles souhaitent pouvoir y faire figurer les zones à sauvegarder ce qui serait un premier pas vers l’inscription sur la liste nationale, cette dernière étant un prérequis obligatoire pour l’inscription sur la Liste du patrimoine mondial à terme. Les zones, au nombre de huit, sont les suivantes :

1. Temlel — 138 ha ;
2. Khazroun — 142ha ;
3. Sedghiane — 282ha ;
4. Guecheine — 422ha ;
5. Megmâg — 415 ha ;
6. Erriadh — 16ha ;
7. Houmt Souk — 11ha ;
8. Site archéologique de Henchir Bourgou — 75ha ;

Ces zones ont été sélectionnées sur la base de l'inventaire mené par l'Assidje en 2016, puis la liste transmise aux architectes pour qu'elles vérifient l'état de conservation des lieux, l'environnement naturel et constructif qui les entoure, et les composantes obligatoires qui certifient qu'il s'agisse d'un « *menzel* traditionnel ». Contrairement au classement à l'Unesco qui porte sur des biens en série, le classement national est quant à lui réalisé sur des sites et monuments à titre individuel. En trois ans, ces zones ont dû être réduites, car le développement de l'urbanisme a remis en question le potentiel patrimonial du bâti. Les trois architectes ont en tête les délais de la fin d'année, mais elles n'ont pas l'impression que l'administration arrive à suivre le rythme. Selon elles, la date annoncée est celle d'une vision politique et non d'une vision technique qui prendrait en compte les contraintes auxquelles les experts sont confrontés au quotidien : manque de matériels, de moyens humains, lenteurs administratives, etc. Or, le temps est une donnée importante quant à la bonne sauvegarde des zones à inscrire. Plus les procédures sont longues, plus l'urbanisation gagne du terrain, et donc moins il restera d'éléments à classer. L'autre problématique qu'elles soulignent concerne les propriétaires des biens situés sur les zones concernées. À ce stade, ils n'ont pas encore été informés des démarches en cours ; chaque acteur se renvoyant la responsabilité de la sensibilisation des particuliers, alors que l'adhésion des propriétaires au projet est fondamentale pour sa « *bonne réussite* ».

Ce dernier point soulevé touche sans aucun doute la question de la portée « universelle » d'un tel projet que celui d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il renvoie à ce qui a été abordé dans la précédente partie de ce chapitre : par quels individus et dans quel objectif est mené le processus de patrimonialisation ? Même si tous les acteurs associatifs et institutionnels mobilisés sur le projet soulèvent l'importance de la sensibilisation des propriétaires concernés par le projet d'inscription, il n'est pas non plus dans leur intérêt de voir le projet échouer. Ainsi intégrer les zones à inscrire dans le nouveau SDA permet d'éviter un échec qui serait dû à la non-adhésion au projet d'inscription par la population locale, puisqu'une fois celles-ci intégrées dans le SDA les propriétaires des parcelles concernées n'auront plus le choix que de se plier à la réglementation en vigueur. Cet exemple illustre clairement les limites des projets d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et remet en question la dimension participative et la question de l'adhésion des communautés locales aux projets, pourtant condition *sine qua non* au classement selon les préceptes de l'Unesco.

La configuration « *à deux vitesses* » du projet a également été au centre des débats de la réunion qui a eu lieu en présence de Si Mongi Bourgou le coordinateur scientifique. Après un partage des avancées entre les responsables techniques et scientifiques, il apparaît que

l'information entre ces deux pôles ne semble circuler que par le biais des coordinateurs, engendrant délai et parcellisation de l'information. Ce qu'il faut retenir de la réunion est une réelle mécontente sur le temps de réalisation du dossier, et de l'engagement individuel à donner sur le projet. L'équipe semble se scinder en deux, ceux qui pensent qu'en cinq mois l'objectif de terminer le dossier est réalisable et les autres qui maintiennent que non. Selon certains membres, l'objectif d'octobre ne peut être atteint que si les équipes sur le terrain sont renforcées pour terminer les relevés et les délimitations. Mais ils ne croient pas vraiment que de nouveaux moyens soient débloqués soudainement de la part de l'État alors que les fonctionnaires de l'INP se partagent un seul véhicule pour toute la zone Sud Sahel. Toutes ces problématiques de gestions administratives ainsi que le manque de moyens sont la preuve pour beaucoup d'opposants faisant partie de la « communauté du patrimoine » que le dossier de Djerba ne serait qu'un « effet d'annonce ». À l'issue d'une réunion avec le ministre des Affaires culturelles, un des membres soutient que :

« L'État n'est pas prêt à s'impliquer dans le dossier. De toute façon la Tunisie entière à d'autres chats à fouetter à l'heure actuelle. La réunion du ministre c'est une histoire électorale et rien d'autre. On ne peut pas faire ça en dessous de 2 ans et d'un budget de 800000 DT! »

Ainsi, que ce soient les techniciens, les experts nationaux ou les membres de l'Assidje la date d'octobre annoncée par le ministre est remise en question compte tenu du décalage de moyens investis par l'État quant à l'objectif à atteindre. Les avis des acteurs sont partagés entre une stratégie de communication en vue des élections présidentielles approchantes en fin d'année, et un réel manque de moyens et de compétences des organes institutionnels chargés du suivi du dossier. En effet, pire que le manque d'implication, le problème majeur est celui de l'efficacité des services concernés. Selon un des membres de l'Assidje, même si l'État s'engageait à cent pour cent, le travail ne pourrait pas être effectué correctement parce que ses institutions sous tutelles (INP et AMVPPC) ne sont plus compétentes en la matière. Il s'agit d'un autre point de critique récurrent. Pour ce qui concerne l'INP, il serait un service complètement dépassé par la réalité du travail à réaliser. L'expérience d'un des architectes du comité de pilotage en tant que stagiaire auprès de l'institut témoigne de ces difficultés administratives : en stage pendant dix-huit mois, il aurait été payé avec six mois de retard. Certains ont surnommé cet institut le « congélateur » ou le « cimetièr », car « il fait froid là-bas et il ne s'y passe rien ». Ce n'est pas tant le manque d'ingénierie technique qui leur est reproché, mais leurs carences en gestion de projet.

Néanmoins, en parallèle, les activités de l'Assidje se poursuivent. Elle continue sa mission de communication en participant par exemple au semi-marathon Ulysse Djerba avec l'installation d'un stand d'information sur le projet d'inscription. Elle s'investit également dans les travaux de réfection de l'église orthodoxe Saint-Nicolas, mais aussi dans la restauration de trois mosquées Sidi Yati à Guellala, Berdaoui à Mazran et Louta à Sedouikech en partenariat avec la Fondation Swisscontact, l'INP et le Commissariat Régional au Tourisme de Djerba-Zarzis⁴⁶³. L'association occupe le terrain en ce qui concerne de près ou de loin la gestion patrimoniale et la promotion culturelle. En d'autres termes, elle met en place des projets et procédures qui sont initialement la charge d'institutions telles que l'INP (en ce qui concerne la restauration de monuments) ou l'AMVPPC (en ce qui concerne la promotion et la mise en lumière de lieux culturels). L'association devient alors un nouvel acteur institutionnel qui veut montrer qu'il est possible d'agir sans avoir à attendre l'intervention des pouvoirs publics, et qu'il existe des alternatives de gestion du patrimoine. Elle devient un lieu incontournable de l'action politique locale se substituant à l'autorité nationale.

Le début de l'année 2020 est marqué par le lancement d'une campagne nationale de soutien à la candidature de Djerba à l'Unesco. Elle est relayée à travers les principaux médias tunisiens. Un site internet *Djerba Island* a été créé dans cet objectif, il reprend les points clefs du dossier d'inscription avec les critères, les valeurs d'« authenticité » et d'« intégrité », la VUE, les attributs et les biens classés. L'onglet principal de ce site renvoie au livre d'or :

Livre d'or

En signant le livre d'or de Djerba, vous participez à l'effort de sauvegarde de l'une des plus belles îles de la Méditerranée et vous **votez pour son classement sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Une simple signature suffit à exprimer votre souhait de préserver l'île de Djerba, ses monuments, sa tradition et son patrimoine immatériel pour les générations future.

⁴⁶³ « Sidi Yati, Berdaoui et Louta, les 3 Mosquées restaurées à Djerba », in *tunisie.co* [En ligne], 15 décembre 2019. URL : <https://tunisie.co/article/12865/decouverte/musees-et-monuments/sidi-yati-541322> [consulté le 28 novembre 2020].



Figure 54: Page principale du site internet djerba-island.com⁴⁶⁴

Ces quelques lignes du Livre d'or rappellent immédiatement les propos de l'ambassadeur tunisien auprès de l'Unesco lorsqu'il expliquait que l'organisation internationale encourage les projets soutenus par la « société civile ». Malgré le fait que l'ensemble des habitants de l'île n'ait pas participé au montage du dossier, le site internet et le livre d'or sont un moyen pour les acteurs du projet de mettre en avant l'implication de la « société civile ». D'autant plus que l'avis est demandé au-delà des seuls habitants de l'île. N'importe quel citoyen tunisien, qu'il soit à Tunis ou ailleurs dans le monde, peut signer le livre d'or en ligne. Comme il y est indiqué, chacun « vote » pour le classement sur la Liste du patrimoine mondial. Comme le fait de voter, signer le livre d'or devient un acte citoyen. La symbolique est d'autant plus forte dans un contexte de transition démocratique.

Ce sentiment d'unité nationale entre les décideurs politiques et la « société civile » est renforcé à travers les annonces réalisées sur les réseaux sociaux. Le 24 janvier 2020, jour de l'annonce de la dernière étape de ce projet, le ministère des Affaires culturelles communique sur Facebook le dépôt du dossier auprès du Centre du patrimoine mondial. Cette première déclaration va être suivie par d'autres de la part des différents acteurs ayant participé à cette entreprise : Si Adnène le coordinateur technique, Si Ghazi Gherairi ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco et l'Assidje⁴⁶⁵. Le même jour est mise en ligne une annonce officielle du ministère des Affaires culturelles à travers une vidéo du ministre en arabe faisant la part belle à une collaboration de chaque échelon dans l'aboutissement du dossier : du ministère à la « société civile » en passant par les experts techniques et scientifiques. Les photos qui accompagnent ces publications mettent en avant une unité et une coopération qui se serait

⁴⁶⁴ Livre d'or de Djerba : <https://www.djerba-island.com/fr> [consulté le 28 novembre 2020].

⁴⁶⁵ Les différentes annonces sont consultables en annexe à partir de la page 371.

réalisée en harmonie entre la « société civile » représentée par le président de l'Assidje, et les institutions d'État chargées de la gestion du patrimoine représentée par les directeurs généraux de l'INP et de l'AMVPPC ainsi que de l'ambassadeur tunisien à l'Unesco. Seulement, la réalité des relations en a été toute autre.

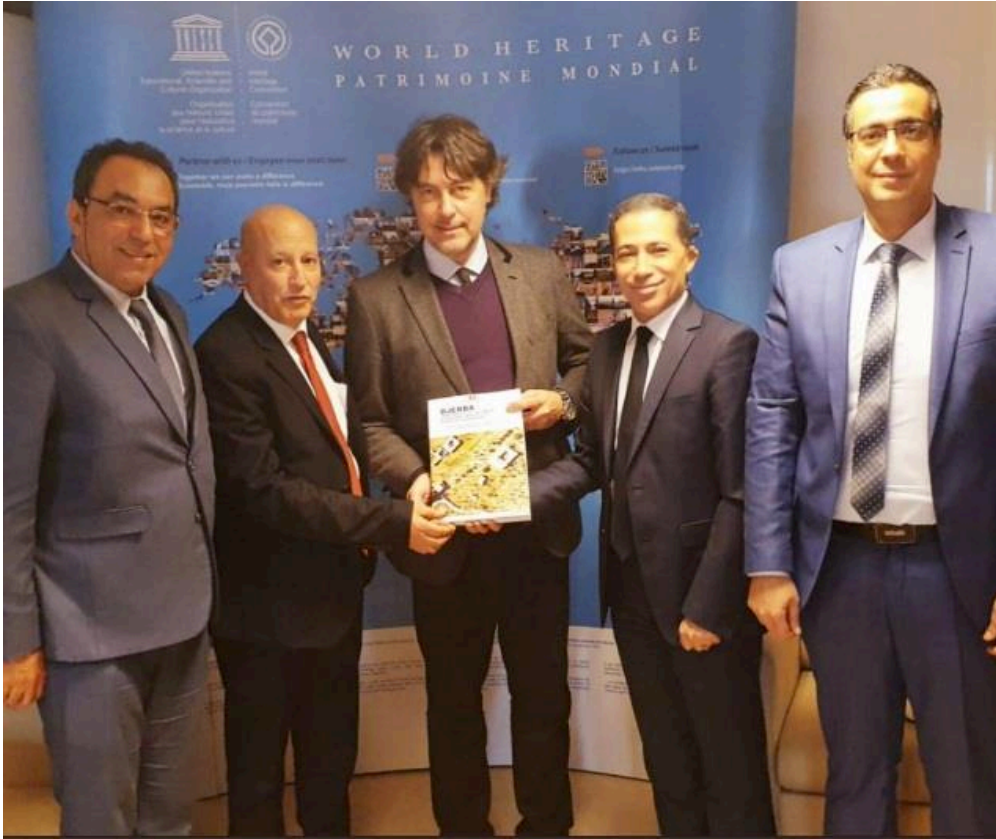


Figure 55: Photo de l'annonce par l'Assidje sur Facebook du dépôt du dossier au Centre du patrimoine mondial. De gauche à droite : Mekki Aoudi, président de l'Assidje ; Faouzi Mahfoudh, directeur général de l'INP ; un agent de l'Unesco ; Ghazi Gherairi, ambassadeur tunisien à l'Unesco ; Mehdi Najjar, directeur général de l'AMVPPC. [Consultée le 28 novembre 2020].

En résumé, l'année 2019 est la plus technique, mais également celle où les membres du comité de pilotage sont le plus impatients de voir l'échéance aboutir. Une impatience qui se ressent à travers un certain énervement de devoir toujours attendre après les services publics. Ils souhaitent terminer le dossier avant les élections présidentielles de la fin d'année. Leur méfiance à l'égard des élections vient du fait qu'ils craignent de devoir changer encore une fois d'interlocuteur. En effet, ils travaillent depuis 2017 avec des responsables pérennes à la tête de l'INP et du ministère des Affaires culturelles. Or, il n'est pas garanti qu'ils seront encore présents après les présidentielles. Le risque étant de devoir remobiliser les nouveaux agents qui n'ont pas l'historique du projet. Le mois de juillet sera marqué par le décès du président de la République en cours de mandat, Béji Caïd Essebsi. À la suite de cela, les élections sont avancées au mois de septembre. Au même moment, le ministre des Affaires culturelles relance un atelier pour superviser les dernières étapes du dossier. Est-ce que ce coup d'accélération a été donné

dû à la menace de ces élections approchantes ? Cette question demeure sans réponse. Quoi qu'il en soit le parti Nidaa Tounes, celui du défunt président, perd les élections. Un nouveau dirigeant, Kaïs Saïed est élu, il n'est affilié à aucune formation politique. Il prend ses fonctions en octobre 2019, mais son gouvernement ne sera approuvé par l'ARP qu'en février 2020. Durant ce délai, le ministre des Affaires culturelles, Mohamed Zine El Abidine, a pu suivre le dossier jusqu'à son dépôt au Centre du patrimoine mondial en janvier 2020, juste avant de quitter ses fonctions le mois suivant du fait de la nomination des nouveaux ministres.

Il s'agit d'une étape particulière du processus de patrimonialisation caractérisée tout d'abord par une publicisation extraordinaire du projet d'inscription. Cette dernière étape met également en exergue un jeu institutionnel. Tout d'abord, les responsables politiques utilisent le projet comme propagande. La bonne réalisation du projet serait la preuve que la transition démocratique est en marche puisque la coopération entre acteurs institutionnels et « société civile » a eu lieu dans cette entreprise. Ensuite, la « société civile » tire également profit de l'échéance du calendrier politique faisant en sorte que les responsables politiques en place s'investissent pleinement dans le processus avant les élections ; suites auxquelles nul n'est sûr d'être maintenu à son poste. D'ailleurs, la précipitation de la clôture du processus concordant avec l'aléa du décès du président est révélatrice de l'influence du calendrier politique sur la patrimonialisation. Cela montre parfaitement que l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas exempte d'enjeux politiques nationaux et va bien au-delà d'un souci de conservation et de sauvegarde d'un « patrimoine culturel local ».

Ainsi le mois de janvier marque le point final d'une course à l'inscription qui aura duré huit années faisant écho aux propos tenus par l'ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco lors de la réunion d'information du 11 mai 2018. Il indiquait alors qu'une inscription à l'Unesco est une démarche bien particulière : la fierté de voir son bien culturel être classé, mais dès cet instant il ne nous appartient plus, il devient « patrimoine de l'humanité ». Courant janvier, même si le dossier de Djerba n'a pas encore été évalué, mais juste déposé auprès du Centre du patrimoine mondial, on sent tout de même qu'il n'appartient plus aux seuls membres de l'Assidje. La communication s'effectue désormais exclusivement à travers les réseaux du ministère des Affaires culturelles, du Tourisme ou de l'ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco. La réponse à la proposition d'inscription effectuée par la Tunisie auprès du Centre du patrimoine mondial aurait dû être donnée lors de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial prévue du 29 juin au 9 juillet 2020. Cependant, la pandémie de COVID-19 a repoussé cette session à la même période de l'année suivante. En novembre 2020, on ne connaît pas

encore la décision du Comité, à savoir si l'île de Djerba sera inscrite sur la Liste du patrimoine mondial.

La chronologie détaillée du projet permet de mettre en exergue la non-linéarité du processus, à quel point cela a été un long travail semé de difficultés administratives et de périodes de doutes. L'avancée dépend du contexte politique en transition et de ses acteurs. Néanmoins, on constate une certaine stabilité du suivi effectué par l'État à travers ses instances telles que le ministère des Affaires culturelles et l'INP, dès lors qu'un ministre pérenne a été nommé. Le processus a pu être mené jusqu'au dépôt du dossier au Centre du patrimoine mondial. Cependant, dans les trois années et demie de collaboration les membres de l'Assidje pointent une implication variable de l'État. Si la chronologie du projet permet d'illustrer ces difficultés, la réalité spatiale est aussi un autre facteur important. En effet, les lieux de la production de ce patrimoine mondial sont également un moyen de comprendre cette coopération décousue entre le « centre » et Djerba qui rend difficile la bonne avancée du projet. La géographie en est une des premières causes : l'éloignement entre Djerba et Tunis renforce le sentiment que pouvaient avoir les membres d'être injustement parfois mis à distance par l'État.

7.1.2. « Loin des yeux, loin du cœur »

C'est notamment la difficile communication entre le « centre » et le reste du pays qui est dénoncée. Les membres de l'Assidje ont dû constamment anticiper leur déplacement pour se rendre à Tunis, ce qui est une charge de temps considérable. Même si une liaison aérienne quotidienne et directe permet de rejoindre en une heure la capitale, cela reste un moyen de transport assez onéreux. La présence de l'aéroport international est d'ailleurs liée au développement touristique de l'île voulu par Bourguiba dans les années 1960. Ce sont donc tout naturellement, en grande majorité des touristes étrangers qui empruntent ce moyen de transport. Celui privilégié par les Djerbiens est le transport routier, en voiture ou en bus, plus abordable. Seulement, l'autoroute faisant l'axe nord-sud ne parvenant pas encore jusqu'à Djerba le temps de trajet varie entre huit à douze heures — modulé selon la rapidité du véhicule et le fonctionnement ou non du bac entre l'île et le continent. À cela s'ajoute le fait que les déplacements s'effectuent sur le temps personnel des membres puisqu'ils sont tous bénévoles. Cela n'a donc pas été chose aisée pour eux de pouvoir suivre ce qui se passait dans les institutions de la capitale responsables du dossier.

Cette distance géographique et ce manque de liaison efficace et abordable sont présents et récurrents dans les propos quelquefois entendus : « *ne dit-on pas loin des yeux, loin du cœur ?* ».

Ils sont sans cesse en attente d'un signe de Tunis. En bref, ils doivent «*se dépatouiller avec une administration qui fait la sieste*». Du fait qu'ils ne sont pas sur place, ils n'ont aucune vision de ce qui se passe dans les bureaux de ces institutions. Le seul moyen pour eux est de se rendre à la capitale dès qu'ils le peuvent. D'ailleurs, s'ils produisent des discours évoquant un projet à deux niveaux : «*le niveau de ce qui est dit, et de ce qui est fait*», c'est parce qu'ils n'ont que la visibilité de la dimension technique et scientifique du dossier qui s'effectue principalement sur place dans les locaux de l'Assidje, et non sur la dimension administrative qui se réalise à Tunis. C'est cette expérience de distance avec la capitale qui réactive le besoin de décentralisation.

Les membres de l'Assidje ne sont pas les seuls à ressentir ce phénomène, comme en témoigne la situation chez l'un des habitants de la commune de Midoun, le co-proprétaire du *menzel Feneguia*. Il s'agit d'un professeur de l'enseignement supérieur qui partage sa vie entre Djerba, où se trouve son héritage familial, et Tunis, où vit sa famille. Il dénonce également cette problématique de centralisation d'après l'expérience du classement national d'un des *houch* et du puits du *menzel* familial⁴⁶⁶. Devoir toujours passer par l'administration basée à Tunis, et non pas par un bureau équivalent qui existerait sur l'île, a été la contrainte la plus importante pour la réalisation de son projet. Le classement de son *houch* et du puits est une initiative personnelle, car pour lui, ils sont d'une grande valeur historique. Ce fervent défenseur d'un «*héritage djerbien*» sait que sa famille est propriétaire des lieux depuis au moins deux siècles puisqu'il possède un acte notarial datant de 1784 qui prouve que l'activité agricole remonte au moins à cette époque. Alors, lorsqu'il s'est rendu compte que le plan local d'urbanisme n'était pas respecté par les pouvoirs publics locaux et que les constructions devenaient de plus en plus anarchiques, il a décidé d'enclencher la procédure de classement de son *menzel* afin de le protéger de l'urbanisation croissante. Mais il ne s'attendait pas à devoir s'engager dans un processus aussi complexe et lent.

Pour obtenir le classement, d'abord il faut qu'une équipe technique de l'INP vienne étudier le bien. Dans un second temps, la demande doit être validée par une commission de classement qui siège au ministère des Affaires culturelles. À ce stade, c'est au propriétaire de se procurer l'avis du ministère, via l'INP, visant à rendre inconstructible le périmètre concerné. Ensuite, le ministère informe les agents de l'Équipement, des Domaines de l'État et des Affaires foncières, ainsi que la municipalité de Midoun et le gouvernorat de Médenine de la décision du classement ; et faute d'une opposition justifiée de leur part, la décision devient finale et un décret gouvernemental est publié dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

⁴⁶⁶ Le décret gouvernemental publié au JORT en date du 4 juillet 2016 pages 2296-2297, atteste de ce classement.

Dans le cas qui nous occupe, il n'y a eu aucune contestation et le décret a pu paraître, mais la procédure a pris tellement de temps, en raison d'un aller et retour constant du dossier entre Djerba et les administrations concernées à Tunis, qu'en parallèle de ses démarches, les arrière-cousins du co-proprétaire — car ils sont officiellement quarante-deux héritiers — ont obtenu une autorisation de construire de la municipalité. Cette dernière lui aurait répondu qu'elle ne pouvait pas s'opposer à un projet de construction sans avoir le décret publié dans le JORT en main. Par la suite, une demande d'aide a été faite par le co-proprétaire auprès des acteurs locaux afin d'empêcher ces travaux, mais eux aussi lui ont assuré ne pas pouvoir intervenir sans la publication du décret. En définitive, il a réussi à décrocher un engagement moral de la part de ses arrière-cousins de ne pas élever au premier niveau les immeubles qu'ils envisageaient de construire. En définitive, et justement à cause de ces nouvelles constructions, le *menzel* n'a pas pu être classé dans son intégralité, le co-proprétaire du *menzel Feneguia* a pu seulement obtenir le classement du *houch* et du puits.

Cet exemple illustre les surcharges que peut représenter un manque de décentralisation sur une procédure qui est d'ores et déjà titanesque pour un particulier. Qui plus est, au moment où ce co-proprétaire m'explique son histoire en 2017, cela faisait déjà trois ans que la commission avait statué pour le classement de son *houch*, mais en dehors du décret dans le JORT, l'État n'avait rien enclenché d'autre pour permettre la bonne conservation ou sauvegarde des biens classés. Il ne reçoit aucune aide financière pour permettre les rénovations perpétuelles indispensables au bon maintien des biens, d'autant plus l'intervention de techniciens spécialisés et de matériaux adéquats sont nécessaires (chaux, traitement du bois de palmier, taille de pierre, etc.). Il a également fait la découverte d'une huilerie souterraine qui requiert des techniques de fouilles bien précises, mais ses demandes d'aides à l'INP, pour avoir l'avis d'archéologues ou d'historiens compétents sur ce sujet, est resté lettre morte. Il sait que l'huilerie date au moins du XIXe, car il a un acte notarial de 1846 qui reprend toute l'activité de l'huilerie avec les noms des personnes qui s'y rendaient. Finalement, il a pu obtenir l'intervention d'une petite fouille avec l'aide du représentant local de l'INP, de la conservatrice du patrimoine de Midoun, du conservateur du musée traditionnel de Djerba ainsi qu'un groupe de jeune de la branche tunisienne de l'AFS Intercultural Programs⁴⁶⁷. Mais seules des fouilles d'excavation ont pu être réalisées. À l'heure actuelle, ce militant autonome cherche une université ou un laboratoire d'archéologie à l'international pour terminer ces fouilles requérant une technologie de pointe pour ne pas endommager le site qui est déjà très fragile.

⁴⁶⁷ Il s'agit d'une organisation à but non lucratif d'organisation de séjours éducatifs avec immersion linguistique et culturelle, et des séjours à vocation humanitaire.

La conservatrice, avec laquelle j'ai très souvent travaillé, dit tout autant souffrir au quotidien de cette distance avec la maison mère de l'INP dont elle dépend directement. Cette situation impacterait la bonne réalisation de son travail, puisque la moindre demande ou approbation doit transiter par les bureaux de Tunis malgré la présence du représentant local de l'INP sur l'île. Lui-même est également victime de cette organisation déconcentrée et non décentralisée. Dans le cas de la déconcentration, les compétences de l'État sont dans les mains d'institutions et fonctionnaires dans une localité autre que la capitale. En d'autres termes, c'est le déplacement du pouvoir central en périphérie, il n'y a pas d'adaptation aux spécificités d'un territoire donné. Alors que pour la décentralisation, une collectivité territoriale possède des pouvoirs distincts du pouvoir central. En d'autres termes, la décentralisation permet de transférer des compétences propres à l'État afin de proposer des solutions qui correspondent aux besoins d'un territoire donné. Les suivis des permis de l'île sont un exemple de cette déconcentration. Le représentant local de l'INP est dans l'obligation de prendre l'avion pour pouvoir instruire les dossiers et obtenir les signatures et tampons qui doivent y être apposés, car il n'en a pas le pouvoir. Écoutons-le nous relater les détails de l'étendue de la procédure censée être suivie :

« Un citoyen, après avoir déposé une demande de permis de bâtir, doit attendre en moyenne trois quatre mois, ça peut être plus et entre temps le dossier peut être perdu en cours de route dans la nature. Donc c'est normal que l'on arrive à des situations où les citoyens contournent le processus administratif normal, parce qu'ils savent qu'ils vont se perdre dans les dédales de l'administration, je les comprends parfaitement ! Ils viennent parfois se plaindre auprès de moi, mais ils finissent plus ou moins par comprendre [rire]. Je leur dis "écoutez je ne peux pas répondre tout seul, je ne suis pas architecte, je donne mon avis, mais tant qu'il n'est pas validé par un architecte, et vice versa que l'architecte n'a pas validé mon avis, je ne peux rien faire !" [...] Ensuite, il faut que ça remonte au directeur général par l'inspecteur régional. Donc je signe. L'architecte de Gabès vient après avoir enquêté, s'être déplacée sur place, elle signe l'avis. Peu importe qu'il soit favorable ou défavorable. Ensuite, on doit envoyer le dossier à l'inspecteur régional. L'inspecteur régional signe et l'envoi au directeur général. Le directeur général doit réunir une commission, constituer d'un architecte en chef, du directeur des monuments et des listes à l'INP, convoquer aussi l'inspecteur régional parfois. On me convoque moi aussi pour émettre un avis. Par la suite, le dossier doit être envoyé à la collectivité locale, donc la mairie dont dépend le terrain dans lequel se trouve le projet de construction. Et tout ça prend énormément de temps, au minimum trois quatre mois, parfois plus. »

L'opacité et la lenteur des démarches sont pointées du doigt par un des fonctionnaires lui-même acteur de cette procédure, ici le représentant local de l'INP à Djerba, comme étant l'une des principales causes aux atteintes à l'encontre du patrimoine. Paradoxalement, c'est une procédure normalement mise en place pour la sauvegarde et la protection du patrimoine qui en réalité participe de sa destruction. Pour éviter de se déplacer à Tunis, il est possible de se tourner vers le gouvernorat à Médenine sur le continent — représentation de l'État à l'échelle régionale — ou vers l'Inspection régionale du patrimoine — représentation de l'INP à cette même échelle. Cependant, il semble que cette possibilité ne résolve pas les problèmes rencontrés du fait du manque de décentralisation. Selon un expert national qui suit le dossier Djerba-Unesco de près, les fonds attribués ont été versés au gouvernorat. Seulement, personne n'a su comment débloquer ces fonds dans cette administration. La démarche permettant leur utilisation n'étant pas maîtrisée localement, ils ont été contraints de se tourner vers le ministère des Affaires culturelles pour les mobiliser. Cet exemple montre que ces instances sont plus le fait d'une déconcentration et non d'une décentralisation, ils sont en réalité des relais de l'État⁴⁶⁸.

Ce manque de décentralisation est considéré être la principale raison des inégalités qui existe dans la prise en charge et la gestion du patrimoine sur l'ensemble du territoire national. Il y aurait des déséquilibres indéniables entre le « Nord » et le « Sud ». D'après un architecte membre de l'Assidje, l'INP allouerait 20 000 DT par an pour la gestion du « patrimoine insulaire » alors que pour la médina de Tunis ce serait cette même somme uniquement pour sa peinture. Beaucoup à Djerba ont l'avis d'un centre « nombriliste », voué à perdurer puisque les individus en place dans les institutions chargées du patrimoine sont pour la grande majorité tunisois, ou de la périphérie de la capitale. Ainsi il y aurait des sites privilégiés aux dépens d'autres. C'est ce que pense un membre du comité de pilotage à propos des sites archéologiques :

« Il y a des sites qui ont été privilégiés pour plusieurs raisons. Par exemple, Carthage, parce que bon, c'est à cause de sa valeur historique et qu'elle a bénéficié d'une campagne internationale sous l'égide de l'Unesco. Le site de Dougga, parce que bon, il a été parce que c'est le site le mieux dégagé depuis l'époque coloniale et qui a fait l'objet de coopération entre l'État tunisien et d'autres établissements de recherche étrangers. La différence elle est là, mais cela ne veut pas dire que ce sont les sites les plus importants, et donc il y a

⁴⁶⁸ Sami Yassine Turki & Éric Verdeil, « Tunisie : la Constitution (du Printemps) ouvre le débat sur la décentralisation », in *Local Governments and Public Goods: Assessing Decentralization in the Arab World*, Mona Harb & Sami Atallah (dir.), Beirut, LCPS, 2015, pp. 11-45.

Sami Yassine Turki & Alia Gana, « Les territoires ruraux en Tunisie à l'épreuve de la communalisation : entre complexité de la réforme et enjeux politiques », in *Maghreb - Machrek*, vol. 226, n°4, 2015, pp. 53-71.

d'autres sites qui sont encore ensevelis, cachés, qui mériteraient l'intervention, pour étudier, fouiller, publier, et puis conserver, mettre en valeur et sauvegarder, etc. Je donne l'exemple de Meninx à Djerba, je donne l'exemple de Thynae au sud de Sfax, et d'autres, comme Zitha à Zarzis, Zamma à Reggia dans la région de Siliana, etc. Plusieurs autres sites qui n'ont pas eu la chance d'être fouillés ou dégagés sur lesquels nous avons très peu de traces, très peu de données archéologiques malgré leur importance à travers les sources littéraires, et malgré aussi leur importance d'un point de vue superficie, etc.»

J'ai régulièrement pu entendre dire que l'héritage patrimonial de Djerba n'est pas pris au sérieux par le « centre ». Un des arguments récurrents est l'exemple de la vingtaine de sites inscrits sur l'île par rapport à un lieu comme la capitale, alors qu'elle est plus grande en superficie. Il y a également une rumeur souvent partagée selon laquelle le dossier d'inscription ne progresserait pas du fait qu'un haut fonctionnaire bloquerait son avancement au niveau du ministère parce qu'il n'aimerait pas l'île de Djerba⁴⁶⁹.

Tous ces discours expriment une concurrence entre le local et le national. Ils marquent aussi le sentiment d'une identité locale menacée, étouffée ou combattue par le « centre » qui souhaiterait gommer sa particularité puisque la fonction de l'État est de créer un territoire national uni. Dans ce système déconcentré, les acteurs locaux subissent des normes homogènes qui s'appliquent à toute la Tunisie gommant les différences territoriales. Or justement, c'est la singularité du localisme qui permet de résister à cette homogénéisation voulue par le pouvoir central. C'est pourquoi les acteurs locaux mettent en place une série d'actions qui permettent de conserver et de sauvegarder ce localisme, et qu'ils dénoncent les actions de l'État comme étant une atteinte à leur identité locale. Ces réactions n'existent pas uniquement dans le secteur patrimonial, mais peuvent voir le jour afin de conserver toutes sortes de particularisme culturel qui permet de distinguer une localité du national : religieux, alimentaire, vestimentaire, etc.

7.1.3. « Bricoler » pour avancer

Ce manque d'implication d'un État centralisé et égocentré s'exprimerait principalement par l'absence de moyens alloués pour la bonne réalisation du projet d'inscription. Cependant, ces lacunes de décentralisation n'empêchent pas les acteurs de la société civile d'avancer. Bien au contraire, cette situation les oblige à « bricoler » pour mener à bien leurs actions. Par exemple, un des architectes de l'Assidje a laissé son bureau à l'équipe des architectes et du coordinateur technique pour qu'ils puissent faire leur travail alors qu'ils sont employés par l'INP, et que selon lui ce devrait être normalement à l'institut de leur trouver un lieu. Un autre

⁴⁶⁹ J'utilise le terme de rumeur, car je n'ai jamais pu vérifier ce point.

membre explique que le ministère des Affaires culturelles a constitué officiellement un comité technique et scientifique lorsque la convention a été signée en 2017, mais ils ne se seraient pas réunis avant une année et demie. Il continue :

« Si le ministère de la Culture veut le dossier, il faut qu'il mette les moyens, sinon ça reste de la parlote. Ce dossier dépasse l'association. Ce dossier n'est pas du ressort de cette association, elle peut agir en lobbying, en faisant du portage politique, mais c'est tout ! Elle ne peut pas remplacer les compétences du ministère, c'est un dossier extrêmement complexe. Le problème du patrimoine est le même problème qu'avec les déchets⁴⁷⁰, pas de volonté politique et pas d'implications de la part de l'État qui ne se sent pas concerné. »

Ce serait pour cela qu'ils auraient autant insisté pour la mise en place d'une convention, et où il serait indiqué dans celle-ci que le ministère s'« engage » au côté de l'Assidje de mener le dossier « jusqu'à son dépôt ». Finalement, ils considèrent que la « société civile » est plus efficace que l'État, mais pour réussir ils ont besoin de reconnaissance et la convention les aide en cela. Elle est aussi un moyen pour eux de voir l'État respecter ses engagements, que ça ne reste pas que de « la parlote ». Si Naceur utilise également la voix de la presse pour rappeler les promesses de l'État. C'est notamment le cas dans un de ses articles paru dans *Kapitalis* intitulé « L'État doit bouger pour Djerba », dans lequel il indique que la tenue de l'atelier maghrébin en septembre 2017 met « les autorités culturelles face à leurs responsabilités »⁴⁷¹ :

« L'État tunisien, à travers le ministère des Affaires culturelles et l'INP, est désormais dans l'obligation morale d'assumer pleinement ses engagements. Faouzi Mahfoudh, directeur général de l'INP, lors de son discours d'ouverture, a annoncé la décision de son administration de mettre en place à Djerba une unité de projet dotée de toute la logistique requise, et a également fait part de la mise en route du processus de création par arrêté ministériel d'un comité national de pilotage, annoncé depuis le 26 décembre 2016 par la ministre lui-même, Mohamed Zinelabidine, mais qui a tardé à voir le jour depuis. »

⁴⁷⁰ À la suite de la « révolution », les habitants de Guellala ont manifesté pour la fermeture de la décharge à ciel ouvert de Djerba se trouvant sur leur commune. Ils ont eu gain de cause, mais sans qu'aucune autre alternative ne soit proposée pour la récolte et le traitement des déchets sur l'île. Pendant plusieurs mois entre 2013-2014, l'île de Djerba est restée sans que les déchets soient collectés. Les conséquences ont été l'apparition de décharges sauvages ou alors tout simplement l'apparition des déchets sur la voie publique. La situation devenant de plus en plus invivable, les pouvoirs publics ont finalement proposé une solution. Il s'agit d'une machine de presse et de paquetage des déchets. Les déchets, une fois empaquetés tels de gros silos blancs, sont entreposés le long de la mer au sud de l'île entre la voie El Kantara et le Borj el Kastil. Cette solution qui devait qu'être provisoire dure encore.

⁴⁷¹ Naceur Bouabid, « Liste du patrimoine mondial : l'État tunisien doit bouger pour Djerba », in *Kapitalis* [En ligne], 23 septembre 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/09/23/liste-du-patrimoine-mondial-letat-tunisien-doit-bouger-pour-djerba/> [consulté le 21 novembre 2017].

Les articles de Si Naceur sur l'avancée du dossier peuvent être également vus comme un moyen de rappeler publiquement l'engagement de l'État.

Les stratégies de contournements sont également mises en place pour pallier les lacunes d'un attirail juridique qui ne peut être appliqué correctement. Pour le juriste du comité de pilotage, le code du patrimoine présente tous les éléments pour permettre une bonne gestion⁴⁷². Le seul souci est que ce code s'est sensiblement inspiré du fonctionnement qui peut exister dans les pays européens tels que la France ou l'Italie. Sauf que la Tunisie ne possède absolument pas les mêmes moyens que ces pays pour faire appliquer un texte aussi complet. Le coordinateur technique approfondit ces explications avec l'exemple des PPMV et des PSMV qui sont pour lui des outils trop contraignants et coûteux à assumer pour l'administration tunisienne. Et c'est notamment la raison pour laquelle, même s'ils existent légalement, ils ne sont jamais mis en pratique par l'INP, puisque cela demande beaucoup de moyens pour définir un PPMV et PSMV. L'autre problématique est qu'en Tunisie l'urbanisme est supposé être géré à l'échelle locale, mais depuis la « révolution » et sans municipalités il est plus difficile d'avoir un suivi efficace dans ce domaine. C'est autrement complexe du fait que l'organisation territoriale et administrative négligent l'espace rural comme l'indiquent S. Y. Turki & A. Gana :

*« Les Schémas Directeurs d'Aménagement (SDA), principal instrument d'aménagement du territoire intègrent rarement les aires rurales : trois types de SDA sont définis par le Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, à savoir les SDA des agglomérations urbaines (au nombre de 24 selon le décret d'application), les SDA des zones sensibles (au nombre de 19) et les autres. Cette typologie laisse peu de place à la prospective territoriale concernant les zones rurales et leurs rapports aux centres urbains. »*⁴⁷³

Si l'on ajoute à ce point le fait que dans le cas de Djerba il s'agit d'un troisième paysage, le rurbain, il est d'autant plus compliqué pour l'équipe technique de parvenir à travailler correctement quand l'outil juridique n'est pas approprié à la réalité du terrain⁴⁷⁴. D'où l'énonciation récurrente de l'argument selon lequel l'île de Djerba ne peut être gérée et administrée de la même manière que le reste du continent.

C'est pourquoi l'équipe technique menée par Si Adnène propose d'utiliser d'autres outils que ceux du code du patrimoine. La proposition faite par le coordinateur technique est

⁴⁷² <http://www.legislation.tn/sites/default/files/codes/patrimoinarcho.pdf> [consulté le 23/03/2021]

⁴⁷³ Sami Yassine Turki & Alia Gana, « Les territoires ruraux en Tunisie à l'épreuve de la communalisation : entre complexité de la réforme et enjeux politiques », *op.cit.* p. 58

⁴⁷⁴ Djerbi dans son ouvrage *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, Tunis, R.M.R., 2011, évoque l'île de Djerba être une zone rurale. C'est un espace insulaire partagé entre un mode d'occupation du sol ni tout à fait urbain, ni tout à fait rural.

d'oublier les PPMV et PSMV pour plutôt utiliser un PAD qui, outre ses caractéristiques techniques intrinsèques, permet d'intégrer également la dimension touristique et de se prévenir en amont des débordements de ce secteur sur le « patrimoine culturel local ». L'objectif final est d'aboutir à des Partenariats Privés Publics (PPP) avec les propriétaires des zones protégées et d'instaurer un tourisme culturel respectueux des lieux. Selon les architectes qui travaillent avec le coordinateur technique c'est une solution plus adéquate pour le cas djerbien, car le PAD est plus détaillé et moins contraignant à mettre en place que le PSMV et le PPMV. Il permet également la mise en place de zones tampons, ce qui est une donnée très importante à ne pas négliger pour la bonne conservation et sauvegarde des biens patrimoniaux. Dans ce cas, il n'y aurait plus besoin de réclamer les permis auprès de la municipalité. Un PAD peut être mis en place directement entre un acteur privé et le ministère du Tourisme avec une portée sur le développement d'un écotourisme.



Figure 56: Le coordinateur technique avec les architectes travaillant sur la délimitation des zones, Photo Adnène Ben Nejma.

Ainsi, l'atout de la « société civile », selon les enquêtés, est sa détermination à essayer toutes les voies possibles pour avancer. Pour réussir, elle doit savoir « bricoler » et développer différentes stratégies. Et les avancées concrètes de la « société civile » obligent l'État à plus

d'investissement, pour ne pas faire mauvaise figure. Le point fort de l'Assidje est de savoir mobiliser son réseau pour contourner les institutions étatiques «à la ramasse» comme le pense un membre du comité de pilotage :

«Djerba est aussi un dossier spécial, car celui qui a placé Djerba sur la Liste indicative est un amoureux de l'île, il y a un côté sentimental là-dedans. C'est Azedine Beschaouch ancien ministre de la Culture tunisien. Et si ça a avancé du côté de l'Unesco, c'est que l'Assidje a des relations à l'Unesco, c'est pour cela qu'ils ont pu mettre en place l'atelier international en septembre 2017. Mais ça ne suffit pas à compenser la léthargie des institutions tunisiennes. S'il y a eu des fonds c'est grâce aux bailleurs pas à l'État, plus particulièrement le Bahreïn qui a mis des fonds à travers l'Alecso pour le projet de Djerba.»

Ces derniers propos appuient de nouveau l'idée déjà développée que ce projet d'inscription se trouve au sein d'une concurrence entre le niveau du local et du national, voire de l'international. Le fait que ce soit un ancien ministre des Affaires culturelles proche de Djerba qui ait relancé l'idée d'une inscription montre que le sentiment d'appartenance à une localité perdure même lorsque l'on occupe une place importante au sein de la capitale, au « centre ». Ensuite, il est intéressant de noter que la volonté de se distinguer du national est accentuée par la singularité de l'intervention d'un bailleur de fonds international tel que le Bahreïn. Il y a une dimension géopolitique qui se joue à travers une concurrence de référence. Pendant que le national continue de s'approcher de l'Occident en multipliant notamment des partenariats avec l'Union européenne (aire géographique partenaire économique et politique privilégiée depuis l'indépendance du pays) symbole d'ouverture, de modernisme et partenaire de la lutte antiterroriste ; à l'échelle locale on a recourt au choix d'un bailleur de fonds qui n'est pas traditionnellement lié à l'histoire politique et culturelle de la Tunisie, mais qui reflète plutôt le choix d'un partenaire avec lequel on partage des caractéristiques religieuses. Ce choix souligne d'autres enjeux géopolitiques : le « patrimoine culturel » n'est pas destiné seulement à glorifier le local et le national, mais il est aussi un enjeu international géopolitique.

Ces stratégies démontrent l'idée selon laquelle la gestion du patrimoine dans ce contexte « postrévolutionnaire » se construit autour d'un ensemble de contingences et de négociations perpétuelles articulées aux « arts de faire » selon M. de Certeau. Les acteurs locaux même s'ils sont dominés par les institutions d'État dans ce projet ne sont néanmoins pas passifs, car leurs actions montrent bien l'idée selon laquelle « le quotidien s'invente avec mille manières de braconner »⁴⁷⁵. Plusieurs étapes du projet d'inscription illustrent ces stratégies. Comme le fait

⁴⁷⁵ Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien, I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

d'impliquer des chercheurs nationaux et internationaux réputés pour faire reconnaître la candidature internationalement et donc de prouver à l'État la légitimité de celle-ci. On l'a déjà vu dans le précédent chapitre 4, le dossier a connu une accélération en 2017 dès l'implication des experts internationaux.

Les stratégies mobilisées localement peuvent se réaliser au niveau de la méthodologie, comme en ce qui concerne l'utilisation des fiches du classement national pour le classement international, dans l'objectif de prouver à l'Unesco que l'État tunisien a prévu légalement de protéger les biens inventoriés. Dans d'autres cas, il existe aussi la stratégie employée consiste à invoquer l'administration ponctuellement comme le coordinateur technique qui demande peu, mais régulièrement, et finit par obtenir ce qu'il souhaitait initialement.

La stratégie peut revêtir une forme écologique, comme le fait d'intégrer la présence du *Limonium formosum*, cette plante rare et endémique stricte à Djerba, dans le dossier afin d'appuyer la nécessité de la sauvegarde de l'île. C'est une opportunité qui a été saisie par les membres de l'Assidje en réponse à une sollicitation de l'association la recherche pour l'action (REACT), de chercheurs de l'Institut National d'Agronomie, de botanistes de l'Université de Tunis, et de membres de World Wide Fund for Nature (WWF) Afrique du Nord. Ces derniers acteurs sont à l'initiative d'un projet d'amélioration des connaissances de la flore de l'île de Djerba : les espèces rares, menacées et endémiques. À la suite de leurs recherches, ils ont découvert cette espèce citée précédemment. Ils ont contacté l'Assidje, car leur objectif est de réinstaller cette plante dans l'espace insulaire. Ils souhaitent créer une microréserve et ils ont besoin de trouver une personne qui peut transmettre le projet, le suivre et reprendre la relève lorsqu'ils auront terminé leur mission. Les membres de l'Assidje ont tout de suite été sensibles au projet et se sont engagés à le soutenir considérant cette plante comme partie du « patrimoine culturel djerbien ». C'est à ce titre qu'ils ont pour objectif d'intégrer la protection du *Limonium formosum* au projet Djerba-Unesco, qu'ils perçoivent comme un atout pour appuyer la candidature du dossier.

La stratégie peut aussi être d'ordre réglementaire. Pour les associations, travailler sur des projets financés par des bailleurs de fonds est une autre manière d'obtenir l'implication des pouvoirs publics, parce qu'au terme de ces programmes les bailleurs demandent toujours aux États des comptes-rendus. Et s'ils veulent assurer la continuité des crédits versés, ils sont obligés de les mener à bien. C'est ce qui est tenté dans le cas du projet Djerba-Unesco avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le PNUD a subventionné le

projet « résilience côtière »⁴⁷⁶. C'est une étude qui est lancée en vue d'évaluer les changements climatiques qui impacteront les côtes de l'île. Djerba est un site pilote de ce projet⁴⁷⁷. Dans cet objectif, le SDA du territoire insulaire doit intégrer ces risques. Ainsi le projet « résilience côtière » permet sur des dimensions plus écologiques d'adapter le SDA, ce qui ne peut que servir le projet d'inscription. Et c'est le PNUD qui finance tout cela, comme il alloue les fonds, il va demander de voir le résultat à terme. Donc c'est dans l'intérêt de l'Assidje d'associer le dossier d'inscription à ce projet afin de faire en sorte que les nouvelles réglementations, qui vont être décidées pour le nouveau SDA, puissent servir le plan de gestion du projet d'inscription. De cette manière-là, il s'agit de prouver à l'Unesco qu'un plan de gestion murement réfléchi, même récemment réécrit face aux enjeux climatiques à venir, est supporté par l'appareil juridique et administratif. Ce type de stratégie renvoie à celle adoptée par le coordinateur technique qui affirme ouvertement qu'il s'agit bien d'une tactique qui sert à leur avantage la réécriture du SDA. Intégrer les zones des biens en séries dans le SDA comme secteur à sauvegarder, c'est prouver à l'Unesco la volonté de l'État tunisien et des communes de l'île d'agir pour la conservation et la sauvegarde du territoire insulaire. Le SDA sera présenté comme le plan de gestion des biens à inscrire. Seulement si le recours au PNUD est une stratégie pour impliquer l'État dans la conservation du patrimoine, le recours à l'Unesco pose la question inverse : n'est-ce pas un moyen de contourner l'implication de l'État ? Effectuer une demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est-il pas révélateur d'un manque de confiance allouée aux compétences de l'État dans la gestion des biens culturels ? Dans ce cas de figure, l'Unesco revêt une sorte d'image d'instance internationale qui œuvre pour le bien de l'humanité face à un gouvernement tunisien corrompu et dépassé par les événements. Il est généralement admis qu'une ingérence dans les affaires de l'État est mal perçue, aussi bien par l'État lui-même que les citoyens, mais on remarque que dans ce contexte, l'interventionnisme extra-étatique est mobilisé pour forcer une réaction politique. Ces différents exemples de stratégie de contournement illustrent la complexité des relations et enjeux de pouvoirs que génèrent les processus de patrimonialisation.

Ce que j'ai voulu montrer à travers la chronologie cette dernière année, c'est combien les membres du comité de pilotage, avec leurs stratégies de « bricolage », accélèrent la productivité de la dernière phase du projet. Leurs actions créent une réaction qui fait avancer le processus. Il est également intéressant de noter que les critiques et revendications de ces acteurs

⁴⁷⁶ https://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/projects/environment_and_energy/lutter-contre-les-vulnerabilites-et-les-risques-lies-aux-changem.html [consulté le 22 mars 2021]

⁴⁷⁷ http://www.apal.nat.tn/site_web/projets.html [consulté le 22 mars 2021]

de la gestion du « patrimoine culturel djerbien » rapportées ici ne sont pas nouvelles. Déjà en 1999 Si Kamel, un membre de l'Assidje, dénonçait dans une lettre ouverte intitulée *Lettre d'un émigré* le « silence des autorités concernées » et appelait la « société civile » à en combler les lacunes⁴⁷⁸. On pourrait s'attendre à n'observer ce genre de discours que de la part des individus se trouvant dans les territoires exclus du « centre », mais l'ensemble des propos et des stratégies produits par les individus d'un territoire du « Sud », et présentés précédemment, se sont avérés être paradoxalement également ceux émis par les acteurs de la « société civile » agissant au « centre ». Si l'on reprend ce qui a déjà été évoqué dans le chapitre précédent, ces stratégies montrent que les stratégies développées par la sphère dominée sont une manière de contourner et de contester la domination du « centre »⁴⁷⁹. C'est ce que je vais à présent démontrer à travers mes observations faites auprès de ces derniers concernant le projet de loi IMR.

7.2. Exemple de la proposition de loi IMR :

J'apprends l'existence de la loi IMR en 2018. Il s'agit d'une loi discutée à l'ARP entre 2018 et 2019 et qui proposait la destruction de tous les immeubles en mauvais états du pays avant que n'advienne un accident comme cela est arrivé à Sousse en 2017, où l'effondrement dans la nuit d'un immeuble avait coûté la vie à ses occupants.

C'est au sujet de cette proposition de loi que j'ai pu relever les différentes fonctions cumulées par les acteurs de la « société civile ». En effet, tous les acteurs ont mis de côté leur « casquette institutionnelle » pour porter celle de la « société civile ». Par exemple, dans cette affaire, le cas du coordinateur technique, Si Adnène, n'intervient pas en tant qu'architecte de l'INP, mais en tant que président de l'Ordre des Architectes de Tunisie (OAT), ainsi que membre d'Édifices & Mémoires. Le cas de cette proposition de loi, et les événements relatifs au débat qu'elle suscite rendent compte de la réactivité des « associations de sauvegarde du patrimoine » et leur capacité de s'organiser vite en mobilisant leurs réseaux et leurs compétences. Ce sont toutes les expériences de terrain en rapport avec ce texte juridique qui seront présentées à présent, afin de restituer un cas de « bricolage » de la gestion du « patrimoine culturel postrévolutionnaire » par les acteurs de la « société civile ».

7.2.1. Se mobiliser pour mieux influencer

La première personne rencontrée qui a évoqué ce sujet est une architecte de l'ASM de Tunis. Selon elle, il s'agirait de la plus grave menace envers la sauvegarde des centres anciens.

⁴⁷⁸ Consultable en annexe page 436.

⁴⁷⁹ Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien, 1. Arts de faire, op.cit.*

James C. Scott, *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2009.

En effet, selon elle, si la loi est adoptée « *il suffirait d'une seule fissure découverte* » sur l'un de ces immeubles pour déclencher une procédure de démolition. Une crainte justifiée par le fait que l'ensemble du bâti historique est en mauvais état, une adoption de la loi signifierait donc la condamnation assurée de tous les centres anciens dans le pays, ainsi que de tous les quartiers européens du XIX-XXe siècle. L'autre point problématique particulièrement décrié est qu'il n'y aurait plus la possibilité de consultation auprès d'un expert pour décider de la démolition, comme l'exige la procédure à l'heure actuelle. Avant ce projet, en ce qui concerne les quartiers anciens de Tunis, l'ASM était consultée pour ce genre d'affaires. Dans le contexte « postrévolutionnaire » actuel, l'association n'a plus le même impact, même si elle dépend de la mairie.

Toujours selon l'architecte, ce texte n'a pas vocation à protéger la population, mais à générer de la spéculation foncière en détruisant et reconstruisant de façon systématique sans que le problème de fond ne soit réglé. Ce projet de loi fait suite au drame évoqué plus haut de l'immeuble de Sousse et dont le propriétaire de l'immeuble voisin serait en partie responsable : il aurait fragilisé l'édifice en réalisant des travaux pour s'agrandir sans autorisations ni connaissances techniques.

L'architecte juge sévèrement la place de l'INP dans le pays qui malgré son implantation sur l'ensemble du territoire, ne parvient pas à endiguer les menaces pesant sur le « patrimoine bâti ». La principale problématique serait la concentration des pouvoirs à Tunis qui fait que les représentants dans chaque région n'ont pas l'autonomie nécessaire afin de réagir rapidement. Par opposition, l'ASM a fait le choix de fonctionner directement avec la « société civile » expliquant la quantité de programmes qui ont vu le jour. Seulement, la structure perd en influence et son rayon d'action se limite à la médina de Tunis et quelques missions commanditées par la municipalité. C'est pour cela qu'il lui paraît nécessaire que toutes les « associations de sauvegarde du patrimoine » du pays se réunissent pour travailler ensemble contre ce projet de loi. Ils sont d'ailleurs quelques militants de la cause du « patrimoine culturel » qui se sont rendus à l'ARP afin de rencontrer les députés et de faire entendre leurs voix. Toujours selon cette architecte, il n'y aurait que la « société civile » et la pression démocratique qu'elle représente qui a le pouvoir de faire changer les choses.

Certaines associations se sont réunies (dont L'Assidje et l'ASM) contre le projet de loi IMR à Dar Lasram, dans les locaux de l'ASM, le 23 février 2018⁴⁸⁰. Parmi les représentants de

⁴⁸⁰ Il s'agit d'un palais de la médina ayant appartenu à une famille de l'aristocratie tunisoise les Lasram. Le palais ayant été constitué en *habous*, il a été récupéré par la municipalité à la suite de leur abolition et en a été fait le siège de l'ASM. Il suffit de quelques pas à l'intérieur du palais pour se rendre compte qu'il est le parfait témoin

ses associations — en grande majorité des urbanistes et des architectes — beaucoup détiennent une fonction autre que celle de militant du patrimoine, très souvent dans des institutions patrimoniales telles que l'INP, l'Unesco, le Conseil des sites et monuments (Icomos), l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (ENAU), et certains sont même lauréats du prix Aga Khan⁴⁸¹. Or, ils mettent un point d'honneur à ne pas mener la réunion en tant que membre de ces institutions, mais ils doivent agir « *en tant que militants du patrimoine* ». Cependant, c'est grâce aux réseaux dont ils font partie qu'ils arriveront à approcher les députés de l'ARP et certains hauts fonctionnaires au ministère des Affaires culturelles, ainsi qu'à celui de l'Équipement, afin de leur proposer une nouvelle version du texte abordée dans cette réunion du 23 février 2018. L'enjeu pour eux est de réussir à réécrire une loi qui prenne en compte le nouveau CCL et les nouvelles problématiques de conservation et de sauvegarde du « patrimoine bâti post-révolutionnaire » que sont notamment :

- le meilleur encadrement des permis de bâtir, de construire et de travaux par des techniciens et experts formés correctement à ces procédures ;
- une définition de ce qui est entendu par « immeuble à caractère historique » ;
- le lobby des promoteurs immobiliers qu'ils dénoncent trop proches du pouvoir, ce qui serait la seule explication de l'orientation actuelle de la loi.

La polyvalence des acteurs du patrimoine inscrit dans ce « double je » — institutionnel et militant — est une plus-value pour la reconnaissance de leur mobilisation. Selon ces acteurs présents lors de la réunion, les ASM auraient dû être consultées, car elles ont de l'expérience dans le domaine et les connaissances requises pour effectuer ce travail. Ils dénoncent le fait que les personnes à l'origine du texte ont fait l'impasse sur le poids qu'ont les « associations de sauvegarde du patrimoine » et sur le fait que sans elles, il n'y aurait déjà plus beaucoup de biens patrimoniaux sur le territoire. Ainsi agir contre ce projet de loi c'est une manière pour ces associations de renégocier leur place de consultante et d'experte du champ patrimonial.

L'exemple des IMR montre bien qu'il y a eu une rupture entre les institutions d'État et les « associations de sauvegarde » qui auparavant cohabitaient pour la gestion du patrimoine. Elles qui étaient, notamment dans le cas des ASM des grandes villes, des partenaires privilégiées qui étaient consultées en priorité ne le sont plus après la « révolution ». Cela est

des grandes demeures « traditionnelles » de la médina. Les murs et sols sont ornés de carreaux de céramiques tunisiennes et les motifs décoratifs du plafond sont réalisés en stuc, un enduit à la chaux. Constituée de trois niveaux, notre destination est la salle de réunion se trouvant au second où se situe le patio autour duquel étaient organisées jadis les pièces de l'habitation principale.

⁴⁸¹ Est un prix d'architecture afin de récompenser l'excellence en architecture dans les sociétés musulmanes.

principalement dû, comme évoqué dans la première partie de cette recherche, au nouveau statut des associations établi après 2011 qui replace ces ASM au rang d'« associations lambdas », ne leur permettant plus d'opérer en tant que bureau d'étude des centres anciens des municipalités dans lesquelles elles agissaient. Ce nouveau statut n'accorde plus aux acteurs de ces associations de pouvoir cumuler différentes fonctions. À présent, ils se retrouvent contraints à faire un choix entre leur poste d'institutionnel et leur militantisme associatif. Ils doivent constamment négocier leur posture.

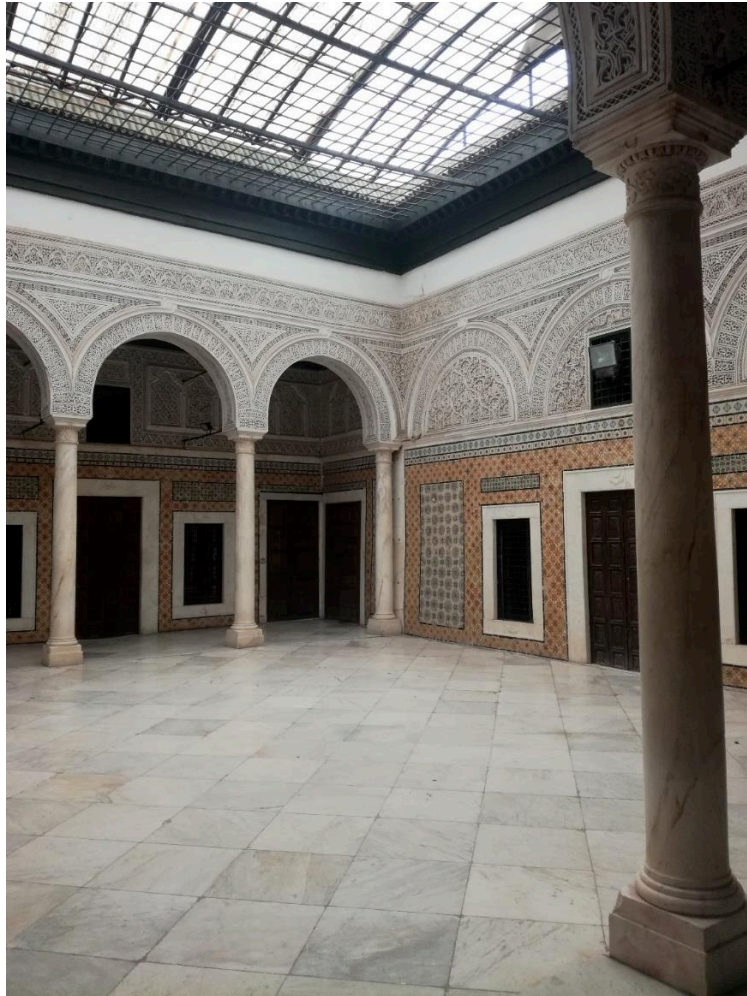


Figure 57: Patio central de Dar Lasram, siège de l'ASM de Tunis.

Dans le cas IMR, s'il existe une rupture entre institutions d'État et « la communauté du patrimoine », il semble y en avoir tout autant entre les différentes administrations responsables des affaires de gestion du territoire et du patrimoine. L'administration qui est dénoncée, par les différents acteurs présents à la réunion du 23 février, comme étant à l'origine de cette rupture est le ministère de l'Équipement : accusé de se substituer à celui des Affaires culturelles. Un des présents à cette réunion Abdelaziz Daoulatli — ancien directeur général de l'INP — a rédigé une tribune dans le journal national francophone, *La Presse*, intitulée « Le patrimoine qui tue...

tuons-le »⁴⁸². Dans cet article, il dénonce le fait que la proposition de loi désisterait le ministère des Affaires culturelles de ses fonctions pour les reléguer au ministère de l'Équipement. D'après ce que j'ai compris, il semble y avoir plus qu'une affaire de mésentente à propos d'un texte juridique, et ce projet pointe les rivalités internes d'un gouvernement en pleine transition. Ici, les querelles concernent le ministère de l'Équipement et celui des Affaires culturelles à propos de la gestion du territoire. Ces querelles internes à ces deux ministères m'ont été confirmées par un fonctionnaire de l'INP lorsque nous avons évoqué le projet de loi. Cette dernière m'explique qu'il y a un conflit de mission et de compétences entre le ministère de l'Équipement et des Affaires culturelles. Il n'y a pas eu de travail conjoint entre ces deux organes de l'État. Normalement, il y aurait dû avoir une enquête interministérielle entre toutes les administrations responsables pour obtenir l'avis des différents acteurs. Personne ne sait pourquoi il n'y a pas eu de concertation et de débat. Le projet a été développé par le ministère de l'Équipement sans tenir compte des autres aspects de ce type de loi.

C'est ce que dénonce également le coordinateur technique Si Adnène ainsi qu'un membre fondateur d'Édifices & Mémoires, lui aussi architecte, et le vice-président de l'association des urbanistes de Tunisie. Ce nouveau texte ne prend absolument pas en compte le code de l'urbanisme et le code du patrimoine qui existent déjà et sont des outils mobilisables pour régler le problème des IMR. C'est également l'avis d'autres enquêtés rencontrés sur le terrain tunisois faisant partie de cette « communauté du patrimoine ». L'une d'entre eux affirme que : *« Cette loi n'est pas faite par ignorance, surtout à ce niveau-là. Elle est faite exprès. »* Elle a l'impression que lorsqu'ils n'étaient pas en démocratie, en ce qui concerne le champ patrimonial, ils arrivaient plus facilement à bloquer des décisions prises par le pouvoir central. Maintenant qu'ils sont en démocratie, ils parviennent à peine à obtenir une entrevue auprès des députés. Un fonctionnaire de l'INP ne serait même pas étonné qu'il y ait encore une affaire de corruption derrière tout cela.

Ce type de discours est assez fréquent en situation « postrévolutionnaire » et dépasse le cas du patrimoine. Il est possible de relever trois grands types de discours auprès des citoyens. Premièrement, il existe une forte attente de réorganisation du système à la suite d'une « révolution » : on souhaite que tout révolutionne, qu'il y ait des structurations et des déstructurations. Or les choses ne changent pas forcément à la vitesse espérée, et ce qui préexistait à la « révolution » et qui ne change pas est perçu comme une régression. Deuxièmement, les différents discours expriment l'inquiétude d'un manque de justice. On

⁴⁸² Abdelaziz Daoulatli, « Le patrimoine qui tue... tuons-le », in *La Presse*, 23 février 2018.

dénote la résistance des habitus : ceux qui avaient des privilèges les considèrent comme acquis et non soumis au changement ; ceux qui ne possédaient pas ces privilèges les dénoncent comme étant une injustice et souhaitent leur abolition ou alors y accéder. On se trouve alors au cœur d'attentes individuelles du changement « postrévolutionnaire ». Enfin, troisièmement, on voit apparaître des discours nostalgiques de l'époque « prérévolutionnaire » : on rêve du fameux « c'était mieux avant »⁴⁸³.

Si Adnène qui revêt « *sa casquette de président de l'OAT et non de l'architecte de l'INP* » produit également ce type de discours « postrévolutionnaires » lorsqu'il n'arrive pas à savoir exactement à travers les mains de quelles personnes le projet de loi IMR est passé. Il est allé demander à l'INP, vu qu'il en fait partie, s'ils ont eu connaissance du texte avant qu'il ne soit présenté à l'ARP. Tout le monde a répondu par la négative. Alors il s'est rendu au ministère de l'Équipement. Là-bas, on lui aurait répondu que le texte a été envoyé au ministère des Affaires culturelles qui l'a lui-même envoyé à l'INP. Ces propos lui font dire « *qu'il y a anguille sous roche* », que l'affaire a été traitée dans des bureaux clos. Avec l'OAT, ils ont sollicité un rendez-vous auprès de l'ARP, ils vont pouvoir en obtenir un pour exposer les défaillances du texte.

Selon Si Adnène, le troisième article du projet de loi serait le plus dangereux, car il évoque la démolition de tout bâtiment qui menace de tomber en ruine du seul constat d'un agent municipal. Sauf qu'il n'est pas précisé quel type d'agent. Cela signifie que l'on ne reconnaît pas la légitimité des institutions compétentes telles que l'INP pour intervenir. Il poursuit en expliquant que les personnes qui ont rédigé ce texte sont malignes, car est indiqué le cas particulier des secteurs sauvegardés avec les PPMV et PSMV. Un député qui ne connaît pas ces dossiers pourrait dire « *c'est bien ils ont pris en compte le cas des immeubles sauvegardés* ». Seulement, la problématique de fond est qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun secteur sauvegardé en Tunisie. L'État à travers l'INP n'a jamais créé de secteurs sauvegardés parce que cela réclame plus de moyens humains et financiers qu'il n'est capable de fournir. Pour lui, cette loi en cours d'acceptation donne l'illusion que tout a été pensé correctement, mais ce n'est pas le cas. D'autant plus que chez la plupart des députés de l'ARP il n'y a pas d'architectes, d'urbanistes ou de professionnels du patrimoine qui pourraient se rendre compte de ce problème.

Même si les propos de Si Adnène sont très techniques, on se rend tout de même compte que le patrimoine concerne également des logiques de politiques plus générales. Dans la gestion de la crise des IMR, les acteurs de la « communauté du patrimoine » renvoient constamment

⁴⁸³ Michel Serres, *C'était mieux avant !*, Paris, Le Pommier, 2017.

l'enjeu du dénouement à la confrontation avec les « élites décisionnaires » que sont les députés de l'ARP ou le ministère de l'Équipement. Il est très probable que ces questions de gestion patrimoniale dépassent ces questions techniques. En effet, quand ces acteurs associatifs s'expriment, ils le font à partir de logiques et méthode d'une idée que l'on se fait du « patrimoine culturel » : le patrimoine c'est un bâti qui est monumentalisé tel qu'il est conceptualisé dans les sociétés occidentales. Cette « idée de patrimoine » qui est manipulée par ces acteurs s'insère également dans le contexte politique « post-révolutionnaire ». Cette vision technique, monumentalisée et occidentale du patrimoine est celle d'une gauche tunisienne plutôt laïque. La conception du patrimoine est également en rapport à l'appartenance identitaire des acteurs qui la manipule. Or, à l'ARP ou au ministère de l'Équipement, les personnes en fonction ne partagent pas forcément toutes cette vision-là. Beaucoup de députés adhèrent au parti islamiste Ennahdha qui défend des valeurs qui ne sont pas partagées par ces citoyens de gauche. L'« idée de patrimoine » est alors à remettre en question : qu'est-ce qu'un « patrimoine » pour les uns et les autres ? La matrice de l'islam change complètement la manière d'appréhender l'objet patrimonial et sa gestion. Cela a déjà été évoqué dans des chapitres précédents que le terme de patrimoine en français et ce qui a été traduit en arabe par *tûrath* ne renvoie pas à la même conception. Dans le cas des acteurs associatifs, le « patrimoine culturel » c'est un produit matériel qui est sacralisé, alors que dans une vision islamique le *tûrath* ce sont des savoir-faire, une mémoire, une historicité qui seraient plutôt mis en avant. La question à se poser alors est : dans cette crise des IMR est-ce que les immeubles qui menacent ruine sont considérés comme du « patrimoine » par tous ? Quels regards ont les croyants sur ces traces-là ? Si l'on reprend la conception de *tûrath*, les immeubles menaçant ruine auraient plutôt une valeur profane que sacré. On se retrouve de nouveau face à la problématique des confrontations entre différentes conceptions patrimoniales qui s'opposent face à un conflit définitionnel et normatif.

Entre temps, la « communauté du patrimoine » se mobilise sur les réseaux sociaux et les médias. Une pétition est mise en ligne par Inchirah Hababou architecte urbaniste spécialisée en réhabilitation et restauration des sites et des bâtiments anciens et historiques⁴⁸⁴. C'est notamment à la radio qu'ils sont les plus actifs. Le 3 mars 2018, c'est Zoubeïr Mouhli en tant que directeur de l'ASM accompagné d'Inchirah Hababou et Denis Lesage, également architecte

⁴⁸⁴ Pétition en ligne lancée par Inchirah Hababou à destination de l'Assemblée des Représentants du Peuple : https://secure.avaaz.org/fr/petition/Tunisie_Assemblee_des_Representants_du_Peuple_Immeubles_menant_ruine_Non_aux_speculations_foncieres/?copy&utm_source=sharetools&utm_medium=copy&utm_campaign=petition-493904-Tunisie_Assemblee_des_Representants_du_Peuple_Immeubles_menant_ruine_Non_aux_speculations_foncieres&utm_term=noHash%2Bfr [consulté le 15 avril 2018].

urbaniste spécialiste des bâtiments anciens et historiques, qui intervient sur Radio Tunis chaîne internationale (RTCI) pour évoquer l'offensive contre le projet de loi. Une autre fois, c'est un des fondateurs d'Édifices & Mémoires Emin Turki, jeune architecte, qui parle sur les ondes de Radio Misk. Il invite les auditeurs à signer la pétition en ligne. Édifices & Mémoires va même jusqu'à publier sur Facebook des images de monuments historiques célèbres en train d'être démolis tels que : le théâtre municipal de Tunis et la mosquée Fadhloun de Djerba en tant que monument national, ainsi que l'amphithéâtre d'El Jem en tant que bien classé sur la Liste du patrimoine mondial :



Édifices & Mémoires

Projet de loi #IMR (Immeuble Menaçant Ruine) représente un danger considérable sur le patrimoine architectural et urbain.

signez la pétition :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Tunisie_Assemblee_des_Representants_du_Peuple_Immeubles_menacant_ruine_Non_aux_speculations_foncieres/?copy&utm_source=sharetools&utm_medium=copy&utm_campaign=petition-493904-Tunisie_Assemblee_des_Representants_du_Peuple_Immeubles_menacant_ruine_Non_aux_speculations_foncieres&utm_term=noHash%2Bfr

Photos du journal · 22 mars · 🌐

Afficher en taille réelle · Plus d'options

Figure 58: Post Facebook d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR incitant à signer la pétition en ligne.



Figure 59: Affiche d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR mettant en scène l'amphithéâtre d'El Jem.



Figure 60: Affiche d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR mettant en scène la mosquée Fadhoulou.



Figure 61: Affiche d'Édifices & Mémoires contre le projet de loi IMR mettant en scène le théâtre municipal de Tunis.

Ils continuent de communiquer à chacune de leurs actions. C'est le cas lors du premier événement de leur cycle de conférence « *patrimoini* » en avril 2018 au casino de Hamman Lif, pendant lequel Si Adnène intervient pour évoquer leur bataille contre le projet de loi. Chose qu'il avait déjà faite lors de la conférence de presse organisée par l'Assidje au mois de mars de la même année concernant le projet d'inscription de l'île sur la Liste du patrimoine mondial. À la fin de la conférence, les journalistes ont demandé à s'entretenir un à un avec les intervenants. Si Adnène a saisi l'occasion pour prévenir des risques de la loi IMR. Au mois d'octobre, il intervient aussi sur RTCI au nom d'Édifices & Mémoires qui coordonne une mobilisation contre le projet de loi à l'ENAU, à l'occasion de la journée internationale de l'architecture⁴⁸⁵. Cette mobilisation a permis, une année après, de contrer la loi telle qu'elle était proposée initialement et de faire modifier quinze articles sur les trente que comportait le texte.

7.2.2. Les paradoxes de « l'administration postrévolutionnaire »

Les propos des acteurs de la « communauté du patrimoine » de Tunis sont similaires à ceux récoltés dans le cas du projet d'inscription de Djerba. Cela montre bien qu'il y a un

⁴⁸⁵ L'intégralité de l'intervention se trouve en annexe page 404.

problème général et les retours d'expériences permettent de discuter et d'interroger les enjeux de gestion « postrévolutionnaire du patrimoine culturel tunisien ».

Le cas de la crise des IMR a exacerbé un sentiment d'abandon de la question patrimoniale exprimé par des critiques semblables à celles récoltées à Djerba. Le manque de volonté politique dans la gestion du patrimoine est la réponse la plus invoquée pour expliquer les causes de la dégradation de l'état des biens culturels. Une enquêtée membre de l'ASM affirme que toutes les annonces de nouveaux projets culturels ne sont que des « coups de communication ». Un autre acteur tunisois donne l'exemple du projet de création d'un musée judéo-tunisien qui a été évoqué par la ministre du Tourisme en 2017 au festival *Djerba invite la France*, ou du projet d'inscription de la table de Jugurtha sur la Liste du patrimoine mondial — toute une série d'annonces dans les médias a été réalisée à ce propos durant l'année 2018. Ces nouveaux projets de lieux culturels ou d'inscription seraient une manière pour les politiques de répondre aux accusations de rupture d'équité de traitement entre les régions. L'étincelle de la « révolution » s'étant allumée déjà du fait de disparités territoriales, les politiques n'auraient plus le choix que d'émettre des déclarations qui miroitent l'illusion d'une égalité de traitement⁴⁸⁶. Si l'annonce d'un intérêt de l'État pour les questions patrimoniales pouvait paraître encourageante pour l'avenir des projets engagés, la pensée d'un architecte tunisien synthétise la crainte des parties prenantes : « toutes ces annonces ne sont que de la politique » où des « individus cherchent à sauter sur l'occasion et faire le buzz sur les plateaux de télévision ou au micro des radios. On parle de potentiels nouveaux projets d'inscription, mais concentrons-nous d'abord sur ce qui a déjà été enclenché ! »

Or, démultiplier les projets c'est factuellement répartir les moyens financiers, matériels et humains sur encore plus de sites patrimoniaux alors qu'ils manquent déjà sur les projets en cours. Les conséquences pressenties sont multiples allant d'une nécessaire priorisation des projets arbitrés par la primauté de la visibilité internationale et de l'enjeu économique, à la répartition des experts qui pourraient être amenés à entrer en concurrence pour faire prévaloir leur projet en priorité. Effectivement, on observe que les responsables politiques régionaux entrent en concurrence au sein d'un même pays pour mettre en avant leur héritage culturel, notamment parce que les sites tunisiens inscrits sur la Liste indicative du patrimoine mondial (c'est-à-dire, dont l'État tunisien souhaite voir à terme inscrit sur la Liste du patrimoine mondial) sont ceux dans lesquels les institutions d'État mettent le plus d'investissement pour leur promotion. Mais l'idée qu'un bien culturel puisse être géré sous tutelle d'une instance

⁴⁸⁶ Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 9-25.

internationale pose également la problématique de l'ingérence des pays occidentaux sur un « patrimoine culturel » qui ne leur appartient pas, et relance le débat de l'influence des pays occidentaux dans les affaires politiques des pays dits « du Sud ». Les politiques de gestion du « patrimoine mondial » entrent au cœur des enjeux du décolonialisme et du néocolonialisme. Devoir faire appel à ce type de programme n'est-il pas une manière d'avouer qu'un État n'est pas capable de gérer en autonomie son « patrimoine culturel » ? Dans les pays anciennement colonisés, il s'agit de remarques soulevées par les opposants à ce genre de projet, ou alors par certains partisans de partis politiques nationalistes et parfois conservateurs qui prônent le retour à une autogestion du territoire par un État fort et indépendant sans voire l'intervention des pays occidentaux.

Ces propos font lien avec une autre critique commune aux acteurs tunisois de la gestion du patrimoine consistant à souligner le paradoxe d'un « *État présent-absent* ». Il s'agirait d'un État présent par son administration centralisée, puisqu'aucune décision ne peut être prise sans passer par les instances qui ont le pouvoir et qui siègent toutes à Tunis. Mais toutes ces administrations sont inexistantes dans leurs responsabilités et défailtantes dans leur mission, ce qui se traduit par une absence de réponses adaptées aux besoins des citoyens. Les institutions responsables ne présentent pas les moyens humains pour le suivi des opérations, de fait elles reportent sur le secteur associatif l'avancement des dossiers sans leur allouer de lignes budgétaires supplémentaires. Elles délèguent la responsabilité de la bonne exécution des procédures de patrimonialisation tout en gardant la mainmise sur les compétences légales associées : habitat, urbanisme, schéma territorial, etc. Dans le cas des IMR, pour tous les acteurs interrogés, le drame de l'effondrement de l'immeuble à Sousse aurait pu être évité si l'État avait correctement inspecté les travaux faits par le propriétaire. Il est à noter que le propriétaire est bien sur le banc des accusés, mais il apparaît, pour les acteurs du patrimoine, moins fautif que l'État. Ensuite, dans cette affaire le ministère de l'Équipement aurait répliqué au détracteur que la rédaction de la loi se veut répondre au besoin de sécurité du bâti au nom du citoyen, mais ils relèvent l'absence de référence au point sécuritaire dans la première version du texte proposé. Ce qui laisse à penser aux acteurs de la cause patrimoniale que ce texte est rédigé pour aider la spéculation foncière dans les centres urbains, où il est à présent très difficile d'accéder à des terrains constructibles. Enfin, ce projet de loi ne vient pas remplacer la réglementation en vigueur sur les IMR qui est accusée de ne pas répondre aux besoins actuels de la gestion du patrimoine. Le cas du CATUC est une parfaite illustration de ce paradoxe. Par ce texte, l'aménagement du territoire des régions reste la responsabilité de l'État, ce qui montre la force du modèle centralisateur et sa résistance face au changement. La problématique étant qu'il ne

permet pas une coordination entre les différentes institutions potentiellement responsables de l'aménagement du territoire, et participe alors à nourrir les relations conflictuelles qui préexistaient⁴⁸⁷.

Cet exemple du CATUC, selon Si Adnène, démontre tout autant l'inadaptation des outils juridiques face à l'épreuve du terrain et de la pratique. Dans la même veine, il évoque le cas du code du patrimoine qui n'a pas été modifié depuis 1994. Pour illustrer la non-application de ce code du patrimoine, un autre architecte prend l'exemple du site de Carthage inscrit sur la Liste du patrimoine mondial complètement ravagé par les autorisations de construction octroyées en toute connaissance de cause par la municipalité éponyme. Cette dernière n'aurait jamais été inquiétée par ce code. Il a fallu attendre une menace émise par l'Unesco pour relancer le débat, mais rien n'aurait été entrepris pour limiter les dégâts. Or en réalité, le ministère des Affaires culturelles a réagi à de nombreuses reprises contre cette situation et a démenti plusieurs fois la menace du déclassement de Carthage. Il a notamment dénoncé l'infraction d'une quarantaine de constructions anarchiques au sein du site archéologique. Pour y remédier, il a proposé la création d'une commission spéciale chargée des autorisations de construction dans ce secteur.

Les mêmes lacunes d'inadaptation des outils juridiques sont aussi dénoncées par les acteurs de la « communauté du patrimoine » dans le cas des pillages ou du vandalisme de sites archéologiques, monuments historiques et mosquées. Les individus responsables de ces méfaits ne sont pas jugés devant les tribunaux, surtout après la « révolution » où de nombreuses infractions de ce type ont été constatées, l'appareil judiciaire n'a pas pu suivre le rythme des dossiers à instruire. Pour une plainte déposée par le représentant de l'INP à Djerba, le délai d'instruction est de quatre ou cinq ans avant que le juge ne convoque l'inculpé. Ce qui laisserait, selon lui, le temps aux objets mobiliers à valeur patrimoniale de quitter le pays par la voie du trafic d'antiquités. Mais également dans ce domaine les institutions d'État montrent leur implication pour résoudre ce problème. La dernière action en date est celle de Faouzi Mahfoudh, le directeur général de l'INP, qui s'est opposé à la vente d'objet de l'époque beylicale dans une grande salle parisienne de vente aux enchères. Il s'est inquiété de la manière par laquelle ses objets ont quitté le pays sans autorisations officielles⁴⁸⁸. Cet exemple pose la question du contrôle des œuvres d'art et objet à valeur historique des pays « du Sud » par rapport

⁴⁸⁷ Mourad Ben Jelloul, « L'aménagement du territoire national et les contraintes de la nouvelle gouvernance dans la Tunisie postrévolutionnaire », *op.cit.*

⁴⁸⁸ Fathi Nasri, « Tunis s'oppose à une vente aux enchères à Paris d'objets de son patrimoine », in *L'Express* [En ligne], 21 mai 2019. URL : https://www.lexpress.fr/culture/tunis-s-oppose-a-une-vente-aux-encheres-a-paris-d-objets-de-son-patrimoine_2127342.html [consulté le 10 mars 2021].

à ceux « du Nord ». Si l'on note un décalage entre les propos des acteurs de la « société civile » et les actions réellement mises en place par les institutions d'État, ces deux précédents exemples amènent de nouveau à poser des questions concernant la corruption dans les milieux décisionnaires, même dans le milieu associatif. Comment des permis de construire peuvent-ils être aussi facilement octroyés dans un secteur sauvegardé ? Comment des objets à valeur historique et patrimoniale peuvent-ils sortir du pays sans que cela soit remarqué ? Ces actions ne peuvent être uniquement réalisées par des individus n'ayant aucun lien avec le milieu de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine ou avec les autorités locales. Au sein des fonctionnaires en poste et de la « communauté du patrimoine » n'y a-t-il pas des individus qui profitent de leur statut pour s'enrichir et qui ne souhaitent pas que le système de gestion s'améliore ?

Le cas des pillages et du vandalisme sont également la preuve que les moyens de contrôle et de répression sont insuffisants pour se prémunir de ces méfaits. Selon un fonctionnaire de l'INP, la baisse drastique des moyens serait due à la titularisation du personnel après 2011. C'est-à-dire qu'en régularisant la situation professionnelle des employés précaires, le ministère des Affaires culturelles aurait dépensé la part principale du budget aux dépens de celui d'investissement. En fin de compte, depuis la « révolution » le ministère aurait converti des dotations d'investissements en dotations de fonctionnement pour couvrir la hausse des frais de personnel voulue par le sommet de l'état, ce qui a mis à mal les fonctions opérationnelles : attributions de locaux pour le personnel, achats de produits d'entretien, partage d'un seul véhicule entre quatre gouvernorats répartis sur un territoire de 62 197 km², les exemples de déclin de l'action publique sont légion.

Seulement, sauvegarder le « patrimoine culturel » reste une charge coûteuse et amène à se questionner sur les priorités de financements pour les pays dépendants. Les critiques émises par ces acteurs de la « communauté du patrimoine » sont à remettre en question, à temporiser avec les réalités sociales, politiques et économiques. Les enjeux politiques à la suite de la « révolution » sont loin de prendre en compte la conservation et la sauvegarde du patrimoine. Il y a avant tout des problématiques de justice sociale, d'aménagement du territoire à régler et de projet de société dont il faut s'occuper ; mais également financer des secteurs tels que la santé ou l'enseignement. Ce sont déjà des postes de dépenses très coûteux pour un pays qui tente de sortir de plusieurs années de corruption. Cela amène alors à se demander ce qui rendrait le « patrimoine culturel » prioritaire pour une prise en charge par l'État. Qu'est-ce qui encouragerait l'État à investir dans ce secteur ?

C'est en réalisant une cartographie des institutions publiques intervenant dans le domaine du patrimoine que l'on se saisit objectivement des blocages et des échecs relevés par les acteurs de terrain. Trois points sont à relever. Premièrement, des missions sont assurées par plusieurs services en parallèle sans pour autant qu'un chef de file ne soit désigné ce qui peut entraîner trois effets : soit les institutions s'harmonisent sur la gestion du travail à mener (Agilité) ; soit elles entrent en concurrence pour récupérer une gestion exclusive (Exclusivité) ; soit elles se rejettent mutuellement la responsabilité (Dédouanement). Force est de constater que sur les terrains auxquels j'ai pris part, c'est la concurrence et le dédouanement qui se produisent. Deuxièmement, le changement de noms, de portées et de pratiques de nombreuses institutions à la suite de la « révolution » du fait de réformes successives manque de cohérence servant l'illusion du changement. Ainsi, il y a un problème de compétences au sein des équipes inhérent à un manque de renouvellement et de formation continue. L'évolution des fiches métiers entre des gestionnaires administratifs et financiers qui, subitement doivent devenir des techniciens de diverses disciplines (urbanisme, architecture, archéologie, politologue, économiste, etc.) et inversement, déstructure l'action publique et participe à entretenir les lenteurs administratives subies au quotidien. Le représentant local de l'INP à Djerba, Si Sami décrit son expérience pour la demande d'intervention d'un architecte du patrimoine sur l'île :

« Par exemple, pour Djerba, il n'y a pas d'architectes recrutés par l'INP. L'INP a recruté presque trois cents conservateurs, mais n'a pas recruté d'architectes. Dans tout le gouvernorat de Médenine, il n'y a pas d'architectes. Pour statuer sur un dossier de permis de bâtir, je dois attendre l'arrivée de l'architecte de Gabès qui ne peut pas venir tout le temps parce qu'on a qu'une voiture et que l'on n'a pas suffisamment de gazole, donc elle ne peut pas venir plus d'une fois par mois, un mois et demi et parfois deux mois, ça dépend des conditions. Le temps de venir étudier, de passer le dossier à l'inspection régionale à Sfax, etc., etc. »

De plus et à l'inverse des exécutants, le turnover est très important parmi les directions. Ce dernier point est notamment évoqué par un archéologue de l'institut :

« Tu connais la formule faut tout changer pour que rien ne change ? On a tout changé pour que rien ne change. En fait, c'est-à-dire que depuis 2011, on a eu six directeurs généraux, en moyenne ça fait un directeur général par huit ou neuf mois, donc il y a une situation d'instabilité au niveau de la direction, quand on dit instabilité cela implique manque d'efficacité manque de visibilité, incertitude, confusion, donc ces changements qui arrivent comme ça, subitement, bouleversent le fonctionnement institutionnel normal. »

Troisièmement, la complexité d'une gestion transministérielle est difficilement surmontable sur certains sites, comme les mosquées d'après un autre fonctionnaire de l'institut :

« La gestion quotidienne des mosquées encore en fonction et à valeur patrimoniale et historique dépend du ministère des Affaires religieuses. Tout ce qui est propriété, est tout ce qui est comité de gestion des affaires quotidienne des mosquées. Alors que les travaux qui peuvent être engagés pour une extension, ou agrandissement, ou des choses comme ça, doivent être soumis à une autorisation au préalable de la part de l'INP. Tout travaux d'extension sont soumis à un permis de construction à la mairie, s'il touche un monument à valeur historique elle soumet l'avis à l'INP. Et l'INP peut s'opposer ou soumettre des suggestions en ce qui concerne donc ces travaux, ces éventuels travaux présumés. Mais malheureusement, on a trop souvent vu que le respect de l'avis de l'INP n'est pas garanti, c'est ça le problème. »

Aucun acteur ne prédomine sur les autres laissant à des personnalités fortes — personnes physique ou morale — la responsabilité de prendre des décisions. C'est notamment le cas avec l'Assidje sur le territoire djerbien, en l'absence d'élus locaux dans les trois municipalités de l'île c'est elle qui a endossé le rôle d'interlocutrice privilégiée des habitants et également des représentants politiques régionaux, nationaux et internationaux en ce qui concerne la gestion du « patrimoine local ». D'ailleurs, son champ d'action ne s'est pas uniquement limité à ce domaine, et, par exemple, elle est aussi intervenue pour la gestion de la crise des déchets de l'île. Cette posture d'interlocutrice privilégiée l'a incitée à générer un consensus avec toutes les parties prenantes des problèmes qui devaient être résolus.

7.3. De nouvelles stratégies d'engagement politique :

Le cas du projet de loi IMR montre bien qu'il n'y a pas que sur l'île qu'on se méfie du « centre ». De Tunis à Djerba, on s'inquiète de la manière dont est menée la gestion territoriale du patrimoine à la suite de la « révolution » de 2011. Le constat est unanime, tous dénoncent des lacunes de gouvernance territoriale visibles quotidiennement. La perte de crédibilité des personnalités politiques et des institutions de l'État responsables du patrimoine est un élément récurrent de leurs discours. Les principales accusations sont qu'au lendemain de la « révolution » après une première vague d'espoir des deux ou cinq premières années — cela dépend des enquêtés — ils réalisent que les politiciens sont toujours plus préoccupés par leurs nouvelles ambitions personnelles au lieu de l'intérêt collectif. C'est ce qui est dénoncé dans le cas IMR, mais également à Djerba, entre le ministère de l'Équipement et celui des Affaires culturelles, où le premier est incriminé de vouloir garder la main sur la gestion du territoire. Leurs querelles occuperaient de manière constante l'espace politique alors que le vrai enjeu

serait la conservation et la sauvegarde du patrimoine et l'instauration d'une meilleure gouvernance territoriale. L'autre point est la grande crainte que les affaires de corruption ne soient pas terminées, et qu'à la suite de la « révolution » elles soient encore plus cachées que sous les précédents régimes⁴⁸⁹.

À la vue de ces différents exemples, que ce soit sur le territoire de la capitale ou celui insulaire, cette enquête révèle les mêmes observations effectuées par I. Carpentier et T. Blanc :

« [...] une forte demande de mécanismes de concertation locale et de participation citoyenne ainsi que de dispositifs de coordination entre l'État et les collectivités locales. Est exprimé en particulier le souhait de la constitution d'une autorité indépendante au niveau local qui soit "à même de résister aux pressions des intérêts particuliers" au sein de la municipalité, et de pallier à la déconnexion spatiale avec le pouvoir politique en établissant une relation de proximité avec les citoyens. »

J'ai également remarqué que les acteurs attendent beaucoup du CCL notamment *« [...] pour rétablir une équité sociogéographique entre les territoires et accorder à ces derniers une dose d'autonomie politique. »*⁴⁹⁰ En effet, le chapitre 7 de la constitution de 2014 a été perçu comme une ouverture vers la voie de la décentralisation, *« Baptisé "pouvoir local", ce chapitre consacre la libre administration des collectivités et le contrôle a posteriori de leurs actes. Il définit également un autre niveau de collectivités, supérieur à celui existant des gouvernorats, et prévoit la généralisation du système communal à l'ensemble du territoire national. »*⁴⁹¹ Les différents enquêtés en attendent impatiemment les résultats. En ce sens, les revendications, demandes et actions des acteurs de la « communauté du patrimoine » s'inscrivent pleinement dans le débat politique « postrévolutionnaire ». Les principales requêtes de remédiation à la crise de la gestion du patrimoine sont les mêmes que celles émises par la « société civile tunisienne » dans de nombreux autres secteurs : économique, justice, santé, éducation, agriculture, aménagement du territoire, etc. Notamment, compenser les inégalités entre les territoires, transférer les compétences et moyens de l'État vers les collectivités locales et promouvoir de nouveaux

⁴⁸⁹ Sami Yassine Turki & Chiara Loschi, « Chantiers de reconstruction politique en comparaison : La « décentralisation » en période post-révolutionnaire en Tunisie et en Libye », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 71-88.

⁴⁹⁰ Irène Carpentier & Théo Blanc, « Élections municipales en Tunisie, territorialité du vote et enjeux de décentralisation », in *Les clés du Moyen-Orient* [En ligne], 7 mai 2018. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Elections-municipales-en-Tunisie-territorialite-du-vote-et-enjeux-de.html> [consulté le 16 mars 2021].

⁴⁹¹ Sami Yassine Turki & Chiara Loschi, « Chantiers de reconstruction politique en comparaison : La « décentralisation » en période post-révolutionnaire en Tunisie et en Libye », *op.cit.* p. 82

mécanismes de représentation politique⁴⁹². Ces différents points se ressentent parfaitement à travers les propos récoltés auprès du représentant local de l'INP de Djerba, Si Sami :

« Il y a une réforme importante à faire concernant, par exemple, les compétences à octroyer aux autorités locales. Je me suis toujours interrogé pourquoi les mairies n'ont aucun droit de regard sur le patrimoine culturel? Dans le cas tunisien, c'est usurpé par les autorités centrales. [...] Sauf que si l'on veut sauvegarder efficacement le patrimoine culturel, il faut impliquer les collectivités locales. Pourquoi? Parce que les collectivités locales sont le miroir des populations locales. [...] Et s'ils voient que leur patrimoine n'est pas géré par eux-mêmes ou par les gens qu'ils ont élus, par les conseillers qu'ils ont élus, mais qu'il est géré par Tunis, encore une fois ça approfondit cette dichotomie, ce divorce entre les régions et le centre. [...] Si l'on dote les collectivités locales de nouveaux pouvoirs de gestion, les gens quand ils vont assister aux conseils municipaux pour débattre des problèmes, des projets, ils vont se sentir concernés. »

Les propos de Si Sami ne sont qu'une infime illustration parmi tant d'autres. Nombreux de ces acteurs de la « communauté du patrimoine » investissent beaucoup d'espoir dans cette nouvelle constitution et les récentes élections municipales de 2018. Tous nourrissent intérieurement l'espoir que la parole sera enfin donnée à la « société civile ». En effet, ils sont tous unanimes pour dire qu'elle est l'atout principal pour sortir le pays de la crise. Selon eux, sa force est qu'elle est organisée et compétente. Elle sait maîtriser le cadre légal et donc réagir lorsque l'« élite politique ne fait pas les choses correctement ». Dans ce contexte particulier, partout la parole est revendiquée par la « société civile » contre le « centre ». Ce n'est pas seulement une question de compétence, mais c'est aussi une manière de discréditer le pouvoir central et de remettre sa légitimité en cause. La posture d'activiste de la « société civile » est également un moyen pour les individus d'idéologies différentes de prendre la main sur les affaires publiques. Depuis la « révolution », les compteurs sont remis à zéro, il y a une concurrence sur la scène politique publique, et chacun veut avoir une voix à donner dans le cercle des décisions. C'est notamment le cas pour beaucoup d'opposants à l'ancien régime déchu, qu'ils soient de gauche ou conservateur — et qui n'avaient pas le droit à la parole sous peine de prison ou d'exil. Comme déjà évoqués précédemment dans ce chapitre, les propos des acteurs de la « communauté du patrimoine » proviennent principalement d'individus qui appartiennent à une gauche majoritairement à tendance laïque et anti-conservatrice et qui souhaitent que leur vision

⁴⁹² Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », *op.cit.*

des choses ait un poids dans la sphère décisionnelle. À défaut de détenir une autorité politique, ces acteurs éprouvent la démocratie à travers leurs connaissances techniques et réglementaires des textes et des procédures.

Cette « société civile » issue de la même « communauté de pratique » connaît parfaitement les différents codes de l'urbanisme et du patrimoine, ce qui lui a permis dans le cas IMR notamment de remettre en cause le texte proposé à l'ARP et d'en suggérer un autre aux députés — avec quinze articles sur trente qui auront été modifiés par leurs soins. Du fait de son organisation et de son réseau, elle est capable d'intervenir et de proposer des changements. Toujours pour le projet de loi IMR, elle agit en tant que lobbyiste de la protection du patrimoine en allant, dès que possible, à la rencontre directe des députés de l'ARP pour plaider leur cause et les convaincre. Dans le cas du projet d'inscription de Djerba, elle agit toujours en tant que lobbyiste auprès des experts nationaux et internationaux. Dans les deux cas, cela a été permis par la mobilisation de ce réseau interne au secteur patrimonial. C'est à ce moment précis que les acteurs polyvalents deviennent l'atout principal de cette « société civile ». Du fait d'un réseau tentaculaire et de la posture de certains individus sur plusieurs fronts (associatif, politique et institutionnel), elle peut intervenir à différents niveaux. Dans le cas de Djerba, le dossier aurait pu être relancé grâce à un ancien ministre des Affaires culturelles très attaché à l'île. Dans le cas du projet IMR, le réseau de la « société civile » a aussi toute son importance. C'est toute la « communauté du patrimoine » du pays qui a été mise à contribution dans cette affaire, comme le montrent les signatures de la pétition en ligne, ou la réunion du 23 février 2018, à laquelle j'ai pu assister qui réunissait des individus à la fois représentants d'« associations de sauvegarde du patrimoine », des experts nationaux et internationaux ou encore des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles et de ses institutions sous tutelles. Enfin, elle sait communiquer et utiliser les médias à bon escient. On a pu le constater avec les opportunités saisies par nombre de ses acteurs afin d'intervenir à la radio, à la télévision ou sur les réseaux sociaux.

Pour résumer, pour la grande majorité des enquêtés s'il n'y a pas eu de désinvestissement de l'espace politique en Tunisie ce serait grâce à cette « société civile postrévolutionnaire » qui se saisirait des différentes problématiques qui touchent l'espace public pour essayer d'y remédier. Après 2011, c'est un autre type d'engagement qui est prôné : des individus engagés selon leurs moyens, leurs compétences, leurs maîtrises et expertises des problématiques à régler, à leur échelle, avec la multiplication d'actions et au moyen de la mobilisation de leur réseau associatif, dans autant de secteurs où il est possible d'agir (médical, scolaire, transport en commun, gestion de la voirie, traitement des déchets, etc.) Pour mener à

bien ces actions, les acteurs mobilisent leurs cumuls de fonctions à bon escient : celle de militant de la « société civile postrévolutionnaire » auprès de la population locale pour inspirer confiance et montrer qu'il font front commun : vers une transition démocratique réussie ; et d'un autre côté on n'hésite pas à faire fonctionner son réseau d'influence ou d'utiliser sa « casquette d'institutionnel » pour faire pencher les choses à son avantage. L'action publique se réalisent alors sur deux plans.

Le premier est celui d'un « engagement bricolé » qui perdure et qui doit se faire en dehors des cercles du pouvoir. En effet, « *Le refus des étiquettes, la crainte de l'« embrigadement », de l'asservissement, et de toute restriction de liberté de penser ou d'agir, font rejeter l'engagement de type partisan.* »⁴⁹³ C'est l'implication personnelle de l'individu qui compte plus. Ainsi, ce mode d'action publique et de militantisme décrit donne plutôt l'image de la *chakchouka*, un engagement fait d'accommodements en fonction des différents moyens à disposition⁴⁹⁴. Ce mode d'engagement traduirait le besoin d'une « démocratie directe ». L'association est le lieu où s'inculque et se façonne une liberté de « lutte », un « contre-pouvoir » afin de proposer des réponses politiques alternatives et des actions concrètes. Les « associations de sauvegarde du patrimoine » rencontrées dans le cadre de cette recherche — Assidje, ASM de Tunis, et Édifices & Mémoires — en sont le parfait exemple. Les typologies du militantisme associatif de M. Barthélémy, permettent de rendre compte des similitudes de l'engagement politique de ces associations et d'expliquer cette volonté d'agir pour la démocratie. Ce qui les rassemble est le désir de changer le politique à travers l'action citoyenne, parce que pour elles « *[...] vivre sa citoyenneté, notamment à travers le militantisme associatif, c'est lutter pour une « démocratie du quotidien », « redonner la démocratie au citoyen », « changer la citoyenneté et la politique [...]».* ». Elles partagent l'espoir « idéaliste » que ce changement passera par l'action citoyenne, dorénavant libérée d'une vie politique sous tutelle autoritaire. Cette vision perdure avec l'idée selon laquelle « *[...] les élus politiques n'ont qu'une vision à court terme et prennent des décisions à la légère ; ils sont guidés par le goût du pouvoir et de la volonté de plaire. Les partis politiques s'entendent entre eux et, une fois au pouvoir, agissent comme ceux qui les ont précédés.* » Somme toute, elles croient en un système « alternatif » ou l'association serait un « substitut du politique »⁴⁹⁵.

Néanmoins, paradoxalement, le deuxième plan sur lequel agissent les acteurs de ces

⁴⁹³ Anne Muxel, « Jeunes des années quatre-vingt-dix. A la recherche d'une politique « sans étiquette » », in *l'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Pascal Perrineau (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 239-266. p. 259

⁴⁹⁴ La *chakchouka* est un plat tunisien mélange de légumes, œufs, épices, viandes souvent préparée avec les restes.

⁴⁹⁵ Martine Barthélémy, « le militantisme associatif », in *l'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Pascal Perrineau (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 87-114. p. 101, p. 108 & p. 102

associations reste celui du réseau d'influence d'avant 2011 pourtant vivement décrié. Beaucoup d'individus utilisent aussi le monde associatif pour accéder à la sphère décisionnelle, aspirants à un pouvoir institutionnel, afin d'imposer leur propre modèle pour tous. Il y a donc des enjeux et des intérêts de pouvoir derrière l'adhésion aux associations, qui deviennent des tremplins politiques. Cette opposition État versus « société civile » est en réalité volontaire, elle est un jeu institutionnel organisé. Ce sont des configurations dans le sens où l'on figure ensemble, un peu comme dans un jeu de rôle institutionnel.

Pourtant dans tous les discours récoltés, il y a cette volonté commune de ne pas reproduire ce que les politiques ont fait jusqu'à présent. Les militants de la « société civile postrévolutionnaire » opposent le monde associatif qui mène des actions concrètes, à « l'élite politique » qui ne saurait produire que des « effets d'annonce ». Les partis politiques remplaçant l'unique précédent et corrompu les déçoivent, rien n'aurait changé depuis la « révolution ». *« Tous partagent les désillusions à l'égard des partis politiques et de la politique des pouvoirs publics et érigent le mode associatif en modèle d'action quotidienne, efficace et proche des préoccupations des citoyens. »*⁴⁹⁶ De ce fait, ils se méfient d'un État qui pourrait les instrumentaliser. Face à cette volonté commune de ne pas reproduire le schéma politique « prérévolutionnaire », il y a deux voies qui vont être prises par ces associations, et c'est la manière de concevoir l'alternative au pouvoir politique qui les différencie.

Il y a tout d'abord ceux qui pensent que l'action militante doit se faire en totale indépendance du pouvoir politique afin de pouvoir faire pression. Agir dans le cadre associatif c'est *« [...] s'arracher au poids institutionnel, aux logiques d'appareil. »*⁴⁹⁷ C'est la posture adoptée par l'Assidje dès sa création comme le souligne son président d'honneur Si Férid. Sa description des indépendants correspond à ce que propose M. Barthélémy :

« On pourrait dire des indépendants qu'ils entendent préserver l'association de la politique, pour protéger son efficacité, précisément parce qu'elle se trouve intégrée dans le circuit des décisions publiques. Le sentiment de représenter l'intérêt général et l'utilité publique repose sur la rigueur scientifique, la compétence, la crédibilité, l'objectivité, le pouvoir de conviction dont ils font preuve. Lesquels ne leur sont reconnus que s'ils restent indépendants : chaque militant a droit à ses idées politiques, mais comme entité collective, partenaire de l'administration ou des élus locaux, amenée à "s'investir dans le politique", l'association demeure apolitique. L'incompatibilité, pour les militants responsables, entre le

⁴⁹⁶ *ibid.* p. 112

⁴⁹⁷ Jacques Ion, « Affranchissement et engagements personnels », in *L'engagement au pluriel*, Jacques Ion (dir.), Saint-Étienne, PU Saint-Étienne, 2001, pp. 23-45. p. 33

mandat associatif et le mandat électif ou, [...] le refus de prendre une position "politique" sont érigés en principes intangibles : la vie associative ne doit pas être un "tremplin" pour la vie politique, les deux "milieux" n'ont pas être mélangés; il faut éviter d'être "catalogué" et "récupéré". L'indépendance garantit à l'association la combativité et la possibilité de limiter le pouvoir des élus, elle lui offre une légitimité (avoir des interlocuteurs, "les politiques", avec lesquels on négocie); elle la désigne comme espace de liberté et de démocratie (chacun est libre de ses opinions et l'on ne connaît pas les opinions politiques des membres).»⁴⁹⁸

C'est également cette manière d'être militant que souhaitent cultiver Édifices & Mémoires. Cela est d'autant plus pertinent pour les membres fondateurs que leur mouvement a commencé sur Facebook avant d'être une association. La prise de distance avec le monde politique est une façon de se démarquer de dispositifs considérés comme incompetents ou discriminants — c'est notamment le cas d'une jeune bénévoles qui se revendique cent pour cent berbères et reproche à l'État de ne pas prendre en compte l'héritage de cette communauté. Pour fonctionner, tels que l'Assidje, ils se tournent vers des organisations extérieures au système politique tunisien (Unesco, Goethe Institut). Cependant, paradoxalement s'ils ne veulent pas que l'association soit affiliée aux « mouvements politiques traditionnels », presque tous les enquêtés rencontrés mentionnent la nature politique de leur engagement.

La deuxième voie observable et choisie afin de ne pas reproduire l'inefficacité politique est justement celle d'un engagement assumé en politique, non pas par l'ensemble de l'association, mais par des individus de manière isolés vivant à Tunis ou ayant une attache. Dans ce cas, l'engagement est même nécessaire, car c'est dans les institutions du pouvoir que sont prises les décisions. L'association est perçue comme « [...] un socle indispensable de la vie politique, qui doit être dépassé et prolongé dans l'action politique. »⁴⁹⁹ Mais c'est justement le manque de distance avec le « centre » et le pouvoir politique qui fait partie des critiques à l'égard de ces individus par les autres militants. C'est notamment le cas pour l'ASM de Tunis, même si elle est incontournable, qu'elle possède une réelle expertise et qu'elle effectue un travail de qualité, le fait que le maire de la municipalité de Tunis soit d'office le président de l'association fait que la nature de son engagement est remise en question. Sa capacité d'agir indépendamment de l'État ne serait pas garantie selon le coordinateur technique Si Adnène :

« [En parlant des ASM] Quand tu es obligé, pour travailler, d'utiliser les ressources de l'État à travers la municipalité ou à travers des ministères c'est foutu ! Tu deviens un service,

⁴⁹⁸ Martine Barthélémy, « le militantisme associatif », *op.cit.* p. 104

⁴⁹⁹ *ibid.* p. 109

tu deviens au service du pouvoir en place, au service du pouvoir politique. C'est ce qui s'est passé pour l'ASM [de Tunis], malgré le fait que ce soient mes amis je le dis, je n'ai jamais vu l'ASM de Tunis parler ou dire du mal de la municipalité de Tunis. Alors que la municipalité de Tunis est responsable à quatre-vingt-dix pour cent des problèmes vu qu'elle est la seule qui peut gérer directement le terrain. L'INP fait les études scientifiques et techniques, et le terrain, le suivi c'est la municipalité. Et dans le cas de l'ASM, la moitié du budget de la municipalité pour la gestion sur le terrain lui était versé. Alors comment veux-tu que ces gens-là réagissent ? »

Ainsi, les critiques envers un État déconcentré et en manque de décentralisation — et qui serait dépassé par la « révolution » — qui ont pu être soulevé dans un premier temps auprès de l'Assidje par rapport à son expérience de collaboration avec l'État dans le projet Djerba-Unesco, n'est pas uniquement l'affaire de la « société civile en marge du centre ». L'implication de l'Assidje, d'Édifices & Mémoires, de l'ASM de Tunis et de nombreuses autres contre le projet de loi IMR, montrent que ces critiques existent auprès des acteurs agissant à la capitale. Pour pallier ces lacunes, les actuelles formes de militantisme prônées par cette « communauté du patrimoine » qui souhaite rompre avec un fonctionnement jadis corrompu et autoritaire — et qui perdurerait de façon plus cachée selon certains — engendrent de nouvelles manières de concevoir l'espace politique et celle de la gouvernance territoriale. Comme l'explique L. Rouban :

« C'est en effet la centralité même de l'État, comme espace ultime où s'épuisent et se renouvellent les engagements, qui est en cause. L'hypothèse que l'on fera ici est donc que les mutations de l'engagement politique nourrissent une crise de l'État. En effet, qu'il s'agisse de l'organisation ou de la justification de l'action publique, l'État reste toujours un des principaux enjeux du débat politique. »⁵⁰⁰

En ce qui concerne cette étude, ce que l'on retient des discours c'est que la crise de l'État tunisien perdure dans les problèmes qui ont amenée au soulèvement des régions « en marges », mais se seraient aussi répandus à celles qui étaient « privilégiées », touchant même à présent la capitale. Leurs propos se justifieraient par le fait que même le champ patrimonial, qui a été jusqu'alors la carte de visite de la Tunisie à l'internationale et l'affaire d'une certaine « élite », en est à présent également la victime. Ainsi de Djerba à Tunis, ces problématiques de gouvernance territoriale sont dénoncées comme étant les principaux maux qui frappent le pays

⁵⁰⁰ Luc Rouban, « L'État et l'échange politique. Les mutations de l'espace public », *op.cit.* p. 295

puisque aucune couche sociale et aucun secteur ne seraient épargnés ; et que le seul remède serait la mobilisation de la « société civile postrévolutionnaire ».

Ce qu'il faut également retenir, c'est que le contexte « postrévolutionnaire » voit l'investissement de nombreux individus dans le monde associatif, espace de création de nouvelles alternatives pour agir et tenter d'améliorer la situation. Néanmoins, on se rend compte que cet investissement n'est pas sans intérêt. Le monde associatif devient un moyen d'influencer le dispositif de transition démocratique et de le basculer à l'avantage de l'idéologie que l'on défend. Il est également une occasion de relancer la course des « élites » dans la sphère décisionnelle et pour la prise du pouvoir.

Le monde associatif : un palliatif aux lacunes de décentralisation en Tunisie ?

Les études de cas du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et celle du projet de loi IMR permettent de noter que la gestion du « patrimoine culturel tunisien » n'est plus considérée être l'affaire d'un seul État centralisateur, mais est devenue celle d'acteurs qui se revendiquent d'une « nouvelle société civile postrévolutionnaire ». En conséquence, l'étude critique du « patrimoine culturel tunisien » est un outil fécond pour comprendre les enjeux de la transition démocratique introduits par les « événements révolutionnaires » de 2010 et 2011. Les revendications des acteurs de la « communauté du patrimoine » font partie intégrante d'une demande plus large de décentralisation dans le dispositif de gouvernance territoriale. Une partie des réclamations issues des soulèvements de 2010 et 2011 étaient justement une demande de redistribution du pouvoir d'un État fort et autoritaire vers la mise en place d'une démocratie participative qui serait gage d'une meilleure gouvernance territoriale. Lors des soulèvements, ces requêtes seraient principalement émanées des territoires restés « en marge » depuis l'indépendance du pays⁵⁰¹.

Cependant, ce chapitre a permis de mettre en évidence trois paradoxes :

1. Ces revendications touchent un secteur, celui du « patrimoine culturel », qui à première vue ne semblait jouir d'aucune lacune de gouvernance puisqu'il était un outil de promotion de l'État tunisien à l'international. Cela pose la question de savoir ce qui a changé pour que ce « patrimoine » tant mis en avant par les régimes précédents aurait été « abandonné » par les pouvoirs publics à la suite de la révolution ? Quelle est la nouvelle représentation de ce que devrait-être le « patrimoine culturel tunisien » pour les « décideurs politiques postrévolutionnaires » ; partagés entre une « élite de gauche » qui tend vers la « modernité » et un parti islamiste conservateur qui voit en ce contexte une occasion de réintroduire les valeurs de l'islam sur la place publique ;
2. Les requêtes de bonne gouvernance émanant des territoires « en marge du centre » sont également celles des acteurs agissant à la capitale ;

⁵⁰¹ Amin Allal, « Penser global, agir dans un bocal. Participation locale, régulation néolibérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », in *Gouvernement et Action Publique*, n° 2, 2016, pp. 153-181.

Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 9-25.

Hela Yousfi, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », in *Papiers de Recherche AFD*, n°47, Juin 2017.

3. Malgré le fait que les demandes d'autonomie dans la gestion quotidienne du patrimoine soient unanimes, il ressort tout de même le besoin d'un État plus fort et surtout plus présent et plus efficace.

Néanmoins, le besoin de décentralisation est bien réel et les individus qui souhaitent sa mise en place pensent qu'elle ne peut être effective qu'à travers l'implication de la « société civile » comme « partenaire » de l'État, qu'ils estiment plus compétente dans cette entreprise. Cette vision des choses est la conséquence de l'expérience passée du citoyen tunisien du système politique et de la gouvernance territoriale postindépendance dans lequel ils n'ont plus confiance. « [...] la faiblesse de l'approche participative qui est la base de la démocratie participative, le manque de dialogue avec les décideurs politiques (le pouvoir exécutif), le manque d'accès à l'information, le manque de réseautage et de coordination entre les associations, le manque de maîtrise des outils administratifs et financiers [...] » en sont autant de causes⁵⁰². Dans le cas des « associations de sauvegarde du patrimoine », les nouvelles formes de militantisme et d'implications dans l'action publique qu'elles proposent montrent une réaction de défiance envers un État considéré « à effet d'annonces », latent et inconscient des nouveaux enjeux « postrévolutionnaires » de la gestion patrimoniale, distant de ses territoires et des problématiques qu'ils rencontrent. Cela se traduit par la manifestation d'un besoin immédiat de résultats.

Ainsi, nombreux sont ceux qui pensent que le changement s'opérera à travers les actions et l'implication de sa « nouvelle société civile » dans les dispositifs de décisions politiques. Cette vision inédite de l'action politique reflète, comme le notent J.-P. Bras & A. Signoles, « [...] une crise majeure des relations entre les autorités centrales et locales de pouvoir. » Ils ajoutent que la décentralisation devient nécessaire parce qu'elle est attendue par la majorité, et qu'elle devient également un outil pour le développement économique. Comme l'a expliqué H. Yousfi, cela se traduit sur le terrain par des sollicitations faites non plus directement aux institutions d'État, mais à des bailleurs de fonds ou des instances extranationales afin de trouver des solutions à ces problématiques dans la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance. « Les organisations de la société civile y voient un moyen institutionnel de renforcer leur poids sur le processus de décision locale, dans une interaction avec les acteurs de la coopération internationale. »⁵⁰³ Un point parfaitement illustré par les cas de l'Assidje et d'Édifices & Mémoires, puisque toutes deux ont fait appel à des experts d'instances telles que l'Unesco, l'Alecso, l'Icomos, ou à l'aide de

⁵⁰² Maher Abdmouleh, « Le territoire tunisien à travers la Constitution de 2014 », in *Maghreb - Machrek*, vol. 226, no. 4, 2015, pp. 97-120. p. 113

Hela Yousfi, *ibid.*

⁵⁰³ Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », *op.cit.* p. 10 & p. 19

baillleurs tels que le PNUD ou le Goethe Institut pour la mise en place de leurs projets. En invoquant une autorité supérieure, reconnue par les émanations de l'État qu'ils cherchent à esquiver, ils inversent en même temps le rapport de force décideurs/exécutants.

Seulement tous les cas et les exemples d'initiatives collectives (Assidje, ASM, Édifices & Mémoires) ou individuelles (notamment le classement de *houch* ou la mise en place de fondation *habous* par des propriétaires seuls face à l'administration) présentées dans le cadre de ce travail ne sont qu'une infime illustration de ce que j'ai pu observer. En effet, ce genre d'actions ne cesse de se multiplier :

- La création par un particulier d'une série d'abribus à Djerba pour que les utilisateurs des transports en commun puissent être à l'abri du soleil ou des intempéries dans un territoire dans lequel les horaires ne sont pas toujours respectés (il est courant d'attendre le bus pendant plusieurs heures) ;
- le cas d'un petit entrepreneur qui entretient la voirie pour éviter les accidents de la route⁵⁰⁴ ;
- le ramassage des déchets le long des plages par de jeunes associations ;
- la création de groupe d'échange de médicaments sur Facebook pour l'approvisionnement pharmaceutique essentiels aux traitements de maladie grave (cancer, maladie auto-immune, etc.) parce qu'ils ne sont plus alimentés par le circuit « légal classique » (Pharmacie centrale de Tunisie) — pénurie notamment dénoncée par feu Lina Ben Mhenni, activiste et blogueuse, elle-même atteinte d'une maladie auto-immune dont elle est décédée le 27 janvier 2020⁵⁰⁵ ;
- l'instauration de transport en commun scolaire dans des territoires où ils étaient inexistant⁵⁰⁶ ;
- la création de pages Facebook pour dénoncer les infractions à la loi comme le mouvement citoyen *Winou el Trottoir ?* [« Où est le trottoir ? » en *derja*] « [...] qui à travers des photos publiées sur le réseau social Facebook dénonçant les occupations abusives des trottoirs par des exercices commerciaux, a obligé les autorités (centrales principalement) à prendre un ensemble de dispositions en vue de maîtriser le phénomène. Cet exemple, qui est loin

⁵⁰⁴ Amira Souilem, *Tunisie : le jasmin fané de la révolution*, in Arte, Feurat Alani — In Sight Films (prod.), 2021 [En ligne]. URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/101460-000-A/tunisie-le-jasmin-fane-de-la-revolution/> [consulté le 13 février 2021].

⁵⁰⁵ Haythem El Mekki, *Tunisie : qui profite de la pénurie de médicaments ?*, in Mediapart, Fablabchannel — TV5MONDE (prod.), 2018 [En ligne]. URL : https://www.youtube.com/watch?v=hlgweAh_K3E [consulté le 18 septembre 2018].

⁵⁰⁶ Sami Yassine Turki & Éric Verdeil, « Tunisie : la Constitution (du Printemps) ouvre le débat sur la décentralisation », in *Local Governments and Public Goods: Assessing Decentralization in the Arab World*, Mona Harb & Sami Atallah (dir.), Beirut, LCPS, 2015, pp. 11-45.

d'être isolé, renseigne sur la nouvelle reconfiguration des acteurs et le rôle joué par les médias et réseaux sociaux dans la dynamique de leurs rapports.»⁵⁰⁷

C'est notamment cette dernière initiative qui a inspiré la page Facebook *Winou el patrimoine ?* me confiait l'un des fondateurs d'Édifices & Mémoires, dans le but de signaler les atteintes faites par les citoyens au « patrimoine bâti ». Somme toute, il est clair que le champ patrimonial est totalement intégré aux débats politiques actuels, inclus dans les nouveaux enjeux « postrévolutionnaires ».



Figure 62: Un abribus à Djerba mis en place suite à l'initiative de Sami Ben Yaacoub, ils ont été décorés par l'artiste Ashraf Abdeladhim⁵⁰⁸.

⁵⁰⁷ Sami Yassine Turki & Chiara Loschi, « Chantiers de reconstruction politique en comparaison : La « décentralisation » en période post-révolutionnaire en Tunisie et en Libye », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 71-88. p. 77

⁵⁰⁸ Yüstra Nemlaghi, « Djerba : A Ghizen, les abribus se déroulent comme des tableaux », in *Kapitalis* [En ligne], 28 février 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/02/28/djerba-a-ghizen-les-abribus-se-deroulent-comme-des-tableaux/> [consulté le 3 mars 2017].

Conclusion : L'étude critique du « patrimoine culturel tunisien », un outil de mise en perspective des enjeux de gouvernance territoriale

Depuis la « révolution », le patrimoine a cessé être un outil de promotion du territoire tunisien. Le « patrimoine culturel » n'est plus une affaire prioritaire et la gestion des lieux patrimoniaux s'est vue complexifiée du fait des lacunes de décentralisation. Pourtant, un an après la « révolution », le tout nouvel État tunisien a placé sur la Liste indicative du patrimoine mondial une série de biens culturels⁵⁰⁹. Ce geste semblait indiquer à la communauté internationale que la Tunisie intégrait le domaine patrimonial à sa transition démocratique. Ce sont précisément les ambiguïtés de cette intégration que j'ai cherché à analyser. Par ailleurs, on constate un manque de travaux dans le champ des études critiques du patrimoine en Tunisie. La plupart des travaux existant sur le « patrimoine culturel » émanent de disciplines telles que l'histoire de l'art, l'archéologie, et l'architecture dans le but de documenter ce qui est déjà admis comme étant du « patrimoine culturel ». Très peu d'études se sont attachées à comprendre la « fabrique » du « patrimoine culturel tunisien »⁵¹⁰.

Cette réalité et mon intérêt pour le champ des études critiques du patrimoine, m'ont amené à m'intéresser au projet d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, et la culture (Unesco). En 2012, Djerba fait partie des biens placés sur la Liste indicative. Dans ce processus s'imbriquent trois échelles d'acteurs : l'échelle institutionnelle de l'État tunisien à travers le ministère des Affaires culturelles et ses institutions sous tutelles ; des acteurs locaux se revendiquant de la « société civile » à travers une « association de sauvegarde du patrimoine » qui est l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje) ; et des acteurs institutionnels internationaux à travers l'Unesco et ses partenaires (Alecso, Icomos, etc.). La problématique du présent travail s'est construite autour des discours des acteurs de la « société civile » qui montrent notamment qu'une « bonne gouvernance » du « patrimoine culturel tunisien » ne peut pas aboutir tant que persistent des difficultés liées à l'absence d'un système de gestion décentralisée du territoire⁵¹¹. La question étant de savoir dans quelle mesure l'administration et la fabrique du « patrimoine culturel tunisien » sont impactées par ce manque

⁵⁰⁹ Rappel pour voir la Liste indicative : <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/tn>

⁵¹⁰ Nathalie Heinrich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

Cyril Isnart, « Anthropologie du patrimoine », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], 2016, [consulté le 29 janvier 2019]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/anthropologie-du-patrimoine/>

⁵¹¹ Amin Allal & Vincent Geisser, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », in *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 9-39.

Anna Bozzo & Pierre-Jean Luizard, « Introduction », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 9-30.

de décentralisation dans un contexte politique en transition. Plus encore, qu'est-ce que cette situation révèle des enjeux de gestion du territoire ? Pour répondre à cette question, j'ai analysé les événements du processus de patrimonialisation de l'île de Djerba qui se sont déroulés entre 2015 et 2020 selon quatre axes de réflexions qui forment les quatre parties de ce manuscrit. Ce choix d'une structure chronologique permet de mettre en relief l'expérience vécue par les porteurs du projet.

Ce travail restitue tout d'abord le contexte historique, politique, économique et social du champ patrimonial en Tunisie pour saisir comment le concept occidental de « patrimoine culturel » a d'abord été introduit à l'époque du protectorat français, puis a perduré par la suite à travers les conventions internationales de l'Unesco ratifiées par l'État tunisien. Le cas tunisien est celui d'un « patrimoine antique et christianisé » qui justifierait la présence de l'autorité française sur le territoire⁵¹². Après l'indépendance en 1956, c'est toujours ce type de « patrimoine culturel » qui est mis en valeur en tant qu'outil promotionnel du pays à l'international, notamment pour servir les politiques diplomatiques et économiques. Finalement, les discours historiques d'une nouvelle Tunisie postindépendance qui perdurent jusqu'en 2011 se construisent autour d'un mélange de 3000 ans d'histoire où sa part antique est une image de marque internationale du pays. Dans ce contexte, le « patrimoine arabo-musulman » considéré comme moins prestigieux n'est produit qu'à destination de la population locale⁵¹³. Seulement, la « révolution » entraîne à une instabilité institutionnelle qui a porté atteinte au secteur de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine. Entre 2011 et 2019, ce ne sont pas moins de six ministres des Affaires culturelles et cinq directeurs généraux de l'Institut National du Patrimoine (INP) qui se succèdent, empêchant un suivi pérenne des projets et des missions en cours. La période de transition démocratique a également bouleversé le secteur associatif de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine qui était l'un des principaux partenaires de l'État dans cette mission.

Dans la deuxième partie, j'entre au cœur du projet d'inscription de Djerba sur la Liste

⁵¹² Myriam Bacha, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes, PU Rennes, 2013.

Nabila Oulebsir, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.

⁵¹³ Driss Abassi, « La conception de l'Histoire selon Bourguiba », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'Etat national : approches scientifiques du bourguibisme, 1 au 3 septembre 1999*, Abdeljelil Temimi (dir.), Zaghuan, Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, 2000, pp. 21-30.

Radhi Daghfous, « Le patrimoine archéologique et historique tunisien et le développement : définition-caractéristiques et devenir », in *Les cahiers de Tunisie*, Tunis, Alpha, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, n°184, 2003, pp. 10-18.

Habib Saidi, *Sortir du regard colonial. Politiques du patrimoine et du tourisme en Tunisie depuis l'indépendance*, Thèse de doctorat d'Ethnologie, Université de Laval, Faculté des lettres, 2007.

du patrimoine mondial. À travers cet exemple et en me concentrant sur la phase de sélection et de définition du bien patrimonial en devenir, je montre combien le patrimoine est un objet qui se construit⁵¹⁴ : ici le « mode d'occupation du sol de l'île de Djerba ». Cette « fabrique » s'effectue selon les critères, normes et standards de l'Unesco auxquels le dossier doit forcément répondre. Des mécanismes d'adaptation, de réappropriation, et de transfert des normes locales vers les standards internationaux se mettent en place⁵¹⁵. La principale problématique dans ce dossier est celle de la langue, car c'est notamment la question de l'interprétation du vocabulaire spécifique onusien qui va être le premier obstacle au bon déroulement du processus, qui se veut régi par des règles de scientificité et amène à confronter deux systèmes de valeurs : celui des instances patrimoniales et celui des locaux incorporant leurs propres systèmes de valeurs, eux-mêmes étant le fruit d'« émotions patrimoniales »⁵¹⁶. Le « patrimoine culturel » est produit par des individus qui doivent trouver leur place entre un État, des organisations internationales telles que l'Unesco imposant les valeurs de scientificité, et entre des individus qui vivent au quotidien ce « patrimoine culturel » en devenir et qui sont générateurs de valeurs locales. Le militantisme à deux faces fait que les membres du comité de pilotage restent constamment dans un entre-deux ni jamais tout à fait experts, ni jamais appartenant intégralement de la « société civile ». Ils se trouvent dans une position d'équilibriste en étant à la fois acteurs de la patrimonialisation, mais également les porte-paroles d'un territoire considéré « en marge du centre ».

Après le mécanisme de patrimonialisation mené par les acteurs locaux, l'analyse des usages émiques rend compte des expériences plurielles et alternatives de vivre ce « patrimoine culturel djerbien »⁵¹⁷. Cela permet de démontrer que ce n'est pas parce que certains individus ne participent pas au processus de patrimonialisation, ou n'y adhèrent pas tel qu'il est mené,

⁵¹⁴ Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine ? », in *Sciences Humaines. Hors-Série*, n° 36, Mars-Avril-Mai, 2002, pp. 74-77.

- « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », in *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>. [consulté le 10 avril 2019].

Guy Di Méo, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, Geste, 2008, pp. 87-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934> [consulté le 10 avril 2019].

⁵¹⁵ Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Relocaliser les discours sur le "patrimoine" », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29.

⁵¹⁶ Daniel Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013.

⁵¹⁷ Daniel Fabre, « Introduction. Habiter les monuments », in *Les monuments sont habités*, Daniel Fabre & Anna Iuso, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, pp. 17-52.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émiques », in *L'Homme*, n°147, 1998, pp. 151-166.

Jean-Louis Tornatore, « Expérier le patrimoine », *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, in Jean-Louis Tornatore (dir.), Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2019, pp. 9-65.

que ces lieux ne revêtent pour eux aucune forme d'importance. Bien au contraire, la dimension polysémique du « patrimoine culturel » passe par l'utilisation d'autres formes d'expression que la définition donnée par les acteurs de la patrimonialisation issus de la « société civile ». En effet, l'étude réalisée des vocabulaires employés par les locaux indique qu'ils éprouvent tout de même des formes multiples d'attachements à la dimension immatérielle que ces lieux peuvent revêtir. La mise à jour de la nature protéiforme de la définition d'un « patrimoine culturel djerbien » se poursuit à travers sa dimension multiethnique et multiconfessionnelle qui devient, à mesure que le projet d'inscription prend de l'ampleur et se fait connaître, un argument patrimonial publicisé à la fois par les membres du comité de pilotage du dossier d'inscription et un certain nombre de représentants politiques ; mais également par les communautés religieuses minoritaires — que sont les chrétiens et les juifs de Djerba — qui voient dans ce projet d'inscription et l'affluence touristique qu'elle peut produire une opportunité de continuer à faire vivre leurs édifices religieux et recourent aux « ruses patrimoniales » dans ce sens. Donc le projet d'inscription peut aussi produire des opportunités même pour ceux qui n'y participent pas. En m'appuyant sur l'idée que les conflits et les revendications produits dans ces contextes sont des clés de lectures et de compréhension des « modes patrimoniaux », j'analyse les différentes formes de dissonances du « patrimoine culturel djerbien »⁵¹⁸. Cela permet de mettre en perspective la diversité des rapports de pouvoirs qui existent autour des gestions de cedit « patrimoine culturel », et donc entre les institutions d'État, les « associations de sauvegarde du patrimoine » et les citoyens.

Dans la dernière partie, c'est le débat pour une « meilleure gouvernance territoriale » qui est au cœur du sujet ». L'étude du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et ce qu'il implique en matière de gestion administrative d'un territoire considéré en « marge du centre », par la « société civile » locale et par certains citoyens, a permis de montrer que le processus de transition démocratique initié après la « révolution », auquel est relié celui de décentralisation, n'a pas été jugé concluant par ces mêmes acteurs. La gestion du « patrimoine culturel tunisien » après 2011 est considérée n'être plus l'affaire d'un seul État centralisateur : elle est devenue celle d'acteurs qui se revendiquent d'une « nouvelle société civile postrévolutionnaire » qu'ils considèrent comme la solution, par ses actions dans les politiques publiques, pour pallier les lacunes de décentralisation dans le pays⁵¹⁹.

⁵¹⁸ Céline Barrères, Gregory Brusquet, Adriana Diaconu, Muriel Girard & Ioana Iosa (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, 2017.

John E. Tunbridge & Gregory J. Ashworth, *Dissonant Heritage: the management of the past as a resource in conflict*, Chichester-New York, J. Wiley, 1996.

⁵¹⁹ Hela Yousfi, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et

Au terme de cette recherche, il ressort le constat que les études critiques du patrimoine s'avèrent être un outil pertinent pour saisir les sociétés en transition politique. L'étude du projet d'inscription de Djerba est un cas d'étude intéressant pour traiter les enjeux de la transition démocratique introduits par les événements révolutionnaires de 2010 et de 2011. Il permet de mettre au jour les nouvelles formes d'action publique « postrévolutionnaire » à travers celles des institutions étatiques et de la « société civile » sur différentes échelles (locale, nationale et internationale), cependant toujours analysées au prisme des acteurs locaux et nationaux investis dans le projet sur le terrain. En effet, cette étude s'est principalement concentrée sur la patrimonialisation par le bas⁵²⁰. Raison pour laquelle cette recherche n'a pas pu apporter plus d'informations concernant les stratégies politiques nationales d'une telle patrimonialisation, notamment celles menées par le ministère des Affaires culturelles, du Tourisme, de l'INP et l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC). Une autre raison qui conditionne le type de données récoltées : un terrain partagé entre un territoire insulaire en « marge du centre », l'île de Djerba, et la capitale, Tunis. Étant établie sur l'île pour mener mon terrain, j'ai moi-même expérimenté les contraintes de décentralisation : accès difficile à de la documentation scientifique, accès difficile aux administrations d'État, etc.

Ce qui était au départ un établissement hasardeux est devenu un choix méthodologique volontaire, car j'ai justement souhaité mettre en relief de quelle manière se débattent les acteurs locaux face aux problématiques de gouvernance territoriale. Faire l'expérience de vivre dans un territoire en « marge du centre », m'a permis d'appréhender les revendications d'acteurs d'une « communauté de pratique » : celles de la « communauté du patrimoine » qui font partie intégrante d'une requête plus large de décentralisation⁵²¹. Cette étude n'est pas isolée, de nombreuses autres en sciences humaines post-2011 ont traité de la problématique de gouvernance territoriale sur les zones les plus touchées par celle-ci⁵²². D'autres ont abordé la

institutionnels du projet de décentralisation », in *Papiers de Recherche AFD*, n°47, Juin 2017.

⁵²⁰ Olivier Givre & Madina Regnault (dir.), *Patrimonialisations croisées. Jeux d'échelles et enjeux de développement*, Lyon, PU de Lyon, 2015.

⁵²¹ Nicolas Adell, Regina F. Bendix, Chiara Bortolotto & Markus Tauschek (eds.), "Introduction", in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

⁵²² Irène Carpentier, « Innover pour dominer ? Patrimonialisation, durabilité, et reconfigurations sociales des territoires oasiens du sud tunisien », in *Crise des modèles ? Agricultures, recompositions territoriales et nouvelles relations villes-campagnes*, Martine Berger, Jean-Louis Chaléard & Alia Gana (dir.), Paris, Grafigéo, UMR Prodig, n° 37, 2021, pp. 99-127.

Alia Gana & Emna Khemiri, « La gestion de l'eau en Tunisie : un modèle générateur d'inégalités socio-territoriales », in *Crise des modèles ? Agricultures, recompositions territoriales et nouvelles relations villes-campagnes*, Martine Berger, Jean-Louis Chaléard & Alia Gana (dir.), Paris, Grafigéo, UMR Prodig, n°37, 2021, pp. 73-97.

Ester Sigillò & Diamano De Facci, « L'économie sociale et solidaire : une nouvelle économie morale pour la Tunisie post-2011 ? La construction de l'"alternative" à Médenine », in *L'Année du Maghreb*, n°18, 2018, pp.

crise politique en se concentrant sur le dispositif électoral, les mouvements syndicalistes ou la question de l’islam politique⁵²³. Le présent travail tire sa spécificité du fait qu’il a été mené dans des territoires et dans un secteur considéré « privilégié » économiquement, où *a priori* les problématiques de gouvernances n’auraient pas raison d’être. Cependant, en s’intéressant à un processus de patrimonialisation mené par les « associations de sauvegarde du patrimoine », ce travail a bel et bien montré qu’aucun territoire et aucun secteur n’est épargné par les problématiques de lacunes de décentralisation. Au fil des années, j’ai alors constaté que le projet d’inscription de Djerba, qui était perçu à ses débuts comme une ouverture vers une meilleure gestion du patrimoine — et donc le signe de la mise en place d’une « bonne gouvernance territoriale » — s’est finalement avéré être un exemple de l’impact sur les administrations du manque de décentralisation, d’autant plus après la « révolution ». Trois points permettent d’affirmer cette idée.

La problématique des dispositifs internationaux comme solution aux lacunes de décentralisation

Comme déjà évoqué, un an après la « révolution », la délégation permanente de la Tunisie auprès de l’Unesco place six biens sur la Liste indicative. Jusqu’en 2021 encore, l’État inscrit sur cette liste des biens des quatre coins du pays et plus particulièrement des biens situés dans des régions considérées en « marge du centre ». Ce processus de promotion patrimonial suit le mot d’ordre de la « révolution » souhaitant mettre sur un pied d’égalité l’administration de tous les territoires du pays. En faisant cela, l’État semble répondre à une des requêtes de la part de la « société civile » : obtenir une mise en lumière des territoires en « marge du centre » et résoudre la question du besoin de démocratie participative exprimé par les citoyens, notamment par l’implication de la « société civile » dans les processus de patrimonialisation que l’État amorce. C’est le cas sur le projet d’inscription de Djerba avec la signature d’une convention rendant partenaire l’INP, institution sous tutelle du ministère des Affaires culturelles, et l’Assidje, qui se revendique de la « société civile ». D’ailleurs, ce genre de collaboration « État-société civile » est encouragée par l’Unesco elle-même, puisqu’il est indiqué dans la *Convention du patrimoine mondial* que l’un de ses objectifs centraux est de

51-68.

⁵²³ Mohamed Chérif Ferjani, « Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien », in *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, pp. 107-116.

Alia Gana & Gilles Van Hamme, « Les bouleversements politiques en Afrique du Nord au prisme de l’analyse électorale », in *Maghreb-Machrek*, vol. 1, n° 243, 2020, pp. 5-10.

Alia Gana & Myriam Ait-Aoudia, « Les partis islamistes ont-ils vraiment changé », in *L’Année du Maghreb*, n° 22, 2020.

Audrey Pluta, « Pas de révolution pour la police ? Syndicats et organisations internationales autour de la “Réforme du secteur de la sécurité” en Tunisie après 2011 », in *Lien social et Politiques*, n°84, 2020, pp. 122-141.

renforcer le rôle des communautés dans sa mise en œuvre :

«La promotion d'une participation effective, inclusive et équitable des communautés, des peuples autochtones et des autres parties prenantes concernées par le bien, par le biais de législations, de politiques et de stratégies en tant que conditions nécessaires à la protection, la conservation, la gestion et la mise en valeur durables des biens du patrimoine mondial (paragraphe 119).»⁵²⁴

De ce point de vue, le tout nouvel État tunisien semble être sur la bonne voie pour réussir sa transition démocratique. D'ailleurs, dans cette même logique, toute forme de dispositif tendant vers un processus de décentralisation qui pourrait être mis en place est totalement encouragée par les organisations internationales à l'instar de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Commission européenne, la Confédération Suisse, l'Agence Française pour le Développement (AFD), etc. à travers leurs différents programmes d'aide et de financement à la transition démocratique : *«la "décentralisation" étant alors partout brandie par les bailleurs de fonds internationaux comme une porte de sortie ouvrant la voie à la démocratisation (des régimes) et au développement (des sociétés).»⁵²⁵* Ainsi, en adhérant aux outils et dispositifs mis en place par les bailleurs de fonds, l'État tunisien affiche une volonté globale de tendre vers une « bonne transition démocratique ».

Or, dans le cas de la gestion du « patrimoine culturel tunisien », le recours à un classement sur la Liste du patrimoine mondial est plutôt le signe que l'administration de ce secteur est clairement impactée par le manque de moyens et de gestion décentralisée. La première raison réside dans le décalage de l'investissement dans un tel projet par les deux parties que sont l'État et l'Assidje. Du côté de l'État, placer un bien sur la Liste du patrimoine mondial relève plutôt d'une déclaration d'intention, mais cela n'est en aucun cas devenu une obligation. Or, par ce geste, la « société civile » attend des résultats et c'est bien là toute la problématique. Pour les membres de l'Assidje, la relance du projet d'inscription est vue comme un moyen de pallier les lacunes de décentralisation dans la gestion du « patrimoine insulaire ». Dans cette logique, la *Convention du patrimoine mondial* est perçue comme un moyen d'administrer la gestion du « patrimoine local » tout en « court-circuitant » la machine administrative nationale considérée défailante. Les différents propos que j'ai pu relever montrent que les membres de l'Assidje s'en remettent à l'Unesco pour compenser les défaillances de l'État et en même temps, pour le rappeler à l'ordre depuis la scène internationale.

⁵²⁴ <https://whc.unesco.org/fr/activites/496/> [consulté le 23 avril 2021]

⁵²⁵ Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 9-25. p. 2

L'Observatoire collaboratif du patrimoine mis en place par Édifices et Mémoires évoqué dans ce travail, et soutenu par l'Unesco, en est un autre exemple. En d'autres termes, si la « société civile » s'investit dans des dispositifs internationaux c'est qu'elle ne trouve pas auprès de l'État les outils nécessaires permettant de répondre à ses besoins.

Ce genre de pratique est totalement révélateur des enjeux de gouvernance territoriale en contexte de transition démocratique, mais il souligne tout de même un paradoxe : il existe un décalage entre l'objectif de l'utilisation de ces dispositifs internationaux et le résultat qu'ils apportent. En voulant mettre en place une « bonne gouvernance » du territoire, les acteurs de la « société civile » adhèrent à ces dispositifs censés leur apporter une aide et des outils de gestion décentralisés du territoire. L'objectif premier de ces acteurs de la « société civile » étant d'obtenir une administration adaptée aux spécificités et besoins particuliers de chaque territoire donné. Or, tous ces programmes sont homogénéisés selon les modèles internationaux de l'idée occidentalisée de ce que seraient une « bonne transition démocratique » et une « bonne gouvernance du territoire ».

La *Convention du patrimoine mondial* est aussi loin d'échapper à ce décalage. Ainsi, les acteurs locaux en viennent paradoxalement à devoir redéfinir internationalement le « patrimoine local » qu'ils espéraient préserver, la deuxième partie de ce travail en s'intéressant à la construction d'un objet patrimonial donné par différents types d'acteurs — experts locaux, nationaux et internationaux — a mis au jour les problématiques d'une unescoïsation, et a illustré la confrontation naissante entre deux systèmes de valeurs, celui d'un système mondialisé d'un côté, et local de l'autre⁵²⁶. Le patrimoine produit est alors la somme de l'hybridation de ces systèmes de valeurs pour qu'il puisse correspondre à la fois aux critères de scientificité du processus, mais également aux représentations et attentes locales des bienfaits que l'inscription doit apporter. En d'autres termes ces mêmes acteurs, en voulant apporter une solution adaptée à un problème local, n'échappent pas aux logiques internationalisées de la gestion du patrimoine. Les études de cas des « associations de sauvegarde » mettent en évidence que la fabrique du « patrimoine culturel tunisien » n'est en outre que le transfert et l'importation d'un système hégémonique occidental et mondialisé de production de la culture dans un système d'action publique nationale et locale⁵²⁷. Ces catégories se sont perpétuées, car la « fabrique du patrimoine » et son usage dans la Tunisie « postrévolutionnaire » répondent à des besoins et des

⁵²⁶ Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, op.cit.

⁵²⁷ Jean-Louis Tornatore, « Pour une anthropologie pragmatiste et plébéienne du patrimoine : un scénario contre-hégémonique », in *In Situ. Au regard des sciences sociales*, [En ligne], 1 | 2019, mis en ligne le 07 octobre 2019, [consulté le 26 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/insituarss/449>

enjeux politiques et économiques tels qu'ils sont discutés dans les dispositifs internationaux.

Des modèles importés qui participent à creuser les inégalités au sein des territoires et entre les territoires

Ce décalage entraîne des conséquences sur l'accès aux dispositifs de démocratie participative par tous et ne provoque pas forcément l'effet attendu, tout particulièrement parce que les modèles importés mobilisés et manipulés ne le sont pas par tous les citoyens. En ce qui concerne le domaine patrimonial, ces modèles interrogent la démocratisation de la culture dans un pays qui se veut être en pleine transition démocratique. Dans le cas du projet d'inscription, les « non-initiés » se retrouvent alors en marge de la « patrimonialisation institutionnelle ». Le point récurrent dénonçant cette mise à l'écart, que ce soit à Djerba ou à Tunis, a été notamment l'utilisation du français au détriment d'autres langues maternelles des Tunisiens que sont la *derja* ou le *chelha*. L'autre point plus spécifique à Djerba est que le décalage de conception de l'« idée de patrimoine », illustrée par la théorie des dissonances patrimoniales, empêche la mise en place d'un consensus pour la gestion du « patrimoine insulaire ».

La manipulation des modèles importés participe donc à maintenir et créer des inégalités entre les individus d'un même territoire. J'ai montré le fait que la patrimonialisation de Djerba peut être saisie par les quelques groupes minoritaires, chrétiens et Juifs, qui maîtrisent les modèles importés comme étant une opportunité de mise en valeur dans un système où ils ne sont pas dominants. À l'inverse, les habitants n'adhérant pas aux stratégies nationales calquées sur des catégories mondialisées, n'ont plus le choix que de subir ou de contester, ce qui a eu pour conséquence de provoquer l'effet inverse de ce qui était attendu : la sauvegarde d'un « patrimoine culturel djerbien » commun à tous. J'ai pu alors constater l'apparition de nombreuses formes de résistances à la patrimonialisation et d'usages contestataires du patrimoine telles que : la destruction de bâtiment ou d'objet pour que l'État « ne s'en saisisse pas », la destitution du statut patrimonial des mosquées pour refuser l'accès à ces lieux de cultes aux touristes, mais encore des stratégies de contournement de la « patrimonialisation institutionnelle » comme avec le statut des *habous*⁵²⁸.

Les modèles importés participent également à creuser les inégalités entre les territoires du fait de la nécessaire implication d'experts qui sachent les mobiliser ou les remettre en question. Ainsi, bien malgré elles, la présence de ces associations participe tout autant et inévitablement à accentuer le clivage par rapport aux territoires qui ne sont pas pourvus de réseaux et de compétences permettant de discuter et de débattre des enjeux de gouvernance

⁵²⁸ Julien Bondaz, Cyril Isnart & Anaïs Leblon, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21.

territoriale. La grande majorité des nouvelles associations ont vu le jour dans les territoires où des réseaux existaient déjà et où il est plus facile de se former à la participation citoyenne. Quid des territoires qui en sont totalement dépourvus si l'État est déjà déficient et que des associations compétentes ne peuvent se former par manque d'accès aux instruments de démocratisation ? Les inégalités dues au manque d'un système de gestion décentralisé continuent alors de se creuser dans les régions intérieures et du « Sud », où les élections municipales et les dernières élections présidentielles ne semblent pas avoir apporté les instruments de décisions locales nécessaires afin de répondre à la demande grandissante. Sans « société civile » et représentants locaux dotés de moyens, ces territoires persistent à rester en « marge » du reste du pays comme le prouvent encore une fois les événements contestataires de l'anniversaire de la « révolution » en janvier 2021. D'ailleurs, ces révoltes soulignent que la problématique de la gouvernance territoriale est toujours autant d'actualité que pendant les soulèvements de 2010 et de 2011.

Une « société civile » qui n'arrive pas à s'émanciper des institutions d'État ?

À travers les différentes observations évoquées, l'étude de la gestion du « patrimoine culturel » révèle les différents rapports de pouvoirs qui se jouent dans les politiques publiques en matière de gestion du territoire, qu'il s'agisse d'espaces publics ou d'espaces privés. Comme l'explique J. Boucly, les actions de collaboration à la « patrimonialisation institutionnelle » d'un côté, et les réactions qu'elles suscitent de l'autre, amènent à se concentrer inévitablement sur la « société civile » et son « *positionnement et du comportement des acteurs individuels et collectifs vis-à-vis de l'État : il ne s'agit pas de se détourner de l'analyse de l'État mais, au contraire, de préciser le fonctionnement et les relations de celui-ci au sein de la société.* »⁵²⁹ Cette étude permet alors de sortir de la simple dualité « État-société civile » pour rendre compte de la complexité des rapports de pouvoirs et d'organisations des politiques publiques.

En effet, à travers l'étude du projet d'inscription de Djerba ou alors de la mobilisation contre le projet de loi IMR, il est aisé de saisir la porosité de la frontière entre les actions des institutions d'État et celles de la « société civile ». La collaboration entre « associations de sauvegarde du patrimoine » et institutions d'État ressemble sensiblement à celle qui était de mise avant la « révolution » notamment avec le cas des « associations de sauvegarde gouvernementales ». La première partie montre que même si le nouveau décret-loi 2011-88 a vu le jour à la suite de la « révolution », afin de restructurer le secteur associatif et d'éviter les débordements du passé en remettant sur un pied d'égalité toutes les associations, en réalité

⁵²⁹ Julien Boucly, *La fabrique nationale du patrimoine mondial. Une étude de l'action publique patrimoniale en Turquie et à Diyarbakır*, Thèse de doctorat en Études politiques, Paris, EHESS, 2019. p. 490

certain mécanismes relationnels d'antan ont tout de même perduré. Et ce, tout simplement parce qu'il persiste un réseau d'entraide organique entre les individus qui composent ces institutions d'État et ces associations : ils proviennent tous de la même « communauté de pratique ». Les individus agissant en tant que fonctionnaires sont encore très souvent ces mêmes individus qui agissent dans ces associations. C'est d'ailleurs ce cumul de fonctions qui leur permet d'être en première ligne dans les lieux de décisions et de tirer profit de leur réseau afin de combler les lacunes administratives et financières des institutions d'État. En activant le réseau, on est plus efficace qu'en passant par la procédure légale longue et défectueuse. C'est ce qu'illustre la mobilisation contre le projet de loi IMR, les architectes mobilisés ont su tirer à profit leur réseau associatif, et institutionnel, pour intervenir au plus près des décisions prises par l'État : la chambre des députés⁵³⁰.

Or, si dans le cas IMR le cumul de fonctions par les acteurs de la « communauté du patrimoine » a été bénéfique pour l'action publique, il peut aussi être à frein à sa bonne réalisation, ce qui fut le cas pour le projet d'inscription de Djerba. La position ambiguë de l'Assidje sur le dossier rend sa relation plus chaotique avec les institutions d'État, comme avec la « société civile djerbienne ». Elle est obligée de constamment adapter ses discours et son positionnement afin de prouver sa légitimité à agir sur le projet, ce qui rend difficile la communication entre les deux parties. En conséquence de quoi, le processus de patrimonialisation étant plus difficile à mettre en place, le calendrier d'avancement du projet se rallonge toujours plus. Cette position ambiguë des associations, ni tout à fait institutions d'État, ni tout à fait représentantes de la « société civile », souligne les limites de la notion de « société civile » prise seule lorsqu'il s'agit d'analyser un système d'action publique⁵³¹.

Perspectives d'une étude critique du patrimoine en Tunisie

Les événements révolutionnaires de 2010 et 2011 ont montré une Tunisie qui souhaite tendre vers une gestion du territoire qui ne serait plus le fait d'un État centralisateur et autoritaire. Bien au contraire, les actions de la « société civile » — qu'elles proviennent d'associations ou d'initiatives citoyennes — montre le besoin de tendre vers plus de participation citoyenne et vers une politique au service de la population locale plus adaptée pour répondre aux différents besoins des territoires. Le « boom associatif » observé ces dix dernières années est symptomatique de la crise de représentation politique que connaît le pays depuis 2011. Il y a le désir explicite de passer d'un système déconcentré à un système décentralisé.

⁵³⁰ Nicolas Adell *et al.* (eds.), « Introduction », *op.cit.*

⁵³¹ Julien Boucly, *La fabrique nationale du patrimoine mondial. Une étude de l'action publique patrimoniale en Turquie et à Diyarbakır*, *op.cit.*

Toutefois, l'étude du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et des actions d'« associations de sauvegarde du patrimoine » montre que les problématiques de gouvernance territoriales sont loin d'être résolues, car l'administration du « patrimoine culturel tunisien », et sa fabrique sont encore impactées par un manque de décentralisation que ce soit en termes d'institution, de moyens et de compétences. Si la *Convention du patrimoine mondial* semble attrayante pour aider à la mise en place d'une meilleure gestion décentralisée d'un « patrimoine culturel tunisien » considéré resté en « marge », on se rend compte, en définitive, que les modèles employés pour tenter de combler ces lacunes ne sont pas adaptés aux contextes locaux, perpétuant l'hégémonie d'un système occidental et mondialisé. À ce constat d'échec d'une meilleure gouvernance territoriale, la « fabrique du patrimoine mondial » à Djerba participe à creuser les inégalités au sein d'un même territoire en mettant en avant ceux qui s'en saisissent, forçant la réaction de ceux qui le contestent et remettant en cause l'idée même de « patrimoine mondial » (prônant la démocratisation de la culture).

Exigeant la maîtrise des modèles importés pour répondre aux critères imposés par le processus, la « fabrique du patrimoine mondial » requiert d'être menée par des individus initiés à ces modèles, et de ce fait elle participe à creuser les inégalités entre les territoires. Tous les territoires, ne sont pas dotés d'organisation de la « société civile » telle que les « associations de sauvegarde du patrimoine » que l'on retrouve le plus souvent dans les territoires considérés « privilégiés », ou encore moins d'institutions d'État permettant la mise en place de ces dispositifs. D'ailleurs, la présence récurrente des « associations de sauvegarde du patrimoine » auprès des institutions d'État dans ses projets interroge l'efficacité actuelle du système de gestion mis en place. Ce fonctionnement amène alors à questionner les relations de pouvoirs entre les institutions d'État et les individus composant ces associations, révélant par la même la complexité des relations. Ainsi, malgré les demandes unanimes d'autonomies dans la gestion quotidienne du patrimoine, demeure tout de même le besoin d'un État plus fort et surtout plus présent⁵³². Dans le même esprit que M. C. Ferjani, je me demande alors : « *La révolution en cours en Tunisie pourra-t-elle garder le cap de son inspiration démocratique jusqu'à l'instauration d'un système qui tourne définitivement la page du despotisme et de la dictature ?* »⁵³³

Au vu des nombreux enjeux qui perdurent en matière de gouvernance territoriale et de

⁵³² Jean-Philippe Bras & Aude Signoles, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », *op.cit.*

Hela Yousfi, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », *op.cit.* p. 50-51

⁵³³ Mohamed Chérif Ferjani, « Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne », in *Confluences Méditerranée*, vol. 77, n°2, 2011, pp. 13-28. p. 20

transition démocratique, de démocratisation de la culture, l'étude critique du patrimoine en Tunisie est un vivier de recherche en devenir et pourrait être un véritable outil permettant une meilleure compréhension des sociétés en pleine transition démocratique. J'ose espérer que la réflexion menée dans cette étude initiera d'autres travaux de recherche sur le « patrimoine culturel tunisien ». Le processus d'inscription de Djerba est encore en suspens. Il est question d'un résultat en début d'année 2022. Qu'advient-il de la gestion de ce territoire insulaire une fois l'inscription décidée par le Centre du patrimoine mondial ? Qu'apportera cette visibilité internationale autre que des revenus relatifs au secteur touristique ? Cette décision modifiera-t-elle la perception qu'ont les Djerbiens de leur « patrimoine culturel » ? Modifiera-t-elle les formes d'attachements des habitants à leur lieu de vie, à leur île ? En ce qui concerne le militantisme patrimonial, qu'elles seront les nouvelles batailles de l'Assidje sur ce territoire ?

Plus généralement à l'échelle nationale quelles seraient les nouvelles batailles de la « société civile tunisienne » ? En attendant les réponses à ces questions, les élections présidentielles de 2019 et la crise sanitaire actuelle pointent les lacunes croissantes d'une nouvelle démocratie déjà « *à bout de souffle* » que la « société civile » a parfois su combler plus efficacement que les institutions d'État. Ne sommes-nous pas en train d'observer une toute nouvelle manière d'administrer le territoire ?

Bibliographie

ABASSI Driss, « La conception de l'Histoire selon Bourguiba », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'État national : approches scientifiques du bourguibisme, 1 au 3 septembre 1999*, Abdeljelil Temimi (dir.), Zaghouan, Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, 2000, pp. 21-30.

ABASSI Driss, « Le discours historique scolaire des années quatre-vingt-dix en Tunisie : l'invention d'une identité méditerranéenne », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre national de la recherche scientifique ; Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) (éds.), Paris, CNRS, 2003, pp. 49-64.

ABBASSI Driss, *Entre Bourguiba et Hannibal. Identité tunisienne et histoire depuis l'indépendance*, Paris-Aix-en-Provence, IREMAM-KARTHALA, 2005.

ABBASSI Driss, « Le Maghreb dans la construction identitaire de la Tunisie postcoloniale », in *Critiques internationale*. vol. 40, n°3, 2008, pp. 115-137.

ABDELKAFI Jellal, *La médina de Tunis ; espace historique*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

ABDELKAFI Jellal, « Portée et limites du programme Euromed Heritage, sur le patrimoine culturel de la Méditerranée », in *Conférence Régionale pour la clôture du programme Euromed Heritage 4*, 2013.

[http://www.euromedheritage.net/euroshared/doc/Jellal%20ABDELKAFI Portee%20et%20Perspectives_FR.pdf](http://www.euromedheritage.net/euroshared/doc/Jellal%20ABDELKAFI%20Portee%20et%20Perspectives_FR.pdf) [consulté le 13 mars 2020].

ABDELKEFI Jellal, *La Médina de Tunis*, Tunis, ALIF, 1983.

ABDMOULEH Maher, « Le territoire tunisien à travers la Constitution de 2014 », in *Maghreb - Machrek*, vol. 226, no. 4, 2015, pp. 97-120.

ADELL Nicolas, BENDIX Regina F., BORTOLOTTI Chiara & TAUSCHEK Markus (eds.), « Introduction », in *Between Imagined Communities of Practice: Participation, Territory and the Making of Heritage*, Göttingen, Göttingen University Press, 2015, pp. 7-21.

AILLET Cyril (dir.), *L'ibadisme : une minorité au cœur de l'islam*, in *Revue des mondes musulmans et de la méditerranée*, Aix en Provence, PU de Provence, vol. 2, n°132, 2012, pp. 13-195.

ALBERA Dionigi, « Pèlerinages mixtes et sanctuaires "ambigus" en Méditerranée », in *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient : Espaces publics, espaces du public*, Sylvia Chiffolleau & Anna Madœuf (dir.), Damas, Presses de l'Ifpo, 2005, pp. 347-378.

ALBERA Dionigi & PÉNICAUD Manoël, « La synagogue de la Ghriba à Djerba. Réflexions sur l'inclusivité d'un sanctuaire partagé en Tunisie », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 274, 2016, pp. 103-132.

ALLAL Amin, « Penser global, agir dans un bocal. Participation locale, régulation néolibérale et situation autoritaire en Tunisie (2006-2010) », in *Gouvernement et Action Publique*, n° 2, 2016, pp. 153-181.

ALLAL Amin & GEISSER Vincent, « Introduction – Good bye Ben Ali ! », in *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris,

CNRS, 2018, pp. 9-39.

AL-MURÂBIT Riyâd, « Al-qîma l-fanniyya wa-l-târîkhiyya li-masâjid Jerba », in *Dirâsât ḥawla jazîrat Jerba*, Houmt-Souk, AS.S.I.DJE., XLVI, 1996.

AL-MURÂBIT Riyâd, *Mudawwana masâjid Jerba*, Tunis, Wizârat al-thaqâfa – Al-Ma‘had al-waṭanî li-l-turâth, 2002.

AMOUGOU Emmanuel (dir.), *La Question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

ANNABI Mohamed Khereddine, « Patrimoine et développement », in *Revue tunisienne de sciences sociales*, vol. 119, n°36, Tunis, Publication du C.E.R.E.S., 1999, pp. 91-104.

ASSI Eman, « Islamic *Waqf* and Management of Cultural Heritage in Palestine », in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 4, Issue 4, 2008, pp. 380-385.

ATTIA Habib, « Réflexions à propos du développement régional de la Tunisie intérieure et méridionale », in *Le développement rural en questions : paysages, espaces ruraux, systèmes agraires : Maghreb-Afrique noire-Mélanésie*, Chantal Blanc-Pamard, Joël Bonnemaïson, Jean Boutrais, Véronique Lassailly-Jacob & André Lericollais (ed.), Paris, ORSTOM, 1984, pp. 205-223.

AVANZA Martina, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in *Les politiques de l'enquête*, Alban Bensa (dir.), Paris, La Découverte, 2008, pp. 41-58.

AYARI Ghada, « l'île de Djerba : patrimoine en péril », in *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Noureddine Essaïdi (coord.), Tunis, MAI, n°10, 2018, pp. 9-11.

BABADZAN Alain, « Les usages sociaux du patrimoine », in *Revue électronique du cerce*, n°2, 2001.

BABELON Jean-Pierre & CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Levi, 2008.

BACHA Myriam, « La construction patrimoniale tunisienne à travers la législation et le journal officiel, 1881-2003 : de la complexité des rapports entre le politique et le scientifique », in *L'Année du Maghreb*, IV, 2008, pp. 99-122.

BACHA Myriam, « La constitution d'une notion patrimoniale en Tunisie, XIXe-XXe siècles : émergence et apport des disciplines de l'archéologie et de l'architecture », in *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Pierre-Robert Baduel (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Khartala, 2009.

BACHA Myriam, *Architectures au Maghreb (XIXe-XXe siècles). Réinvention du patrimoine*. Tours, PU François Rabelais, 2011.

BACHA Myriam, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes, PU Rennes, 2013.

BARRÈRES Céline, BRUSQUET Gregory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel & IOSA Ioana (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, 2017.

BARON Myriam, de RUFFRAY Sophie, ACHOURI Walid, SAADAOUI Khaoula, BENNASR Ali & GRASLAND Claude, « Complexité et enjeux des mailles territoriales. Variations à partir du cas tunisien », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 109-126.

BARRUÉ-PASTOR Monique & BARRUÉ Michel, « Esthétique, architecture et environnement montagnard. Nouveaux outils, nouveaux symboles », in *Études rurales - Architecture rurale : questions d'esthétique*, n°117, 1990. pp. 103-117.

BARTHÉLÉMY Martine, « le militantisme associatif », in *l'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Pascal Perrineau (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 87-114.

BELHADJ Souhaïl, « Une décentralisation au-dessus de tout soupçon ? L'enjeu du pouvoir local dans la transition post-autoritaire », in *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 275-294.

BEN ACHOUR Sana, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 293-312.

BENDIX Regina, "Heritage between Economy and Politics: an Assessment from the Perspective of Cultural Anthropology", in *Intangible Heritage*, Laurajane Smith & Natsuko Akagawa (eds.), Oxford, UK: Routledge, 2009, pp. 253-269.

BENHAMOU Françoise, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement », in *Revue Tiers Monde*, vol. 202, n° 2, 2010, pp. 113-130.

BEN HASSEN Habib, « La politique de l'A.M.V.P.P.C. pour la promotion et la valorisation du patrimoine archéologique et historique », in *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000*. Nozha Sekik (dir.), Tunis-Namur-Barcelone, INP-Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001, pp. 85-92.

BEN JEBARA BOUSSAADA Sarra, « Représentation d'une île méditerranéenne à travers récits de voyage et guides touristiques. Le cas de l'île de Djerba », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Foued Laroussi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 47-65.

BEN JEBARA Sarra, « Paysage et patrimoine dans l'île de Djerba : dynamique et identité », in *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Nouredine Essaidi (coord.), Tunis, MAI, n°10, 2018, pp. 31-35.

BEN JELLOUL Mourad, « L'aménagement du territoire national et les contraintes de la nouvelle gouvernance dans la Tunisie postrévolutionnaire », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 31-52.

BEN LAMINE Meriem, BOUSSOIS Sébastien, GEISSER Vincent, & BÉCHIR-AYARI Michaël, *La Tunisie face à l'expérience démocratique*, Paris, Cygne, 2013.

BEN NEFISSA Sarah, « Associations et ONG dans le monde arabe : vers la mise en place d'une problématique », in *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Sarah Ben Nefissa (dir.), Aix en Provence – Paris, IREMAM-CNRS, 2002, pp. 7-26.

BEN REJEB Inès, « Discours et insularité : ce qui disent les Djerbiens de leur île », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Laroussi F. (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017. pp. 95-101.

BEN TAHAR Sami, « Le site antique de Guellala (Jerba) de la prospection à l'étude archéologique », in *Antiquités africaines*, n°55, 2019, pp. 71-95.

- BERLINER David, « Perdre l'esprit du lieu », in *Terrain*, n°55, 2010, pp. 90-105.
- BERLINER David & ISTASSE Manon, « Les hyper-lieux du patrimoine mondial », in *Gradhiva*, n° 18, 2013, pp. 124-145.
- BERLINER David, « Nostalgie et patrimoine. Une esquisse de typologie », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 393-409.
- BERNARD Élise, « Djerba, tourisme international et nouvelles logiques migratoires », in *Revue européenne des migrations internationales*, Paris, Association pour l'Étude des Migrations Internationales, vol. 1, n°18, 2002, pp. 103-112.
- BESROUR Adel, « La Fénigüia ou le culte de l'olivier », in *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Noureddine Essaïdi (coord.), Tunis, MAI, n°10, 2018, pp. 39-43.
- BIELAWSKI Mathilde, « Mutation du mode d'occupation du sol à Djerba : le cas de deux familles ibadites de Guellala », in *Horizons Maghrébins-le droit à la mémoire*, n°76, 2017, 33e année, pp. 143-150.
- BIELAWSKI Mathilde, « Deux représentations contradictoires d'un mode de vie insulaire. Patrimoine ou habitat sur l'île de Djerba en Tunisie ? », in *Belgeo* [En ligne], 2 | 2018, mis en ligne le 13 juillet 2018, [consulté le 21 février 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/23941>
- BIELAWSKI Mathilde, « Le patrimoine djerbien qui m'a été conté », in *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Noureddine Essaïdi (coord.), Tunis, MAI, n°10, 2018, pp. 44-46.
- BISMUTH-JARRASSÉ Colette & JARRASSÉ Dominique, *Synagogues de Tunisie : monuments d'une histoire et d'une identité*, Le Kremlin-Bicêtre, Esthétiques du divers, 2010.
- BLIBECH Fadhel, « Patrimoine culturel national et mondialisation : l'exemple de la Tunisie et du Maroc », in *Intérêt culturel et mondialisation. Les protections nationales. Tome I*, Marie Cornu & Nébila Mezghani (dir.), Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 101-142.
- BLUNDO Giorgio & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dir.), *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Marseille-Paris, APAD-Karthala, 2007.
- BOISSEVAIN Katia, « Attraction touristique et religion au Maghreb. Quand la dimension religieuse devient "bonne à montrer" », in *Socio-anthropologie de l'image au Maghreb*, Katia Boissevain & Pierre-Noël Denieuil (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Harmattan, 2010, pp. 17-23.
- BOISSEVAIN Katia & ISNART Cyril, « Tourisme, patrimoine et religions en Méditerranée. Usages culturels du religieux dans le catholicisme et l'islam contemporains (Europe du Sud-Maghreb) », in *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 129-1 | 2017, mis en ligne le 28 septembre 2017, [consulté le 15 novembre 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/mefrim/3423>
- BONDAZ Julien, ISNART Cyril & LEBLON Anaïs, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 9-21.
- BONDAZ Julien, GRAEZER BIDEAU Florence, ISNART Cyril & LEBLON Anaïs (eds.), *Les*

vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations, Berlin, LIT, 2015.

BONDZ Julien, GRAEZER BIDEAU Florence, ISNART Cyril & LEBLON Anaïs, « Relocaliser les discours sur le “patrimoine” », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 9-29.

BONNIN Philippe, « L'utile et l'agréable. La question de l'esthétique dans l'enquête d'architecture rurale du musée national des Arts et Traditions Populaires (1943-1947) », in *Études rurales - Architecture rurale : questions d'esthétique*, n°117, 1990, pp. 39-72.

BORTOLOTTI Chiara, “From Objects to Processes: Unesco’s ‘Intangible Cultural Heritage’”, in *Journal of Museum Ethnography*, n°19, 2007, pp. 21-33.

BORTOLOTTI Chiara (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2011.

BORTOLOTTI Chiara, « L'Unesco comme arène de traduction. La fabrique globale du patrimoine immatériel », in *Gradhiva*, n°18, 2013, pp. 50-73.

BORTOLOTTI Chiara, « Le transfert d'un standard international. Le patrimoine culturel vu par la France », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 107-122.

BOSREDON Pauline, « Chapitre 20 - La patrimonialisation de la vieille ville d'Alep entre stratégies de développement local et pratiques ordinaires », in *Alep et ses territoires : Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Jean-Claude David & Thierry Boissière (dir.), Beyrouth – Damas, Presses de l'Ifpo, 2014, pp. 419-444.

BOSREDON Pauline, « Chapitre 2. L'espace public et le patrimoine », in *Les villes non occidentales : Comprendre les enjeux de la diversité urbaine*, Gabriel Fauveaud (dir.), Montréal, PU de Montréal, 2017, pp. 61-68. Web. <http://books.openedition.org/pum/11869>. [consulté le 10 février 2021].

BOTEA Bianca & ROJON Sarah, « Préambule », in *Parcours anthropologiques – Ethnographie du changement et de l'attachement* [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 13 octobre 2015, [consulté le 19 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/pa/382>

BOUABID Naceur, « Djerba aux portes du patrimoine de l'humanité », in *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Nouredine Essaïdi (coord.), Tunis, MAI, n°10, 2018, pp. 6-8.

BOURDEAU Laurent, GRAVARI-BARBAS Maria & ROBINSON Mike (dir.), *Tourisme et patrimoine mondial*, Laval, PU de Laval, 2012.

BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales – Rites et fétiches*, vol. 43, 1982, pp. 58-63.

BOURGOU Mongi & KASSAH Abdelfettah, *L'île de Djerba, tourisme, environnement, patrimoine*, Tunis, Cérès, 2008.

BOUMAZA Nadir, « Expérience occidentale et construction maghrébine d'une approche patrimoniale », in *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Maria Gravaris-Barbas & Sylvie Guichard-Anguis (dir.), Paris, PU de Paris-Sorbonne, 2003,

pp. 117-133.

BOZZO Anna & LUIZARD Pierre-Jean, « Introduction », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 9-30.

BRAS Jean-Philippe & SIGNOLES Aude, « Introduction du dossier : États et territoires du politique. La décentralisation en débat », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 9-25.

BRIANSO Isabelle & GIRAULT Yves, « Instrumentalisations politiques et développementalistes du patrimoine culturel africain », in *Études de communication*, n° 42, 2014, pp. 149-162.

BRUMANN Christoph, “Heritage agnosticism. A third path for the study of cultural heritage”, in *Social Anthropology*, vol. 22, n°2, 2014, pp. 173-188.

BRUMANN Christoph & BERLINER David, “UNESCO World Heritage – Grounded?”, in *World heritage on the ground: ethnographic perspectives*, New York, Berghahn Books, 2016, pp. 1-34.

CANDAU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2005.

CARPENTIER Irène, « Innover pour dominer ? Patrimonialisation, durabilité, et reconfigurations sociales des territoires oasiens du sud tunisien », in *Crise des modèles ? Agricultures, recompositions territoriales et nouvelles relations villes-campagnes*, Martine Berger, Jean-Louis Chaléard & Alia Gana (dir.), Paris, Grafigéo, UMR Prodig, n° 37, 2021, pp. 99-127.

CATRINA Sonia & ISNART Cyril, “Introduction: Mapping the Moving Dimensions of Heritage”, in *Cultura, International Journal of Philosophy of Culture and Axiology*, vol. 11, n°2, 2014, pp. 7-17.

CEFAÏ Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.

CEREZALES Nathalie & ISNART Cyril, “Reassessing the ‘Migration of the Holy’”, in *The Religious Heritage Complex. Legacy, Conservation, and Christianity*, Nathalie Cerezales & Cyril Isnart (eds.), London, Bloomsbury, Material Religion Series, 2020, pp. 1-13.

CHIVA Isac & DUBOST Françoise, « L'architecture sans architectes : une esthétique involontaire ? », in *Études rurales - Architecture rurale : questions d'esthétique*, n°117, 1990, pp. 9-38.

CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1999.

CHOAY Françoise, *Le patrimoine ne questions : anthologie pour un combat*, Paris, Seuil, 2009.

CHUNIKHINA Irina, « Le “patrimoine de proximité” : du “coup de cœur” au label », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 175-194.

CIARCIA Gaetano, « Introduction », in *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Gaetano Ciarcia (dir.), Paris-Montpellier, Karthala-MSH-M, 2011, pp. 7-30.

CLEUZIQUO Juliette, « Le genre de la nostalgie. Nostalgie d'État et nostalgie postsoviétique au Tadjikistan contemporain », in *ethnographiques.org*, Numéro 34 – Philanthropies [En ligne], 2017, [consulté le 20 novembre 2018]. URL : <https://www.ethnographiques.org/2017/Cleuziou>

CONORD Sylvaine, « Le pèlerinage Lag ba Omer à Djerba (Tunisie). Une forme de migration touristique », in *Socio-anthropologie de l'image au Maghreb*, Katia Boissevain & Pierre-Noël Denieul (dir.), Tunis-Paris, IRMC-Harmattan, 2010, pp. 105-116.

COPANS Jean, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan, 1998.

CORALLI Monica & HOUÉNOUDÉ Didier, « La patrimonialisation à l'occidentale et ses conséquences sur un territoire africain. Porto-Novo au Bénin », in *Espaces et sociétés*, vol. 152-153, n°1-2, 2013, pp. 85-101.

COUSIN Saskia & RÉAU Bertrand, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2009.

COUSIN Saskia, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel », in *Civilisations*, n°57, 2008, pp. 41-56.

DAGHFOUS Radhi, « Le patrimoine archéologique et historique tunisien et le développement : définition-caractéristiques et devenir », in *Les cahiers de Tunisie*, Tunis, Alpha, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, n°184, 2003, pp. 10-18.

DAOULATLI Abdelaziz, « Patrimoine en péril : propositions pour le sauvegarder et le valoriser », in *Revue d'histoire maghrébine (époque moderne et contemporaine)*, Tunis, Publication de la Fondation Temimi pour la recherche scientifique et l'information, vol. 43, n°163, 2016, pp. 383-405.

DAVALLON Jean, « Comment se fabrique le patrimoine ? », in *Sciences Humaines. Hors-Série*, n°36, Mars-Avril-Mai, 2002, pp. 74-77.

DAVALLON Jean, « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », in *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>. [consulté le 10 avril 2019].

DE CERTEAU Michel, *L'Invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

DEMMER Christine, « Grands propriétaires face à la gestion publique de la biodiversité au sein du parc naturel régional de Camargue », in *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n°4, 2013, pp. 416-427.

DENIEUIL Pierre-Noël & LAROUCSI Houda, *Tunisie 2011-2014 : radioscopie d'une entrée en révolution*, Paris, L'Harmattan, 2017.

DENOIX Sylvie, « Formes juridiques, enjeux sociaux et stratégies foncières », in *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n°79-80, Aix-en-Provence, Édisud, 1997, pp. 9-22.

DESCHEPPER Julie, « Mémoires plurielles et patrimoines dissonants : l'héritage architectural soviétique dans la Russie poutinienne », in *Le Mouvement Social*, vol. 260, n°3, 2017, pp. 35-52.

DESGUILHEM Randi, « Présentation », in *Le waqf dans l'espace islamique*, Randi Desguilhem (dir.), Paris, IFEDA Damas, 1995, pp. 15-26.

DERRIKS Axel & PREVOST Virginie, *Djerba, les mosquées ibadites*, Tunis, Cérès, 2017.

DI MÉO Guy, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *Espace et Société*, n°78, 1995, pp. 15-34.

DI MÉO Guy, « Production des identités et attachement au lieu », in *L'alchimie du patrimoine*.

Discours et politiques, Yves Lamy (dir.), Talence, la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp. 247-276.

DI MÉO Guy, « Le patrimoine, un besoin social contemporain. Patrimoine et estuaires », in *Actes du colloque international de Blaye*, 5-7 octobre 2005, Blaye, Oct 2005, pp. 101-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281467/document> [consulté le 10 avril 2019].

DI MÉO Guy, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Sep 2007, Poitiers-Châtellerault, Geste, 2008, pp. 87-109. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934> [consulté le 10 avril 2019].

DJERBI Ali & IRA HALLET Stanley, *The Mosques of Djerba*, Blurb Inc, 2009.

DJERBI Ali, *L'architecture vernaculaire de Djerba. Pour une approche sémio-anthropologique*, Tunis, R.M.R., 2011.

DROUIN Martin, MORISSET Lucie K. & RAUTENBERG Michel, « Les changements du patrimoine », in *Les confins du patrimoine*, Martin Drouin, Lucie K. Morisset & Michel Rautenberg, Québec, PU du Québec, 2018, pp. 1-18.

DUVAL Mélanie, « Enjeux patrimoniaux et identitaires autour des sites d'art rupestre sud-africains », in *Civilisations*, vol. 61, n°1, 2012, pp. 83-101.

EL-FIHAIL Ismail Ali, "Reviving the Disagreement: A Debate on the Terminology of Intangible Cultural Heritage and the UNESCO 2003 Convention in the Arab World", in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 55-67.

ESSAÏDI Nouredine (coord.), *Patrimoine et Créativité : « Dossier spécial Djerba, aux portes du patrimoine de l'humanité »*, Tunis, MAI, n°10.

FABRE Daniel, « L'ethnologue et ses sources », in *Terrain*, n° 7, 1986, pp. 3-13.

FABRE Daniel, « Introduction. Habiter les monuments », in *Les monuments sont habités*, Daniel Fabre & Anna Iuso, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2010, pp. 17-52.

FABRE Daniel (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013.

FERJANI Mohamed Chérif, « Inspiration et perspectives de la révolution tunisienne », in *Confluences Méditerranée*, vol. 77, n°2, 2011, pp. 13-28.

FERJANI Mohamed Chérif, « Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien », in *Confluences Méditerranée*, vol. 82, n°3, 2012, pp. 107-116.

FLAUBERT Gustave, *Salammbô*, Paris, Michel Lévy, 1862.

GANNA Alia & AÏT-AOUDIA Myriam, « Les partis islamistes ont-ils vraiment changé », in *L'Année du Maghreb*, n°22, 2020.

GANNA Alia & VAN HAMME Gilles, « Les bouleversements politiques en Afrique du Nord au prisme de l'analyse électorale », in *Maghreb-Machrek*, vol. 1, n° 243, 2020, pp. 5-10.

GANNA Alia & KHEMIRI Emna, « La gestion de l'eau en Tunisie : un modèle générateur d'inégalités socio-territoriales », in *Crise des modèles ? Agricultures, recompositions territoriales et nouvelles relations villes-campagnes*, Martine Berger, Jean-Louis Chaléard &

- Alia Gana (dir.), Paris, Grafigéo, UMR Prodig, n°37, 2021, pp. 73-97.
- GARAS Félix, *Bourguiba et la naissance d'une nation*, Paris, Julliard, 1956.
- GILLMAN Derek, *The idea of Cultural Heritage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
- GIVRE Olivier & REGNAULT Madina (dir.), *Patrimonialisations croisées. Jeux d'échelles et enjeux de développement*, Lyon, PU de Lyon, 2015.
- GLEVAREC Hervé & SAEZ Guy, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française, 2002.
- GOBE Éric, « L'impossible politique d'épuration », in Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 2018, pp. 155-172.
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
- GRASSO Anna, « Le contrôle public des mosquées après 2011 : vers une nouvelle politique religieuse de l'État tunisien ? », in Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS, 2018, pp. 259-274.
- GRAVARI-BARBAS Maria, « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale vers une gouvernance patrimoniale ? », in *Espaces et Sociétés*, n° 18, 2002, pp 85-92.
- GRAVARI-BARBAS Maria & VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in *Conflits et territoires*, Tours, PU François-Rabelais, 2004, pp. 67-82.
- GRAVARI-BARBAS Maria, « Introduction générale », in Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*, Rennes, PU de Rennes, 2005, pp.11-18.
- GRAVARI-BARBAS Maria, « “ Patrimondialisation ” et territoire. Définition et analyse du “ régime de patrimonialité ” contemporain », in *CIST2011 - Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST)*, Paris, Nov 2011, pp. 191-193. Web. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01353323/file/cist2011-patrimondialisation_et_territoire-regime_de_patrimonialite_contemporain.pdf [consulté le 14 novembre 2019].
- GUTRON Clémentine & SKOUNTI Ahmed, « Dossier *Patrimonialiser au Maghreb* : Introduction », in *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, pp. 11-18.
- HAGBERG Sten, « Comprendre sans légitimer : Corruption, impunité et une anthropologie engagée », *Une anthropologie entre rigueur et engagement : Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, in Thomas Bierschenk, Giorgio Blundo, Yannick Jaffré, Mahaman Tidjani Alou (dir.), Paris, Karthala, 2007, pp. 355-369.
- HANNOYER Jean, « Avoir 20 ans en Tunisie », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 31-47.
- HARRISON Rodney, *Understanding the politics of heritage*, Manchester, Manchester University Press/ The Open University, 2010.
- HARRISON Rodney, *Heritage. Critical Approaches*, New York, Routledge, 2013.
- HARRISON Rodney, “On Heritage Ontologies: Rethinking the Material Word of Heritage”, in *Anthropological Quarterly*, vol. 91, n°4, 2018, pp. 1365-1383.

HARTOG François, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

HARTOG François (entretien avec), « Patrimoine, histoire et présentisme », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.1, n°137, 2018, pp. 22-32.

HARVEY David C., “Heritage Pasts and Heritage Presents: temporality, meaning and the scope of heritage studies”, in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 7, n°4, 2001, pp. 319-338.

HARVEY David C., “The History of Heritage”, in *The Ashgate Research Companion to Heritage and Identity*, Brian Graham & Peter Howard (eds.), Hampshire-Burlington, Ashgate publishing, 2008, pp. 19-36.

HEINICH Nathalie, « La sociologie à l'épreuve des valeurs », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 121, n°2, 2006, pp. 287-315.

HEINICH Nathalie, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

HEINICH Nathalie, « Esquisse d'une typologie des émotions patrimoniales », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 195-210.

HEINICH Nathalie, « Existe-t-il une beauté scientifique ? De la description factuelle au jugement esthétique », in *Nouvelle revue d'esthétique*, vol. 21, n°1, 2018, pp. 30-40.

HELAL Fethi, “The discursive construction of ideologies and national identity in post-revolutionary Tunisia (2011–2017): the case of the Francophiles”, in *Critical Discourse Studies*, vol. 16, n°2, 2019, pp. 179-200.

HERTZ Ellen & CHAPPAZ-WIRTHNER Suzanne, « Introduction: le “patrimoine” a-t-il fait son temps ? », in *ethnographiques.org*, Numéro 24 - Ethnographies des pratiques patrimoniales temporalités, territoires, communautés [En ligne], 2012, [consulté le 5 décembre 2019]. URL : <https://www.ethnographiques.org/2012/Hertz-Chappaz-Wirthner>

HILLALI Mimoun, « Risque politique et tourisme au Maghreb », in *Téoros*, vol. 23, 1, 2004, pp. 37-43.

Homère, *L'Odyssée, vol. I Chant I à VIII*, Victor Bérard (trad. grec ancien), Paris, Belles Lettres, 2002.

IOGNA-PRAT Paul, « La place du tiers-secteur dans les politiques publiques du patrimoine », in Patrick Le Louarn (dir.), *Le patrimoine culturel et la décentralisation.*, Rennes, PU de Rennes, 2011, pp. 332-356.

ION Jacques, « Intervention sociales, engagements bénévoles et mobilisation des expériences personnelles », in *Engagement public et exposition de la personne*, Jacques Ion & Michel Peroni (coord.), La Tour d'Aigues, l'Aube, 1997, pp. 77-84.

ION Jacques, « Introduction », in *L'engagement au pluriel*, Jacques Ion (dir.), Saint-Étienne, PU, 2001, pp. 10-20.

ION Jacques, « Affranchissement et engagements personnels », in *L'engagement au pluriel*, Jacques Ion (dir.), Saint-Étienne, PU Saint-Étienne, 2001, pp. 23-45.

IRAKI Aziz, CATTEDRA Raffaele & LEGROS Olivier, « Introduction », in *Les Cahiers*

d'EMAM [En ligne], n°17, 2009, mis en ligne le 09 février 2012, [consulté le 21 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/emam/306>

ISNART Cyril, « À l'ombre de l'UNESCO. "Patrimoine mondial" et minorité catholique sur une île grecque », in *Archives de sciences sociales des religions*, n°166, 2014, pp. 181-198.

ISNART Cyril, « Anthropologie du patrimoine », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], 2016, [consulté le 29 janvier 2019]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/anthropologie-du-patrimoine/>

ISNART Cyril, « Patrimoine », in *Dictionnaire de la Méditerranée*, Dionigi Albera, Maryline Crivello & Mohamed Tozy (dir.), Arles, Actes Sud, 2016, pp. 1159-1167.

JARRASSÉ Dominique, « "Lieu saint partagé" ou approprié ? La patrimonialisation de la Ghriba de Djerba et de son pèlerinage », in *Al-Sabil : Revue d'Histoire, d'Archéologie et d'Architecture Maghrébines* [En ligne], n° 8, 2019, [consulté le 20 mars 2021]. URL : <http://www.al-sabil.tn/?p=6121>

JEUDY Henri-Pierre, *Patrimoines en Folie*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 1990.

JEUDY Henri-Pierre, *La machinerie patrimoniale*, Belval, Circé, 2008.

KARAMTI Yassine, « "Turath", "Patrimoine", "Heritage" : des traductions trompeuses ? », in *Al-Mishkât*, n°6, 2008, pp. 41-59.

KARAMTI Yassine, *Patrimoine, Economie et Altérité : Essai sur la muséologie des mémoires entre deux rives*, Tunis, Regroupement Latrach du livre spécialisé, 2009.

KAZDAGHLI Habib, « Communautés méditerranéennes de Tunisie. Les Grecs de Tunisie : du Millet-i-rum à l'assimilation française (XVII e-XX e siècles) », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°95-98, 2002, pp. 449-476.

KAZDAGHLI Habib, « Avant-propos », in *Fabrique du tourisme et expériences patrimoniales au Maghreb, XIXe-XXIe siècles*, Cyril Isnart, Charlotte Mus-Jelidi & Colette Zytnicki (dir.), Rabat, Centre Jacques-Berque, 2018. Web. <http://books.openedition.org/cjb/1448>. [consulté le 13 janvier 2019].

KCHOUK Bilel, « "Si vous votez la loi d'exclusion aujourd'hui, c'est vous qui serez exclus demain" », in *L'Année du Maghreb*, n° 16, 2017, pp. 319-339.

KHALFAN Amour Khalfan & OGURA Nobuyuki, "Sustainable architectural conservation according to traditions of Islamic waqf: the World Heritage-Listed Stone Town of Zanzibar", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 18, n°6, 2012, pp. 588-604.

KERROU Mohamed, « Introduction », in *Public et privé en Islam : Espaces, autorités et libertés*, Mohamed Kerrou (dir.), Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2002, pp.17-42. Web. <http://books.openedition.org/irmc/249>. [consulté le 10 février 2021].

KERROU Mohamed, « Jacques Berque et les villes de l'Islam », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 107-110 | septembre 2005, mis en ligne le 09 décembre 2011, [consulté le 26 avril 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/2834>

KILANI Mondher, « Du terrain au texte », in *Communications-L'écriture des sciences de l'homme*, n°58, 1994, pp. 45-60.

KRICHEN Aziz, « 12- La fracture de l'intelligentsia : Problèmes de la langue et de la culture nationales », in *Tunisie au présent : Une modernité au-dessus de tout soupçon ?* Camau M.

(dir.), Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1987, pp. 297-341. Web. <http://books.openedition.org/iremam/2571>. [consulté le 12 février 2021].

LACOSTE Yves, « Enjeux politiques et géopolitiques de la langue française en Algérie : contradictions coloniales et postcoloniales », in *Hérodote*, vol. 126, n°3, 2007, pp. 17-34.

LARGUÈCHE Abdelhamid, « Stratégie de valorisation du patrimoine et schéma directeur d'aménagement du territoire. Une adéquation à construire », in *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000*, Nozha Sekik (dir.), Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001, pp. 93-105.

LARGUÈCHE Abdelhamid, « L'Histoire à l'épreuve du patrimoine », in *L'Année du Maghreb* [En ligne], IV | 2008, mis en ligne le 01 octobre 2011, [consulté le 01 février 2019]. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/439>

LAROUSSE Foued, « Introduction : L'insularité, une notion multidimensionnelle », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Foued Laroussi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 7-17.

LAVOIE Marie, « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », in *Sociétés*, vol. 125, n°3, 2014, pp. 137-151.

LAZZAROTTI Olivier, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », in *Mappemonde*, n° 57, 2000, pp. 12-16.

LAZZAROTTI Olivier, « Tourisme et patrimoine: ad augusta per angustia », in *Annales de Géographie*, vol. 112, n° 629, 2003, pp. 91-110.

LEBLON Anaïs, « Du "PCI" au "finaa tawaa". Ethnographie d'une traduction patrimoniale », in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 165-185.

LEE-WHORF Benjamin, *Linguistique et anthropologie* [« Language, thought and reality »], Claude Carme (trad.), Paris, Denoël, 1969.

LESAGE Denis, « L'entrée des XIXe et XXe siècles dans le champ du patrimoine », in *Histoire d'architectures en méditerranée XIXe-XXe siècles*, Jean-Baptiste Minnaert (dir.), Paris, la Villette, 2005, pp. 133-152.

LORAUX Nicole, *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Lausanne, Payot, 1997.

MAHJOUBI Ali, « Habib Bourguiba et le choix occidental », in *Actes du Premier Congrès International : Habib Bourguiba & l'établissement de l'État national : approches scientifiques du bourguibisme, 1 au 3 septembre 1999*, Abdeljelil Temimi (dir.), Publication de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, Zaghouan, 2000, pp. 99-107.

MAJDOUB Wided, « Médina de Sousse : Les enjeux de la gestion touristique d'une ville historique inscrite au patrimoine mondial », in *Téoros*, vol. 30, n°2, 2011, pp. 47-58.

MERIMI Mohamed, *Juifs de Djerba et stratégies identitaires*, Tunis, Diraset, Études Maghrébines, 2011.

MICHAUD Yves, *Critères esthétiques et jugement de goût*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1999.

- MOUCHARD Daniel, « Société Civile », in *Encyclopædia Universalis* [en ligne], [consulté le 6 mai 2020]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/societe-civile/>
- MOUSSAOUI Abderrahmane, « Du public et du privé. La notion d'intérêt général en Algérie », in *Public et privé en Islam : Espaces, autorités et libertés*, Mohamed Kerrou (dir.), Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2002, pp. 245-263. Web. <http://books.openedition.org/irmc/271>. [consulté le 10 février 2021].
- MOUSSAOUI Abderrahmane, « Observer en anthropologie : immersion et distance », in *Contraste*, vol. 36, n°1, 2012, pp. 29-46.
- MBAREK Afef, « Entre classement et patrimonialisation : Les usages du patrimoine judéo-tunisien », in *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, pp. 55-69.
- MRABET Abdellatif, « Patrimoine et politiques patrimoniales en Tunisie réalités et perspectives ? », in *Mondes et Cultures*, vol. 75, n°1-4, 2015, pp. 197- 212.
- MUSCAT Michèle, *L'héritage impensé des Maltais de Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- MUXEL Anne, « Jeunes des années quatre-vingt-dix. A la recherche d'une politique "sans étiquette" ». in *l'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Pascal Perrineau (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 239-266.
- MZABI Hassouna, *La croissance urbaine accélérée à Jerba et ses conséquences sur la vie de relations avec l'extérieur*, Tunis, Publication de l'université de Tunis, 1978.
- NICOLAS Thierry, « "L'hypo-insularité", une nouvelle condition insulaire : l'exemple des Antilles françaises », in *L'Espace géographique*, vol. 4, n°34, 2005, pp. 329-341.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « La politique du terrain », in *Enquête*, n°1, 1995, pp.71-109.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Émiques », in *L'Homme*, n°147, 1998, pp. 151-166.
- OULD AOUDIA Jacques, « Société civile : où sont passées les élites ? », in *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo (éd.), Paris, La Découverte, 2011, pp. 313-324.
- OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.
- OULEBSIR Nabila & SWENSON Astrid, « Patrimoine : voyage des mots. *Heritage, Erbe, Beni culturali, Turâth, Tigemmi* », in *Patrimoine et Architecture*, n°21-22, 2015, pp. 10-23.
- PARADIS Andrée, « Le projet Tunis-Carthage », in *Vie des arts*, vol. 18, n° 73, 1973, pp. 12–13.
- PEARCE Susan, "The construction and analysis of the cultural heritage: Some thoughts", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 4, n°1, 1998, pp. 1-9.
- PECQUEUX Anthony & TORNATORE Jean-Louis, « Morale et politique dans le monument historique. L'incendie du château de Lunéville », in *Émotions patrimoniales*, Daniel Fabre (dir.), Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2013, pp. 283-310.
- PLUTA Audrey, « Pas de révolution pour la police ? Syndicats et organisations internationales autour de la "Réforme du secteur de la sécurité" en Tunisie après 2011 », in *Lien social et Politiques*, n°84, 2020, pp. 122–141.
- POUESSEL Stéphanie, « Révolutions et élection en Tunisie. Le réveil d'une société résistante

», in *Les carnets de l'IREMAM*, 2015. Web. <http://iremam.hypotheses.org/5645>. [consulté le 6 janvier 2021].

POUESSEL Stéphanie, « Une révolution linguistique ? Du retour en force de l'arabe tunisien (derja) dans les espaces du politique », in *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* Amin Allal & Vincent Geisser (dir.), Paris, CNRS, 2018, pp. 357-376.

POULOT Dominique, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998.

POULOT Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle : du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006.

PREVOST Virginie, « Les mosquée ibadites du Maghreb », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 125 | juillet 2009 [mis en ligne le 02 juillet 2012], [consulté le 03 mai 2016]. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/6253>

PREVOST Virginie, *De Djerba à Oman, la troisième voie de l'Islam*, Turnhout, Brepols Publishers n.v., 2010.

QABLA Gabriel, « La communauté juive de Djerba : secrets d'une pérennité », in *Confluences Méditerranée*, n° 10, printemps 1994.

RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 1984.

RITTER Stefan, BEN TAHAR Sami, FASSBINDER Jörg W. E. & LAMBERS Lena, « Landscape archaeology and urbanism at Meninx: Results of geophysical prospection on Jerba », in *Journal of Roman Archaeology*, n° 31, 2018, pp. 358-372.

ROUBAN Luc, « L'État et l'échange politique. Les mutations de l'espace public », in *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Pascal Perrineau (dir.), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 292-312.

RUSSEIL Sarah, « Logiques d'acteurs et processus d'inscription à l'Unesco. Quelle prise en compte des enjeux sociaux dans la gestion du label Unesco à Québec ? », in *Habiter le patrimoine, enjeux, approches, vécu*, Maria Gravari-Barbas (dir.), Rennes, PU Rennes, 2005, pp. 334-349.

SAIDI Habib, *Identité de façade et zones d'ombre: tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, Paris, Petra, 2017.

SAPIR Edward, *Le langage* [« language »], Guillemin Solange Marie (trad.), Paris, Payot & Rivages, 2001.

SCOTT James C., *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, Paris, Amsterdam, 2009.

SEBAG Paul, *Histoire des Juifs de Tunisie : des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1991.

SEKIK Nozha (dir.), *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000*, Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001.

SERRES Michel, *C'était mieux avant !*, Paris, Le Pommier, 2017.

SIGILLÒ Ester, « La société civile tunisienne post-révolutionnaire : un chemin tortueux entre intégration internationale et activisme local », in *La Lettre de l'IRMC*, bulletin trimestriel n°17,

2016, pp. 5-6.

SIGILLÒ Ester & DE FACCI Diamano, « L'économie sociale et solidaire : une nouvelle économie morale pour la Tunisie post-2011 ? La construction de l'«alternative» à Médenine », in *L'Année du Maghreb*, n°18, 2018, pp. 51-68.

SKOUNTI Ahmed, « De la patrimonialisation. Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ? », in *Hesperis-Tamuda*, vol. XLV, 2010, pp. 19-34.

SMAOUI Ahmed, « Tourisme et patrimoine. Chance ou Mirage ? », in *Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale : gouvernance environnementale : actes du séminaire international, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000*, Nozha Sekik (dir.), Tunis-Namur-Barcelone, INP- Programme de Recherches et de Liaison Universitaire pour le développement-ICM, 2001, pp. 53-59.

SMITH Laurajane, *Uses of Heritage*, London, Routledge, 2006.

TEBBAA Ouidad, « Patrimoine, patrimonialisation et développement touristique : le cas de Marrakech », in *Hesperis-Tamuda*, vol. XLV, 2010, pp. 55-66.

TEGHLET Zouhair, « Les manifestations de la croyance religieuse dans l'architecture ibadite : l'exemple de Djerba », in *Insularité, Langue, Mémoire, Identité*, Foued Laroussi (dir.), Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 67-94.

TEMIMI Abdeljelil, « Le système de habous et ses répercussions dans les sociétés maghrébines à l'époque moderne », in *Revue d'Histoire Maghrébine*, Zaghouan, Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'information, 29^{ème} année, n°106, février 2002, pp. 75-89.

TLATLI Salah-Eddine, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès, 1967.

TMARZIZET Kamel, « Les Djerbiens, des migrants séculaires », in *Confluences Méditerranée*, n°5, 1993, pp. 73-78.

TMARZIZET Kamel, *Djerba, l'île des rêves*, Tunis, STAG, 1997.

TORNATORE Jean-Louis, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale : De quelques manières de s'accommoder au passé », 2007. Web. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00122998>. [consulté le 28 février 2020].

TORNATORE Jean-Louis, "Words for Expressing What We Care About. The Continuity and the Exteriority of the Heritage Experience" in *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». traductions, négociations et transformations*, Julien Bondaz, Florence Graezer Bideau, Cyril Isnart & Anaïs Leblon (eds.), Berlin, LIT, 2015, pp. 31-53.

TORNATORE Jean-Louis, « Expérier le patrimoine », *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, in Jean-Louis Tornatore (dir.), Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2019, pp. 9-65.

TORNATORE Jean-Louis, « Pour une anthropologie pragmatiste et plébéienne du patrimoine : un scénario contre-hégémonique », in *In Situ. Au regard des sciences sociales*, [En ligne], 1 | 2019, mis en ligne le 07 octobre 2019, [consulté le 26 janvier 2021]. URL : <http://journals.openedition.org/insituarss/449>

TOUZANI Amina, *La culture et la politique culturelle au Maroc*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2003.

TRAÏNI Christophe & SIMÉANT Johanna, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à

la cause ? », *Émotions... Mobilisation !*, Christophe Traïni (éd.), Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 11-34.

TRAÏNI Christophe, « Chapitre 8. L'opposition à la tauromachie », in *Émotions... Mobilisation !*, Christophe Traïni (éd.), Paris, Presses de Sciences Po, 2009, pp. 193-213.

TUNBRIDGE John E. & ASHWORTH Gregory J., *Dissonant Heritage: the management of the past as a resource in conflict*, Chichester-New York, J. Wiley, 1996.

TURKI Sami Yassine & VERDEIL Éric, « Tunisie : la Constitution (du Printemps) ouvre le débat sur la décentralisation », in *Local Governments and Public Goods: Assessing Decentralization in the Arab World*, Mona Harb & Sami Atallah (dir.), Beirut, LCPS, 2015, pp. 11-45.

TURKI Sami Yassine & GANA Alia, « Les territoires ruraux en Tunisie à l'épreuve de la communalisation : entre complexité de la réforme et enjeux politiques », in *Maghreb - Machrek*, vol. 226, n°4, 2015, pp. 53-71.

TURKI Sami Yassine & LOSCHI Chiara, « Chantiers de reconstruction politique en comparaison : La « décentralisation » en période post-révolutionnaire en Tunisie et en Libye », in *L'Année du Maghreb*, n°16, 2017, pp. 71-88.

VALENSI Lucette & UDOVITCH Abraham L., *Juifs en terre d'islam : les communautés de Djerba*, Paris, Archives contemporaines, 1984.

VENDRAMIN Patricia, « L'engagement militant : la rencontre entre un individu, une cause et une organisation », in *L'engagement militant*, Patricia Vendramin (dir.), Louvain-la-Neuve, PU de Louvain, 2013, pp. 15-33.

VESCHAMBRE Vincent, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », in *Vox Geographica* [En ligne], 2007, [consulté le 10 mai 2017]. URL : <https://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>

VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. », in *Annales de géographies*, vol. 656, n°4, 2007, pp. 361-381.

WATERTON Emma, SMITH Laurajane & CAMPBELL Gary, "The Utility of Discourse Analysis to Heritage Studies: The Burra Charter and Social Inclusion", in *International Journal of Heritage Studies*, 2006, vol. 12, n° 4, pp. 339-355.

WINTER Tim, "Clarifying the critical in critical heritage studies", in *International Journal of Heritage Studies*, 2013, vol. 19, n°3, pp. 532-545.

WINTER Tim, "Beyond Eurocentrism? Heritage conservation and the politics of difference", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n°2, 2014, pp. 123-137.

WINTER Tim, "Heritage Studies and the privileging of theory", in *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n°5, 2014, pp. 556-572.

YACOUB Hichem, *Habiter Djerba, El Menzel, El Houch et Ed'dar*, Tunis, Nirvana, 2015.

ZAIANE-GHALIA Selma, « Médiation culturelle pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine tunisien : Des initiatives citoyennes », in *Ethnologies*, vol. 38, n°1-2, 2016, pp. 127-153.

ZYTNIKI Colette, ISNART Cyril & MUS-JELIDI Charlotte, « Penser le tourisme et le

patrimoine, au Maghreb et au-delà (XIX^e-XXI^e siècles) », in *Fabrique du tourisme et expériences patrimoniales au Maghreb, XIXe-XXIe siècles*, Cyril Isnart, Charlotte Mus-Jelidi & Colette Zytnicki (dir.), Rabat, Centre Jacques-Berque, 2018. Web. <http://books.openedition.org/cjb/1452>. [consulté le 13 janvier 2019].

Autres sources

Thèses, mémoires, études, rapports :

ABDELKAFI Jallel, BEN ABDESSELEM Mohamed Habib & HABABOU Inchirah, « Dispositif institutionnel juridique et financier d'intervention dans les Centres Anciens. La mise en place d'un "programme de réhabilitation des Centres Anciens" », *étude réalisée pour la Direction Générale des Collectivités Publiques Locales du Ministère de l'Intérieur tunisien et en lien avec l'Agence Française de Développement en Tunisie*, 2013.

BELHASSINE Asma, *Développement patrimonial et images touristiques de la Tunisie au XXème siècle : hôtels et architecture*, Thèse de doctorat en Art et Histoire de l'Art, Université Côte d'Azur, 2016.

BEN JEBARA BOUSSAADA Sarra, *Urbanisation, société et territoire à Midoun (Djerba)*, Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement, Tunis, ENAU, 2017.

BEN MAHFOUDH Hend, *Paysage, Patrimoine et Identité. Le cas de la ville de Tunis*, Thèse de doctorat en Géographie - Aménagement, Université Toulouse - Le Mirail, 2006.

BENNOUR Myriam, *La patrimonialisation des arbres urbains. Le cas de Tunis*, Thèse de doctorat en Sciences agronomique et Sciences et Architecture du Paysage, Institut Supérieur Agronomique de Chott-Meriem - Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, 2014.

BERTRAND Romain, *Ethnographie d'un lieu qui résiste : la prison de Carabanchel à Madrid*, Mémoire de master de recherche en Anthropologie, Université Lumière Lyon 2, 2016.

BOUCLY Julien, *La fabrique nationale du patrimoine mondial. Une étude de l'action publique patrimoniale en Turquie et à Diyarbakır*, Thèse de doctorat en Études politiques, Paris, EHESS, 2019.

BOUSSOFFARA Faouzi, *Pour une nouvelle production de l'habitat à Jerba : participation des usagers*, Thèse de 3ème cycle d'architecture, Tunis, Institut Technologique d'Art d'Architecture et d'Urbanisme, 1984.

International Crisis Group, « La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie », in *Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group*, n°177, 10 mai 2017. Web. <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/177-la-transition-bloquee-corruption-et-regionalisme-en-tunisie.pdf> [consulté le 2 mars 2020].

KHANOUSSE Mustapha, « Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb. La Tunisie », *étude pour le bureau de l'Unesco pour le Maghreb*, secteur culturel, Rabat, 2009.

SAGHROUN Houitou, *Recherche technique et matériaux de construction à Jerba*, Thèse de 3ème cycle d'architecture, Tunis, Institut Technologique d'Art d'Architecture et d'Urbanisme, 1982.

SAIDI Habib, *Sortir du regard colonial. Politiques du patrimoine et du tourisme en Tunisie depuis l'indépendance*, Thèse de doctorat d'Ethnologie, Université de Laval, Faculté des lettres, 2007.

YOUSFI Hela, « Redessiner les relations État/collectivités locales en Tunisie : enjeux socio-culturels et institutionnels du projet de décentralisation », in *Papiers de Recherche AFD*, n°47, Juin 2017.

Colloques, journée d'études :

BEN JEBARA Sarra, « Rôle des acteurs locaux dans le processus de patrimonialisation : cas de l'île de Djerba », in *Colloque international « Patrimoines en péril Action publique et politiques de préservation au Maghreb »*, Ambassade de France en Algérie – IRMC – Centre Jacques Berque, Hôtel Laico, Hammamet, 13-14 octobre 2017.

BEN OTHMAN Hend, « Patrimoines en péril Action publique et politiques de préservation au Maghreb », in *Le Carnet de l'IRMC*, n°20, juin-octobre 2017. <http://irmc.hypotheses.org/2132> [consulté le 24 novembre 2020].

Appel à contribution :

« Les territoires à l'épreuve des changements dans le monde arabe », Appel à contribution, in *Calenda*, 20 février 2015. URL : <https://calenda.org/318465> [consulté le 2 mars 2020].

Biographie :

BOUSLAMA Abdelmajid, *Les portes du menzel*, Paris-Carthage, Abencerage-Cartaginoiserie, 2011.

CISCARDI Jean-Jacques, *La légende vivante de Djerba*, Tunis, Arabesques, 2016.

KYNDINYS Laris, *Djerba, l'île enchantée de mon enfance*, Tunis, MC, 2009.

Publications de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (Assidje) :

Séminaire « Pour la sauvegarde de l'architecture et de l'environnement de Djerba », 23-26 janvier 1975, Communications et Recommandations, éd. Association de sauvegarde de Djerba, Tunis, Imp. Al-Asria, 1975.

STABLO René, *Les Djerbiens. Une communauté arabo-berbère dans une île de l'Afrique française*, Assidje.

Jerba. Une île méditerranéenne dans l'Histoire, Tunis, Institut National d'Archéologie et d'Art-Assidje, 1982.

Actes du colloque sur l'histoire de Jerba (avril 1982), Institut National d'Archéologie et d'Art-Assidje, 1986.

BUCHMAN Ernst, *Éternelle Djerba*, Ariana-Aéroport, Assidje – STAG, 1998.

DAULON Louis, *Les pêches djerbiennes*, Assidje – STAG – Société touristique Haroun, 1998.

Agenda 21 local pour un développement durable de l'île de Djerba – Assidje – Novembre 2002. pp. 127-136 <https://www.assidje.tn/etudes/> [consulté le 2 février 2021]

Manuel de l'Unesco :

Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial (deuxième édition 2011) Titre original : Preparing World Heritage Nominations (Second edition, 2011). Publié en novembre 2011 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ce manuel est une réédition. La première version, Edition 2010, faisait référence à la version des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2008). Le présent manuel est basé sur la nouvelle version des *Orientations* (2011).

Sitographie de l'Unesco :

Présentation de l'État partie Tunisie : <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/tn> [consulté le 6 février 2016].

Présentation de la Liste indicative de la Tunisie : <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5686/> [consulté le 6 février 2016].

Présentation du site archéologique de Carthage : <https://whc.unesco.org/fr/list/37> [consulté le 23 février 2020].

Présentation des dix critères de sélection pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/criteres/> [consulté le 3 juin 2020].

Restitution du projet de l'Observatoire collaboratif du patrimoine : <https://fr.unesco.org/events/restitution-du-projet-observatoire-collaboratif-du-patrimoine> [consulté le 15 août 2018].

Sitographie des « associations de sauvegarde du patrimoine culturel tunisien » :

Compte Twitter de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba : <https://twitter.com/assidje> [consulté le 26 juin 2019].

Page Facebook de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba : <https://www.facebook.com/Assidje.org> [consulté le 29 décembre 2021].

Page Facebook *Djerba patrimoine mondial* (gérée par l'Assidje) : <https://www.facebook.com/Djerba.UNESCO> [consulté le 12 janvier 2022].

Page Facebook de l'Association Djerba insolite : <https://www.facebook.com/djerba.insolite> [consulté le 21 septembre 2020].

Page Facebook de l'Association Édifices & Mémoires, Winou el patrimoine [bâti] ? : <https://www.facebook.com/groups/winouelpatrimoine/> [consulté le 9 juin 2020].

Site internet de l'ASM de Tunis : <https://www.asmtunis.com/> [consulté le 31 janvier 2022].

Site internet de l'Assidje : <https://www.assidje.tn/> [consulté le 31 janvier 2022].

Site internet d'Édifices & Mémoires : <https://www.edifices-et-memoires.com/> [consulté le 31 janvier 2022].

Sitographie institutionnelle en Tunisie :

Site internet du ministère des Affaires culturelles : <https://www.culture.gov.tn/> [consulté le 31 janvier 2022].

Page Facebook du ministère des affaires culturelles -Tunisie تونس -وزارة الشؤون الثقافية : <https://www.facebook.com/M.AFFAIRES.CULTURELLES> [consulté le 24 janvier 2022].

Compte Twitter de Ghazi Gherairi, ambassadeur, délégué permanent de la Tunisie à l'Unesco : <https://twitter.com/GHAZIGHERAIRI> [consulté le 28 janvier 2020].

Sites internet de l'Institut National du Patrimoine : <http://www.inp.rnrt.tn/index.php> [consulté le 16 janvier 2019] ; <http://www.inp2020.tn/> [consulté le 31 janvier 2022].

Site internet de l'Agence de Mise en Valeur et de Promotion du Patrimoine Culturel : <http://www.patrimoinedetunisie.com.tn/fr/presentation.htm> [consulté le 16 janvier 2019].

Site internet du Centre d'information, de formation, d'étude et de documentation sur les associations : <http://www.ifeda.org.tn/fr/> [consulté le 15 mai 2019].

Site internet du ministère de L'Environnement et du Développement Durable Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral pour le projet résilience côtière : http://www.apal.nat.tn/site_web/projets.html [consulté le 22 mars 2021].

Site de l'Imprimerie Officielle de la République tunisienne : <http://www.iort.gov.tn/> [consulté le 7 juin 2018].

Site du Journal Officiel de la République tunisienne : <http://www.legislation.tn/sites/default/files/journal-officiel/> [consulté le 7 juin 2018].

Site du musée du Patrimoine traditionnel de l'île de Djerba : <http://www.djerbamuseum.tn/index.php?lang=fr> [consulté le 29 mars 2019].

Textes, décrets, arrêtés, lois :

Tunisie :

- Loi sur le nouveau cadre légal des associations : Loi n° 15 du 7 novembre 1959, loi n° 88-90 du 2 août 1988, loi n° 92-25 du 2 avril 1992.
- Le *modus vivendi* passé entre le Saint-Siège et la République tunisienne : Décret n°64-625 du 23 juillet 1964, JORT n°36 du 24 juillet 1964.
- Loi sur la création de l'INP et AMVPPC : Loi n° 88-11 du 25 février 1988, JORT n° 16 du 4 mars 1988, et Loi n° 97-16 du 3 mars 1997, JORT n° 19 du 7 mars 1997.
- Code du patrimoine de 1994 : Loi n° 94-35 du 24 février 1994
- Loi relative au Code des collectivités locales : Loi n° 2018-29 du 9 mai 2018.
- Création officielle de l'Assidje : JORT n° 47, Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires, du 16 au 20 juillet 1976, p. 1782
- Création officielle d'Édifices & Mémoires : JORT n° 60, Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires, 19 mai 2016, p. 3378

Maroc :

- Loi des finances marocaines par la gestion 1993, *Bulletin Officiel* n° 3661 du 31 décembre 1992, p. 265

Articles de presses nationales tunisiennes et internationales :

Agence Tunis Afrique Presse, « René Trabelsi : Une demande d'inscription de la Ghriba sur la Liste du patrimoine mondial bientôt sur la table de l'Unesco », in *Huffpost Tunisie* [En ligne], 13 mai 2017. URL : https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ghriba-patrimoine-mondial_mg_16591308 [consulté le 15 mai 2017].

Agence Tunis Afrique Presse, « Saccage de l'église byzantine récemment découverte sur le site "Castilia" près de Tozeur », in *Jawhara FM* [En ligne], 24 février 2018. URL : <https://www.jawharafm.net/fr/article/saccage-de-l-eglise-byzantine-recemment-decouverte-sur-le-site-castilia-pres-de-tozeur/90/60710> [consulté le 13 mars 2018].

BEN ABDERRAZAK Mohamed, « Il y a huit ans, des salafistes présumés incendient le mausolée de Sidi Bou Saïd », in *Tunisie numérique* [En ligne], 12 janvier 2021. URL : <https://www.tunisienumerique.com/il-y-a-huit-ans-des-salafistes-presumes-incendient-le-mausolee-de-sidi-bou-said/> [consulté le 8 novembre 2021].

BEN ACHOUR Mohamed-El Aziz, « Tunisie : L'institution du waqf au temps des beys et du protectorat français », in *Leaders* [En ligne], 19 mars 2018. URL : <https://www.leaders.com.tn/article/24276-entre-l-ideal-et-la-realite-l-institution-du-waqf-au-temps-des-beys-et-du-protectorat-francais> [consulté le 28 janvier 2021].

BEN AMEUR Nabil, « Site de Carthage : La Tunisie devra rendre des comptes à l'Unesco », in *Kapitalis* [En ligne], 17 décembre 2014. URL : <http://www.kapitalis.com/culture/26381-site-de-carthage-la-tunisie-devra-rendre-des-comptes-a-l-unesco.html> [consulté le 3 mars 2015].

BEN NASER Teycir, « Des mosquées et des ruines : comment sauver le patrimoine ibadite djerbien ? », in *Nawaat* [En ligne], 10 septembre 2015. URL : <https://nawaat.org/2015/09/10/des-mosquees-et-des-ruines-comment-sauver-le-patrimoine-ibadite-djerbien/> [consulté le 8 novembre 2019].

BRÉSILLON Thierry, « Tunisie : le mausolée de Sidi Bou Saïd incendié », in *Rue 89* [En ligne], 24 janvier 2017. URL : <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-tunisie-libre/20130113.RUE2441/tunisie-le-mausolee-de-sidi-bou-said-incendie.html> [consulté le 8 novembre 2021].

BOUABID Naceur, « Les mosquées de Djerba : Un patrimoine en péril », in *Kapitalis* [En ligne], 16 avril 2015. URL : <http://www.kapitalis.com/afkar-2/28864-les-mosquees-de-djerba-un-patrimoine-en-peril.html> [consulté le 8 novembre 2019].

BOUABID Naceur, « Djerba, aux portes du patrimoine de l'Humanité », in *Kapitalis* [En ligne], 30 mai 2015. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2015/05/30/djerba-aux-portes-du-patrimoine-de-lhumanite/> [consulté le 1^{er} juillet 2015].

BOUABID Naceur, « Djerba sur la Liste du patrimoine mondial : Où en est le dossier ? », in *Kapitalis* [En ligne], 14 avril 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/04/14/djerba-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-ou-en-est-le-dossier/> [consulté le 18 novembre 2017].

BOUABID Naceur, « Liste du patrimoine mondial : l'État tunisien doit bouger pour Djerba », in *Kapitalis* [En ligne], 23 septembre 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/09/23/liste-du-patrimoine-mondial-letat-tunisien-doit-bouger-pour-djerba/> [consulté le 21 novembre 2017].

BOUABID Naceur, « Plein feux sur l'église Saint-Joseph de Houmt-Souk, à Djerba », in *Kapitalis* [En ligne], 1^{er} septembre 2018. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2018/09/01/pleins-feux-sur-leglise-saint-joseph-de-houmt-souk-a-djerba/> [consulté le 22 mars 2019].

CARPENTIER Irène & BLANC Théo, « Élections municipales en Tunisie, territorialité du vote et enjeux de décentralisation », in *Les clés du Moyent-Orient* [En ligne], 7 mai 2018. URL : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Elections-municipales-en-Tunisie-territorialite-du-vote-et-enjeux-de.html> [consulté le 16 mars 2021].

DAHMANI Frida, « Tunisie : le patrimoine urbain menacé de destruction », in *Jeune Afrique* [En ligne], 31 juillet 2018. URL : <https://www.jeuneafrique.com/mag/606865/politique/tunisie-le-patrimoine-urbain-menace-de-destruction/> [consulté le 10 octobre 2018].

DAOULATLI Abdelaziz, « Le patrimoine qui tue... tuons-le », in *La Presse*, 23 février 2018.

DJAÏT Amel, « Père Matteo : “L’inscription de Djerba à l’UNESCO serait un point positif pour le monde entier !” », in *1001 Tunisie* [En ligne], 25 janvier 2021. URL : <https://1001tunisie.com/portraits-et-interviews/pere-matteo-l-inscription-de-djerba-a-lunesco-serait-un-point-positif-pour-le-monde-entier/> [consulté le 22 janvier 2021].

ELAFRITE Naceureddine, « Billet. Notre langue maternelle, le Tunisien », in *Le Courrier de l'Atlas* [En ligne], 8 janvier 2012. URL : <https://www.lecourrierdelatlas.com/no-data-billet-notre-langue-maternelle-le-tunisien-1632/> [consulté le 5 février 2021].

ELLOUMI Rejeb, « Cadres juridique, comptable, fiscal et social régissant les associations en Tunisie », in *Leaders* [En ligne], 21 janvier 2013. URL : <https://www.leaders.com.tn/article/10537-cadres-juridique-comptable-fiscal-et-social-regissant-les-associations-en-tunisie> [consulté le 4 avril 2019].

NASRI Fathi, « Tunis s'oppose à une vente aux enchères à Paris d'objets de son patrimoine », in *L'Express* [En ligne], 21 mai 2019. URL : https://www.lexpress.fr/culture/tunis-s-oppose-a-une-vente-aux-encheres-a-paris-d-objets-de-son-patrimoine_2127342.html [consulté le 10 mars 2021].

NEMLAGHI Yüsra, « Djerba : A Ghizen, les abribus se déroulent comme des tableaux », in *Kapitalis* [En ligne], 28 février 2017. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2017/02/28/djerba-a-ghizen-les-abribus-se-deroulent-comme-des-tableaux/> [consulté le 3 mars 2017].

OGIER J.M. & COLNET C., « Carthage : les vestiges antiques engloutis par des constructions illicites », in *franceinfo* [En ligne], 27 novembre 2018. URL : https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/carthage-les-vestiges-antiques-engloutis-par-des-constructions-illicites_3351459.html [consulté le 17 janvier 2020]

PUECH Benjamin, « Carthage, un joyau du patrimoine tunisien, menacé par les constructions illégales », in *Le Figaro* [En ligne], 28 novembre 2018. URL : <https://www.lefigaro.fr/culture/2018/11/28/03004-20181128ARTFIG00152-carthage-un-joyau-du-patrimoine-tunisien-menace-par-les-constructions-illegales.php> [consulté le 17 janvier 2020].

Y. N., « Djerba : projet de restauration de l'église St Joseph de Houmt Souk (Photos) », in *Kapitalis* [En ligne], 2 septembre 2020. URL : <http://kapitalis.com/tunisie/2020/09/02/djerba->

[projet-de-restauration-de-leglise-st-joseph-de-houmt-souk-photos/](#) [consulté le 22 janvier 2021].

« La Ghriba serait inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », in *Espace Manager* [En ligne], 13 mai 2017. URL : <https://www.espacemanager.com/la-ghriba-sera-inscrite-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-de-lunesco.html> [consulté le 15 mai 2017].

« Le retour des fondations Habous en Tunisie ? », in *Leaders* [En ligne], 11 novembre 2013. URL : <https://www.leaders.com.tn/article/12589-le-retour-des-fondations-habous-en-tunisie> [consulté le 13 avril 2019].

« R. Trabelsi : demande d'inscription de la Ghriba sur la liste Unesco », in *Mosaïque FM* [En ligne], 13 mai 2017. URL : <https://www.mosaïquefm.net/fr/print/139516/r-trabelsi-demande-d-inscription-de-la-ghriba-sur-la-liste-unesco> [consulté le 15 mai 2017].

« Sidi Yati, Berdaoui et Louta, les 3 Mosquées restaurées à Djerba », in *tunisie.co* [En ligne], 15 décembre 2019. URL : <https://tunisie.co/article/12865/decouverte/musees-et-monuments/sidi-yati-541322> [consulté le 28 novembre 2020].

Reportages télévisés :

EL MEKKI Haythem, *Tunisie : qui profite de la pénurie de médicaments ?*, in Mediapart, Fablabchannel – TV5MONDE (prod.), 2018 [En ligne]. URL : https://www.youtube.com/watch?v=hIgwEh_K3E [consulté le 18 septembre 2018].

L'INA éclaire l'actu, *Sauver les monuments. À la découverte de l'Unesco*, France 3 Bordeaux – Unesco (prod.), 13 février 1980 [En ligne]. URL : <https://www.ina.fr/video/CPC80053368/sauver-les-monuments-video.html> [consulté le 23 février 2020].

SOUILEM Amira, *Tunisie : le jasmin fané de la révolution*, in Arte, Feurat Alani - In Sight Films (prod.), 2021 [En ligne]. URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/101460-000-A/tunisie-le-jasmin-fane-de-la-revolution/> [consulté le 13 février 2021].

Sitographie Youtube :

Association Édifices & Mémoires, *L'Observatoire collaboratif du patrimoine*, YouTube, 2017 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=QtP8qZuF2H4> [consulté le 15 août 2018].

Discover Tunisia, *Trailer : Djerba candidate à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO*, YouTube, 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=eXxe--Bvnog&fbclid=IwAR1ZKY7kD39CNFYlJ4dBkb1xDruJiNCTV9xBQPEIj5nQWskoslH7-vErQk> [consulté le 28 novembre 2020].

Discover Tunisia, *Djerba - Le Film - Candidate à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*, YouTube, 2019 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=KnElF5vg5mA> [consulté le 28 novembre 2020].

LOUATI Mehdi, *Djerba, aux portes du patrimoine de l'UNESCO*, TEDx Talks Djerba, YouTube, 2018 [En ligne]. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=kXbwgkqpGXA> [consulté le 25 novembre 2018].

Pétition en ligne :

Livre d'or de Djerba, pour le soutien à la candidature de Djerba sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : <https://www.djerba-island.com/fr> [consulté le 28 novembre 2020].

Pétition en ligne lancée par Inchirah Hababou à destination de l'Assemblée des Représentants du Peuple, *Tunisie Assemblée des Représentants du Peuple: Immeubles menaçant ruine: Non aux spéculations foncières* :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Tunisie_Assemblee_des_Representants_du_Peuple_Immeubles_menant_ruine_Non_aux_speculations_foncieres/?copy&utm_source=sharetools&utm_medium=copy&utm_campaign=petition-493904-Tunisie_Assemblee_des_Representants_du_Peuple_Immeubles_menant_ruine_Non_aux_speculations_foncieres&utm_term=noHash%2Bfr [consulté le 15 avril 2018].

Annexes

Annexe 1 : Chronologie du processus d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et des activités de l'Assidje de 2012 à 2020

Annexe 2 : Chronologie des annonces postées sur les réseaux sociaux par les différents acteurs et institutions participants au projet d'inscription de Djerba

Annexe 3 : Retranscriptions d'entretiens, de réunions, et d'événements publics

Annexe 4 : Documents Projet Djerba-Unesco

Annexe 5 : Documents additionnels

Annexe 1 : Chronologie du processus d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial et des activités de l'Assidje de 2012 à 2020⁵³⁴

2012

- 17 février : L'État tunisien à travers l'Institut National du Patrimoine (INP) place l'île de Djerba et d'autres biens sur la Liste indicative du patrimoine mondial.

2013

- Août-Septembre : Campagne d'information et de sensibilisation au projet d'inscription auprès de la population de l'île à travers une exposition itinérante et des conférences.
- Novembre :
 - Réunions de réflexion à l'Assidje autour du dossier d'inscription.
 - Constitution d'une équipe locale pluridisciplinaire pour entreprendre la mise en œuvre du processus sous les recommandations de Mustapha Khanoussi, président du comité national de l'Icomos, et Ridha Boussoffara, directeur de la division technique du patrimoine au sein de l'INP.

2014

- 19 avril : 1^{er} atelier local destiné à définir la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).
- 31 mai : 2^{ème} atelier afin de valider la VUE.

2015

- 20 janvier : Réunion avec Mourad Sakli, ministre des Affaires culturelles.
- Février : Réunions du comité de pilotage pour rechercher une équipe d'expert pluridisciplinaire, de moyens matériels et financiers et une méthodologie commune pour la récolte de données sur le terrain. Discussions pour la mise en place d'une convention de partenariat avec le l'INP. Nouvelles réflexions pour la définition de la VUE et les valeurs d' « authenticité » et d' « intégrité ».
- Mars :
 - Réflexion par les membres de l'Assidje sur le mois du Patrimoine à venir avec la mise en place d'une exposition sur les mosquées de Djerba avec le travail du Professeur en architecture Stanley Ira Halet.
 - Demande d'une assistance de l'Unesco par le comité de pilotage avant la mise en place d'un atelier régional. Réévaluation du calendrier du projet d'inscription. Réunions sur des questions méthodologiques et l'étude comparative demandée par l'Unesco.

⁵³⁴ Cette chronologie a été réalisée grâce à des archives personnelles et des documents de l'Assidje.

- Avril : Début des festivités du mois du Patrimoine.
- 16 mai : Table-ronde à Djerba « Patrimoine exceptionnel à valoriser au service du développement durable » organisée à l'occasion de la clôture du mois du Patrimoine.
- Décembre : Réunion en présence de Nada Al Hassen, Cheffe d'unité États arabes au sein de l'Unesco.

2016

- Janvier :
 - Réunion du comité de pilotage avec l'INP.
 - Préparatifs des 40 ans de l'Assidje.
- Février-Mars : Récolte des données de terrain par deux architectes et une conservatrice du patrimoine afin d'effectuer un inventaire de *menzels* et *houchs* « authentiques », « intègres », et représentatifs de la VUE pour le projet d'inscription.
- Décembre : Journée d'étude consacrée au dossier d'inscription tenue à Djerba sous la direction de Mohamed Zine El Abidine, ministre des Affaires culturelles.

2017

- Février :
 - Réunion de travail à l'INP.
 - Réunion de travail et visite des sites avec Hayet Guettat, Directrice de patrimoine auprès de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso), et Mustapha Khanoussi, consultant auprès de l'Alecso. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la préparation de l'atelier maghrébin programmé à Djerba au mois de septembre.
- Avril :
 - 5-9 avril : Visite de travail de Leticia Leitao, experte mandatée par l'Unesco, afin d'assister le comité de pilotage dans la bonne rédaction du dossier d'inscription. Un temps de travail est également dédié à la planification de l'atelier maghrébin.
 - Réunions du comité de pilotage pour travailler les points soulevés lors de la visite de l'experte (calendrier du projet, définition des attributs, planification de l'atelier maghrébin).
- Mai :
 - 9 mai : Signature de la convention de partenariat entre l'INP et l'Assidje.
 - 14 mai : Inauguration d'une exposition photographique et rencontres-débats sur le thème des identités plurielles de l'île du festival *Djerba invite la France* en marge des festivités du pèlerinage de la Ghriba. Lors de ces rencontres où étaient présents Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur de France en Tunisie, Mohamed Zine El Abidine, ministre des Affaires culturelles et Selma Elloumi Rekik, ministre du Tourisme, le président de l'Assidje Naceur Bouabid prend la parole pour parler du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.

- 24 mai : Réunion de travail avec Adnène Ben Nejma, désigné par l'INP en tant que coordinateur technique du projet.
- Août :
 - 8 août : Réunion avec Patrice Bergamini, ambassadeur de l'Union européenne, en visite à Djerba.
 - 22-27 août : Prise de contact par Mohamed Oueld Khattar, expert de l'Unesco, avec les associations de l'île, les dignitaires de la communauté musulmane, la communauté berbérophone, les femmes, la communauté chrétienne, et les jeunes.
- 11-15 septembre : Atelier maghrébin sur le processus d'inscription de sites culturels sur la Liste du patrimoine mondial, organisé conjointement par l'Unesco, l'INP, l'Alesco et le Centre régional arabe pour la protection du patrimoine mondial (ARCWH).
- Novembre : Réunions du comité de pilotage afin de préparer des réunions d'information sur le projet d'inscription auprès des habitants de l'île.
- 15 décembre : Création par arrêté ministériel d'une commission scientifique chargée de l'élaboration du dossier d'inscription.

2018

- Mars :
 - 10 mars : 1^{ère} réunion d'information des membres du comité de pilotage auprès des habitants à Houmt-Souk.
 - 21 mars : Réunion avec Adnène Ben Nejma, coordinateur technique du dossier autour de la délimitation du bien à classer.
 - 23 mars : Conférence de presse des membres de l'Assidje à Tunis au siège du Syndicat national des journalistes tunisiens qui lance le début d'une campagne de communication nationale du projet Djerba-Unesco.
- 11 mai : Soirée d'information des membres du comité de pilotage auprès de la diaspora djerbienne de France à Paris. Y était également présent Ghazi Gherairi, ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco, ainsi que des chercheurs universitaires soutenant le projet d'inscription.
- 21 avril : 2^{ème} réunion d'information des membres du comité de pilotage auprès des habitants à Midoun.
- 21 septembre : Contact pris par l'Assidje avec les responsables de l'église Saint-Joseph et de l'église Saint-Nicolas.
- 16 novembre : Réunion du comité de pilotage pour l'amorçage du travail de récolte de données suite à la rencontre avec le ministre des Affaires culturelles.

2019

- 13 janvier : Réunion de travail avec les membres du bureau d'études chargé de l'élaboration du nouveau schéma directeur d'aménagement de Djerba engagé par le ministère de l'Équipement. Les architectes de l'INP étaient présents avec le coordinateur technique Adnène Ben Nejma. Désormais ce sont des biens en série qui

sont proposés à la candidature sous le titre : *Djerba, témoignage d'une île-jardin au système urbain éclaté, et refuge de minorités.*

- 27 janvier : Les travaux de réfection de l'église orthodoxe Saint-Nicolas ont commencé.
- 19 février : Suivi de l'avancement du dossier technique du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial avec le bureau d'études Dirasset désigné par le ministère de l'Équipement.
- Mars :
 - Installation d'un stand d'information sur le projet d'inscription par l'Assidje lors du semi-marathon Ulysse Djerba.
 - 23 mars : Réunion de travail à Midoun dédiée à l'appui du projet Djerba-Unesco présidée par le ministre Mohamed Zine El Abidine, étaient également présents le gouverneur de Médenine, Habib Chaouat, la nouvelle directrice générale de l'Alecso, Hayet Guettat, le directeur général de l'INP, Faouzi Mahfoudh, Mehdi Najjar, directeur général de l'AMVPPC, les maires des trois municipalités de l'île, les membres du comité de pilotage de l'Assidje, ainsi que des représentants de la « société civile ». Lors de cette réunion, le ministre a annoncé qu'il s'agit d'un projet national prioritaire qui doit être déposé dans un délai ne dépassant pas le mois d'octobre 2019.
- Avril :
 - 5 avril : Réunion du comité de pilotage avec le nouveau conseil municipal de Midoun pour parler du dossier d'inscription.
 - 11 avril : Inauguration du parc archéologique de Meninx par Sami Ben Tahar, représentant de l'INP à Djerba et membre du comité de pilotage, en partenariat avec l'équipe de recherche de la Maximilians-Universität de Munich.
 - 12 avril : Réunion de travail pour le suivi du projet d'inscription présidée par le ministre Mohamed Zine El Abidine.
 - Travail sur le terrain du coordinateur technique Adnène Ben Nejma avec une équipe d'architectes.
 - Réunion avec Mongi Bourgo, coordinateur scientifique du projet.
- Septembre :
 - 7 septembre : Le ministre Mohamed Zine El Abidine supervise un atelier pour la finalisation du dossier de candidature de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial avant son dépôt auprès du Conseil international des monuments et des sites (Icomos).
 - 13 septembre : À travers un post Facebook, le ministère des Affaires culturelles annonce que le dossier technique et scientifique de la candidature de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial est prêt et a été présenté dans le cadre d'une journée d'étude en attendant son dépôt auprès du Centre du patrimoine mondial. Étaient présents lors de cette journée, le ministre des Affaires culturelles, la directrice de l'Alecso, de nombreux experts de l'INP et son directeur général, et les membres du comité de pilotage de l'Assidje.

- 14 décembre : À l'occasion de la fin des travaux de restauration réalisés en partenariat avec la Fondation Swisscontact, financés par la Coopération suisse et sous l'égide de l'INP, l'Assidje a organisé une visite des monuments restaurés avec les différents intervenants.
- Décembre 2019 : Participation de l'Assidje à la restauration de l'église Saint-Joseph.

2020

- Janvier :
 - 9 janvier : Début d'une campagne nationale de soutien à la candidature pour l'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial avec la mise en place d'un site internet et d'un film promotionnel sur YouTube.
 - 24 janvier : Le ministre Mohamed Zine El Abidine signe au nom de l'État tunisien la version finale du dossier d'inscription à déposer au Centre du patrimoine mondial.
 - 27 janvier : Premier dépôt officiel du dossier intitulé *Djerba : témoignage d'une île jardin au système urbain éclaté et refuge des minorités* auprès du Centre du patrimoine mondial par Ghazi Gherairi, ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco, Faouzi Mahfoudh, directeur général de l'INP, Mehdi Najjar, directeur général de l'AMVPPC et Mekki Aoudi, président de l'Assidje.

Annexe 2 : Chronologie des annonces postées sur les réseaux sociaux par les différents acteurs et institutions participants au projet d'inscription de Djerba :

Annonce du 23 mars 2019 / page Facebook officielle du ministère des Affaires culturelles

Octobre 2019, date de dépôt du dossier de l'île de Djerba dans la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

Afin de préserver son héritage culturel unique et de valoriser son histoire et son identité, le ministre des Affaires culturelles Mohamed Zine El Abidine a organisé, à Djerba, une session de travail pour étudier comment accélérer et soutenir le projet d'inscription de l'île sur la Liste du patrimoine mondial.

La session a été suivie par Habib Chawat le gouverneur de Médenine, Hayet Guettat la directrice de l'Alecso, Faouzi Mahfoudh, directeur général de l'Institut National du Patrimoine, plusieurs cadres du ministère, et les différents directeurs régionaux des parties intervenantes dans ce dossier. Ainsi que les maires des trois municipalités de l'île de Djerba, les représentants de l'Association de Sauvegarde de l'île de Djerba et les représentants de la société civile sur l'île.

Le ministre a insisté sur la nécessité d'accélérer l'établissement et les dispositions du dossier d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, mais également sur le fait que la Tunisie regorge de compétences scientifiques et de compétences spécialisées qui ont contribué à enrichir ce dossier.

Le ministre des Affaires culturelles a également considéré que ce projet d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial est un projet national prioritaire, auquel le ministère s'engage à donner le suivi sérieux qu'il mérite jusqu'à ce qu'il soit présenté dans des délais ne dépassant pas le mois d'octobre prochain de cette année. Car cette inscription est des plus importantes pour le rayonnement de Djerba en particulier, et de la Tunisie en générale, à tous les niveaux, historique, culturel, social et économique.

Le ministre a appelé à la nécessité de conjuguer tous les efforts pour terminer et réussir cette inscription. D'autant plus que l'île voit la cohabitation des religions du livre, également de la mer et du désert avec un héritage oral et un autre archéologique distinctif, qui sont des éléments la distinguant et qui participent à sa classification sur la Liste du patrimoine mondiale.

Au cours de cette rencontre, le ministre a également insisté sur le fait que le ministère est déterminé à avancer avec le sérieux et l'efficacité requis pour la réalisation de ce projet.



Figure 63: Photo ministère des Affaires culturelles de la session de travail du 12 avril 2018 [Consultée le 28 novembre 2020].

Le ministre des Affaires culturelles supervise une session de travail pour suivre l'évolution du dossier d'inclusion de l'île de Djerba dans la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

Vendredi 12 avril 2019, le ministre des Affaires culturelles Mohamed Zine El Abidine a supervisé une session de travail consacrée au suivi des nouveautés du dossier d'inscription de Djerba dans la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et a fixé la fin du mois d'octobre comme dernier délai pour la présentation du dossier.

C'était en présence de Habib Chawat, le wali de Médenine et Hassine Jerad, maire à Djerba, municipalité de Houmt Souk, et Mekki Aoudi, président de l'association de sauvegarde de Djerba, ainsi que des cadres et directeurs généraux.

Au cours de cette rencontre, le ministre a informé le déroulement du suivi technique, scientifique et logistique de ce projet.

Le ministre a insisté sur la nécessité d'achever toutes les étapes de la préparation de ce projet dans les délais fixés en raison de ses valeurs historiques, patrimoniales et civilisationnelles multiples, en appréciant le rôle pionnier de l'île de Djerba dans la combinaison de ses caractéristiques culturelles et touristiques.

Samedi 07 septembre 2018, le ministre des Affaires culturelles Mohamed Zine El Abidine a supervisé un atelier pour consulter les étapes finales du dossier technique et scientifique pour l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial avant de le présenter au Conseil International des Monuments et Sites pour consultation. Ce dossier a été réalisé avec l'expertise tunisienne et il sera une motivation et un catalyseur pour plusieurs autres dossiers à inscrire sur la liste finale.

Ont assisté à cet atelier la directrice de la culture de l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (Aleco) Hayet Guettat, le gouverneur de Médenine Habib Chawat, Faouzi Mahfoudh, le directeur général de l'Institut National du Patrimoine, Mehdi Najjar directeur général de l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de la Promotion Culturelle, et un certain nombre d'acteurs culturels de la région.

Dans son discours d'ouverture, le ministre des Affaires culturelles a soulevé la contribution et les efforts de tous les représentants nationaux et régionaux, des représentants de la société civile et des cadres du ministère pour présenter le dossier Djerba en tant que projet national hautement prioritaire, car aucun bien du patrimoine culturel ou archéologique tunisien n'a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1997.

Il a appelé à respecter tous les termes méthodologique, technique et scientifique dans l'établissement du dossier, en tenant compte des spécificités culturelles, architecturales et communautaires de l'île de Djerba.

Le ministre a exprimé toute la volonté du ministère des Affaires culturelles de fournir toutes les capacités matérielles, techniques et logistiques pour compléter le dossier et le présenter en s'appuyant sur les compétences scientifiques nationales dans le domaine, en se fondant sur tous les atouts sérieux et efficaces et en tirant profit de tous les moyens humains.

Il a expliqué que l'inscription du dossier de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial renforcerait son rayonnement international et sa reconnaissance régionale en tant que destination touristique et principale source de développement en raison de sa valeur historique et civilisationnelle distinguée.

Dans ce contexte, un accord de coopération et de partenariat a été conclu entre le ministère des Affaires culturelles et l'association de sauvegarde de l'île de Djerba afin de régler le cadre général et les formules garantissant la préservation et la valorisation du patrimoine sous l'autorité nationale avec ses dimensions matérielles et immatérielles.

La convention prévoit également la création d'un comité mixte chargé de suivre l'avancement des projets du patrimoine sur l'île de Djerba composé de représentants du ministère des affaires culturelles, de l'association de sauvegarde de l'île de Djerba et du gouvernorat de Médenine.



Figure 64: Photo ministère des Affaires culturelles de l'atelier du 7 septembre 2018 [Consultée le 28 novembre 2020].

13 septembre 2019, « L'île de Djerba, patrimoine mondial de l'UNESCO » Le dossier est fin prêt, bientôt le dépôt ! Le dossier technique et scientifique relatif à l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO vient d'être présenté en attendant son dépôt le mois prochain auprès du comité spécialisé.

Le dossier technique et scientifique relatif à l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO vient d'être présenté dans le cadre d'une journée d'étude. Journée présidée par le ministre des Affaires culturelles et qui a été marquée par la présence de Mme Hayet Guettat, directrice générale de L'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences « ALECSO » et d'un bon nombre d'experts de l'Institut National du Patrimoine (INP), chapeauté par Faouzi Mahfoudh et également des activistes de l'association de sauvegarde de l'île de Djerba.

Elaboré dans le cadre d'une approche participative entre les institutions publiques relevant du ministère des Affaires culturelles et la société civile, le dossier est déjà fin prêt ou presque. Quelques dernières retouches seront apportées dans les jours qui viennent. Deux dates ont été ainsi annoncées par le ministre des Affaires culturelles : Le mois prochain pour un 1er dépôt auprès de l'UNESCO pour la révision. Les spécialistes de l'UNESCO auront leur mot à dire. Des observations et des remarques seront émises au Comité tunisien de l'élaboration du dossier. A la lumière des recommandations, le dossier définitif sera formulé et déposé. Selon les déclarations du ministre des Affaires culturelles, le dossier dans sa forme et formule finale sera déposé en novembre prochain.

Le ministre a également félicité toutes les parties intervenantes pour les efforts déployés afin d'élaborer le dossier dans le respect total des normes de l'UNESCO. Il a également fait savoir que l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO permettra de mieux valoriser et de mieux préserver ses richesses historiques et naturelles, son précieux héritage culturel.

Chanté par Homère, sous le nom de « île des Lotophages », terre de la « Ghriba », la plus vieille synagogue de tout l'Occident méditerranéen, réputé par ses nombreuses mosquées et ses beaux habitats, fleuron du patrimoine architectural national et dont le cachet est typique, Djerba a préservé un patrimoine archéologique, historique et immatériel d'une grande richesse et variété : le mausolée numide de Henchir Bourgou, le vaste site archéologique de l'opulente ville antique de Meninx, la vénérable synagogue de la Ghriba, la forteresse turque de Ghazi Mustapha édifiée à l'emplacement d'un ancien ribat des premiers temps de l'Islam sans oublier évidemment les potiers de Guellala qui continuent avec beaucoup de fierté à préserver un savoir-faire ancestral, et la beauté des paysages naturels qui ont fait de Djerba, l'île des rêves par excellence.

C'est pour son emplacement géographique exceptionnel, son passé glorieux et également pour la diversité des composantes naturelles et culturelles qui ont fait de l'île de Djerba, un carrefour de civilisations et un espace de cohabitation paisible, un havre de paix, que l'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constitue un cadre idéal pour sauvegarder l'authenticité de l'île, menacée par plusieurs facteurs dont notamment l'expansion de l'urbanisation.



Figure 65: Photo ministère des Affaires culturelles de la signature du dossier par le ministre [Consultée le 28 novembre 2020].

Le ministre des Affaires culturelles signe au nom de l'État tunisien le dossier d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial :

Le lundi 20 janvier 2020, le ministre des Affaires culturelles, au nom de l'État tunisien, a signé le dossier d'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial.

Il dépose également le dossier mentionné, représentant et en son nom le ministre des affaires culturelles, une délégation de haut niveau composée de M. Faouzi Mahfoudh, directeur général de l'Institut National du Patrimoine et M. Mehdi Najjar, directeur général de l'Agence de Mise en Valeur et du Patrimoine et de la Promotion Culturelle et M. Mekki Aoudi président de l'association de sauvegarde de l'île de Djerba Accompagné de M. Ghazi Gherairi, représentant permanent de la Tunisie auprès de l'UNESCO.

C'est pour représenter la République tunisienne et déposer le dossier au centre du patrimoine mondial de Paris et son siège à l'UNESCO, le lundi 27 février 2020.

Le ministère des Affaires culturelles a fourni, pour préparer le dossier dans toutes les conditions appropriées, les ressources humaines, techniques et logistiques.

Titre : le ministre des Affaires culturelles signe au nom de l'État tunisien le dossier de candidature de l'Île de Djerba pour l'inscription au patrimoine mondial.

« En vérité, c'est une fierté pour la Tunisie et le couronnement des efforts combinés du ministère des Affaires culturelles à travers l'Institut National du Patrimoine, au nom de son directeur Faouzi Mahfoudh, et l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba pour inscrire l'île au sein du patrimoine mondial de l'Unesco. Je remercie également le staff technique et scientifique Adhène Ben Nejma, Ghada Ayari, Amal Cortoba, Asma Haddouk, Amir Ben Maïz, Yassine Mistiri, Anouar Ben Maïz. Pourquoi je dis ça ? Car c'est un travail conséquent en partenariat avec Mongi Bourgou et Naceur Bouabid qui ont constitué avec le staff de notre ministère une équipe complète et harmonieuse.

Je souhaite dire que ce dossier n'est qu'une étape parmi d'autres et un chantier parmi d'autres, initiés il y a quelques années. Je cite ici les savoirs des potières de Sejnane inscrits dans le patrimoine immatériel de l'Unesco, les ksours de Médenine et Tataouine, la table de Jugurtha, etc. La candidature de Djerba aspire également à inscrire cette île, outre sa géographie, comme un lieu de cohabitation religieuse de plusieurs minorités ethniques et religieuses et leurs ancrages dans un système urbain éclaté. C'est aussi une île au carrefour de plusieurs civilisations (islam, judaïsme, et christianisme).

Grâce à l'expertise des spécialistes, nous souhaitons inscrire cette île comme un patrimoine mondial au sein de l'Unesco. J'ai signé, ce lundi, la candidature et je serai représenté par une délégation à Paris à sa tête Faouzi Mahfoudh. Certes, on a déjà soumis ce dossier auparavant. En revanche, la commission a souhaité revoir quelques détails. Le dossier sera déposé au sein du Centre du patrimoine mondial à Paris présidé par une dame allemande connue par son respect et son admiration de la culture et civilisation tunisienne. Après vingt ans d'absence, on a entamé de nouveau une réflexion sur ce dossier avec le gouvernement d'union nationale. Nous avons un patrimoine riche et diversifié qui mérite d'être reconnu et développé. Ceci va servir également l'orientation touristique et attirer plus de monde en Tunisie. De par notre fierté à propos de notre riche patrimoine, nous souhaitons le défendre et le reconnaître mondialement comme une partie de notre identité. Aussi, comme un travail scientifique, je souhaite remercier la société civile et l'Alecso (Organisation Arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences) pour avoir apporté son expertise à travers l'organisation de journées d'étude et forum pour combiner aussi bien l'aspect technique à l'élément culturel. Également, la diplomatie aujourd'hui a changé de visage. Elle est essentiellement basée sur la culture et la civilisation. Ce dossier est aussi un "soft power" tunisien. C'est le pari du gouvernement d'union nationale pour valoriser ce patrimoine et l'inscrire mondialement. »

⁵³⁵ <https://fb.watch/2UroagR-Sm/> [consultée le 28 novembre 2020], traduction réalisée par Badr Karkbi.



DJERBA

TÉMOIGNAGE D'UNE ÎLE-JARDIN AU SYSTÈME URBAIN ÉCLATÉ ET REFUGE DE MINORITÉS

PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UN BIEN EN SÉRIE
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL SOUMISE PAR L'ÉTAT TUNISIEN



JANVIER 2020

Figure 66: Photo Adnène Ben Nejma, [Consultée le 28 novembre 2020].

Le fruit d'un long travail déposé aujourd'hui au siège de l'UNESCO.

*

Twitte du 28 janvier 2020 de Ghazi Gherairi, ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco

« Djerba tutoie l'Universel à L'UNESCO !! Dépôt officiel ce matin du dossier d'inscription "Djerba, Témoignage d'une île-jardin au système urbain éclaté et refuge de minorités". Un long travail nous attend encore. [#Tunisie](#) [#UNESCO](#) [#Djerba](#) [#WorldHeritage](#) [@TunisieUnesco](#) »

Annonce du 28 janvier 2020 / page Facebook de l'Assidje

Ça y est ! Félicitations pour la Tunisie et pour Djerba.

Vivement le dépôt final et officiel du dossier intitulé «Djerba, Témoignage d'une île-jardin au système urbain éclaté et refuge de minorités» au Centre du patrimoine mondial à Paris par une délégation officielle composée de M.Ghazi Gherairi ambassadeur de la Tunisie auprès de l'Unesco, M.Faouzi Mahfoudh Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine, M.Mehdi Najjar Directeur Général de Agence de Mise en valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle et M.Mekki Aoudi Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'île de Djerba.

Un long travail nous attend encore, l'UNESCO serait prochainement à Djerba avant d'annoncer le résultat final dans un délai d'une année.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette réalisation mise de l'avant grâce à une vision commune.

[#Tunisie](#) [#UNESCO](#) [#Djerba](#) [#WorldHeritage](#)

[#Djerba_unesco](#) [TunESCO](#)

[Ministère des affaires culturelles -Tunisie](#) تونس-وزارة الشؤون الثقافية

[Institut National du Patrimoine - المعهد الوطني للتراث بتونس](#)

[Association pour la sauvegarde de l'île de Djerba](#)

[Ministère du Tourisme et de l'artisanat - Tunisie](#) وزارة السياحة - تونس

[Ministère des Affaires étrangères](#)

[Présidence Tunisie](#) رئاسة الجمهورية التونسية

[Discover Tunisia](#)

Annexe 3 : Retranscriptions d'entretiens, de réunions et d'événements publics

Retranscription de l'entretien avec Si Férid el Cadi, président d'honneur de l'Assidje, le 12 avril 2019, locaux de l'Assidje.

L'objet de cet entretien est l'histoire de la création de l'Association de la Sauvegarde de l'île de Djerba, ainsi que la première tentative d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial en 1992.

Mathilde B. : Alors, j'ai souhaité vous rencontrer parce que j'aurais aimé en savoir plus sur les conditions de création de l'association, ici à Djerba, et ensuite aborder le premier projet d'inscription de Djerba à l'Unesco.

Si Férid e. C. : Ah oui la première tentative ! D'accord [il demande à la secrétaire la plaquette des publications de l'Assidje]. Bon alors ! D'abord, pour la création de l'association, et bien tout a démarré, disons, au cours d'un dîner, le soir. Nous avons, cette année-là, reçu deux célébrités disons, et en même temps qui était à Djerba, au même moment. Un journaliste, Félix Garas, je ne sais pas vous ne devez pas le connaître, mais c'est un ancien rédacteur en chef de *Jeune Afrique* et donc Félix Garas a écrit, d'ailleurs, la première biographie du président Bourguiba⁵³⁶. Il a fait la biographie et il était rédacteur en chef à *Jeune Afrique* et il a fait un tour en Méditerranée. Il est venu à Djerba, il connaissait pas Djerba, et il a été impressionné, et il était accompagné d'une jeune femme qu'il venait d'épouser et ils ont même décidé ensemble de s'établir à Djerba, et il a loué pour ça une maison à Ouelegh sur la côte d'El May, il a donc, moi je ne conduisais pas, mais nous recevions au même moment un architecte français alors, euh... qui, Pierre Vago, il était le président de l'association internationale des architectes. [la secrétaire arrive avec les plaquettes] Cette plaquette est assez intéressante. C'est une des premières que nous avons sorties, et il y a un peu l'historique, et il y a les objectifs de l'association, etc. C'était vraiment une bonne plaquette très simple, mais très instructive aussi. Alors, donc euh, on recevait en même temps cet architecte français qui est venu en mission pour une société euh... autrichienne, pas française, qui voulait construire un hôtel.

[La secrétaire en montrant le livre du séminaire publié par l'Assidje⁵³⁷] : vous le connaissez celui-là Mathilde.

Mathilde B. : Oui je l'ai !

Si Férid e. C. : Il y a beaucoup de choses dedans, c'est le départ. Alors cet architecte est venu en mission pour choisir un terrain, pour l'établissement d'un hôtel, pour le compte d'une société autrichienne, et moi, en ce moment-là, je travaillais à l'association euh... à la Société de Mise en Valeur du Sud : la SO.N.MI.VA.S. Et je travaillais avec un ingénieur agricole français qui est alors un ingénieur qui connaissait bien la Tunisie, puisqu'il était établi en Tunisie depuis 1953. Donc la création de l'association c'était en 1974. Donc il connaissait très bien la Tunisie, il a travaillé au début en... où la société marseillaise avait une très grande exploitation agricole, et euh... en ce moment-là, il travaillait avec la SO.N.MI.VA.S. pour la mise en valeur, justement, de l'agriculture dans le gouvernorat de Médenine, et moi je travaillais avec lui, et il m'a dit qu'il a euh... reçu euh... Félix Garas qui connaissait avant, et Félix Garas qui voulait justement s'établir à Djerba, voulait connaître un peu les gens, etc. Et il m'a proposé de dîner chez Félix Garas [toux]. Alors nous étions donc euh... cinq personnes, Félix Garas qui nous recevait, Pierre Vago qui était en mission, et qui travaillais avec la Société de Mise en

⁵³⁶ Félix Garas, *Bourguiba et la naissance d'une nation*, Paris, Julliard, 1956.

⁵³⁷ Séminaire « Pour la sauvegarde de l'architecture et de l'environnement de Djerba », 23-26 janvier 1975, Communications et Recommandations, éd. Association de sauvegarde de Djerba, Tunis, Imp. Al-Asria, 1975.

Valeur du Sud, et que je pilotais à Djerba pour voir un peu où on peut établir un établissement touristique, Buchmann qui est le Ernst Buchmann qui était l'ingénieur agricole de la société et euh... Pierre Vago que je pilotais pour voir un peu, et on avait avec nous le père de euh... Faraht Ben Tanfous, Si Tahar Ben Tanfous. Donc on était cinq personnes avec nos épouses euh... chez Félix Garas et on discutait, comme ça, en dînant et euh... nous sommes arrivés à, disons, à une conclusion qu'il y avait à Djerba une architecture traditionnelle qui était très euh... particulière et une organisation euh..., disons, un urbanisme qui est très particulier à Djerba et que l'architecture et l'urbanisme étaient tous les deux menacés et euh... qui fallait qu'on fasse quelque chose pour la sauvegarde et, de l'architecture, et du mode d'habitat de l'urbanisme, dans l'île de Djerba. Alors c'est comme ça que l'idée a été lancée, et nous avons alors décidé ensemble d'organiser un séminaire, et pour lequel, Pierre Vago et Félix Garas, tous les deux, ont pris l'engagement de nous aider à réunir des gens, disons, intéressant pour le séminaire, et on avait dit c'était juillet-août 1974, on avait dit qu'au début de l'année 1975 on pouvait tenir ce... et chacun de son côté prépare ! Et effectivement euh... et Pierre Vago et Félix Garas, chacun, nous a recommandé, et il a lui-même contacté des gens pour les inviter et pour les sensibiliser à cela, et nous avons reçu vraiment une élite de l'Europe hein ! De partout dans l'Europe ! Il y avait des Turcs, pas beaucoup, enfin un ou deux Turcs, il y avait des Italiens, il y avait beaucoup d'Italiens, des Français, des Hollandais, des Suédois, et là, la liste vous l'avez ici [en me montrant la liste dans le livre⁵³⁸]. Vous avez la liste de toutes les personnes qui ont assisté au séminaire, un séminaire donc de cinq jours. Nous avons pris cinq jours, une journée que nous avons consacré à la reconnaissance, disons, du terrain et on a fait une très bonne, et on avait eu vraiment un euh... une température extraordinaire euh... fin janvier ce n'est pas évident ! Mais nous avons eu fin janvier, entre le 25 janvier et 28 ou 29, vraiment un climat ! Et c'est là que, disons, le nom célèbre de Si Salah-Eddine Tlatli, qui était un géographe, qui était avec nous également, d'une famille qui était djerbienne d'origine, Tlatli, sa famille est de Tletl, près de Guellala un tout petit village Tletl. Et son arrière-grand-père a quitté Djerba depuis XVIIe siècle, je crois, ils ont établi entre Tunis et Nabeul et donc euh... qui était une des personnes des plus influentes dans le séminaire, pas dans l'organisation, parce que on le connaissait pas encore, mais nous l'avons invité et il est venu ! Il a été très utile et c'est d'ailleurs lui qui a préparé ce livre et qui a fait l'avant-propos. C'est lui qui fait l'avant-propos, qui est très intéressant, qui résume très bien le séminaire euh... Alors je disais euh... nous avons dit fin janvier et alors commencé, et on a fait un comité scientifique. Alors le comité scientifique c'était à peu près sept personnes avec deux personnes très influentes euh... qui sont Azedine Beschaouch, et Beschaouch était un ancien directeur général de l'institut. En ce moment-là on disait Institut National d'Archéologie et d'Art alors que maintenant on parle de l'INP euh... c'était encore l'institut, et il était l'un des plus anciens présidents, et l'autre personne c'est Ahmed Smaoui, également, qui était, en ce moment-là, le directeur des programmes à l'office du tourisme, et moi-même, en ce moment-là, j'étais au début, en 1974, j'étais encore à la SO.N.MI.VA.S., mais en janvier, au moment du séminaire, j'étais commissaire régional du tourisme, et je suis le premier commissaire régional. C'est moi qui ai mis en place le commissariat régional du tourisme, c'était pour les deux gouvernorats de Médenine et Gabès, en ce moment-là, et donc euh... on avait dans le comité scientifique Ahmed Smaoui, directeur des programmes à l'Office National du Tourisme, et Azedine Beschaouch. Et c'est avec eux, ensuite, nous avons eu, entre autres, euh... Salah-Eddine Tlatli, qui est l'auteur d'un livre qui est très intéressant sur Djerba, c'est *Djerba l'île des Lotophages*⁵³⁹, et vous devez-là le documenter ! C'est l'un des premiers que nous avons faits, ensuite un livre qui, je pense, est aussi intéressant, pas très scientifique, mais très édifiant c'est *Éternelle Djerba*⁵⁴⁰, c'est l'association de sauvegarde qui l'a publié, et c'est Buchmann

⁵³⁸ *ibid.*

⁵³⁹ Salah-Eddine Tlatli, *Djerba l'île des Lotophages*, Tunis, Cérès, 1967.

⁵⁴⁰ Ernst Buchman, *Éternelle Djerba*, Ariana-Aéroport, Assidje – STAG, 1998

qui a été la cheville ouvrière, qui a travaillé surtout pour ce document [en montrant *Djerba l'île des Lotophages*] c'est Salah-Eddine Tlatli, et pour *Éternelle Djerba*, c'est Ernst Buchmann et qui est enterré ici à Djerba, et c'est pratiquement l'association qui a aidé sa famille à l'enterrer, etc. Parce qu'il a euh... c'est lui donc, de recommandation pour être enterré ici hein ! Euh... donc c'est aussi un monsieur qui a été très influent pour la préparation, et surtout ensuite pour la mise en place et là, disons, la création et surtout le développement de l'association. Il a été secrétaire général adjoint pendant au moins quinze ans ! Euh... tout à fait au début, alors au moment de la création de l'association le président était docteur Mokaddem, j'étais moi-même secrétaire général, et Ernst Buchmann était secrétaire général et très vite docteur Sadok Mokaddem, qui était à la fois le président de la municipalité... [Il s'arrête pour me laisser terminer de prendre mes notes].

Mathilde B. : Continuez, ne vous inquiétez pas...

Si Férid e. C. : Donc docteur Sadok Mokaddem était en même temps président de la municipalité et président de l'Assemblée nationale, et il était notre premier président fondateur, mais il n'est pas resté longtemps, et à partir de 1978, la création c'est en avril 1976 ! Donc il a été président entre 1976 et 1978, et j'ai pris la présidence de l'Assidje à partir de 1978 et jusqu'à l'an 2000, en février 2000, j'ai quitté la présidence. Alors je reviens maintenant à notre séminaire donc euh... nous avons réservé une journée pour l'excursion et c'était le deuxième jour, on a fait l'ouverture, on l'a faite dans l'après-midi, le premier jour c'est une demi-journée de travail et c'était juste une journée, disons, de présentation, puisqu'on avait à peu près cinquante-quatre participants, et on ne se connaissait pas. Les gens venaient de partout. Alors dans l'après-midi, on a surtout discuté un peu de l'objet de la réunion, d'un programme ensuite, et de la création de commissions, et le lendemain euh... on a réservé pour l'excursion, et c'est à partir de... donc du troisième jour, que le séminaire a vraiment fonctionné en comité, et vous avez ici les différentes commissions et les rapports des différentes commissions, et le rapport final [en me montrant dans le livre]⁵⁴¹. Donc là vous avez sur le séminaire tout ce que moi j'ai oublié, mais euh... je sais que c'était vraiment une réunion avec des gens qui connaissaient très bien leur sujet et donc euh... et c'était une réunion avec une discussion très euh... farouche euh... Je sais que notre architecte, qui était d'ailleurs mon collègue à la Société de Mise en Valeur du Sud, Gustavo Calpini, a été très discuté sur ce qu'il faisait euh... d'ailleurs y a un établissement qu'il a fait ici à Houmt Souk, là où il y a la banque du Sud que l'on appelait le « drugstore », et il y a eu une discussion énorme sur le « drugstore », sur le fait que c'était une chose qui ne cadrait pas du tout. Alors que, maintenant, dans Houmt Souk, il ne choque plus. Quand on voit le « drugstore », c'est vraiment une bâtisse qui ne choque pas du tout, mais il a été très discuté et alors parmi les recommandations que nous avons, disons, adoptées c'était la création d'une association. On n'avait pas euh... au début parlé vraiment d'une association, mais on avait dit qu'il fallait créer une instance qui soit euh... une instance dans l'île, qui soit dans l'île, mais pas une affaire dans la capitale Tunis ! Il faut que ce soit une instance établie à Djerba, et qui serait chargée de la publication des recommandations du séminaire, voilà donc l'objet qu'on avait donné à l'association. Le séminaire c'était en janvier 1975, et bien nous avons mis une année, et nous avons aussi créé un comité restreint de huit personnes, et c'est d'ailleurs, ce sont les personnes qui vont être les membres du bureau constitutif de l'association, qui pendant un an, évidemment, on se réunissait une fois tous les deux mois, pas tous les jours, et on se réunissait pour préparer un programme pour l'association pour structurer l'association, et ça a mis une année. Et nous avons eu des difficultés pour obtenir le visa parce que euh... en Tunisie, en ce moment-là, pour la création des associations, y avait un statut « type », mais qui était un statut « type », disons, très euh... lâche pas très tu vois... Pour toutes les associations que ce soit une association culturelle, une association sportive. Alors que nous, on voulait une association très spécifiée, qui a un objectif

⁵⁴¹ *op.cit.* 1975

déterminé, etc. Donc quand nous avons présenté le, notre demande de création de l'association, nous avons euh... des difficultés au ministère de l'Intérieur, les gens ne comprenaient pas qu'on leur présente un statut qui n'ont pas l'habitude de voir, et ceci, malgré le fait, que le président fondateur était, en même temps, le président de l'Assemblée nationale ! Et malgré tout, nous avons eu un regard, en moins, en moins de six mois nous avons déposé le dossier au début de l'année. Et c'est en avril, fin avril, nous avons eu le visa du ministère de l'Intérieur. Et ils ont fini, d'ailleurs, par accepter le projet que nous avons un peu retouché, sur leur demande, et nous n'avons pas pris le statut « type », vous pouvez le voir, nous l'avons bien sûr, et vous allez voir que c'est un statut assez spécial. Ce n'est pas le statut, disons, commun à l'ensemble des associations, et c'est ça qui a fait que nous sommes la troisième association, et non pas la deuxième, étant donné qu'au moment où on tenait le séminaire, il y avait déjà l'ASM de Tunis, qui était la première qui existait déjà. Et d'ailleurs, on avait parmi les personnes présentes euh... le président de l'ASM, on avait leur président et le directeur technique. Parce que le président de l'ASM est d'office le président de la municipalité, c'est une chose, notre comité, justement, de réflexion n'a pas accepté ! On avait dit non ! On veut être une association absolument autonome et on devait être, on avait, au moment du séminaire, euh... donc avec nous, à la fois, le président et le directeur technique de l'ASM, mais aussi le président de l'ATPNE, Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement, et c'est la même personne d'ailleurs, c'est le président de la municipalité qui était le président des deux ASM et ATPNE, et on nous a d'ailleurs conseillé d'être une filiale de l'ATPNE. On nous a dit [en imitant des locuteurs] pourquoi une association a des problèmes, etc. l'ATPNE peut créer ici à Djerba donc une annexe et elle peut faire le travail [Fin de l'imitation], et on a dit non ! Ni ASM ! Ni ATPNE ! Et c'est l'objet, d'ailleurs, est clair, notre association n'est pas une association de sauvegarde, seulement notre association c'est d'abord une association de développement. Et on avait utilisé un mot qu'on connaît, à ce moment-là, c'était le développement intégré ! Et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le développement durable. Le mot développement durable on ne le connaissait pas, à ce moment-là, mais on connaissait le développement intégré ! Et donc l'objectif de l'association ce n'est pas la sauvegarde, c'est le développement comme c'est une association de développement, mais on considérait que le développement, disons, le développement intégré, impliquait la sauvegarde de l'environnement et de l'architecture, et c'est pourquoi notre objet parle d'une association de développement qui est euh... qui est, disons, qui se fait à travers la sauvegarde de l'architecture et de l'environnement, etc. Donc l'objet c'est le développement, et le moyen c'est la sauvegarde. Donc nous avons tenu notre assemblée constitutive le 26 avril 1976 et euh... au moment de l'assemblée, Pierre Vago était là, mais euh... Félix Garas n'est pas là, parce que malheureusement pour nous euh... il a ensuite décidé de ne pas s'établir à Djerba, il s'est établi ailleurs, je ne sais pas où, et d'ailleurs on l'a perdu de vue depuis cette soirée-là, depuis on l'a plus revu, mais Pierre Vago est resté avec nous. Il a assisté à l'assemblée constitutive, et il a continué à travailler avec nous par correspondance pendant trois ou quatre ans. Donc c'est quelqu'un qui nous a pris les personnes présentes, les célébrités au moment du séminaire c'est Piero Gazzola qui était le président de l'Icomos. Il était donc avec nous, mais qui n'a pas assisté à l'assemblée, mais juste au séminaire de janvier 1975. Et là, sur la liste, enfin, j'oublie, mais des gens que vous allez peut être voir puisque nous tenons le 27 avril un séminaire sur les euh... disons, les personnes célèbres de Djerba, nous avons choisi deux personnes, des journalistes, Béchir Ben Yahmed qui est le patron de *Jeune Afrique*, qui est djerbien, Si Mohamed Ben Smaïl, malheureusement qui vient de décéder, il y a à peine un mois, qui est le rédacteur en chef de *Jeune Afrique* au moment de sa création, mais qui a ensuite créé une maison d'édition, une des meilleures de Tunis, c'est Cérès production ! C'est lui qui est le patron, qui a dirigé jusqu'à son décès presque euh... donc on va parler à la fois de Béchir Ben Yahmed, et Si Mohamed Ben Smaïl, et du président fondateur du journal de Djerba *Al Jazira*, qui était parmi les personnes avec lesquelles nous avons collaboré depuis la création de l'association, et on avait une page, tant que moi j'étais à la présidence j'ai gardé la page. On a commencé, le journal a été

créé en 1980, donc après l'association, et on avait une page dans chaque numéro de l'*Al Jazira* depuis 1980 jusqu'à 2000, même après, même quand j'ai quitté la présidence j'ai continué un peu à préparer la tâche, et depuis euh... 2004 ou 2005, c'est fini. Et nous avons là, et c'est également grâce à moi, que nous avons toute la collection d'*Al Jazira* qui est derrière moi [il regarde la collection sur les étagères derrière lui]. Ah voilà c'est *Al Jazira* ! Maintenant si on veut dresser, mais alors très brièvement, ce que nous avons fait en quarante ans c'est beaucoup. Et nous avons sorti d'ailleurs un document, je ne sais pas si vous l'avez vu, parce que nous l'avons sorti, mais il n'a pas été édité, mais il y a une copie, aussi vous pouvez l'avoir. C'est euh... association de sauvegarde quarante ans après ou quelque chose comme ça. Euh... mais euh... brièvement, moi je dis pendant les quarante ans nous avons des décennies, et la première décennie a été marquée par, disons, un souci principal qui est celui de faire un diagnostic, de connaître Djerba pendant dix ans. Et nous avons tenu pour ça au moins une dizaine de séminaires, et c'est des séminaires euh... ponctuels chaque fois on a parlé d'un secteur, les secteurs, disons, de l'économie djerbienne euh... donc euh... on a fait une dizaine d'années, je crois, et euh... en même temps que le diagnostic, et en fonction, justement, du diagnostic nous avons essayé de rassembler tout ce que nous avons pu trouver comme document, et ça c'est une chose à laquelle, moi, je tenais absolument, c'est créer le centre de documentation. Au début, on ne parlait pas de centre de documentation, on voulait avoir tous les documents sur Djerba et nous avons cherché des documents partout dans le monde. Moi je sais que, par exemple, une des plus anciennes cartes de Djerba, je l'ai ramenée de Madrid euh... à côté de Madrid, ils ont un musée el Prado, dans le musée, qui était un château de Charlemagne, dans une des salles qui s'appelle la salle des ambassadeurs, il y avait cette carte de Djerba qui est faite par des Espagnols au moment de l'occupation du fort⁵⁴², on l'a trouvée, on l'a photographiée, et on l'a sortie, et c'est la première fois qu'un document on l'a sorti avec l'INP, que vous avez ici [il montre la carte dans la brochure] et cette carte-là, on l'a ramenée de Madrid, et donc euh... à la bibliothèque nationale à Paris, également, des gens qui sont des étudiants tunisiens, qui étaient là-bas, nous envoyaient des photocopies de documents, et c'est comme ça que, et on avait la chance d'avoir des amis de l'association, quelquefois, qui ne sont même pas membres de l'association, mais qui étaient de nos côtés et, entre autres, un des chefs du département de la géographie qui l'a, qui était avec nous et qui après est devenu euh comment on appelle... [Il réfléchit] enfin le directeur de la faculté, doyen ! Qui était doyen de la faculté des lettres, mais en ce moment-là, il était chef de département de géographie, et on avait des amis, on avait deux sources qui sont importantes, la faculté des lettres avec le département de géographie, et le CERES et, nous avons en Tunisie le Centre d'étude euh... et de recherche économique et social, alors qu'en France il y a le CNRS, là en Tunisie c'est CERES, Centre d'Étude et de Recherches Économiques et Sociales, et on avait donc parmi les chercheurs du centre des amis de Djerba, et qui nous envoyaient, et c'est là que vous allez trouver, dans notre documentation, des séries de publications, et de la faculté des lettres, et du CERES qui produisaient d'ailleurs beaucoup d'études très importantes et très intéressantes, le CERES. Et c'est comme ça que nous avons créé le centre, qui pour moi, qui est... et ce centre c'est la deuxième décennie au cours de la première décennie nous avons réuni des documents, etc. Mais c'est au cours de la deuxième décennie que nous avons euh... c'est d'ailleurs, à partir de ce moment-là, que l'association est venue s'établir ici, alors que, au début, au moment de la création de l'association, notre siège était au fort Borj Ghazi Mustapha c'est là-bas que l'on avait notre siège, et dans les statuts d'ailleurs vous avez trouvé que l'Assidje à pour siège le Borj, c'était acquis et nous sommes venus ici à partir du moment où nous avons créé le centre, et parce qu'on pouvait pas le faire là-bas, on avait juste là où il y a d'ailleurs le bureau de Sami⁵⁴³, maintenant, c'était notre salle de réunion jusqu'à la dernière assemblée, laquelle moi j'étais président en février 2000, on tenait nos assemblées là-bas.

⁵⁴² Il parle du Borj Ghazi Mustapha à Houmt Souk.

⁵⁴³ Si S. Ben Tahar, Maître de recherches à l'INP, représentant de l'INP à Djerba.

Euh... toujours aussi le siège et depuis, bon, on tient les assemblées un peu partout et particulièrement au centre méditerranéen, mais des fois à la municipalité également d'Houmt Souk. Donc la deuxième décennie, enfin elle est marquée par la mise en place du centre de documentation, mais alors nous avons démarré au cours de la deuxième décennie la publication, et nous avons publié, là vous avez également l'ensemble des documents qui sont et que nous avons continué à sortir, et les dernières publications que nous avons, et par exemple, nous attendons pour la semaine prochaine la dernière édition du séminaire sur les célébrités djerbiennes, nous publions toutes les interventions et nous tenons cette année la quatrième édition, et donc on va avoir la publication des actes de la troisième édition, et donc là aussi vous pouvez aussi, mais c'est surtout en langue arabe. Euh... ce séminaire a été tenu surtout en langue française, on avait par exemple, un Allemand qui parlait pas arabe, mais il y a eu une traduction simultanée, le Suédois on avait un Anglais également avec nous, la liste et très riche et on avait deux représentants de *Jeune Afrique* avec nous parmi lesquels Ridha Kéfi, que nous allons recevoir cette année, qui va nous parler de Béchir Ben Yahmed, qui était son patron pendant très longtemps, et qui a maintenant, un que moi je ne connais pas, parce que moi tout ce qui est euh... ordinateur enfin malheureusement je n'ai pas suivi ! Mon téléphone est le plus ancien des téléphones, j'ai un téléphone qui est [rire en comparant nos deux téléphones (le mien aussi est un vieux téléphone à touche)] Oui, mais le mien est plus ancien encore ! C'est un Nokia les premières éditions de Nokia !

Mathilde B. : Le principal c'est que ça fonctionne !

Si Férid e. C. : Ça fonctionne et ça répond à mes besoins !

Mathilde B. : C'est parfait !

Si Férid e. C. : Mes besoins sont très simples, je reçois des communications et je téléphone c'est tout ! Ni message, ni... il a la possibilité de faire des messages, je lis les messages que je reçois, mais je n'envoie pas de message, je reçois les messages, je lis les messages, je déchiffre ça va ! mais l'utilisation très simple ! Et donc pour tout ce qui est... Qu'est-ce que je voulais dire ?

Mathilde B. : Tout ce qui est communication ?

Si Férid e. C. : Non. On avait commencé dans la deuxième décennie à nous mettre dans l'informatique, la première décennie on ne savait pas, on avait une machine, normale, on faisait les tirages avec cette machine et les premiers documents qui sont sortis était comme ça. À partir de la deuxième décennie nous avons une secrétaire, au début c'était une secrétaire épisodique qui n'était pas tout le temps-là, qui venait deux fois par semaine, et qui s'occupait [justement la secrétaire vient nous interrompre pour demander quelque chose d'administratif pour la municipalité à Si Férid]. Alors deuxième décennie, elle est marquée par... on a commencé à avoir l'informatique, on avait donc un premier ordinateur très simple, et troisième décennie alors on a développé et on a commencé, et alors c'est marqué par... troisième décennie, surtout, elle est marquée par les interventions sur le terrain. Euh... au cours de la deuxième décennie, on fait euh... une première intervention sur le terrain, qui était assez intéressante, c'est la euh... le premier projet de, de tri sélectif des ménages c'est notre première, et qui une intervention, d'ailleurs, qui nous a permis d'avoir le premier prix présidentiel pour l'intervention pour, disons, la protection de l'environnement. Donc deuxième euh... étape, troisième étape, les interventions et euh... quatrième décennie, la dernière donc, ce sont les projets, les projets qui sont financés par les organisations internationales, différentes alors, et que je n'ai pas suivis de très près, moi j'ai quitté, disons en 2000, et je suis président d'honneur depuis cette date-là. Je continue à suivre l'activité de l'association régulièrement, mais je n'interviens pas directement. Je ne sais pas si vous l'avez vu, le dernier jour [il évoque une des dernières réunions qui a eu lieu] on insistait pour que je présente j'ai dit non, c'est pas mon travail, c'est le président qui est effectif, c'est le comité directeur, moi je suis président d'honneur, je sais que ma mission c'est d'abord d'être à la disposition

de l'association quand elle a besoin de moi, c'est de patronner ou d'aider euh... pour la réalisation des activités, et j'ai gardé une action que je dirige, et que je réalise directement moi-même, avec un comité bien sûr, c'est celle d'organiser le séminaire sur les personnes célèbres de Djerba. Parce que nous la dédions à une personne qui nous a vraiment beaucoup aidés et qui malheureusement est décédée subitement au moment elle nous était très utile c'est euh... Si Jilani Bel Haj Yahia qui est, pour moi, un érudit qui est surtout un auteur qui a publié je ne sais pas vingt-cinq ou trente livres avant de décéder. Et alors on dédiait ce séminaire, et c'était un ami personnel qu'on ne connaissait pas au début. Il nous a rejoint à partir de 1989 euh... entre 1976 et 1989 on ne le connaissait pas, mais en 1989 nous avons organisé une exposition sur les réalisations les publications des Djerbiens. Nous avons tenu à réunir tout ce que les Djerbiens ont édité depuis euh... toujours et c'est alors qu'on nous a parlé Si Jilani, qui était l'auteur de beaucoup de publications, et particulièrement l'auteur d'un dictionnaire, c'est pourquoi je dis qu'il est érudit, et il a édité avec deux autres personnes. Ils étaient trois pour éditer un dictionnaire, qui est le dictionnaire de la langue arabe et qui est vendu partout dans le monde arabe, c'est un dictionnaire, et que nous avons ici, bien sûr, nous avons presque toutes les publications de Si Jilani qu'il nous a offert, et alors en 1989, il n'a pas assisté quand on lui a envoyé une invitation. Il a répondu par une lettre vraiment gentille, lettre que nous gardons toujours, dans laquelle il a dit qu'il était pris, qu'il ne pouvait pas venir, mais qu'il nous envoyait tout ce qu'il avait publié, en ce moment-là, et qu'il prenait l'engagement de venir à Djerba et de contacter l'association, et de travailler avec l'association dès qu'il pouvait se dégager de ses occupations à Tunis. Il était, à ce moment-là, chargé de mission à la bibliothèque nationale et il s'occupait des manuscrits, et donc, dès qu'il a pu quitter ça, il est venu, il s'est établi à Djerba, alors qu'il est un Djerbien, la famille est une famille djerbienne de Midoun, mais avant il venait à Djerba parce que pris par les différentes occupations qu'il a eues. Il était directeur des bibliothèques nationales au ministère de la Culture et il venait à Djerba inspecter, mais il venait à Djerba comme il allait à Gafsa, comme il allait à Bizerte, comme il allait au Kef, pour son travail, mais il avait aucune attache avec Djerba. C'est à partir du moment où il a écrit pour l'exposition qu'il est venu. Alors il est venu et il assistait après à toutes nos réunions, et il a animé nos réunions, et avec lui nous avons créé deux autres séminaires, l'un malheureusement qui s'est arrêté, un séminaire annulé à Ajim et c'est lui qui a été le premier à avancer, et un séminaire aujourd'hui qui est tenu encore chaque année, c'est un séminaire qui est pour les étudiants, surtout pour les élèves des lycées, ceux qui préparent le bac qui se tient à la maison de la culture annuellement en suivant le programme de l'école, et nous nous sommes lancés, mais ensuite, c'est une autre association on l'a complètement laissé à une autre organisation, mais c'est l'association de sauvegarde qui a lancé les deux, et entre autres, avec Si Jilani Bel Haj Yahia. Voilà j'espère que je n'ai pas été très long ?

M. Bielawski : Non, et est-ce que c'est possible que vous reveniez sur le premier projet de Djerba à l'Unesco ?

Si Férid e. C. : Ah oui ! j'ai oublié c'est le deuxième volet !

Mathilde B. : C'était dans quelle décennie ?

Si Férid e. C. : C'était en 1994, donc à la dernière, donc à la troisième, c'était en 1994. D'ailleurs nous avons fait deux choses importantes, non c'était en 1982 ! Là le séminaire international sur l'histoire de l'île de Djerba c'était également une grande réunion avec une participation internationale ! Des historiens, des géographes qui sont venus de partout, que nous avons organisé alors en participation, à la fois, avec la faculté des lettres et on avait avec nous le chef de département, en ce moment-là, de l'histoire et qui était originaire de Djerba aussi Béchir Tlili qui est décédé, malheureusement, mais c'était un grand patron du département d'histoire de la faculté du 9 avril, et avec l'Institut National qui était encore l'Institut d'Archéologie et d'Art. Le comité scientifique c'était, à la fois, la faculté des lettres, l'institut et l'association et le séminaire sur l'histoire de Djerba en 1982, mais euh la première

tentative d'inscription c'était en 1994 et alors le départ hein l'idée, l'idée est venue de l'INP au moment où Azedine Beschaouch était le patron de l'INP, et il travaillait avec nous régulièrement, et il est né à Djerba, et lui il a été au contraire de Si Jilani, il a essayé de s'établir à Djerba, il est venu, il a loué, il est resté un peu de temps, et ensuite il a été nommé directeur du patrimoine à l'Unesco donc il est parti euh... Au moment où nous avons tenu ce premier essai, il était le directeur du patrimoine à l'Unesco et donc c'est lui, qui a trouvé... enfin quelqu'un pensait à cela ! Alors il nous a demandé en tant qu'association d'être chef de file déjà et nous avons d'ailleurs avec son aide, avec l'Institut National d'Archéologie et avec l'office du tourisme. Ce serait avec ces deux organismes-là que nous avons essayé de tenter, donc, ce projet d'inscription et nous avons, donc euh... démarré avec une réunion technique avec des spécialistes de l'Unesco. L'équipe, donc, c'est à l'Unesco, ils nous ont envoyé à peu près quatre ou cinq, je ne sais pas qui était en autre Azedine Beschaouch, qui était là les noms je ne les ai pas en tête hein ! Mais ils sont venus, et nous avons fait un séminaire également de quatre jours, et nous avons sillonné Djerba, et en ce moment-là, le président, le directeur général de l'institut c'était si Abdelaziz Daoulatli, qui a été président pendant un certain temps, il connaissait Djerba, il croyait connaître Djerba ! Et quand on a organisé le circuit, il était avec moi dans la voiture il me disait [en imitant le locuteur] Férid ! Tu es en train de tricher ! Qu'est-ce que c'est ça ? Je ne connais pas ça ? Je lui ai dit ça c'est Djerba ! Ça, c'est ce que nous allons pouvoir...! [Fin de l'imitation] Et il a été vraiment épaté ! Il ne connaissait pas cette Djerba-là ! C'était un circuit vraiment à l'intérieur, les routes goudronnées nous ne faisons que les traverser, on n'a pas fait de routes goudronnées, on a évité des zones touristiques, nous ne sommes pas allés du côté de la zone touristique, nous avons fait un circuit jusqu'à l'intérieur de l'île, et justement les spécialistes étaient conquis, et ils ont établi un rapport entre temps, et c'était un rapport euh... disons, en notre faveur, ils ont émis un accord de principe pour l'inscription et pour montrer qu'ils adhèrent. Ils nous ont consacré un fond pour préparer le dossier technique et ils ont envoyé à l'institut, d'ailleurs, en ce moment-là, 20 000 DT et c'était une belle somme pour préparer le dossier ! Et effectivement nous avons chargé un bureau spécialisé c'est le bureau de Abdelkader Baouendi qui était, en ce moment-là, le président du comité national pour les projets financés par le PNUD, il représentait le PNUD, c'est lui qui a fait le dossier d'inscription. Et il y avait un avant-projet que nous avons présenté ici aux trois municipalités, au gouverneur. Nous sommes allés, donc le gouverneur nous a reçus et tout le monde était d'accord, et les municipalités, et le gouverneur de Médenine et entre autres, avant de se présenter lui-même avant, de prendre sa décision, il a appelé les trois présidents des municipalités pour leur dire, est ce que vous savez ce que vous faites ? Vous savez que si vous acceptez c'est des engagements importants ? Et les trois présidents ont dit oui ! Nous sommes d'accord et nous sommes preneurs et nous voulons, disons euh... patronner, nous voulons euh... adhérer, surtout adopter ! Nous sommes d'accord pour adopter le séminaire et donc euh... une correspondance du gouverneur a été envoyée au ministère de l'Intérieur pour dire que tout le monde ici était d'accord. Et une opposition du ministère de l'Équipement. Le ministère de l'Équipement et l'Office National du Tourisme tous les deux ont émis, disons, des réserves parce qu'ils considéraient que, d'abord, le ministère de l'Équipement qui ne voulait pas parce que si l'île était euh... inscrite le dossier donc qui est un dossier de sauvegarde et de mise en valeur le dossier s'appelle... s'appelle le dossier de sauvegarde et de mise en valeur euh... passait au ministère de la Culture le patronage et le représentant national devait être le ministre de la Culture, et donc l'Équipement ne voulait pas parce que les plans d'aménagement, etc. sont gérés par le ministère de l'Équipement et le Tourisme également parce qu'ils considéraient que c'était un frein pour la construction des hôtels, etc. Donc tous les deux. Et c'est comme ça que la chose s'est arrêtée, et ce qui est vraiment heureux c'est que la deuxième tentative actuelle elle a été lancée par Azedine Beschaouch lui-même, en ce moment-là, en 2000... C'était le premier gouvernement donc en 2011 après, donc, la révolution c'était le premier qui a fait d'ailleurs les élections de septembre, donc, lui il était ministre de la Culture en début euh... 2011 et c'est lui qui a sorti la Liste qu'on appelle la Liste, comment on l'appelle ?

Mathilde B. : Indicative.

Si Férid e. C. : Indicative oui ! La Liste indicative dans laquelle figurait l'île de Djerba c'était d'ailleurs, dans la liste, la sixième position il y avait cinq autres, il y avait des monuments et il y avait des sites et il y avait Djerba, l'île de Djerba ! Sur la Liste c'était l'île de Djerba ! donc c'est Azedine en tant que ministre qui est malheureusement parti après les élections de septembre et le projet, depuis ce temps-là, c'est pratiquement l'association qui l'a soutenu et qui a continué à travailler, alors que le ministère ait été... que l'institut ne faisait rien, il ne faisait vraiment rien, c'est l'association qui a continué à travailler, et c'est surtout Si Naceur Bouabid. C'est surtout lui qui a œuvré, qui a continué à militer, jusqu'au moment où, nous avons eu un ministre, c'était une dame d'ailleurs, ministre de la Culture qui nous a écoutés, qui a pris l'engagement d'aider, et malheureusement aussi elle est partie très vite et c'est le dernier euh... ministre, le ministre actuel c'est lui qui a euh... disons fait l'effort nécessaire pour que cet accord, disons, de coopération entre l'association et l'INP qui charge l'association officiellement de préparer le dossier, et nous le devons au dernier, dernier ministre et c'est le lancement l'idée c'était Si Azedine quand il était là, et depuis son départ, tous les ministres qui sont venus, ils ont vraiment délaissé et c'est seulement l'association qui a continué à travailler comme si elle était chargée de faire hein ! Sans avoir une délégation officielle, nous avons continué à œuvrer, donc, nous avons ce comité scientifique qui travaille depuis maintenant quatre ou cinq ans et il travaille jusqu'au moment au ministère, ils ont de nouveau adhéré et là, maintenant, il y a une convention qui a été signée. Et ce ministre également qui a mis en place le comité scientifique qui existe maintenant, et qui est dirigé par un Djerbien Si Bourgou le professeur, d'ailleurs, géographe qui est maintenant le directeur du projet, enfin l'animateur de la commission euh... nationale et c'est cette commission qui doit accepter, d'accepter le dossier et le transmette à l'Unesco et la dernière réunion ici à Midoun. Je crois qu'ils ont pris une date pour octobre prochain, ils doivent en octobre terminer le dossier qui doit être présenté à l'Unesco qui courant décembre... tient sa réunion. Donc il faut que le dossier soit adopté et envoyé à l'Unesco en octobre prochain. Je ne sais pas si vous avez discuté avec Naceur ?

Mathilde B. : Si

Si Férid e. C. : Et donc vous savez que maintenant on a choisi des régions, pas l'île de Djerba entière. Ils ont choisi en considérant, on avait très peu de chance de pouvoir inscrire l'ensemble de l'île d'ailleurs, ça gênait beaucoup de gens, surtout ceux qui avaient milité au début, à l'inscription de l'ensemble de l'île, et donc c'est une déception pour beaucoup de personnes. Mais maintenant c'est décidé, c'est comme ça, on a choisi un certain nombre, trois régions, je crois, et chaque région avait un certain nombre d'atouts pour pouvoir être classée, et j'espère que le dossier cette fois-ci sera adopté.

Mathilde B. : Et le premier classement c'était aussi le mode d'occupation du sol ? C'était aussi par rapport au mode d'occupation du sol ?

Si Férid e. C. : La [non] ! on n'avait pas encore développé au début hein ! On parlait de l'île, et l'avant-projet c'était l'ensemble de l'île, et l'avant-projet vous l'avez ici vous pouvez le demander, ils ont l'avant-projet qui a été fait par un bureau d'étude, mais dans l'avant-projet c'était l'ensemble de l'île de Djerba, c'est pas le mode d'occupation uniquement qui nous intéressait. C'est l'île de Djerba en tant qu'entité pour ce que l'île de Djerba avait de spécifique, on s'arrêtait là, à l'avant-projet, on l'a pas disons approfondi davantage. L'objectif c'était ça, l'île de Djerba en tant qu'entité et ce que cette entité représentait, ou avait de spécifique. Quelles sont ces spécificités ? On ne les avait pas développées, mais l'objectif c'était Djerba avec ce qui caractérise l'île de Djerba, le mode d'occupation a d'ailleurs, moi je parle de l'urbanisme en général, l'urbanisme ou l'architecture traditionnelle, ou le mode de vie également, tout cela pour nous, globalement, c'étaient les spécificités de l'île de Djerba. Sans

beaucoup approfondir parce que c'était juste l'avant-projet et malheureusement ça s'est arrêté là. Peut-être que cette fois-ci ça va aboutir hein !

Mathilde B. : Vous en pensez quoi vous ?

Si Férid e. C. : Euh ana [je], sincèrement je suis parmi les personnes qui ont été, comment je dis, je perds les mots, j'étais déçu, j'ai été déçu, je suis parmi les personnes vraiment déçues parce que je militais pour, mais là maintenant j'accepte et j'aide autant que je peux parce que c'est une ligne qui a été adoptée et euh... les gens qui ont travaillé qui ont approfondi le sujet et certains considèrent qu'on ne peut pas faire mieux que ça donc je suis acquis à l'idée sans être enthousiasmé, mais j'accepte parce que c'est une décision à laquelle, je sais que dans toutes les manières Djerba en 1994 et Djerba en 2019 elle a perdu beaucoup, beaucoup de ses atouts ! Je l'admets, je sais que et je l'ai vécu moi-même, moi j'étais secrétaire général de la municipalité de Houmt Souk pendant dix-huit ans donc j'ai suivi l'évolution de l'île de Djerba en général, et de la délégation et de la municipalité de Houmt Souk, particulièrement, euh... Je sais qu'on vivait mieux à Djerba, à ce moment-là, sincèrement, et nous avons perdu beaucoup... voilà.

[Coupure volontaire de l'entretien]

Mathilde B. : Je vous remercie beaucoup.

Si Férid e. C. : Moi je vous recommande ces documents, il faut les voir de très près, ils vous donneront des renseignements que j'ai oubliés. Vous verrez la liste, il faut la lire et vous venez des gens qui ont assisté et euh... cette petite plaquette qui informe vraiment hein ! et moi pour terminer je revendique deux choses le centre et les publications !

Mathilde B. : C'est ce qui reste en tout cas !

Si Férid e. C. : Et moi je suis derrière les publications, toutes les publications celles que nous faisons aujourd'hui c'est moi qui les suis, et les petits opuscules que nous avons faits sur les quarante années c'est moi qui l'ai conçu, c'est moi qui ai travaillé dessus, jusqu'au moment où, il est sorti ici et nous avons sorti ici avec les moyens de l'association et on ne l'a pas publié.

Mathilde B. : Faudrait que je le retrouve.

Si Férid e. C. : Il y a la copie essentielle ici, vous pouvez le consulter sans problèmes.

Retranscription de la réunion d'information publique sur le projet Djerba-Unesco pour les habitants de Houmt Souk, le 10 mars 2018, locaux de la maison de la Méditerranée.

C'est le comité de pilotage de l'Assidje qui présente aux habitants de Houmt Souk le projet d'inscription de Djerba à l'Unesco. La salle est pleine, une cinquantaine de personnes est présente.

Si Fahrat B. T. : [enregistrement inaudible à cause des micros]

Si Fahrat B. T. membre de l'association accueille le public présente les intervenants et invite Si Naceur B. à introduire la réunion d'information. Si Naceur prend le micro contextualise la réunion d'information et commence sa présentation en expliquant que le projet est mené au sein de l'association par un comité de pilotage composé d'une équipe pluridisciplinaire en passant de l'architecture à l'urbanisme au droit [enregistrement de nouveau audible].

Si Naceur B. : Aujourd'hui, six ans après le démarrage de ce projet euh... Nous pouvons dire qu'il y a du travail qui a été fait, sinon l'Unesco et l'Alecso et le centre arabe du patrimoine mondial, au Bahreïn, ne se seraient pas investis pour organiser un atelier maghrébin au mois de septembre pendant cinq heures à Djerba. C'est dire combien le projet d'inscription de l'île de Djerba est important, non seulement à mes yeux, mais aux yeux des experts internationaux dont nous avons eu l'honneur de connaître et prendre connaissance de leurs impressions, vis-à-vis, des potentialités patrimoniales dont regorge cette île de Djerba. Donc fort du résultat qui a couronné les travaux de cet atelier nous allons, nous sommes allés de l'avant, et nous avons établi, nous avons fait une convention avec l'Institut National du Patrimoine. Laquelle convention nous a permis de sortir de l'ombre et nous adresser aux communautés locales, à vous-mêmes, pour, disons, présenter ce projet, et je crois que ce n'est qu'un début. Ce n'est qu'un début, la première étincelle, et nous avons établi, nous avons programmé un plan d'action qui va s'établir sur un an et demi, deux ans, le temps qu'il faudra, pour élaborer le dossier technique. Voilà. Donc je me contente de présenter la journée d'information dans son contexte en espérant avoir votre patience et votre attention pour la suite des interventions.

Si Fahrat B. T. : Merci Si Naceur, je donne à présent la parole à Si Mekki Aoudi, ainsi que Si Sami Ben Tahar, et si Faouzi Boussoffara, pour justement commencer à présenter l'Unesco, qu'est-ce que le patrimoine mondial, qu'est-ce que veut dire une Liste indicative et les organes qui participent justement à l'élaboration de ce dossier. Si Mekki !

Si Mekki A. : Merci Si Fahrat, merci à tous et à toutes et bienvenus. Alors, j'ai été chargé avec mes collègues et amis, Si Sami Ben Tahar et Si Faouzi Boussoffara, de présenter l'aspect institutionnel dans le cadre de l'inscription des biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial, et on va commencer brièvement par présenter les différentes institutions chargées de ce dossier, à savoir l'Unesco, c'est-à-dire, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. Comme vous savez, elle a été fondée après la Deuxième Guerre mondiale, donc, pour entre autres, résoudre les problèmes causés par les différends qui ont été imposés par les conflits, et qui avait... Elle a toujours un objectif principal, c'est-à-dire, la diffusion de la paix, mais aussi le maintien de la paix et la sécurité partout dans le monde, mais aussi d'autres aspects culturels et scientifiques comme l'indique l'intitulé de cette organisation auquel appartiennent cent quatre-vingt-quinze pays États membres, et parmi les prérogatives de cette organisation, l'éducation et l'enseignement, les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, la culturel et le patrimoine, la communication et de la formation. Alors, le

patrimoine mondial, donc parmi les dossiers euh... chers à cette organisation, c'est la préservation et la sauvegarde du patrimoine mondial légué par les différentes civilisations qui se sont succédé dans le passé, et c'est un label qui désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. C'est d'ailleurs l'un des critères fondamentaux pour inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial, c'est la valeur universelle exceptionnelle. C'est aussi dans l'objectif d'encourager, à travers le monde, l'identification, la protection et la préservation des biens culturels naturels ou mixtes présentant un intérêt ou une Valeur Universelle Exceptionnelle, la fameuse VUE, et de transmettre aux générations futures. En 2017, il y a, à peu près, mille cinquante biens répartis dans cent soixante-cinq États parties, dont soixante-cinq sont en péril, huit cents quatorze de nature culturelle, et deux cents trois de nature naturelle, et trente-cinq biens mixtes naturels et culturels. Euh... brièvement en Tunisie, donc nous avons à peu près huit biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sept biens culturels et un seul bien naturel, le parc naturel d'Ichkeul. Les autres vous les connaissez le site de Carthage, l'amphithéâtre d'El Jem, la médina de Tunis euh... le dernier bien culturel inscrit sur la liste c'est Dougga en 1997. Depuis, la Tunisie n'a pas réussi à inscrire, jusqu'à l'heure actuelle, un bien culturel sur la Liste du patrimoine mondial euh... bien évidemment, il y a tout un processus pour l'inscription d'un bien culturel sur la Liste du patrimoine mondial, ça passe par ce qu'on appelle la Liste indicative. C'est une liste établie par l'État partie, donc ce sont les États parties qui demandent l'inscription d'un bien culturel, et donc chaque État membre a le droit de faire l'inventaire, et de présenter une liste susceptible d'être classée patrimoine mondial de l'humanité. C'est ce qu'on appelle la Liste indicative, et à partir de cette liste, il y a tout un processus pour élaborer le dossier d'inscription qui sera soumis en fin de processus au comité de patrimoine mondial qui décide donc l'inscription, ou non, ou autre aussi décision, rectification, etc. Alors l'inventaire des sites les plus importants dressés par les États membres, première étape extrêmement importante, le comité mondial n'étudie que les sites qui sont inscrits, c'est un point essentiel, le comité du patrimoine mondial ne reçoit que les dossiers soumis par les États membres. C'est le cas de Djerba, inscrite depuis 2012 sur la Liste indicative, auprès d'autres biens culturels en Tunisie. Je rappelle la médina de Sfax, ou l'ensemble hydraulique, Chott el Jerid et d'autres biens, les derniers inscrits sur la Liste indicative, c'est la table de Jugurtha. Donc parmi les institutions qui sont chargées de préparer ce dossier, c'est l'Institut National du Patrimoine qui dépend du ministère des Affaires culturelles, et depuis 2008 l'Unesco recommande la participation, et exige même, la participation de la société civile et dans l'élaboration des dossiers de classement. Et euh... comme vous le savez, comme je viens de le dire, l'île de Djerba a été classée sur la Liste indicative depuis 2012, et l'Unesco donc recommande la contribution de la société civile dans tout le processus de classement, et pour cette raison nous avons conclu une convention, nous avons signé une convention entre l'Assidje et l'INP en vue de collaborer ensemble pour préparer euh... le dossier de classement de l'île de Djerba, le dossier qui sera soumis au comité du patrimoine mondial, voilà. Euh... il y a aussi des commissions en place euh... chargées d'élaborer le dossier parmi les commissions, donc la commission technique et scientifique qui a été mise en place, depuis quelques mois, au sein du ministère des Affaires culturelles, à la tête de laquelle notre cher professeur Mongi Bourgou qui recoupe des enseignants-chercheurs et des chercheurs au sein de l'INP, et aussi des membres actifs au sein de la société civile. Beaucoup sont parmi nous dans la salle, il y a aussi la commission de soutien. La commissions de soutien c'est surtout au sein de l'Assidje, elle est chargée de soutenir le dossier financièrement et moralement, comme son nom l'indique, ce sont des commissions recommandées dans l'élaboration d'un dossier, et cette commission, je remercie tous les membres de cette commission, elle est ouverte à tout le monde, et elle joue un rôle très important, notamment pour la sensibilisation, la collecte des fonds nécessaires pour l'élaboration du dossier technique et scientifique, et je crois qu'on aura l'occasion d'en parler un peu plus dans le détail. Elle renferme un certain nombre d'amis et collègues très actifs qui ont d'autres échéances et activités à l'échelle locale et nationale, mais aussi internationale. La dernière commission,

c'est la commission de médiation chargée surtout de diffuser l'information, de communiquer, de préparer les grandes orientations pour mener le dossier à bon terme, voilà en gros ce que je peux dire. Il y a peut-être d'autres détails dont mon ami et collègue Faouzi Boussoffara donnera un peu plus d'informations.

Si Fahart B. T. : Merci beaucoup Mekki ! Nous allons passer à une autre présentation, présentée par Faouzi Boussoffara. En fait je tiens à préciser que les commissions locales, dont vient de parler Mekki, ce sont des commissions qui ont été effectuées de façon volontaire. Ce sont des gens qui sont venus justement pour aider et qui ont participé à ces commissions selon les compétences qu'ils ont. Nous allons en parler plus tard, comme des commissions locales sur l'île de Djerba où, bien sûr, tous les membres des associations et de la société civile de Djerba sont invités à adhérer puisque le projet doit être, justement, le projet de tous les habitants de l'île de Djerba. Le temps de préparer la présentation de Faouzi, donc si vous avez des questions, par rapport à cette première partie, qu'est-ce que l'Unesco ? Justement, qu'est-ce que la valeur universelle exceptionnelle ? Les questions sont les bienvenues.

[Blanc]

[En parlant à une dame dans l'assistance] S'il vous plaît, je vous donne un micro. Juste un moment qu'on vous donne le micro, qu'on puisse vous entendre, merci beaucoup.

Une résidente française à Djerba : je m'appelle J., j'habite depuis dix ans et je suis une amoureuse de Djerba. Ma question est à quoi va servir ce classement ? Je le souhaite, évidemment, mais qu'est-ce que ça apportera à Djerba ? Est-ce que ça apporte des fonds pour la protection de l'environnement ? Je l'espère. Qu'est-ce que ça portera aux Djerbiens en plus ?

Si Fahart B. T. : Je vais me permettre de répondre à la place du comité, parce que c'est une question à laquelle notre ami Naceur va répondre en troisième partie. Cette première partie, justement, concerne principalement la présentation des institutions. Justement, les étapes que nous avons déjà présentées vont être présentées par si Faouzi, qui est membre du comité scientifique. Alors la réponse à votre question sera présentée par Si Naceur en troisième partie. Si Faouzi !

Si Faouzi B. : L'inscription doit passer par une phase d'élaboration du dossier. Nous sommes dans cette phase, mais avant, comme l'a dit notre collègue si Mekki, il est passé par quelques phases déjà réalisées et il reste encore quelques phases. C'est pour présenter l'ensemble du processus, où sommes-nous, et ce qui reste à faire. Le processus d'inscription commence par la Liste indicative. Si Mekki nous a présentés, et le dossier de Djerba figure sur cette liste de l'État tunisien par la suite on est passé par la phase élaboration du dossier, le dossier de proposition d'inscription euh... nécessite donc un apport d'experts et des travaux de terrain pour identifier le lien à présenter devant le comité mondial du patrimoine mondial. Et c'est un travail de longue haleine ! Une fois élaboré, ce dossier, il va être présenté pour évaluation devant des comités euh... indépendants, internationaux, l'Icomos, et puis par, la suite, il passera devant le comité mondial pour la décision. La dernière phase des critères de sélection, en fait, ce sont les critères qui doivent être appliqués au bien présenté et qui sont au nombre de dix. Je ne vais pas les présenter tous, et nous allons travailler sur un critère, le critère v, qui a été choisi suite à un atelier international, ici à Djerba, pour choisir le bien à inscrire qui répond donc, qui représente une valeur universelle exceptionnelle, et nous avons choisi comme valeur le mode d'occupation du sol que je vais présenter dans le panorama et qui répond aux critères donc v : est un

exemple d'établissement humain traditionnel de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture ou de cultures, au pluriel, ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement, quand celui-ci est devenu vulnérable. Ce n'est qu'une mutation irréversible. Ce critère s'applique au mode d'occupation du sol, c'est un choix plutôt urbain donc le mode établissement humain et occupation de l'espace qui est un peu particulier parce que, de par la Liste indicative déjà de l'Unesco, y a très très peu de biens de cette nature euh... et qui peut être même classé bien mixte qui recoupe la culture et la nature. Le processus d'élaboration du dossier a, en fait, répondu à un certain nombre de questions, en quoi consiste le bien ? Et comment est-il documenté ? Pourquoi est-il présumé avoir une valeur universelle exceptionnelle ? Quel est son état de conservation ? Comment seront assurés sa protection, sa conservation, sa gestion, sa mise en valeur et son suivi ? En ce qui concerne sa valeur universelle virtuelle, virtuelle en attendant d'être réelle, donc, inscrit le dossier, va passer par quatre étapes, une étape appelée travail de préparation, nous avons franchi cette étape. L'étape de définition et analyse, étape de rédaction et établissement du dossier, et la dernière c'est la rédaction de la déclaration de la VUE. Bon le travail de préparation, il consiste à constituer une équipe. Nous avons constitué au préalable une équipe locale à défaut d'avoir l'appui du ministère national et nous avons milité pendant quatre ans pour imposer au ministère de la Culture de constituer, par un arrêté du ministre, un comité scientifique et technique, ça a été signé au mois de décembre 2017. Donc l'équipe d'experts locaux qui ont commencé à travailler, depuis quatre ans, figure sur cette liste nationale. La deuxième phase, c'est la collecte des informations existantes concernant le bien, ça, c'est le comité, disons, de pilotage national, y a des membres qui représentent les ministères tous les intervenants nationaux et puis qui sont représentés au niveau de la région et au niveau de Djerba, en plus de la société civile, il y a une interaction entre tous les membres, pour les travaux de terrain, et surtout pour l'acceptation pour les validations, parce qu'il faut engager les pouvoirs publics. La collecte des informations existante concernant le bien, il faut collecter toutes les recherches réalisées et les analyser et voir leur adéquation par rapport à notre bien, et s'il faut engager de nouvelle recherche. Réaliser aussi des inventaires euh... assembler la documentation et coordonner entre toutes les parties prenantes, par la suite, il faut assez par la définition et l'analyse du bien et cette phase elle est bien après le, disons, la phase de terrain de relever sur terrain la collecte des informations, on rentre dans la phase de définition et analyse du bien, l'analyse du bien elle passe par... donc il faut définir le bien à analyser, la valeur, faire une analyse comparative, l'analyse comparative elle est très importante, car on parle de valeur exceptionnelle, donc il faut analyser par rapport à toute la liste des biens inscrits s'il n'y a pas un bien similaire. S'il y a un bien qui lui ressemble, les chances d'inscription sont réduites, donc il faut que notre bien soit vraiment exceptionnel euh... passer à la validation des critères, nous avons travaillé sur le critère v. Il se peut qu'avec évolution du dossier, on glisse vers le critère iv, ou on élargit le critère au lieu de v, ça devient iv et v, tout dépend de l'évolution du dossier. On ne peut pas décider une fois pour toutes d'avance, il faut toujours comparer définir les attributs et les limites, c'est-à-dire, définir le bien, et délimiter géographiquement le bien dans tout le périmètre qui participe à la vision de ce bien. C'est-à-dire, par exemple, un bâtiment, on ne peut pas inscrire le bâtiment, il faut inscrire tout l'environnement du bâtiment qui fait partie de ce monument. Définition ces attributs, vérification de la VUE, vérification de l'authenticité, il y a des bâtiments qui ont peut-être détérioré ou reconstruire, mais pas dans l'état d'origine, sinon il ne sera pas inscrit, il faut qu'il soit vraiment authentique, de par la forme et les matériaux de substance, les traditions techniques, les systèmes de gestion. Pour l'évaluation de l'intégrité, il faut que le bien ne soit pas totalement effondré ou défiguré, il ne faut pas le refaire, il faut qu'il soit, disons, assez consolidé, revenir à l'analyse. Et définir avec plus de précisions les limites du bien. Les zones tampons ce sont les zones qui ne rentrent pas dans le périmètre à inscrire, mais il va falloir monter pour ne pas toucher la VUE ou porter atteinte à ce bien. C'est une zone de protection, elle ne fait pas partie du bien, mais elle entoure le bien. Le point seize est un point très important, il faut préparer un plan de protection de ce

bien, donc il va falloir protéger le bien, et par la suite réaliser le plan de gestion. Les nouvelles conventions des Nations Unies exigent que l'inscription soit un moteur de développement et il faut que la population s'approprie le désir d'inscription, et voir dans l'inscription une continuité écologique et sociale, autrement ça ne sert à rien, on n'inscrit pas un bien pour le conserver comme ça, mais il faut réinjecter dans le tissu social et économique du pays, pour devenir par la suite un outil de développement.

Si Fahrat B. T. : Si Faouzi, je tiens à préciser que c'est un travail qui a été déjà commencé et c'est un travail qui est un peu compliqué à comprendre, mais il faut comprendre que notre comité de vulgarisations et technique prépare énormément pour permettre la compréhension de ce dossier. Si Faouzi.

Si Faouzi B. : On passe à la rédaction du dossier. Tous les éléments sont là pour la rédaction sur le format précis de l'Unesco et ça s'applique par la rédaction de la déclaration qui est un paragraphe. Donc pour rentrer dans la Liste du patrimoine mondial, il y a énormément de documents par bien inscrit, mais qui va falloir, par la suite, à la fin résumer en un paragraphe. Bon la rédaction du dossier va passer par plusieurs étapes techniques et scientifiques, à commencer par la documentation de l'information, et nous y sommes, nous sommes dans cette phase, et nous avons même anticipé, bien avant la création du comité scientifique et technique national avec le comité local, nous avons entamé les travaux de terrain d'identification des biens. La première phase, qui est en fait une phase d'accompagnement du processus, elle commence dès le début, elle continue après l'inscription, et la phase de communication de la société civile va donc permettre un accompagnement et au soutien à l'élaboration du dossier que par la suite. Estimation des coûts provisoires 780 000 DT et jusque-là nous n'avons que commencé.

Si Fahrat B. T. : Merci beaucoup [applaudissement de la salle] j'imagine qu'il y a des questions. *Tfazel* [je vous en prie].

Une dame tunisienne : qui sont les principaux impliqués ?

Si Fahrat B. T. : Principalement c'est l'Assidje.

Si Naceur B. : Il y a une convention qui a été établie entre l'INP ministère de la Culture et l'Assidje. C'est pour répondre à une approche participative, à partir de 2004, l'implication des citoyens, des détenteurs de savoir sont invités à participer à l'élaboration du dossier. Et comme je l'ai déjà dit, c'est un premier pas, une première initiative, c'est notre première présentation à Houmt Souk, mais d'autres présentations sont prévues à Midoun et à Ajim. Afin que tous les citoyens, le maximum de citoyens soient au courant de ce projet.

Si Fahrat B. T. : *Chokran. Tfazel* [merci, je vous en prie] Si Férid.

Si Férid e. C. : J'aimerais essayer d'expliquer, un peu, ce qui vient d'être présenté et qui est très compliqué. Je dis d'abord que l'objectif de travail pour l'inscription est élaboré et ce qui est présenté, maintenant, est à destination de l'Unesco et qui permet l'inscription. Ce travail est fait par trois comités, d'abord un comité de pilotage, ce comité a pour objet de gérer le dossier donc de présenter le dossier

aux différents départements ministériels, et donc de présenter ensuite le dossier à l'Unesco. Il y a un deuxième comité, c'est un comité technique, ce comité technique a pour objet d'étudier, donc de présenter le dossier technique. Et le troisième comité, c'est un comité de médiatisation, qui a pour objet d'informer le grand public pour obtenir son adhésion et son soutien à la présentation du dossier à l'inscription. Voilà, donc schématiquement, ce qu'il faut faire pour obtenir l'inscription, l'association de sauvegarde de l'île de Djerba a commencé par mettre sur pied un comité technique, ce comité technique est pluridisciplinaire, il a fait un travail énorme qui est absolument nécessaire pour le dossier, et ce travail ils l'ont fait, disons, quotidiennement, hebdomadairement depuis cinq ans maintenant. Ce dossier est prêt, ce dossier a été présenté à un atelier international, qui a été organisé par l'Unesco, qui a envoyé des spécialistes, et qui sont venus voir un peu ce que l'association avait fait, jusqu'ici, pour l'élaboration du dossier. On appelle ça une évaluation. Ils sont venus évaluer le travail que nous avons fait, et cela nous a permis de savoir que nous étions sur le bon chemin, mais que c'est un travail qui doit être disons amélioré, complété et l'atelier nous a permis d'avoir ce qu'on appelle une stratégie pour l'élaboration de ce dossier, et aujourd'hui le comité technique continue donc son travail en suivant la stratégie qui nous a été indiquée. Et c'est ce travail qui est très important. Le comité technique a été également le comité de médiatisation, et nous allons organiser un certain nombre de réunions, principalement dans les différents arrondissements des trois municipalités de l'île, et nous allons pouvoir alors discuter avec le public, avec la population djerbienne, dans les différentes municipalités de l'île, pour leur présenter notre travail, pour leur expliquer, surtout l'intérêt que Djerba a essayé d'inscrire le patrimoine donc sur la Liste du patrimoine mondial. Voilà brièvement ce que nous avons fait, et que probablement n'est pas facile à suivre par tout le monde.

Si Fahrat B. T. : Merci Si Férid. [Applaudissement de la salle] Et le travail continu c'est un travail qui est justement encore colossal.

Intervention d'un monsieur tunisien : Ce travail-là, c'est un travail colossal, il va être fait dans les meilleures conditions, il faut le réussir dans les meilleurs délais sinon, sinon vous n'allez plus voir cette beauté pourquoi ? Parce que maintenant nous sommes là, et il y a des chars, il y a des actions qui font raser ce patrimoine, donc si on n'y va pas dans les meilleurs délais, une fois que votre dossier aboutira nous ne retrouverons pas ce paysage.

Si Fahart B. T. : Merci beaucoup [applaudissement de la salle]. Justement, ce que vient de dire monsieur, c'est que c'est un travail qui est très important. Nous comptons justement préparer le dossier d'ici février 2019, j'espère que l'on réussira, c'est un peu compliqué, mais comme j'ai dit nous avons besoin de l'adhésion de tout le monde, de toutes les associations. J'aimerais revenir à la valeur universelle exceptionnelle parce que personne n'a posé cette question. Je vais la poser à Si Faouzi, justement, quelle est la valeur universelle exceptionnelle ?

Si Faouzi B. : Comme mode d'occupation du sol dans le monde, on connaît deux modèles principaux, le rural et l'urbain, et à Djerba il y a un troisième modèle qui n'existe pas ailleurs. Et des phénomènes nouveaux paraissent même en Europe, aux alentours de Paris, qui sont appelés la rurbanisation, l'urbanisation du rural. Il y a des phénomènes nouveaux, qui s'apparentent à ce que Djerba a connu depuis cinq ou six siècles. D'où vient ce mode d'occupation ? Il vient de la principale activité du Djerbien qu'est l'agriculture, mais ça n'explique pas tout, encore une fois parce que, autrefois, la parcelle de terrain que le Djerbien cultivait, elle servait aussi à produire des habits, à produire de la récolte d'olivier, il avait juste à côté, malgré ses étendues, il y avait une mosquée qui rassemblait quelques *menzels*, des *menzels* structurés de manière à ce qu'elles communiquent entre-elles avec un espace d'échange des

quartiers, les *houmas*. Et tous ces quartiers communiquaient avec un centre plus important, qui regroupait tous les agriculteurs, les artisans de l'île autour d'un centre commercial d'échange qui sont Houmt Souk et Midoun. Parce que les deux concentrations urbaines qui avaient des *foundouks*, qui accueillait les commerçants de l'extérieur, qui les héberge, qui les permettaient d'exposer leur marchandise, il n'existe pas ailleurs. Avec l'urbanisation accélérée, avec la maîtrise de l'urbanisation, nous sommes en train de perdre ce modèle d'occupation du sol en faveur d'un espace qui n'est ni ville ni campagne, le fait c'est une grande ville, l'île risque d'être une grande ville qui couvre tout le territoire de l'île. Donc quand vous regardez maintenant Midoun et Houmt Souk sont accolées, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que nous allons obtenir une grande ville qui couvre toute l'île.

Si Fahrat B. T. : Merci Si Faouzi. Il y a encore une question.

Un monsieur tunisien : Est-ce que ce n'est pas mieux de dire que c'est le mode d'occupation du sol qui va sur la Liste du patrimoine mondial, que de dire que c'est toute l'île ? De plus ce n'est pas ce classement qui va arrêter tout ce qui se passe, il faut être plus ambitieux !

Si Fahrat B. T. : Être inscrit, c'est déjà une très grande ambition ! Effectivement ce ne va pas être tout le territoire qui sera inscrit, mais une partie de l'île, où le mode d'occupation du sol, cette façon exceptionnelle est encore visible. Ce que nous allons pouvoir encore inscrire ce sont les emplacements où on voit clairement la particularité de l'occupation du sol. Ces parties-là n'ont pas encore été définies, si nous arrivons à le faire ce sera toute l'île, parce que les alentours vont faire partie des zones tampons qui doivent protéger le mode d'occupation du sol. Ce qui m'amène à parler de l'intérêt de l'inscription de l'île de Djerba, où justement des parties de l'île. Je donne la parole à Si Naceur Bouabid, qui justement va parler des commissions qui travaillent sur les dossiers, les commissions et les amis de ces commissions avec que nous avons des amis qui sont à Tunis, et Si Naceur est pratiquement membre de toutes ces commissions, et il essaie de coordonner toutes ces commissions, et je lui donne la parole pour qu'il puisse vous expliquer.

Si Naceur B. : Il nous a fallu du temps pour admettre le fait que ça va être compliqué d'inscrire toute l'intégrité de l'île, nous avons établi une réflexion, depuis le mois de mai 2015, sur le mode d'occupation du sol. Et je vous assure que d'après tous les témoignages apportés par les experts étrangers, ceux qui ont un regard étranger sur le patrimoine, ils nous ont appuyés. Les travaux de l'atelier maghrébin ont été édifiants, pour nous, ils nous ont confortés dans cette mission, ces mêmes experts maghrébins, marocains, italiens, français ont été unanimes pour dire que la VUE était retenue, pas par nous-mêmes, par des experts, ça va être vraiment judicieux et maintenant nous n'avons plus de doute... Donc il faut travailler vraiment pour maintenir ce projet d'inscription. Ce mode d'occupation du sol, il n'y a pas vraiment de semblable dans le monde. Est-ce que qu'on va dire que c'est une mosquée ? Est-ce que c'est un monument ? Ou est-ce que c'est qu'une église ? Non, la mosquée prise en tant que telle n'a aucune chance d'être inscrite, la synagogue en tant que telle n'a aucune chance, le fort Ghazi Mustapha n'a aucune chance d'être retenu, mais pris dans son ensemble, ils ont tous leur chance d'être retenus. Pour ce qui est de l'inscription, elle n'a que des avantages, à mon sens, sinon les pays les plus développés dans le monde sont des pays qui comptent le plus de biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, l'Italie, l'Espagne et j'en passe. Les pays arabes sont les moins représentés, et pourtant le monde arabe, vous le savez, surtout le Maghreb, ont des bijoux patrimoniaux et sont faits de spécificités patrimoniales, et tout simplement il y a la volonté politique et les contraintes budgétaires sont derrière cette, disons, ce manque d'équité entre les pays. Parce qu'élaborer un dossier technique et scientifique d'inscription d'un bien culturel est très coûteux, et mon ami Faouzi vous a

donné un chiffre qui n'est qu'estimatif, voilà c'est très coûteux pour l'État, ils ne sont pas très. Alors quels sont les avantages ? C'est un label, vraiment c'est la quête de ce label, à mon sens, il faut toutes les sources. D'abord, le label du patrimoine mondial offre à la communauté locale de célébrer ce bien inscrit comme un des sites culturels, comme le bien le plus précieux, donc il y a une question de prestige. Même si on va opter pour un bien en série, c'est-à-dire, toute l'île constitue un bien culturel, mais il y a plusieurs éléments qui vont composer ce bien. Donc c'est un bien en série et c'est l'île de Djerba qui va être considérée patrimoine mondial, non pas Hara Sghira, ou Houmt Souk, ou Temlel, non, non, c'est l'île de Djerba qui va être considérée comme patrimoine mondial, il y a tout un prestige à gagner. Le deuxième avantage, ça va être d'intégrer l'île au niveau national des biens à protéger pour que l'ensemble de la société doive se soucier davantage de Djerba. Disons que le patrimoine à Djerba, c'est le patrimoine matériel, immatériel, naturel culturel, c'est celui le plus affecté par les interventions hasardeuses nuisibles, et vraiment cette inscription sur la Liste du patrimoine mondial va au moins prévenir. Et je peux vous assurer qu'il y a encore beaucoup à voir de cette île. Allez voir du côté de Temlel les merveilles. C'est un paysage culturel, pardon c'est un paysage, oui c'est ça, culturel donc la nature avec l'Homme, l'Homme a façonné la nature selon ses besoins, il a façonné ce paysage que l'on appelle culturel. Notre ami Sami est là aussi pour le confirmer, on ne peut pas inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial, s'il n'est pas préalablement classé patrimoine national, vous savez qu'à Djerba compte maintenant onze en site classé patrimoine national, ce qui est honteux pour l'État tunisien. Jusqu'à trois ans, on en comptait que cinq. Il y a trois ou quatre biens privés qui ont été inscrits sur la liste nationale, c'est-à-dire, que les biens patrimoniaux sont affectés, nos mosquées par exemple qui sont une, qui est le reflet du génie humain ne sont pas classées patrimoine. Donc l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, doit être préalablement, donc disons euh... On doit inscrire, classer patrimoine national et c'est déjà un acquis en soit, et c'est déjà un acquis de taille. Parce qu'ainsi fait, nous limiterons ces interventions, il y a de quoi interdire toute intervention sur ces éléments patrimoniaux euh... Il y a aussi un intérêt pour susciter le comité international sur ce patrimoine. On va dire que la première partie autorité, la première force, disons, tout de suite intervenue suite à l'intervention de Daesh en Syrie à Palmyre c'était l'Unesco. Donc l'Unesco a mandaté une équipe d'experts à Palmyre pour évaluer le volume des dégâts, c'est l'Unesco pas l'État syrien. Donc c'est pour vous dire ce qu'un bien patrimoine mondial suscite au comité international, suscite automatiquement comme intérêt. Et même sur le plan financier l'État tunisien, qui est le gestionnaire du site, du bien peut disposer, bénéficier d'un appui financier de taille, d'un fond du patrimoine mondial, un fond qui est mobilisé pour consacrer à venir en aide aux États parties qui sollicitent une aide de valorisation. S'il n'est pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, il ne peut pas bénéficier de cette aide, donc voilà tout l'avantage. Comme disait, tout à l'heure, mon ami Mekki, il y a un plan de gestion, c'est ce qui est de plus ambitieux et plus difficile à faire, c'est le plan de gestion et de protection du bien parce que l'Unesco, depuis 2004, a pris conscience du fait, il voit que les États parties, une fois inscrit, une fois ayant soumis leurs biens est assuré de responsabilité. Jusqu'à l'année dernière, le site de Carthage risquait d'être mis sur la Liste du patrimoine en péril, à cause de ce laisser-aller, de cette nonchalance au niveau étatique. Depuis 2007, il n'est plus question d'inscrire un bien, si le dossier ne comporte pas un plan de gestion et de protection de ce site, d'où le besoin, maintenant, de mettre en place un comité national de pilotage par l'État tunisien du ministère de la Culture. Le ministère de la Culture a par décret, en décembre, janvier dernier, a constitué une commission scientifique et ce qui est en avance, mais ce qui est insuffisant, parce qu'il faut constituer un comité national de pilotage qui devrait assurer l'intégration concerné par le projet. Le ministère des Affaires culturelles, ça va de soi, le ministère de l'Éducation, de l'Agriculture, de l'Équipement, tous devraient être concernés et s'engager à prétendre un plan de gestion de ce bien, chose qui devrait figurer *sine qua non* dans le dossier d'inscription voyez donc nous n'avons que des avantages. Loin de l'Unesco, toute idée de faire ingérence. Donc l'Unesco inscrit, parce que l'État partie s'est investi. Comme le disait Faouzi, tout à l'heure, c'est un paysage qui

risque de s'effriter et de ne plus être d'actualité, il est de notre devoir, aujourd'hui, d'assurer cette pérennité parce qu'il en va des générations futures qui ont aussi le droit de bénéficier les mêmes acquis et les mêmes choses que nous. On évolue dans ce qu'on appelle le développement durable, donc l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial s'inscrit dans cette thématique de développement durable. [Applaudissement de la salle]

Si Fahrat B. T. : Merci si Naceur. Je vais commencer par la première question, justement, est ce que le fait que l'île de Djerba, serait inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, veut dire que nous pourrons plus construire quoi que ce soit sur l'île de Djerba ? C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises par les citoyens qui ont entendu parler de ce projet. Est-ce que l'île soit inscrite sur le patrimoine mondial voudrait dire nous ne pouvons plus construire sur l'île ?

Si Naceur B. : Pas du tout. Il y a une méconnaissance, et c'est à nous de faire comprendre aux propriétaires, aux détenteurs de ces biens. D'aller expliquer ce qui est tout à gagner. L'inscription n'est pas une muséification de ce paysage culturel, loin s'en faut, c'est une inscription au profit du développement durable, c'est un développement qui tient compte de l'environnement des considérations environnementalistes qui tiennent compte des considérations sociétales et économiques, et jusque-là, il n'y a que les considérations économiques qui ont primé et qui ont constitué les soucis majeurs des urbanistes, désormais il faut aussi penser à l'environnement. Voilà c'est ça.

Si Fahrat B. T. : Si Férid une question ?

Si Férid e. C. : J'aimerais essayer de répondre à la question : quel intérêt Djerba a à être classée sur la Liste du patrimoine mondial ? Et la réponse est très simple. Le dossier, il doit être présenté à l'Unesco pour obtenir l'inscription après un dossier de gestion et de sauvegarde et de mise en valeur. Voilà, donc les trois points d'intérêt que Djerba a en obtenant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Elle va avoir d'abord une, un plan pour la gestion de ce patrimoine, donc on ne pourra après l'inscription faire n'importe quoi. On pourra selon un programme, et non seulement pas n'importe quoi, mais il faut gérer, il faut faire. Ça, c'est le premier point, le deuxième point, on va avoir un programme de sauvegarde dont le patrimoine va avoir un programme pour être sauvegardé, nous savons donc ce qui nous attend, il faut agir pour sauvegarder, pour répondre justement à la question de la salle, un jour on risque de ne plus rien trouver à sauvegarder, il faut donc, 1. Avoir un programme. 2. Il faut sauvegarder, et mieux encore, il faut mettre en valeur, il faut que ce patrimoine soit mis en valeur et qu'il soit exploité et qu'il apporte un plus à Djerba, voilà mon avis ce qu'on peut obtenir en inscrivant Djerba sur la Liste du patrimoine mondial. Donc que des avantages.

Si Fahrat B. T. : *Chokran* [merci].

Intervention d'un monsieur tunisien : Je voudrais, au début, remercier l'Assidje pour le travail qui a été fait depuis le début. C'est bien peut-être on pourra un jour assister comme patrimoine mondial. Je suis aussi attristé des propos qui viennent d'être dits, dans le sens, si Djerba on ne lui accorde pas, un jour, n'est pas inscrite. Djerba est amenée à disparaître, moi je pense que c'est tout à fait, parce que depuis à peu près sept, huit ans et encore, il y en a certain, ils ont combattu, en tout cas ils ont lutté beaucoup plus de trente ans en faveur de Djerba, et ici je rends la responsabilité pour l'Assidje que à part cette inscription qui tient à cœur, il y a beaucoup de travail sur le terrain c'est notre responsabilité de

protéger notre patrimoine, et aujourd'hui il y a une conscience, il y a une société civile depuis sept ans très présente, il y a des actions, je ne vois pas pourquoi qu'est-ce qu'on attend pour préserver, sauvegarder, ce qu'il vient de dire si Férid.

Si Fahrat B. T. : Merci, Si Mekki pour répondre.

Si Mekki A. : Oui merci. Donc à tous les intervenants, je voudrais saisir cette occasion pour vous dire le fond de ma pensée personnelle. Je crois que beaucoup de mes collègues partagent ce point de vue au sein du comité local, au sein de l'Assidje, pour nous l'inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial ce n'est pas une fin en soi, c'est la démarche qui nous intéresse, c'est l'occasion d'ailleurs pour répondre à cette question. L'Assidje depuis sa création, en 1976, elle n'a cessé de lutter pour préserver l'environnement et le patrimoine, c'est notre combat quotidien, jusqu'à aujourd'hui et jusqu'à demain, et je saisis cette occasion. Demain il y aura l'assemblée générale de cette association, et j'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous les membres et les directeurs qui se sont succédé à la tête de cette association afin de préserver cette entité. Je répète encore une fois, au sein de l'Assidje, et beaucoup de mes collègues protègent ce point de vue, l'inscription n'est pas une fin en soi, c'est la démarche, c'est le processus, c'est le fait de solliciter les autorités locales, nationales, et internationales pour préserver, sauvegarder, ce riche patrimoine, pour plusieurs raisons. Comme c'est l'occasion de l'élaboration de ce dossier de sauvegarder de mettre en valeur et dans une perspective de développement durable, comme il l'a été présenté. Donc, pour ne pas accaparer la parole, la démarche, c'est une occasion pour réégaliser ce qu'on n'a pas pu faire depuis plusieurs années.

Si Fahrat B. T. : Merci.

Intervention d'une dame européenne : Je remercie tous ceux qui essaient de sauvegarder Djerba, je suis là depuis 1961, et c'était une île merveilleuse. J'ai vu Djerba, il y avait l'histoire des plastiques, plus ou moins réglée. Tous les matins devant chez moi, enlever les plastiques parce que les gens passent en voiture et jettent les plastiques. De ce qui m'inquiète le plus, ces mosquées qui sont superbes et malheureusement, malheureusement, petit à petit, il y en a déjà trois qui ont été démolies pour faire des mosquées plus modernes, et c'est bien triste parce que Djerba ne doit pas être moderniste, un peu garder l'architecture. Voilà ce que je voudrais vous dire aussi. Les *menzels* on peut très bien, prendre au début, il y avait des personnes qui s'installaient qui prenaient des anciens *menzels*, qui les transformaient à l'intérieur, mais pas à l'extérieur, c'est-à-dire, quand vous regardez les *menzels*, chaque année, tout ça a disparu, et moi ça me révolte je suis très, très amoureuse de Djerba depuis 1961, j'ai épousé un Djerbien, je n'ai pas été amoureuse d'un Djerbien, j'ai été amoureuse de Djerba ! Bon ce n'est pas vrai hein !

Si Fahrat B. T. : Justement pour le travail qui a été fait par l'Assidje, je voudrais inviter tous ceux qui veulent aider Djerba, qui viennent avec l'Assidje, et toutes les associations qui souhaitent, venir avec l'Assidje pour lutter contre la dégradation de l'île.

Une dame tunisienne : Justement, je vous remercie tous pour l'effort que vous aviez fait, je connais bien tous les obstacles que vous avez affrontés, justement, pour le point que vous avez évoqué. Justement comme citoyenne, comme société civile, comment on peut participer en tant que société ? Comment on peut mettre la main à la pâte ? Est-ce qu'il y a des actions locales, internationales et nationales pour soutenir le dossier ? Merci tout le monde.

Si Fahrat B. T. : Justement, on vous disait tout à l'heure qu'il y avait trois commissions locales, une commission technique et scientifique, une commission de vulgarisation qui s'occupe de la vulgarisation de l'information aux citoyens de l'île, où les amoureux de l'île, qu'ils soient à Djerba ou à l'extérieur, et une commission de soutien qui est amenée à prendre contact avec les institutions, avec les gens qui sont à Tunis, ces commissions se réunissent régulièrement à l'Assidje. La commission de soutien se réunit tous les dimanches à 10 h, la porte est ouverte à tout le monde. Les prochaines étapes sont les réunions d'information à Midoun et à Ajim, nous allons tenir très bientôt une conférence de presse à Tunis, je pense d'ici fin du mois de mars. Il y a aussi des événements que nous allons organiser à Paris, à Tunis, j'espère plusieurs événements à Djerba, nous essayons d'adhérer à tous les événements mis en place avec les associations, justement, pour le projet devienne le projet de tout le monde, de tous les habitants de Djerba, de tous ceux qui connaissent l'importance du patrimoine de Djerba, qui va justement servir à sauver ce qui reste à sauver. Il ne faut pas croire que tout est irréversible. Et je vais donner la parole à Si Sami.

Si Sami B. T. : Oui je suis de l'INP, alors l'INP, bon je suis arrivé un peu en retard excusez-moi, l'INP normalement c'est le représentant de l'État partie qui se charge l'élaboration du dossier, du début à la fin, l'Assidje nous avons une réalité, une expérience très intéressante à Djerba de la collaboration étroite stricte, qui a été fructueuse depuis longtemps entre l'INP et le bureau local de l'INP si j'ose dire et l'Assidje. Et c'est une tradition ancrée depuis longtemps et nous ne voulons pas déroger à cette règle, nous continuons à travailler ensemble, et comme l'a dit Si Naceur tout à l'heure, cette collaboration a été officialisée par la signature, par la ratification d'une convention qui est une grande première en Tunisie, signée entre l'INP et l'Assidje. Alors pour ce dossier, alors l'INP, disons, c'est le premier responsable parce qu'elle représente, quand même, l'État partie et donc ce genre de dossier relève, *a priori*, des prérogatives, donc de l'État partie, avec plus précisément l'Institut National du Patrimoine. Alors il y a beaucoup de travail qui a été déjà fait, mais surtout il y a beaucoup de travail qui nous attend, beaucoup de travail de terrain donc faudrait euh... par exemple, commencer par une délimitation aussi précise que possible du bien, ça, c'est une phase préalable pour tout ce dossier qui a, qui est un long cheminement. Donc la délimitation du bien, c'est-à-dire, on va inscrire quel bien ? C'est un bien en série, cela a été déjà dit, c'est-à-dire, qu'il est constitué de plusieurs éléments à l'intérieur de l'île, qui sont liés, qui sont organiquement liés, qui racontent un peu la même histoire. Je ne voudrais pas revenir sur la question qui a été largement débattue, relative donc à la valeur universelle exceptionnelle, etc., etc. Tout cela était suffisamment euh... suffisamment expliqué. Alors la zone tampon doit être quand même protégée, c'est bon vous tenez bien ? Il y a un problème au niveau du son ? Ça va ? Les zones tampons c'est très important que le bien proposé pour l'inscription soit protégé visuellement pour son intégrité, etc., etc. Alors pour cela l'INP euh... mobilisait pour l'instant une petite somme d'argent, mais le plus important c'est la dynamique qui a été, en quelque sorte, enclenchée, dynamique enclenchée, et nous espérons que nous travaillons sur la mise sur les rails, d'une sorte d'unité de projet, qui donc verra le jour prochainement et avons quelques petits problèmes d'ordres administratifs à régler, mais je pense que cette unité verra le jour sous peu hein ! Elle aura comme, elle élira domicile, comme on dit, au Borj Ghazi Mustapha elle sera constituée d'un petit groupe de jeunes architectes appuyés par le personnel technique euh... de l'INP. Alors ce petit groupe, il sera mobilisé, continuera à travailler sur le terrain, à préparer euh... Toutes les étapes à franchir, toutes les étapes nécessaires pour réaliser à bon escient ce dossier qui nous est tous cher. Bon, beaucoup de choses qui incombent à l'INP, mais je monopolise la parole, donc si vous avez des questions n'hésitez pas.

Si Fahrat B. T. : Si Férid vous avez une question.

Si Férid e. C. : INP qui est l'Institut National du Patrimoine !

Si Fahrat B. T. : Merci beaucoup, et qui a la charge de préparer le dossier.

Une dame tunisienne : Moi j'aurais une question toute simple, de donner des noms d'emplacement, même si j'ai vu la carte de l'île de Djerba, bien sûr de la signalétique en couleur, me donner des monuments concrets qui font partie de l'inventaire des biens. Merci.

Si Sami B. T. : Alors, nous avons établi préalablement un zoning, nous avons proposé donc des zones qui constituent ce que nous considérons comme un bien sériel, ou un bien en série, par rapport à la valeur universelle exceptionnelle. Alors ce zoning, il est, disons, qui n'est pas définitif sera donc vérifié sur terrain par une équipe de spécialiste, par une unité de projet qui sera installée sur place, sous le contrôle du comité scientifique pour cette première phase. Une fois terminée, cette délimitation sera soumise, tout de suite après, au comité national du patrimoine qui se réunira à Tunis pour approuver ou désapprouver la proposition. C'est ce qu'on appelle une délimitation, un bien doit être délimité d'une manière très précise. En plus de la délimitation, il y a toute une enquête foncière qui doit être menée par, sur demande de l'INP, par l'office de topographie et de cadastre. Je crois qu'elle s'appelle comme ça, je pense qu'elle s'appelle de cadastre maintenant ? Bon d'accord de cartographie, ce qu'on appelle un dpd, c'est-à-dire, une liste exhaustive qui comprend les propriétaires, les parcelles, qui se trouvent à l'intérieur du bien, vous le savez tous le bien est quelque chose de sacré et on ne peut intervenir, on ne peut délimiter, on ne peut travailler sur un bien que si évidemment bien clair, bien clarifié.

Un monsieur tunisien : En attendant, il y a quelque chose vraiment de *turâth* à voir le comité. L'autoroute Houmt Souk-Midoun, il y a un afflux extraordinaire des abords de cette autoroute, il y a des constructions sans aucune autorisation, tout à fait anarchiques. Les affaires maintenant on délègue, c'est une situation très dangereuse, il y a des affaires colossales, il y a des gens qui mettent des mains sur les terrains aux abords de cette autoroute, ce qui vous voyez de culturel sont détruits. Ces appareils sont une destruction totale, sans aucun contrôle. Et si on n'interfère pas par le biais des municipalités de Houmt Souk et de Midoun ce sera trop tard. Merci.

Une dame française retraitée : vous pouvez s'il vous plaît, et si c'est possible très vite, rapidement, commencer avec des petites choses, si vous les donnez, s'il vous plaît, il faut absolument faire endiguer ces problèmes. Parce que ce sont vos propres concitoyens qui détruisent ce beau paysage. Pour ces sites inscrits, il n'y a aucun gardien, chaque jour on peut voir chaque personne, peut venir pour ramasser les vieilles pierres ramener chez eux. Merci.

Si F. Ben Tanfous : Juste pour rappeler que le cadre pour parler de ces sujets n'est pas vraiment celui-là. Il y a en ce moment les campagnes des élections, c'est à eux qu'il faut présenter tout ça. Je vais passer au point de la communication et de la participation de la société civile. Je vais passer la parole à Si Anouar et Si Mehdi.

Si Mehdi L. : Merci si Fahrat, salut à tous, merci d'être venus si nombreux je vais être court. Donc je suis plus que convaincu que le discours peut toucher le plus de gens. Donc faut se mobiliser sur ce point. Je commence par vous dire que ce processus de sensibilisation est important. Donc pour la communication nous avons mis en place une page Facebook pour présenter les projets de l'Assidje,

ensuite on a fait une page pour le projet qui s'appelle « Djerba Patrimoine Mondial » et également on a fait un groupe pour informer les jeunes de l'île de l'avancement du projet. Qui n'a pas de compte Facebook ? [Très peu de gens lèvent la main et ce sont des retraités européens] On a fait le site de l'association de l'île de Djerba. Voilà le site vous trouverez toute l'actualité de l'association et il suffit de lire « Djerba Patrimoine Mondial » et vous trouverez toutes les actions liées à ce projet, intégré à la page Facebook. Vous trouvez le point historique du projet, et voilà, avec les photos et tout, et le contact pour contacter l'association, bien évidemment, pour s'informer autour du projet, bien évidemment euh... Lorsqu'il y a un avancement du projet, on n'a épargné aucun effort pour communiquer autour de ce projet à travers les médias locaux et nationaux. Dans le cadre du plan de communication, on a fait un plan de communication, et un processus de dépôt de dossier, donc on va faire une série d'activités. Et il y a deux jours, on a fait une réunion avec le directeur d'école de Djerba pour faire une sensibilisation pour les écoles et des randonnées pour les jeunes écoliers, et ensuite on va faire une série de spots sur les réseaux sociaux : c'est quoi les avantages ; à travers plusieurs spots qui seront en live, expressifs, et faciles à comprendre. Donc il faut que le citoyen de Djerba soit le porteur de ce projet, parce que comme le dit l'équipe ici : il faut que toute la communauté soit impliquée, la société civile, les habitants de l'île participent à ce projet et que les activités soient adaptées à cette population. Les gens doivent être les porteurs de ce projet. Voilà restez connectés avec nous. Pour les écoles, on a décidé de laisser les enfants s'exprimer sur le patrimoine de l'île à travers des travaux créatifs et de bricolage qui seront exposés dans le cadre du processus de sensibilisation, par exemple, pour les lycéens on peut faire plein de choses. Voilà pour le travail qui est maintenant mis en place. Merci. [Applaudissement de la salle]

Si Anouar B. M. : [enregistrement inaudible, le micro ne fonctionne pas très bien]

Si Fahrat B. T. : les commissions qui sont en train de participer sont des commissions dont les membres ne sont pas membres de l'Assidje, c'est-à-dire, que toute personne qui se croit capable, compétente d'aider dans n'importe quel domaine, dont nous avons parlé aujourd'hui, pourrait justement nous aider à faciliter la formation, à consolider le dossier, justement, à bosser pour que ce dossier puisse aboutir. Je vais donner la parole à Si Naceur pour conclure.

Si Naceur B. : Le premier février de chaque année, le comité du centre du patrimoine mondial, le comité du patrimoine mondial, les dossiers d'inscription des chefs d'État juste le 2 février 2018, du mois de février, du mois passé, chaque État partie a le droit de soumettre deux dossiers la convention de l'Unesco a revu à la baisse de nombre de dossiers à soumettre, et à partir du 2 février 2018, chaque État partie a le droit qu'à un seul dossier. C'est dire l'importance de bien travailler sur ce dossier. Il faut que le dossier soit présenté dans les meilleurs délais, il faut que le travail de terrain soit accompli dans les meilleurs délais, il faut que chaque partie s'occupe des prérogatives qui lui sont assignées. Voilà *Chokran* [merci].

Si Fahrat B. T. : Merci, avant de conclure, je souhaite remercier tous ceux qui nous ont aidés pour préparer cet événement, et les prochains événements, nous avons édité un livre « Djerba aux portes du patrimoine mondial », malheureusement ce livre n'est pas prêt. Il le sera lundi ou mardi, tous ceux qui souhaitent l'avoir ils peuvent passer à l'Assidje le récupérer. C'est un livret d'une quinzaine de pages qui explique tout ce qui s'est passé. Ça aide à expliquer le projet. J'aimerais aussi rappeler que nous allons avoir une cérémonie de commémoration de Lotfi Jeriri qui est décédé, il y a quelques semaines, et cette commémoration aura lieu à la Maison de la Culture de Houmt Souk et vous êtes tous invités à partir de 16 h et acheter le numéro spécial d'*Al Jazira* [le journal local] sorti pour cette occasion.

Chokran [merci]. [Applaudissements]

Retranscription de l'émission de Radio du 1^{er} octobre 2018 à 18h sur RTCI présentée par Si Hatem Bourial avec comme invité Si Adnène Ben Nejma en tant que membre de l'OAT et d'Édifices et Mémoires.

Gros plan sur la mobilisation contre le projet des Immeubles Menaçant Ruine (IMR). Notre invité, l'architecte Adnène Ben Nejma nous parle des dangers qui pèsent sur notre mémoire collective et de la grande mobilisation du mercredi 3 octobre à l'École nationale d'Architecture et d'Urbanisme.

Si Hatem B. : Sur les Immeubles Menaçant Ruine nous sommes la journée internationale de l'architecture et notre invité s'appelle Adnène Ben Nejma, il est architecte membre du conseil de l'Ordre des Architectes et membre de l'association Édifices & Mémoires, bienvenu Adnène ! Bienvenu à tous les auditeurs, merci RTCI et merci pour l'invitation.

Donc une mobilisation contre le projet des IMR, les Immeubles Menaçant Ruine, et cela va prendre forme avec une pétition et également une rencontre le 3 octobre à l'initiative de l'association Édifices et Mémoires et cette rencontre se déroulera à l'École d'Architecture et d'Urbanisme de Sidi Bou Saïd.

Si Adnène B. N. : Exactement ! Bon malheureusement cette journée internationale de l'architecture aurait dû évoquer l'architecture, l'urbanisme, une autre vision de la ville, de la cité de demain, mais malheureusement on s'est retrouvé face à une décision administrative politique, aussi peut être avec cette loi des Immeubles Menaçant Ruine qui risquent gros sur notre patrimoine bâti voilà. Et c'est pour ça que l'association Édifices et Mémoires et l'Ordre des Architectes de Tunisie a fait cette pétition, a mobilisé du monde et spécialement, et pas uniquement l'École d'Architecture publique, mais aussi les écoles privées, la société civile sur tout le territoire tunisien pour sensibiliser d'abord autour du patrimoine et exposer un peu les risques que cette loi malheureuse, ce qu'elle apporte en matière de gestion du patrimoine et en matière de préservation et conservation du patrimoine bâti.

Si Hatem B. : Alors si on reprend le fil des événements, il y a eu l'effondrement d'un immeuble à Sousse, il y a quelque temps déjà, et il y a eu introduction de ce projet de loi à l'ARP et ce projet provient du ministère de l'Équipement n'est-ce pas ?

Si Adnène B. N. : Exactement ! Et si on regarde un peu cette loi IMR, d'abord elle présente des problèmes au niveau sur le fond et sur la forme aussi. Si on regarde la forme telle qu'elle a été rédigée, c'est vrai, par le ministère de l'Équipement et par les services du ministère de l'Équipement et euh... Les experts en patrimoine qui existe en Tunisie malheureusement n'ont pas été consultés, la société civile non plus, les écoles d'archi non plus, et du coup c'est bizarre. C'est une première en Tunisie qu'une loi qui touche directement au patrimoine et au patrimoine bâti on n'a pas eu a consulté les experts en la matière. Si je reviens maintenant aux causes et cette histoire de l'immeuble de Sousse, malheureusement il y a eu des décès et des dégâts corporels, c'est vrai. C'est un problème, mais si on regarde de près, en tant que technicien je parle, maintenant la cause ce n'est pas que l'immeuble menace ruine, mais tout simplement et rapidement il y a une construction juste à côté qui n'a pas pris en considération la fragilité du bâtiment qui est à côté, qui s'est mis a creusé un sous-sol. Et du coup ça a entraîné l'ensemble. C'est un problème de gestion d'une construction attenante à ce bâtiment-là. C'est pas parce qu'il menace ruine, la preuve il y a un bâtiment qui appartient à une société de presse au centre-ville de Tunis. Est-ce que ce bâtiment menace ruine ? Non pas du tout, c'est un chantier à côté qui l'a endommagé, c'est les mêmes causes qui ont eu les mêmes conséquences.

Si Hatem B. : Pour la compréhension de tout le dossier, les Immeubles qui Menacent Ruine sont menacés de destruction totale et basta et on en parle plus c'est ça ?

Si Adnène B. N. : Exactement, parce que dans cette loi on n'a mis dans le même sac tous types de bâtiment.

Si Hatem B. : C'est incroyable !

Si Adnène B. N. : Oui c'est incroyable ! Deuxièmement, deuxièmement comment on faisait il y a une cinquantaine d'années ou presque un siècle en Tunisie ? Vous croyez pas que l'on démolissait des bâtiments ? Mais il y avait une commission nationale et des commissions régionales qui traitaient les dossiers de permis de démolitions. On démolissait sans aucun problème, qu'est ce qui a précipité l'État en la qualité du ministère de l'Équipement à rédiger cette loi, à la faire passer, sans passer ni par l'Ordre des Architectes de Tunisie, ni par les instances concernées ? Et c'est passé directement à l'ARP ! On en a entendu parler une fois qu'elle a été dans les mains de la commission à l'Assemblée du Peuple. C'est pour ça que pour nous c'est une loi qui pose plusieurs questions. Je ne mâcherais pas mes mots, c'est une loi qui est pour nous douteuse.

Si Hatem B. : Tout à fait alors la question qui se pose également c'est une dialectique qui existe depuis toujours entre les ingénieurs et les architectes. Les ingénieurs sont beaucoup plus carrés, c'est eux qui dominent du côté du ministère de l'Équipement et ils ne font pas de nuances, c'est-à-dire qu'ils n'écoutent pas les autres.

Si Adnène B. N. : Euh non pas à ce point. Bon on a de bonnes relations avec nos collègues ingénieurs, mais c'est vrai que chacun a sa spécialité. Vous savez cette question du patrimoine, du patrimoine bâti, du paysage urbain architectural, c'est pas une mince affaire et il y a des spécialistes, et il y a des gens qui ont de l'expérience en matière de gestion du patrimoine qui sont dans des institutions qui sont spécialisées comme l'Institut National du Patrimoine, et de l'Ordre des Architectes de Tunisie, et surtout dans les écoles d'architectures. Et si on a lancé ce cri d'alarme, c'est tout simplement parce qu'on est en train à travers cette loi-là, de traiter de même manière que ce soit un monument historique et un monument à valeur historique, ou un monument banal classique qui poserait des problèmes structurels ou autre. Et c'est ça le danger, si on regarde maintenant du fond de cette loi IMR et si on regarde très bien la règle trois ou quatre qui parle justement de la possibilité, c'est-à-dire que c'est le conseil municipal en qualité du président du conseil du maire, et la localité, il peut rédiger une décision de démolition suite à un constat qui peut être fait par n'importe qui. Même un technicien de la municipalité, et même si le monument est situé à l'intérieur d'un secteur sauvegardé supposé être comme la médina de Tunis, ou la médina de Sousse et de Sfax. Il peut promulguer cette décision de démolition et sa seule alternative. Tout simplement. Il y a une procédure qu'il doit suivre, c'est qu'il doit consulter le ministre des Affaires culturelles du patrimoine, et dans un délai d'un mois le ministère de la Culture doit donner une réponse qui est impossible. Donc ça, c'est un fait, une question de délais. Deuxièmement, il faut que tout le monde sache qu'il n'y a aucun secteur sauvegardé en Tunisie. On parle de la médina de Tunis, et de la médina de Sousse, ou la médina de Kairouan. Ils sont des ensembles historiques classés au patrimoine mondial de l'Unesco, et ils sont pas classés à l'échelle nationale. C'est incroyable ! C'est le monde à l'envers ! Donc quand on parle dans cette loi, comme si on allait prendre en considération le fait que tout bâtiment à l'intérieur de ces zones est protégé, et on parle de secteurs sauvegardés, qui ne sont pas promulgués, ça veut dire que le maire maintenant peut démolir même un bâtiment à l'intérieur de la médina de Tunis, de Sousse et de Sfax. C'est une chose qui est pratiquement difficile à croire, mais cette loi le permet. Ça aussi c'est un grand problème. Donc pour nous, en tant qu'Ordre des Architectes et société civile, ou spécialiste du patrimoine qu'est-ce qu'on dit ? Il faut d'abord... d'abord appliquons d'abord les textes qui existent. Appliquons les procédures qui existent depuis un siècle. La Tunisie et l'État tunisien existent depuis presque un siècle. Et nous avons nos procédures, nous avons nos lois, mais malheureusement qui ne sont pas appliquées. Le code du patrimoine en matière de création de secteurs sauvegardés n'est pas appliqué. Les textes

d'application pour la création de secteurs sauvegardés n'ont jamais été promulgués depuis 1993. Et là on vient balancer une loi IMR sans prendre en considération tout ça. Donc ça, c'est un grand problème d'interrogation. Troisièmement, il y a une absence totale de débat au niveau de la ville de demain, de la cité de demain, et ça, il faut une approche sociologique, philosophique, et technique, historique, et scientifique en même temps. Et ça nécessite une équipe pluridisciplinaire. Et pas un ingénieur et un architecte, avec mes respects à toutes les professions, dans un bureau fermé au sein du ministère de l'Équipement qui sont en train de rédiger un document stratégique, qui est la constitution de la gestion du territoire et de l'urbanisme et de la construction en Tunisie. C'est très grave ! C'est très grave ! Qu'est-ce qu'on est en train de faire ? On est en train d'écrire, de rédiger, de décider de la ville de demain dans un bureau fermé !

Si Hatem B. : Et votre mobilisation en tant qu'association Édifices & Mémoires pour ce 3 octobre à l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme dénonce cet état de fait ?

Si Adnène B. N. : Bien sûr, bien sûr. D'abord il n'y a pas un exposé de motif. Nous on a appris quelque chose à l'école ou à l'université, c'est quand on veut changer un texte, ou on veut changer un outil juridique de gestion, il faut faire un exposé de motif, il faut analyser l'état des lieux, faire un diagnostic de ce qui a été fait, faire une autocritique. Il n'y a rien de tout ça. On veut changer une loi, on veut créer une loi, ou on veut créer une nouvelle loi, mais pourquoi ? Pour qui ? Et pour quelles raisons ? Mais disons clairement ! Cette loi, disons, elle vise essentiellement le patrimoine qui n'est pas censé être protégé par le code du patrimoine, et c'est le paysage architectural et urbain du XIX, XX. Et cette loi-là, elle vient à l'encontre de toutes les chartes internationales. Donc toutes les chartes internationales dont la Tunisie est signataire : la charte de Venise, la charte d'Athènes, etc. Et aussi à toutes les recommandations internationales auxquelles la Tunisie adhère, et la dernière en date elle date, je pense de 2011 à Rio, ou quelque chose comme ça, ou les années 2000, qui insiste sur le fait de sauvegarder tout le paysage architectural urbain et historique et les médinas de l'époque médiévale et aussi les quartiers du XIX-XX. Et il y a un projet en Tunisie, ça, c'est très important, qui est financé par l'État tunisien. Il y a un don de la communauté européenne, il y a des partenaires internationaux pour la sauvegarde du patrimoine architectural du XIX-XX, mais qu'est-ce qu'on est en train de faire ?

Si Hatem B. : Alors justement ce patrimoine du XIXe et du XXe siècle est menacé, du moins ce qu'il en reste, et vous êtes un spécialiste dans ce domaine-là, Adnène Ben Nejma. Et lorsque l'on se penche sur les immeubles classés monuments historiques ou sur les façades protégées, il s'agit d'une poignée d'édifices.

Si Adnène B. N. : Oui il s'agit que d'une poignée d'édifices pour diverses raisons. D'abord si on regarde un peu toute l'histoire des monuments classés en Tunisie, on va remarquer que la plupart des monuments classés monuments historiques ce sont des monuments de l'État. Et généralement on ne va pas chercher à classer des monuments du privé, car ceci engage en quelque sorte l'État aussi de participer aux financements en cas de réhabilitation et de restauration. C'est un grand débat et un grand sujet, mais il y a d'autres outils que nous on essaie d'utiliser. Il y a pas que le classement, il y a aussi la protection. On peut demander la promulgation d'arrêté de protection pour protéger un bâtiment en entier ou en partie, et c'est des choses qui ont été faites, c'est une pratique qui a été faite en Tunisie. Regardez, si on prend l'immeuble avenue Habib Bourguiba, l'angle avenue Habib Bourguiba et 18 janvier, c'est un bâtiment magnifique, on a sauvegardé l'essentiel, on a gardé les façades, on a gardé l'escalier qui est représentatif de l'architecture et de l'histoire de l'époque, et on a reconstruit tout le reste. Et c'est un projet réussi, c'est ce qu'on fait en Europe. Regardez un peu, à Paris ou un Rome qu'est-ce qu'on est en train de faire ? On est en train de donner un label à ces centres anciens et plus-values grâce à cet héritage, grâce à ce patrimoine bâti.

Si Hatem B. : Et pendant ce temps, nous on sacrifie des quartiers, comme le belvédère, qui ont été absolument défigurés.

Si Adnène B. N. : Exactement ! Imaginons la dangerosité de la chose, imaginez un instant si on rase par exemple le centre de ville de Tunis. De Bab Bahr à TGM et disons de l'avenue de Carthage pour ne pas arriver jusqu'à Lafayette, jusqu'à euh la place Barcelone par exemple. Ce quartier-là, si on se met d'après cette loi-là, on peut le démolir systématiquement, sans aucun problème ! La mairie de Tunis peut promulguer des décisions de démolitions à tous les bâtiments de cette zone-là, malheureusement.

Si Hatem B. : Vous n'en rajoutez pas un peu ?

Si Adnène B. N. : Je n'en rajoute pas, mais c'est la réalité.

Si Hatem B. : Non tout à fait.

Si Adnène B. N. : C'est la réalité. Cette loi-là, elle laisse les mains libres aux conseils municipaux sur tout le territoire tunisien de faire ce qu'ils veulent demain à Gafsa, et à Houmt El Bey, on peut démolir pourquoi ? Parce que d'une, il y a un diagnostic qui a été fait et que sa conclusion est que l'immeuble menace ruine tout simplement sans aucune expertise sérieuse. Nous on veut que certains experts en patrimoine, que des historiens prennent part à cette prise de décision. On n'est pas contre systématiquement la déconstruction, je reviens maintenant au fait. Imaginons un instant que le centre-ville est démoli, on va reconstruire. Qu'est-ce qu'on va reconstruire ? On sait très bien le produit architectural aujourd'hui avec la promotion des promoteurs immobiliers. Et là, bien sûr, en tant que membre de l'Ordre des Architectures de Tunisie, je peux dire que c'est pas uniquement la faute des architectes que l'on est en train de produire une architecture, allez aussi bizarre et aussi sans identité. Mais aussi c'est un peu le cahier des charges, c'est un peu le code de l'urbanisme qui est caduc, c'est un peu aussi la pression des promoteurs immobiliers qui cherchent l'argent, et le beurre, et l'argent du beurre. Et on est en train de construire au Lac [nom d'un quartier de la banlieue de Tunis], avec tous mes respects pour les constructeurs, et qu'est-ce qu'on va faire ? On va participer à une désertification d'autres centres parce qu'on va créer la même chose. Le Tunisien quand il va au centre-ville, consciemment et inconsciemment, il va pour cette âme parce que ça a une âme particulière, c'est quelque chose qui a une identité, qui a une particularité, ça représente quelque part son identité, ça appartient à la mémoire individuelle, à la fois individuelle et collective. Et c'est pour ça qu'il va là-bas, si on va lui créer une autre chose semblable à ce qui est en train de se faire maintenant, on va participer à une désertification de ce centre lui-même, soit à une désertification des autres, parce qu'on va créer une concurrence bête et méchante.

Si Hatem B. : Nous sommes en compagnie d'Adnène Ben Nejma, il est architecte membre du conseil de l'Ordre et membre de l'association Édifices & Mémoires, et il nous parle de la mobilisation contre le projet sur les Immeubles Menaçant Ruine. Une rencontre aura lieu le 3 octobre à l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, et une pétition circule actuellement à ce propos. Notre grand plan du jour avec Adnène Ben Nejma, nous parlons de la mobilisation actuelle contre le projet sur les Immeubles Menaçant Ruine. Merci à mes auditeurs pour vos questions et vos réactions, par exemple c'est un auditeur qui parle : est-ce que l'hôtel du Lac risque d'être démoli, il nous dit que c'est l'un des symboles architecturaux des années 1960-1970.

Si Adnène B. N. : Oui bien sûr ! Directement je le dis, malheureusement oui. Et de toute façon, il y a déjà un permis de démolition, je pense, mais le fait de le démolir cette loi-là va ouvrir la voie pour une démolition sans aucun problème, et sans passer par une commission qui existait avant, et qui n'existera plus avec cette loi IMR, malheureusement. Vous venez de parler de l'action du 3 octobre et

je salue tout le monde, tous ceux qui ont participé à cette pétition, à cette action en commençant par toute la bande de l'association d'Édifices & Mémoires et à travers leur page Facebook « Winou el patrimoine bâti ? » qui compte plusieurs adhérents. C'est un groupe très actif, et c'est eux les initiateurs et l'Ordre des Architectes de Tunisie, entre autres, n'a fait que surfer sur la bonne vague et pour la bonne cause. Défendre pas uniquement l'architecte, mais aussi l'architecture.

Si Hatem B. : Et selon ce que l'on voit sur cette page Facebook, il y aurait en cours en ce moment, grâce aux membres de cette association, un recensement des immeubles intéressants entre guillemet, en Tunisie ?

Si Adnène B.N. : Exactement ! Vous m'avez tendu une perche sur un projet qui a commencé presque une année pendant quelques mois, huit mois. Et on a pris la décision, bien sûr, parce qu'on n'est pas uniquement contre cette loi IMR, mais on a fait une contre-proposition. Cette contre-proposition-là, il s'agit d'un projet qui s'intitule projet d'inventaire du patrimoine bâti du XIX-XX sur tout le territoire tunisien. Et cet inventaire-là, c'est une plateforme qui a été commencée au sein d'Édifices & Mémoires qui s'appelle *Observatoire collaboratif*. Et là, on a décidé de commencer un projet pilote sur l'architecture du XIX-XX de la ville de Tunis. Et on a fait un inventaire sur presque plus de deux mille bâtiments du centre-ville du Tunis. On a décelé, cet inventaire-là était accès sur deux volets, le premier est accès sur la valeur patrimoniale du bien. Donc s'il elle est exceptionnelle, très importante ou autre. Et une autre étude, elle concerne l'état de conservation. Et là, il s'est avéré que les chiffres avancés par le ministère de l'Équipement sont complètement erronés. Ce n'est pas vrai qu'il y a huit cents ou mille bâtiments qui menaceraient ruine dans le centre-ville de Tunis. Donc tout est une question de diagnostic, tout est une question d'appréciation, et ça demande la participation des spécialistes en matière de gestion du patrimoine bâti, et en matière d'expertise sur les bâtiments anciens. C'est n'importe qui, qui peut faire ce diagnostic-là. D'ailleurs, je vous donne juste un indice pour simplifier à ceux qui écoutent, vous savez les façades des bâtiments, les quatre murs des bâtiments des XIX-XX, ils sont en pierre, et la pierre est éternelle, jamais de la vie il y a des problèmes au niveau de ces bâtiments-là, mais c'est uniquement au niveau des planchers qui sont en aciers, et là c'est très simple pour remédier à ça. Il suffit de remplacer les aciers qui ont pris de l'âge et peut-être qui ont subi des problèmes de corrosion, et c'est tout. Et les façades sont intactes, la preuve il y a quelques exemples au centre-ville qui sont réussis et en Europe on fait comme ça.

Si Hatem B. : Tout à fait, alors d'autres auditeurs nous disent cette loi est la précipitation du projet de loi à l'ARP pourrait se justifier par la volonté de multiplier le parc foncier parce que désormais des étrangers peuvent acheter en Tunisie notamment les Maghrébins.

Si Adnène B.N. : Oui certainement, mais est-ce que le tunisien en profite ? Moi mon premier souci c'est le tunisien, est-ce qu'il va en profiter ? Ou est-ce qu'on va faire... Moi j'ai eu la chance de travailler un peu partout. Bon j'ai travaillé un peu en Europe, si je peux parler aussi d'un pays qui nous ressemble c'est le Maroc. Malheureusement, on a fait de belles choses au Maroc en matière de gestion du patrimoine et surtout au niveau du patrimoine bâti de valeur historique si on prend Marrakech. Marrakech la plupart des Riadh de Marrakech malheureusement, heureusement ils sont bien restaurés, mais malheureusement ils appartiennent à des étrangers. Alors si tu as, ou alors tu as 200 et 500 € en poche pour accéder à un Riadh, ou tu passes c'est une porte fermée. Donc réellement le marocain ne profite pas, nous on veut pas aller à cet extrême-là, mais on ne veut pas non plus rester les bras croisés. Il faut réfléchir autour de la ville de demain. On a besoin de ce repère, de ce vieux centre historique, de ce paysage urbain et architectural qui est le reflet de notre histoire, de notre mémoire collective, qui est la traduction de tout un système. C'est une stratification. La Tunisie est faite comme ça depuis trois mille ans. C'est une stratification. C'est des couches superposées, et chacune a son identité, et on s'identifie par rapport à cette histoire. On veut complètement la raser de

la carte. Il faut nous expliquer pourquoi. Donc, lançons d'abord un débat sur la ville de demain, sur la Tunisie de demain, sur les cités de demain et puis on en parlera de ces lois-là et de ces textes-là. Mais c'est pas comme ça qu'on vient balancer, sans aucune étude préalable, une loi aussi dangereuse sur la société, et sur l'Homme, et sur le Tunisien !

Si Hatem B. : Et quel est le timing de la présentation de cette loi à l'ARP ? C'est-à-dire que ça fait quelque temps déjà qu'elle circule. Et est-ce qu'on va passer à un vote à un moment donné ou un autre ?

Si Adnène B. N. : Exactement cette loi-là elle est dans les tiroirs de l'ARP depuis déjà cinq ou six mois. Heureusement le mouvement de la société civile et Édifices & Mémoires, leur page Facebook « Winou el patrimoine bâti ? », l'Ordre des Architectes de Tunisie, d'autres associations ont fait un mouvement, et on a envoyé une lettre à l'ARP pour leur demander justement de geler un peu cette loi-là. Ils ont bien entendu le message, et ils n'ont pas fait passer cette loi-là à l'assemblée générale. Malheureusement, à tout moment, elle peut passer et il y a, excusez-moi de le dire, mais des intérêts aussi politiques. On les comprend tous, mais entendons-nous, lançons d'abord le débat. On comprend qu'il y ait des intérêts politiques, qu'il y a une échéance électorale qui approche en 2019, et bien sûr il y a un enjeu, il y a des intérêts qui se croisent malheureusement.

Si Hatem B. : Est-ce qu'on peut dire que le Lobby des promoteurs et en train de l'emporter sur le lobby des conservateurs ?

Si Adnène B. N. : C'est tout à fait normal les promoteurs ils font leurs boulots, ils font leur lobby, ils font leur boulot, ils veulent dégager du foncier en plein centre de Tunis, de cette magnifique capitale. Malgré tout, bien sûr que l'enjeu est grand, et l'enjeu est là, et tant qu'il y a de l'argent il y a un enjeu. Eux ils font leur boulot, nous ont fait le nôtre. L'ARP est obligée de prendre en considération ces appels, et nous on parle aussi, n'étant que citoyen tunisien, on parle aussi au nom de la société tunisienne et on voit très bien que cette loi est dangereuse. Parce que raser de la carte comme ça, une partie de l'histoire, une partie de nous-mêmes, c'est très grave. Et ça risque de créer un déséquilibre irréversible pour nous, pour notre pays, pour notre population.

Si Hatem B. : Et au-delà les déséquilibres sautent aux yeux, lorsque l'on va du côté de Sidi Hassine, puis qu'on passe aux berges du Lac, mon Dieu c'est deux trois pays différents carrément !

Si Adnène B. N. : Oui bon là c'est un autre problème. Là c'est un problème de gestion du territoire, c'est un problème aussi un peu de l'État, et un déficit de l'État de contrôle et de suivi. Et de toutes les façons, ça, ça prouve qu'il y a des problèmes au niveau de la législation aussi. C'est que les textes, les législations, les outils juridiques ne répondent plus à un besoin social. C'est tout à fait normal que le Tunisien aille construire tout seul s'il ne trouve pas un outil qui va lui permettre de répondre à ces besoins sociaux, familiaux. Ben il va construire tout seul et il va être tout simplement hors la loi. Et vous savez le chiffre ? 45 % c'est un chiffre du ministère de l'Équipement. C'est pas le mien. 45 % des constructions dans le grand Tunis sont anarchiques, mais est-ce qu'avec cette loi IMR on va résoudre ce problème ?

Si Hatem B. : C'est difficile...

Si Adnène B. N. : C'est anecdotique, mais c'est une réalité. On fait sortir ces chiffres et on fait sortir une loi IMR pour démolir les centres-villes et raser une partie de notre histoire.

Si Hatem B. : Alors est-ce que vous êtes optimistes quant à la capacité des nouvelles municipalités à s'engager sur ce terrain et à défendre les villes et leur histoire ?

Si Adnène B. N. : Pas du tout ! Franchement pas du tout ! Parce qu'on a cherché une décentralisation, on a cherché à donner un pouvoir aux localités sans vraiment qu'ils soient armés, et qu'il ait les compétences nécessaires pour gérer le territoire comme il se doit. Surtout en matière de patrimoine. Et on le voit. Ce qui s'est passé à Ghar El Melh avec la démolition de cette arche sud-ouest de l'entrée de l'arsenal, par une décision unilatérale de la municipalité, ça prouve qu'il y a un problème de gestion, et qu'il y a un déficit de l'administration centrale. Et je vise aussi le ministère de l'Équipement, parce que quand même, on ne peut pas comme ça, d'un coup, passer à d'un système centralisé à un système décentralisé, il fallait préparer une assise d'abord.

Si Hatem B. : D'accord. Pour terminer cet entretien, je peux m'engager, je veux signer cette pétition pour défendre la mémoire collective qui est en danger, pour m'opposer au projet sur les Immeubles Menaçant Ruine. Qu'est-ce que je peux faire de pratique, est-ce que je peux aller en ligne par exemple ?

Si Adnène B. N. : Oui on peut signer en ligne, mais l'idéal, parce qu'on veut se rassembler, on veut qu'il y ait un échange direct avec ces personnes-là, est que vous soyez présents à Sidi Bou Saïd dans un cadre agréable à l'École d'Architecture et d'Urbanisme de Sidi Bou Saïd. Partager quelque chose, partager une tasse de thé, et on signera cette pétition ensemble, et ce sera surtout pour faire passer un fort message à l'ARP, au ministre de l'Équipement et à tous les concernés.


Si Hatem B. : Très bien et Édifices & Mémoires bien entendu à côté de l'Ordre des Architectes est pleinement engagée dans cette opération ?

Si Adnène B. N. : Certainement oui. Nous sommes pleinement engagés et je suis optimiste quand même.

Si Hatem B. : Très bien merci beaucoup et nous sommes en compagnie d'Adnène Ben Nejma. Il nous a éclairés sur les enjeux de ce projet de loi sur les Immeubles Menaçant Ruine. Et il nous invite à nous engager dans le cadre de cette rencontre à l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, rencontre qui permettra de faire circuler une pétition qui défend justement ces immeubles qui sont en partie de la mémoire du pays. Merci Adnène Ben Nejma et puis nous vous souhaitons de continuer ce combat qui est en train de commencer à donner des fruits.

Si Adnène B. N. : Merci beaucoup et à très bien bientôt Hatem.

Annexe 4 : Documents Projet Djerba-Unesco

<i>Île de Djerba</i>	 Tunisie
Date de soumission : 17/02/2012	Critères: (v)(vi)
Soumis par : Culturel Délégation permanente de Tunisie auprès de l'UNESCO	Catégorie :
État, province ou région : Gouvernorat de Mednine	Ref.: 5686
<i>Description</i>	
<p>D'une superficie de 514 km², occupant l'une des positions les plus stratégiques au cœur de la mer Méditerranée et peu dotée par la nature, l'île de Djerba a connu une longue et riche histoire. Chantée par Homère sous le nom de "île des Lotophages", étape incontournable de la grande aventure phénicienne vers l'Ouest, grand comptoir de productions « industrielles » et d'échange commerciaux et culturels pendant l'Antiquité classique, terre de la "Ghriba", la plus vieille synagogue de tout l'Occident méditerranéen, refuge paisible des Ibadhites, "place forte" disputée par les grandes puissances de l'époque durant le Moyen Age, conservatoire de paysages "homériques" et de traditions millénaires, Djerba a gardé de ce riche passé un patrimoine archéologique, historique et immatériel d'une grande variété : le mausolée numide de Henchir Bourgou, le vaste site archéologique de l'opulente ville antique de Meninx, la vénérable synagogue de la Ghriba, la forteresse turque de Ghazi Mustapha édifiée à l'emplacement d'un ancien ribat des premiers temps de l'Islam, de nombreuses mosquées d'une grande pureté et originalité architecturales, un habitat dispersé typique illustrant une grande capacité d'adaptation de l'homme à son milieu naturel et une occupation du sol original. Ce riche patrimoine culturel n'occulte pas la beauté et la qualité des paysages naturels encore sauvegardés mais qui se trouvent menacés par la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment l'expansion de l'urbanisation.</p>	
<i>Justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle</i>	
<p>Par sa situation géographique et par la place qu'elle a occupée dans l'histoire tant régionale que méditerranéenne, l'île de Djerba peut être considérée comme le carrefour de la Méditerranée antique et médiévale.</p>	
Critères remplis :	
<p>(v) : Le type d'occupation du sol à Djerba constitue un exemple éminent d'une utilisation traditionnelle d'un territoire et d'une interaction de l'homme avec son environnement. L'île de Djerba constitue l'exemple même d'un paysage culturel tel qu'il est défini par la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel.</p>	
<p>(vi) : Chantée par Homère, associée à de grands événements qui ont marqué l'histoire du monde méditerranéen antique et médiéval, l'île de Djerba constitue un exemple éminent d'établissement humain et d'une occupation du territoire représentatifs rendus vulnérables sous l'effet de mutations irréversibles. Son impact sur l'imaginaire universel est très grand depuis l'époque de l'Odyssée jusqu'à nos jours.</p>	
<i>Déclarations d'authenticité et/ou d'intégrité</i>	
<p>L'île de Djerba conserve encore en de nombreux endroits un cadre naturel qui semble n'avoir pas connu de changements depuis les temps immémoriaux. Les travaux de restauration menés sur les vestiges archéologiques et les monuments historiques n'ont pas changé ou déformé leurs structures architecturales ou leurs matériaux. Toutefois, ce patrimoine naturel et culturel se trouve aujourd'hui de plus en plus menacé de disparition ou d'atteintes graves à son authenticité et à son intégrité.</p>	
<i>Comparaison avec d'autres biens similaires</i>	
<p>L'île de Djerba avec toutes ses composantes naturelles et culturelles peut être considérée comme unique.</p>	

Fiche de la soumission de l'île de Djerba sur la Liste indicative⁵⁴⁴

⁵⁴⁴ <https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5686/> [consulté le 4 septembre 2019]

(i)

Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

(ii)

Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

(iii)

Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;

(iv)

Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

(v)

Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

(vi)

Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);

(vii)

Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

(viii)

Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

(xi)

Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

(x)

Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Les critères auxquels un bien doit répondre pour candidater à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial⁵⁴⁵

⁵⁴⁵ <http://whc.unesco.org/fr/criteres/> [consulté le 3 juin 2020]

Plan d'action

Inventaire des monuments historiques et des sites archéologiques susceptibles d'être inscrits au patrimoine de l'humanité.

- **I - Phase 1 : Inventaire exhaustif des biens à classer (Avril-Décembre 2015)**
- **1) Patrimoine à classer**
- a- Menzels, habitats traditionnels, langage architectural vernaculaire, système hydro-agricole.
- b- Centres anciens (Houmt Souk, Hara kbira, Hara Sghira)
- c- Monuments de culte (mosquées, zaouia, synagogues, églises).
- d- Monuments civils (forts, ateliers de tissage, huileries, ateliers de poterie).

2) Travail requis

Documentation bibliographique, scripturaire, photographique, topographique, cartographique, technique (plans, coupes, axonométrie...)

- a- Géo localisation des monuments et des sites (google earth pro) en collaboration avec les mairies.
- b- Saisie des informations dans une base de données qui sera fournie par l'INP (Excel).

3) Ressources humaines : archéologues, architectes, conservateurs, juristes.

- 4) Ressources matérielles : 4 architectes (1.000 d×4× 8mois = 32,000d).
: 4 conservateurs (600d×4×8mois = 24,000d).
: Location d'une voiture × 8 mois = 10.000d).
: Achat de matériel informatique : 20.000.

5) Elaboration d'un cahier des charges (objet, objectif, services demandés, temps nécessaire...) par l'INP.

Phase 2 : Appel d'offre national pour la désignation d'un bureau d'études pour l'élaboration finale du projet (janvier 2016) : INP.

Phase 3 : Elaboration du dossier par le bureau d'étude désigné (janvier-décembre 2016).

Phase 4 : Soumission du dossier au ministère de la Culture (décembre 2016)

Phase 5 : présentation du dossier au Comité du Patrimoine mondial par l'Etat tunisien (Session de Janvier 2017).

Figure 67: document Assidje.

« Djerba, aux portes du patrimoine mondial. »

Dans le cadre du projet d'inscription de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial, l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba a organisé un atelier de travail, samedi 19 avril 2014. Ont assisté à cet atelier des experts et des représentants des municipalités de Djerba et des administrations et organismes chargés de la gestion du patrimoine. Monsieur Sami Ben Taher, président de la Municipalité de Djerba Houmt Souk et représentant régional de l'Institut National du Patrimoine (I.N.P.), a ouvert la séance, souhaite la bienvenue aux participants et introduit le thème de l'atelier. Monsieur Naceur Bouabid, président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Île de Djerba (l'Assidje) a présenté les objectifs et les attentes de la séance de travail. Après une courte séance plénière, les participants se sont répartis en deux groupes. Une deuxième séance plénière a été consacrée à la discussion des rapports présentés par chaque groupe et à l'adoption des recommandations suivantes :

1. Considérer le système urbain particulier de l'île de Djerba comme une caractéristique singulière d'une importance majeure digne d'être considérée comme une donnée matérielle vivante d'une valeur universelle.
2. En matière de méthodologie, il est recommandé de définir les zones d'intérêt par thèmes qui peuvent être étudiées scientifiquement d'une manière objective et concrète et que l'on peut identifier et surtout observer sur le terrain.

Cette méthodologie est dictée par l'évolution constante et les changements notoires que connaît l'île de Djerba (changements qui touchent les domaines économiques, social, culturel et environnemental).

3. Les participants suggèrent particulièrement :

- La mise en place d'un organisme de coordination des interventions des municipalités de l'île.
- Activer la signature d'une convention avec le ministère de la Culture au sujet de l'élaboration du dossier à présenter pour l'inscription de l'île.
- Renforcer l'action de sensibilisation de la population djerbienne et établir une stratégie de communication.
- Solliciter l'aide et la participation du plus grand nombre de spécialistes à l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (P.P.M.V.)
- Profiter de l'expérience des organismes ayant élaboré des PPMV.
- Donner une priorité à la mise en place du comité de soutien, l'élargir autant que faire se peut, afin de nous assurer de l'aide et du parrainage de notre initiative par le plus grand nombre de djerbiens, des amis de Djerba et surtout de l'ensemble des organismes tunisiens chargés de la gestion du patrimoine.⁵⁴⁶

⁵⁴⁶ Compte-rendu de l'atelier local du 19 avril 2014.



Figure 68: Pochette pour la communication du projet d'inscription composée uniquement avec des photos du bâti, document Assidje.

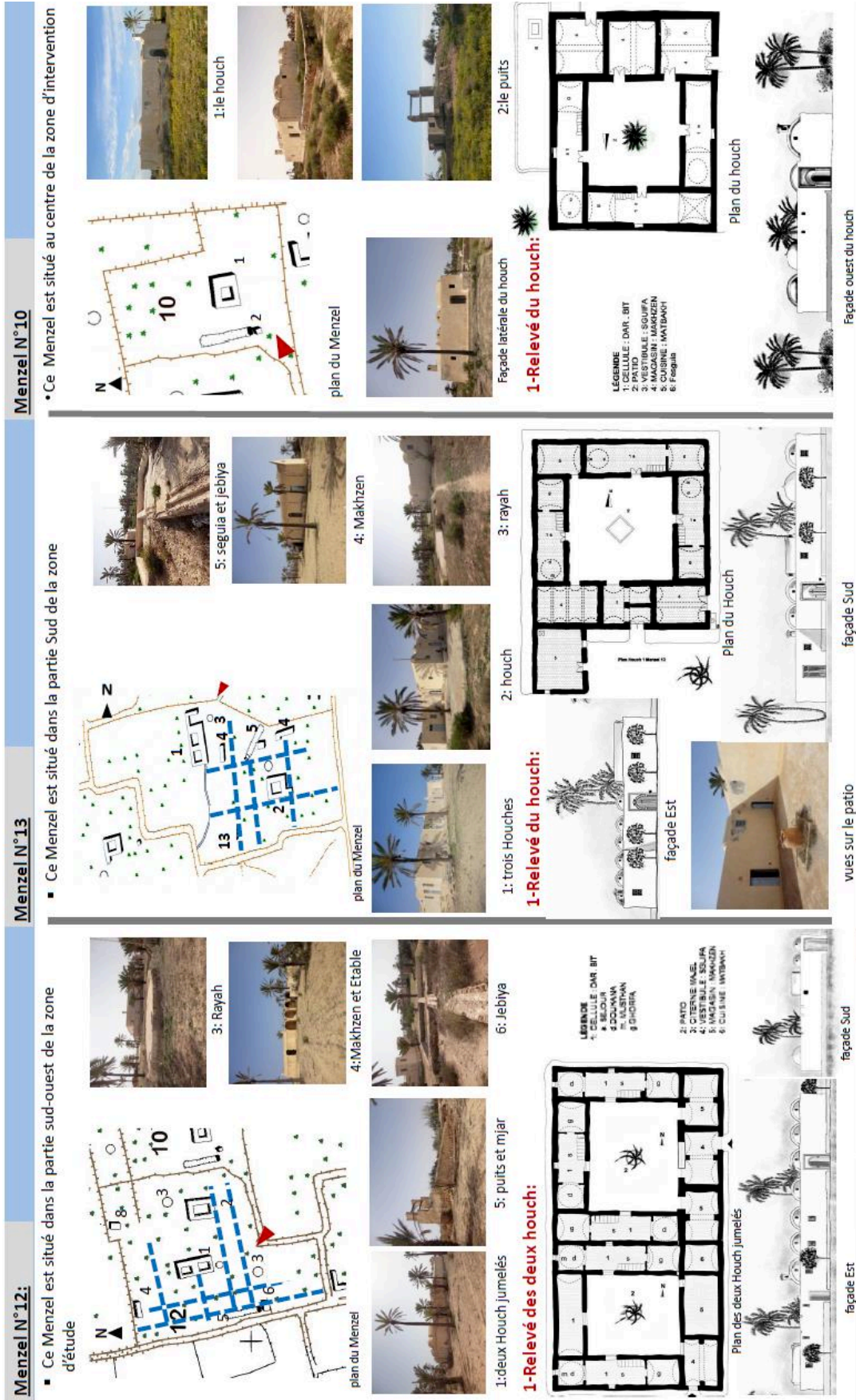


Figure 69: Planches éditées sur la base de l'inventaire effectué par les architectes et la conservatrice, documents Assidje.

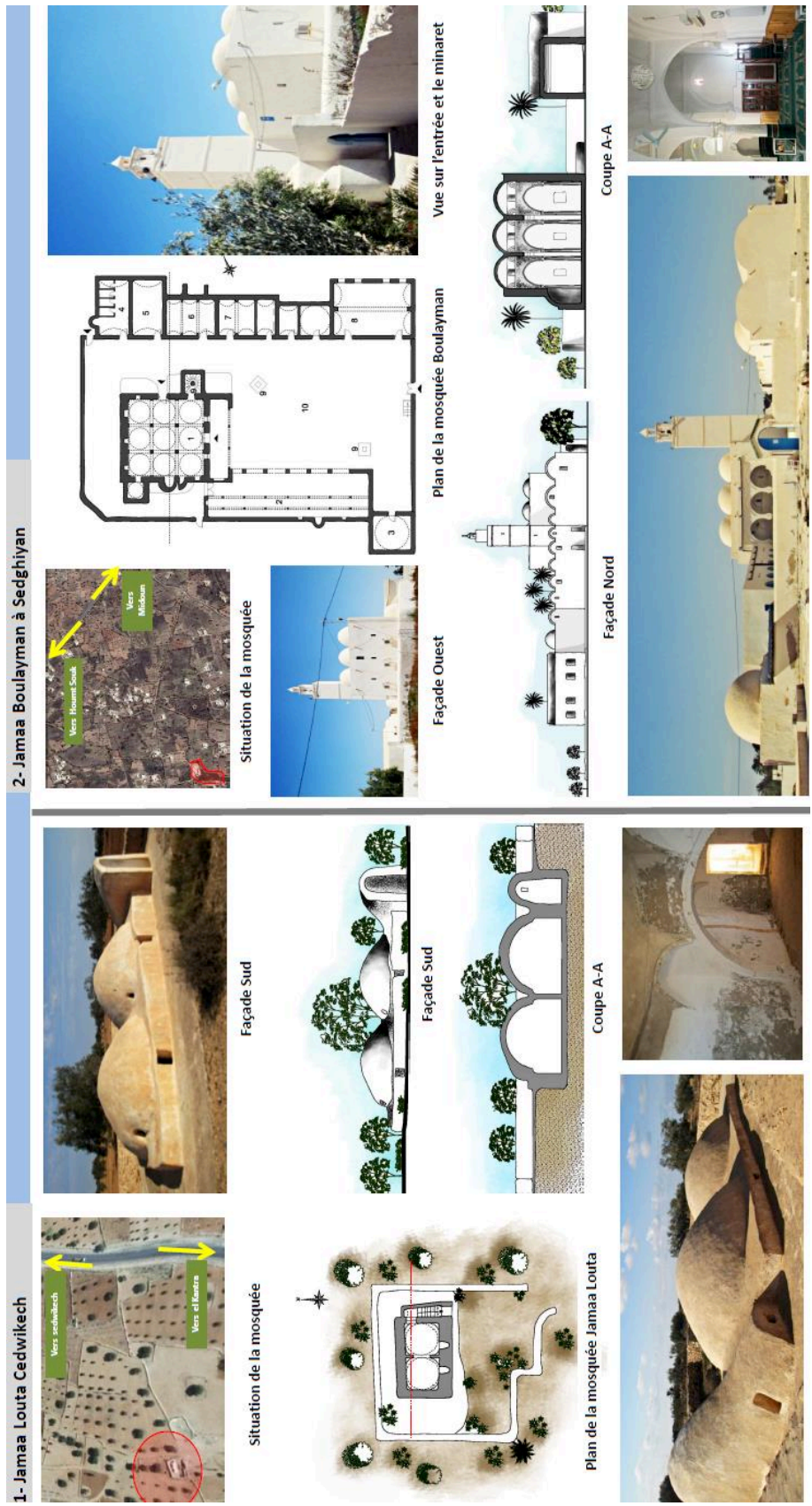


Figure 70: Planches éditées sur la base de l'inventaire effectué par les architectes et la conservatrice, documents Assidje.

GROUPE DE TRAVAIL N°1

(Durée 3h30)

Définition de la valeur universelle exceptionnelle potentielle et définition des limites
Noms des participants au groupe :
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Définir la valeur universelle exceptionnelle potentielle du site.- Considérer l'implication sur les limites du site.
Thèmes à aborder <ol style="list-style-type: none">1. Quelles sont les <u>valeurs culturelles/naturelles</u> associées à l'île de Djerba ?2. Lesquelles de ces valeurs pourraient avoir une valeur universelle exceptionnelle (ce qui signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité) ?3. Quels <u>critères d'évaluation</u> de la valeur universelle exceptionnelle potentielle pourraient justifier ces valeurs ? (Réf. Paragraphe. 77 des <i>Orientation devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial</i>)4. Quels sont <u>les attributs</u> qui traduisent cette valeur universelle exceptionnelle potentielle ? <u>Où se trouvent-ils</u> dans l'île de Djerba ? <ul style="list-style-type: none">• Répondre aux questions abordées.• Préciser les autres thèmes abordés au cours des discussions, qui sont en lien avec les objectifs.
Résultats du groupe de travail <ul style="list-style-type: none">• Suite aux discussions, rédiger un texte relativement bref proposant une <u>identification du site</u>, de ses <u>limites</u> et des <u>valeurs associées</u> à ce dernier en exposant les raisons pour lesquelles l'île de Djerba pourrait être considérée comme ayant une <u>valeur universelle exceptionnelle potentielle</u>.• Justifier les <u>critères</u> choisis.
Calendrier des travaux <ul style="list-style-type: none">• Définir les <u>travaux à mener</u> (réunions, études, documentation, cartographie, relevés, etc.) pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant la valeur universelle exceptionnelle potentielle et les limites du site et estimer le <u>calendrier</u> de mise en œuvre.
Expertise requise <ul style="list-style-type: none">• Identifier l'<u>expertise requise</u> pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant la valeur universelle exceptionnelle potentielle et les limites du site et <u>préciser si elle est disponible au sein des institutions nationales/en Tunisie/dans la région Maghreb/ou manquante</u>.

Figure 71: Groupe 1, atelier maghrébin, document Assidje.

Jeudi 14 septembre 14h30-18h00

GROUPE DE TRAVAIL N°2

(Durée 3h30)

Authenticité et intégrité : implication sur la définition des limites
Noms des participants au groupe :
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Identifier les conditions d'authenticité et d'intégrité du site et leurs attributs.- Considérer l'implication sur les limites du site.
Thèmes à aborder <ol style="list-style-type: none">1. Quelles sont <u>les attributs qui pourraient traduire une valeur universelle exceptionnelle potentielle</u> dans l'île de Djerba ?2. Ces attributs ont-ils été <u>préservés</u> jusqu'à nos jours ? Jusqu'à quel degré ? Quelles caractéristiques de ce patrimoine sont considérées comme perdues ? Est-ce que ces attributs sont exprimés de manière <u>véridique et crédible</u> à travers une variété de caractéristiques, y compris: matériaux et substance, usage et fonction, traditions, techniques et système de gestion, situation et cadre, langue et autres formes de patrimoine immatériel, autres facteurs internes et externes ?3. Quelles sont les <u>limites adéquates</u> pour permettre une <u>représentation complète</u> des attributs, caractéristiques et processus qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle potentielle de l'île de Djerba ?<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux questions abordées.• Préciser les autres thèmes abordés au cours des discussions, qui sont en lien avec les objectifs.
Résultats du groupe de travail <ul style="list-style-type: none">• Suite aux discussions, rédiger un texte relativement bref présentant :<ul style="list-style-type: none">- les <u>conditions d'authenticité</u> envisagées et ses attributs, en évaluant les degrés de véracité et d'authenticité exprimés par les attributs,- les <u>conditions d'intégrité</u> envisagées, qui signifient que le site possède tous les attributs nécessaires pour justifier sa valeur universelle exceptionnelle potentielle et que ses attributs sont présents, sans être menacés de disparition.• Identifier sur une carte de l'île de Djerba les attributs et les éléments qui expriment les valeurs culturelles/naturelles du site.
Calendrier des travaux <ul style="list-style-type: none">• Définir les <u>travaux à mener</u> (réunions, études, documentation, cartographie, relevés, etc.) pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant les conditions d'authenticité et d'intégrité et leur implication sur les limites du site et estimer le <u>calendrier</u> de mise en œuvre.
Expertise requise <ul style="list-style-type: none">• Identifier <u>l'expertise requise</u> pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant les conditions d'authenticité et d'intégrité et leur implication sur les limites du site et préciser si elle est <u>disponible au sein des institutions locales/nationales/en Tunisie/dans la région Maghreb/ ou manquante</u>.

Figure 72: Groupe 2, atelier maghrébin, document Assidje.

Jeudi 14 septembre 14h30-18h00

GRUPE DE TRAVAIL N°3

(Durée 3h30)

Protection et gestion du site
Noms des participants au groupe :
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Définir les besoins pour la protection et la gestion du site.
Thèmes à aborder <ol style="list-style-type: none">1. Quel est l'état de conservation actuel du patrimoine l'île de Djerba et quels sont les facteurs qui l'affectent ?2. Quels sont les mesures de protection existantes pour préserver le patrimoine de l'île de Djerba? Ces mesures sont-elles suffisantes, sinon quelles mesures complémentaires pourraient être proposées ?3. Quel est l'état de mise en œuvre des mesures de protection existantes ? Comment en assurer l'amélioration ?4. Quel est le mode de gestion actuel et les acteurs qui y contribuent ? Ce système est-il efficace et sinon, comment l'améliorer ? <ul style="list-style-type: none">• Répondre aux questions abordées.• Préciser les autres thèmes abordés au cours des discussions, qui sont en lien avec les objectifs.
Résultats du groupe de travail <ul style="list-style-type: none">• Suite aux discussions, identifier les actions et mesures nécessaires pour assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle potentielle et une gestion adéquate du site.• Enumérer les objectifs d'un plan de gestion du patrimoine de l'île de Djerba et proposer des orientations pour son élaboration.
Calendrier des travaux <ul style="list-style-type: none">• Définir les <u>travaux à mener</u> (réunions, études, documentation, etc.) pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant la protection et la gestion du site et estimer le <u>calendrier de mise en œuvre</u>.
Expertise requise <ul style="list-style-type: none">• Identifier <u>l'expertise requise</u> pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant la protection et la gestion du site et <u>préciser si elle est disponible au sein des institutions locales/nationales/en Tunisie/dans la région Maghreb/ou manquante</u>.

Figure 73: Groupe 3, atelier maghrébin, document Assidje.

Jeudi 14 septembre 14h30-18h00

GRUPE DE TRAVAIL N°4

(Durée 3h30)

Identification de la documentation (archives, cartographie, relevés, etc.) et de l'expertise existantes et requises pour la préparation du dossier de proposition d'inscription
Noms des participants au groupe :
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Identifier les ressources nécessaires requises.- Identifier les ressources existantes ou manquantes.
Thèmes à aborder <ol style="list-style-type: none">1. Quelle est la <u>documentation</u> (archives, bibliographie, cartographie, relevés, textes juridiques, etc.) indispensable à la préparation d'un dossier de proposition d'inscription ?2. Quelle documentation est disponible et accessible (à quel endroit ?) ? Quelle est la documentation manquante et quel(les/s) pourraient être les <u>sources/moyens</u> qui permettraient d'y accéder ou de l'obtenir ?3. Quels sont les <u>domaines d'expertise</u> indispensables à l'élaboration des différentes composantes du dossier de proposition d'inscription de l'île de Djerba ? Quelle expertise est disponible au sein des institutions locales/nationales/en Tunisie/dans la région Maghreb/ ou manquante ?4. Quelles sont les <u>parties prenantes</u> au niveau local et national qui devraient être impliquées dans la préparation du dossier de proposition d'inscription de l'île de Djerba ? Quelles seraient les <u>responsabilités</u> de chaque partenaire et les modes de <u>coordination</u> ? <ul style="list-style-type: none">• Répondre aux questions abordées.• Préciser les autres thèmes abordés au cours des discussions, qui sont en lien avec les objectifs.
Résultats du groupe de travail <ul style="list-style-type: none">• Suite aux discussions, lister :<ul style="list-style-type: none">- la <u>documentation requise</u> pour la préparation du dossier de proposition d'inscription de l'île de Djerba,- la nature des <u>expertises requises</u> et leurs contributions dans l'élaboration du dossier et leur mode de <u>coordination</u>.• Identifier les lacunes.
Calendrier des travaux <ul style="list-style-type: none">• Définir les <u>travaux à mener</u> (réunions, recherches, travaux de documentation, etc.) pour permettre l'élaboration du dossier de proposition d'inscription et estimer le <u>calendrier</u> de mise en œuvre.

Figure 74: Groupe 4, atelier maghrébin, document Assidje.

Jeudi 14 septembre 14h30-18h00

GROUPE DE TRAVAIL N°5

(Durée 3h30)

Mesures juridiques et administratives/gouvernance (sur le plan urbain, architectural et territorial)
Noms des participants au groupe :
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Identifier les besoins en termes de protection juridique du site (cadre législatif et administratif adéquats).- Identifier un système de coordination approprié entre les différents acteurs intervenants sur l'île de Djerba.
Thèmes à aborder <ol style="list-style-type: none">1. Quels sont les lois, décrets et autres réglementations en rapport avec <u>la protection du patrimoine culturel/naturel en Tunisie</u> en général et des sites culturels et naturels déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial?2. Quelles sont les réglementations régissant l'occupation des sols, la planification urbaine et la construction <u>dans l'île de Djerba</u> ?3. Ce <u>dispositif légal et administratif</u> est-il <u>suffisant</u> pour assurer la protection des différentes valeurs culturelles/naturelles dans l'île de Djerba, sinon comment l'améliorer ?4. Comment interagissent <u>les acteurs publics et privés</u> intervenants sur l'île de Djerba, quelles améliorations apporter ? <ul style="list-style-type: none">• Répondre aux questions abordées.• Préciser les autres thèmes abordés au cours des discussions, qui sont en lien avec les objectifs.
Résultats du groupe de travail <ul style="list-style-type: none">• Suite aux discussions, rédiger un texte relativement bref qui présente :<ul style="list-style-type: none">- une analyse des <u>textes de lois</u> et des <u>procédés administratifs</u> existants permettant d'assurer la protection juridique du site,- des propositions d'amélioration du cadre législatif et administratif pour une protection adéquate,- une proposition de <u>système de coordination</u> entre les différents acteurs intervenants sur l'île de Djerba.
Calendrier des travaux <ul style="list-style-type: none">• Définir les <u>travaux à mener</u> (réunions, études, documentation, etc.) pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant les mesures juridiques et administratives du site et estimer le <u>calendrier</u> de mise en œuvre.
Expertise requise <ul style="list-style-type: none">• Identifier <u>l'expertise requise</u> pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant les mesures juridiques et administratives et <u>préciser si elle est disponible</u> au sein des institutions locales/nationales/en Tunisie/dans la région Maghreb/ ou manquante.

Figure 75: Groupe 5, atelier maghrébin, document Assidje.

Jeudi 14 septembre 14h30-18h00

GROUPE DE TRAVAIL N°6

(Durée 3h30)

Implication de la société civile pour une gestion durable du site
Noms des participants au groupe :
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Définir une stratégie pour impliquer la société civile dans le processus d'élaboration de la proposition d'inscription de l'île de Djerba, la sauvegarde et la gestion du site.- Assurer une protection et une gestion durable du site.
Thèmes à aborder <ol style="list-style-type: none">1. Qui sont les différents <u>représentants de la société civile</u> dans l'île de Djerba ?2. Comment assurer la <u>sensibilisation</u> et la <u>mobilisation</u> de la société civile et son <u>implication</u> dans le processus d'élaboration du dossier de proposition d'inscription de l'île de Djerba ?3. Quels seraient les <u>bénéfices directs et indirects</u> d'une potentielle inscription de l'île de Djerba sur la Liste du patrimoine mondial pour la société civile ? Quelles seraient ses <u>responsabilités</u> dans la sauvegarde du site ?4. Comment instaurer un <u>système de concertation</u> et de gestion commune du site qui attribue un rôle important à la société civile en vue d'une <u>protection et d'une gestion durable</u> du site ? <ul style="list-style-type: none">• Répondre aux questions abordées.• Préciser les autres thèmes abordés au cours des discussions, qui sont en lien avec les objectifs.
Résultats du groupe de travail <ul style="list-style-type: none">• Suite aux discussions, décrire brièvement <u>une stratégie</u> qui permettrait de sensibiliser, de mobiliser et d'impliquer de manière effective la société civile dans la gestion et la protection de l'île de Djerba et qui permettrait une large concertation des différentes parties prenantes en vue d'une <u>gestion durable du site</u>.
Calendrier des travaux <ul style="list-style-type: none">• Définir les <u>travaux à mener</u> (réunions, activités de sensibilisations de concertation, etc.) pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant l'implication de la société civile pour une gestion durable du site et estimer le <u>calendrier de mise en œuvre</u>.
Expertise requise <ul style="list-style-type: none">• Identifier <u>l'expertise requise</u> pour l'élaboration de la partie du dossier d'inscription concernant l'implication de la société civile pour une gestion durable du site et <u>préciser si elle est disponible au sein des institutions locales/nationales/en Tunisie/dans la région Maghreb/ ou manquante</u>.

Figure 76: Groupe 6, atelier maghrébin, document Assidje.



اتفاقية شراكة

توطئة

وفقا لاتفاقية منظمة الأمم المتحدة للتربية و الثقافة و العلوم لسنة 1972 المتعلقة بحماية التراث العالمي الثقافي والطبيعي قام المعهد الوطني للتراث سنة 2012 بإعداد ملف إدراج جزيرة جربة على القائمة التمهيدية للتراث العالمي

وفي إطار اهتمام المجتمع المدني بهذه المبادرة و مساهمته الفعالة في المجال

وانطلاقا من حرص جمعية صيانة جزيرة جربة المحدثة تحت عدد 4340 بتاريخ 26 ماي 1976 والصادر بالرائد الرسمي بتاريخ 20 جويلية 1976 في المساهمة و المشاركة في إعداد الملف النهائي لإدراج جزيرة جربة بقائمة التراث العالمي

تم الاتفاق بين :

المعهد الوطني للتراث ممثل في شخص مديره العام السيد فوزي محفوظ

من جهة

وجمعية صيانة جزيرة جربة ، ممثلة في شخص رئيسها السيد علي بن محمد الرايس

من جهة ثانية

الفصل الأول : موضوع الإتفاقية

تهدف هذه الإتفاقية إلى تحديد المهام التي يمكن لجمعية صيانة جزيرة جربة المساهمة بها في إطار إعداد الملف النهائي لتسجيل جزيرة جربة على قائمة التراث العالمي.

الفصل الثاني : التزامات جمعية صيانة جزيرة جربة :

تلتزم جمعية صيانة جزيرة جربة بموجب هذه الإتفاقية بما يلي:

- المساهمة في إعداد ملفات الحماية أو الترتيب لمعالم جزيرة جربة.
- وضع كل المعطيات المتوفرة حول جزيرة جربة على ذمة المعهد الوطني للتراث.
- القيام بأنشطة تحسيسية حول أهمية تسجيل جزيرة جربة على قائمة التراث العالمي.

جربة على أعتاب التراث العالمي

Figure 77: Convention signée entre l'INP et l'Assidje pour le dossier d'inscription, Page 1, Document Assidje.

- التنسيق بين مختلف مكونات المجتمع المدني في جزيرة جربة لتحقيق التسجيل النهائي على قائمة التراث العالمي.

الفصل الثالث : تعهدات المعهد الوطني للتراث :

يتعهد المعهد الوطني للتراث بموجب هذه الاتفاقية بما يلي :

- عرض ملفات الحماية أو الترتيب التي تقترحها الجمعية على أنظار اللجنة الوطنية للتراث.
- تأطير الأنشطة التحسيسية التي تعتمزم الجمعية القيام بها في نطاق إعداد ملف إدراج جزيرة جربة ضمن قائمة التراث العالمي.
- دعوة وتشريك ممثلين عن جمعية صيانة جزيرة جربة في أعمال اللجنة الوطنية للتراث أو أي لجنة أخرى يعهد لها مهمة الإشراف والمتابعة لإعداد الملف النهائي لتسجيل جزيرة جربة على قائمة التراث العالمي .

الفصل الرابع : الإلتزامات المالية

يلتزم كل طرف، و في حدود إمكانياته ، توفير الاعتمادات اللازمة للقيام بالأنشطة المناطة بعهدته .

الفصل الخامس : مدة الاتفاقية

تبقى هذه الاتفاقية سارية المفعول إلى تاريخ إرسال ملف الإدراج على قائمة التراث العالمي إلى منظمة الأمم المتحدة للتربية و الثقافة و العلوم (مركز التراث العالمي).

تونس في 2017/05/19

رئيس جمعية صيانة جزيرة جربة

علي الرئيس



تونس في 2017/05/19

المدير العام للمعهد الوطني للتراث

مدير دائرة المسح العام
والبحوث

علي درين

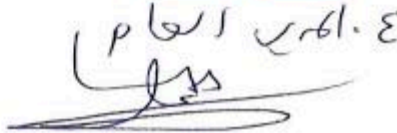
ع. د. 10


Figure 78: Convention signée entre l'INP et l'Assidje pour le dossier d'inscription, Page 2, Document Assidje.

Compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2017, planification des réunions d'information de la société civile, locaux de l'Assidje, Houmt Souk

Date et heure : (à définir selon les disponibilités du comité de pilotage)

Lieu : Centre culturel méditerranéen

Contenu et déroulement

Introduction/Contexte : 10 mn

- Accueil et présentation des objectifs de la réunion d'information.
(*Pourquoi maintenant. Nécessité d'impliquer la société civile et d'élargir*)

1re partie : Introduction et présentation de l'UNESCO : 45 m

1. Qu'est-ce que l'Unesco- 5 mn/source « Dossier de presse »
2. Qu'est-ce que le Patrimoine mondial- 15 mn : + 1.000 sites inscrits « Diaporama » et exemples de sites classés en Tunisie : Médina Tunis, Dougga etc. /Sites sur la Liste indicative (Qu'est-ce que la Liste indicative?)
3. Organes en charge du dossier : rôle de l'INP – rôle de l'ASSIDJE (signature Convention)- Comité de pilotage- comité technique- Comité de communication, autres comités – 10 mn
4. Échange/discussion avec la salle – 15 mn (annonce par le modérateur)

2ème partie : Djerba : 1h10

1. Etapes parcourues- Processus- Présentation de la VUE, pourquoi? critère V (en accord avec la conclusion de l'atelier UNESCO du mois de septembre 2017)- 15 mn
2. Impacts et apports de l'inscription/Apport et devoir des uns et des autres – 10 mn
3. Prochaines étapes : explication : élaboration du dossier technique/institutionnel etc.- 5 mn
4. Échange avec la salle- 15 mn
5. Rôle de la Société civile- 30 mn
 - Démarche participative (explication) et nécessité de l'implication et de l'engagement de la société civile
 - Désignation de représentants (« ambassadeurs) de la société civile et du monde associatif (interlocuteurs) pour une prochaine journée, dont le thème est :

ÉLABORATION PARTICIPATIVE D'UN PLAN D'ACTION ET MISE EN PLACE D'UN GROUPE- PLATEFORME DE COORDINATION

Organisation d'une réunion rassemblant les « ambassadeurs » locaux

– Appel à des volontaires pour être membre de ce comité de coordination

– Formation des ambassadeurs, guides + Kit, rôle de diffusion au sein de leurs zones d'influence (associations, quartiers, syndicats, écoles, autres institutions ou structures,...)

– Planification d'un plan d'action (propositions).

Soit +/- 2 heures

BESOINS :

Besoins Ressources humaines

- Modérateur? Qui?
- Personnes-ressources et intervenants? Qui?
- Techniciens (son + image) – Qui? (Vidéo de l'évènement)
- Personnes à l'accueil pour relever les coordonnées des personnes présentes + pause-café

Besoins matériels

- Brochure/flyer (contenu à définir et à rédiger/bilingue- mise en page- impression)- +/- 100 exemplaires
- Affiches??
- Images, documentation sur les sites classés (UNESCO)
- Vidéoprojecteur + écran + micros,...
- Aménagement de la salle : 2 banderoles, cartes, posters, photos,...
- Café ou boissons fraîches (pour 50 personnes environ) selon l'heure de la pause

Besoins en communication

- Listings des personnes et structures à inviter (associations, syndicats, représentants,...)
- Annonce Facebook (M****) – site internet ASSIDJE – réseau sociaux, etc...
- Envoi de mails directs
- Lettre de soutien à signer? (Lobbying et constitution d'un fichier)

Presse : invitation de la presse à travers l'envoi du dossier de presse et d'un communiqué en amont annonçant l'évènement en particulier auprès des radios locales

Observation : Mathilde se propose pour nous aider pour la diffusion de la communication scientifique et pour relayer l'information en lien avec M****.

À déterminer :

- Traduction (Langue utilisée (arabe – français)
- Budget
- Répartition des tâches

Préparation des réponses aux questions :

- Quels sites ou monuments seront classés? (Ghriba par ex)
- Est-ce que toute l'île sera classée?
- Qui financera les travaux de réhabilitation?
- Que vont devenir les sites concernés? À compléter.

À annoncer :

Autres réunions dans les autres villes de l'île

Annexe 5 : Documents additionnels

Résumé de l'AGENDA 21 pour un développement durable de l'île⁵⁴⁷

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ILE DE DJERBA

Problématique du développement durable de Djerba

L'initiative de l'Association de Sauvegarde de l'île de Djerba en vue d'élaborer un Agenda 21 pour le développement durable de Djerba s'inscrit dans le cadre des actions engagées par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de l'île et des dynamiques d'ensemble, à l'échelle nationale et internationale, qui assoient les bases d'une culture de la protection de l'environnement et du développement durable. L'élaboration de cet Agenda 21 relève aussi d'une dynamique de changement dans les modèles de développement qui caractérisent la période de transition par laquelle passe Djerba et l'ensemble de la Tunisie orientale. Le modèle d'avant le développement du tourisme balnéaire de masse se basait sur la recherche d'un équilibre entre les ressources locales et les ressources externes issues des transferts des émigrés hors de l'île. Avec le tourisme, Djerba a continué de vivre des ressources externes tout en intensifiant l'exploitation des ressources locales et plus particulièrement celles d'écosystèmes littoraux. La surexploitation des ressources internes de l'île et de son environnement marin immédiat, menace les bases de la prospérité de Djerba. Une conception du développement qui œuvre pour une préservation des ressources locales devient un impératif primordial pour tous ceux qui agissent en vue d'initier et d'affermir le développement durable de Djerba.

Cet objectif doit être l'œuvre de tous les acteurs du développement et plus particulièrement des Djerbiens. La prise en charge autonome des processus de développement est une obligation pour les Djerbiens soucieux de préservation du patrimoine de leur île pour garantir à leurs descendants un cadre de vie meilleur que celui dans lequel, eux et leurs ancêtres, ont vécu. Les capacités humaines et matérielles développées par les Djerbiens résidents ainsi que celles des Djerbiens de la diaspora, sont des atouts qu'il est impératif de mobiliser en vue du développement durable de Djerba.

Cet impératif d'un développement endogène basé sur les capacités et les réseaux développés par les Djerbiens résidents et émigrés, ne signifie nullement la fermeture et le cloisonnement à l'intérieur des limites et des contraintes de l'insularité. En tant qu'île, Djerba constitue un écosystème fragile dont les ressources limitées ont toujours représenté des contraintes devant un développement local proportionnel aux ambitions des Djerbiens. La sagesse développée dans la mise en valeur et dans l'exploitation rationnelle des ressources réduites s'est faite au fil du temps par l'expérimentation empirique et par la pratique d'une population laborieuse. Les seuils atteints dans l'exploitation des ressources de l'environnement insulaire ont été déterminés, à la fois par les limites du milieu naturel et par le niveau de développement technologique. Ils ont entraîné la nécessité de réduire la pression humaine sur l'environnement par l'émigration hors de Djerba du surplus de la croissance démographique. Cette ouverture sur l'environnement extérieur, induite par une adaptation aux contraintes du milieu et par les limites du progrès technologique, a été doublement bénéfique pour Djerba, en réduisant la pression humaine et en initiant la conquête d'espaces pouvant fournir les compléments de ressources nécessaires pour les Djerbiens.

Tirant profit de cette tradition d'ouverture, le développement durable de Djerba ne se fera pas sans une ouverture sur les réseaux mondiaux de production, d'échange et de communication que la mondialisation de l'économie imposera dans l'avenir proche et lointain. Le rayonnement international de Djerba et des Djerbiens, initié depuis longtemps en parallèle Association pour

⁵⁴⁷ Agenda 21 local pour un développement durable de l'île de Djerba — Assidje — Novembre 2002. pp. 127-136
<https://www.assidje.tn/etudes/> [consulté le 2 février 2021]

la sauvegarde de l'île de Djerba avec l'émigration et en liaison avec l'exercice du commerce international, est un autre atout à valoriser et à capitaliser pour le développement de l'île.

Parmi les zones côtières de la Tunisie orientale, Djerba se distingue par les atouts et les contraintes de l'insularité. Djerba qui a, en commun avec le littoral oriental de la Tunisie, l'ancienneté et l'intensification de la mise en valeur des ressources locales, s'en distingue par la fragilité de l'écosystème insulaire face aux actions de mise en valeur de plus en plus intenses. Les ressources limitées d'un espace insulaire de dimension réduite et la densification accrue des hommes et des activités basées sur l'exploitation des ressources de l'écosystème littoral sont les principales contraintes du développement durable de Djerba. Dans l'avenir, il faudra rechercher des modes de développement qui tiennent compte de ces contraintes et se basent sur des ressources diversifiées et de plus en plus issues d'activités reliées à l'extérieur et prises en charge par les Djerbiens.

Les dimensions du développement durable étant forcément plurielles, elles supposent des interventions multiples prises en charge par les différents acteurs et intégrant les diverses parties de l'île dans une entité indivisible et fonctionnelle. Les objectifs visés et les actions et moyens à mettre en œuvre pour le développement durable de Djerba seront présentées dans les différents chapitres de cet Agenda 21 à la suite de la présentation des principaux problèmes actuels et futurs. Tout en s'insérant dans les principaux objectifs et en étant dans la continuité de l'Agenda 21 de la Tunisie, l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration de l'Agenda 21 de Djerba, a privilégié l'approfondissement des problèmes et des actions à mener qui tiennent compte de Djerba en tant qu'écosystème insulaire fragile et sérieusement menacé de dégradation. De ce fait, plusieurs actions individualisées dans des chapitres autonomes des Agenda 21 ont été regroupées dans des chapitres revalant mieux la spécificité Djerbienne et mettant en relief plus clairement les interactions entre les différents composants de l'environnement naturel et humain.

Actions prioritaires

Synthèse des actions

- 1— Préserver un écosystème insulaire fragile et développer sa biodiversité
- 2— Résoudre les problèmes d'accessibilité et de circulation liés à l'insularité
- 3— Promouvoir les cultures en sec de qualité
- 4— Promouvoir les cultures irriguées en conformité avec les ressources mobilisables
- 5— Limiter la surexploitation des ressources marines
- 6— Développer l'aquaculture
- 7— Développer la formation supérieure en liaison avec la création d'un technopole
- 8— Sensibiliser la population à la culture du développement durable
- 9— Promouvoir des modes de consommation en conformité avec le développement durable
- 10— Rationaliser, diversifier et intégrer l'activité touristique.
- 11— Insérer Djerba dans les réseaux mondiaux de la production, des échanges et des communications.
- 12— Promouvoir le développement unitaire et solidaire de Djerba.
- 13— Rationaliser la gestion de l'espace et des établissements humains.
- 14— Mieux mettre en valeur le patrimoine culturel et archéologique.
- 15— Créer un centre de recherche et de documentation sur Djerba.
- 16— Créer un observatoire de l'environnement et du développement durable.
- 17— Mettre en place un tableau de bord informatisé.
- 18— Rationaliser la consommation d'énergie.
- 19— Lutter contre les différentes formes de nuisance.
- 20— Initier un développement pris en charge par les Djerbiens et dans le cadre d'un partenariat avec les différents acteurs.
- 21— Développer le cadre institutionnel et mobiliser les moyens à mettre en œuvre.

Problèmes à résoudre	Actions à entreprendre
Surexploitation des ressources limitées	Préserver un écosystème insulaire fragile
Saturation et congestion des moyens d'accès à l'île et risques de pollution	Résoudre des problèmes d'accessibilité et de circulation liés à l'insularité
Insuffisances des productions de qualité	Promouvoir les cultures en sec de qualité
Insuffisances des cultures irriguées et risques de surexploitation des nappes	Promouvoir les cultures irriguées en conformité avec les ressources mobilisables
Eutrophisation et chalutage abusif des fonds	Limiter la surexploitation des ressources marines
Aquaculture embryonnaire et peu rentable	Développer une aquaculture rentable
Déficiences de la formation supérieure et retard technologique	Développer la formation supérieure en liaison avec la création d'un technopole
Faible adhésion des acteurs du développement à la protection de l'environnement.	Sensibiliser les acteurs à la culture du développement durable.
Tendance à la consommation au détriment et de culture de promotion des activités productive	Promouvoir des modes de consommation en conformité avec le développement durable
Tourisme de masse, balnéaire et mal intégré dans l'environnement naturel et humain	Rationaliser, diversifier et intégrer l'activité touristique
Faiblesse des liaisons maritimes et commerciales avec l'environnement international	Insérer Djerba dans les réseaux mondiaux de la production, d'échanges et des communications
Patrimoine mal inventorié et mal valorisé	Mieux mettre en valeur le patrimoine culturel
Carences et insuffisances de la documentation spécialisée sur Djerba	Créer un centre de recherche et de documentation sur Djerba
Absence d'outils de contrôle et de suivi de l'environnement et du développement	Créer un observatoire de l'environnement et du développement durable
Insuffisance de outils de suivi et de contrôle manuels	Mettre en place un tableau de bord informatisé

Problèmes à résoudre	Actions à entreprendre
Carence en énergie et surconsommation	Rationaliser la consommation de l'énergie
Pollution de la mer et de la terre et de l'air	Lutter contre les différentes formes de nuisances
Faible participation des Djerbiens au développement de l'île et manque de concertation entre les acteurs	Initier un développement pris en charge par les Djerbiens et dans le cadre d'un partenariat avec les différents acteurs
Carences et insuffisances institutionnelles, humains et financières	Développer le cadre institutionnel et mobiliser les moyens à mettre en œuvre

Moyens à mettre en œuvre

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de Djerba ne peut devenir une réalité sans la mobilisation des moyens humains, financiers et institutionnels nécessaires.

2.1. Moyens humains

En application du principe de la prise en charge par les Djerbiens du développement autonome de leur île dans le cadre d'un partenariat avec les différents acteurs du développement durable, la mobilisation des moyens humains devra se faire pour toutes les catégories d'acteurs : les Djerbiens résidents, les Djerbiens de la diaspora, les travailleurs venus à Djerba à la recherche de sources de revenus et d'activités stables, les promoteurs intéressés par le développement de Djerba, les associations non gouvernementales, les collectivités locales, les entreprises publiques.... chacun selon ses potentialités, ses capacités et ses aptitudes.

2.2. Moyens financières

Le développement durable de Djerba ne se fera sans la mobilisation des différentes ressources financières mobilisables à l'échelle locale, régional, nationale et internationale. Ces ressources qui sont à la disposition des individus, des promoteurs, des collectivités locales, des institutions publiques, des organismes internationaux... doivent être mises à contribution, chacune selon les finalités de leur possesseur. Le principe de la péréquation entre les secteurs, les acteurs et les espaces, permettra d'assurer une redistribution des moyens financiers à investir dans les secteurs, dans les domaines et pour les catégories sociales prioritaires.

2.3. Moyens institutionnels

Le développement durable nécessite la création ou la réorganisation d'institutions et d'organismes chargés de la coordination des actions de développement. Celles-ci devraient englober et intégrer les efforts de conception, d'études, d'aménagement, d'équipement, d'exécution, de suivi, d'évaluation. Les moyens institutionnels devraient être diversifiés et ouverts, sans restriction que celle de l'efficacité, à toutes les formes d'initiatives et d'organisation capables de contribuer au développement durable.

Conclusion

Il ressort de l'analyse des situations caractéristiques de l'état de l'environnement naturel et humain de Djerba, que l'on est passé d'un système de développement traditionnel, cohérent, en parfait équilibre avec l'environnement et résultant des expériences et de la mise en œuvre des technologies séculaires, à un système dont les composantes sectorielles fonctionnent indépendamment les unes des autres, malgré l'apparente rationalité du fonctionnement de chacune d'entre elles. L'absence de coordination entre ces composantes sectorielles a conduit à une perturbation des différents éléments du système et à une rupture de l'équilibre ancien.

On est donc passé d'un système de développement intègre et né de l'action de l'homme en accord avec son milieu, ses besoins et ses ressources, pour nous retrouver en présence d'un système qui s'impose à l'homme et dans lequel celui-ci est appelé à fournir un effort sans cesse croissant d'adaptation pour survivre et appelé à lutter continuellement contre des contraintes chaque jour plus pressantes, à la recherche d'un idéal mal défini et par conséquent difficile, atteindre.

De telles contraintes justifient les raisons qui motivent notre volonté de doter l'île de Djerba d'un Agenda 21 ayant pour objet de définir une stratégie de développement durable pour le 21ème siècle.

Ainsi, toute action nouvelle de développement susceptible d'altérer le mode de vie des Djerbiens nécessite un examen approfondi pour évaluer préalablement les retombées sur tous les éléments du système de développement à mettre en place. Il s'agit en somme, d'accorder une attention particulière à l'entité insulaire prise dans sa globalité et d'éviter la divergence des actions à entreprendre par les différents acteurs du développement. Les études d'impact qui doivent nécessairement accompagner tout projet de développement, seront autant de garanties pour éviter les déséquilibres et les divergences par rapport aux objectifs du développement durable de Djerba.

Quel modèle de développement pourrons-nous adopter ?

Le modèle préconise et tel qu'il ressort des constats établis, des analyses faites et des choix arrêtés, repose sur quatre postulats que nous énonçons ci-après formellement, distinctement et brièvement, mais qui sont en fait, imbriqués les uns aux autres et qui ont été abordés à différentes reprises dans les divers chapitres de l'Agenda.

1. Un développement pris en charge par les Djerbiens :

Selon ce postulat, les Djerbiens doivent participer à l'élaboration de la stratégie de développement et ils doivent assurer sa mise en application. Celle-ci doit reposer sur leurs acquis passés et actuels. Elle doit donc être tirée de leur réalité profonde et elle doit avoir pour objectif de servir leurs intérêts. Les Djerbiens doivent être les acteurs du développement durable, dans le sens le plus large du terme et à tous les niveaux et dans les différentes phases. Deux grands principes découlent de ce postulat et doivent être à la base de toute action à mener. Le premier principe suppose une large campagne de sensibilisation et d'explication des objectifs du développement durable et une réelle conciliation qui sont donc à mener en vue d'obtenir l'adhésion de la population qui ainsi, fera sienne la stratégie arrêtée.

Le deuxième principe découle naturellement du précédent et il suppose que les Djerbiens doivent, dès lors qu'ils ont adopté cette stratégie, être les principaux agents de sa mise en application.

2. Un développement pluriel dans un cadre unitaire

Tout en supposant l'adhésion à un modèle et à un cadre spatial unitaires, le développement durable de Djerba est obligatoirement un développement multidimensionnel car il implique la participation de différents acteurs, la promotion de divers secteurs et le développement des différents sous-espaces dont se compose Djerba.

Au niveau des différents secteurs économiques, la stratégie doit englober tous les secteurs. Ceux-ci doivent, à la fois, être tous mis à contribution, se compléter mutuellement, mais surtout,

trouver les uns auprès des autres, l'appui nécessaire à leur propre développement. Au niveau social, la stratégie suppose la participation des différents acteurs intervenant dans l'île de Djerba. Ce qui importe dans cette stratégie, ce n'est pas seulement de s'assurer la participation du plus grand nombre d'acteurs, mais surtout d'assurer le concours de toutes les aptitudes disponibles et qui peuvent contribuer selon leurs compétences et selon leurs sensibilités.

Sur le plan spatial, le développement doit toucher l'ensemble des sous-espaces qui composent l'île chacun selon ses potentialités connues ou à découvrir, déjà affirmées ou à promouvoir. L'action doit être menée dans une optique de complémentarité, de manière à ce que les parties de l'île contribuent à l'édification d'un système cohérent et global, dans lequel les principales composantes peuvent être en compétition incitative et de progrès, mais jamais en concurrence destructive et conflictuelle.

3. Un développement qui préserve les atouts

L'île de Djerba dispose d'un certain nombre d'atouts sur lesquels reposent les différentes initiatives de développement qui y sont entreprises. La stratégie à adopter dans l'Agenda 21 se doit de veiller scrupuleusement à leur pérennité. Celle-ci, compte tenu du diagnostic établi, nécessite une double action :

- D'assainissement de la situation dégradée en vue de bâtir sur des fondations saines et sûres.
- De mise en valeur des atouts dans le but de les accroître, de les diversifier et surtout pour permettre leur adaptation aux changements et la durabilité de leur utilisation.

Il s'agit donc de restaurer un système en panne et de lui insuffler une dynamique nouvelle et durable.

4. Un développement ouvert sur le monde extérieur

Le développement durable de Djerba repose fondamentalement sur la relation à établir avec son environnement régional, national et international. L'ouverture sur le monde extérieur, marquée du sceau de la permanence et de l'accroissement des échanges, devra se faire à deux niveaux :

— Au niveau de la prédisposition de Djerba de répondre aux besoins des différentes composantes sectorielles et spatiales de cet environnement et ce, en sélectionnant les besoins auxquels elle peut satisfaire en tirant profit de ses atouts et en s'organisant pour le faire le plus, efficacement et le plus rapidement.

— Au niveau de l'adhésion à toutes les innovations pour en tirer immédiatement le plus grand profit et afin de participer à l'élaboration et à la perfection de ces innovations pour les adapter à ses besoins propres. Cela pourra se faire en saisissant les différentes opportunités qui se pressentent et en mettant à contribution les atouts dont elle dispose. Pour ne citer que les plus évidents, rappelons sa renommée mondiale, son capital historique, sa diaspora implantée partout dans le monde, aussi bien dans les milieux des affaires et des finances que dans ceux de la connaissance, du savoir et du savoir-faire.

Autant de moyens qui permettront à Djerba une insertion facile dans les réseaux mondiaux de l'économie. Cette insertion est, en fait, une condition majeure et un moyen adéquat pour une ouverture sur l'environnement extérieur compatible avec le développement durable.

Listes des sites monuments historiques de l'île de Djerba⁵⁴⁸

Sites archéologiques :

- Henchir Bourgou
- Haribus
- Meninx

Le bâti non religieux :

- Borj El Ghazi Mustapha ou Borj El Kébir à Houmet Essoug près de son ancien centre, construit au XVème siècle par les musulmans,
- Borj Ejmèjem ou le tour des crânes, qui est un amoncèlement en pyramide des ossements des chrétiens fait par les ottomans pendant la bataille de 1560 et qui subsista jusqu'en 1846,
- Borj Jlij, Borj Ajim, Borj El 'Aghreb
- Borj El Gastil, construit par Roger de Lauria en 1289, près de l'antique Meninx.
- Parmi les monuments historiques à caractère économique, on peut citer quelques ateliers de tissage réparables sur les grandes routes de l'île et ouverts à la visite.
- Quelques huileries souterraines, dont celle de fsili ouverte au public, à Midoun.
- On note aussi l'existence des quelques grandes maisons ou palais comme le palais Ben 'Ayyèd, datant du XVIIIème siècle.
- la Ghriba.

Mosquées « monuments historiques » (12 sur les 256) :

- **Mosquée Bou Messouer ou Ejjâmaa El kébîr**
Situé à El hachen au nord de l'île. C'est la plus ancienne mosquée de Djerba, datant du Xème siècle, et l'une des plus importantes. Cet édifice a joué un important rôle religieux et éducatif et a contribué à la formation de plusieurs sommités théologiques, adeptes de la Wahbiyâ El Ibadhiyâ. La mosquée se compose de différentes unités architecturales dont on distingue une salle de prière, une cour avec portique, une salle d'ablution, une chambre des enseignants et des étudiants, et des mihrabs extérieurs indiquant la direction de la Mecque.
- **La mosquée Fadhloun**
Ce monument se trouve aux abords de Khazroun, au nord-est de l'île. Il date probablement du XIVème siècle. Il se compose d'une salle de prière, une cour, une salle d'ablution, une école coranique, des annexes intérieures, une boulangerie et un moulin à grain.
- **La mosquée Welhi**
Il s'agit d'une mosquée située à Wed Zébib, au sud de l'île, qui existait depuis le XIVème siècle, comme l'attestent certaines sources historiques. Elle se compose de différentes unités architecturales dont on distingue une salle de prière, une cour avec portique, une salle d'ablution et une partie enterrée présentant un espace de prière.
- **La mosquée Sidi Yâtî**
Ce monument est situé sur la côte sud-ouest de l'île dans la localité d'El Fâhmîne, non loin de Guallela. Il figure parmi les personnalités illustres du Xème siècle. Le monument se compose d'importantes unités architecturales dont on peut distinguer une salle de prière, une cour avec portique, une salle funéraire avec la tombe du saint et d'autres annexes.
- **La mosquée El Bassi**
Monument situé en pleine campagne dans le village de waleg. À l'origine, c'était une grande medersa ibadite qui date du XVIIIème siècle. Il a été édifié pendant la période Husseinite et présente un style architectural turc ottoman prononcé. Actuellement, il est le siège d'un projet en cours et compte abriter "le centre culturel des mosquées de Djerba".

⁵⁴⁸ http://www.djerbamuseum.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=75&Itemid=86&lang=fr
[consulté le 29 mars 2019]

Attention cette liste rend compte des données récoltées durant mes recherches sur le terrain avant le dépôt du dossier auprès de l'Unesco. Elle a été revue depuis.

Le monument se compose d'importantes unités architecturales dont on peut distinguer une salle de prière, une cour avec portiques, une salle d'ablution et des sanitaires, une maison pour le Sheikh, une école coranique, une bibliothèque des chambres pour les étudiants et plusieurs annexes.

- **Zaouïa Sîdî Abdel kader**

Il s'agit d'une zaouïa située au centre de Houmet Essoug, édifîée pour la secte kadérite malékite. Le monument est construit selon le style officiel des monuments du XVIIIème siècle sous une influence turque. Le monument se compose d'un patio entouré de galeries sur les quatre côtés avec un mausolée à coupole qui possède aujourd'hui une entrée indépendante. La salle de prière a été transformée en un club pour jeunes et la zaouïa est actuellement le siège de l'association de sauvegarde de l'île de Djerba l'ASSIDJE.

- **Jamaa El Outa**

C'est un petit monument enterré situé dans la campagne, en pleine forêt d'oliviers, pas loin de la route entre Mahboubine et El Kantara. Seules deux coupoles et une entrée en voute sont visibles de l'extérieur le reste est complètement sous la terre. C'est un prie-Dieu ibadite d'origine avec un aspect défensif apparent qui est actuellement malékite. On le date entre le XIème et le XIIIème siècle.

Lettre ouverte d'un émigré

Voici plusieurs années, je publiais des articles et rédigeais des lettres que j'envoyais à Monsieur le Président de la République, à des Ministères, des Associations, des Organismes divers, des responsables régionaux et en particulier à ceux de l'île de Djerba. Ces écrits sur la transformation et l'avenir de l'île qui a accédé aux hauts échelons de la hiérarchie internationale, avaient pour objectif d'informer les pouvoirs publics des problèmes qui déjà se posaient, au sujet de la destruction systématique et effrénée de la nature et du patrimoine de l'île.

Faisons remarquer dès maintenant, que la présente lettre n'a été conçue dans un esprit de polémique, mais plutôt dans une conception sans détours, favorable à l'humanisation de l'environnement, à la protection du patrimoine sur l'île et enfin au changement d'attitude des uns et des autres qui par la perception des problèmes, deviennent plus ouvertes à la discussion avec les Associations et les collectivités locales, plus aptes à s'intéresser et même à manifester leur volonté de participer à la réflexion et à l'action dans le cadre du respect des intérêts communs.

Cela noté, j'ai écrit moult fois que l'île a nécessairement besoin, pour s'arracher au mal vivre qui s'installe, d'une gestion rationnelle de ses ressources ; elle a donc besoin d'un plan d'aménagement reposant de la nature et ses richesses et sur une gestion des espaces clairement définie.

Depuis l'émergence du tourisme, s'est créé un bon nombre d'Associations pour la défense de l'île, avec pour objectif de rendre compatible tourisme et patrimoine, et de faire coexister dans un juste équilibre, tourisme et environnement. Cette démarche suggère avant tout que tourisme, environnement et sites historiques se côtoient avec harmonie pour que l'île de rêves conserve son attrait et son charme uniques au monde.

Force est de constater qu'en dépit des volontés des uns et des promesses des autres, des années sont passées et malheureusement les problèmes demeurent.

En effet, aujourd'hui comme hier, les responsables locaux se montrent toujours aussi hésitants afin de mettre un terme à l'effroyable catastrophe culturelle et écologique qui s'abat sur l'île. Ce phénomène est d'autant plus manifeste que les gens de ma génération ayant vécu à Djerba, ne peuvent maintenant y revenir sans être saisi d'effroi. Effectivement, quiconque débarque sur l'île, remarquera que cette terre a été livrée à l'usure. D'autant que Djerba connaît actuellement des activités fébriles accompagnées d'une spéculation foncière, qui a donné toute sa vigueur à une urbanisation incohérente caractérisée de surcroît, par une architecture sans originalité.

Ce qui nous gêne le plus, c'est que le développement de notre tourisme insulaire, a cette tendance de passer par l'exploitation systématique et anarchique du littoral et l'intégration presque totale des richesses naturelles et du patrimoine de l'île dans les circuits marchands.

En dépit de toutes les recommandations, les remarques et les constatations, aucun effort véritable n'a été jusqu'à présent déployé pour épargner les sites archéologiques et touristiques et les monuments historiques, de la malédiction qui continue affreusement à ravager toutes les valeurs de Djerba. On a l'impression que tout le monde se moque de l'écologie, du patrimoine et de tous les projets qui prennent en compte le paramètre de l'environnement. Et c'est bien là

une lacune qui est, à mon avis, à l'origine de l'incitation permanente à la pollution et à la destruction des monuments d'art et des sites historiques et touristiques de l'île.

Aussi faut-il d'urgence réagir à l'absence quasi-totale de contrôle et au manque de dispositions et d'une réglementation sévère pour veiller à la propreté des zones touristiques et à la protection des sites archéologiques.... D'autant que nous assistons actuellement sur l'île à des gestes irresponsables, qui sont à l'origine de la destruction du patrimoine exceptionnel qu'il est important de préserver !

L'angoisse est d'autant plus vive qu'il y a nécessité de réagir contre ces monstruosité, qui ne cessent de s'accumuler à Djerba ; où moult monuments de l'Antiquité sont irrémédiablement endommagés.

Un haut lieu historique, au nom prestigieux de Menin ;

- La nécropole punique est derechef profanée ;
- Les catacombes romaines sont de plus en plus détériorées par des nouvelles constructions sauvages sur le site....

L'acte le plus abominable est la destruction totale récente par le bulldozer, de la fameuse villa royale romaine de Thala. Située à proximité de Sédwikch cette villa, dont le marbre, le porphyre et le pavement de mosaïques sont de qualité exceptionnelle, a été réduite en amas de sable. Alors que ce monument de l'Antiquité aurait pu, avec son infrastructure, son ornementation unique et ses techniques de construction spécifiques, nous renseigner sur le type d'habitation d'antan et sur l'architecture propre à l'île (cour à ciel ouvert et aménagement intérieur). Cette villa royale a disparu à jamais, laissant ainsi et selon le désir de son démolisseur, place à un champ de labour !

Pour compléter ce tableau apocalyptique, il me faut rappeler encore une fois la dégradation manifeste d'un bon nombre de monuments historiques qui tombent en ruines et dont le seul espoir pour les sauver est l'intervention rapide et efficace des hautes autorités. Parmi tant d'autres qui ont été abandonnées comme des édifices ordinaires aux appétits de quelques ploutocrates constituant sur l'île un « Lobby » difficile à conjurer, on peut évoquer la situation tragique de quelques monuments qui sont sérieusement menacés.

Ainsi, le mausolée de Sidi Mansour à Midoun se délabre chaque jour un peu plus ; quant à sa coupole monumentale unique en son genre, parce qu'elle est formée de tubes de poterie en forme de bobines, elle est sur le point de s'écrouler. Pis, ses portes, ses fenêtres ainsi que les colonnes et les chapiteaux de ses portiques ont disparu comme neige au soleil ! Même l'espace réservé aux impluviums de ses citernes et au cimetière, est plus au moins occupé par les voisins immédiats et notamment le ferrailleur. Une ferraille qui d'ailleurs représente un véritable danger pour les habitations riveraines.

Enfant et femmes sont, me disait l'un d'entre-eux, sans cesse menacés par le développement sur le lieu des reptiles, tels que les serpents et les scorpions qui se multiplient et envahissent les demeures... Mais que faire, a-t-il ajouté contre ces gens qui mènent leurs affaires sans respecter ni l'environnement, ni les droits, ni le bien-être des voisins ?

Il est autant déplorable qu'injuste de permettre au Club Méd. La Fidèle, d'effacer d'un coup de pioche, la villa romaine et ses belles mosaïques et de construire sur ses soubassements une

buvette, dominant le beau site préhistorique de Lella El-Hadhria et le pont de pêche d'Essegua. Il en est de même pour la fermeture arbitraire du sentier séparant le Club de l'hôtel El-Menzel. Il s'agit bien sûr de la voie publique qui conduit aux ruines romaines de Rass-Rogga et l'occurrence au site de Sidi Garouss !

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est le silence des autorités concernées par la protection et l'entretien des monuments historiques. Et face à leur laxisme que deviendront les monuments de l'île ?

Un tel laxisme ne peut qu'augmenter la liste de monuments attaqués et disparus à jamais.

Cependant nombreux sont les chefs-d'œuvre en péril et en voie de disparition, alors que certains édifices auraient dû être, depuis longtemps classés monuments historiques ; d'autant qu'ils constituent un superbe témoignage de l'architecture classique et religieuse de l'île. Citons pour exemple précis :

- L'importante forteresse du 13^{ème} siècle Borj El-Gastil qui, par négligence est tombé en ruine.
- Les petits mausolées historiques, les mâamoura qui sont les symboles des tours d'observations sémaphoriques de l'époque antique.
- La splendide coupole de Sidi M'Hemed Ben Aissa, toujours occupée par la Police, alors que ce dôme aurait pu, par son aspect et son architecture exceptionnelle, être restaurée à l'identique et devenir ainsi un musée, un exemple unique de la construction, et de l'ornementation et de l'art insulaires.
- L'habitation primitive rupestre, Damlouss Zalouz à Oueled Amor, ce monument de la haute antiquité risque d'être un jour effacé et remplacé par une construction éphémère.
- La mosquée Jamaâ Fadhoun qui, après sa restauration par l'Assidje, est laissée à l'abandon total...
- L'huilerie de Midoun, Maâçaret El-F'cili. Située au centre de Midoun, cette huilerie fut restaurée et embellie, afin d'être un musée ouvert aux touristes-visiteurs. Quelques semaines seulement après son inauguration officielle par les hautes personnalités du Gouvernorat et de la Municipalité, ce monument historique fut, au vu et au su de tout le monde, pillé. Sa porte fut fracassée et toutes les pièces exposées et d'une valeur inestimables, furent brisées par des vandales, quand elles ne furent pas volées.
Et pour protéger le monument, l'entrée fut obstruée, d'ailleurs même ce mur n'a pas résisté longtemps aux actes des maraudeurs !

Résultat : le monument est devenu le lieu de rendez-vous pour les ivrognes et leurs soirées bachiques.

Pour l'heure, l'huilerie de Midoun, dont j'ai tant parlé dans mon guide « Djerba, l'île des rêves », n'est rien d'autre – et trois fois hélas – qu'un édifice en ruine !

Djerba déteint le record des infractions !

Et si ces infractions sont devenues l'un des sports favoris sur l'île, c'est parce que ces infractions n'ont pas encore retenu réellement l'attention.

A mon avis, cette atteinte au patrimoine et en l'occurrence à la dignité humaine, résulte du laxisme des uns et de l'exagération des autres, insensibles aux intérêts communs.

Ce grave phénomène, qui a atteint à Djerba son paroxysme, contrarie un sentiment collectif extrêmement fort.

Il est un autre fléau qui menace sérieusement l'île et sa population. Il s'agit de la prolifération de la race hargneuse canine. En effet, l'explosion démographique de l'espèce exaspère les habitants. D'autant que ces chiens sauvages, aperçus à la lisière des menzels et des hôtels, ont déjà provoqué de multiples nuisances et même bien au-delà des nuisances, qui ont engendré une situation tragique, car il y eut même mort d'hommes.

Ainsi, les corps de deux malheureuses victimes – Mabrouk Ejbahi à Erramla, et El-Hadadda un émigré qui regagnait son foyer à une heure tardive de la nuit – ont été trouvés le lendemain en pleine campagne, déchiquetés et dévorés à belles dents par la meute...

Incroyable mais vrai et de surcroît dramatique !

Toutefois dans les régions périphériques à la zone touristique, il est très dangereux et même téméraire de passer à certaines heures ; et je pense aux travailleurs de nuit et aux promeneurs comme le cas d'une femme étrangère qui elle aussi, attaquée par les chiens sauvages, a failli, sans le secours des passants, connaître une mort atroce.

Pis encore, à Taguermés par exemple, les habitants vivent dans la permanente crainte que leurs bêtes et en particulier leurs chiens domestiques s'accouplent avec les chiens errants qui seraient porteurs d'épidémies, tel la rage.

L'angoisse est vive chez plusieurs familles, Ainsi, certaines personnes somnolent, m'ont-ils affirmé, avec la fourche à côté du lit, car en période de disette, chiens, chacals et renards montent l'échelle de leurs préférences alimentaires et s'attaquent au mouton et à l'âne.

Autrement dit, toutes ces bêtes féroces rôdent nuit et jour autour des foyers à la recherche de leur nourriture ; c'est ainsi qu'elles dévastent culture et poulaillers et dévorent même agneaux et brebis.... Aussi, n'est-il pas rare de trouver dans les champs, un mouton gisant avec son arrière-train la queue arrachée !

Ce qui inquiète également la population, c'est le phénomène des croisements des chiens avec les chacals, situation qui aurait des conséquences génétiques désastreuses. D'autant plus que ces animaux dégénérés peuvent, selon les spécialistes, constituer « un danger de pollution de la race canine ».

Le dilemme est que la dérive serait très difficile à être maîtrisée, puisque nous savons que dès la deuxième génération, la souche du chacal a plus de chance de reprendre le dessus.

Cela noté, faut-il donc, comme certains le suggèrent, procéder à l'éradication pure et simple de cette horde dangereuse ?

Certes, sur le plan éthique un tel geste frise l'aberration, car on aime les animaux et on est partisan de l'équilibre naturel. Mais il est vrai aussi que la multiplication de ces chiens bâtards, tout autant erratiques et carnivores, met en danger la vie humaine et celle des animaux domestiques.

La prolifération sur une petite île, de ces bêtes nuisibles, encore inconnues il y a quelques décennies à Djerba, nécessite de prendre toutes mesures de nature à supprimer les risques encourus par la population et ainsi à la rassurer.

Toutes ces données, illustrant la triste réalité de l'île, plaident en faveur d'une prise de conscience du danger de ce mal-vivre et de tous les phénomènes qui ont défiguré à jamais le paysage de l'île, une île éventrée en son milieu par des fossoyeurs. Ceux-ci se sont appliqués, après avoir puisé les pierres et le sable fin, à polluer les sites par des immondices et de tas de déchets rejetés par les hôtels.

Toutes ces infractions n'ont pas derechef, retenu l'attention de ceux qui sont chargés de faire respecter les règlements. Ils n'ont eu, à aucun moment, ni le souci, ni la volonté, ni le courage d'engager une action d'envergure dans la durée et la rigueur, contre ces pollueurs et leurs ordures qui s'amoncellent à même les verges de menzels.

Mohamed Kbés, le gérant du café de la plage publique de Sidi Yati, pourrait vous parler des conséquences de la souillure de notre campagne ; il vous indiquera, également un bon nombre de foyers d'ordures et de débris qui, en l'absence de contrôle, fleurissent un peu partout, en particulier à l'orée des petites oasis de Ramla et près du lac préhistorique de Lalla El-Hadria ; un lac légendaire qui rétrécit comme une peau de chagrin, laissant ainsi place à une laideur, ô combien familière désormais, sur cette île orpheline !

Sans oublier, pour autant l'état préoccupant des menzels, ces beaux manoirs de nos ancêtres. Vues à travers leurs aspects présents et leurs imbrications avec le passé, ces somptueuses demeures sont, pour la plupart vétustes et ruinées ! Et pourtant, ces anciennes habitations, qui constituent un superbe témoignage de l'architecture classique insulaire et, à ce titre certains houch-menzels doivent être classés monuments historiques, subissent des dégradations importantes. Ne faut-il pas, cependant rendre à ces magnifiques maisons séculaires leur aspect original et assurer leur mise en valeur générale, avant qu'elles n'aient encore subi les assauts de la horde et des hiboux ?

Qu'y a-t-il de plus choquant, de plus effroyable, de plus révoltant que de constater partout sur l'île des trous béants, et de voir même devant sa maison des trous se transformer du jour au lendemain en décharge publique !

Les exemples sont sans nombre sur l'île ; mais par exemple le plus caractéristique et le plus abominable se trouve juste à quelques centaines de mètres des grands hôtels (Yadis, Royal-Garden-palace...) au sud du Golf et plus précisément au Menzel de Ben Tanfous et El-Guésri.

Quel horrible spectacle aussi bien pour les habitants que pour les golfeurs et les touristes

emmenés en calèche sur le lieu par des pseudo-guides de l'île !!

C'est vrai que l'argent n'a pas d'odeur ! Cependant, hormis les odeurs nauséabondes qui se dégagent de ce gouffre de 80 mètres de long, de 40 mètres de large et de 25 mètres de profondeurs, il y a l'aspect affreux et détestable de cette décharge, qui est devenue, de surcroît, un véritable foyer de culture pour les vermines, les parasites et surtout pour les insectes...

Été comme hiver, face aux nuées de mouches et de moustiques, l'inquiétude de la population est grande. Le désarroi des habitants riverains de cette décharge, se résume en cette déclaration :

« Je te mets en défi, m'a dit un riverain, de t'installer sur la terrasse de ma maison et tu verras que tu ne pourras guère résister au déferlement des insectes ; tu ne supporteras ni le bourdonnement des mouches, ni les douloureuses piqûres de moucherons et surtout celles de moustiques. »

« Ce fléau, a-t-il ajouté nerveusement, c'est une vraie calamité. On en peut plus, nuit et jour, on est agacé par ces insectes ; on en a ras le bol et par-dessus la tête des moustiques et de leurs terribles piqûres... »

Ce qui est affolant c'est que ces moustiques semblent être venimeux, d'autant que j'ai pu personnellement, constater que certaines de leurs piqûres, accompagnées vraisemblablement d'un virus, ont engendré chez certains sujets et plus particulièrement chez les enfants, une inflammation sous-cutanée infectieuse ; très vite, celle-ci prend l'aspect d'un furoncle et se transforme ainsi en un abcès provoquant chez les victimes et pendant plusieurs jours, fièvre et douleur.

Or l'existence de cette décharge fétide et de bien d'autres semblables sur l'île, est à l'origine l'intervention des pouvoirs publiques, est amenée à boire le calice jusqu'à la lie.

Il est une autre grave question sur laquelle on doit alerter les autorités. Il s'agit de l'infâme et de l'insupportable profanation de plusieurs cimetières. La population autochtone en est effrayée ; car de mémoire d'homme, elle n'a jamais assisté à de tels agissements illicites entrepris depuis quelques temps par la lie de la population de l'île.

Cette catégorie d'individus, en maraude sur l'île, a ses méthodes spoliatrices et de violations du droit de propriété. Ceux-ci se procurent, tout d'abord une petite parcelle de terre, puis du jour au lendemain, s'emparent du cimetière voisin qu'ils saccagent littéralement.

Et afin d'effacer toutes traces, ces maraudeurs détruisent les bornes – Ettider – et nivellent le terrain... Après quoi, ils labourent, avec des gros engins, le champ autour duquel ils lèvent très vite, une haie, Tabia.

Ce manquement à la règle morale, à la culture juridique de notre île et au respect à nos morts – parents et ancêtres – est un délit qui mérite nécessairement, la condamnation. Une

condamnation qui s'inscrit dans la thématique destinée, à la fois, à rassurer l'ensemble de la population et à rendre sa dignité à la communauté de l'île qui a toujours refusé d'interdire l'espace où se nouent les liens socioculturels et les solidarités les plus fortes.

Il en est de même pour en ce qui concerne le développement de la prostitution à Djerba, qui fut jusqu'à un passé très récent, une île de rigueur morale et du puritanisme.

Depuis quelques années et à la surprise de tout le monde, l'île est devenue, selon l'expression d'un retraité de l'enseignement, « la terre des lutins où la débauche ne le cède qu'au stupeurs et à la luxure ! »

L'atmosphère est tendue sur l'île, car de tous ces événements et de toutes ces activités fébriles et anéantissantes découlent le drame de Djerba et le souci de ses habitants ; une population paisible qui vivait, encore hier, en toute quiétude, en harmonie avec la nature. Aujourd'hui, elle assiste impuissante à la disparition, non seulement de sa tranquillité et de son patrimoine, mais aussi de sa flore et surtout de ses arbres bénis : palmiers et oliviers !

On a le sentiment qu'à Djerba tout se fait comme si la nature et le patrimoine historique et culturel étaient gratuits. Pour l'heure, ils sont, hélas si négligés qu'on a l'impression qu'ils sont purement et simplement, livrés à la rapine !

Aussi, ne peut-on, devant le rabougrissement et l'étoilement de l'île, rester silencieux ? D'autant plus que jadis la campagne de l'île (El-Ghaba) était bien protégée et épargnée de tous les malheurs, par les Gardes Forestiers (El-Hares). Ceux-ci avaient pour tâche essentielle d'empêcher les bêtes de s'approcher et de s'attaquer aux arbres, et d'interdire par là-même, aux charbonniers d'arracher, nuit venue, les oliviers. De nos jours, ces gardiens ont disparu et avec eux la protection de la campagne de l'île. Ce qui revient à dire que le champ est ouvert et la voie est libre pour ces destructeurs et notamment pour les bergers qui demeurent avec les troupeaux, les éléments les plus nuisibles à l'environnement et en l'occurrence à l'épanouissement de la végétation de l'île.

Dans tous les lieux où les bergers et leurs chèvres passent, la végétation s'efface !

Cette situation, tout autant pénible que catastrophique sur le plan écologique, est due, paraît-il, à l'arrivée massive du continent des troupeaux de chèvres qui ne sont, tout compte fait, que des sauterelles à quatre pattes ! Grimant partout et atteignant les arbres les plus hauts et même les plus épineux, ces chèvres ont envahi les vergers de vignes, de figuiers, d'amandiers et d'oliviers. Elles ont tout saccagé sur leur passage. Pareilles aux sauterelles, partout où ces chèvres sont passées, les arbres, les arbustes et l'herbe ont cessé de croître ! Il est d'ailleurs prouvé que seul le souffle de cet animal terrible, la chèvre, étoile les jeunes plantes... et j'en parle en connaissance de cause, car le jardin de la maison fut, chaque année et à trois reprises, dévasté par les troupeaux de chèvres.

Plus d'une centaine de plantes que j'avais achetées, ont été broutées. Toutes mes dépenses, ajoutées à l'énergie de mon jardinier, furent des vains efforts. Il ne me reste plus rien qu'un terrain en friche et bien évidemment mes yeux pour pleurer.

Et l'on s'interroge, parfois, s'il est, vraiment besoin de faire tant d'efforts personnels, afin d'appliquer les recommandations de notre gouvernement qui consacre, chaque année pour la fête de l'arbre, des sommes d'argent considérables, en vue d'inciter et d'encourager les citoyens à reboiser le pays, afin d'améliorer d'avantage la qualité de la vie. Alors que par ailleurs, des braconniers dans la campagne continuent d'agir à leur guise, en toute liberté ! Que l'on réfléchisse un peu à ce péril qui plane sur l'île et la nature, car ces individus sans scrupule et sans vergogne, soutenus je ne sais trop par qui, n'hésiterons pas à vous rabrouer, à vous menacer en brandissant leur bâton et même à vous lapider, si toutefois vous osez repousser leurs chèvres ou tout simplement, les prévenir du mal que leurs bêtes peuvent causer aux arbres.

Ces farouches n'ont pour seule réplique que ces phrases stéréotypées : « en quoi cela te regarde, est-ce la propriété de ton père ? Cette terre est un don d'Allah offert à tous les Êtres... Hum ! Tourne ton visage et vite, éloigne-toi de moi avant que je me fâche. (Sic)

Ainsi va la vie à Djerba, où le bonheur n'est plus, car au bonheur et à la quiétude d'antan, s'est substitué un désordre dans l'ordre accompagné parfois de menace, de crainte et même parfois de vengeance et d'acte de violence.

Telle est le sort lugubre de l'île des rêves, où des effets néfastes des plus spectaculaires et de la mémoire de l'île nourrice leur dignité et leur espoir.

C'est, comme on l'a souligné plus haut, sur toute l'île que l'environnement et le patrimoine ont énormément souffert de la main destructrice de l'homme.

Ainsi, l'îlot de Rass-Ermal, où les promeneurs en bateaux motorisés sont de plus en plus nombreux, doit être conservé comme un espace aménagé et géré pour attirer les oiseaux migrants sensibles au vacarme.

Et afin que certaines espèces puissent s'abriter et se reproduire en toute tranquillité, cette réserve doit, à notre avis, évoluer vers un site ornithologique riche et propice à l'écoute et à l'observation des oiseaux.

Depuis que les Souks de l'île sont devenus des pôles d'attraction et des centres commerciaux importants, nous assistons à une urbanisation intense qui n'est sujette à aucune harmonisation, ni aucun contrôle. Du fait nous voyons partout, une architecture délirante et sauvage, d'un style affligent qui dénature totalement l'esprit des lieux.

Et pourtant, il existe à Djerba des belles constructions, des chefs d'œuvres qui constituent, d'ores et déjà, la mémoire de l'île. Tous ces anciens édifices demeurent un exemple architectural, dont le style respecte une certaine tradition, une certaine philosophie propre à l'esprit d'une population insulaire.

L'ignorance de cette réalité est une grosse erreur, car négliger sciemment les aspects essentiels et positifs de l'architecture du pays, c'est passer outre les détails qui auraient pu constituer un superbe témoignage de l'architecture classique de l'île, une architecture qui aurait fait surtout la différence, une différence qui rend précisément, leur âme aux vieux et pittoresques Souks de l'île.

A notre grand regret, rien de sérieux n'a été fait sur l'île, afin de répertorier et de préserver les sites et les monuments d'art qui méritent d'être classés monuments historiques.

Plus grave encore, mêmes les intéressantes propositions avancées par l'U.N.E.S.C.O. En vue d'inscrire l'île de Djerba sur la liste du patrimoine mondial, sont restées lettres mortes !

Alors que nous savons, qu'à la suite de cette démarche, et pour la concrétisation du projet, une importante étude a été faite sous l'égide de l'I.N.P., par M. El-Baouindi.

Dès lors que cette étude sérieuse et complète a été remise à qui de droit, on n'en a plus entendu parlé ! Et l'on s'interroge sur le silence des Municipalités de Djerba, qui ont volontairement gelé ce fameux projet, alors qu'il s'avère être, comme pour le site de Carthage, une aide fondamentale pour la mise en valeur de notre patrimoine, donc une importance capitale, quant au développement culturel, à la sauvegarde de l'île et de son environnement.

Nous ne voyons, quant à nous, aucune raison valable qui puisse justifier cette attitude négative et de refus catégorique, entravant la réalisation de ce grand projet d'avenir pour l'île, sinon les intérêts privés et personnels...

Il résulte de ce choix, des dégradations importantes de nombreux sites archéologiques et de monuments historiques.

Force est de constater que des arbres, plusieurs fois centenaires, ont été condamnés à subir les conséquences de l'essor commercial. Moults arbres et oliviers sont attaqués et massacrés par les chevaux et les chameaux qui ont saccagé et pollué bien des sites.

Rappelons que les générations précédentes, nos pères, qui prenaient un grand soin des arbres et qui étaient de surcroît, soucieux de leur environnement et de la propreté de leur Souk, avaient construit, pour leurs bêtes, des abris, les fondouks.

Aujourd'hui, malgré le progrès et tous les moyens techniques, rien n'a été fait pour éviter ce genre de situation déplorable.

Plus grave pour ne pas dire criminel, est l'abandon du célèbre olivier de Midoun, Zitounet El-Adham, l'olivier des œufs. Admiré depuis des siècles par les générations successives de l'île, cet arbre béni est sans nul doute, le plus vieil olivier de Djerba et donc du pays.

Au regret de tous, cet arbre unique et son aire ont été bradés par la municipalité, contre quelques centaines de Dinars, à des marchands de poterie. Ces derniers, insensibles à la beauté de ce bel olivier, peu consciente du mal qu'ils peuvent causer à cet arbre et intéressés principalement, par le profit, ont installé à l'ombre de l'arbre, autour de son énorme tronc de plus de deux mètres de diamètre, leurs étalages.

Ainsi, laissé en pâture comme un arbre ordinaire aux appétits des marchands, cet olivier, d'une vie presque millénaire, et qui fut des siècles durant un arbre épanoui d'une beauté sublime, c'est rabougri sous l'effet des étalages.

Privées tout à fait d'air et de lumière, ses racines, asphyxiées se sont atrophiées, voire même péries ; son tronc est tellement attaqué par l'humidité et rongé par les parasites qu'il est atteint d'une dégradation manifeste, ne laissant partout que des failles et des trous béants. Quant à ses branches desséchées qui se brisent les unes après les autres, elles ont cessé de se développer...

En dépit, de toutes les recommandations et les conseils donnés pour dégager l'aire de l'olivier, consulter un botaniste pour d'éventuels soins que l'arbre béni vive, la municipalité a fait la sourde oreille !

Voulant le beurre et l'argent du beurre, la municipalité de Midoun assistera, si très prochainement les responsables n'interviennent pas, à la disparition de cet arbre monumental. Et ce serait vraiment dommage !

Et c'est ainsi que notre municipalité risque de tout perdre : l'olivier et ses fruits ; et par sa faute, la population de l'île sera privée de ce patrimoine local, je dirais même national....

Tout le monde est profondément touché par le cauchemar que vit ce vieil olivier. Midoun et toute l'île de Djerba n'ont qu'un seul olivier millénaire, et il est de notre devoir de préserver ce patrimoine unique.

Pour le bien de nos enfants, sauvons, avant qu'il ne soit trop tard, l'olivier « Zeitounet El-Adham » qui est un rêve pour les amoureux de la nature.

Les conseils et les suggestions relatifs à la protection de l'île n'ont pas été toujours pris en considération par les responsables qui ont, d'ailleurs, tendance à réagir comme si les municipalités de l'île étaient pauvres, dépourvues de moyens financiers et techniques.

Et l'on est consterné par les déclarations de quelques responsables locaux objectant que Journalistes et Écrivains sont des individus qui vivent dans leur tour d'ivoire, ne connaissant rien de la réalité de l'île. Quelques-uns d'entre-eux sont allés jusqu'à dire que « ces intellectuels défenseurs de l'île ne sont rien d'autres que des coqs chantant, des loups qui se placent sur les cimes et ils jappent. » (Sic)

Cela dit, devant le drame qui est en train d'étoiler Djerba, la poule aux œufs d'or, je n'ai pu m'empêcher, en ma qualité d'homme de culture et de tourisme, de relancer le débat sur la sauvegarde de l'île et de son patrimoine étant à la fois l'étrier et l'allié de notre tourisme. Ce constat est doublé de l'absence sur l'île d'une politique de protection de tous les éléments naturels, minéraux, et végétaux, qui représentent en général, les aspects et les formes les plus parfaits d'équilibre écologique.

Étant donné que tout se fait sans un réel souci esthétique et très souvent au détriment de l'environnement, je m'estimerais heureuse si, par cette lettre, je réussis à sensibiliser l'opinion publique, à susciter l'appui de nos responsables en faveur de l'île et à engager enfin l'action de tous les hommes habités par des sentiments humanitaires.

D'autant plus que la volonté de participer à la sauvegarde de l'île de Djerba est une amitié qui

sera pour la population autant de signes d'encouragement dans sa lutte qui vise avant tout, la protection de notre patrimoine commun et de la préservation de l'île des Lotophages, qui est en décomposition dans son linceul de béton.

Ainsi, pour supprimer les effets néfastes les plus spectaculaires et les plus graves, il faudrait faire appliquer avec plus de rigueur, de justice et de prévention les lois et les règlements. Et pour éviter l'éventuel abus du bien public, il faudrait aussi renforcer, dans le domaine de la protection de l'environnement et du patrimoine, le système juridique, et place, par là-même, tous les monuments d'art et les sites historiques et touristiques de l'île, sous la tutelle d'un conservatoire, ayant le droit de regard sur tous les projets de développement et d'avenir de Djerba.

Cet organisme consultatif et de contrôle pourrait être composé de plusieurs éléments représentatifs, par exemple un membre de chaque ministère concerné, un membre de municipalité de l'île, un responsable de l'I.N.P., des Élus, un membre de chaque association de l'île....

Signalons que la participation des Associations de l'île est primordiale. D'autant que ces Associations, qui sont des « têtes chercheuses », produisent souvent des compétences spécifiques, faites de créativité, d'originalité, de sens de responsabilité, d'esprit d'initiative ou encore de capacité relationnelle...

Cela noté, il faut conférer à ce conservatoire des responsabilités nettes et claires, afin que cet organisme indépendant gère avec toute la transparence nécessaire, tous les projets d'urbanisation et de préservation de l'île et tous les problèmes qui s'y rattachent.

Tel est le sens de cette lettre qui n'est qu'un appel urgent en faveur de Djerba et sa population, dont le vœu est de mettre le tourisme au service du patrimoine et non plus les monuments d'art et l'environnement au service des marchands, alors que jusqu'ici, le patrimoine et l'environnement de l'île ne sont prioritaires que dans le discours des responsables locaux.

Une lettre relate, somme toute, la réalité de Djerba, l'île où, me disait un ami, « ô combien le présent est délicieux et l'avenir incertain... »

Octobre, 1999.
Kamel TAMARZIZET,
Guide-Conférencier
Ecrivain

